This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Hist.

Hist.

The University of Chicago
Libraries

CARDS MADE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1885.

—

Digitized by Google

AMIENS. — IMP. DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

FAISANT SUITE A L'INVESTIGATEUR.

THE UNIV. OF CHICAGO LIBRARY

QUATRIÈME SÉRIE. -- TOME III.

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE

1885

PARIS

ERNEST THORIN,

ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

Digitized by Google

IC1.S6

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1885.

Présidents honoraires . . .	M. J. C. Barbier, C. ✻ ✠ ✠ O, premier Président de la cour de Cassation, rue de la Bruyère, 53.
	M. Camille Doucet, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Président	M. Gustave Duvert, ✠ A, rue des Martyrs, 11-17.
Vice-présidents	M. Eugène d'Auriac, ✻, rue Ventadour, 3.
	M. Wiesener, ✻, boulevard Saint-Michel, 147.
Secrétaire général	M. Gabriel Joret-Desclosières, Avocat à la cour d'Appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint . .	M. Georges Dufour, rue d'Amsterdam, 99.
Administrateur	M. Ludovic Racine, boulevard de Courcelles, 92.

Digitized by Google

382107

51e Année. Janvier. N° 1.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

L'EMPIRE DES FRANCS

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

LIVRE DEUXIÈME.

LES TEMPS MÉROVINGIENS.

CHAPITRE Ier.

CLOVIS. (481-511).

L'histoire des Francs est sans consistance jusqu'au milieu du ve siècle ; elle commence au règne du père de Clovis et ce que nous savons des événements de son temps sera dit en peu de mots. Childéric appelé par sa naissance à régner sur une partie des Francs saliens, avait sans doute établi sa résidence habituelle à Tournay puisque son tombeau y a été découvert en 1653. Il n'avait encore mené qu'une vie de débauche lorsque ses sujets indignés de ce qu'il corrompait les filles, le forcèrent à s'exiler, ce qui eut lieu en l'an 459. Il put néanmoins revenir huit ans après et reprendre l'exercice du pouvoir royal. Pendant son absence, les Francs demeurés

Digitized by Google

les alliés de l'empire reconnaissaient pour leur chef de guerre Egidius maître de la milice des Gaules. Chilpéric ne changea rien à cet état de choses, il marcha dans une expédition conduite par Egidius jusqu'à Orléans, et il combattit ensuite contre les Visigoths sous les ordres d'un comte Paul.

Egidius était mort en l'an 464, et Childéric mourut en 481. Syagrius, fils d'Egidius, résidant à Soissons, se trouva chargé de gouverner un état limitrophe de celui de Clovis. Grégoire de Tours désigne Syagrius sous le titre de roi des Romains, ce qui provient sans doute de ce que son pouvoir s'exerçait sans le contrôle mais aussi sans l'appui de l'empereur, sur un territoire appartenant aux gallo-romains. Toujours est-il que Clovis, parvenu à la cinquième année de son règne et à l'âge de vingt ans, attaqua Syagrius avec le concours de Regnacaire, roi d'autres Francs, et qu'il remporta une victoire complète. Syagrius s'enfuit jusqu'à Toulouse, espérant trouver un refuge près d'Alaric, roi des Visigoths. Clovis somma Alaric de lui livrer le vaincu et Alaric n'osa pas résister à cette exigence. Clovis fit tuer Syagrius pour demeurer plus paisiblement maître de son royaume.

C'est pendant cette guerre qu'eut lieu l'épisode du vase de Soissons. Les Francs n'étant point encore convertis au christianisme, n'avaient pas hésité à enlever d'une église un vase très grand et très beau. S. Remi fit demander au roi de rendre ce vase à l'église. Clovis invita l'envoyé de l'évêque à l'accompagner jusqu'à Soissons où le partage devait être opéré, et il promit de rendre le vase à l'évêque si le sort le mettait dans son lot. Arrivé à Soissons devant le butin, en présence de tous les hommes qui avaient des droits au partage, le roi dit : « Je vous pric, mes braves, de ne pas me refuser ce vase en dehors » de ma part. » Les gens raisonnables s'empressèrent de mettre le vase à sa disposition, mais un des soldats, léger et vain de caractère, leva sa hache à deux tranchants, en frappa le vase et dit très haut : « Vous n'aurez rien que ce qui vous sera donné par le sort. » Le roi prit néanmoins le vase et le remit à l'envoyé de l'évêque. Il avait maîtrisé sa colère, mais il garda au fond du cœur un profond ressentiment. L'année suivante, il inspecta ses troupes comme d'habitude pour s'assurer que les soldats avaient leurs armes en bon état ; arrivé

Digitized by Google

à l'homme qui avait frappé le vase, il l'apostropha en ces termes : « Aucun autre n'a des armes aussi défectueuses que les tiennes, ta » pique, ton épée, ta hache sont hors de service. » A ces mots, il jeta la hache à terre et le soldat s'étant baissé pour la ramasser, le roi éleva sa propre hache des deux mains et la lui rabattit sur la tête en disant : « Voilà comme tu as traité le vase de Soissons. » Celui-ci mort, le roi donna l'ordre aux autres de se retirer, ce qu'ils firent, saisis d'une grande crainte [1].

Le récit de cet épisode fait voir que non seulement Clovis put commettre impunément un meurtre qui serait actuellement considéré comme un acte de cruauté et de rancune abominables mais que son autorité fut fortifiée par cette preuve d'énergie. En frappant de mort, devant ses troupes sous les armes, celui qui avait manqué au respect dû à son rang, il mettait à profit l'impunité, nous dirions l'inviolabilité de la personne royale, dont les fautes n'étaient ni tarifées ni prévues par la loi salique. Une exécution immédiate ne pouvait être ainsi infligée comme une punition légitime que chez une nation où le meurtre était considéré comme un acte de hardiesse et non comme un crime odieux. Quand on remarque, d'autre part, que le roi n'avait pas le droit de choisir dans le butin ce qui pouvait lui convenir, ni d'augmenter sa part, mais qu'il devait se contenter de ce qui lui était attribué par le sort, on reconnaît que les coutumes et les mœurs restreignaient beaucoup les attributions de cette royauté qui semble de prime abord posséder un pouvoir absolu.

Grégoire de Tours, qui écrivait l'histoire ecclésiastique des Francs mais non pas leur histoire militaire et politique, a passé légèrement sur les événements qui ont suivi la guerre contre les Romains; il s'est borné à dire que Clovis, après la conquête du royaume de Syagrius a fait beaucoup d'autres guerres et qu'il a remporté des victoires nombreuses avant de subjuguer les Thuringiens, qui se soumirent à lui dans la dixième année de son règne. On peut en conclure que de la cinquième à la dixième, chaque année fut marquée par une expédition victorieuse.

(1) Histoire ecclésiastique des Francs par Saint Grégoire de Tours. Livre II. Chap. XXVII.

Digitized by Google

Clovis ayant été informé que le roi des Burgondes avait une nièce belle et sage, la demanda en mariage. Gondebaud, qui avait fait périr le père et la mère de sa nièce, devait redouter les effets de son ressentiment, mais craignant plus encore d'exciter le mécontentement du roi des Francs, il se décida à accorder sa demande. Ce mariage eut lieu en l'an 493. Remarquons que Clovis avait déjà un fils né d'une concubine, qui participa plus tard à la succession de son père au même titre que les enfants légitimes.

Clotilde avait été élevée dans la religion catholique, et la foi ardente dont elle était animée la porta à faire des efforts incessants pour obtenir la conversion de Clovis. Grégoire de Tours attribue sa réussite à une intervention miraculeuse qui survint dans une circonstance très critique. Il rapporte que l'armée des Francs engagée à la bataille de Tolbiac contre l'armée des Allemands avait commencé à fléchir et allait tomber dans une défaite inévitable, mais que la situation changea subitement lorsque Clovis eut adressé au Dieu de Clotilde une fervente prière, en promettant de se faire baptiser s'il obtenait de lui la victoire. Son succès fut si complet que les Allemands se soumirent immédiatement à sa domination.

Dès que le roi fut revenu de cette expédition, la reine manda S. Remi, et le prélat instruisit Clovis des dogmes de la religion catholique. Le saint évêque de Reims eut la joie de baptiser en même temps que le Roi trois mille de ses Francs. Cet événement d'une importance incalculable eut lieu dans la quinzième année du règne de Clovis [1].

Les Burgondes avaient alors leurs possessions dans les bassins du Rhône et de la Saône; ils les étendaient jusqu'à la ville de Marseille. Les deux frères, Gondebaud et Godégisèle, qui se partageaient ces Etats, avaient fait la guerre l'un contre l'autre sans résultat décisif, et ils s'étaient réconciliés quand Godégisèle, ayant appris les victoires de Clovis, lui fit proposer de lui payer un tribut annuel, s'il voulait l'aider à détrôner Gondebaud. La ruse et la trahison devaient aider au succès. En effet, les trois rois mirent simultanément leurs forces en

(1) *Histoire ecclésiastique des Francs*, ch. xxx.

Digitized by Google

mouvement. Godégisèle avait promis à son frère de marcher à son secours, mais quand la bataille s'engagea sur la rivière d'Ouche, près de Dijon, il joignit son armée à celle de Clovis pour écraser « le peuple » de Gondebaud. » Ce roi, vaincu, prit la fuite et s'enferma dans la ville d'Avignon qui était fortifiée. Clovis évita les lenteurs et les embarras d'un siége en demandant seulement un tribut annuel. Gondebaud s'empressa d'accepter cette condition.

Pendant l'année qui suivit, en 501, Gondebaud attaqua Godégisèle et l'assiégea dans la ville de Vienne où il fut tué. Gondebaud ayant réuni les deux royaumes, institua chez les Bourguignons des lois fort douces, dit Grégoire de Tours, pour que son peuple n'opprimât pas les Romains.

Alaric II, roi des Visigoths, voyant Clovis faire sans cesse de nouvelles conquêtes, lui proposa une entrevue qui eut lieu dans une île de la Loire, située près du bourg d'Amboise, sur le territoire de la cité de Tours. Les deux rois se séparèrent paisiblement en se promettant amitié.

Néanmoins comme beaucoup de gens du pays des Visigoths qui s'étendait de la Loire aux Pyrénées, désiraient ardemment de passer sous la domination des Francs, et que déjà Quintinien, évêque de Rodez, menacé de perdre la vie à cause des sentiments qu'il avait manifestés, s'était enfui à Clermont où il avait été accueilli très favorablement. Clovis informé de ces avantages dit à ses Francs: « Je sup- » porte avec déplaisir la présence de ces Ariens dans une partie des » Gaules ; marchons, avec l'aide de Dieu nous les vaincrons et nous » soumettrons le pays à notre domination. »

Cette proposition ayant été unanimement agréée, l'armée se mit en marche vers Poitiers où Alaric faisait alors sa résidence. Comme une partie des troupes composant l'armée des Francs passait sur le territoire de la Touraine, Clovis, par respect pour S. Martin, défendit de prendre dans ce pays autre chose que de l'herbe et de l'eau. Un des soldats, ayant vu du foin qui appartenait à un pauvre homme, dit aux autres: « Le roi nous a autorisés à prendre de l'herbe; ceci est de » l'herbe; en la prenant nous obéissons à ses ordres. » Faisant donc violence au possesseur il lui prit son foin. Mais le roi ayant été informé

Digitized by Google

de ce fait, tua le soldat d'un coup d'épée en disant: « Comment pour-
» rons-nous espérer la victoire, si nous offensons S. Martin [1].

L'armée s'abstint depuis lors, cela se conçoit, de rien enlever dans la contrée.

Grégoire de Tours rapporte, dans les préliminaires de cette expédition, un incident faisant voir que les présages si longtemps en usage dans les pratiques religieuses du monde romain n'avaient pas encore été regardés partout comme inconciliables avec la religion chrétienne. Clovis avait envoyé par avance des délégués vers la basilique de S. Martin à Tours en leur disant: « Allez, et peut-être recevrez-vous dans » la sainte basilique quelques présages de victoire. » Il leur remit des présents pour l'église en ajoutant: « Seigneur, si tu m'es en aide, » et si tu as résolu de livrer en mes mains cette nation incrédule et » toujours ton ennemie, fais-moi la grâce de me révéler, à leur entrée » dans la basilique de S. Martin, que tu daignes être favorable à ton » serviteur. » Les envoyés se rendirent en hâte à la basilique et comme ils y entraient, le pénitencier entonnait cette antienne : « Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, et vous avez » abattu sous moi ceux qui s'élevaient contre moi; vous avez fait » tourner le dos à mes ennemis devant moi, et vous avez exterminé » ceux qui me haïssaient. » Les envoyés remplis de joie allèrent rapporter au roi le fait dont ils avaient été témoins et la confiance qui en résulta devint un élément de succès. Non seulement on admettait ainsi des communications directes de Dieu à l'homme, s'effectuant par des moyens matériels, mais on n'éprouvait aucune hésitation à admettre l'intervention directe de la volonté divine, c'est-à-dire, le miracle dans des événements explicables par les lois naturelles.

Ainsi dans une autre occasion, Grégoire de Tours rapporte que Clovis arrêté avec son armée sur les bords de la rivière la Vienne, ayant vu une biche passer l'eau sans se mettre à la nage et ayant reconnu l'existence d'un gué dont ses troupes pouvaient faire usage, cet événement fut considéré comme miraculeux.

Clovis, en suivant le cours de ses succès, avait remporté sur les

(1) Liv. II, ch. XXXVII.

Digitized by Google

Visigoths une victoire complète à la bataille de Vouglé livrée en 507, à six milles de Poitiers ; le roi Alaric II y fut tué. Théodoric, fils aîné de Clovis, chargé de poursuivre les vaincus avec une partie de l'armée des Francs, soumit à la domination de son père les cités des Visigoths voisines de la frontière des Burgondes, pendant que Clovis entrait à Angoulême, à Toulouse, puis à Bordeaux où il passa l'hiver. Il était parvenu comme on le voit à surmonter la difficulté, très grande avec le système des levées temporaires, de maintenir des troupes sur pied pendant tout le temps nécessaire à l'affermissement de ses conquêtes. Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, qui avait épousé une sœur de Clovis et donné sa fille en mariage à Alaric, avait eu la pénétration d'esprit nécessaire pour prévoir les résultats d'une guerre entre leurs nations. Dès qu'il avait été informé que des dissentiments s'élevaient entre les deux rois il avait écrit à Alaric pour lui conseiller de ne point engager de lutte contre Clovis, en disant : « Vous ne devez pas » ignorer qu'une longue paix amollit le caractère des peuples et que » ceux qui vivent sous votre domination n'ont pas fait la guerre » depuis longtemps. » Paroles profondes et toujours à méditer en pareille circonstance.

Dans la guerre faite par Clovis contre les Visigoths, il avait eu pour allié un roi mérovingien nommé Sigebert Claude qui, étant hors d'état d'exercer personnellement le commandement de ses troupes, à cause d'une blessure qu'il avait reçue à Tolbiac en combattant contre les Allemands, avait mis son armée sous les ordres de Clodéric, son fils. Comme Grégoire de Tours n'a mentionné cette circonstance que pour expliquer le grave événement qui en fut plus tard la conséquence et dont nous parlerons bientôt, on doit admettre que Clovis a reçu souvent le concours d'autres rois Francs sans que Grégoire de Tours ait cru devoir signaler de tels faits qui étaient habituels, les Francs formant une seule nation répartie en plusieurs royaumes.

C'est après ses conquêtes dans le midi de la Gaule que Clovis reçut de l'empereur d'Orient, Anastase, un titre sur lequel il y a doute, mais qui était un témoignage flatteur de considération. Grégoire de Tours a parlé de lettres conférant le titre de Consul ; des écrivains postérieurs y ont cru trouver la dignité de Patrice et des commentateurs modernes ont préféré y voir simplement les honneurs consu-

Digitized by Google

laires. Ces divergences qui portent sur la nature de la distinction honorifique dont le roi des Francs a été gratifié importent peu, mais il est certain que Clovis sut en tirer très grand parti, en homme d'État habile, pour affermir son autorité sur ses sujets gallo-romains, auxquels il se montra comme appuyé par le pouvoir impérial. Il prit soin de revêtir ses nouveaux insignes, avec le diadème, dans une cérémonie religieuse qui se fit à Tours avec beaucoup d'éclat, dans la basilique de Saint-Martin. Le roi, montant à cheval au sortir de l'église, répandit l'or et l'argent parmi le peuple, depuis la basilique jusqu'à l'église de la ville. A partir de ce jour, la population gallo-romaine lui donna, Grégoire de Tours le dit expressément, les titres de Consul et d'Auguste.

Clovis exerçait le pouvoir depuis vingt-huit ans ; il avait établi sa résidence habituelle sur le territoire de la cité de Paris, devenue le point central de son gouvernement, lorsqu'il exécuta sans scrupule par la fraude et par le meurtre la résolution de devenir roi de tous les Francs [1].

Il commença par suggérer à Clodéric, le prince qui avait combattu comme son auxiliaire à Vouglé contre les Visigoths, le projet de tuer son père. Ce meurtre ayant été commis, il fit mettre à mort le parricide par des émissaires qui lui tendirent un guet-apens. Après cela Clovis se présenta devant les Francs de ce royaume en affirmant qu'il était innocent de ces crimes, et il s'offrit à eux dans une assemblée générale pour devenir leur roi. Il fut acclamé par le bruit des voix et des armes entrechoquées, puis élevé sur un bouclier et proclamé roi. Le succès de ces fourberies lui en suggéra d'autres. Un roi franc nommé Chararic qui paraît avoir eu sa résidence sur le territoire de Térouanne, n'avait point secondé Clovis dans sa guerre contre Syagrius ; Clovis qui en avait gardé du ressentiment, lui tendit un piège, s'empara de sa personne et de celle de son fils, puis ne se trouvant pas assez garanti contre leur vengeance, après les avoir fait tondre il ordonna de les mettre à mort. Les Francs de Chararic reconnurent Clovis pour leur roi comme avaient fait ceux de Sigebert [2].

(1) Liv. II, chap. XXXVIII.
(2) Liv. II, chap. XLI.

Digitized by Google

Ce n'est pas là tout, car le roi Regnacaire, qui résidait sur le territoire de Cambrai, eut aussi son tour. Ce prince déconsidéré pour ses débauches était devenu odieux aux Francs de son royaume, de telle sorte que Clovis s'étant avancé contre lui à la tête de son armée, ne rencontra aucune résistance ; il fit Regnacaire prisonnier ainsi que son frère, et reprochant à l'un d'avoir déshonoré sa famille en se laissant enchaîner, à l'autre de n'avoir pas secouru son frère, les tua tous les deux de sa propre main. Un autre frère de Regnacaire, nommé Rignomer, fut tué par son ordre sur le territoire de la cité du Mans, et d'autres princes furent traités de même sans que Grégoire de Tours, qui nous l'apprend, [1] en donne d'autre motif que leur parenté. Après cela Clovis régna sur tous les Francs ; et ceux qui n'appartenaient pas à son royaume primitif semblent avoir recherché l'avantage de l'avoir pour chef.

Il y avait donc avant ces événements, des rois Francs, régnant simultanément, qui faisaient résidence à Cologne, à Cambrai, à Térouanne et encore ailleurs, ce qui indique le peu d'étendue du royaume primitif de Clovis. La loi salique témoignant d'autre part que les populations étaient très clairsemées, on est amené à penser que Clovis auparavant ne commandait peut-être pas directement à plus de dix mille hommes de guerre. On ne saurait, en tous cas, contester que c'est avec des forces militaires très peu considérables à l'origine, qu'il est parvenu à de très grands résultats ; et ceci ne laisse aucun doute sur les talents militaires et politiques dont il était doué. Il faut reconnaître, d'autre part, qu'il arriva à la domination sur tous les Francs au moyen de meurtres commis sans autre excuse que l'intérêt politique. L'auteur de pareils actes serait de nos jours réprouvé comme un criminel odieux. Ses faussetés et ses trahisons n'auraient point sans doute été vues par les Francs sans désapprobation, puisque Clovis s'efforça de les dissimuler, mais elles n'étaient point pour eux aussi révoltantes que pour nous. L'indulgence pour ces homicides avait gagné un homme des plus estimables parmi les gallo-romains de ce temps : Grégoire de Tours, un saint évêque, racontant comment Clovis fit tuer Clodéric par trahison, après l'avoir poussé au meurtre

(1) Liv. II, chap. XLII.

Digitized by Google

de son père, et comment il réussit à joindre ce royaume à ses États, ajoute à son récit cette réflexion plus facile à comprendre qu'à excuser : « Chaque jour Dieu faisait ainsi tomber les ennemis de » Clovis sous sa main et étendait son royaume, parce qu'il marchait » avec un cœur pur devant lui, et faisait ce qui était agréable à ses » yeux. »

Une telle appréciation n'est certes point justifiable, mais elle est instructive ; elle se joint à tous les récits du chroniqueur pour établir une conclusion très importante, c'est que les populations gallo-romaines trouvèrent de grandes satisfactions sous le gouvernement de Clovis. Par quelles mesures leur a-t-il rendu sa domination préférable à celle des autres rois barbares ? Grégoire de Tours ne l'a pas expliqué, mais nous pouvons nous en rendre compte dès à présent, en recourant à des documents que nous aurons bientôt à étudier et à produire.

Clovis n'a point enlevé aux propriétaires du sol une partie déterminée de leurs fonds de terre pour l'attribuer aux vainqueurs, comme les rois des Visigoths et des Burgondes l'avaient fait avant lui. Il se contenta d'établir des Francs dans quelques cantons où ils formaient de petites colonies régies par la loi salique et pourvues des magistratures nécessaires à leur état social. Ces colonies furent peut-être placées sur des terres publiques et vacantes provenant des domaines administrés par la curie car on ne trouve aucune trace de dépossession privée. Les Francs ne furent point, comme les Visigoths et les Burgondes, mêlés aux anciens habitants ; ils en furent séparés systématiquement.

Clovis pourvut à l'administration des contrées de la Gaule annexées à ses Etats, en préposant à chacune des cités, c'est-à-dire des circonscriptions d'évêchés, un fonctionnaire qui reçut le titre de comte. Si Grégoire de Tours n'a pas mentionné cette institution fondamentale au moment où elle fut adoptée, il a parlé du comte comme étant partout en fonction, à côté de l'évêque, sous les rois mérovingiens. La magistrature du comte ne fut qu'une imitation de celle du grafio ; car le comte devint le représentant du pouvoir royal sur une circonscription occupée principalement par les gallo-romains comme le grafio l'était dans celle que les Francs occupaient. Ceci ne veut pas dire que les attributions du comte et du grafio fussent les mêmes, car les gallo-

Digitized by Google

romains n'étaient point astreints au service de guerre, à l'exception de ceux, en petit nombre, qui détenaient des terres concédées originairement avec cette obligation par le gouvernement impérial.

Le titre de comte, en latin *comes*, était loin d'être nouveau, mais les attributions qui lui furent attachées constituaient une importante innovation. Dioclétien et Constantin avaient renfermé les fonctionnaires publics de l'Empire dans des spécialités. Le commandement militaire était devenu incompatible avec les pouvoirs judiciaires, comme ceux-ci avec les attributions financières. Il en fut autrement dans le royaume de Clovis qui établit le comte comme délégué de toute l'autorité royale dans la circonscription ancienne de la cité. Cette concentration des pouvoirs exercés sous la direction d'un prince aussi intelligent que ferme eut pour effet de faire régner partout la sécurité qui encourage le travail et qui donne la confiance. Par les soins et sous l'autorité du comte, les gallo-romains conservèrent non seulement leurs lois civiles mais leur organisation administrative. Les curies des cités continuèrent à exercer sans entraves leurs attributions administratives. Les impôts furent régulièrement perçus et Clovis, recevant sans doute la part du gouvernement impérial, acquit des ressources financières qui favorisèrent le développement de ses opérations militaires, en lui donnant le moyen de pourvoir à la nourriture de ses troupes et de les maintenir sur pied au delà du temps de service ordinaire.

Les populations gallo-romaines, déchargées du poids que le recrutement et l'entretien des troupes permanentes leur avait imposé, protégées par les Francs contre toute attaque, furent délivrées de tous les maux des invasions; si l'on ajoute que les évêques orthodoxes avaient repris le rôle de protecteurs des opprimés, que Clovis écoutant leurs avis, augmentant leur influence, trouvait en eux les plus fermes soutiens de sa domination, on arrive à cette conclusion qui éclaire les événements de l'époque : Clovis fit renaître la prospérité et la satisfaction dans les pays qu'il avait conquis.

Tandis que les gallo-romains, garantis contre les troubles de l'anarchie et contre les attaques du dehors, déchargés du service militaire et de l'obligation de pourvoir aux besoins d'une armée permanente, avaient recouvré les droits de la propriété avec la libre jouissance des fruits du travail, les Francs, de leur côté, victorieux dans toutes leurs

Digitized by Google

guerres, trouvaient dans les parts de butin l'accroissement de leurs richesses personnelles et ils étaient exaltés par le sentiment de leur supériorité nationale. Cette supériorité se manifestait par l'application de la loi salique à tous les hommes qui avaient des contestations judiciaires avec les Francs, et par le prix de la vie plus élevé pour un Franc que pour un Gallo-romain. Les anciens habitants du territoire étaient depuis trop longtemps habitués à passer d'une domination à l'autre pour ne pas se résigner à une prééminence qui avait peu d'effets réels, car les occasions de différends judiciaires entre eux et les Francs se présentaient rarement, ceux-ci n'habitant pas dans les villes et groupant leurs habitations à peu de distance l'une de l'autre, en villages d'où les étrangers étaient exclus. En résumé, Clovis continua à lever chez les Francs ses armées temporaires sans rien changer à leurs coutumes ; il protégea les Gallo-romains contre les troubles du dedans et les attaques du dehors ; il les exempta de tout service militaire et des frais d'entretien des troupes ; il puisa dans la part des impôts réservée au pouvoir central des ressources pour augmenter la durée de ses expéditions ; il conserva aux Gallo-romains leurs lois civiles, laissa ou rendit aux curies leurs anciennes attributions administratives ; il plaça dans chaque cité un comte qui fut le représentant du pouvoir royal sur tout son territoire. A côté du comte, l'évêque catholique, en faveur auprès du roi, recouvra et étendit ses attributions dans le domaine de l'administration civile ; il exerça une influence sur les affaires publiques et concourut à faire honorer le roi par les Gallo-romains.

Cette ère de prospérité dura peu, les troubles qui s'élevèrent sous les successeurs de Clovis l'ayant mise dans l'oubli. Avant d'exposer les causes des nouvelles souffrances qui ont accablé les populations de la Gaule, nous devons chercher à connaître les nations barbares que les Francs avaient déjà soumises ou qu'ils allaient soumettre à leur domination.

(A suivre).

Général FAVÉ.
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE NORWÈGE.

I

DE MALMÖ A CHRISTIANIA.

2 Juillet 1884. Nous partons de Copenhague, à 8 heures du matin, pour *Malmö*. Le bateau est petit, mais les eaux du Sund sont d'un calme parfait. Quelques voyageurs, Danois ou Suédois, qui n'ont rien de remarquable, nous donnent un premier spécimen de déjeûner local où figurent toutes les variétés possibles de salaisons: saumon salé, fumé; anchoix au piment; bœuf desséché; caviar; harengs, etc.. etc. Ils mêlent à tout ce qu'ils mangent une énorme quantité de moutarde; plusieurs avalent des rasades d'un liquide qui a tout à fait la couleur de l'eau et qui est une eau-de-vie très forte. La véritable eau est proscrite et l'on touche à peine à de minces tartines de pain. On se sent l'estomac en feu rien qu'à voir de tels convives.

Les dames Danoises ou Suédoises lisent beaucoup de romains français. *Le Maître de Forges*, *l'Abbé Constantin* étaient les favoris du jour.

Nous arrivons à *Malmö* à 10 heures. C'est un petit port, brûlé par le soleil comme s'il était sur les bords du Nil. *Malmö* a été, pendant la période Hanséatique, la principale ville du Sund. Les rues sont assez bien percées et propres. Il y a une grande place centrale où se tient le marché. Le temple protestant *Petrikirka*, vieille église datant de 1319, a un large vestibule ou porche assez curieux. Sur les murs sont

N.-B. Ces notes sont extraites d'un journal de voyage écrit au jour le jour, où l'on a évité ce qui se trouve répété dans les divers *Guides*.

Digitized by Google

les pierres tombales des anciens bourgmestres de 1396, 1627, 1648. Il y a les portraits de tous les membres de chaque famille peints sur fresques; tous extrêmement blonds, l'air raide, les yeux ronds très saillants. Les femmes ont une coiffure blanche, étroite et longue qui paraît être l'origine de la jolie coiffure des servantes de Hambourg.

On remarque un tombeau élévé par un mari à sa femme, avec cette épitaphe: « *Nobilitate generis et virtutibus incomparabilibus ornatissimæ Dominæ benedictæ Mostii Desaerbii conjugis suæ dilectissimæ quæ piè in Christo mortem obiit 16 april 1635.* »

Le mari *Henricj de l'Hellespont* a eu l'idée de faire peindre une fresque assez singulière. La femme est dans le simple costume d'Ève, admirablement bien faite; elle offre, gracieusement, la pomme à son mari en costume d'Adam, qui la prend très volontiers. Les figures devaient être des plus ressemblantes et si les corps l'étaient aussi, la noble dame pouvait rivaliser avec Vénus.

On n'a sur l'origine de cet *Henricj de l'Hellespont* aucune notion précise; mais ses goûts artistiques et païens semblent prouver qu'il était réellement originaire de l'Hellespont.

Dans le *Tyskakirka* on voit un curieux portrait de Luther avec cet étrange hexamètre pour épigraphe:

Pestis eram vivens, moriens ero mors tua, papa!

Dans le cimetière, qui n'est pas loin, il y a de nombreux petits jardins avec de légers *tumuli*, surmontés de plaques qui indiquent seulement le nom et l'âge. Des bancs à dossiers permettent aux vivants de venir là s'asseoir auprès de leurs morts. L'une des plaques avait la forme d'un livre ouvert : sur les pages étaient inscrits, successivement, les décès.

Il y a à *Malmö* d'assez jolis types de femmes: visage ovale, cheveux blonds; yeux bleus, très doux, rêveurs; coiffure en bandeaux; ensemble virginal. Mais hélas? on ne retrouve plus le moindre costume de cette fertile province de la Skanie dont *Malmö* est la capitale.

En face du port on voit la petite île de *Hven* donnée au célèbre Tycho-Brahé par le roi de Danemark Frédéric II, qui y fit construire un château magnifique nommé *Uranienborg*. Tycho-Brahé y vivait au

Digitized by Google

milieu de ses livres et de ses instruments, entouré de disciples fanatiques, visité par des souverains, entre autres Jacques VI d'Écosse qui y passa huit jours en 1590. Un pavillon au sud portait le nom de *Stelleborg* et servait aux observations astronomiques faites pendant le jour.

A 4 heures 50 nous partons pour Stockolm par l'express. Le soleil reste très chaud jusqu'à 8 heures 1/2. Nous traversons des bois de sapins, de petits lacs, un pays plat sans accidents, sans caractère. Les villages sont assez propres, avec quelque industrie; cependant les petits paysans vont pieds nus, très déguenillés.

Nous nous arrêtons 20 minutes à *Alvastra* pour souper. La table des hors-d'œuvre *smorregabor* était très garnie. Au buffet, on prenait des plats de poisson, de viande, de volaille, des fraises exquises, chacun se servant à volonté. *Alvastra* doit son nom à la femme du roi *Sverker* Ier, une pieuse reine qui, vers 1156, fonda un monastère de Bernardines. Ses ruines sont les plus pittoresques de la Suède.

Nous arrivons à Stockolm à 8 heures du soir.

3 Juillet. — Des collines ou des montagnes boisées se mirant dans des eaux limpides encadrent merveilleusement la ville tout entrecoupée de canaux, de bras du fiord ou du lac *Malaren*. Une foule de bateaux, petits ou grands, se croisent dans tous les sens et forment un ensemble gracieux et animé. La ville se compose de plusieurs îles réunies par des ponts. Le *Staden* où est le Palais-Royal est la cité des marins; de larges quais, de vastes entrepôts, les bureaux des négociants; de longues rues marchandes, très peuplées. Le Palais-Royal est une espèce d'immense caserne. La façade, avec de larges terrasses, a des soubassements encadrés de pierres colossales, rappelant les bases des monuments assyriens.

Ce qui est spécial à Stockolm, c'est que malgré tout le mouvement des quais, embarquement et débarquement continuel de voyageurs et de marchandises, on n'entend presque pas de bruit. Très peu de voitures, pas de gens qui crient...; par moment, on en est tout surpris comme d'un tour de force de silence.

Le marché aux poissons est sur un pont de bateaux, très primitif, qui sépare le *Saltsjon* du *Malaren*. Les paysannes viennent sur des

Digitized by Google

batelets apporter les produits de la pêche ou du jardinage. On voit, çà et là, quelques costumes pittoresques, ceux surtout de *Dalarö*. La jupe de couleur foncée est bordée d'une large bande de couleur vive; le devant qui a, à peu près, la largeur d'un tablier est en étoffe rayée de nuances très barriolées; à la taille un tricot clair avec des manches blanches; sur la tête une sorte de petit casque en drap noir ou marron à liseré rouge, ou une calotte rouge.

Ces paysannes de *Dalarö* sont renommées comme jardinières. Elles sont bien découplées, ont la physionomie plus vive que ne l'ont, en général, les Suédoises, presque toutes maigres et pâles. Quelques dames à Stockolm, sont fines, distinguées, mais minaudières, se faisant mille compliments, se serrant les mains avec une tendresse expressive. Dans le peuple, on voit beaucoup de visages qui se rapprochent du type lapon: figure ramassée, nez assez épaté, narines larges et retroussées.

Des tramways découverts font le tour de la ville. Plusieurs rues sont étroites, peu élégantes. Vers les faubourgs surtout, il y a comme un air de village agrandi; mais les nouveaux quartiers derrière le Grand-Hôtel et le Jardin-Royal, *Kungstradgarden*, ont de magnifiques constructions, de beaux squares. Sur les places, on a multiplié les monuments aux rois de Suède, tous dans des attitudes forcées, raides, trop théatrales.

Djurgarden est un immense parc où sont des villas, des théâtres, des cafés-concerts, etc., etc. C'est le grand centre des plaisirs du dimanche pour toutes les classes de la société. *Haselbacke* est le café-restaurant à la mode; la musique de la garde royale y joue, presque tous les soirs.

Nous cherchons dans les méandres du parc, *Rosendal* la villa préférée du Roi, qui est située à l'une des extrémités de *Djurgarden*. Un jeune Suédois s'offre aimablement pour nous servir de guide. Il parle assez bien le français pour se faire comprendre. Il nous apprend qu'il étudie l'architecture; mais il trouve que la Suède n'offre aucun intérêt, au point de vue artistique: tout y est si petit, dit-il, la nature seule y est grande!

La villa de *Rosendal* est d'une simplicité extrême. Le roi est tout à fait bonhomme, extrêmement abordable, très aimé par tous les Suédois. Il s'occupe d'agriculture et de beaux arts, avec la même

Digitized by Google

ardeur ; mais il évite, le plus possible, tout ce qui tient à la représentation royale.

Le Palais, *Kunglslottet* à Stockolm, montre aussi la simplicité traditionnelle de ses princes. On visite, séparément, les appartements de chaque prince ou princesse. Les huissiers de service se font payer des pourboires successifs qui finissent par monter assez haut : il y a là un véritable abus de la *couronne* ! La chambre du prince Oscar est plus que modeste, ornée de photographies. L'appartement de la princesse Eugénie, tante du Roi, est des plus ordinaires.

Celui du prince et de la princesse héritiers paraît plus confortable. Il y a un piano richement sculpté qui est une œuvre d'art ; un salon d'été avec fleurs grimpantes, bassin et jets d'eau d'un effet assez gracieux. Partout on voit, à profusion, des portraits de tous les membres de la famille. C'est touchant !

Pendant notre visite, un jeune officier entre et se retire aussitôt pour ne pas nous déranger : c'était le prince Eugène, le plus jeune des fils du roi qui montrait les appartements à un camarade. Il n'y a rien ici qui rappelle la morgue des autres cours de l'Europe.

Les appartements de réception ne sont ni très grands ni très ornés. La galerie et la salle de bal sont les plus remarquables. La salle du conseil est simple : le roi en sortait. Il y travaille, avec les ministres, en été, tous les vendredis. Nous voyons les équipages avec grands chasseurs galonnés qui vont le ramener à son cher petit *Ritiro* de *Rosendal* où il vit en simple bourgeois, bien paisible.

On montre, avec vénération, la chambre où est mort Bernadotte, son vieux manteau gris, sa canne, ses livres habituels, la plupart français et d'histoire. On a le culte de Bernadotte, le grand initiateur des progrès qui rendront le royaume de Suède et Norwège de plus en plus prospère.

Bernadotte Charles Jean régna, sous le nom de Charles XIV, de 1818 à 1844. Entièrement étranger à la Suède, connaissant à peine la langue, il sut par la force de son caractère et sa haute intelligence obtenir des résultats merveilleux. Par une économie rigide et d'habiles mesures, il rétablit l'ordre dans les finances ruinées. Il fit le sacrifice absolu de sa liste civile, pendant dix ans. Un dévouement aussi loyal et aussi désintéressé lui gagna le respect et l'admiration

Digitized by Google

de tous ses sujets. Il sut ménager les susceptibilités des Norwégiens et des Suédois, mal unis encore et jaloux les uns des autres. Il publia des codes sagement conçus ; il créa des routes, des canaux et surtout le fameux *Göta Canal* qui devint la grande artère du commerce Suédois. Les fils et petits-fils de Bernadotte, Oscar Ier, Charles XV, Oscar II n'ont eu qu'à continuer ses sages traditions pour assurer les progrès constants de la nation Suédoise.

L'amour de leur dynastie moderne n'empêche pas, d'ailleurs, les Suédois de rester fidèles au souvenir de leur ancienne noblesse. On le voit à l'église des chevaliers, *Riddorholms kirka*, de style gothique, défiguré par la Renaissance ; elle est tout ornée de trophées et d'écussons. C'est aussi leur St-Denys ; dans les caveaux sont les tombeaux des rois et des hommes célèbres. On y voit le tombeau de Gustave Adolphe avec cette simple inscription : *Gustavus Adolphus, Magnus !* Dans la chapelle de Bernadotte, les cercueils sont recouverts des mêmes draperies dorées qui ont servi aux funérailles. Il y a des groupes de familles, les enfants auprès des pères et mères. On croirait que ces morts d'il y a 50 ou 60 ans, sont morts hier ; l'impression est des plus saisissantes.

Le Musée, installé dans un magnifique monument, renferme quelques bons tableaux de l'école suédoise, des scènes gaies avec des costumes éclatants. La Suède n'a pas de peintres célèbres, à proprement parler ; mais elle a des sculpteurs, Sergell dont on admire le Faune au Luxembourg et le Cupidon à Stockolm ; on lui doit les mausolées de Descartes, de Gustave III, de Linnée. De Byström on admire la statue colossale de Charles XIII à Stockolm, et de Fogelberg les statues d'Odin, de Thor et de Freya qui ont une originalité toute nationale.

De l'école française, le musée a beaucoup de Chardin, de Boucher, de Lancret, de Rigaud, d'Oudry, mais presque tous médiocres ; de l'école flamande, un superbe Rubens, trois splendides femmes nues portant des corbeilles de fleurs ; c'est d'une richesse de forme et de couleur incomparable. Il y a une forte Suzanne de Jordaëns ; un saint Pierre et des vieilles admirablement ridées de Rembrandt ; de Mierevelt, un homme à moustaches en croc, très naturel, fin, distingué, vivant ; des Wouverman, des Van Ostade, des Téniers. De Denner, on admire deux têtes de vieillards, homme et femme,

Digitized by Google

merveilleusement ridées, mais cependant moins fines que les fameuses têtes du musée de Vienne ; quelques bons Metsys et d'autres peintres hollandais anciens ; beaucoup d'excellents tableaux de genre par *Okand*, c'est-à-dire par inconnus, sans doute de bonnes copies.

Dans la sculpture, on remarque des Vénus et des Adonis aux formes les plus gracieuces ; seulement les hommes ont tous des têtes et des coiffures de femmes.

Les salles consacrées aux armures sont curieuses. On reste saisi devant les épées gigantesques des anciens rois. Il y a beaucoup de costumes d'hommes en peau grise, de robes de femmes en tissus d'or et d'argent ; des bijoux, des bibelots de toute espèce.

L'un des grands attraits de Stockolm est la facilité de faire des excursions en bateau à vapeur, de tous côtés, dans les environs. Nous allons à *Vaxholm*, petite station de bains de mer, sur le *Saltzjon*, bras très long de la Baltique qui vient jusqu'à Stockolm confondre ses eaux avec celles du beau lac *Malaren*. Le *Saltzjon* et le *Malaren* sont les grandes artères de la vie aquatique, si animée dans toute la Suède.

Vaxholm est un gracieux petit village qui aligne sur la mer ses maisons de bois, peintes en rouge ou en gris clair. Dans l'auberge de l'embarcadère, *kallare*, il n'y a qu'une grande salle à manger, *matsal*. Une jeune fille d'allures assez distinguées a de la peine à comprendre ce que nous demandons. Enfin elle nous apporte du bœuf froid, des sardines frites en morceaux froids, une espèce particulière de saucisses et du fromage local, gris, très dur ; une grosse galette plate de seigle est ce que les Suédois préfèrent à tout autre pain. Nous obtenons, à grand peine, un peu de *fine broad* qui ressemble à du gâteau. La question du vrai pain est une des plus difficiles. On boit du lait à ses repas ou de la bière assez légère. Ici ce n'est pas cher : une couronne pour deux. Les bains de mer ne se prennent que dans des cabines en bois fermées. Les hommes eux-mêmes, excepté les enfants du peuple, ne sortent pas de leurs cabines. C'est déjà là, il faut le reconnaître, un indice de la pureté des mœurs suédoises. Une preuve plus sérieuse est la facilité avec laquelle les jeunes filles de toutes les classes, même très jeunes, voyagent seules en bateau, en chemin de fer, sans que personne leur manque jamais de respect. Qu'on apprécie, par comparaison, avec ce qui se passerait

Digitized by Google

en France, en Italie ou en Espagne par exemple, et l'on admirera cette honnêteté de mœurs si générale.

En revenant de *Vaxholm*, nous croisons plusieurs grands bateaux venant de points plus éloignés, des barques de pêcheurs, de tout petits canots à vapeur. Les riches propriétaires de villas, aux bords du fiord, ont des canots à vapeur en guise de voitures. Sur un roc pelé, nous voyons une halte de pêcheurs. Les voiles leur servent de tentes ; les filets sèchent sur les rochers. Les femmes préparent le repas. Les hommes étendus se reposent comme des lazzaroni. La scène est pittoresque. Plus loin des femmes rament sur une assez grande barque ; de jeunes demoiselles se promènent, seules, en canots. Les suédoises sont toutes très habituées à la mer.

Nous avions quelques officiers à bord de notre bateau. Tous ont l'air assez mou ; le plus jeune a les culottes collantes en drap noir à bandes jaunes, les bottes à l'écuyère fortement éperonnées ; seul il a une tournure militaire. Il y a une forteresse à *Vaxholm* qui a l'air de se prendre au sérieux.

Le *Saltzjon* est bien la mer; on n'y ressent pas du tout les mêmes sensations que sur le lac. Il y a plusieurs îles verdoyantes; de magnifiques sapins se mirent dans l'eau. L'aspect de cette nature du Nord est plus saisissant que la vue des bords du Rhin, par exemple, et surtout du Danube où tout est plat. Les grands fiords de Suède et de Norwège, quand ils ne sont pas encaissés par des montagnes, ressemblent, par intervalles, à certaines parties des grands fleuves d'Amérique.

Nous allons visiter le château de *Drottmingholm* sur le lac *Malaren*. Notre steamer de plaisance est très grand, à double pont, confortablement installé. Il y a une foule de voyageurs des plus variées. La sortie de la ville par le lac n'est pas si belle, tout d'abord, que par le *Saltzjon;* mais bientôt le *Malaren* s'élargit. On voit de jolies îles, des villas, des bois coupés çà et là de ravissantes petites prairies.

Le bâteau tourne et retourne et l'on découvre, sans cesse, des coins et des recoins avec des surprises délicieuses pour les yeux; tantôt des îlots en miniature d'un vert émeraude; tantôt un petit chalet fumant qui est tout un poëme; tantôt des maisonnettes en bois aux couleurs riantes, cadres charmants pour de gracieuses pastorales.

Digitized by Google

Le Château-Royal est admirablement posé sur le lac. Il est vulgairement peint en blanc, mais se présente bien dans un cadre exquis de verdure et de belles eaux limpides. Le parc est grand, malheureusement orné de petites statues en bronze d'assez mauvais goût qui choquent plus qu'elles ne plaisent. Les salons sont décorés de riches tapisseries et de portraits de souverains. Elisabeth d'Autriche est vraiment reine de noblesse et de beauté. L'impératrice Eugénie est pâle, terne, un mauvais Winterhalter. La mère du roi de Suède actuel, jolie femme, rêveuse, mélancolique; le père, crânement posé, à moustaches relevées en pointe, un peu fier à bras; des princesses, babys, naïves et charmantes. L'ensemble est très familial comme au Palais-Royal de Stockolm. Il y a beaucoup de porcelaines de Saxe de la plus rare finesse: sur une cheminée notamment des vases exquis, une pendule merveilleuse représentant le triomphe de Vénus; un lustre en chêne avec des ornements de Saxe ravissants.

Une chambre à coucher du style Louis XIV le plus riche est tout à fait digne du grand roi: un immense lit des plus somptueux en étoffe tramée d'or et d'argent très épais; un grand luxe d'incomparables paravents brodés devant les cheminées, les toilettes.

Drottningholm est une résidence royale relativement plus riche et plus élégante que le palais de Stockolm.

Ce sont les vues d'ensemble de Stockolm et de ses environs surtout qui nous ont frappés. L'une des plus belles est celle que l'on a du haut de l'*Elevator* ou ascenseur colossal de *Moselbacke*. Ce panorama des quais si vivants, des belles eaux du fiord et du lac, des parcs de *Djurgarden*, des vertes montagnes formant de tout côté un cadre enchanteur, tout cet ensemble charme, séduit et laisse les plus gracieux souvenirs.

On a appelé Stockolm la Venise du Nord à cause de ses eaux; mais il n'y a, en réalité, aucun rapport, ni entre les villes même, ni entre les eaux. La vraie beauté caractéristique de Stockolm, c'est son cadre de montagnes ou de collines, toutes boisées de sapins verdoyants jusqu'aux bords de son fiord ou de son lac aux eaux si pures. Il n'y a rien de pareil à Venise, où l'effet tient surtout aux éclatants reflets d'un ciel d'or dans les lames irisées de l'Adriatique. Les deux villes ont chacune leur beauté spéciale qui peut inspirer presque la même admiration.

Digitized by Google

en France, en Italie ou en Espagne par exemple, et l'on admirera cette honnêteté de mœurs si générale.

En revenant de *Vaxholm*, nous croisons plusieurs grands bateaux venant de points plus éloignés, des barques de pêcheurs, de tout petits canots à vapeur. Les riches propriétaires de villas, aux bords du fiord, ont des canots à vapeur en guise de voitures. Sur un roc pelé, nous voyons une halte de pêcheurs. Les voiles leur servent de tentes ; les filets sèchent sur les rochers. Les femmes préparent le repas. Les hommes étendus se reposent comme des lazzaroni. La scène est pittoresque. Plus loin des femmes rament sur une assez grande barque ; de jeunes demoiselles se promènent, seules, en canots. Les suédoises sont toutes très habituées à la mer.

Nous avions quelques officiers à bord de notre bateau. Tous ont l'air assez mou ; le plus jeune a les culottes collantes en drap noir à bandes jaunes, les bottes à l'écuyère fortement éperonnées ; seul il a une tournure militaire. Il y a une forteresse à *Vaxholm* qui a l'air de se prendre au sérieux.

Le *Saltzjon* est bien la mer; on n'y ressent pas du tout les mêmes sensations que sur le lac. Il y a plusieurs îles verdoyantes; de magnifiques sapins se mirent dans l'eau. L'aspect de cette nature du Nord est plus saisissant que la vue des bords du Rhin, par exemple, et surtout du Danube où tout est plat. Les grands fiords de Suède et de Norwège, quand ils ne sont pas encaissés par des montagnes, ressemblent, par intervalles, à certaines parties des grands fleuves d'Amérique.

Nous allons visiter le château de *Drottmingholm* sur le lac *Malaren*. Notre steamer de plaisance est très grand, à double pont, confortablement installé. Il y a une foule de voyageurs des plus variées. La sortie de la ville par le lac n'est pas si belle, tout d'abord, que par le *Saltzjon;* mais bientôt le *Malaren* s'élargit. On voit de jolies îles, des villas, des bois coupés çà et là de ravissantes petites prairies.

Le bâteau tourne et retourne et l'on découvre, sans cesse, des coins et des recoins avec des surprises délicieuses pour les yeux; tantôt des îlots en miniature d'un vert émeraude; tantôt un petit chalet fumant qui est tout un poëme; tantôt des maisonnettes en bois aux couleurs riantes, cadres charmants pour de gracieuses pastorales.

Digitized by Google

Le Château-Royal est admirablement posé sur le lac. Il est vulgairement peint en blanc, mais se présente bien dans un cadre exquis de verdure et de belles eaux limpides. Le parc est grand, malheureusement orné de petites statues en bronze d'assez mauvais goût qui choquent plus qu'elles ne plaisent. Les salons sont décorés de riches tapisseries et de portraits de souverains. Elisabeth d'Autriche est vraiment reine de noblesse et de beauté. L'impératrice Eugénie est pâle, terne, un mauvais Winterhalter. La mère du roi de Suède actuel, jolie femme, rêveuse, mélancolique; le père, crânement posé, à moustaches relevées en pointe, un peu fier à bras; des princesses, babys, naïves et charmantes. L'ensemble est très familial comme au Palais-Royal de Stockolm. Il y a beaucoup de porcelaines de Saxe de la plus rare finesse: sur une cheminée notamment des vases exquis, une pendule merveilleuse représentant le triomphe de Vénus; un lustre en chêne avec des ornements de Saxe ravissants.

Une chambre à coucher du style Louis XIV le plus riche est tout à fait digne du grand roi: un immense lit des plus somptueux en étoffe tramée d'or et d'argent très épais; un grand luxe d'incomparables paravents brodés devant les cheminées, les toilettes.

Drottningholm est une résidence royale relativement plus riche et plus élégante que le palais de Stockolm.

Ce sont les vues d'ensemble de Stockolm et de ses environs surtout qui nous ont frappés. L'une des plus belles est celle que l'on a du haut de l'*Elevator* ou ascenseur colossal de *Moselbacke*. Ce panorama des quais si vivants, des belles eaux du fiord et du lac, des parcs de *Djurgarden*, des vertes montagnes formant de tout côté un cadre enchanteur, tout cet ensemble charme, séduit et laisse les plus gracieux souvenirs.

On a appelé Stockolm la Venise du Nord à cause de ses eaux; mais il n'y a, en réalité, aucun rapport, ni entre les villes même, ni entre les eaux. La vraie beauté caractéristique de Stockolm, c'est son cadre de montagnes ou de collines, toutes boisées de sapins verdoyants jusqu'aux bords de son fiord ou de son lac aux eaux si pures. Il n'y a rien de pareil à Venise, où l'effet tient surtout aux éclatants reflets d'un ciel d'or dans les lames irisées de l'Adriatique. Les deux villes ont chacune leur beauté spéciale qui peut inspirer presque la même admiration.

Digitized by Google

foin, un soldat danois, fouillant le foin avec sa lance, blessa Gustave qui ne poussa pas un cri, ne fit pas un mouvement. Son sang qui coulait pouvait le trahir; mais un de ses amis blessa adroitement un cheval et donna ainsi le change.

Elu chef des Dalécarliens et de tous les cantons du royaume, Gustave n'eut d'abord que seize cavaliers composant sa garde et une centaine de fantassins pour toute armée. Mais il entraîna à sa suite les paysans du Helsingland et du Gestrikland et les deux combats de *Brunnebak* et de *Westeras* mirent en déroute l'armée danoise.

Voici une chanson populaire du temps dans laquelle les paysans célèbrent leur victoire :

« La flèche des paysans atteint bien la poule de neige et l'écureuil sur le sapin, pourquoi Christian (le roi danois), ce bourreau sanguinaire, parviendrait-il à l'éviter ? Ils poussèrent les Jutois (danois) dans la rivière de *Brunnebak* ; l'eau qui bouillonnait autour d'eux les ensevelit ; par malheur, Christian n'était pas avec eux. Les Jutois se mirent tous à fuir, en chantant ce chant lugubre : nous ne voulons plus boire de la bière que l'on brasse dans les mines de la Dalécarlie ! »

Gustave s'empara de Stockolm le 20 juin 1523, après un siège de deux ans et fut alors solennellement proclamé roi de Suède.

Il devait son trône aux paysans, à ceux surtout de Dalécarlie qui se soulevèrent plusieurs fois. Le clergé était resté fidèle à la cause du roi de Danemarck. C'est ce qui poussa Gustave à favoriser la réforme.

L'archevêque d'Upsala ayant dit au Roi, dans un festin: *Notre Grâce boit à la santé de votre Grâce!* Gustave lui répondit: *Il n'y a pas de place pour deux Grâces sous un même toit.* Il supprima la juridiction des évêques en s'appropriant leurs privilèges et ceux du Saint-Siège.

Dans une lettre adressée aux paysans Uplandais, en 1540, il leur disait: « Prenez soin de vos maisons, de vos champs et de vos prés, de vos femmes et de vos enfants, de votre gros et de votre menu bétail ; mais ne songez nullement à nous circonscrire dans notre gouvernement et dans les affaires religieuses ; car il est de notre devoir, de par Dieu et la justice et selon la raison naturelle, de vous donner des ordres et des règlements comme il convient à un Roi chrétien. En sorte que si vous ne voulez pas encourir notre disgrâce et une punition sévère,

Digitized by Google

vous obéirez à nos ordres royaux, tant dans les affaires mondaines que dans celles de la religion. » Voilà bien le pouvoir royal, tel qu'il s'est élevé sur la ruine des institutions du moyen-âge !

Dans ces luttes si longues et si difficiles contre les Danois, contre les nobles, contre le clergé, contre les paysans eux-mêmes qui l'avaient acclamé, Gustave montra toutes les qualités du fondateur de dynastie. En lisant ses lettres, on ne sait s'il prie, s'il veut persuader ou s'il commande, mais il réussit toujours à atteindre son but. Aucun obstacle ne le rebute, il écarte tout, il discute les moindres objections, et ceux mêmes qu'il a vaincus sont persuadés de son bon droit.

Gustave s'était marié trois fois: sa première femme fut Catherine, fille du duc de Saxe Lauenbourg; elle lui donna un fils, Erik, qui lui succéda mais qui fut un indigne héritier de sa gloire. La seconde épouse fut Marguerite Lejonhufrud, fille d'un seigneur suédois: cette princesse sut entrer dans toutes les vues de Gustave, en ménageant son caractère brusque et impatient. Elle mourut en 1551, après lui avoir donné cinq fils et autant de filles. Bien qu'il se soit encore remarié, un an après, avec Karin Stenbock, c'est à Marguerite que son cœur resta le plus attaché; c'est d'elle qu'il eut son fils bien-aimé Jean qui, d'abord duc de Finlande, devait plus tard succéder à Erik, après une lutte fratricide.

Il y a, dans l'église d'Upsala, plusieurs autres monuments funéraires des anciennes familles Suédoises, de Sture, Brahe, Oxenstiern, Lejonhufrud, de Geer.

La tombe de Linnée est de forme très simple, en porphyre, élevée par les amis et les disciples du prince des botanistes. Le peuple conserve son souvenir avec une touchante fidélité. Il n'est pas un habitant d'Upsala qui ne montre avec orgueil la maison et le jardin du savant, la prairie où il venait avec ses élèves pour explorer les merveilleuses productions de la nature. Quand l'un d'eux découvrait une plante curieuse ou un nouvel insecte, les sons du cor réunissaient la jeune bande dispersée et tous étaient attentifs à recueillir ce qui sortait de la bouche de l'oracle.

On ne peut s'empêcher de penser, devant ce nom de Linnée devenu à jamais immortel, que la vraie science est le chemin le plus sûr pour arriver à la gloire durable: *gloria perennis!*

Digitized by Google

L'Université d'Upsala, fondée en 1477, comprend des Facultés de théologie, de droit, médecine, philosophie, mathématiques. Il y a des *Professors*, des *Assistent*, des *Docenter*. Les étudiants avec leurs casquettes blanches à cocardes ressemblent un peu trop aux employés de chemins de fer. Ils sont 2,000 environ, très gais, très mondains pendant l'hiver, très mélomanes; en vacances de juin à octobre. Les vieux étudiants, en retard, restent pour les examens. Ils se divisent en nations et chaque nation a trois classes : *seniores*, *juniores*, *recentiores*. Ce sont des cercles d'étudiants par provinces d'origine : Dalécarlie, Skanie, etc. Ils forment là des liens de camaraderie qui leur sont très utiles, dans la vie.

On va visiter, à une demi-lieue d'Upsala, le petit village de *Gamla Upsala* (l'ancien Upsal) qui fut jadis le siège du culte d'Odin.

Là s'élevait un temple magnifique, entouré d'un bois sacré. Plus loin, on voit ces restes célèbres appelés *Kungs Högar (tumuli)* qu'on regarde comme les tombeaux des anciens rois scandinaves. L'un d'eux, sur lequel est une petite plateforme, porte le nom de *Tings Hög* (tertre des assises). C'est du haut de ce *tumulus* que les anciens rois jugeaient leurs sujets. C'est aussi près d'Upsala qu'est la célèbre *Morastena* ou pierre de Mora sur laquelle les rois de Suède étaient autrefois couronnés.

7 Juillet. — Nous partons pour Falun. Il y a en Suède des mines de cuivre fort riches qui souvent même ont donné de l'or. Une grande société a centralisé les mines et les fonderies. Les mines de cuivre de Falun sont les plus considérables du royaume. Elles fournissent plus de la moitié de la production totale et leur minerai est d'une qualité supérieure. L'extraction se fait à des profondeurs énormes. On voit cependant même les femmes d'ouvriers, debout sur la *benne* ou *panier* de descente, leurs bras passés autour de la corde, tricoter tranquillement en s'enfonçant dans ce gouffre effroyable. Vers le milieu de la descente on trouve deux vastes grottes appelées l'ancienne et la nouvelle salle de conseil. Gustave III, en visitant la première de ces salles, traça de sa main, sur le rocher, avec de la craie, ces mots : Gustave, 20 septembre 1788. On les sculpta sur la pierre.

On fit, en 1719, dans cette mine, une étrange découverte. En

Digitized by Google

ouvrant une galerie sur un point que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais exploré, des mineurs trouvèrent le cadavre d'un jeune homme : il avait été pétrifié sans rien perdre des formes de sa jeunesse.

On le porta à l'air ; tout le monde se rassembla pour voir cette singulière momie. Tout à coup une vieille femme s'approche chancelante et fond en larmes en reconnaissant la figure de son fiancé qui avait disparu depuis 50 ans, sans qu'on eut jamais su ce qu'il était devenu. Probablement descendu seul dans la mine, Matts Israelson surnommé Fet Mats s'était noyé dans un puits et un éboulement avait fermé le lieu où il se trouvait. Les années avaient sillonné le visage de la malheureuse femme, tandis que son fiancé, sorti du tombeau, s'offrait à sa vue sous les traits de sa jeunesse. On la laissa pendant quelques jours repaître ses yeux de ce spectacle qui, dans sa douleur avait pourtant encore sa consolation. Les mineurs firent ensuite au fiancé exhumé de magnifiques funérailles.

Le corps fut mis dans une caisse à parois de verre où il se conserva merveilleusement, pendant de longues années.

Nous voyons à Falun d'énormes amas de débris ou de résidus de minerais qui forment de vraies montagnes. Les maisons de bois peintes en rouge ont l'aspect le plus égayant. L'hôtel de Dala où nous sommes logés est très confortable, quoique tout en bois. Les costumes des Dalécarliennes sont les plus jolis de la Suède et les seuls fidèlement conservés : bas rouges, jupes noires, casaques vertes à manches rouges ; mouchoirs barriolés sur la tête avec rubans rouges au bord des bandeaux. C'est très pittoresque !

Le soir, une musique militaire donne un concert dans les bois qui dominent la ville de Falun : de fraiches villas entourées de sapins et de bouleaux font contraste à la partie opposée, tout encombrée des débris de minerai, si tristes à l'œil. La musique joue surtout des airs d'opéras français. Au même moment nous contemplons une vraie Marguerite Dalécarlienne à la fontaine ; une belle fille à l'œil noir, pensif ; jupe noire très courte ; bas rouges, gilet rouge à lacets, bandeaux lissés sous un mouchoir rouge ; au cou des pendeloques composées d'une couronne, d'une pierre jaune et de sortes de sequins d'argent, le tout ayant une forme cabalistique. Le vase où elle

Digitized by Google

puisait de l'eau était en beau cuivre rouge, tout éclatant. C'était un régal pour ceux qui aiment les puissants coloris.

Dans les bois qui encadrent Falun, on trouve d'énormes pierres roulées comme des cailloux; ces rochers ont-ils été arrondis par la mer ou par les avalanches? Remontent-ils réellement au déluge comme on le dit dans le pays? C'est un problème qui pourrait être discuté longtemps dans les sociétés archéologiques?

Nous avons rencontré un chariot de Dalécarliens en voyage, hommes et femmes avec leurs jolis costumes rouges qui tranchent si bien sur le vert sombre des bois. C'était de la couleur locale et de la plus brillante.

Falun, ses environs et, on peut le dire, les moindres recoins de la Dalécarlie sont pleins de souvenirs de Gustave Wasa. A *Ornäs*, on visite la maison où il trouva un asile après avoir été trahi par *Persson Arendt*. Cette maison, tout en bois, domine les autres; sa structure est bizarre, l'escalier en dehors. Dans une grande salle au deuxième étage, on a élevé un trône sous un dais de soie blanche à fleurs de lys d'or. Gustave y est assis, de grandeur naturelle, armé de pied en cap des mêmes armes dont il était revêtu, quand il arriva à *Ornäs*. Le serviteur qui l'accompagnait est près de lui, armé également. On voit le portrait de *Barbro Stigsdotter*, la libératrice de Gustave, et la statue du fidèle *Engelbrecht* de Mora. A la porte, sont les deux Dalécarliens blancs qui avaient servi de guides. Ils ont le costume du pays, portant à la main des arbalètes et à la ceinture des sabres et des carquois garnis d'énormes flèches. On voit accrochés aux murs de la chambre des armes et divers objets, ayant servi à Gustave fugitif. On ne peut se défendre d'une certaine émotion en pensant à ce grand homme dont l'image reste, aujourd'hui encore, si vivement gravée au cœur de tout Dalécarlien.

8 Juillet. — Nous partons à 8 heures du matin dans une *drowska* découverte. Il pleut à torrents. Les Suédois qui sont avec nous s'enveloppent de tartans et reçoivent la pluie très philosophiquement. Le ciel gris, bas, plombé, est pris de tous les côtés; les petits lacs qui bordent la route ont un aspect morne et triste. L'hiver, ce pays doit être désolé et donner une idée de la Sibérie.

Digitized by Google

On aperçoit des usines immenses avec des maisons d'ouvriers sur des modèles presque artistiques, avec pérystiles couverts et entourés de gracieux jardins. A *Borlange,* l'*hostellet* en bois est charmant. Les paysans sont superbes dans leurs habits du dimanche; les paysannes portent, toutes, des gants noirs en peau de Suède, une jupe rouge, un mouchoir noir noué sous le menton. La route longe plusieurs lacs aux îles d'émeraude; on voit flotter de larges nappes d'admirables nénuphars... on songe à Ophélia !

Les maisonnettes rouges sont coupées de raies blanches, formant bordure autour des fenêtres. Le petit lac de *Brodsjo* encaissé, sauvage, a la plus jolie courbe.

Nous allons de *Daglosen* à *Philipstad*, en 15 minutes. C'est une petite ville très coquette au bord du lac qui est encadré de collines assez hautes, sur deux plans. Les arbres sont plus variés, on voit plus de bouleaux. Par intervalles, les bois sont défrichés et l'on aperçoit de riantes prairies. C'est beaucoup moins sévère, d'une impression douce qui donne un calme parfait à l'esprit. Les lacs plus sombres ont inspiré les lakistes. Ici, le paysage est gracieux, presque méridional. Une barque passe au loin, avec des jeunes filles qui rament.

Nous entendons la musique d'un orphéon local qui joue dans un parc réservé. Vu de haut, le village nous apparaît propre et coquet; ses maisons de bois ont des couleurs plus variées, rouge, blanc, gris. Notre *hostellet* est une belle construction en pierre. Un joli square bien tracé près de l'école primaire qui est admirablement aménagée, offre une vue délicieuse sur le village et la rivière. Il est vraiment inouï de trouver ici, au fond de la Suède, un village beaucoup mieux installé, plus confortable et plus agréable à tous égards qu'en France. Sans doute la musique laisse à désirer, mais ce n'en est pas moins une distraction charmante d'entendre jouer, à cette latitude et à cette heure, des airs d'opéras français même les plus récents: Faust, Carmen et quelques airs locaux, rappelant les chants des montagnards suisses. Il y avait près de nous un instituteur solennel dont la physionomie et l'attitude nous faisaient rire: il prenait des poses de Napoléon sur la colonne, en fixant des écoliers qui jouaient avec un chien à travers les platebandes du square.

Digitized by Google

Nous rentrons à l'*hostellet* par une belle nuit lumineuse; les clochettes argentines des vaches vagabondes sont encore la musique qui s'harmonise le mieux avec ce paysage aux teintes adoucies.

9 Juillet. — Nous partons de *Philipstad* dans un petit chemin de fer en miniature. A *Kil* et plus encore près de *Charlottenberg* le pays devient de moins en moins sauvage. Il y a beaucoup plus de culture; les bords du lac sont plus habités. On suit le *Glommen*, l'un des grands cours d'eau de la Suède sur lequel nous voyons rouler d'immenses flottes de bois. Çà et là, des rapides font jaillir l'écume. Sur les deux rives se dressent des collines à moitié cultivées en foins, en trèfles, etc. De petites vaches, des chevaux bai clair courent en liberté. Les maisonnettes blanches et rouges sont perchées comme des chalets suisses. L'ensemble est très riant et presque trop civilisé. On reconnaît au mouvement des routes, à l'animation des gares, qu'on approche d'une grande ville. Ce sont les faubourgs de Christiania.

(*A suivre*). CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

ORIGINES DU THÉATRE EN PORTUGAL

Le XVIe siècle est l'âge d'or de la littérature et de la langue portugaises : les Sa de Miranda, Ferreira, Gil-Vicente, Camoëns et Jean de Barros ont doté leur pays de monuments glorieux, qui laissent loin derrière eux les œuvres des autres écrivains. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ici la haute fortune littéraire coïncide avec le point culminant de la fortune politique. La nation venait d'atteindre le sommet de sa grandeur et de sa puissance. Ses témérités maritimes lui assuraient la suprématie en Afrique, dans l'Inde, au Brésil et sur les mers; son commerce sans cesse croissant allait ruiner celui de Venise; ses historiens et ses poëtes lui tressaient une immortelle couronne de gloire littéraire. Désormais le Portugal allait se dégager de l'imitation de ses devanciers, séparer son idiome de celui de l'Espagne, fonder sa langue, avoir ses poésies propres, son histoire particulière et son théâtre national.

Il ne faut pas s'étonner que les représentations théâtrales se soient fait longtemps attendre chez ce nouveau peuple, déjà puissant dans le monde ; ni même que ce genre de littérature ne se soit jamais acclimaté en Portugal, comme dans les autres nations. Le théâtre a toujours été le produit de circonstances particulières. Il est sorti des fêtes religieuses en Grèce, et des Saturnales chez les Romains. En France, c'est au moyen-âge qu'il a pris naissance, alors que la naïveté des sentiments, les pieuses terreurs, les ardeurs de la foi et les habitudes journalières en eurent fait une nécessité. Les solennités religieuses, seul délassement du peuple en ces temps de ténèbres, ne revenant pas assez souvent, tout préoccupé que l'on était alors de la grande affaire du salut, on éprouvait le besoin de renouveler de temps en temps les belles fêtes de la religion, telles que Noël et Pâques, au moyen de certaines représentations de ces mystères chrétiens.

Digitized by Google

En Portugal, c'est à des sentiments analogues, mais qui se sont produits dans des circonstances différentes, qu'est due l'origine du théâtre. Bien que certains couvents, en vue de propager la foi, aient fait représenter quelques vies de saints et quelques miracles, ce n'est pas au milieu du peuple que le théâtre est né, qu'il a grandi, comme à Athènes, à Rome et en France ; c'est à la cour qu'il a pris naissance et qu'il s'est développé. Là, l'ennui, le chagrin, et la crainte, inséparable de l'exaltation religieuse, l'ont fait adopter avec empressement, aussitôt qu'il a paru, et ont provoqué son rapide essor. Voici dans quelles circonstances.

C'était en 1495. Jean II venait de mourir ; et l'on sait dans quelles perplexités la fin de ce monarque avait mis le peuple et les grands. Quel serait son successeur ? Quelle conduite le nouveau roi tiendrait-il à l'égard de l'Espagne, au sujet du partage des récentes conquêtes ? Dom Emmanuel, il est vrai, eut le mérite de suivre la politique de son prédécesseur : s'adonner tout entier aux soins que réclamait sa puissance maritime, telle fut sa maxime. Aussi, à peine sur le trône, il demande et obtient la main d'Isabelle, fille du roi de Castille, veuve de Jean II. Cette alliance ne lui assurait pas seulement la paix du côté de l'Espagne ; mais, par la mort de Don Juan, fils aîné de Ferdinand, Isabelle devenait princesse des Asturies et se faisait reconnaître héritière présomptive de la couronne de Castille. On était arrivé à l'an 1498. Vasco de Gama débarquait à Calicut. Tout souriait au nouveau roi de Portugal, futur souverain de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Inde. Mais ce beau rêve fut éphémère. Après dix mois de mariage, Isabelle meurt, et, deux ans plus tard, descend dans la tombe son fils, Dom Miguel da Paz, héritier d'une si brillante fortune. Ce fut sa sœur, Jeanne-la-Folle qui succéda à tous ses droits.

Pendant ces deuils successifs, la cour de Lisbonne vit pour longtemps ses fêtes interrompues. Le malheur, dit Tacite, prédispose les cœurs aux sentiments religieux : quand tout vous manque en ce monde, on est heureux de trouver où se prendre dans les immuables consolations de la religion. Les fêtes chrétiennes se célébrèrent alors à la cour avec une pompe et un éclat inaccoutumés. L'orfèvre ordinaire du roi, un certain Gil-Vicente, fut chargé de travaux artistiques, tels que reliquaires, calices, croix, ostensoires, que Dona Léonor, sœur du roi,

Digitized by Google

offrait par dévotion à différents monastères. Le nom de *Vicente* était depuis longtemps connu dans l'orfèvrerie. Gil-Vicente, tout jeune encore, puisqu'il a dû naître vers 1470, avait reçu plusieurs privilèges et immunités du roi Jean II, et son crédit allait grandissant à la cour après chaque pièce remarquable que ses mains exécutaient.

Soudain un événement inattendu fit prendre une autre direction à l'esprit si heureusement doué de Gil-Vicente et excita son génie dramatique, jusqu'alors inconnu. — Dom Emmanuel avait épousé en seconde noce sa cousine Dona Maria, dans l'espérance d'avoir un fils, qui pût le consoler de la perte du prince D. Miguel da Paz. — C'est ce qui arriva. — La nouvelle reine mit au monde un enfant, qui devint le successeur de Dom Emmanuel, sous le nom de Jean III. Cette naissance causa une joie universelle dans le royaume. La cour surtout fut dans l'allégresse ; et Gil-Vicente, grâce aux bonnes relations qu'il entretenait avec la cour, comme orfèvre, obtint la faveur d'être admis auprès de la reine, quelques jours seulement après sa délivrance (juin 1502). Il récita devant la convalescente un monologue, intitulé *Visitation*, sorte de Noël, dans lequel il faisait au prince nouveau-né force prédictions des plus flatteuses. Cette récitation eut tant de succès que l'auteur reçut l'invitation de recommencer aux fêtes de Noël, seulement en remplaçant le jeune prince par le Sauveur du monde. Gil-Vicente, au lieu de répéter à Noël le monologue dont le sujet n'avait plus d'actualité, composa l'*Auto pastoral castillan*, nouveau poème, non plus sous la forme de monologue, mais de dialogue entre six bergers qui s'annoncent « la bonne nouvelle » et se disposent à aller voir l'Enfant divin. Ce second essai accrut encore la réputation de Gil-Vicente, qui suivit dès lors la carrière poétique. En effet, nouvelle demande fut adressée au poète qui, le jour des Rois 1503, donna l'*Auto des rois Mages*, et, quelques mois plus tard, celui de la *Sybille Cassandre*. Celui de *Saint-Martin* est de 1504, et est demeuré inachevé, le temps ayant manqué à l'auteur. En 1505 fut représenté l'*Auto des Quatre-Temps*, et en 1508 celui de l'*Ame*, etc....

Déjà, dans les *Autos*, perce une pointe ironique. Témoin celui où Gil-Vicente annonce une grande vente en l'honneur de la *Vierge-Marie* et invite tout le monde à y faire des emplettes : « A la foire, s'écrie-t-il, « à la foire ! Eglises, monastères, pasteurs des âmes, papes endormis,

Digitized by Google

» achetez ici des habits ! Changez vos vêtements, reprenez les tuniques
» de peau de vos prédécesseurs, au lieu de celles que vous chargez de
» dorures ! Prêtres de celui qui a été crucifié, souvenez-vous de la vie
» des saints pasteurs des temps passés ! »

Ce genre, comme toute composition dramatique, demandant de la liberté, et, parfois, une certaine dignité, a un *mètre* qui lui est propre ; c'est le *Décasyllabe libre*. Il exige un ton élevé, souvent sublime. Toutefois, comme l'a si bien fait notre La Fontaine, Gil-Vicente approprie très-heureusement sa versification à l'importance de l'idée.

La cour prenait goût au théâtre, et l'on peut dire que, depuis 1502 jusqu'en 1536, rare fut l'année où Gil-Vicente ne composa pas un *Auto* pour la distraire.

La peste sévissait alors ; pour la fuir, la cour va de Lisbonne à Evora, puis à Almeirim, à Santarem et à Coïmbre. Gil-Vicente l'accompagne dans toutes ces résidences. Reçoit-on une mauvaise nouvelle des entreprises portugaises en Afrique ou dans l'Inde, c'est encore Gil-Vicente qui apporte la meilleure distraction aux esprits découragés. Il relève les courages abattus et excite à partir pour une nouvelle expédition ; témoin l'Auto de l'*Exhortation à la guerre*, à l'occasion du départ pour Azamor. — Lui aussi fêtait la naissance des Infants Dom Luiz et Dom Philippe.

Il fallait un talent indiscutable pour traverser sans encombre ces époques d'intrigues de palais. Sa de Miranda, malgré sa prudence, dut fuir la cour pour sa propre sûreté ; Gil-Vicente ne resta pas à l'abri des attaques de l'envie. On trouve plusieurs pièces satiriques où il n'est pas épargné : tantôt on lui reproche sa pauvreté, tantôt même on l'accuse de n'être pas l'auteur des *Autos* qu'il représente. Toutefois, les traits qui lui étaient décochés, ou ne l'atteignaient pas, ou le blessaient légèrement ; souvent même, ils étaient victorieusement rétorqués, comme on le vit dans la Farce d'*Ignez de Pereira*. « Puisque certains hommes de bon savoir, dit Gil-Vicente dans l'avertissement de cette pièce, doutent que l'auteur des *Autos* fasse lui-même les œuvres qu'il représente, il demande qu'on lui donne un thème commun, sur lequel il provoque tous les écrivains de son temps. » Le sujet choisi fut cette maxime : « Mieux vaut un âne qui vous porte qu'un cheval qui vous désarçonne. » C'est sur cette donnée que fut composée cette

Digitized by Google

farce, la première comédie régulière du théâtre portugais; et par *régulière* il faut entendre, qui ne soit ni exclusivement inspirée par la tradition du moyen-âge, ni aveuglément imitée des modèles classiques de Plaute ou de Térence. C'est une comédie comme la vie moderne la peut reproduire. La manière dont Gil Vicente se tira de ce grave engagement est attestée par l'intérêt que prit Jean III à la représentation de cette pièce. Le monarque lui demanda de continuer cette farce; c'est ce qu'il fit dans le *Clerc de Beira*.

Ici se pose naturellement cette question : Gil-Vicente écrivit-il pour le public? Il est fort difficile de connaître aujourd'hui les intentions du poète; mais après le titre populaire : *Quem tem farellos?* donné plus tard à la continuation de la farce d'*Ignez de Pereira*, et qui veut dire : « Qui a du son? » on est en droit de conclure que le peuple connaissait les pièces représentées à la cour, qu'il portait sur elles son jugement, et que lui aussi commençait à prendre goût à ce genre de divertissement. Comment d'ailleurs le peuple serait-il resté étranger à des compositions qu'on pouvait qualifier de haut goût pour cette époque? Là, on voyait poindre, comme nous l'avons constaté, certaines idées de réforme, qui firent à l'auteur beaucoup d'ennemis; mais qui aussi devaient lui créer de nombreux partisans dans le peuple. Il est le peintre des mœurs de son temps. Aucune classe de la société ne put échapper à ses critiques plus ou moins mordantes: noblesse, clergé, peuple, magistrats, négociants, avocats, médecins, tout le monde a payé tribut à sa verve. La cour ne vit pas le danger et n'en voulut pas à l'auteur. On n'en doit pas moins conclure de ces détails que Gil-Vicente fut, de son vivant, un écrivain populaire, et le véritable fondateur du Théâtre en Portugal. — Quelques critiques ont même vu un fait significatif dans cette coïncidence, que l'année 1536 vit mourir Gil-Vicente et établir l'*Inquisition*. Quoi qu'il en soit, le genre créé fit école, parce qu'il répondait, d'une part, à un besoin de l'époque; d'une autre, parce que l'écrivain possédait les plus éminentes qualités: « Un lyrisme passionné et gracieux, un sentiment rare des situations » comiques, une connaissance exacte des défauts de ses contemporains, » un bon sens imperturbable, qui ne pouvait provenir que d'une nature » exceptionnelle, où la bonté et la force se faisaient équilibre, » [1] C'est

(1) Theophilo Braga, *Manual da Historia da litteratura portugueza*, p. 242.

Digitized by Google

ce que nous révèlent les autres pièces de Gil-Vicente, dont nous dirons quelques mots.

Dans la farce d'*Ignez de Pereira*, le poète comique s'était montré dans tout son jour. Plus tard, sans abandonner tout à fait la poésie pastorale, à laquelle les Portugais prenaient un plaisir extrême, même quand elle était transportée sur la scène, il s'éleva jusqu'à la comédie d'intrigue, qui subordonne la peinture des mœurs à l'action dont elle complique et embrouille le nœud. — Telle est la *Rubena*, dont l'héroïne Cesmena est encore bergère. A l'âge de 15 ans, elle a été enlevée pendant qu'elle gardait ses troupeaux et conduite dans l'île de Crête. Là, Cesmena est adoptée par une grande dame, et dans la suite un prince syrien en devient amoureux et l'épouse. Rien de merveilleux ni de bien intéressant dans cette intrigue. Mais c'est un commencement dont il faut tenir compte à l'auteur.

Il serait long de suivre Gil-Vicente dans toutes ses œuvres ; mieux vaut les classer par genres, d'autant plus qu'elles sont de nature très tranchée : les *Autos*, dont nous connaissons les principaux ; les *Farces*, parmi lesquelles *Ignez de Pereira*, le *Clerc de Beira* et la *Barque de l'Enfer* tiennent le premier rang ; les *Comédies*, fort nombreuses, écrites encore pour la plupart en espagnol. Les quatre suivantes, écrites en portugais, se recommandent aussi par le mérite de présenter une intrigue suivie, qu'on ne soupçonnait pas en Portugal avant Gil-Vicente ; ce sont, outre la *Rubena*, les *Almocrèves* (Muletiers), les *Côrtes de Jupiter* et l'*Amadis de Gallia*.

Cette excursion dans le théâtre du poète nous permet de conclure. L'héroïsme chevaleresque et les mystères religieux sont le fond de son théâtre. — C'est dans les *Farces* qu'il a peut-être le mieux réussi, parce qu'elles reposent sur des faits de la vie réelle ; en effet, les siennes excitent une gaîté de bon aloi et présentent des caractères assez bien dessinés. Il manque à Gil-Vicente, comme à tous ceux qui, en Portugal, ont écrit pour le théâtre, cette fertilité d'invention qui variait à l'infini la curiosité du spectateur ; il n'a point l'éclat des vives images qui enchantent les lecteurs de Calderon et de Lope de Vega. La puissance de l'intrigue lui fait aussi défaut. Chez les Espagnols, au contraire, l'intrigue est le ressort principal qui fait mouvoir les pièces. Mais faut-il s'en étonner, quand on songe à la nature diffé-

Digitized by Google

rente des deux peuples? Une sorte de naïveté est restée au fond des mœurs portugaises, tout empreintes des croyances populaires. Gil-Vicente s'est fait l'écho de ce monde magique, dont il nous révèle l'existence dans les montagnes de sa patrie, trois siècles avant que Goethe eût évoqué les sombres mystères de la Walpurgis nacht. Plusieurs de ses pièces introduisent les spectateurs au milieu des rondes nocturnes de sorcières qui sillonnent la Serra d'Estrella. De plus, il convient d'admettre cette circonstance atténuante, que notre auteur a été le premier dans la Péninsule à faire représenter des pièces de théâtre. Lope de Véga et Caldéron n'eurent qu'à suivre son exemple en le perfectionnant. S'ils ont plus d'imagination, plus d'invention et de variété, une poésie plus brillante et plus riche, il ne faut oublier ni la diversité des deux langues, ni la différence des dates; il ne faut pas oublier davantage les occupations si contraires des deux peuples: tandis que les Espagnols se livraient à toutes les intrigues de la vie civile et de la vie politique, les Portugais parcouraient les mers, à la découverte de nouvelles contrées, futurs comptoirs d'un commerce de jour en jour plus étendu; leurs hommes de lettres eux-mêmes maniaient l'épée, s'adonnaient aux arts ou à l'industrie.

On a encore reproché à Gil-Vicente un mélange bizarre de l'élément chrétien et de la mythologie païenne; mais ses contemporains et ses successeurs n'ont pas reculé devant cet amalgame qui nous surprend; Camoëns en a fait le premier élément du merveilleux des *Lusiades*, et toujours dans ces scènes allégoriques la victoire est restée à la foi populaire.

Le patriotisme aussi occupe une place importante dans ce théâtre. Les meilleurs drames de ce poète, si national, sont pleins d'allusions aux guerres d'Afrique et des Indes. Une de ses pièces elle-même repose exclusivement sur une de ces grandes expéditions, qui mettaient tout Lisbonne en rumeur:

« *Avante, avante, Lisboa!*
Que por todo o mundo soa
Tua prospera fortuna. »

Comme notre Molière, Gil-Vicente était auteur et acteur; deux de ses enfants héritèrent de ses goûts dramatiques; un de ses fils com-

Digitized by Google

posa aussi des pièces. Qui sait s'il n'eût pas éclipsé son père sans sa mort prématurée aux Indes? Sa fille Paula était la meilleure actrice de son temps, et contribua puissamment au succès des pièces paternelles.

On a surnommé Gil-Vicente le *Plaute portugais*, comme on qualifia Antonio Ferreira d'*Horace du Portugal*, selon l'usage de rattacher, par analogie, les auteurs modernes à quelque type de l'antiquité. Erasme, qui l'estimait au point d'apprendre le portugais pour le lire dans l'original, lui trouvait plus de ressemblance avec Térence. La vérité, selon nous, est qu'il ne fut ni un Plaute ni un Térence ; il tient des deux, mais avec un fond d'originalité qui le fait ne relever que de lui-même : Gil-Vicente est de son pays et de son temps. Il eût peut-être été le Molière du Midi, si la situation historique du Portugal eût été favorable à la tentative conçue par son génie. Son œuvre demeura à l'état d'ébauche, et le mouvement dont il a été le promoteur fut bientôt arrêté par l'influence croissante de la Renaissance classique, venue d'Italie.

A. LOISEAU,

Professeur au lycée de Vanves.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. Memorie della Regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena, tomo XX. Parte Ia et IIa. — *Rapport* de M. Eug. D'AURIAC. — **2. Jean Errard** de Bar-le-Duc. Premier ingénieur du très chrestien roy de France et de Navarre Henri IV. *Sa vie, ses œuvres, sa fortification.* — *Rapport* de M. G. DESCLOSIÈRES. — **3. Histoire du 12e régiment de Dragons**, par M. l'Abbé GABRIEL, Aumônier du collège de Verdun. — *Rapport* de M. MONTAUDON.

1. — Memorie della Regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena, tomo XX. Parte Ia e IIa

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Dans le recueil des *Mémoires de l'Académie de Modène* dont vous avez bien voulu me confier l'examen, j'ai dû laisser, quoique à regret, de côté toute la partie consacrée aux sciences. En premier lieu, mon incompétence m'en faisait une loi, et puis je ne devais m'attacher qu'à la partie littéraire, et surtout à l'Histoire. Laissez-moi donc vous signaler tout d'abord une Note sur un diplôme de l'empereur Conrad le Salique, portant la date de l'an 1038 et conservée dans les archives de Modène [1].

Au commencement de l'année 1871, le professeur Stumpf adressait d'Insprusk à Mgr Francesco Emilio Cugini, archevêque de Modène, une lettre dans laquelle il lui demandait quelques éclaircissements au sujet d'un document du XIe siècle appartenant aux archives de son Chapitre métropolitain. Il s'agissait d'un diplôme original de l'empereur Conrad I qui, en 1038, donna le comté de Modène à Jugon, évêque de cette ville, mais non à ses successeurs.

(1) *Intorno ad un diploma dell' Imperatore Corrado il Salico dell' anno MXXXVIII conservato nell' archivio capitolare di Modena.*

Digitized by Google

L'archevêque transmit aussitôt cette lettre au Chapitre avec ordre de rechercher la pièce qui lui était signalée, et le chanoine archiviste fut spécialement chargé de se livrer à un examen attentif du document. Il en fit une étude sérieuse et adressa à l'archevêque qui le transmit au professeur, le résultat des recherches et des observations qu'il avait faites sur cette pièce intéressante.

Cette démarche de M. Stumpf n'avait été tentée évidemment que pour soulever une discussion historique, car, le 21 mai 1871, il répondit à la note qui lui avait été envoyée, en soulevant quelques doutes sur l'origine du diplôme impérial : il prenait texte, à cet effet, de divers rapports et de renseignements qui venaient, disait-il, de lui être communiqués.

Une pareille supposition ne pouvait que soulever l'indignation de l'archiviste, et sans attendre l'assentiment du Chapitre, il crut devoir présenter, sans retard et sous la forme épistolaire, quelques considérations qui devaient, selon lui, trancher toutes les difficultés. Et s'il maintenait entière l'authenticité du diplôme, il affirmait également que l'on pouvait le regarder comme un document des plus rares et des plus importants pour l'histoire de Modène au moyen-âge.

La réponse du chanoine porte la date du 29 juin 1871, et neuf ans après seulement, le 30 mai 1880, elle fut communiquée à l'*Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène* qui l'approuva et se fit un devoir de l'insérer dans ses Mémoires.

Disons maintenant que l'auteur examine avec autant d'attention scrupuleuse que de science réelle la valeur du document contesté. Il réfute point par point les arguments du professeur d'Insprusk, en cherchant ses preuves dans les actes contemporains, et il montre enfin toute la valeur historique du diplôme de l'empereur Conrad.

Terminons en faisant connaître le nom du savant ecclésiastique qui signa cette intéressante réfutation : il se nomme le professeur D. Gaetano Ferrari, chanoine du Chapitre métropolitain de Modène. Quant au texte du document dont il est question, il n'est nullement inconnu, car il a été publié jadis par Muratori dans ses *Antiquitates Italicæ*, t. I, col. 445, et t. VI, col. 41.

A la suite de la note dont nous venons de parler, nous avons lu une étude sérieuse du professeur L. Rossi ayant pour titre : *L'Epopea*

Digitized by Google

nazionale et il Camoens. L'auteur établit tout d'abord que pour être vraiment belle l'épopée doit être nationale par excellence et devenir comme la personnification de la patrie elle-même. Ainsi compris, le poème doit vivre de la vie même de la patrie qui, des choses humaines, est seule immortelle. Les villes tombent, les royaumes s'écroulent, les familles s'éteignent, les institutions civiles et politiques se modifient, les religions changent, la patrie seule reste.

C'est ainsi que Camoens a compris son sujet : aussi la *Lusiade* est-elle restée pour les Portugais ce qu'étaient l'*Iliade* pour les Grecs et l'*Enéide* pour les Romains, un poème vraiment national. Tous les peuples n'ont pas eu ce bonheur. Il ne faut pas se borner à admirer dans Camoens l'harmonie et l'habileté du style, il faut encore comprendre les sentiments nouveaux dont il a su animer son poème. Non seulement il a réussi à créer une épopée nationale, mais il a fait plus encore ; il est le premier poète qui se soit aperçu que les conquêtes du génie scientifique sont aussi dignes de la poésie que les querelles des rois et les horreurs de la guerre. Par ce côté, son œuvre est universelle, et de toutes les épopées que nous a léguées le passé, elle est peut-être la seule qui offre le plus d'intérêt à notre imagination.

Nous pourrions peut-être faire quelques réserves sur les sentiments exprimés par M. L. Rossi, mais ce n'est pas ici le lieu. Bornons-nous à signaler son étude, écrite d'ailleurs dans un bon sentiment et qui mérite d'être lue.

La deuxième partie des Mémoires de l'*Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène* est consacrée tout entière à la publication d'un travail important comprenant la correspondance inédite de Galilée avec tous les hommes considérables de son temps[1]. Cette volumineuse correspondance ne comprend pas moins de 654 lettres, presque toutes accompagnées de notes biographiques et historiques qui seront fort appréciées des érudits. Elles dénotent tout à la fois une étude sérieuse des faits et une connaissance profonde des personnages qui ont été en rapport avec l'illustre savant.

(1) *Carteggio Galileano inedito, con note ed appendici per cura di Giuseppe Campori.*

Digitized by Google

L'éditeur de ce précieux recueil, M. Giuseppe Campori, a fait précéder la correspondance d'un court avertissement et d'une chronologie très conscieusement faite, dans laquelle on peut suivre les diverses phases de la vie de Galilée, depuis le jour de sa naissance à Pise, le 15 février 1564, jusqu'à sa mort à Florence, le 8 janvier 1642.

Dans cette intéressante chronologie, on voit le savant fils de Vincent Galilée, de Florence, et de Giulia Ammanati, de Pescia, entrer au mois de septembre 1581, comme élève en médecine à l'école de Pise. Vers l'an 1586, il invente la balance hydrostatique et l'année suivante, il sollicite vainement la chaire de mathématiques à l'Université de Bologne. C'est en 1589 seulement qu'une chaire semblable lui est accordée à l'Université de Pise, avec le modeste traitement de 60 écus florentins par an.

On suit ainsi pas à pas les inventions, les découvertes, les publications du savant mathématicien. On le voit obligé de partir pour aller professer à Padoue, puis à Florence, jusqu'au jour où le P. Caccini, dominicain, prêche à Sainte-Marie Nouvelle contre les doctrines de Galilée.

Cette première dénonciation publique avait été faite au mois de décembre 1614, et le 7 février suivant, un autre dominicain, le P. Lorini, dénonçait au Saint-Office comme erronées et funestes les opinions de Galilée sur le mouvement de la terre, opinions émises par le savant dans une lettre adressée au P. Castelli, le 13 décembre 1613.

A dater de ce jour commencent les persécutions, mais aussi la gloire et les honneurs. Enfin en 1632, Galilée est assigné à comparaître devant la terrible congrégation. Il ne se présente qu'à la troisième assignation, et se voit condamné, le 22 juin 1633, après quatre interrogatoires, à abjurer ce que l'on appelait ses erreurs, et à finir ses jours en prison.

Est-il nécessaire de rappeler que le Pape, moins cruel que les juges, commua la peine de la prison en une relégation dans le palais de la Trinité de Monti, d'où Galilée obtint bientôt la permission de partir pour aller à Sienne?

Devenu aveugle en 1638, il supplia la Congrégation de lui accorder sa grâce, et l'inquisiteur de Florence lui communiqua bientôt un décret du pape qui lui permettait de résider à Florence. Ce fut dans cette

Digitized by Google

ville qu'il finit ses jours en 1642, et il fut inhumé, sans aucune pompe, dans une chapelle annexe de l'église Santa-Croce.

J'ai dit de combien de lettres se composait la correspondance Galiléenne ; mais je ne saurais en faire ici l'analyse même la plus sommaire : il faut la lire. Du reste, un pareil travail ne serait pas complet, si l'on n'en avait facilité la connaissance par de bonnes tables. M. Campori, homme d'étude sérieux, l'a compris, et il a terminé sa publication par deux tables, l'une comprenant la liste des lettres placées par ordre chronologique, la seconde nous donnant la liste alphabétique de tous les correspondants de l'illustre Galilée.

EUGÈNE D'AURIAC.

2.— Jean Errard de Bar-le-Duc, PREMIER INGÉNIEUR DU TRÈS CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE HENRI IV. *Sa vie, ses œuvres, sa fortification.*

Lettres inédites de Henri IV et de Sully par MM. Marcel LALLEMEND et Alfred BOINETTE, membre de la *Société des Etudes historiques*, un volume in-18 de 332 pages chez MM. Thorin et Dumoulin, libraires à Paris. Comte Jacquet éditeur, Bar-le-Duc.

Sous ce titre, notre confrère M. Alfred BOINETTE nous a offert, il y a déjà quelque temps, une très intéressante et instructive étude préparée en collaboration avec M. Marcel LALLEMEND. Nous venons en rendre compte après de nombreux et très flatteurs suffrages obtenus par les auteurs dans la presse départementale et dans divers concours scientifiques et littéraires. Ils ont, en effet, réalisé une œuvre méritoire de patience, d'érudition et de justice.

De patience et d'érudition, car ils ont dû scruter des documents inédits, oubliés dans des archives publiques et privées ; de justice, parce qu'ils ont remis en lumière une figure historique des plus intéressantes et fait connaître un bon serviteur de la science et de la France, oublié, comme tant d'autres victimes de l'inattention de l'Histoire, restées modestement reléguées au second plan des hommes utiles.

MM. LALLEMEND et BOINETTE auraient pu intituler leur livre : UN PRÉCURSEUR DE VAUBAN, Jean ERRARD, ingénieur du roi Henri IV ; ils auraient appelé ainsi plus facilement sur leur consciencieuse étude l'attention du *monde qui lit* et dont la curiosité est sollicitée par tant

Digitized by Google

et tant de publications. Nous nous permettrons de leur recommander pour une nouvelle édition cette favorable modification de titre qui rattache intimement la notoriété d'*Errard* à la gloire du grand homme de guerre que Voltaire a qualifié de ce double titre : « Vauban : le premier des ingénieurs et le meilleur des citoyens. »

MM. Lallemend et Boinette supposent qu'*Errard* est resté ignoré parce que Sully, grand maître de l'artillerie, a voulu, de parti pris, laisser dans l'ombre les services de ses lieutenants. Il peut y avoir une certaine part de vérité dans cette hypothèse, et la remarquable étude sur Sully qui nous a été récemment communiquée par notre confrère M. Dufour n'est pas de nature à la contredire ; mais il y a aussi, ce nous semble, une autre raison de l'indifférence relative dont la mémoire d'*Errard* peut se plaindre. A la fin du XVIe siècle, la guerre demandait encore bien peu de ressources à la science, les chefs se battaient comme des soldats, au milieu des soldats ; la force physique, la vaillance personnelle impressionnaient plus les imaginations que les calculs de la stratégie, et lorsque, le soir d'un assaut, les victorieux couverts de boue et de sang campaient sur les remparts forcés, ils attribuaient leur triomphe beaucoup plus à l'impétuosité de leur audace, qu'aux calculs préparatoires de l'ingénieur qui avait facilité leur succès.

Dans la pensée des hommes de guerre du temps de Henri IV, un ingénieur devait donc être nécessairement un agent secondaire et subalterne intervenant au fur et à mesure des nécessités de l'attaque ou de la défense, mais ne jouant pas un de ces rôles publics de premier ordre qui devaient plus tard, avec le progrès de la science militaire, être réservés à Vauban et lui mériter le bâton de maréchal de France.

Cette explication n'est pas une justification, mais elle rappelle une des causes pour lesquelles les précurseurs sont habituellement méconnus de leurs contemporains, ils ne répondent pas à un besoin né et actuel ; leur gloire est l'œuvre de l'avenir.

Jean *Errard* fut, en France, le plus célèbre mathématicien de son temps. En 1594, il publia en un in-8° de 7 feuillets non paginés et de quatre-vingt pages avec figures géométriques gravées sur bois : la *Géométrie et pratique généralle d'icelle*. Ce traité était conçu « dans l'esprit que sa brièveté invitera la noblesse à rechercher les mathématiques, vrayes et seules sciences qui ne profitent pas seulement durant

Digitized by Google

la paix, mais produisent leurs plus beaux effets en temps de guerre ; et parce que le Roy fait espérer par l'Académie, qu'il a ordonné être dressé en ceste ville de Paris, de voir ressusciter et revivre les sciences de longtemps mortes en ce Royaume et que les gentilshommes français ont été contraints chercher et aller mendier ès pays estranger. »

Cet ouvrage, disent MM. LALLEMEND et BOINETTE, est en quelque sorte l'introduction de la *Fortification*. *Errard* considérait les mathématiques et la géométrie comme la base du génie militaire; il ne voulait pas que la fortification se traitât par instinct et mécaniquement ou par des traits.

Les auteurs nous donnent sur la famille d'*Errard*, ses origines, sa descendance, qui compte encore des représentants dans une des familles les plus considérables du département de la Meuse [1], les détails les plus circonstanciés. Ils nous montrent Errard mêlé à presque toutes les opérations de guerre du règne de Henri IV et préparant, sous la direction de Sully, l'armement qui promettait une issue victorieuse à la guerre, méditée par le grand Roi avec une prévoyance que rendit inutile le poignard de Ravaillac.

MM. LALLEMEND et BOINETTE commandés par leur sujet ont, en effet, beaucoup plus donné, en descendant dans des détails curieux et souvent inédits, une histoire militaire du règne de Henri IV, qu'une biographie d'*Errard*. Et par cela même qu'ils ont été obligés, pour soutenir l'attrait de la lecture de leur livre, de raconter des épisodes très intéressants dans lesquels le rôle d'Errard apparaît un peu effacé, plutôt deviné que saillant, ils ont en même temps fait comprendre par une démonstration tirée de leur propre travail, comment et pourquoi l'Histoire n'était pas encore parvenue à dégager la personnalité d'Errard du milieu des événements nombreux, compliqués, tumultueux auxquels il avait été mêlé.

Après le livre de MM. LALLEMEND et BOINETTE, il ne sera plus permis aux recueils biographiques d'omettre *Jean Errard* ou de commettre sur son compte des inexactitudes.

Ils devront dire que: né à Bar le Duc en 1554, il entra dans sa

(1) La famille de Benoit.

Digitized by Google

jeunessse au service de Charles III, duc de Lorraine, qui possédait alors une brillante école d'ingénieurs italiens ; que, pour compléter ces études premières, Errard passa les Alpes pour aller, comme il le dit, « mendier ès pays estranges, les sciences mathématiques et la fortification. » Qu'il séjourna vraisemblablement à Ferrare et à Venise où l'on commençait à ouvrir des cours publics sur la science nautique, la géographie, la fortification, les artifices et la fonte des canons, et où des professeurs discutaient les règles de l'art militaire dans les cercles et les académies ; qu'à son retour en France, Errard reprit les travaux qui lui avaient mérité d'entrer à la cour de Lorraine, et figura dans le compte du trésorier général de Lorraine, en 1583, pour une subvention devant faciliter la publication de certains de ses ouvrages.

Il s'agissait du premier livre des *Instruments mathématiques mécaniques;* la seconde partie intitulée : *l'art de la Navigation* ne fut pas éditée et aura été probablement perdue. — En 1585 et 1586 on voit Errard employé au siège de Jametz, place forte des environs de Montmédy, donner des preuves d'habileté, de courage, et défendre la place pendant deux années.

Cinq années plus tard, une charte signée de Henri IV et datée de Sancerre 28 janvier 1791, accordait à *Jean Errard* son ingénieur ordinaire le droit de battre monnaie partout où il se trouverait jusqu'à la somme de 50 écus en sous marqués seulement. Preuve que dans cet espace de temps Errard avait dû rendre des services signalés à la cause royale. C'est qu'en effet, il intervint dans la remise en état de défense de la plupart des places fortes du temps, notamment Montreuil, Bergerac, Clerac, Montauban, Doullens, une partie de Sedan, Amiens et Verdun.

En mai 1594, comme nous l'avons déjà dit, parut la géométrie et pratique générale d'icelle.

En 1799 Henri IV conférait des lettres d'annoblissement à son premier ingénieur, qui donnait en 1600 son nouveau traité de la fortification réduite en art et démontrée.

MM. Lallemend et Boinette ont analysé de la façon la plus complète ce traité, montrant quel était l'état de la fortification à cette époque.

Digitized by Google

Errard mourut le 21 juillet 1610, cette date est donnée par le *Journal du règne de Henri IV* en ces termes :

« . . . . . Ce jour là, 21 juillet 1610, sur les six heures du soir, M. L. F., [1] venant de voir M. de Bouillon, me dit la nouvelle qu'il venait de recevoir de la mort de M. Errard à Sedan, ingénieur du roi et son bon serviteur, la mort duquel avait causé en partie la sienne, mais qu'on disait homme de grand esprit et excellent en son art, mais surtout homme de bien et craignant Dieu, qui est le principal et que j'estime plus que tout le reste. »

Sully dit de lui dans ses *œconomies royales* qu'il comptait la longueur de sa vie, non par le grand nombre des années mais par la quantité de services.

Il avait cinquante-six ans.

En rappelant la mémoire de ce grand ingénieur militaire, MM. LALLEMEND et BOINETTE ont accompli avec talent une œuvre méritoire.

Gabriel DESCLOSIÈRES.

---

3. — Histoire du 12e régiment de Dragons par M. l'Abbé GABRIEL, Aumônier du collège de Verdun.

Histoire du 12e de Dragons. — M. l'Abbé GABRIEL, dans son *Histoire du 12e de Dragons* qu'il offre à notre Société, retrace les principales périodes de l'existence de ce régiment, ses transformations, ses vicissitudes et ses nombreux exploits.

Son origine. — Il le suit depuis son origine, qui remonte à l'année 1674, époque où il fut levé par le comte de Froullay de Tessé, sous le nom de Tessé Dragons.

Ses dénominations successives et ses campagnes de 1684 à 1765. — Il rappelle que ce corps servit dans le Palatinat avec le titre de mestre

(1) Ces initiales sont paraît-il celles de La Force.

Digitized by Google

de camp général qui lui fut donné en 1684, qu'en 1691 il combattit avec succès à l'armée de Flandre, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, qu'il fut fait prisonnier de guerre le 16 août 1704 à Bleinheim, qu'il se signala plus tard le 20 mai 1706 à Ramillies, ensuite à la bataille de Malplaquet et en juin 1713 au siège de Verdun.

L'auteur cite à propos (page 36) la belle devise inscrite sur la face blanche du guidon de mestre de camp général : *Victoria pinget*. « La » Victoire peindra la soye blanche de ces guidons, avec le sang des » soldats qui tomberont pour le garder debout sous le feu de l'ennemi. » Elle le peindra avec le nom glorieux des batailles auxquelles il » aura pris part. »

Ce régiment a bien justifié cette devise, par sa conduite dans les combats de Sahay sur la Moldaw, en 1762, de Franemberg, de Prague, à la bataille de Dettingen en 1743, à Fontenoy où il prit vingt canons à l'ennemi, dans la triste retraite de Hanovre et à Créfeldt, où ses charges brillantes ne purent empêcher la défaite, dans laquelle il perdit plus de la moitié de ses hommes.

Réformes dans l'armée. — A la suite de nos revers, pendant la guerre de Sept-Ans, et des succès de la Prusse, il y eut dans l'armée des réformes qui inspirèrent l'avis : *qu'on faisait trop à la Prussienne.* L'auteur se demandait (page 57) si l'on ne pourrait pas adresser les mêmes reproches à nos réformateurs militaires, depuis 1871.

C'est une question fort importante et trop complexe pour être traitée ici. Elle nous paraît être de la compétence exclusive des pouvoirs qui ont mission d'organiser l'armée et surtout des chefs qui ont fait ou doivent faire la guerre, qui sont appelés à conduire les troupes contre l'ennemi.

En 1791, d'après un décret qui enlève à tous les régiments les noms de provinces, de villes, de princes et de colonels, Mestre de camp général devient le 10e de Dragons.

Campagnes de 1792 à 1811. — Sous cette nouvelle dénomination, il rendit des services brillants dans les guerres de la République, de 1792 à 1802, en 1805 dans le 1er corps de cavalerie de réserve, le 14 octobre 1806 à Iéna, le 8 février 1807 à Eylau, où il prit part à des charges furieuses, exécutées sous les ordres de Murat, par 80

Digitized by Google

escadrons contre des masses profondes, et le 16 juin 1807, à la bataille de Friedland.

Ce 10e régiment de Dragons servit ensuite utilement en Espagne.

Devenu, par décret du 18 juin 1811, le 5e régiment de chevau-légers lanciers, il a fait partie de la grande armée de Russie, qui comprenait 500,000 fantassins et 80,000 cavaliers, et qui était peut-être la mieux organisée, mais non, comme le dit l'auteur (page 113), la plus formidable que jamais conquérant eût mise sur pied, car la jeunesse, que le régime anticipé de la conscription appelait sous les drapeaux, était née au milieu des angoisses de la Révolution ; les hommes n'avaient pas la trempe vigoureuse de leurs prédécesseurs : le temps avait manqué pour le développement de leurs forces.

Retraite de Russie. — L'auteur dit avec raison (page 123) que dans la désastreuse retraite de 1812, ce ne sont pas les Russes qui ont démoli nos escadrons, notre armée, car le Général Kutusof qui la suivait sur son flanc gauche, fut toujours battu à chaque rencontre ; mais les Français, privés de vivres, mouraient de froid, de fatigue et de faim.

Ces désastres, il faut le reconnaître, ne provenaient pas seulement des hostilités, des rigueurs d'un hiver exceptionnel, mais aussi d'un défaut d'action administrative, en temps opportun ; car il y avait eu à l'avance des préparatifs magnifiques pour cette campagne, en vue de laquelle on s'était efforcé de tout prévoir, en cas de succès, de station ou de revers ; et plus tard, on resta inactif, on ne sut pas utiliser les immenses ressources qu'offrait la ville de Moscou, alors qu'il était possible de les rassembler pour subvenir à la subsistance des troupes en dehors de la place, et de faire refluer ses approvisionnements jusqu'au point où pouvaient arriver les convois de Smolensk, et d'assurer ainsi l'abondance à toute l'armée, au moins pour un certain temps.

Campagne de France. — L'héroïque campagne de France est bien appréciée (page 131 de l'ouvrage) : on aurait pu y ajouter, en ce qui concerne les causes de l'insuccès, que les lieutenants de Napoléon, usés par tant de fatigues, n'avaient plus cette ardeur passionnée qui exécute aveuglément toutes les résolutions du génie, ni cette rapide intelligence qui, au besoin, les devine ou les supplée, que quant à lui,

Digitized by Google

il retrouva dans cette campagne l'énergie, l'impétuosité et toutes les vives illuminations de la jeunesse.

Discussion des avis au sujet de la bataille de Waterloo, et des fautes attribuées aux maréchaux Ney et Grouchy. — M. l'Abbé GABRIEL fait, plus loin, un récit sommaire, présente un tableau coloré des diverses phases de la bataille de Waterloo; il exprime (pages 147 et 158), les opinions généralement admises sur les fautes graves attribuées aux maréchaux Ney et Grouchy, opinions qui sont conformes à celles que M. Thiers exprime dans son grand ouvrage et qu'il déduit de ses nombreuses recherches, faites avec toutes les lumières d'un homme d'Etat, d'une habile critique historique; elles ne sont pas cependant partagées par un écrivain militaire d'une haute valeur, par M. le Général Jomini, dont les livres, écrits avec une grande impartialité, développent des arguments de nature à faire impression sur des esprits non prévenus.

Occupation des Quatre-Bras. — D'après M. Thiers [1] et les Ecrits de Sainte-Hélène, l'Empereur aurait, dans la journée du 15 juin, prescrit verbalement au maréchal Ney de pousser l'ennemi l'épée dans les reins et de s'établir aux Quatre-Bras, clef de la position. Il avait, en effet, reconnu que Sombref et les Quatre-Bras étaient les deux points importants qui, situés sur la chaussée de Namur à Bruxelles, pouvaient faciliter ou intercepter les communications entre les deux armées alliées [2].

Comme le 15 juin il avait prescrit verbalement au maréchal Grouchy de pousser jusqu'à Sombref, on peut en induire qu'il avait dû faire au maréchal Ney les mêmes recommandations pour les Quatre-Bras.

Cet ordre verbal, dont l'existence est niée par le duc d'Elkingen, [3] prescrivait-il au maréchal Ney de donner tête baissée sur tout ce qu'il trouverait devant lui, comme il est affirmé dans le livre IX de

(1) *Histoire du Consulat*, de M. Thiers, p. 40 et 47.

(2) *Précis politique et militaire de la Campagne de* 1815 par M. le général Jomini, p. 267.

(3) *Précis politique et militaire de la Campagne de* 1815, par M. le général Jomini, p. 265.

Digitized by Google

l'ouvrage de Ste-Hélène, où se bornait-on à recommander de marcher vivement sur la route de Bruxelles, en ayant soin de pousser des avant-gardes jusqu'aux Quatre-Bras?....

Les renseignements recueillis peuvent faire admettre la seconde version.

D'ailleurs, le combat de Gilly, contre deux divisions prussiennes, devait faire hésiter le maréchal Ney à se lancer avec trois divisions contre les Quatre-Bras, avant d'avoir été rejoint par le corps d'Erlon, car il aurait laissé l'ennemi sur ses derrières.

Du reste dans le livre IX du *Mémorial de Sainte-Hélène*, page 87, l'Empereur dit formellement que le 15 au soir, tout avait marché à souhait: c'est un aveu du peu de prix qu'il attachait alors à l'occupation partielle des Quatre-Bras, pour ce jour-là: c'est aussi l'appréciation de M. Thiers qui écrit [1] : tout avait marché à souhait, malgré les hésitations de Ney.

On conçoit, qu'en effet, l'occupation de Sombref et des Quatre-Bras, les deux points importants, devait être simultanée; celle de l'un sans l'autre plaçait un corps dans une position aventurée.

Comme Grouchy dans la journée du 15 juin ne commandait que la cavalerie, il ne pouvait pousser ce jour-là que des reconnaissances jusqu'à Sombref, et devait attendre le 16, qu'il eût son infanterie pour s'y établir.

De même pour les Quatre-Bras, il était prudent et suffisant de s'en emparer le 16 au matin, comme il est dit par M. Thiers [2] qui ajoute [3]: « Napoléon traita le maréchal amicalement, s'appliquant à lui faire » comprendre l'importance des Quatre-Bras et lui promettant des » ordres précis, dès qu'il aurait reçu les rapports de ses lieutenants. »

Ces ordres précis, positifs n'étaient donc pas donnés?

L'Empereur avait certainement conçu le 16 au matin, la pensée de faire occuper de suite la position des Quatre-Bras, puisque à 7 heures ou avant, il prescrivit au duc de Dalmatie d'en expédier l'ordre et

(1) *Ouvrage de M. Thiers*, t. XX, p. 50.
(2) *id.* id.
(3) *id.* p. 52.

Digitized by Google

qu'à 8 heures, il le confirma, au moyen d'une lettre portée par le général Flahaut; ce qui semble indiquer que, dans la nuit, aucun ordre semblable n'avait été donné; sans cela, on n'aurait pas pris tant de soin, pour envoyer, en triple, un ordre d'exécution, après huit heures du matin, quand Ney aurait dû se trouver déjà aux Quatre-Bras, s'il en avait reçu l'ordre à minuit.

On doit en induire que si un premier ordre fut donné le 15 au soir, l'Empereur avait annoncé, dans la Conférence de la nuit, qu'il en enverrait de nouveaux le lendemain, puisque, suivant M. Thiers lui-même, ils pouvaient être modifiés d'après les rapports reçus pendant la nuit.

Le contenu de la lettre portée par le général Flahaut et les dires du général Reille tendent à le faire croire.

Il est écrit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* [1] que M. le maréchal Ney aurait suspendu son mouvement sur les Quatre-Bras, parce que la jonction des deux armées ennemies était opérée et que cette circonstance pouvait changer les déterminations de l'Empereur. Le rapport donnant cet avis du maréchal, n'était point parvenu quand Napoléon fit partir le général Flahaut, et par suite n'a pu motiver cette expédition d'un ordre qui eût été pour le moins inutile, s'il en avait été donné un semblable, pendant la nuit, pour être exécuté à six heures du matin.

Quand on a reconnu la présence de l'ennemi à Ligny, un engagement aux Quatre-Bras était un véritable malheur: il eût été bien préférable que le maréchal Ney laissât seulement une division en présence du prince d'Orange, et qu'il envoyât le corps d'Erlon et sa cavalerie à Bry, sur la droite des Prussiens.

La non-occupation des Quatre-Bras dans la matinée du 16 n'aurait pas eu les suites qu'on lui a attribuées, si l'on eût donné à temps des ordres pour le meilleur emploi de la gauche, ce qui n'a été fait qu'à trois heures [2].

Le récit plein d'intérêt que M. l'abbé Gabriel fait des principales

(1) Livre IX, p. 90.
(2) *Précis sur la campagne de* 1815, par M. le général Jomini, p. 277.

Digitized by Google

péripéties de la campagne présente peut-être quelques erreurs dans certains détails. Ainsi à la page 148, il dit que les hussards hollandais ont été attaqués par le 5e de Lanciers, qui aurait ensuite culbulté les chevau-légers belges, tandis que, d'après l'ouvrage de M. Thiers, (t. XX, p. 112), ces deux succès ont été remportés par le 6e de Chasseurs que commandait le colonel de Faudoas, alors que le 5e de Lanciers était sous les ordres du colonel Jacqueminot [1].

Ney n'ayant pas pu emporter, le 16 à six heures du soir, la position des Quatre-Bras, ne pouvait pas, contrairement à ce qui est écrit par l'auteur (page 151), se rabattre sur le canon de Ligny, car il devait maintenir sa position défensive contre les Anglais; il lui était seulement possible, suivant l'avis même de M. Thiers [2], de laisser le corps d'Erlon marcher sur Bry, en conformité de l'ordre formel donné par l'Empereur.

Poursuite de l'armée prussienne par le corps de Grouchy. — L'auteur partage encore les idées de M. Thiers, quand il écrit [3] : « Est-ce » que Grouchy n'exécuterait pas les ordres si formels de l'Empereur? » Est-ce qu'il ne se serait pas attaché à la poursuite des Prussiens? » Est-ce que sa négligence, son retard viendrait à changer une vic- » toire assurée en la plus effroyable des défaites. » M. Thiers avait accusé le maréchal d'ineptie, de cécité sans exemple [4].

La relation de Sainte-Hélène semblerait confirmer ces opinions, car elle assure que le maréchal de Grouchy, en recevant l'ordre verbal de suivre les Prussiens, sans les perdre de vue, reçut aussi celui de se tenir entre leur armée et la route de Bruxelles qu'allait prendre Napoléon. [5]

Le maréchal Grouchy, dans une brochure explicative [6], affirme qu'il ne lui fut rien dit de semblable, qu'il reçut sans autre commentaire,

(1) *Ouvrage de M. l'abbé Gabriel*, p. 164.
(2) *Histoire du Consulat*, t. XX, p. 116.
(3) *Ouvrage de M. l'abbé Gabriel*, p. 154.
(4) *Histoire du Consulat*, t. XX, p. 167 et 289.
(5) *id.* id. p. 151 et 154.
(6) *Précis de la campagne de* 1815, par le général Jomini, p. 187.

Digitized by Google

l'ordre de diriger sa poursuite sur Namur et la Meuse, que s'étant permis de témoigner le désir de ne pas s'éloigner autant de l'armée, Napoléon lui demanda avec humeur s'il prétendait lui donner des leçons. Le maréchal cite le général Baudran, comme un des témoins qui pourrait attester ces faits.

Le maréchal Soult écrivait le 17 juin au maréchal Ney que Grouchy allait poursuivre les Prussiens sur Namur et la Meuse [1].

Ce dernier dit que l'Empereur passa de longues heures à la revue du champ de bataille, que pendant ce temps on perdit les traces de Blücher, qu'on ne les retrouva plus, que l'Empereur s'étant réservé le droit de disposer lui-même des troupes partout où il se trouvait, le maréchal n'avait pu, de son chef, prescrire aucune mesure pour cette poursuite, et qu'il réclama à divers reprises des ordres qu'on ne lui donna pas: ils furent adressés directement, par l'Empereur, à Pajol, Excelmans et Monthion.

Grouchy ignorant que la moitié de l'armée prussienne était passée par Gentines et Mont-Saint-Guibert, car les reconnaissances envoyées de ce côté le 17, avaient fait leur rapport à Napoléon et non à lui, dirigea ses colonnes vers Sart-à-Vilain, sur le chemin suivi par Bulow ; il arrivait dans cette localité, quant, à midi, on entendit la canonnade de Waterloo, et que Gérard proposa de se diriger vers le canon. Il aurait fallu opérer un mouvement dans ce sens dès la pointe du jour, depuis Gembloux ; mais le maréchal Grouchy avait cru devoir s'attacher à suivre strictement les ordres donnés avec un peu d'amertume : il pouvait craindre de découvrir les communications de l'armée, s'il se jetait dans les environs de St-Lambert, en laissant derrière lui toute l'armée prussienne [2].

Autrement, de Sart-à-Vilain, il ne serait arrivé que vers quatre heures à Moustier, où il aurait eu le défilé montagneux de la Dyle, la résistance du corps de Thileman, et ne serait parvenu à Lasne que vers huit heures. Les corps de Bulow et de Ziethen n'en eussent pas moins décidé la bataille de Waterloo [3].

(1) *Précis de la campagne de* 1815, par le général Jomini, p. 187.
(2) Précis de M. le Général Jomini, pages 222-223.
(3) Id. Id. page 224 et l'*Histoire du Consulat* de M. Thiers, pages 292-293.

Digitized by Google

Le 18 à l'aube, Napoléon, après avoir vu avec joie les Anglais dans leur position de la veille, s'était écrié : *Je les tiens!* Il pressa les préparatifs de l'attaque, sans s'être assuré si réellement le maréchal Grouchy avait pu contenir l'armée prussienne, qui avait éprouvé de grandes pertes, mais s'était retirée en bon ordre, tandis que Wellington était informé par le maréchal Blücher, que le corps de Bulow serait en ligne à une heure.

Il est donc vraisemblable qne si Grouchy avait pu figurer sur le champ de bataille, il y aurait été suivi, sinon précédé par toute l'armée prussienne, qui avait conservé des communications directes avec les Anglais, et qu'un renfort de 30,000 hommes, pour Napoléon, n'aurait pu compenser celui d'un effectif double, qui eût maintenu l'avantage en faveur des alliés.

Causes de notre désastre à Waterloo. — En définitive, la cause de notre désastre, que M. l'Abbé Gabriel attribue presque exclusivement à la faute de Grouchy [1], dépendrait aussi, d'après M. Thiers [2], des hésitations de Ney et de Reille pendant les journées des 15 et 16 juin. Elle doit remonter même jusqu'à Napoléon, « qui avait gravé dans la » mémoire de ses généraux des souvenirs terribles, qui s'était placé » dans une situation où le moindre accident physique peut devenir » un grave danger où, pour ne pas périr, il fallait que toutes les » circonstances fussent favorables, ce que la nature n'accorde jamais » à aucun capitaine. »

Suivant M. le Général Jomini [3], ce désastre fut la suite d'une foule de circonstances.

On en trouve des causes immédiates dans la pluie de trente heures qui, le 17 juin, rendit les routes impraticables, dans la différence des chevaux de la cavalerie et des trains, tout à l'avantage des Anglais, une partie de la cavalerie française ne pouvant soutenir le choc des vigoureux coursiers de l'ennemi.

(1) Ouvrage de M. l'Abbé Gabriel, page 158.
(2) *Histoire du Consulat* de M. Thiers, tome XX, page 294.
(3) *Précis de la campagne de 1815* par M. le Général Jomini, page 229.

Digitized by Google

D'après l'éminent historien, « Si pendant la campagne, Napoléon » commit quelques fautes, la fortune lui fut bien cruelle ; ses ennemis » furent aussi heureux qu'ils se montrèrent habiles.

» Dans la journée de Waterloo, les Français ont tenté la première » attaque en masses trop profondes : ce système n'eut jamais de suc- » cès contre le feu meurtrier de l'infanterie et de l'artillerie anglaises.

» Il en fut de même des grandes charges de cavalerie dénuées de » réserves. »

» On n'a pas suffisamment soutenu le premier effort qui, effectué » sans cavalerie ni réserve, était un mouvement partiel sans résultat. »

Malgré tout, il est à peu près certain que Napoléon serait resté maître du champ de bataille, sans l'arrivée de 65,000 Prussiens : dès que l'ennemi amenait 130,000 hommes sur le champ de bataille où il lui en restait à peine 50,000, la résistance devenait impossible.

D'après l'auteur (page 160), les soldats qui, avec le 5e de Lanciers, étaient sous Paris, voulaient défendre la capitale ; ils en auraient été empêchés par la capitulation de Paris, qui fut signée dans la nuit du 3 au 4 juillet. En réalité le général Excelmans, qui se distingua dans une affaire de cavalerie, parvint à repousser de Versailles les troupes de l'ennemi ; mais elles passèrent néanmoins la Seine et tournèrent Paris par le sud-ouest ; on voulut alors tenter des négociations politiques, mais on ne réussit pas ; les vainqueurs ne reconnurent à la Commission d'autre droit que celui de capituler. Carnot, après avoir fait une reconnaissance autour de Paris, fut d'avis qu'on ne pouvait pas se défendre [1].

Licenciement de l'armée. — M. l'Abbé Gabriel n'est peut-être pas très juste envers le gouvernement de Louis XVIII, quand il écrit (page 160) que n'ayant plus rien à craindre des brigands de la Loire, on songea à les dissoudre. Ce licenciement, la réorganisation de l'armée, étaient une conséquence inévitable de nos malheurs, des événements politiques.

Le 5e chevau-légers-lanciers devient le 24e de chasseurs à cheval ou chasseurs des Vosges. — Le 5e régiment de lanciers, l'ex maître de

(1) *Histoire* de M. Thiers, tome XX, page 481.

Digitized by Google

camp général dragons, licencié après la bataille de Waterloo, fut disloqué à Dôle, le 21 novembre 1815, et versa son fond, en 1816, dans le 24e régiment de chasseurs, devenu, en 1825, le 12e régiment de dragons.

Son effectif qui, au commencement de 1816, était complet en officiers et ne comprenait que 175 hommes de troupe, était porté, en octobre 1816, à 41 officiers, 288 cavaliers et 257 chevaux.

Il n'y avait plus de lanciers, mais les soldats du 4e escadron, dans les 24 régiments de chasseurs, étaient armés de lances.

Le 24e Chasseurs de 1815 à 1825. -- L'auteur explique bien (page 175), « pourquoi les nouveaux officiers braves et Français de » cœur, n'étaient pas tous aptes à commander, du jour au lendemain, » à des soldats dont les pères avaient combattu pour la Révolution, » et que les corps restèrent quelque temps sans unité morale, sans » cohésion, sans cette âme mystérieuse qui doit animer, lier, con- » duire les mille volontés qui composent le régiment, âme qu'on » appelle l'*esprit militaire*, et que peuvent seuls lui donner l'amour du » même drapeau, un égal et pareil dévouement à la patrie, un mutuel » échange d'affection et d'estime, entre les officiers et les soldats. »

Le 12e régiment de dragons de 1826 à 1870. — Le 24e Chasseurs devient, le 1er janvier 1826, le 12e régiment de dragons, avec un effectif de 43 officiers et de 579 hommes de troupe. Les inspections générales des années suivantes constatent qu'il mérite des éloges.

L'Ordonnance du 19 février 1831, qui réorganise la cavalerie, décide que les régiments auront chacun 6 escadrons, que l'effectif d'un régiment de dragons comprendra sur le pied de paix, 50 officiers, 948 hommes [1] et 757 chevaux, et sur le pied de guerre 63 officiers, 1,141 hommes [2] et 989 chevaux.

L'auteur rappelle les diverses garnisons occupées par le corps depuis cette époque jusqu'en 1870.

(1) Dont 60 hommes pour le peloton hors rang.
(2) — 67 — —

Digitized by Google

Il exprime (page 245), au sujet du voyage à Nancy, en 1866, de l'Impératrice et du prince impérial, des sentiments de haute convenance, et dans son appréciation de diverses mesures adoptées par le pouvoir, il formule des critiques qui ne paraissent pas bien motivées, car il écrit que « la ville de Grenoble voulut aussi se donner le *luxe* » d'une insurrection sous *prétexte* de cherté du pain. Il faut admettre » qu'il y avait des motifs plus réels »

Il dit aussi (page 207), « que des détachements furent envoyés sur » divers points, pour surveiller la frontière *que personne ne menaçait*.

Cet envoi devait être déterminé par des considérations plus sérieuses, dont il n'a pas été donné connaissance au public.

Le 12e Dragons pendant la campagne de 1870. — Enfin il expose (page 248), sur l'origine, les motifs de la guerre de 1870, des appréciations peut-être fort justes, mais qui peuvent donner lieu à controverse et sur lesquelles nos statuts, prohibant la discussion des faits politiques contemporains, ne nous permettent pas d'insister.

D'après son ouvrage (page 251) le 12e de Dragons, débarqué le 18 juillet 1870 à Saint-Avold « cherche à se procurer sur les lieux les » objets de première nécessité, dont la distribution aurait dû être » faite régulièrement par le service du campement ou de l'intendance. » Il n'est pas douteux que ce dernier service, qui comprend le premier, aurait fait délivrer tous les objets réglementaires, si l'ordre en avait été donné, et si des décisions légales avaient fait constituer à l'avance des approvisionnements.

Après l'évacuation de notre territoire par les troupes allemandes, notre 12e de Dragons est envoyé le 4 novembre 1873 à Nancy et Toul, en 1874 à Verdun, où il se trouvait quand il fut appelé à constituer, avec le 6e de Chasseurs, la 6e brigade de Cavalerie, en exécution de la loi du 26 juillet 1873, qui a décidé la formation, pour l'intérieur, de 18 corps d'armée, comprenant 18 brigades ou 36 régiments de cavalerie, et, dans l'ensemble de l'arme, avec les troupes d'Algérie.

La cavalerie française doit comprendre:

En temps de paix 392 escadrons et 77 de dépôt.
et en temps de guerre 469 — et 77 —

Digitized by Google

Tandis que :

l'Allemagne doit avoir 372 escadrons de campagne.
— 144 — de garnison.

Au total. . . . 516 escadrons et 93 de dépôt.

Ce rapprochement montre quelle est la supériorité de nos voisins à cet égard.

Principe à adopter pour indiquer l'origine d'un régiment. — Le nouvel étendard délivré au 12e régiment de Dragons en 1880 porte l'inscription d'Ocana, où se trouvait, non l'ancien 10e de Dragons, d'où provient le 12e actuel, mais le régiment de Dragons qui portait le n° 12 avant 1814, et qui a servi à former le nouveau 10e de Dragons.

On semblerait par là faire dériver un régiment de celui qui a porté le même numéro à diverses périodes.

Le principe différent suivi par l'auteur, (pages 163 et 335), est conforme au système du général Suzanne; il paraît préférable, parce qu'il a l'avantage de retracer l'histoire des anciens, de la famille régimentaire, indépendamment des désignations et des numéros qu'on a pu lui affecter autrefois.

Observations générales sur l'ouvrage de M. l'abbé Gabriel. — M. l'abbé Gabriel présente des indications nominatives sur la composition du régiment à diverses époques, sur les combats et batailles dans lesquels il s'est distingué, les pertes qu'il y a subies et les récompenses qui lui ont été accordées: ces renseignements offrent un grand intérêt pour ceux qui ont fait partie de ce corps; ils doivent être précieux pour leurs familles.

L'auteur rappelle, en terminant « que sous ses diverses dénomina-
» tions, le régiment a toujours bien servi la France et que tous ceux
» qui viendront à l'avenir se ranger sous son étendard, doivent se
» souvenir, s'exercer, afin d'être des forts, des vaillants, des victorieux
» aux jours de la guerre. »

Conclusion. — Cette histoire du 12e régiment de Dragons contient, au sujet des diverses phases de son existence, des guerres dans

Digitized by Google

lesquelles il a combattu, des événements auxquels il a été mêlé, de ses gloires et de ses épreuves, des récits pleins d'intérêt, qui sont en général d'une parfaite exactitude; l'auteur y exprime des pensées qui témoignent d'un patriotisme éclairé, d'un esprit vraiment national.

On ne peut, je pense, qu'y applaudir et reconnaître le mérite réel de l'ouvrage, qui est bien conçu et me paraît digne de l'estime de tous les hommes ayant à cœur la conservation et le développement de l'esprit militaire si essentiel pour la force de l'armée et la défense de notre patrie.

H. MONTAUDON,
Intendant militaire en retraite.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 10 JANVIER 1885.

Présidence de M. Gustave Duvert.

M. le Secrétaire général, en l'absence de M. le Président Camoin de Vence, invite M. Duvert à prendre place au fauteuil. M. Duvert adresse à ses confrères les paroles suivantes :

Messieurs,

En prenant place au fauteuil de la Présidence où vos suffrages bienveillants m'ont appelé, j'éprouve le besoin de vous remercier de nouveau de l'honneur que vous m'avez fait.

Vous pouviez choisir parmi nos confrères l'un de ceux qui vous ont donné les plus remarquables travaux ; mais, oubliant la modestie de mes titres, dans votre indulgence, vous n'avez voulu voir en moi que l'amour de l'étude et mon affection pour la Société.

Je m'efforcerai d'accomplir la tâche qui m'incombe, d'abord en prenant modèle sur mon honorable prédécesseur qui a dirigé vos séances avec autant d'autorité que de distinction, ensuite en m'appuyant sur la précieuse collaboration de notre cher Secrétaire général qui reste toujours à la peine en laissant la meilleure part à d'autres.

Enfin, Messieurs, si l'état de ma vue m'obligeait à cesser d'avoir l'honneur de vous présider, je n'en aurais nul souci, grâce au choix que vous avez fait de nos Vice-Présidents, car vous n'auriez qu'à gagner à mon absence.

Ces paroles sont accueillies par de sympathiques témoignages d'approbation.

Correspondance. — Sont communiquées par M. le Secrétaire général des lettres de :

M. d'Auriac s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ;

M. Tolra de Bordas offrant son nouvel ouvrage sur *François d'Assise* et

Digitized by Google

une notice intitulée les *Félibres*, contenant des documents biographiques et bibliographiques sur notre savant confrère ;

M. Jules David demandant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance d'une lecture intitulée : *L'Optimiste et le Pessimiste*, Joubert et Schaupenhaueur, et offrant à plusieurs de ses collègues son nouveau volume de poësies intitulé : Orient.

Candidature. — M. le Docteur Tartarin, demeurant à Belgarde (*Loiret*), demande à faire partie de la Société, comme membre libre ; il est présenté par MM. Duvert et Desclosières. La Commission d'examen est composée de MM. Camoin de Vence, Fabre de Navacelle et Montaudon.

Fixation de la date de la Séance publique de 1885. — Après échange d'observations, la discussion sur la fixation de la Séance publique est continuée au 26 janvier pour l'indication définitive.

Concours Raymond. — M. le Secrétaire général dépose sur le bureau un manuscrit destiné à prendre part au concours ouvert sous le titre : *Histoire de la Musique dramatique en France.*

M. le Président désigne pour faire partie de la Commission : MM. d'Auriac, Dufour, Racine, représentant la 4e classe de laquelle relève le sujet mis au concours ; de Boisjoslin, 1re classe ; Loiseau, 2e classe ; Camoin de Vence, 3e classe ; commission à laquelle est associée le grand bureau : Président, Vice-Présidents et Secrétaire général.

Lectures. — Sont entendues les communications suivantes :

1. *L'Empire des Francs, livre II. Les Visigoths,* par M. le Général Favé ; sera continué.

2. *Dom Mabillon et la réforme des prisons.* par M. Jadart, membre correspondant ; lecture faite par M. Desclosières, au nom de l'auteur.

Des observations sont présentées par plusieurs membres à l'occasion de cette lecture ; ils font observer que l'auteur s'est étendu sur des circonstances intimes et particulières de la correspondance de Mabillon et semble avoir perdu de vue l'étude principale annoncée par son titre : la *Réforme des prisons.* Il y aurait lieu de lui signaler cette lacune.

3. *Observations sur Gustave III, son caractère et son influence.*

La discussion ouverte sur cette question est continuée à la prochaine séance.

4. *Mémoires de l'Académie de Savoie.* Rapport de M. L. Desfontaines.

Cet élégant compte-rendu est renvoyé au Comité du Journal.

Digitized by Google

INFORMATIONS

HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Histoire de l'Industrie. — Exposition universelle de 1889.

Le *Journal Officiel* du 10 novembre 1884 contenait un rapport de M. le Ministre du Commerce sur un projet d'exposition universelle des produits industriels à Paris en 1889. A la suite de ce rapport se trouve un décret ainsi conçu :

Article premier. — Une Exposition universelle des produits industriels s'ouvrira à Paris, le 5 mai 1889, et sera close le 31 octobre suivant.

Les produits de toutes les nations seront admis à cette Exposition.

Art. 2. — Un décret ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles se fera l'Exposition universelle, le régime dans lequel seront placées les marchandises exposées et les divers genres de produits susceptibles d'être admis.

Art. 3. — Le Ministre du Commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Un second décret institue, près le département du commerce, une Commission chargée « d'étudier et de rechercher les moyens propres à réaliser le projet d'une Exposition universelle internationale en 1889. »

Sont nommés membres de cette Commission :

M. Antonin Proust, député, ancien ministre des arts, président ;

MM. Teisserenc de Bort, sénateur, et Spuller, député, vice-présidents ;

Le sous-secrétaire d'État au ministère des travaux publics ;

Les gouverneurs de la Banque de France et du Crédit foncier ; les directeurs du commerce extérieur et du commerce intérieur : des consulats au ministère des affaires étrangères ; de l'administration départementale au ministère de l'intérieur ; de l'inspection générale de la comptabilité publique et des domaines au ministère des finances ;

Le général directeur du génie au ministère de la guerre ; les directeurs : du matériel au ministère de la marine, des beaux arts, du secrétariat et des bâtiments civils au ministère de l'instruction publique ;

Digitized by Google

Les directeurs des chemins de fer au ministère des travaux publics, de l'agriculture au ministère de l'agriculture, du service central au ministère des postes et des télégraphes;

Les préfets de la Seine et de police;

Les présidents du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris;

Le directeur des travaux de la ville de Paris; l'ingénieur en chef du département de la Seine;

Le sous-directeur des colonies et le chef adjoint du cabinet du président du conseil;

Les présidents de la chambre de commerce de Paris, de l'union nationale des chambres syndicales, du comité central des chambres syndicales, et M. Veyssier, membre de la commission exécutive de l'union des chambres syndicales ouvrières.

MM. Ducos et Grenier, auditeurs au conseil d'Etat, rempliront les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint.

Histoire de l'Art. — Exposition des Œuvres de Gustave Doré.

Le Cercle de la librairie, voulant rendre hommage à la mémoire de Gustave Doré, qui a consacré une si grande part de son talent à l'illustration du livre, a eu la pensée d'ouvrir une exposition des dessins, aquarelles et gravures du grand artiste. Il a formé un comité d'organisation qui vient de se réunir, sous la présidence de M. Plon. Il a été décidé que l'exposition aurait lieu dans le courant du mois de mars 1885 et qu'il serait fait appel aux collectionneurs possédant des œuvres du maître.

Société de Géographie. — Legs Fournier.

La Société de Géographie qui avait déjà reçu, il y a quelque temps, un legs de 146,000 fr., legs que lui fit M. Poirier, a reçu en novembre 1883 un nouveau legs de M. Félix Fournier, membre de la Société, décédé en juillet dernier. Dans son testament, M. Fournier dit:

« Je lègue à la Société de géographie de Paris la somme de *cinquante mille francs*, pour fonder un prix annuel destiné à récompenser le meilleur ouvrage de géographie paru dans l'année, carte ou livre. »

Amiens. — Typ. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Février. N° 2.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

L'EMPIRE DES FRANCS

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE II.

LES VISIGOTHS.

Les Goths avaient eu, dès la seconde moitié du IIe siècle de notre ère, des rapports fréquents avec l'Empire romain. D'après le témoignage de Dion Cassius [1], l'empereur Marc Aurèle avait pris des troupes de Goths à son service et il est certain que ses successeurs en eurent souvent à leur solde. Malgré cela, les Goths opérèrent dans le cours des IIIe et IVe siècles, des incursions sur le territoire de l'empire, en Moésie, en Thrace, en Grèce et en Asie. On sait qu'ils emmenaient dans leurs expéditions leurs femmes et leurs enfants; il y a là un indice certain de vie pastorale, car ce mode d'existence exige de fréquents déplacements. La vaste contrée qu'ils occupaient au milieu du IVe siècle s'étendait des bords du Danube et de la mer Noire jusqu'aux bords de la mer d'Azof. On y distinguait les deux nations: celle des Visigoths était à l'Ouest, celle des Ostrogoths à l'Est.

(1) *Hist. roman.*, p, 808.

Digitized by Google

En l'an 375 de notre ère, une armée de Visigoths, accompagnée des femmes, des enfants, des vieillards, s'approcha de la rive gauche du Danube, demandant à être admise sur le territoire de l'empire; elle fuyait devant les Huns et les Vandales. L'empereur Valens autorisa leur passage, mais sous la double condition qu'ils seraient désarmés et qu'ils livreraient des otages. Cette convention, mal observée, eut des suites funestes, car l'empereur Valens les attaquant, alors qu'ils étaient arrivés près d'Andrinople, fut vaincu et perdit la vie. Un peu plus tard, l'empereur Théodose, pour éviter de nouvelles luttes, leur accorda des conditions favorables en les installant dans l'intérieur de l'empire et les faisant concourir à sa défense. La conversion des Visigoths à la religion chrétienne remonte à cette époque; elle a exercé une influence considérable sur la transformation qui s'est opérée dans leur état social, mais ils menaient encore une vie instable lorsque, avec l'assentiment de l'empereur d'Orient, leur roi Alaric Ier les transporta en Illyrie et les conduisit ensuite en Italie. Son beau-frère Ataulfe, qui lui succéda, traversa les Alpes en l'an 412 pour établir sa nation dans la Gaule méridionale, 37 ans après qu'elle était venue vivre sur le territoire de l'empire. Il occupa d'abord la Narbonnaise, puis Toulouse et Bordeaux ; il porta ensuite la guerre au sud des Pyrénées-Orientales et devint maître de Barcelone. Vallia, élu roi en 415, fit la paix avec l'empereur Honorius qui lui reconnut la possession du territoire situé à l'ouest de Toulouse jusqu'à la mer. Théodoric, successeur de Vallia, fit d'abord la guerre contre l'empereur d'Occident, mais combattit ensuite comme son allié. Thorismond, qui succéda à son père en 451, fut assassiné et remplacé par son frère Théodoric II qui périt aussi assassiné en 466, après avoir conduit des expéditions de guerre dans plusieurs directions. Euric son successeur au trône fut un conquérant. Après avoir étendu ses possessions vers le Rhône et vers la Loire, il devint maître de l'Auvergne en 475, soumit une grande partie de l'Espagne en l'an 477; et la Provence, y compris Arles et Marseille, en 480.

Euric ne s'est pas signalé uniquement comme homme de guerre, car il a su donner des lois écrites aux Visigoths qui s'étaient gouvernés jusque là par leurs usages et leurs coutumes. Alaric II, fils d'Euric, monta sur le trône en 484; il eut un règne pacifique jusqu'au moment

Digitized by Google

où il succomba aux attaques de Clovis. Avec lui finit, en 507, le royaume de Toulouse. Il avait fait élaborer, à l'usage de ses sujets gallo-romains, un abrégé du code Théodosien connu sous le titre de *Breviarium Aniani*, quoique Anien n'en soit point l'auteur. Gésalic, fils naturel d'Alaric II, fut élu roi par les principaux des Visigoths réunis à Narbonne, mais il erra de la Gaule en Espagne et d'Espagne en Afrique, pour être tué chez les Bourguignons en 511. Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, avait joint à ses États, en 509, des territoires voisins des Alpes soumis jusqu'alors aux Visigoths, et il les conserva jusqu'à sa mort arrivée en 526. Amalaric devint roi des Visigoths à la mort de son aïeul, mais la Provence demeura sous la domination des Ostrogoths. Après sa mort, les rois des Visigoths régnèrent en Espagne mais ils n'eurent plus dans la Gaule qu'un petit territoire voisin de la Méditerranée.

Le code abrégé qu'Alaric II avait promulgué pour ses sujets gallo-romains contient, au livre XII, sept lois consacrées aux décurions; elles montrent que les sénats des cités avaient conservé leurs attributions et que les administrations locales continuèrent à fonctionner comme sous les empereurs.

Le code qui a régi les Visigoths ne nous est parvenu qu'avec les changements opérés par les rois qui se sont succédé sur le trône d'Espagne jusqu'à la conquête complète de leur pays par les Sarrazins, c'est-à-dire jusqu'à l'an 712. Ce code est la collection de toutes celles des lois promulguées dans le cours de deux siècles et demi, qui n'avaient point été formellement abrogées. Chaque loi porte habituellement le nom du roi qui l'a rendue; mais il a été fait exception à cette règle pour les lois anciennes provenant des rois qui ont résidé à Toulouse. Ainsi les rois Euric et Alaric n'y sont pas nommés; mais comme il y a des lois désignées par le mot *antiqua* et d'autres qui ne portent aucune indication, on est porté à admettre que les lois de ces deux catégories peuvent provenir des rois qui ont résidé dans la Gaule méridionale, et l'on est ainsi amené à leur attribuer une importance particulière.

Le code des Visigoths, dans son ensemble, témoigne d'un état social bien supérieur à celui des Francs et rapproché de celui des Romains.

Digitized by Google

Dès le premier livre, qui traite des devoirs du législateur et des effets de la loi, on lit des préceptes tels que ceux-ci : « La loi est » l'émule de la divinité, le soutien de la religion, la source de la dis- » cipline, l'artisan du bon droit, la réformatrice des mœurs, l'annonce » de la justice, la maîtresse de la vie, l'âme de tout le corps populaire. »

Ainsi les premiers rédacteurs de ce code étaient certainement des juristes Gallo-Romains imbus tout à la fois des connaissances de la philosophie et des commandements de la religion chrétienne. Les dispositions qui viennent après chargent le pouvoir royal du soin de faire exécuter la loi, en déclarant qu'il doit se soumettre lui-même à toutes ses prescriptions. Est-il besoin de dire, après cela, que l'écriture est en usage, qu'elle sert à constater tous les actes, y compris les testaments, et qu'il y a des punitions pour les faussaires comme pour les faux-monnayeurs. On voit par là quelle distance séparait l'état social des Visigoths de celui des Francs et quelle puissante influence la civilisation romaine, appuyée sur la religion chrétienne, avait exercée sur des populations devenues enfin sédentaires, après s'être adonnées pendant si longtemps à l'existence nomade qui est la conséquence des occupations pastorales.

On trouve dans les lois pénales les plus anciennes du code, des restes, ou pour mieux dire des indices, de ce qu'avaient été les mœurs antérieures des Visigoths, c'est lorsque les peines sont infligées, sous la forme et avec le nom de compositions, ainsi :

« Si un homme est entré en armes [1] dans la maison d'un autre » pour le tuer et que lui-même ait été tué, sa mort ne doit donner » lieu à aucune poursuite. Mais s'il a tué celui dans la maison duquel » il est entré, qu'il soit mis à mort pour ce fait. S'il n'a pas commis » l'homicide, il devra payer composition (*componere*) d'après le dom- » mage opéré. S'il a enlevé quelque chose, il devra en payer onze fois » la valeur. S'il n'a pas le moyen de payer la composition, qu'il soit » mis en service. S'il n'a fait aucun dommage dans la maison où il » est entré et qu'il n'en ait rien enlevé, il devra, pour l'agression, » payer 10 solidi et recevoir cent coups de verges. »

La composition n'est plus ici qu'un souvenir du temps où elle apai-

(1) Lib. VI. t. IV. l. II.

Digitized by Google

sait la vengeance et mettait fin aux guerres privées ; elle est devenue une punition infligée par le pouvoir public qui est chargé d'assurer la réparation des violences et des dommages. Nous sommes loin du principe qui présidait aux prescriptions du code des Francs Saliens, et ce progrès est dû à l'influence du droit romain.

Les mêmes réflexions s'appliquent à une loi postérieure qui n'avait sans doute changé que le taux des amendes : « Si un homme libre a » donné un coup à la tête d'un autre homme libre [1] il paiera cinq » solidi pour une contusion ; dix solidi pour la peau enlevée ; vingt » solidi pour l'os mis à découvert ; cent solidi pour l'os brisé. L'homme » libre qui aura fait cela à l'esclave d'un autre payera la moitié de la » composition précédente.... »

Au nombre des dispositions les plus anciennes, nous en trouvons une prescrivant que « pour avoir arrêté un homme en voyage, le cou- » pable devra payer cinq solidi, faute de quoi il recevra cinquante » coups de verges [2]. »

D'après une autre loi précédée des mots *antiqua*, *noviter emendata* [3], l'homme qui aura tué un de ses parents sera puni de mort. Cette disposition mérite d'être remarquée parce qu'elle contraste avec la loi salique qui ne s'occupe pas des actes commis dans la famille.

D'après une loi ancienne [4], « le vol d'un objet par un homme libre » sera payé neuf fois la valeur, par un esclave six fois ; en outre, le » coupable sera frappé de cent coups de verges. Si l'homme libre n'a » pas de quoi payer la composition, ou si le maître ne veut pas payer » pour son esclave, le coupable tombera dans la servitude de l'homme » qu'il a volé. » La peine ne se bornait pas à ce que nous nommerions des dommages et intérêts puisqu'il s'y joignait un châtiment corporel, châtiment auquel l'homme libre était fréquemment assujetti.

Voici une autre loi qui témoigne mieux encore de l'action exercée par le pouvoir public :

« Toutes les fois qu'un Goth [5] ou un homme quelconque est accusé

(1) Lib. VI. tit. IV. l. I.
(2) Lib. VI. tit. IV. l. IV.
(3) Lib. VI. tit. IV. l. XVIII.
(4) Lib. VII. tit. II. l. XIII.
(5) Liv. VII. tit. IV. l. I.

Digitized by Google

» d'un vol ou d'un crime, le juge doit le poursuivre pour s'emparer
» de lui. Si le juge ne peut pas réussir à le prendre, qu'il demande
» l'aide du comte de la cité. Le comte devra lui prêter aide sans aucun
» retard, pour que le coupable ne soit pas le plus fort. »

Nous rencontrons ici le *comes civitatis* comme le représentant le plus élevé du pouvoir public sur le territoire de la cité ; c'est lui qui a la charge de donner force à la justice. Une autre loi porte : [1] « Qu'au-
» cun *comes*, *vicarius*, *villicus*, *præpositus*, *actor* ou *procurator*, ou
» homme libre, ou affranchi, ou esclave, ne se permette de prendre
» des objets qui sont en la possession d'un autre avant le jugement. »

On trouve ici une énumération de toutes les fonctions judiciaires.

Une loi faite pour punir les détériorations commises dans les prés [2] prononce des peines différentes contre l'homme libre, suivant qu'il est *inferiori loci persona* ou *major persona* ; d'où l'on peut conclure que les Visigoths avaient deux classes d'hommes libres, la plus élevée formant une noblesse qui s'était constituée avant l'époque où ils s'établirent dans la Gaule. Nous avons à ce sujet un autre renseignement qui offre un grand intérêt.

« Si un homme [3] a donné à celui qu'il a eu sous son patronage
» des armes ou d'autres objets, que ces choses demeurent à celui
» auquel elles ont été données. Mais si celui-ci a choisi un autre
» patron, qu'il ait la liberté de se recommander à qui il voudra
» *(cui se voluerit commendare)*. Car on ne peut pas interdire à l'homme
» libre ce qui est dans son droit. Mais alors il doit rendre au patron
» qu'il abandonne tout ce qu'il en a reçu... » Il ne s'agit pas ici d'un patronage analogue à celui des Romains, mais d'un patronage qui, comme celui des Germains, donnait au supérieur le commandement militaire sur son inférieur. Le mot *commendare* employé pour exprimer cet engagement, a été traduit en français par le mot recommandation que nous retrouverons employé dans la suite pendant longtemps et qui caractérisera une institution dont l'importance ira grandissant. C'est pour cela que nous la signalons ici, plusieurs siècles après Tacite, en insistant sur ce fait que le code des Visigoths ne

(1) Lib. VIII. tit. I. l. V.
(2) Lib. VIII. tit. III. l. XII.
(3) Lib. V. tit. III. l. I.

Digitized by Google

contient pas moins de quatre lois très anciennes qui sont relatives à ce sujet. C'est ainsi que le fils d'un vassal, car nous pouvons déjà lui donner ce titre, d'un vassal mort, est déclaré libre de continuer ou non l'engagement de son père ; et que la fille d'un vassal mort au service d'un patron, hérite de tout ce que celui-ci avait donné au défunt. Le patron est tenu de la marier à un homme d'égale condition ; mais si elle épouse, malgré lui, un homme d'une condition inférieure à la sienne, elle perdra ce que son père tenait du patron. La concession d'une propriété territoriale n'a point été mentionnée dans ces lois d'une manière formelle, ce qu'on peut expliquer en admettant que la coutume dont on trouve ici l'expression remontait à une époque où la propriété individuelle de la terre n'avait pas été fondée, c'est-à-dire avant l'établissement des Visigoths dans les Gaules.

L'explication du procédé qui a été employé pour attribuer des terres aux Visigoths dans la Gaule méridionale résulte du simple rapprochement de quelques uns des articles du code.

« Que la répartition faite [1] légalement ne soit plus contestée et » qu'il n'y soit rien changé dans la suite sous aucun prétexte.

» Celui qui aura violé l'acte de partage perdra de son avoir une » partie égale à celle qu'il a usurpée [2].

» Celui qui aura planté de la vigne sur le terrain d'un autre fonds » que le sien, sans la permission du propriétaire de la terre, perdra » la vigne qu'il a plantée [3].

» Le partage des terres ou des bois fait entre Goth et Romain ne » doit point subir de contestation, pourvu qu'on prouve qu'il a été » fait officiellement et en public. Que le Romain ne touche point aux » deux parts du Goth et n'en réclame rien. Que le Goth n'usurpe ou » revendique rien de la terre (ou de la tierce partie) appartenant au » romain. Que les descendants respectent les partages faits entre leurs » ancêtres et des voisins [4]. Les lots des Goths et des Romains qui n'au- » ront point été contestés pendant cinquante ans ne pourront plus » donner lieu à aucune réclamation. »

(1) Lib. X. tit. I. l. I.
(2) Lib. X. tit. I. l. V.
(3) Lib. X. tit. I. l. VII.
(4) Liv. X. tit. I. l. VIII.

Digitized by Google

Il n'est donc pas douteux que les rois Visigoths, arrivés dans la Gaule méridionale avec des armées suivies de populations entières, ont attribué à leurs nationaux les deux tiers des terres cultivables, dans les contrées où ils les ont établis. Cette mesure n'a peut-être pas été aussi ruineuse pour les Gallo-romains qu'on est porté à le croire tout d'abord, à cause de l'état d'abandon où se trouvaient la plus grande partie des terres dans des contrées dépeuplées par tous les fléaux qui les avaient ravagées. Le louage de la terre a été mis en usage par les Visigoths dès qu'ils en ont eu la propriété, comme on le reconnaît par la loi suivante : « Celui qui a pris des terres à loyer » pour un nombre d'années déterminé par un engagement écrit, doit » remplir son engagement en rendant les terres au propriétaire quand » le terme est venu [1] ».

Dans le quatrième livre du code, qui fixe les degrés de parenté et les droits aux successions, il n'est fait aucune différence entre les fils et les filles. Les hommes n'ont point de privilège par rapport aux femmes pour la possession de la terre.

Le roi, chef du pouvoir exécutif, était en même temps juge suprême: « aucun juge ne doit s'occuper d'une cause non prévue » dans les lois. En pareil cas, le comte de la cité agissant, ou person- » nellement, ou par un fondé de pouvoirs, fera comparaître les deux » parties en présence du prince. » Le *Comes civitatis* agit comme le représentant direct du pouvoir royal; c'est l'ancien gouverneur d'une province qui a été réduite à la circonscription d'un évêché.

Salvien nous apprend qu'au point de vue des relations entre les deux sexes, les mœurs des Visigoths étaient beaucoup meilleures que celles des Gallo-Romains. Son témoignage est corroboré par diverses dispositions du code des Visigoths; mais avant de les rapporter, nous ferons remarquer que la prohibition de mariage entre romain et femme barbare, comme entre barbare et femme romaine, faite par une loi du code Théodosien portant la date de 370, avait été reproduite dans le code d'Alaric; de sorte que ces mariages, prohibés sous les rois de Toulouse, ne furent autorisés que beaucoup plus tard par Recesvinde, roi des Visigoths d'Espagne, qui régna de 653 à 672. Une

(1) Lib. X. tit. I. l. XII.

Digitized by Google

loi *antiqua* sur le rapt est ainsi conçue: « Si les parents ont poursuivi » une femme ou une fille enlevée, que l'auteur du rapt soit mis en » leur pouvoir. Il est interdit à la femme de s'unir à lui; si elle l'a » fait, ils devront tous deux être mis à mort. » [1]

Voici pour les adultères:

« En cas d'adultère, [2] le coupable est livré au pouvoir du mari » ainsi que ses biens s'il n'a pas d'enfants légitimes. La femme, si » elle a été consentante, est également livrée à son mari pour en » faire ce qu'il veut. »

« Le mari qui aura tué sa femme adultère avec un complice ne » sera point coupable d'homicide [3]. Le père qui aura tué sa fille cou- » pable d'adultère dans sa maison n'encourra ni peine ni blâme. S'il » l'a gardée pour faire d'elle et de son complice ce qu'il voudra, il en » aura le pouvoir. Les frères et les oncles auront ce pouvoir après la » mort du père. »

« Si une femme de condition libre a commis un adultère avec un » homme marié, qu'elle soit livrée au pouvoir de l'épouse. » [4]

« Qu'aucun homme ne prenne pour épouse une femme répudiée » par son époux. Si quelqu'un l'a fait, le *Comes civitatis*, *vel vicarius*, » *aut territorii judex* devra agir ainsi qu'il suit: Si ce sont des per- » sonnes nobles (*nobiles personæ*) que le juge ne puisse ni punir ni » séparer, il devra se hâter de porter l'affaire devant nous. Si ce sont » des personnes de petite condition, le juge devra les séparer imméd- » diatement. De sorte que la femme qui par adultère, s'est conjointe, » sans le consentement de son premier mari, et l'homme qui l'a » prise pour épouse, seront livrés au pouvoir du premier mari qui » disposera d'eux à sa volonté. » [5]

Cette loi nous offre l'avantage de distinguer dans l'organisation judiciaire le *judex territorii* ou juge local, du *Comes civitatis* et de son *vicarius* qui ont des juridictions plus élevées. Au-dessus de ces

(1) Lib. III. t. III. l. II.
(2) Lib. III. t. II. l. I.
(3) id. id. l. IV.
(4) id. id. l. VIII.
(5) Lib. III. t. VI. l. I.

Digitized by Google

juridictions est celle du roi. L'existence d'une noblesse chez les Visigoths est ici confirmée.

Nous rapporterons maintenant une loi qui n'a plus le caractère d'antiquité des précédentes mais qui, bien qu'émanée d'un des rois qui ont régné en Espagne, peut servir, *a fortiori*, pour démontrer que l'organisation administrative en usage sous les empereurs romains, a été conservée par les rois Visigoths, et que ceux-ci ont laissé aux curies, ou sénats des cités, leurs attributions antérieures.

« Si le soin du bien des familles [1] ne doit point être négligé, à plus » forte raison en est-il de même du bien consacré à l'utilité publique, » qu'il faut sans cesse augmenter. Donc les curiales ou les particu- » liers qui ont coutume de fournir des chevaux ou de remplir une » fonction publique, ne doivent jamais ni vendre, ni donner leur » bien, ni l'aliéner par échange. Si pourtant l'un d'eux a aliéné toute » sa terre, soit volontairement, soit par nécessité, et qu'il l'ait vendue, » donnée ou échangée, l'homme qui l'a acquise ou reçue aura à » payer le même cens que le propriétaire précédent... De même » l'homme qui aura acquis une portion de l'avoir de tels personnages, » soit en esclaves, en terres, en vignes, en maison, aura à remplir la » fonction publique en proportion de la valeur des choses acquises. » Celui qui n'aura pas exprimé dans le contrat intervenu les fonc- » tions dont il est redevable ou qui aura laissé passer un an sans rem- » plir ses obligations envers le fisc, sera appelé devant le roi, devant » le comte ou devant le juge compétent. Il perdra tout ce qu'il avait » acquis, y compris le prix, s'il l'a payé. Cependant les curiales et les » particuliers (*privati*) pourront entre eux, vendre, donner, échanger, » pourvu que l'acquéreur remplisse la fonction qui lui est dévolue » dans le service public. Mais le plébéien n'aura point le droit d'alié- » ner sa glèbe. »

Cette loi émanée de Chindasvinde, qui régna de 642 à l'an 652, ne prouve-t-elle pas que les curiales avaient conservé jusque là des attributions et des obligations qui remontaient au temps de l'empire ?

Une autre loi plus ancienne, qui ne porte pas le nom de son auteur, nous fait voir que l'obligation imposée aux cités de fournir des denrées en nature pour les besoins des troupes avait été maintenue :

(1) Lib. V. t. IV. l. XIX.

Digitized by Google

« Nous prescrivons [1] pour les cités et le *castella* dans lesquels un dis-
» tributeur (*erogator*) des vivres aura été établi, que le *comes* de la
» cité et l'administrateur des vivres lui fassent livrer intégralement ce
» qui est dû par la *civitas* ou le *castellum*. Si le *comes* ou l'adminis-
» trateur des vivres, par négligence ou mauvaise volonté, ne fournit
» pas les vivres dus, que le distributeur porte plainte au comte de
» son armée (*comiti exercitus sui*) et que le commandant des troupes
» dirige immédiatement vers nous un envoyé. On comptera les jours
» pour lesquels les vivres n'auront point été fournis conformément à la
» coutume, et alors le comte de la cité ou l'administrateur des vivres
» sera tenu de fournir, sur son propre bien, le quadruple des vivres
» qu'il n'a pas livrés. La même règle devra être appliquée pour les
» vivres manquants dans une *thiufadia* circonscription militaire com-
» prise dans la cité. »

Le procédé employé pour l'approvisionnement des troupes va nous servir de transition pour étudier l'organisation militaire des Visigoths. C'est un sujet important sur lequel les renseignements ne manquent pas.

« Que nul n'envahisse la maison d'un absent parti pour une expédi-
» tion publique [2]. Si quelqu'un s'est emparé, pendant l'absence de la
» partie adverse, de ce qui lui a été attribué par un jugement, qu'il
» le rende en double ; s'il s'en est emparé sans qu'il y ait eu jugement,
» qu'il le rende en triple.... »

« Ceux qui vont en expédition restitueront le quadruple de ce qu'ils
» auront enlevé. S'ils n'ont pas de quoi payer la composition, ils ren-
» dront la chose et recevront cent cinquante coups de verges. Si des
» esclaves ont fait cela sans ordre de leurs maîtres, qu'ils restituent
» ce qu'ils ont enlevé, et qu'ils reçoivent, étant étendus, deux cents
» coups de verge. Que les comtes des provinces, les juges et les *villici*
» mettent leur zèle à exécuter ces prescriptions parce que nous ne
» voulons pas que nos provinces soient dévastées par de telles dépré-
» dations [3]. »

Ces deux citations suffiraient pour établir que les Goths constituaient leurs armées par des levées temporaires ; mais nous pouvons aller

(1) Lib. IX. tit. . l. VI.
(2) Lib. VIII. tit. I. l. VII. (*Antiqua*).
(3) Lib. VIII. tit. I. l. IX. (*Antiqua*).

Digitized by Google

plus loin au moyen d'autres lois qui nous feront pénétrer dans les détails d'une organisation imitée de celle des troupes romaines.

« Si un *thiufadus* (chef de mille soldats) a, pour en tirer profit[1], » permis à un homme de sa troupe de retourner à sa maison, il devra » payer au comte de la cité dans laquelle son territoire est situé, » neuf fois la valeur de ce qu'il a reçu. S'il a renvoyé un homme valide » à sa maison, ou qu'il ne l'ait pas appelé à l'armée, mais sans en » tirer profit, il payera vingt solidi. Pour pareille faute, le *quingen-* » *tarius* (chef de cinq cents hommes) payera quinze solidi, le *centena-* » *rius*, dix solidi ; et le *decanus*, cinq solidi. L'amende sera partagée » dans la centaine décomplétée. »

Nous voyons ici la même faute punie d'autant plus sévèrement que le coupable occupe un grade plus élevé dans la hiérarchie militaire ; mais ce n'est pas là qu'est le renseignement le plus important. Cette loi nous apprend en effet que le territoire des cités avait été partagé en circonscriptions dont la plus considérable pouvait fournir mille soldats. Cette circonscription appelée *thiufadia* se divisait en deux parties levant chacune cinq cents soldats ; elle se subdivisait en dix centenies de cent hommes chacune ; et cette circonscription se subdivisait encore en décanies comptant dix soldats. Chacune de ces diverses fractions qu'on pourrait dénommer régiment, bataillon, compagnie, escouade, en les assimilant à nos troupes territoriales, avait un chef désigné dès le temps de paix. L'organisation était complètement faite d'avance ; chacun connaissait ses subordonnés et ses chefs.

Si les Visigoths ont formé pendant longtemps des troupes redoutables, il faut l'attribuer pour une grande part à la constitution militaire qu'ils avaient créée. Mais la corruption eut promptement chez eux des inconvénients préjudiciables, après qu'ils furent devenus propriétaires et cultivateurs du sol. On en peut juger ainsi, moins encore par la loi précédente que par celle qui suit :

» Les agents du roi qui convoquent les troupes ne doivent rien » prendre aux Goths quand ils les appellent à l'armée. Si, eux pré- » sents, ou en leur absence, ils ont pris quelque chose de ce qui leur » appartient, et que le fait puisse être prouvé devant le juge, le

(1) Lib. IX. tit. II. l. I.

Digitized by Google

» coupable devra payer à celui qui a subi le préjudice onze fois la » valeur de ce qui a été dérobé. Sans compter que le coupable aura » à subir en public cinquante coups de verges [1].

Ainsi, non seulement les chefs militaires abusaient de leur autorité pour accorder à prix d'argent des exemptions de service, mais les petits fonctionnaires chargés de parcourir le pays pour aller convoquer les soldats à leurs domiciles abusaient de leur mission pour commettre des vols. La constitution militaire était dépravée par des mœurs corrompues.

On trouve dans cette loi les mots *quando Gothos in hostem compellunt exire* qu'on doit citer comme un premier indice d'un fait important ; c'est que les Gallo-romains soumis à la domination des Visigoths ne furent pas astreints au service militaire.

Après avoir constaté que les chefs commettaient fréquemment des abus de pouvoir pour dispenser des hommes valides d'être incorporés dans l'armée, ou pour leur donner congé, nous avons encore d'autres preuves d'un affaiblissement de l'esprit militaire assez marqué pour expliquer la destruction du royaume par les armes étrangères. « Si » un *centenarius* abandonnant sa troupe pendant la guerre [2] s'est » réfugié dans sa maison, qu'il subisse la peine capitale. Mais s'il » s'est réfugié à un autel sacré ou près d'un évêque, qu'il paye trois » cents solidi au comte de la cité sur le territoire de laquelle il habite, » et qu'il ait la vie sauve. Que le comte de la cité sur le territoire de » laquelle il habite informe le Roi pour que l'amende soit partagée » entre les hommes de la centenie à laquelle appartient le coupable. » A la suite de cela, ce coupable ne sera plus *centenarius*, il descen- » dra au rang des *decani*... »

« Si un *decanus* quittant sa troupe pendant la guerre s'est réfugié » chez lui, ou si, sans avoir l'excuse d'une maladie, il n'a pas voulu » partir en expédition, il devra payer dix solidi au comte de la cité. » S'il a donné une somme à quelqu'un pour être dispensé, il devra » payer au comte de la cité cinq solidi qui, sur notre ordre, seront » partagés entre les hommes de la centaine. Si un homme inscrit dans » une *thiufadia* a quitté l'armée pour retourner chez lui, ou si sans

(1) Lib. IX. tit. II. l. II.
(2) Lib. IX. tit. II. l. III.

Digitized by Google

» permission ni de son *thiufadus*, ni de son *quingentenarius*, ni de » son *centenarius*, ni de son *decanus*, il n'a pas rejoint l'armée, il » devra recevoir publiquement cent coups de verges et payer dix » solidi [1]. »

Ainsi, ce n'étaient pas seulement les simples soldats qui, par une véritable désertion, quittaient l'armée en présence de l'ennemi, mais les *décani* qu'on peut assimiler à nos sous-officiers et les *centuriani* qui se rapprochaient des capitaines de nos jours.

La loi salique n'avait point eu à réprimer de tels délits qui, s'ils s'étaient produits chez les Francs, auraient sans doute été punis par la famille, dont l'honneur eût été compromis. Nous rappellerons à ce propos que le Franc attachait tant de prix à l'estime due à son courage, que l'allégation d'avoir abandonné son bouclier à l'ennemi était une injure punie par la loi, si l'accusation n'était pas prouvée, et qu'appeler un Franc lièvre ou renard était une injure punissable.

Les Visigoths avaient-ils perdu leur esprit militaire en s'adonnant aux travaux de la culture, par suite des soins, des préoccupations qui résultent de la propriété individuelle de la terre et de la production des richesses ? ceci est vraisemblable. Il est certain, dans tous les cas, que le courage à la guerre était une vertu moins développée chez eux que chez les Francs contre lesquels ils eurent à soutenir une lutte décisive.

Si nous comparons les institutions militaires des Goths avec celles des Francs, nous voyons que les uns et les autres faisaient usage du système des troupes temporaires en astreignant tous les hommes libres à prendre part aux expéditions dès qu'ils seraient convoqués. Chez l'un et l'autre peuple les éléments de l'organisation militaire étaient formés dès le temps de paix ; mais ils différaient en ceci que, chez les Francs, les chefs militaires, le *thunginus* et le *grafio*, remplissaient pendant la paix des fonctions civiles et judiciaires, tandis que chez les Visigoths, le *decanus*, le *centurianus*, le *quingentenarius*, le *thiufadus* et le *comes exercitûs* n'exerçaient, à ce qu'il semble, que leurs fonctions spéciales. La séparation des attributions civiles et du commandement militaire était devenue une règle à peu près absolue, dans

(1) Lib. IX. tit. III. l. III.

Digitized by Google

l'empire, depuis Constantin. Les Visigoths ayant constamment sous les yeux cet exemple pendant tout le temps où ils avaient séjourné sur le territoire romain, ont pu être amenés à le mettre en pratique par imitation. La république romaine, antérieurement, avait fait usage des levées temporaires en employant pour la formation des troupes, un système différent de celui des Visigoths et de celui des Francs [1]. Nous nous bornerons à cette indication parce que les développements que la comparaison exigerait nous mèneraient trop loin.

Le code de lois qu'Alaric avait fait rédiger pour l'usage exclusif des Romains placés sous la domination des Visigoths, connu sous le titre de *Breviarium Aniani*, ne laisse aucun doute que l'exemption du service militaire n'ait été attribuée aux Romains, car le septième livre qui traite *de re militari* est réduit à une seule loi émanée de Constantin, loi très courte et dont voici le texte :

« *Si quis barbaris scelerata factione facultatem deprædationis in* » *Romanos dederit, vel si quis alio modo factam diviserit, vivus com-* » *buretur.* »

Le septième livre du code Théodosien, qui commence par cette loi ne comprend pas moins de vingt-quatre titres. Comme toutes ces lois avaient été faites en prévision des besoins de l'armée permanente, elles n'auraient pas pu s'appliquer au système de levées temporaires sans être modifiées ; mais si les Gallo-Romains avaient été astreints, sous la domination des Visigoths, aux obligations d'un service personnel, c'est certainement dans le septième livre du *Breviarium Aniani* que ces prescriptions auraient pris place. Au reste, une confirmation du fait que nous signalons se trouve dans les prescriptions qui ont mis fin, dans la suite, à cet état de choses. Une loi de Chindasvinde qui régna en Espagne de 642 à 652, décida que le code des Visigoths serait seul appliqué désormais, et que les Romains, c'est-à-dire les descendants des anciens habitants de l'Espagne, n'auraient plus leurs lois particulières.

Recesvinde, fils de Chindasvinde, leva la prohibition des mariages entre Goths et Romains pour opérer la fusion des deux races. Après cela, l'obligation du service de guerre s'étendit aux Romains ; ce qui

(1) L'ancienne Rome, liv. II, chap. XIII.

Digitized by Google

est constaté par des prescriptions formelles, tant du roi Vamba successeur de Recesvinde, que d'Ervige successeur de Vamba.

Vamba ordonna que dans toutes les circonstances où le territoire de ses Etats serait envahi [1], évêque, *dux*, *comes*, *thiufadus* ou *vicarius*, *gardingus* et toute autre personne habitant dans la circonscription de cent milles, devraient se porter de leur propre initiative, si ce n'est après avertissement du duc, du comte, du *thiufadus* ou du *vicarius*, à la défense de la patrie, sous peine de la perte de la dignité, de l'exil et de la confiscation des biens.

Peu d'années après, Ervige étendit l'obligation du service militaire à une partie des esclaves réservés en trop grand nombre, suivant lui, pour le travail de la terre [2]. Il ordonna que tout *dux*, *comes*, *gardingus*, Goth, Romain, homme libre, affranchi, ou *servus fiscalinus*, appelé à une expédition emmenât un esclave sur dix. Ces esclaves durent être munis d'armes défensives et d'armes offensives.

Si pendant toute l'existence du royaume de Toulouse, les Visigoths furent seuls astreints à l'obligation du service militaire, c'est que cette charge était pour eux compensée par une diminution notable, si ce n'est une exemption complète des contributions afférentes aux terres qu'ils possédaient. Les contributions ne portèrent plus que sur les terres demeurées en la possession des Gallo-Romains, On a, sur ce sujet, le témoignage de la loi qui suit :

« Que les juges des cités, les *villici* [3] et les *præpositi* enlèvent les » tierces des Romains (les tiers formant les parts des Romains), à ceux » qui les occupent, et qu'ils les restituent aux Romains sans exaction » ni prévarication, afin que le fisc n'ait rien à perdre, sous la condi- » tion toutefois qu'un espace de cinquante ans n'ait pas amené la » prescription. »

Il résulte de là que les Visigoths ne pouvaient point acquérir par achat les terres qui avaient primitivement formé la part des Romains, et que la prohibition des mariages entre les deux nations fut nécessaire pour que la terre de l'une ne passât pas à l'autre par voie d'héritage.

(1) Lib. IX. tit. II. l. VIII.
(2) Lib. IX. tit. II. l. IX.
(3) Lib. X. tit. I. l. XVI.

Digitized by Google

Si nous avons insisté sur ce point que sous la domination des Visigoths les Gallo-Romains furent déchargés de tout service de guerre, c'est que cette dispense explique la tranquillité avec laquelle ils supportèrent leur gouvernement. Ils en reçurent, pendant près d'un siècle, une protection efficace contre les agressions de l'étranger ; ils conservèrent leurs lois civiles et leurs administrations autonomes ; ils furent soulagés d'une partie des charges qui les avaient écrasés pendant les derniers siècles de l'empire ; enfin, ils recouvrèrent la sécurité du travail.

Dépourvues malheureusement d'organisation militaire d'aucune sorte, les populations romaines avaient perdu toute vertu guerrière, ce qui les réduisit à une condition honteuse quand elles échangèrent la domination des rois visigoths pour celle des rois francs sans prendre aucune part à la lutte qui changeait leurs destinées.

Ce n'est pas sans raison, on le voit, que Montesquieu a donné le précepte d'éclairer l'Histoire par l'étude des législations, et que de Valroger a pu dire, en parlant de l'auteur des Récits mérovingiens : « Il » n'y aurait plus rien à faire, s'il avait tourné vers l'étude des insti- » tutions le puissant esprit qu'il appliqua à la peinture des mœurs. [1] »

(1) *Les Barbares et leurs lois.*

(A suivre).

Général FAVÉ.
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

NICOLAS RIENZI.

I

Il ne suffit pas de se découvrir devant les grands noms de l'Histoire, il faut les faire revivre pour que les générations nouvelles, s'inspirant des exemples plus ou moins illustres, n'aient pas à s'humilier devant celles qui les ont précédées. C'est avec cette pensée que nous osons entreprendre de raconter les principaux traits de la vie du fameux Rienzi. Que si notre jugement paraît quelquefois louangeur ou trop sévère, nous déclarons ici que nous n'avons voulu choquer aucune opinion. Nous racontons les faits, et nous les appuyons du jugement des contemporains célèbres.

Quelques écrivains, parlant de Rienzi, ont tenté de l'abaisser, en le déclarant animé d'uue ambition puérile, tandis que d'autres le font célèbre, en ne vantant que son patriotisme et son dévouement à la cause populaire. Ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est que si ses premiers actes ne furent pas inspirés par l'ambition, ils développèrent bientôt chez lui une vanité et un orgueil sans pareils. Il n'en fallait pas davantage pour lui aliéner l'esprit des populations. Cependant, de nos jours encore, le souvenir de Rienzi est invoqué par les Romains, jaloux de leur indépendance, et quoi qu'il arrive, son nom restera toujours placé au premier rang des défenseurs de la liberté.

Bien souvent on s'est plu à citer ce tribun du peuple sans le connaître, et, il y a quelques années, on a même beaucoup parlé de lui à propos d'une œuvre dramatique plus étrange qu'admirable. Pour nous, qui avons lu avec intérêt la vie de l'homme qui apprit au peuple

Digitized by Google

romain du XIVe siècle à connaître sa force ; pour tous ceux aussi qui savent comprendre les grandes idées, d'où qu'elles viennent, Rienzi devait avoir un interprète plus digne de son génie. C'est là notre pensée ; ce sera également, nous osons l'espérer, celle des personnes qui voudront bien suivre avec nous les principales phases de la vie du révolutionnaire romain.

A ceux qui s'intéressent tout particulièrement aux recherches historiques, nous allons donc essayer de dire comment Rienzi parvint à monter au Capitole, en s'appuyant sur les droits du peuple, et comment aussi le peuple déçu le renversa du pouvoir. Mais avant toutes choses, nous tenons à constater que nous avons puisé nos indications aux meilleures sources. Les renseignements les plus curieux, les notes les plus exactes nous ont été fournies, non-seulement par les écrivains du temps, mais encore par un auteur contemporain anonyme dont la *Chronique* a été publiée par le savant Louis-Antoine Muratori dans son précieux recueil intitulé : *Antiquitates Italicæ medii ævi* [1].

II

Avant d'entrer en matière, nous devrions tout d'abord tracer un résumé des institutions municipales de Rome, depuis la chute et la restauration de l'empire romain, jusqu'à la moitié du XIVe siècle. Il nous faudrait déterminer ensuite la position respective du peuple et de la noblesse à cette dernière époque ; faire connaître surtout les puissantes familles des Colonna, des Orsini, des Gaetani, des Savelli ; dépeindre les mœurs de la noblesse et l'état du clergé ; établir les rapports de Rome avec les principales villes de l'Italie ; nous arrêter devant les monuments de l'antiquité, et démontrer enfin que les

(1) Le texte publié par Muratori est accompagné d'une traduction latine en regard ; mais nous avons préféré suivre une édition parue en 1828, dont le format est beaucoup plus commode. Elle est intitulée : *La Vita di Cola di Rienzo, tribuno del popolo romano, scritta da incerto autore, vel secolo decimo quarto, ridotta a migliore lezione ed illustrate con note ed osservazioni storico-critiche* da Zeffrino Re Cesenate. Forli, Presso Luigi Bordandini. 1828. in-8°.

Digitized by Google

citoyens romains, crédules à l'excès pour tous les récits merveilleux, étaient en même temps les plus ignorants des choses qui regardaient la ville éternelle [1].

Or, comme toutes ces explications nous entraîneraient à des développements trop considérables, nous nous bornerons à répéter l'exclamation de Pétrarque s'adressant au cardinal Jean Colonna : « Je le dis avec regret, nulle part Rome n'est moins connue qu'à Rome [2]. »

A cette époque, en effet, les mœurs et les idées étaient entièrement sous l'influence de l'Eglise ; mais le peuple écoutait avec plaisir les contes et les récits les plus étranges. Cependant les fables et les légendes populaires n'avaient pu effacer entièrement le souvenir de la gloire passée. Nous pourrions même ajouter que l'esprit antique avait persisté à travers les siècles, malgré tous les bouleversements.

Grâce à la tradition, Rome se souvenait parfois, en la regrettant, de son antique liberté, et elle avait presque trouvé une consolation dans son avilissement et sa misère, en ressuscitant les titres longtemps oubliés de ses ancêtres : elle se faisait illusion sur sa décadence, lorsqu'elle décorait ses magistrats des beaux noms de consul, de sénateur et de tribun.

Après avoir arraché au pape Innocent II, en 1143, une partie de sa souveraineté, les Romains avaient conclu un accord avec Clément III en 1188 [3] ; mais quarante-six ans après (1234), ils demandaient à Grégoire IX que jamais l'interdit ne pût être lancé sur le peuple romain et que les ecclésiastiques fussent soumis à la juridiction et aux charges de la ville. En outre, ils réclamaient le droit d'élire librement les sénateurs, de battre monnaie et d'établir les impôts sur les fours et les pâturages [4].

Des documents authentiques prouvent qu'à la fin du XIIe siècle, le nombre des sénateurs n'avait rien de déterminé. Peu de temps après l'élection de l'anti-pape Anaclet, en 1130, les Romains désireux de se soustraire à la domination des papes, ne cherchaient qu'une occasion de secouer le joug. Ils la trouvèrent bientôt, à propos d'une grâce

(1) Franc. Petrarchæ *De rebus familiaribus, lib. VI.* Epist. 2.
(2) Id. Id. Id.
(3) Muratori. *Antiquitates Italicæ medii ævi*, t. III, p. 785.
(4) Muratori. *Rerum Italicarum scriptores*, t. III, p. 579. — *Vita Gregorii Papæ IX.*

Digitized by Google

accordée par le Souverain-pontife; ils se proclamèrent libres, et changèrent aussitôt la forme du gouvernement, en érigeant à nouveau le Sénat.

Nous n'avons pas à dire ici les circonstances qui amenèrent cette révolte des Romains, se déclarant indépendants de la papauté et établissant une nouvelle forme du Sénat. Bornons-nous à constater que ces événements eurent lieu en 1142, au temps où l'on voyait s'asseoir sur le trône pontifical Célestin II, le premier pape élu sans le consentement des Romains.

Quel était alors le nombre des sénateurs? Rien ne l'indique; mais un acte de l'année 1148, cité par l'historien Francesco Antonio Vitale, nous en fait connaître vingt-cinq avec huit conseillers sénatoriaux [1]. Plus tard, en 1167, cinquante sénateurs jurèrent le pacte conclu par le peuple romain avec l'empereur Frédéric Ier, tandis que l'acte d'union conclu en 1188, entre Clément III et les Romains, porte les noms de quarante-six sénateurs avec dix conseillers sénatoriaux. Un autre acte du même genre, daté de 1191, sous Célestin III, présente le chiffre de cinquante-six sénateurs comme le nombre normal, et ce nombre, sauf une ou deux interruptions, se maintient jusque sous le pontificat d'Honorius vers 1220. [2].

A dater de cette époque, alors que les séditions populaires étaient fréquentes et souvent assez graves pour forcer les papes à s'éloigner de la ville éternelle, on nommait encore tantôt deux, tantôt trois, et même quelquefois un seul sénateur. On voulait que le titre fût maintenu. Enfin, en 1238, sous le pontificat de Grégoire IX [3], on commença à en élire deux, ce qui plus tard devint la règle.

Ainsi, dans son gouvernement municipal, à formes républicaines, au milieu de ses agitations inquiètes, et même dans son anarchie turbulente, il restait toujours à Rome quelques vestiges d'une ancienne indépendance, dont chacun désirait instinctivement le retour.

Mais, comme les nobles étaient seuls en possession des hauts emplois et qu'ils exerçaient sur les autres citoyens toutes sortes d'oppressions

(1) Vitale. *Storia diplomatica de'Senatori di Roma*. Roma, 1791. t. I, p. 42.
(2) Muratori. *Antiquit. Italicæ*, t. III, p. 785. — t. IV, p. 36.
(3) Vitale. *Storia dipl. de'Senatori di Roma*. t. I, p. 43.

Digitized by Google

et de violences, il y avait sans cesse des séditions populaires, dont quelques intrigants tâchaient de profiter. Alors on voyait apparaître des *caporioni* ou commandants de quartier, des capitaines du peuple, des notables (*buoni uomini*) qui prenaient le pouvoir, disparaissaient bientôt après, et revenaient plus tard pour partager quelquefois l'autorité souveraine avec les sénateurs.

Un pareil état de choses ne pouvait se soutenir longtemps. Aussi le moment parut-il favorable pour reconstituer une Italie nouvelle et pour rendre l'empire à Rome, quand au commencement du XIVe siècle, les papes, fatigués de leurs luttes extérieures contre les empereurs d'Allemagne et de leurs querelles intestines avec leurs sujets, abandonnèrent la partie pour aller chercher la tranquillité de l'autre côté des Alpes (1305). Ce moment semble venu aussi quand les empereurs eurent prouvé, en n'occupant Rome que passagèrement et à la dérobée, leur désir mais aussi leur impuissance de posséder longtemps la ville éternelle.

La fédération des divers États, sinon leur fusion politique en un même corps, aurait probablement alors fait reprendre à l'Italie son rang en Europe. Malheureusement de petits intérêts de localités, de chétives jalousies, de misérables rivalités arrêtèrent l'acccomplissement de cette grande révolution, qui ne devait s'effectuer que cinq siècles plus tard. Rome seule, mais en vain, fit quelques tentatives de liberté. Affranchie de la domination des papes et du joug des empereurs, elle se gouverna d'abord par une sorte d'administration municipale, puis cette ombre de gouvernement s'évanouit pour faire place au règne de l'escopette et du stylet. Le brigandage s'exerça au sein de la ville même, comme il s'exerçait dans les campagnes de France, au temps du roi Jean, ou en Angleterre, sous Henri II.

Les vers que les malheurs de l'Italie ont inspirés à Pétraque ne sont pas seulement un magnifique morceau de poésie, on peut aussi les considérer comme une page d'histoire aussi fidèle que curieuse à connaître [1]. A cette époque, la vie des barons romains était loin d'égaler celle de la noblesse chevaleresque de l'Europe. Elle ne se bornait pas à être moins policée, elle était encore plus violente et plus

(1) Franc. Petrarca. *Le Rime*. Parigi, 1768, t. I, p. 110. Canzone XXIX. *Italia mia*....

Digitized by Google

effrénée, parce qu'il manquait aux Romains les usages, la discipline et l'influence d'une cour ou même d'une cité florissante.

Au commencement du XIVe siècle, il n'était pas rare de voir ces puissants seigneurs descendre de leurs palais ou des vieux châteaux, qu'ils avaient disposés en forteresses, pour aller exercer le meurtre et le brigandage, soit dans la campagne, soit dans les divers quartiers de Rome. Leurs *bravi* s'arrogeaient tous les droits et tous les pouvoirs, en se considérant eux-mêmes comme indépendants des lois et des tribunaux. Non contents de vider par les armes leurs querelles avec des rivaux, dans les rues et sur les places publiques, ils regardaient encore le bien des marchands et celui des artisans comme leur propre bien. Prenant les femmes, déshonorant les filles, ils prétendaient pratiquer l'art de la guerre lorsqu'ils insultaient et dépouillaient les bourgeois; enfin, comme pour montrer plus complètement leur mépris pour le petit peuple, toujours et impunément foulé et outragé, les barons offraient ouvertement asile et protection à tous les malfaiteurs.

« Je ne sais, écrivait Pétrarque, en 1335, par quel crime du peuple, par quelles lois du ciel ou par quel destin la paix est bannie de ces lieux. Le berger veille armé dans les forêts, redoutant les voleurs encore plus que les loups; le laboureur porte une cuirasse, et il se sert de la lance pour stimuler ses taureaux. Rien ne se fait ici sans armes. Nulle sécurité, nulle paix, nulle humanité pour les habitants, mais seulement la guerre, la haine et tout ce qui ressemble aux œuvres des mauvais esprits [1]. »

Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître que Rome était alors réduite à la plus déplorable situation. « La justice ne s'y rendait plus avec liberté, dit le P. Du Cerceau, les lois se taisaient, l'audace régnait et l'impunité rendait les coupables plus hardis et les attentats plus criants. Les grands divisés entre eux, ne s'accordaient qu'à fouler le peuple qui devient toujours la victime de leurs dissensions. Le commerce languissait au dedans, et il n'y en avait presque plus au dehors. Les étrangers n'osaient aller à Rome, ou n'y arrivaient qu'au péril de leurs biens ou de leur vie; les chemins publics étaient infestés

(1) Franc. Petrarchæ *De rebus familiaribus lib. II.* Ep. 12. *Johanni Columnæ cardinali.*

Digitized by Google

de brigands, et la ville même était la retraite des voleurs. On n'entendait parler que de brigandages, d'enlèvements, de meurtres, de viol et d'adultère [1]. »

On comprendra facilement que de telles souffrances rendissent plus vif, et par conséquent plus cher, le souvenir de la gloire et de la prospérité passées; et par un retour naturel, le souvenir ranimé faisait paraître les misères plus cruelles et plus aiguës. Les rapports politiques du temps présent avec les temps anciens se montraient même plus vivants et plus actifs chez certains hommes. Ainsi Pétrarque s'était tourné avec le plus chaleureux enthousiasme vers l'antiquité, et il trouvait là une énergie, une force, une grandeur qui certes avaient entièrement disparu de l'Italie au XIVe siècle.

N'ayant pas été formé comme Dante à l'école de la politique active, Pétrarque pouvait s'abandonner plus complètement dans cette sphère à l'idéal qu'il s'était fait. Quand il s'indignait des misères de Rome, le poète, dans une de ses belles images, la représentait souillée de sang et de fange, les yeux baignés de pleurs et les cheveux épars, appelant au secours du haut des sept collines, et s'offrant à qui voudrait et pourrait la tirer de ses ruines. Puis il s'écriait: « La ville éternelle se relèvera, dès qu'elle se sera reconnue elle-même [2]. »

C'était là le vœu le plus ardent du poète; mais il osait à peine croire à sa réalisation, quand un citoyen obscur, indigné de l'abaissement et des malheurs de sa patrie, conçut le projet d'y ramener l'ordre et la sécurité: il rêva même pour elle les grandeurs de la république des Brutus et des Scipion.

Cet homme était Colas ou Nicolas Rienzi.

(1) Le P. Du Cerceau. *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de Rienzi*, p. 1733. p. 12.

(2) Franc. Petrarchæ *De rebus familiaribus* lib. VI. Ep. 2. *Johanni Columnæ à S. Vito.*

Digitized by Google

III

Né à Rome vers le milieu de l'an 1313 [1], Rienzi était le fils d'un cabaretier, qui tenait une modeste taverne dans le quartier de la Réole, sur le bord du Tibre, et d'une femme qui faisait profession de laver le linge et de porter de l'eau dans les maisons. Sa mère se nommait Madeleine ; son père Laurent, Lorenzo, et par abréviation Renzo ou Rienzo. Lui-même avait reçu au baptême le nom de Nicolas. Or, comme les noms de famille n'étaient pas encore d'un usage général parmi le petit peuple, on l'appelait Nicolas, fils de Laurent, *Nicolajo di Renzo* ou *Cola di Rienzo ;* et les nombreux actes que l'on connaît de lui prouvent qu'il signait constamment en latin *Nicolaus Laurentii.* Cette signature et l'usage populaire ont ainsi donné naissance au nom historique de Cola Rienzi.

Cet homme d'une naissance aussi peu illustre, possédait plusieurs des qualités qui font les grandes notabilités de l'Histoire, une âme ardente et pleine d'audace, une mémoire prodigieuse, une éloquence peu commune, un beau visage propre à frapper la multitude, et de plus l'avantage d'une instruction bien supérieure à celle des gens de sa condition.

Comment parvint-il à acquérir cette instruction ? Rien ne l'indique. On sait seulement que sa mère, dont la santé était délicate, mourut encore jeune, et que le père envoya l'enfant chez un de ses parents, à Anagni, près du mont Cassin. Il y vécut, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, comme un paysan, au milieu des paysans. Il avait dépassé sa vingtième année, lorsque son père le rappela à Rome, en 1334. Dès lors il se donna tout entier à sa passion pour l'étude de l'antiquité et de l'histoire du peuple romain. Il cultiva la grammaire et la rhéto-

(1) L'année de la naissance de Rienzi n'a jamais été établie d'une manière positive. On peut pourtant la déterminer d'après une lettre du tribun adressée à l'empereur Charles IV, dans laquelle, voulant passer pour un fils d'Henri VII, et sans respect pour la mémoire de sa mère, il dit avoir été engendré par ce prince au mois de juillet ou d'août 1312. Dans une autre lettre, il parle comme ayant atteint sa trente-troisième année au mois d'août 1347.

Digitized by Google

rique et se fit bientôt remarquer par ses discours empreints d'un charme tout particulier. Se nourrissant d'éloquence, selon l'expression d'un historien, il vivait constamment en compagnie des anciens écrivains tels que Salluste, Tite-Live, Sénèque, César, Valère-Maxime, Cicéron et tous les poètes.

La lecture assidue des orateurs et des historiens latins développa ainsi dans son âme un vif amour des institutions qu'il avait occasion d'admirer à chaque page, et, le cœur plein d'une tendre vénération pour sa patrie, il se plaisait souvent à retracer dans son esprit l'image de l'antique grandeur de Rome. Passant des journées entières parmi les ruines, il déchiffrait les inscriptions anciennes qu'il voyait sur les marbres brisés. Quand il les expliquait à ses camarades, à ses amis, il leur parlait toujours du passé avec enthousiasme. Son exaltation était sans bornes, lorsqu'il comparait les temps anciens avec le temps présent, et il regrettait de n'avoir pu vivre dans les siècles où les braves Romains se distinguaient autant par leurs vertus que par leur grand courage. Bientôt il passa du regret à l'espoir : la résurrection du passé ne lui parut pas impossible, et il songea sérieusement à renouer la trame rompue en travaillant à la régénération des Romains.

Rienzi d'ailleurs était venu au monde avec le don de la parole. Pétrarque nous dit de lui qu'il était non seulement éloquent et persuasif, mais encore très habile dans ses discours[1]. Or, comme il joignait à une connaissance profonde de l'ancienne Rome et de ses monuments une observation exacte et sûre de Rome moderne et de son caractère, il savait, en s'adressant à la multitude, exploiter avec un talent singulier, les souvenirs historiques, les traditions, les croyances et la religion. Mettant à nu les souffrances présentes, il les comparait à la prospérité passée et en tirait des leçons pour donner au peuple des encouragements, des espérances, des ordres même. Il adressait aussi parfois publiquement d'ardentes prières au ciel pour l'avenir de Rome, et sa ferveur, sa conviction, ses transports exaltaient dans tous les cœurs l'amour de la patrie et de la liberté.

Cola Rienzi avait choisi la profession de notaire, la plus noble à

(1) Franc. Petrarchæ *De rebus familiaribus lib. XIII.* Ep. 6. *Francisco priori SS. Apostolorum.*

Digitized by Google

laquelle un homme du peuple pût arriver ; il avait épousé une femme d'une beauté remarquable, et il vivait aimé de tous, lorsqu'un de ses frères eut le malheur de tomber sous les coups d'un assassin. Toutes ses démarches, tous ses efforts pour faire punir l'auteur du meurtre furent inutiles : on refusa de l'entendre. Un pareil déni de justice mit le comble à son indignation : il se révolta, et de ce jour naquit en son esprit la pensée bientôt arrêtée de délivrer son pays de la tyrannie de la noblesse, de consacrer les droits de tous et de faire revivre la justice en rétablissant la paix [1].

Exhalant alors sa colère, sa haine contre un gouvernement despotique, il déployait partout, dans toutes les occasions, son éloquence passionnée, vive, ingénieuse, pleine de mouvements et d'allusions calculées pour agir fortement sur les esprits. L'imagination et l'enthousiasme, venant ainsi en aide à son indignation et à cette puissante faculté qu'il avait d'exercer un grand empire sur ses auditeurs, il en profitait non seulement pour faire mieux sentir le mal qui se faisait de toutes parts, mais encore pour se constituer le défenseur des opprimés et des malheureux. Comme il s'appliquait, dans sa sphère, à porter remède à tous les maux, on avait constamment recours à lui, et le menu peuple l'écoutait avec autant de vénération que de respect.

La noblesse riait des discours ardents de Rienzi ; elle se moquait des prétentions de ce fils de cabaretier qui osait donner des conseils et souvent même avait l'audace de lancer des menaces ridicules ; mais l'homme du peuple restait sourd à toutes les railleries : il persistait dans ses projets et poursuivait son œuvre avec une ardeur nouvelle et avec un acharnement qui le rendaient chaque jour plus cher à ses concitoyens.

(1) *La Vita di Cola di Rienzo, scritta da incerto autore, ridotta a migliore lezione da Zeferino Re, Cesenate.* Forli 1828, p. 17.

Digitized by Google

IV

Les Romains avaient une telle confiance dans la personne et dans les talents de Cola Rienzi qu'en 1343, alors qu'il était à peine âgé de trente ans, ils le désignèrent pour être envoyé auprès de Clément VI (Pierre Roger) à Avignon. Il faisait partie d'une députation de quatorze notables ayant pour mission de demander, entre autres choses, au Pape, son retour dans la ville de Rome, et fut chargé de porter la parole devant le collège des cardinaux. Mais toute son éloquence ne put triompher de la résistance des éminents prélats ; il ne put parvenir à leur persuader que l'intérêt de l'Eglise s'alliait à l'intérêt général dans cette occasion. Cependant, à sa prière, Clément VI réduisit à cinquante ans le jubilé séculaire établi par Boniface VIII, et l'humble envoyé du peuple s'empressa d'annoncer cette bonne nouvelle à ses concitoyens par une lettre pleine des transports les plus enthousiastes, dans laquelle il s'intitule consul des orphelins, des veuves et des pauvres.

Ce fut à Avignon que Rienzi vit pour la première fois Pétrarque, également envoyé auprès du Souverain Pontife comme représentant de la ville de Parme. Le jeune Romain communiqua au jeune poète les vœux qu'il formait et les plans qu'il avait conçus pour le rétablissement de Rome dans son ancienne splendeur. Pétrarque le comprit, l'approuva, et ces deux âmes sympathiques s'unirent bientôt d'une franche amitié.

Le Pape avait d'abord été séduit par la parole vive et imagée de Cola Rienzi, quand celui-ci s'était fait un devoir de retracer les malheurs et les souffrances de sa patrie. Il témoigna la plus vive indignation au tableau des dévastations, des ruines, des violences et des meurtres impunément commis par les barons. Il fut même un instant tenté d'agir avec une grande énergie contre la noblesse ; mais le cardinal Jean Colonna, dont la famille était puissante à Rome, parvint à apaiser son courroux.

Rienzi dont on écoutait un instant auparavant la parole facile et entraînante, tomba aussitôt en disgrâce. Il vécut même quelque temps

Digitized by Google

à Avignon, pauvre, méprisé, malade. Cependant, grâce à l'intervention de Pétrarque, le cardinal revint à des sentiments de bienveillance, et le Pape accueillit de nouveau avec bonté l'envoyé de Rome dont les discours lui avaient tant plu. A dater de ce jour, il ne voyait plus en lui qu'un serviteur dévoué, animé d'un zèle ardent pour le bien public, et au mois d'avril 1344, il lui conféra le titre de notaire de la chambre urbaine, avec tous les droits attachés à cette fonction[1].

De retour à Rome, Rienzi se fit un devoir de remplir avec honneur et probité les délicates fonctions de sa charge ; mais bientôt, ramené à ses idées premières, il tenta de persuader aux grands de se conduire avec plus de dignité et de reconstituer un meilleur état de choses. Les grands refusèrent d'abord de l'entendre ; puis ils le repoussèrent, l'insultèrent et le traitèrent enfin comme un insensé. Rienzi se décida alors à s'adresser directement au peuple, et bientôt on le vit commencer à agir sur les esprits, en faisant peindre des images historiques ou allégoriques propres à frapper les yeux et dont il se chargeait d'expliquer le sens.

Le premier de ces tableaux représentait, au milieu d'une mer agitée, un vaisseau sans voiles et sans gouvernail. Dans le vaisseau on voyait une femme éplorée, vêtue de deuil, les cheveux épars, les mains jointes. Au-dessus, on lisait : *Voici Rome*, tandis qu'on remarquait autour du vaisseau quatre plus petits navires désemparés et à moitié submergés. Chacun de ces navires portait une femme suffoquée ou morte, et elles étaient ainsi nommées : *Babylone*, *Carthage*, *Troie* et *Jérusalem*[2].

Diverses inscriptions disaient que l'injustice avait fait périr ces quatre villes, et l'on se demandait quelle serait la destinée de Rome élevée au-dessus des autres cités.

Sur le côté gauche, on remarquait deux îles sur l'une desquelles était l'*Italie* déplorant les malheurs de Rome comme ceux d'une fille chérie. Puis, à droite, sur un rocher, étaient figurées les quatre vertus cardinales : la *Prudence*, la *Justice*, la *Tempérance* et la *Force*, dans l'attitude la plus expressive de la douleur. Enfin on voyait apparaître

(1) La charge de notaire de la chambre à Rome était très lucrative : les gages s'élevaient à cinq florins d'or par jour. *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. III, p. 50.

(2) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 24 et seq.

Digitized by Google

sur un rocher la *Foi chrétienne*, vêtue de blanc, qui s'écriait : « Mon Dieu ! que vais-je devenir, si Rome périt. »

Nous ne parlerons pas de ces tableaux où les sénateurs et les nobles étaient représentés sous la forme de lions, de loups et d'ours dévorants; les conseillers et les adulateurs de la noblesse comme des chiens et des pourceaux ; les officiers, les juges et les notaires comme des renards et des boucs.

Tous ces tableaux attiraient l'attention du peuple, et chacun les expliquait selon ses lumières ou ses idées propres. Les uns, les plus clairvoyants, y découvraient un sens prophétique ; les autres, les nobles, en riaient et considéraient ces représentations figurées comme l'œuvre d'un insensé.

Un jour, Rienzi montra les Romains déférant la souveraine autorité à Vespasien, afin de faire comprendre que le suprême pouvoir avait été et devait, par conséquent, rester entre les mains du peuple qui l'avait perdu.

Enfin, un autre jour, il exposa un tableau représentant une fournaise ardente qui vomissait des flammes. Les peuples et les rois y paraissaient tous morts, et de nombreux faucons tombaient du haut des airs dans ce brasier ardent. Au milieu, on remarquait une femme dont le corps était à demi-consumé. Un ange vêtu de blanc lui tendait la main pour la tirer des flammes, et l'on distinguait au-dessus une colombe tenant en son bec une couronne qu'elle remettait à un petit oiseau. Au-dessus on lisait : « Le temps de la justice arrive : attends cet heureux moment [1]. »

Ces images et bien d'autres dont les auteurs contemporains ont jugé la description inutile étaient ordinairement exposées au Capitole, devant le Marché, dans l'église Saint-Jean de Latran ou sur les murs de Saint-Ange le Pêcheur. La foule cherchait à les comprendre, et Rienzi éclairait ses auditeurs qui restaient en admiration devant sa science, autant qu'ils étaient étonnés de son caractère romanesque et vivement impressionnable.

Un jour qu'il faisait appel à son éloquence habituelle devant une foule considérable, se sentant animé par le sujet allégorique dont il

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 36.

Digitized by Google

donnait l'explication, il parla avec une telle chaleur et une telle abondance du cœur qu'il parvint à entraîner son auditoire. Tous ceux qui l'avaient entendu l'acclamèrent : il leur avait fait sentir la nécessité de briser les liens qui les retenaient et les privaient de leurs droits. Ils lui demandèrent de les délivrer de l'esclavage sous lequel ils gémissaient depuis trop longtemps et de leur indiquer une nouvelle forme d'administration. Rienzi promit aussitôt d'établir à bref délai les bases et la constitution d'un gouvernement régulier.

Certains historiens disent que l'orateur avait été tellement ému en parlant qu'il versa des larmes abondantes. Quelques-uns de ses auditeurs partagèrent même son émotion. Habile à profiter des circonstances, Rienzi avait alors exhorté ceux-ci à le soutenir dans son entreprise, et les assistants séduits s'engagèrent solennellement à le seconder dans ce qu'il allait tenter pour leur indépendance. On dressa aussitôt un acte des résolutions qui venaient d'être prises, ainsi que des serments prêtés sur l'Evangile.

V

Ces faits se passaient dans un lieu écarté de l'Aventin, pendant le Carême de l'an 1347. Chaque jour le nombre des partisans de Rienzi allait s'augmentant, et pourtant la conjuration marcha avec tant de sûreté que, le 19 mai 1347, veille de la Pentecôte, Cola Rienzi put faire inviter à son de trompe, tous les citoyens à se rendre le lendemain, sans armes, au Capitole. « Il est si rare, dit le P. Du Cerceau, qu'un chef de conjurés fasse trompetter sa conjuration, sans avoir encore ni appui ni ressources, que je crois qu'on peut remarquer ce fait bien avéré, comme une époque unique dans l'Histoire [1] ».

Les barons, pensant que l'orateur populaire devait simplement prononcer un de ses discours ordinaires, ne concevaient aucun soupçon. Habitués d'ailleurs à le considérer comme un insensé, ils s'en amusaient à ce point qu'ils l'invitaient parfois à leur table et se plaisaient à l'entendre parler de l'état de la ville et du gouvernement

(1) *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de Rienzi*, p. 45.

Digitized by Google

qu'il se proposait d'établir. Ce fut dans un de ces diners, à la table de Giovanni Colonna, qu'il osa dire, sans voiler sa pensée : « Je deviendrai grand seigneur ou empereur. Alors je poursuivrai tous les barons ; les uns seront pendus, les autres décapités. » Puis il continua en prononçant la sentence de chacun des convives présents. Et les barons riaient à qui mieux mieux de sa folie [1].

Ainsi, semblable à Brutus l'ancien, Rienzi avait jusque là caché, sous l'apparence de la folie, ses projets et ses travaux pour la délivrance du peuple [2]. Mais le moment d'agir était venu. En effet, le jour de la Pentecôte, un mouvement extraordinaire se manifestait, dès l'aube du jour, dans tous les quartiers de la ville de Rome. Des groupes nombreux d'hommes et de femmes du peuple se formaient sur les places. Les rues étaient pleines de gens qui s'entretenaient à haute voix des promesses faites par Rienzi ; mais c'était surtout aux abords de l'église Saint Angiolo in Peschiera que la foule était plus considérable.

Tout-à-coup, vers dix heures, les portes de l'église s'ouvrirent, et on vit, du lieu saint, sortir Cola Rienzi, qui avait passé la nuit à prier pour le succès de son entreprise. Il avait, disait-on, entendu trente messes.

A son aspect, la multitude se découvrit, tellement elle était frappée d'admiration. La scène en effet était d'autant plus imposante qu'elle avait été inattendue. Rienzi semblait inspiré. L'armure dont il était revêtu faisait encore ressortir sa belle taille, et sa tête découverte laissait voir un visage pâle, mais empreint d'une énergie extraordinaire. A sa droite se tenait le vicaire du pape à Rome, Raimond, évêque d'Orvieto, et devant lui marchaient trois conjurés portant trois étendards allégoriques de la Liberté, de la Justice et de la Paix.

Ils s'avancèrent ainsi escortés par cent hommes armés, sortis également de l'église et tout prêts à les défendre. La multitude les suivait acclamant sans cesse le libérateur [3].

Parvenu au pied du grand escalier de la place du Capitole, Rienzi commença par haranguer le peuple qui l'écouta dans le plus profond

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 36.
(2) Fr. Petrarchæ *Ad Nicolaum Laurentii De capessanda libertate hortatoria.*
(3) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 44.

Digitized by Google

silence. Il peignit encore une fois avec chaleur, avec passion, les malheurs et la servitude du peuple romain. Il raconta aussi les atrocités commises par la noblesse, les crimes dont elle se rendait coupable chaque jour, et cela grâce à l'absence d'autorité des sénateurs Pietro di Agapito, Colonna et Roberto Orsini, représentant deux factions qui se tenaient en équilibre. Il dit ensuite, aux acclamations répétées de la foule, comment il avait pris la ferme résolution, par amour du Saint-Père et pour le salut de tous, de dévouer sa personne au bien public ; enfin il fit lire par Conte di Ceccho Mancino, les articles de la nouvelle Constitution qu'il avait promise.

Or voici les principaux articles de cette Constitution :

1. Tout meurtrier sera puni de mort.

2. Les procès devront se terminer au plus tard en quinze jours.

3. Le faux plaignant subira la peine qui aurait frappé l'accusé.

4. L'État entretiendra dans chaque quartier cent hommes à pied et vingt-cinq à cheval.

5. Une somme fixe sera allouée à l'héritier de tout Romain tué pour le service de la patrie: cent livres pour un fantassin; cent florins pour un cavalier.

6. Dans tous les quartiers, il y aura des greniers publics pourvus de grains en cas de disette.

7. Le chef du gouvernement pourra seul disposer de la garde des ponts, des portes et des forts de l'État.

8. Nul baron n'aura le droit d'occuper une forteresse.

9. Les nobles seront tenus de veiller à la sûreté des chemins voisins de leurs propriétés.

10. Aucun noble ne devra accorder un asile aux voleurs et aux bandits, sous peine d'une amende de mille marcs d'argent.

11. Des navires stationneront dans le Tibre et dans tous les ports pour veiller à la sûreté du commerce....

Une Constitution semblable ne pouvait manquer de réunir tous les suffrages. Elle témoignait surtout du désir de posséder une plus grande puissance, et le peuple donna son approbation pleine et entière.

Digitized by Google

Rienzi fut acclamé par la multitude et bientôt les sénateurs furent chassés du Capitole, sans qu'il y eût aucun combat, ni même le moindre tumulte. En lui conférant un pouvoir vraiment dictatorial, on donna à Rienzi le titre de Recteur; mais quelques jours après, il demanda et obtint tout naturellement le droit de s'intituler tout à la fois *Tribun* et *Libérateur du peuple*. Il ne tarda pas enfin à prendre les titres les plus ronflants, ainsi que le prouvent ses actes qu'il signa presque toujours ainsi: « Nicolas, tribun auguste, sévère et clément, libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, ami du monde entier ».

On lui avait donné, sur sa demande, ou plutôt il avait choisi pour collègue le vicaire du pape Clément VI, Raimond [1], évêque d'Orvieto. C'était un bon prélat, grand canoniste, fort attaché aux intérêts de la papauté, dont chacun reconnaissait la droiture et le désintéressement à toute épreuve, mais qui était peu propre au gouvernement. Aussi quoique Rienzi le présentât comme participant à ses actes, afin de se procurer une plus haute autorité, il est certain que presque toutes les affaires soit intérieures, soit extérieures, se faisaient au nom seul de Rienzi. On en a la preuve dans les lettres qui furent adressées plus tard aux villes de Viterbe, de Florence et de Pérouse.

En même temps qu'il détruisait le pouvoir de la noblesse, le tribun commença par abaisser son arrogance, en faisant briser et détruire partout les armoiries. Par son ordre, il ne fut plus permis à personne de mettre sur son écu ou sur sa maison d'autres armes que celles de l'Église, du pape et du peuple romain. Il cherchait ainsi à effacer toute distinction entre les barons et le reste des citoyens; et comme il voulait que son gouvernement s'appuyât sur la justice, il établit au Capitole un tribunal de paix et d'équité.

La puissance de Rienzi augmentait rapidement, parce qu'il décrétait chaque jour de nouvelles lois qui lui gagnaient de plus en plus l'affection du peuple. S'il défendait les jeux de dés, il défendait aussi qu'aucun homme entretînt des concubines. Il châtiait l'adultère comme il punissait les tromperies dans le commerce; enfin il ordonna

(1) Raimond était d'Orvieto. Il fut chanoine d'Amiens. Clément VI lui donna d'abord l'évêché de Rieti; puis, en 1344, il le nomma son vicaire à Rome, et deux ans plus tard, évêque d'Orvieto. Ce prélat mourut en 1348. — *Vita di Cola di Rienzo*, p. 58. — *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. II, p. 324.

Digitized by Google

que la police du marché aux subsistances fût faite avec une grande rigueur [1].

La restitution des couvents et la protection qui leur fut assurée expliquent la bienveillance toute particulière du clergé pour Rienzi. Cependant il frappait les ecclésiastiques aussi bien que les nobles, exempts jusqu'à ce jour de la juridiction de la ville. Ainsi un moine de Sant'Anastasio, décrié pour ses méfaits, fut pendu; Martino Gaetani, seigneur de Porto, parent de deux cardinaux et allié aux plus puissantes familles, fut également pendu, pour avoir pillé un navire parti de Marseille, que la tempête avait contraint de se réfugier dans les eaux du Tibre [2]. Il faisait aussi exécuter sans pitié les assassins, et il ne craignait pas de faire emprisonner les membres de la noblesse comme les derniers des malfaiteurs.

Or, pendant qu'il punissait les coupables, il donnait publiquement audience aux malheureuses veuves, aux orphelins et aux pauvres qu'il renvoyait toujours consolés. Puis, non content de rendre le calme et la sécurité à la ville, il trouvait le moyen, en supprimant ou diminuant certains impôts, d'augmenter les ressources par une meilleure administration des revenus.

Aussitôt après l'accomplissement de la révolution, Rienzi et l'évêque d'Orvieto avaient envoyé vers Clément VI une ambassade pour lui exposer le cours des événements et le prier de confirmer la nouvelle Constitution. Un mot favorable du pape ou le moindre signe d'approbation de sa part devaient suffire pour justifier un acte qui, sans cela, aurait pu être regardé comme une révolte manifeste. Et le tribun, dans une lettre pleine de soumission, expliquait sa conduite en disant qu'il n'avait eu qu'un seul but : travailler pour le bien de l'Eglise et le service de son chef suprême.

Il ne se trompa pas dans ses espérances. Ses envoyés furent d'autant mieux reçus à Avignon qu'on ne s'était pas attendu à tant de soumission, car le bruit de ce qui venait de se passer à Rome s'était répandu avec une grande rapidité dans toute l'Europe.

(1) Quelques-unes de ces Ordonnances du tribun furent conservées par les papes: elles se trouvent dans les *Statuta et novæ reformationes urbis Romæ*. lib. III, c. 164. Romæ 1523.

(2) Muratori. *Antiquitates Italicæ*, t. III, p. 395. — *Vita di Cola di Rienzo*, p. 75.

Digitized by Google

Le pape répondit les 26 et 27 juin (VI et V des calendes de juillet) par deux lettres dans lesquelles non seulement il louait le zèle de Cola Rienzi, mais encore il lui promettait ses bonnes grâces et sa protection s'il continuait à s'en rendre digne. Mais, en ratifiant l'élection de Rienzi, ainsi que celle de l'évêque d'Orvieto, avec le titre de recteurs, il regrettait cependant que les Romains eussent entrepris un tel changement sans le consulter, lui à qui ils avaient confié tous les droits pour la nomination des magistrats.

Les envoyés du tribun, après avoir été traités très honorablement et avec beaucoup d'égards, reçurent enfin leur congé. Ils rapportaient à Rome, à titre de cadeau, une cassette du bois le plus précieux incrustée d'argent et ornée des armes du peuple romain, du pape et du tribun : elle ne valait pas moins de trente florins [1].

Fort de l'appui du Souverain pontife qui confirmait son autorité, devenu plus que jamais l'idole du peuple qui voyait en lui un véritable Sauveur, Rienzi se montra de plus en plus impitoyable à l'égard des crimes qui intéressaient la sûreté et la tranquillité publique. Aussi tous ceux qui vivaient de brigandages et de rapines s'empressèrent-ils de fuir bien loin de Rome. Les routes devinrent libres, les agriculteurs recommencèrent à cultiver tranquillement la terre, les approvisionnements arrivèrent de toutes parts, les pèlerins purent circuler sans danger, et les marchands reprirent leur commerce depuis trop longtemps interrompu.

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 69.

(A suivre). E. D'AURIAC.

Digitized by Google

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE NORWÈGE.

II

DE CHRISTIANIA A TRONDYEM.

L'aspect général de Christiania est celui d'un village agrandi. Plusieurs rues sont pavées de cailloux pointus et n'ont pas de trottoirs. Il y en a quelques unes larges et bien dallées : celle de Karl Johan est la plus animée et la plus originale. Elle part de la gare et monte jusqu'à la place où est le Bazar, sorte de halle ronde où l'on a eu le tort d'installer d'affreux étals de bouchers au milieu du plus beau quartier. C'est le contraire de Hambourg qui proscrit sévèrement de ses belles rues tous magasins de victuailles.

L'église n'a rien de remarquable. La caserne centrale des pompiers offre une installation technique des plus perfectionnées. On voit, partout, au dessus des toits, des milliers de fils du téléphone qui forment comme d'immenses toiles d'araignées couvrant la ville ; l'ensemble est très curieux. Plus loin, s'élève le Storthing avec ses deux grandes rotondes pour les deux Chambres. Il y a, en Norwège, le suffrage à deux degrés. Une seule Chambre de 120 membres environ est élue et se divise, ensuite, en deux sections pour le vote des lois. Il s'est formé un parti, peu nombreux encore, qui réclame le suffrage universel.

On aime aujourd'hui l'union avec la Suède parce qu'on s'est convaincu qu'elle profite au développement industriel de la Norwège.

Le roi vient, trois fois au moins par an, à Christiania et s'y montre très simple, très accessible, très libéral ; il est généralement aimé. Cependant les Norwégiens sont beaucoup plus vifs que les Suédois, plus susceptibles, plus jaloux de tout ce qui se rattache à leur indépendance nationale.

Après le Storthing sont de jolis squares jusqu'à la colline où s'élève la

Digitized by Google

résidence royale. Sur la droite, trois monuments à frontons grecs contiennent l'Université, ses laboratoires, sa bibliothèque ; tout est parfaitement aménagé. On s'occupe surtout du progrès des sciences appliquées à l'industrie.

C'est ce que nous voyons prédominer à une exposition toute Norwégienne, dans des proportions restreintes mais bien organisées : des machines à scier le bois, à élever des poutres énormes ; à fabriquer du papier de bois ; mille objets sculptés comme en Suisse ; des couteaux à gaine artistiquement fouillés dont tous les Norwégiens, marins ou paysans, sont armés ; quelques bijoux en filigrane ; des meubles aux larges formes, surtout de grands lits doubles à colonnes ; des carioles élégantes, ressemblant beaucoup à des traineaux posés sur deux roues ; de splendides fourrures d'ours blancs, de renards, de loutres ; des plumes d'Eider d'une douceur et d'une légèreté inouies.

La partie de l'exposition consacrée aux victuailles comprend surtout des salaisons : les fameux anchois, garnis de plusieurs aromates parmi lesquels domine une sorte de gingembre local ; toutes les variétés des poissons secs, fumés, salés. La partie nautique encombrée de cables de toutes grosseurs et de tous les apparaux de marine répand une forte et saine odeur de goudron.

Il y a un salon de tableaux où l'on ne remarque que quelques scènes de pêche ; des vues du soleil de minuit, *great attraction* ; des costumes locaux. C'est médiocre et presque dans l'enfance de l'art.

Les salles de restaurant sont largement installées avec orchestres. Le Norwégien aime, autant que l'Allemand, la musique et la bière ; il en avalerait, sans cesse, bonne ou mauvaise.

Nous visitons les ports qui se composent de plusieurs vastes bassins. Il y a moins de mouvement qu'à Stockolm. Le *Piperviksbugten* est un beau golfe, à l'ouverture du fiord. Une grande frégate américaine y déploie tous ses pavillons. C'est l'amiral X. venu de Nice.

Nous voyons le canot major qui le ramène à bord avec tous ses officiers en grande tenue. Ils ont fait leur visite officielle aux autorités locales. On reconnait le Général Gouverneur à son énorme panache ; les Consuls tout chamarrés ; un dignitaire municipal en grande tenue de cérémonie, mais coiffé d'un vulgaire chapeau bas de forme. Il y a

Digitized by Google

foule pour voir embarquer l'amiral. Une multitude de barques entoure la frégate. Les Christianiais sont peu habitués à recevoir dans leur port d'aussi grands navires de guerre. Il y a aussi une frégate hollandaise, mais elle ne produit aucun effet, à cause de la comparaison.

Les navires pavoisés, la flottille de barques qui s'agite autour, les eaux si claires et si frisées du fiord, la ceinture de montagnes boisées, quelques jolis châteaux gracieusement posés, tout se réunit pour offrir aux yeux un spectacle ravissant, lorsque surtout on l'admire des hauteurs de l'Akershus, ancien château fort.

Les militaires sont plus vifs, plus fiers ici qu'en Suède. Ils font leurs exercices au bord de la mer, manœuvrent avec ensemble, sans la raideur prussienne. Les tirailleurs sont mal coiffés de chapeaux ronds avec de mauvais plumets en crins.

Ce qui nous a rendu plus facile la visite détaillée de Christiania, c'est l'amabilité d'un négociant Norwégien à qui nous étions recommandés. Il nous a expliqué l'exposition, donné des renseignements sur la vie privée et politique. Les Norwégiens sont les vrais Suisses de la mer. Indépendants, fiers de leurs fiords, assez industrieux mais restant primitifs, ils ont un vieux levain de jalousie contre les Suédois, plus avancés qu'eux dans la vie civilisée. Ils veulent égaler leurs progrès, et comme la mer est une mine inépuisable, ils arriveront à amasser les capitaux nécessaires au développement de leur prospérité nationale. L'hostilité de race a presque disparu. On aime l'union, on est attaché à la dynastie de Bernadotte qui a réellement transformé le pays ; on est essentiellement pacifique, laborieux, familial ; mais il y a un grand fond d'indépendance, de susceptibilité nationale, d'individualisme.

La lutte entre la Norwège et la Suède, en réalité, n'a jamais cessé, à travers des périodes d'acuité plus ou moins grande. Le but de la représentation Norwégienne a toujours été de n'avoir que des gouverneurs Norwégiens à l'exclusion absolue des Suédois. La Norwège, d'après le Storthing, est un État absolument indépendant et souverain, uni à la Suède par le seul lien d'un roi commun, portant sur sa tête deux couronnes ; les deux royaumes sont égaux en droits ; l'acte d'union, aussi bien que la loi fondamentale de Norwège, ne peut être changé entièrement ou dans une de ses parties que par le consentement

Digitized by Google

commun du Storthing et du roi de Norwège ; le roi de Suède et la Diète de Suède n'ont rien à y voir.

Les deux peuples ont eu des torts dans ce funeste débat. Les Suédois auraient dû mieux préciser les termes du contrat. Le Ricksact, acte d'union, conclu en 1815, aurait dû contenir toutes les dispositions propres à régler, d'une manière indiscutable, les rapports entre les deux peuples. Il aurait fallu, évidemment, que l'acte d'union délimitant les relations mutuelles pût être révisé, d'un commun accord, par la Diète Suédoise et le Storthing.

La Norwège ne veut pas confondre ses institutions, où respirent la jeunesse et l'esprit moderne, avec les institutions Suédoises qui sentent encore de loin le moyen-âge. Elle a aboli la noblesse et fait une plus grande part, dans la vie politique, aux classes moyennes. On ne comprend pas cependant que les Norwégiens répugnent tant à fusionner avec un peuple qui compte dans son histoire les Gustave Wasa, les Gustave Adolphe, les Charles XII. Mais leur fierté plébéienne est rebelle à toute supériorité. « Assurez vos collègues, dit un jour le roi, de mes sentiments paternels. » — « Sire, répondit le Président du Storthing, les Norwégiens ne veulent pas être traités comme des enfants. » Ce trait seul suffirait pour caractériser la sauvage fierté de ce peuple.

Il est pourtant de l'intérêt essentiel des deux royaumes de rester unis ; leur indépendance est à ce prix. L'Europe doit tenir aussi à ce que leur bonne entente soit de plus en plus solidement cimentée. Si la lutte s'envenimait, on finirait peut-être par une tentative de République en Norwège, sous la protection de l'Angleterre. Cette prévision ne paraîtra pas exagérée à tous ceux qui ont visité et étudié le pays. Il est déjà à demi anglais, dans les villes du littoral. Tandis qu'en Suède on parle français et allemand, on parle beaucoup en Norwège un mauvais anglais. Les anglais y viennent, chaque année, en grand nombre pour chasser l'ours, pêcher le saumon ; plusieurs y ont acquis des lacs pour le commerce des blocs de glace, établi des raffineries de sucre, d'immenses scieries de bois. Ils tendront à se constituer, de plus en plus, les protecteurs officiels de ce pays dont le voisinage met à leur portée toutes les précieuses ressources.

Christiania, comme ville, est peu remarquable. Ce sont ses ports et son fiord qui en font le charme par la multiplicité de petites îles

Digitized by Google

verdoyantes qui se croisent, s'entrecroisent, de gracieux villages, petites stations de bains, coquettes villas. C'est par mer qu'on doit y arriver et en partir, si l'on veut vraiment jouir du spectacle.

11 Juillet. — Nous partons de Christiania pour Koppang. Après Lillestrom, le paysage devient riant. A Minne, un pont très hardi traverse le Vormen qui se jette dans le lac Myosen, d'une belle largeur. De hautes montagnes boisées jusqu'aux bords, quelques prairies, des maisonnettes aux toits rouges ; la voie suit le lac où l'on voit à peine une voile.

La Norwège manque évidemment de population ; il y a moins de culture et d'industrie qu'en Suède.

Le vent fraîchit, frise et blanchit les petites vagues du lac. Ce qui est vraiment d'un délicieux effet, c'est que le vert, le *green*, bois ou prés, vient partout jusqu'au ras de l'eau. Ici, c'est plutôt moins sauvage qu'en Suisse ; s'il y a quelque ressemblance, c'est avec les environs de Zurich. Il y a des coins du lac qui forment d'incomparables petits tableaux.

A Stangen, l'église est très pittoresque avec ses deux toits superposés et ses clochers en miniature. A Hamar, le viaduc est tout à fait dans l'eau, les wagons naviguent. Le buffet, par exception, est détestable : le bœuf n'est que de la vache sentant le bouc ; le saumon un amas de graisse gâtée ; le lait sent très fort aussi. Les fraises seules sont fraîches mais le sucre est très enfariné et nous rappelle trop le borate qu'on nous a montré, ouvertement, à l'exposition de Christiania, comme destiné aux falsifications de la farine et du sucre.

A Rena, il y a beaucoup de voyageurs : c'est jour de marché. Plusieurs personnes, appartenant aux classes aisées, montent dans notre wagon-salon. Une jeune fille blonde avec des dents superbes et un petit air mutin et fier, parle sur un ton assez haut et un peu chantant qui paraît général dans le pays. Tous les voyageurs témoignent une déférence marquée à un personnage très grand de taille, d'une figure ouverte, intelligente, mais ayant un air trop solennel. C'est le Magistrat chef de l'arrondissement judiciaire de Koppang, sorte de *judex pedaneus*. Il habite sa campagne et va, à certaines époques, tenir des assises ou criminelles ou civiles, dans les chefs lieux tels que Rena et autres.

A table d'hôte, à Koppang, on avait réservé la place du haut bout

Digitized by Google

pour une dame. Mais le Magistrat la réclame, disant très solennellement qu'il a l'habitude de présider les tables où il s'assied... D'ailleurs, excellent homme qui s'humanise quand il sait qu'il y a, parmi les convives, un magistrat français. Il nous donne, avec une grande bonhomie, des renseignements curieux sur ses fonctions et ses administrés. Le commerce des bois est florissant et enrichit les fermiers qui habitent des villas confortables. Il y a fort peu de crimes et l'on n'est pas très processif, ce qui laisse des loisirs au magistrat campagnard. Il nous fait les honneurs du dîner, comme s'il était le maître : menu très local, *erring salat*, truites frites froides, mouton rôti froid, l'éternel saumon et toutes les variétés de salaisons, des fromages de chèvre presque noirs.

Nous attendons le train jusqu'à minuit par une soirée d'une clarté douce, ravissante. Tout dort dans l'hôtel. A la gare, il y a une assez grande animation. L'express arrive : nous montons dans un wagon où nous sommes mal reçus par des voyageurs qui dormaient, étendus sur les banquettes. Le jour grandit, sans qu'il y ait eu même une heure de nuit proprement dite.

Le Glommen, l'un des plus grands cours d'eau de la Norwège, n'est plus, en se rapprochant de sa source, qu'un tout petit torrent. Des huttes en bois à moitié délabrées, des rochers pelés, tout prend un aspect rude et sauvage. On aperçoit, çà et là, de petits lacs aux eaux sombres. Les landes sont de plus en plus désolées ; il n'y pousse qu'une espèce d'herbe courte, jaune, rabougrie, des mousses rougeatres. Sur les sommets montagneux apparaissent des plaques de glace ou de neige.

A Röros c'est un véritable paysage glacial. La gare a des formes étranges. Tout y est combiné pour abriter contre les tourmentes de neige. D'immenses portes peuvent fermer hermétiquement la gare, dès que le train y est entré. De grands calorifères chauffent toutes les parties intérieures où le buffet, les cabinets de toilette sont parfaitement installés. Si jamais on construit une gare sur le sommet des Alpes, c'est à Röros qu'il faudra prendre modèle.

L'église avec son clocher pointu a tout l'air d'une chapelle catholique. C'est ce que j'ai remarqué, d'ailleurs, pour tous les temples des villages de Norwège.

Digitized by Google

Les maisons sont faites de troncs de sapins équarris ou bruts, posés horizontalement les unes sur les autres. Les extrémités s'ajustent non avec des clous, mais avec de simples chevilles de bois et les vides sont remplis de mousse. On y ménage quelques trous qui servent de fenêtres. Le toit se compose d'une charpente légère recouverte d'écorces de bouleau sur lesquelles on pose du gazon qui devient assez épais pour qu'on puisse le faucher. On voit même des moutons paître sur ces toits de gazon qui servent d'ailleurs à diminuer les dangers du feu. Ces rustiques demeures où l'on pénètre par une petite porte à peine haute de quatre pieds sont, ordinairement, composées à l'intérieur de deux pièces : une espèce de salle commune où l'on prépare et où l'on prend les repas ; une chambre où couche toute la famille. Les lits sont disposés les uns au dessus des autres, comme en Russie. Les granges et les étables sont entièrement séparées. Les maisons de paysans, désignées comme maisons de poste, doivent contenir au moins une chambre de voyageurs qu'on entretient plus proprement : le plancher est couvert de branches de sapin, coupées en menus morceaux qui donnent de la fraîcheur aux appartements et y répandent une odeur balsamique, saine et agréable.

D'autres maisons plus simples n'ont qu'une seule fenêtre ou plutôt un grand trou, à la partie du toit exposée au midi. Ce trou sert d'horloge : quand les rayons du soleil donnent sur une armoire qui se trouve à côté de cette fenêtre, on déjeune : lorsqu'ils éclairent le poêle qui est vis à vis, on dîne. Certaines de ces maisons sont tellement réduites à l'abri le plus simple, qu'il n'y a plus, après cela, que la hutte laponne. Les environs de Röros ressemblent beaucoup, en effet, à certaines parties du pays habité par les Lapons. Le terrain se compose presque uniquement de tourbières, de mousses, de pierres et de marécages ; des crevasses où trainent quelques restes d'une neige paresseuse ; des bouleaux rabougris et difformes : les maigres lichons que paissent les rennes ; des monticules pierreux, nus comme des dunes. On sent très bien que la glace doit tout couvrir, pendant les trois quarts de l'année. Et chose curieuse ! ces monticules nus, ces lieux si déserts, si arides, sont soigneusement divisés par des clôtures en planches. Les paysans sont plus forts ici, sur le tien et le mien, même qu'en Normandie.

Digitized by Google

Après Röros, le pays redevient boisé. On aperçoit sur des pics élevés quelques étroits glaciers. Les voyageurs Norwégiens les contemplent avec enthousiasme. Ce sont bien les hommes du Nord, aimant ses frimats et ses neiges.

Le train descend une pente assez raide. A Tyvold, nous voyons de forts amas de minerai de cuivre très riche. La Goula forme des ravins successifs. Les maisonnettes sont gracieusement perchées. Les hommes et les femmes portent des casaques rouges qui se détachent sur le vert foncé des gazons. Les hameaux sont dispersés, çà et là. C'est à la fois primitif et étrange.

On descend vers Trondyem. On voit plus de champs cultivés; des vergers ou des arbres fruitiers annoncent un climat plus chaud. Aux gares, des fillettes viennent offrir des fraises sur de petits plateaux d'osier. On reconnaît les approches d'une ville.

III

DE TRONDYEM A BERGEN.

On est surpris de trouver à Trondyem de larges rues bordées de belles maisons en bois. La ville s'étage le long du vaste fiord, au bord duquel est une ligne d'immenses docks tout remplis de poissons secs, de peaux, de balles de coton, etc., etc. Il y a un grand trafic direct avec l'Amérique du Nord, le Canada, l'Angleterre. On voit de nombreux magasins bien fournis. L'ensemble est beaucoup plus animé, plus civilisé qu'on ne croirait trouver à une telle latitude. Au marché aux poissons, on voit surtout d'énormes rougets, d'un rouge écarlate, ouverts par le milieu comme les morues, et conservés dans une eau saumâtre. Les habitants sont loin d'avoir la propreté hollandaise. Les docks sont construits sur pilotis à jour; par dessous, les eaux restent affreusement sales, couvertes de détritus de poissons. Avec de fortes chaleurs, ce serait très malsain.

Le monument unique mais très curieux de Trondyem est la cathédrale. Elle a été bâtie à diverses époques et dans les styles les plus contradictoires. On a entrepris, depuis plusieurs années, une restau-

Digitized by Google

ration complète, suivant un plan qui paraît bien conçu et parfaitement exécuté. La rotonde octogone, déjà restaurée, est une abside du XIIe au XIIIe siècle, magnifique spécimen du style gothique riche, à colonettes légères, très élancées, très fines. C'est d'une délicatesse extrême! La grosse tour du milieu est la plus ancienne qui existe du pur roman. C'était bien la première forteresse du catholicisme en pays conquis! C'est de là que le fameux S. Olaf livra ses batailles contre le paganisme du Nord.

Il y a deux Olaf célèbres dans l'histoire de Norwège. Le premier, Olaf Trygvason fonda, en 997, Drontheim ou Trondyem qui s'appela aussi, d'abord, *Nitharos*. Olaf était arrière petit-fils de Harald Harfager, aux beaux cheveux, le premier roi vainqueur de tous les chefs indépendants qui, sous le nom de *Jarl* ou *Kong* se partageaient la Norwège. Il avait été réduit, dans sa jeunesse, à courir les aventures, pour échapper aux embûches de ses ennemis. Il connut le christianisme en Saxe et en étudia les dogmes en Grèce. Plus tard, exerçant le métier de pirate, il fut jeté par un naufrage sur l'une des îles Sorlingues et y trouva un moine qui le baptisa en lui affirmant qu'il règnerait sur la Norwège. Il prêcha, alors, le christianisme le glaive à la main et passa en Norwège où ses partisans l'élevèrent au trône, après la mort d'Haakon. Il fit mettre à mort plusieurs des païens les plus obtinés et détruisit l'ancien temple de *Halda* pour fonder à la même place, à Trondyem, la première église chrétienne. Olaf fit proclamer S. Martin de Tours, patron de la Norwège.

Il avait demandé la main de Sigrid, épouse répudiée d'Erick IV, roi de Suède. Elle se rendit à Kongelf et Olaf exigea qu'elle se fit chrétienne. Sur le refus de la reine, l'apôtre couronné la frappa au visage avec son gantelet, la fit saisir et plonger dans la mer. Sigrid jura de se venger et excita une révolte qui fut soutenue par les rois de Suède et de Danemark. Olaf fut battu dans le combat naval de Swaelderae. Se voyant captif, il se précipita dans la mer où il périt sans doute; mais la croyance se répandit, qu'ayant pu se sauver, il avait entrepris un long pèlerinage et était entré ensuite dans un monastère.

Après quelques années, en 1014, un autre arrière petit-fils de Harald aux beaux cheveux, Olaf II *Diggra* ou le Gros fut reconnu roi de Norwège et fit définitivement de Trondyem la résidence royale.

Digitized by Google

Zélé chrétien, il s'attacha à multiplier les conversions. Sans renoncer entièrement aux voies de rigueur qui étaient dans les mœurs du temps, il fonda diverses institutions pour faire connaître à toutes les classes du peuple les vérités de l'évangile et donna aux églises une organisation plus stable par l'établissement du *Kristinrett* (droit ecclésiastique) dont il confia la rédaction à l'évêque anglais Grienkild.

La sévérité avec laquelle il traitait ceux de ses sujets qui n'avaient pas abandonné le culte des idoles fit soulever contre lui cinq des petits rois qui l'avaient aidé à conquérir le trône.

Olaf les surprit à l'improviste, exila les uns, fit brûler les yeux ou arracher la langue aux autres. Ses victimes se réfugièrent auprès de Canut le Grand qui régnait sur le Danemark, engageant ce prince à replacer la Norwège dans la dépendance où elle était jadis. Canut envoya un ambassadeur à Olaf, pour lui signifier de se regarder, à l'avenir, comme son vassal. Olaf rejeta, dédaigneusement, cette prétention et conclut une alliance avec son beau-père Anund, roi de Suède; mais, abandonnné de tous les siens, il fut contraint de fuir.

Réfugié en Russie, il voulait se consacrer à la vie monastique quand il reçut en songe un ordre du ciel, lui enjoignant de retourner en Norwège. Ses partisans dépassèrent bientôt trois mille, quoiqu'il refusât tous ceux qui n'étaient pas chrétiens. Dans sa ferveur, il avait fait peindre une croix sur le casque et sur le bouclier de ses soldats et leur avait donné pour cri de guerre : « En avant, soldats du Christ, de la Croix et du Roi ! » Il attaqua à *Stiklarstad* ses ennemis qui étaient trois fois plus nombreux. Avant le combat, il appela près de lui trois Bardes irlandais qui faisaient partie de sa suite et leur recommanda de transmettre à la postérité le récit fidèle de cette mémorable journée (29 juillet 1030). L'armée d'Olaf fut écrasée par les masses ennemies et lui-même tomba mortellement frappé. Deux de ses Bardes tombèrent à ses côtés; le troisième, blessé à mort chanta la mort héroïque de son Roi, avant d'arracher la flèche dont il était percé. Quelques années après la mort d'Olaf, son corps, qu'on avait pu reconnaître, fut déterré et enfermé dans un riche cercueil.

Olaf fut canonisé et proclamé patron et seigneur suzerain de la Norwège, comme l'avait été d'abord S. Martin de Tours. Pendant plusieurs siècles les Norwégiens et même les Suédois payèrent le tribut

Digitized by Google

à S. Olaf. En 1036, son fils Magnus fut rappelé de Russie, et couronné Roi. Il mérita par la sagesse de ses lois le beau surnom de Magnus le juste et le bon.

On visite dans la cathédrale de Trondyem le puits miraculeux de S. Olaf qui est en grand honneur, aujourd'hui encore. Ce qui étonne et attriste, c'est de voir cette magnifique cathédrale, l'une des plus anciennes et des plus vénérables du monde catholique, restaurée par les protestants et pour leur servir de temple. Il y a là une contradiction qui choque.

Il est très curieux d'ailleurs de voir de nombreux ouvriers scier les pierres, les sculpter, les fouiller, préparer les diverses pièces qui formeront les piliers, les arcs-boutants, les voûtes, les figures grimaçantes, les animaux, les feuillages, tous les ornements si variés. On comprend ce qu'a dû être le long et laborieux effort du moyen-âge pour élever partout de si grandes cathédrales. On y trouve la preuve de la puissance incomparable du catholicisme.

Près de la cathédrale est le cimetière, réunion de petits jardins tout fleuris. Chaque jardin a au moins un banc où les survivants viennent faire de véritables visites aux morts et méditer longuement auprès d'eux. Les bouquets très nombreux sur les tombes y sont plus souvent renouvelés. Au-dessus des gazons, on a élevé de larges abris comme pour couvrir les morts. Une fillette, en joli costume rouge, apporte son bouquet sur la tombe de son père, gaiement, comme si elle allait s'amuser dans son jardin. Cette fidélité qui ne se dément jamais a quelque chose de touchant et de noble à la fois.

Des bancs du cimetière, on admire la dentelle de pierres qui encadre les portails de l'antique cathédrale, cette foule de personnages saints ou grotesques, étrange confusion qui est l'image même de la vie. On songe à cette force expansive, universelle, du catholicisme qui a donné aux habitants de l'extrême Nord les mêmes sentiments qu'aux peuplades de l'Inde ou de l'Amérique.

Nous partons de Trondyem pour Bergen, le samedi 14 juillet, à minuit précis, sur un grand bateau à vapeur, l'*Haacon Yarl*, c'est le nom du dernier chef païen de la Norwège qui sacrifia, suivant les récits de la Saga, son propre fils sur les autels de ses anciens Dieux.

Digitized by Google

Son château était sur l'un des rochers qui flanquent la ville comme de gigantesques bastions.

Notre steamer de la Cie Bergenske-Nordensfielske est des plus confortables. Le capitaine est petit, trapu, la figure ronde, les yeux très vifs, l'air intelligent et plus fin que les gens du Nord, en général. Il est de Trondyem, a beaucoup voyagé, connait tous les grands ports de France parmi lesquels il vante surtout Marseille dont le beau ciel et l'entrain cosmopolite l'ont vivement frappé.

Dès 8 heures du soir, le vendredi, le bateau avait quitté le bassin et était allé se ranger dans le fiord, vers l'ouverture du sud. On nous dit qu'il part : nous sommes en émoi ; mais on explique que l'*Haacon* ne lèvera l'ancre qu'à minuit. Nous allons néanmoins nous embarquer de bonne heure et nous voyons le mouvement très curieux et très gai du bord : les canots qui accostent, les gens qui accompagnent, les petites barques de plaisance qui font leurs évolutions autour du grand steamer. La vue de Trondyem, du pont du bateau, est vraiment on ne peut plus originale et charmante. La longue ligne des docks aux toits en pointes, les maisons peintes en rouge ; la tour massive de la vieille cathédrale, le clocher de Notre Dame, les collines d'un vert foncé et aux échancrures bizarres qui s'étagent derrière la ville ; dans le fiord un îlot arrondi et cette mer si unie, si douce, d'un bleu opalin... On ne croirait jamais, en ce moment, que c'est la terrible mer du Nord.

Des bâtiments à voile tirent des bordées, à peine poussés par une brise légère. D'autres navires plus grands glissent lentement. Nous voyons arriver le steamer de Bergen à destination du Cap Nord, avec le pont tout encadré de rameaux verdoyants. L'ensemble de ce tableau, éclairé d'une lumière boréale, a je ne sais quoi de féerique.

Les voyageurs, et surtout les dames, sont de plus en plus nombreux. On ne sait plus où les caser. Le grand salon est transformé, pour la nuit, en immense dortoir avec quadruple rang de couchettes : c'est presque un bateau d'émigrants de première classe. La cloche invite à débarquer les habitants de Trondyem qui sont venus faire des *adie ! adie !* prolongés. C'est d'ailleurs une véritable manie, dans toute la Suède-Norwège, que ces *adie !* avec embrassades, effusions, signaux de la main et du mouchoir. Le bateau s'ébranle, la musique joue une marche... C'est comme un départ triomphal, et par cette nuit sans

Digitized by Google

nuit, si claire, si pure, si sereine, le bateau, la mer, les montagnes et les îles du fiord tout prend un aspect étrange et merveilleux.

A minuit, le jour est lumineux comme à 7 heures à Paris. Nous avions vu le globe du soleil éblouissant jusqu'à près d'onze heures et encore il n'avait disparu à nos yeux que parce qu'une montagne du fiord le masquait. Le jour n'a pas fini et n'a pas recommencé, pour ainsi dire. Nous avons eu, à Trondyem même, une idée presque complète du soleil de minuit au Cap Nord.

Comme il n'y a pas de vraie nuit, on ne se coucherait jamais. Le sommeil finit cependant par l'emporter et l'on apprécie l'excellence des cabines où l'on a de véritables lits complets avec draps, traversins, oreillers.

A 5 heures du matin, l'*Haacon* stoppe devant *Eide* petite île où émergent quelques maisonnettes rouges. Une grosse barque vient accoster et prendre des marchandises. A gauche se dresse une montagne noire très accidentée ; sur ses pics brillent des glacières allongées en stries bizarres. A droite est parsemée une série d'îles très plates, montrant à peine, ça et là, quelques renflements. Les rochers, nus et blancs, miroitent au soleil. Ces îles plates ressemblent, à s'y méprendre, à des bancs de glace flottants. Par intervalles, des nuages blancs, immobiles, adossés aux montagnes, font l'effet d'énormes glaciers. Ces illusions d'optique se multiplient d'ailleurs, dans tout le voyage, avec mille variétés.

Les hauts sommets sont sur un plan lointain ; les roches dénudées et plates viennent s'échancrer à pic, dans le fiord. On voit qu'il y a tout près du bord des profondeurs de mer énormes et c'est ce qui permet à de grands bateaux comme l'*Haacon* de raser la terre. Le détroit se resserre, de plus en plus, jusqu'à Christiansund : de petits îlots, des maisons perchées sur des rochers, c'est très original. Nous entrons dans le port aux sons joyeux de la musique : c'est une bande de musiciens allemands nomades que nous avons transportée de Trondyem à Christiansund. Les habitants, accourus en foule, admirent la belle allure de l'*Haacon*. Nous avons tout l'air de Christophe Colomb, entrant en triomphateur.

Le steamer fait un assez long arrêt pour le débarquement et le chargement des marchandises. Il y a ici un grand trafic de morues,

Digitized by Google

pour l'Espagne spécialement. Le *Baccalao* (de *baculus*, peut-être, sec comme un baton?) était connu des Romains. Il y en a plusieurs variétés: la meilleure, épaisse, grasse, est soigneusement emballée dans de petites caisses, surtout à destination de l'Amérique du Sud. Les négociants de Christiansund s'enrichissent assez vite et se font construire d'élégantes villas dans la partie riante du Moldeland. Les hommes du Nord sont, en général, plus travailleurs, plus disciplinés dans leurs affaires, de même qu'ils sont plus calmes, plus réglés dans leurs plaisirs. C'est sans doute un effet de tempérament.

Nous avons à bord plusieurs types: le capitaine bon vivant, asez fin, causeur aimable; le second, jeune blond, très actif, très résolu, faisant tout à bord; les matelots, robustes, très disciplinés, portant tous la casaque bleue avec le nom du navire sur la poitrine. C'est presque comme un équipage de guerre; il a beaucoup plus de tenue que ceux des navires marchands français.

Une vieille anglaise de 65 ans, au moins, grande, osseuse, portant un chapeau d'homme, ce qui lui donne un air étrange, est un prototype de la manie voyageuse de sa race. Le mari, à face d'orang-outang, blanchi par l'âge, est en sous-ordre. L'anglaise a laissé son riche château des environs de Londres et elle parcourt, depuis trois ans, l'Italie, l'Allemagne, la Norwège, allant, allant toujours comme le juif errant. Elle mange et boit comme une ogresse et éreinte sa dame de compagnie qui nous donne, d'un air dolent, tous ces détails.

Nous retrouvons aussi à bord un couple ridiculement tendre, comme nous en avons déjà vu un en wagon et partout. Les femmes de Suède et de Norwège, les plus distinguées, sont pour ainsi dire fières de la tendresse expansive de leurs maris et la provoquent, au lieu de l'empêcher, même en public.

Autour de nous passent des bateaux, grands et petits. Un magnifique steamer traverse le port de Christiansund qui a deux issues, parfaitement abritées par la disposition naturelle des rochers. Des barques de pêche rentrent, poussées par le vent: elles sont très pointues de l'avant et de l'arrière et peuvent facilement manœuvrer en tous sens.

Nous quittons Christiansund, vers 3 heures. Le vent et la mer grossissent. C'est l'Océan du Nord, sans l'abri des îles. Il souffle S.S.O. grand frais. Nous sommes horriblement secoués en doublant un cap.

Digitized by Google

Tout se calme comme par enchantement, dès qu'on rentre au milieu des îles.

Molde est une petite ville, encadrée d'énormes montagnes avec de superbes glaciers. Nous admirons un effet d'arc-en-ciel inouï. C'est une très large bande d'un jaune doré qui étincelle, qui flamboie.... On croirait une aurore boréale. Le rose et le vert surtout sont des plus extraordinaires. Ce n'est pas du tout l'arc-en-ciel que nous connaissons. Le fiord de Molde continue à dérouler sous nos yeux sa ligne de montagnes bizarres, surmontées de glaciers, par larges plaques.

De Molde à Aalesund c'est une série d'îles, hautes ou basses, avec quelques maisonnettes blanches sur les bords. Il y a plusieurs petits îlots tout plats, absolument déserts. On remarque d'ailleurs que les habitations se voient seulement sur le versant oriental des îles; la côte exposée à l'Océan n'a rien. Les terribles froids du Nord y empêchent toute végétation, et par conséquent toute population. Il y a de ces îlots posés comme de gigantesques baleines endormies.

Par un curieux phénomène, ici comme dans le midi, les profils des hautes montagnes offrent presque toujours le masque césarien ou l'image d'un sphinx au nez camus. Il est minuit quand on arrive à Aalesund. Des barques viennent en foule accoster le bateau: on le croirait pris d'assaut par des sauvages.

En passant le cap de Stadtshand, l'*Haacon* est de nouveau fortement secoué. Cette terrible mer du Nord, même quand elle est calme, a la lame très dure, *very rough*, comme disent les marins anglais, qui la redoutent. *Möde* est sur la partie la plus étroite du fiord: c'est un long chenal. Des flancs nus des montagnes, des cascades écumantes se précipitent dans la mer. Le bateau suit d'innombrables contours, de manière qu'on se retrouve toujours comme emprisonné entre deux murs de rochers. On ne comprend pas que deux navires puissent se croiser, dans ce passage, sans se heurter. Tout à coup, on se trouve en face d'immenses glaciers qui semblent descendre jusqu'à la mer.

Les montagnes sont escarpées, abruptes, sauvages. On les dirait taillées à la hache : c'est une magnifique horreur ! *Horrelen !* bien nommé, une forteresse fantastique, digne des plus terribles légendes scandinaves.

Digitized by Google

Tout ce fiord de *Möde* est splendide, des plus variés; tantôt nu, pelé, déchiqueté, sauvage, tantôt vert et riant. Il se trouve parfois si encaissé qu'on ne sait pas et qu'on ne voit pas comment on en sort. Le vieux voyageur anglais qui affirmait que le passage pour notre bateau était à gauche est tout surpris de le voir à droite. A la sortie du fiord, plusieurs navires passent sous voiles. La couleur bleue de la mer est délicieuse. Le ciel aussi est d'un bleu oriental, mais d'une teinte plus claire et plus transparente.

La grande île de Bremanger est absolument déserte et sauvage, sauf un petit recoin vert où sont quatre ou cinq maisonnettes et quelques arbres étonnés de s'y trouver. A gauche, les montagnes du Nordfiord sont moins hautes, couvertes de gazon et de petits taillis. A la sortie du fiord, la mer s'élargit en une admirable nappe à peine frisée, émeraude à mille reflets... Elle a toute la fascination de la syrène du Nord, je ne sais quoi de plus mélancolique, de plus doux, de plus attachant que la syrène du midi. De gros goëlands aux ailes d'une blancheur éclatante suivent par bandes les sillages des navires.

L'entrée du Froyfiord est aussi des plus pittoresques. Ce sont d'abord de petites îles plates entre de grands rocs, puis d'énormes pics bizarrement déchiquetés. Sur un plan plus éloigné, vers l'ouest, des îlots énormes se profilent sur un horizon d'opale. Il y a un mélange de rocs dénudés et de recoins verdoyants. Sur les îles, c'est ici le versant oriental qui est denudé et le versant occidental de la côte Norwégienne, protégé par le rideau des îles, qui se couvre d'une riche verdure. Sans cet abri providentiel, toutes les côtes de la Norwège auraient été en grande partie inhabitables.

Nous avons une occasion d'étudier, à bord de l'*Haacon*, l'éducation des femmes en Norwège. Trois jeunes filles voyagent seules, simplement recommandées au capitaine : elles vont de Trondyem à Bergen, chez des amies. C'est un usage du pays de laisser aller ou voyager seules les jeunes filles ; elles ne sont pas sauvages, mais montrent beaucoup plus de retenue que les jeunes américaines. La *flirtation* n'existe pas du tout ici, et les Norwégiens sont peut-être les hommes qui savent le mieux être polis avec les femmes, sans la moindre galanterie.

La plus âgée des trois jeunes filles, qui peut avoir 19 ans à peine,

Digitized by Google

parle un peu le français. Elle est timide et répond : yes! ya! oui! en rougissant et en riant. Elle a lu *Fleurange* et l'*Abbé Constantin* qu'elle trouve *très choli* et *fecile*. Elle a un visage ovale d'une exquise pureté de lignes et deux grands beaux yeux de gazelle du Nord. Ses deux compagnes écrivent leurs impressions très vite, très vite, sur des feuilles volantes, destinées sans doute à des mères, à des sœurs. Parfaitement élevées, gaies, rieuses entre elles, ne s'effarouchant pas si des étrangers leur parlent, réservées sans pruderie, elles ont tous les attraits que donne une éducation simple et naturelle. Dans le grand salon de l'*Haacon* est un bon piano : la plus jeune se met à jouer un *lieder* de Mendelsohn. Deux gentlemen anglais fort distingués se joignent à nous et insistent pour qu'elle nous fasse entendre quelques airs suédois. Elle joue alors : *Rosen i Nordanskog*, Rose de la forêt du Nord ; *Vär Sang*, chanson du printemps ; *Tä berget klockan klingär*, la cloche de la montagne ; *Mörgör Sang*, chant du matin. Tous ces airs sont très doux, très primitifs, ont je ne sais quoi de pur et de suave. La fillette est vraiment charmante d'aplomb simple et modeste à la fois ; par ses attitudes si naïves et si gracieuses, elle nous paraît jolie quoiqu'elle ne le soit pas. Par une attention délicate, elle joue un chant anglais : *Sweet home!* qui touche les gentlemen. On décide la sœur à jouer un morceau à quatre mains de Guillaume Tell. C'est comme un lien entre la Norwège et la Suisse, qui ont tant de rapports. Le concert se termine par un air du Barbier rendu avec une expression toute italienne. Il est vraiment étonnant que les filles d'un simple capitaine de navire marchand de Trondyem aient reçu une éducation aussi soignée et aussi complète.

Nous avions remarqué à bord un type assez étrange, une espèce de vieux savant, causant bien de toutes choses, moitié en anglais, moitié en allemand. De temps en temps, quand le vent fraîchissait, il disparaissait sous une sorte de couverture de cheval qui avait un trou pour passer la tête. Les jeunes filles nous révèlent que c'est un compositeur de musique de Trondyem. On le prie de jouer: il répond assez brusquement qu'il n'est pas un orgue de barbarie. Il finit par s'humaniser, nous dit qu'on aime beaucoup la musique à Trondyem et qu'on y organise des chœurs excellents.

Il nous indique les titres de quelques-unes de ses compositions,

Digitized by Google

publiées à Christiania : 1° *Norsk Bondelin, text af Munch, musik af Udbye;* 2° *Tolvsange für S. A. J. Das af Udbye.*

Udbye est le nom du compositeur, assez renommé dans toute la Norwège.

Avant d'arriver à l'entrée du Sognfiord, nous traversons comme un bassin, encadré de roches plates, crevassées, noires, sinistres. On dirait un volcan que la mer vient d'éteindre. Les vagues se glissent partout, en mille plis et replis. On aperçoit une terre au second plan, on croit que c'est le continent. Non ! c'est encore une île, et l'on voit reparaître derrière la nappe bleuâtre de la mer, se déroulant comme un long serpent.

La chaîne de monts pelés, désolés, à l'entrée du Sognfiord prend un aspect des plus sauvages. Çà et là émerge une cabane en pierres qui a l'air d'une excroissance de rocher. On a une impression de solitude, d'île perdue au bout du monde. Quelques glaciers entrevus sur les sommets lointains sont presque ce qu'il y a de plus vivant. C'est une île de Caliban où l'on s'attend à voir apparaître des monstres antédiluviens !

Après cette solitude de pierres sinistres, le moindre îlot, tant soit peu vert, ressort comme une émeraude. Bientôt les maisonnettes à toit rouge se multiplient et rompent à merveille le gris uniforme des roches. C'est la note gaie. On comprend l'aveugle-né disant que la couleur rouge est sans doute ce qui chante. La mer moutonne de plus en plus, mais comme nous avons vent arrière, nous roulons moins. Les flots aux longues ondulations sont d'un bleu lapis qui fascine. Mais dès qu'il y a un peu de mer ouverte, le vent devient très fort, la vague extrêmement rude. On peut se faire une idée de ce que doivent être les terribles tempêtes de l'hiver. Un îlot tout raviné a sur sa pointe extrême un tumulus de cailloux, peut-être en souvenir d'un naufrage. Les côtes s'aplatissent, prenant sous les morsures de la mer les formes les plus bizarrement contournées. Dans le fond dominent de très hautes montagnes, coupées par de nombreux glaciers. Nous approchons de Bergen.

(*A suivre*). CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Communications de M. Eugène DELESSERT, Membre correspondant de la *Société des Études historiques*. — 1. *Agenda avec éphémérides géographiques* publié par l'*Institut National de Géographie* de Bruxelles. — 2. *Rapport sur le 4e Congrès national de géographie* tenu à Lyon du 6 au 10 septembre 1881. — 3. *Ateliers monétaires du lac de Constance.*

La nouvelle combinaison adoptée par la *Société des Études historiques*, publication d'un numéro mensuel, va nous permettre de donner satisfaction à ceux de nos correspondants qui attendent, depuis trop longtemps, au gré de nos désirs, une mention des communications qu'ils ont eu l'obligeance de nous adresser. Au premier rang de ces zélés collaborateurs qui pourraient avoir à réclamer contre notre silence mais qui, nous le savons, grâce à leur bon esprit, ne s'en plaignent pas trop, se trouve M. Eugène DELESSERT ; envers lui notre dette est triple, il nous a transmis trois communications intéressantes dont les titres figurent en tête de cet article.

I. — *L'Agenda avec éphémérides géographiques* publié par l'*Institut national de géographie* de Bruxelles est destiné à rappeler la date et l'étendue des principales découvertes faites par les voyageurs et les navigateurs depuis le 20 juillet 1416 jusqu'au 19 septembre 1883. Les dates de l'année, du mois, du jour de la découverte sont rapprochées d'autres découvertes réalisées le même jour en des années différentes. Ce travail de patience et de science à la fois, destiné à répandre en Belgique le goût de l'étude de la géographie, est dû, nous apprend M. DELESSERT, à un homme politique dont la réputation est éminente en Belgique, M. SAINCTELETTE, ancien ministre des travaux publics. Les découvertes avec les théories qui les ont provoquées et les instruments qui les ont rendues possibles, les navigations

Digitized by Google

périlleuses, les voyages souvent audacieux qui les ont amenées, les conquêtes, les colonisations qui les ont suivies, les routes nouvelles qu'elles ont tracées, les relations qu'elles ont créées se trouvent réunies dans cet agenda, comme en un immense sommaire de l'Histoire géographique. Nous nous permettons de signaler à l'auteur pour l'avenir une rectification qui intéresse notre sentiment national français : il indique la date du *16 août 1807* comme étant celle du premier essai de navigation à vapeur. Il importe de rappeler que le *15 juillet 1783*, le marquis DE JOUFFROY, un français, fit, sur les eaux de la Saône, une expérience décisive de navigation à vapeur qui fut consignée dans un procès-verbal déposé le 19 août suivant chez un notaire de Lyon. Cette première expérience, que nous avions déjà signalée dans notre biographie des grands inventeurs (tome Ier, application de la vapeur, article Jouffroy) a été rappelée lors de l'inauguration de la statue élevée à cette gloire française à Besançon, au mois de juillet de l'année 1884. FULTON, lui aussi, avait, vingt ans plus tard, en août 1803, à Paris sur la Seine, tenté un essai de mécanisme qu'il perfectionna et appliqua définitivement, en 1807, à la mise en marche du navire le Clermont. Il n'est donc pas suffisamment exact de signaler à la date de 1807 la première apparition de la navigation à vapeur ; ce n'est pas une date de début, mais de confirmation d'expériences, déjà plus ou moins heureusement tentées. Le soin scrupuleux apporté par le rédacteur des éphémérides géographiques à la composition de ses notices lui fera accueillir bien certainement cette rectification avec empressement, et nous le prions de l'accepter comme un hommage de la considération qu'inspire le talent avec lequel il a su réunir et coordonner l'énorme quantité de renseignements intéressant les progrès de la géographie et de la navigation maritime.

II. — L'Agenda géographique avec éphémérides nous permet de passer sans brusque transition au rapport présenté à la *Société de géographie de Lille* par M. Eugène DELESSERT, à l'occasion des travaux du quatrième Congrès national de géographie tenu à Lyon en septembre 1881. Les géographes français contemporains se font honneur de disculper notre pays du reproche, longtemps adressé à nos compatriotes, de rester en dehors du mouvement scientifique accompli dans

Digitized by Google

les autres contrées des deux mondes. Aujourd'hui, la Société de géographie de Paris et la Société de géographie commerciale occupent une place considérable à la tête des Sociétés formées en province sur leur modèle et qui s'inspirent de leurs exemples. Au congrès de Lyon, en 1881, la plupart des Sociétés françaises de géographie furent représentées et tinrent leurs assises sous la présidence de notre illustre confrère M. FERDINAND DE LESSEPS, toujours disposé à prêter le concours de sa parole et de sa présence aux œuvres d'utilité nationale. Le compte-rendu des travaux de ce congrès, communiqué par M. DELESSERT à la Société de géographie de Lille, nous donne une idée exacte des discussions et des conférences entendues.

Dès le premier jour, nous retrouvons le souvenir d'un confrère regretté qui nous a été prématurement enlevé, mais dont la vaillante et généreuse nature avait conquis nos plus vives sympathies, nous voulons parler de M. Henri BIONNE, le lieutenant de M. de LESSEPS, le secrétaire-général de l'entreprise du percement de l'Isthme de Panama, décédé en mer, au retour d'une inspection qu'il venait de faire des premiers travaux. Le Congrès avait ouvert un concours et promis un prix de 500 fr. au meilleur ouvrage sur la vie de DUPLEIX. Le lauréat, Henri BIONNE, ne s'est malheureusement plus trouvé là pour recevoir la couronne, le prix fut remis à sa famille. D'autres travaux du Congrès s'adressaient encore aux amis de l'Histoire, notamment une étude sur le Rhône historique d'après les auteurs latins ; nous avons là l'Histoire éclairée par la topographie. Dans le même ordre d'idées nous retrouvons : le récit présenté par M. LEVASSEUR, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, des diverses tentatives essayées jusqu'à notre époque, dans les régions arctiques pour découvrir un passage, et l'historique des efforts réalisées à l'étranger, notamment en Suisse et en Allemagne pour créer des Sociétés de colonisation et d'exportation. L'auteur de la conférence sur ce dernier sujet, M. Arlès DUFOUR, conclut à la création d'une société française d'exportation. Ce vœu fut chaleureusement appuyé par M. GAUTHIOT, secrétaire-général de la Société de géographie commerciale de Paris. Les historiens futurs de nos colonies auront aussi à puiser dans le savant rapport d'un conseiller général du Sénégal, M. DELOR, qui après avoir rappelé les projets conçus par le général FAIDHERBE, alors

Digitized by Google

qu'il était gouverneur de cette contrée, indiqua les travaux exécutés dans les dernières années qui précédèrent son commandement, renseignements complétés par un autre membre du Congrès, bien connu du monde géographique, M. SOLEILLET [1], célèbre voyageur contemporain. L'analyse des renseignements fournis sur le Congrès de Lyon sera complète en ce qui concerne l'Histoire de la géographie, lorsque nous aurons mentionné le compte-rendu présenté par M. MAUNOIR, secrétaire-général de la Société de géographie de Paris, sur les travaux des voyageurs français dans les diverses parties du monde pendant l'année 1880. Quant aux questions purement techniques et aux vœux exprimés par le Congrès pour assurer le développement de la science géographique, les spécialistes les trouveront, et dans les annales mêmes du Congrès, et dans l'intéressante brochure de notre confrère M. DELESSERT, publiée en 1882 à Lille, imprimerie de L. Danel. — M. DELESSERT vient d'ajouter une bonne page à la grande Histoire de la géographie de M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN que nous avons déjà signalée dans une précédente revue bibliographique. Revue 1883, p. 55.

III. — La troisième communication de M. DELESSERT est relative aux ateliers monétaires du lac de Constance, et a été publiée à Lausanne en 1884, chez Benda, éditeur. Il s'agit de semi bractéates inédites, Suisses et Souabes du xe du xie et du xiie siècles retrouvées, en 1883, par M. C. F. TRACHSEL et découvertes dans les fondements d'une maison en démolition. Soixante trois de ces monnaies sont décrites et figurées par l'auteur avec un soin minutieux ; il explique comment et pourquoi les monnaies du moyen-âge disparurent de l'Allemagne à la suite de fréquentes refontes imposées par les nécessités des échanges.

La Société des Etudes historiques, en mentionnant ces travaux offerts par son correspondant, M. DELESSERT, le remercie encore une fois du zèle avec lequel il continue à se tenir en rapport avec elle.

GABRIEL DESCLOSIÈRES.
Secrétaire général.

(1) M. Soleillet, en récompense de ses travaux, a été, en 1884, nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 26 JANVIER ET 10 FÉVRIER 1885.

SÉANCE DU 26 JANVIER. — *Présidence de* M. Gustave DUVERT. — OUVRAGES OFFERTS. — *Fastes de la Sénonie monumentale et historique* par M. VAUDIN, membre correspondant, M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, rapporteur. — Exemplaires du tirage à part de l'*Histoire de la Versification* par M. DE BOISJOLIN. — *Divers opuscules* en langue italienne adressés par M. VIMERCATI SOZZI, rapporteur M. DE BOISJOLIN.

Correspondance. — Lettre de M. BALCARCE remerciant M. DUVERT du rapport présenté sur les Ouvrages offerts par lui et concernant l'*Histoire de la République Argentine.*

CANDIDATURE. — Élection de M. le Docteur TARTARIN en qualité de membre associé-libre.

COMMUNICATIONS. — M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE fait savoir à l'Assemblée qu'il a reçu récemment la visite d'un auteur, M. DE L'AUBÉPIN, s'occupant de recherches sur l'*Histoire de Coligny.*

M. LE PRÉSIDENT prie M. FABRE DE NAVACELLE de vouloir bien rédiger pour *la Revue* une notice sur l'intéressante conversation qu'il a eue avec M. DE L'AUBÉPIN à ce sujet.

LECTURES. — Sont entendues les lectures portées à l'ordre du jour: 1° *L'Empire des Francs*, liv. II., ch. III, les *Ostrogoths*, par M. le général FAVÉ. 2° *Etude historique sur Rienzi* par M. D'AURIAC (*suite*). 3° *L'Évêque de Verdun*, prince temporel, par M. l'abbé GABRIEL. Ces lectures seront continuées.

M. LOISEAU demande l'inscription à l'ordre du jour des prochaines séances d'une lecture intitulée: *La légende d'Ulysse dans la littérature portugaise.*

Digitized by Google

Fixation définitive de la date de la Séance publique. — Après discussion, la date de la Séance publique annuelle est définitivement indiquée au Dimanche 19 avril prochain, 2 heures très précises, salle de l'hôtel de la Société d'Encouragement, place Saint-Germain des Prés.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER. — *Présidence de* M. Gustave Duvert. — *Correspondance.* — M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par le Ministère de l'Instruction publique et demandant des renseignements sur la date de la fondation de la Société et sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique ; M. Duvert a répondu. Sont communiqués, un manuscrit de M. l'abbé Poupin : la *Musique chez les Grecs* ; cette lecture sera portée à l'ordre du jour ; une demande de M. Flach comportant inscription à l'ordre du jour d'une lecture intitulée : *Etude sur l'Irlande.* M. Desclosières dépose sur le bureau le supplément du tome II du *Répertoire des Travaux historiques* publié par le ministère de l'Instruction publique ; il sera rendu compte de cette importante et très utile publication.

Candidature. — Est présenté, comme membre associé-libre, par MM. Delattre-Lenoel et Desclosières, M. Delattre, juge de paix à Poissy, frère de notre honorable imprimeur ; la Commission d'examen est composée de MM. Camoin de Vence, Bougeault, Jules Fabre ; rapporteur.

Lectures. — Sont entendues les lectures suivantes : 1° Rapport de M. Bougeault sur l'étude de M. de Bordas, *Saint-François d'Assises en Roussillon.* 2° Suite des *Impressions de voyage en Norwège,* par M. Camoin de Vence. 3° Notes sur *Coligny* à propos d'une publication projetée par M. de l'Aubépin, colonel Fabre de Navacelle. 4° Bulletin de l'Académie d'Hippone : *Fastes de la Sénonie,* par M. Vaudin, rapports de M. le colonel Fabre de Navacelle. 5° *L'Empire des Francs : les Burgondes,* par M. le général Favé.

La Séance est terminée par une intéressante discussion sur l'appréciation du caractère de *Gustave III,* à propos d'une note présentée par M. Fabre de Navacelle. MM. Camoin de Vence, Wiesener et Fabre de Navacelle échangent plusieurs observations qui seront consignées à la suite de l'article destiné à l'insertion dans un prochain numéro de *la Revue.*

Digitized by Google

INFORMATIONS

HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

INSTITUT. — SÉANCE DE NOVEMBRE 1884.

L'Académie a distribué, dans cette séance, les prix suivants:

Prix Victor COUSIN. — *De la Philosophie stoïcienne.* — L'Académie ne décerne pas le prix.

Elle accorde une récompense de 1,000 fr. à M. Ogereau, agrégé de philosophie.

L'Académie avait proposé pour l'année 1884 le sujet suivant, en élevant la valeur du prix à la somme de 6,000 fr.: *Le Scepticisme dans l'antiquité grecque.*

L'Académie décerne le prix à M. Brochard, professeur de philosophie au lycée Condorcet.

Elle accorde, en outre, une récompense de 4,000 fr. à M. Picavet, secrétaire des conférences de philosophie et des langues vivantes à la Sorbonne.

Prix WOLOWSKI. — *Des rapports entre le droit et l'économie politique. Constater ces rapports, en préciser le caractère, étudier et signaler les causes qui les déterminent.* — L'Académie ne décerne pas le prix.

Elle accorde une récompense de 2,000 fr. à M. Alfred Jourdan, doyen de la Faculté de droit d'Aix.

Elle accorde, en outre, une récompense de 1,000 fr. à M. Béchaux.

Prix du Comte ROSSI. — *Les corporations d'arts et métiers en France et dans les principaux Etats de l'Europe.* — L'Académie ne décerne pas le prix.

Elle accorde une récompense de 2,000 fr. au mémoire n° 1, ayant pour épigraphe: *L'isolement à son plus haut degré c'est l'état sauvage, etc.*, et dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix KŒNIGSWARTER. — Ce prix a été décerné cette année pour la première fois.

Il a été attribué à M. Mispoulet, pour ses *Institutions politiques des Romains.*

Digitized by Google

Prix BORDIN. — *Les grandes compagnies de commerce.* — L'Académie accorde une récompense de 1,500 francs à M. Smith, et une récompense de 1,000 francs à M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales.

Prix Joseph AUDIFFRED. — Ce prix a été décerné, pour la première fois, cette année.

L'Académie accorde une somme de 3,000 francs à M. Félix Rocquain pour l'ensemble de ses travaux historiques : une somme de 1,500 francs à M. J. Darmesteter pour ses *Lectures patriotiques sur l'histoire de France*, et une somme de 1,500 francs à M. Paul Bourde, pour son ouvrage intitulé : *le Patriote*.

HISTOIRE DES SCIENCES. — SÉANCE DE RENTRÉE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. VENDREDI 7 NOVEMBRE 1884. PRÉSIDENCE DE M. BOUQUET DE LA GRYE. — 14 JANVIER 1885 DÉCÈS DU COLONEL ROUDAIRE.

M. de Lesseps, le président de la Société, a dit quelques mots sur l'entreprise de la mer africaine et sur le canal de Panama. Il a déploré le peu de bienveillance que le congrès scientifique de Blois avait témoigné à M. Roudaire, ce travailleur infatigable, qui ne demande aucune subvention au gouvernement et réclame seulement la liberté de poursuivre, grâce à des ressources privées, ses études sur le bassin des chotts et l'ancienne mer des Tritons.

Le commandant Roudaire devait repartir incessamment pour la Tunisie, avec des entrepreneurs, afin d'opérer des sondages le long des côtes du golfe de Gabès ; il avait l'intention de créer sur ce littoral, privé de tout refuge pour les navires, un port qui rendrait de grands services à la navigation, et pourrait, plus tard, servir d'amorce au canal projeté pour le remplissage des chotts. Quelle que soit l'opinion que l'on partage sur l'utilité ou la possibilité de la *mer intérieure* en question, on ne saurait, sans injustice, méconnaître le zèle et la persévérance du commandant Roudaire, et nous ne savons quel mobile pousse certains savants à décrier d'avance l'œuvre et à s'efforcer de décourager le promoteur dont les travaux ne devaient pas coûter un centime au budget.

Cette note était sous presse, lorsque nous avons appris la perte que la science vient de faire, dans la personne du colonel Roudaire décédé le 14 janvier 1885 à Guéret, dans sa famille, où il était venu goûter quelques instants de repos. Le colonel Roudaire n'était âgé que de 48 ans.

Digitized by Google

Histoire de l'Architecture.

Les Fers à cheval de Saint-Séverin. — Les démolitions effectuées pour l'agrandissement de la Sorbonne vont réduire à peu de chose la partie basse de la rue Saint-Jacques.

On dégagera la vieille église Saint-Séverin, un des édifices religieux les plus intéressants de Paris comme style architectural et souvenirs historiques.

L'église Saint-Séverin remonte au xie siècle. Là furent installées les premières orgues vues à Paris. A la principale entrée de cette église étaient d'un côté et de l'autre deux lions en pierre servant de cadre à une estrade où les dignitaires de la juridiction épiscopale rendaient la justice. L'abbé Lebœuf cite à ce sujet plusieurs sentences se terminant par cette formule: *Donnée entre deux lions.* Avant 1789, l'église Saint-Séverin distribuait un prix de vertu aux cinq jeunes filles les plus sages de la paroisse; il y a longtemps qu'elle a renoncé à couronner des *rosières.* Un autre usage assez singulier consistait à lâcher dans l'intérieur de l'église, le jour de la Pentecôte, des pigeons représentant la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Une coutume plus étrange se pratiquait encore à Saint-Séverin; pendant le cours du moyen-âge et jusqu'à la fin du xvie siècle, les voyageurs implorant l'assistance de saint Martin, un des patrons de la paroisse.

En témoignage de cette invocation, on attachait un fer à cheval à la porte de l'église, et pour que le saint protégeât le voyageur et sa monture, on faisait rougir au feu la clef de la chapelle, et on en marquait le pauvre animal. L'un des battants de la porte de l'église était au xve siècle, d'après plusieurs historiens, entièrement couvert de fers à cheval.

Autre particularité: c'est dans le cimetière de cette église, le 17 janvier 1767, que fut pratiquée pour la première fois l'opération de la pierre. Le patient était un voleur condamné à la peine de mort; il obtint sa grâce pour s'être soumis à cette opération, ce qui, du reste, ne lui profita pas longtemps, puisqu'il mourut le lendemain.

Histoire littéraire.

Le Mari de Mme de Warens. — A l'occasion de la candidature de M. Albert de Montet, membre correspondant résidant à Vevey (*Suisse*), notre honorable confrère M. Bougeault nous a signalé un article du *Journal des Débats* portant la date du 13 mai 1884 et rendant compte d'une étude

Digitized by Google

publiée par M. de Montet dans la bibliothèque universelle (*Revue Suisse*) sur le mari de Madame de Warens. Ce mari de la fameuse « maman » de Jean Jacques s'appelait Sébastien Isaac de Loys, il avait possédé de 1723 à 1728 une terre connue sous le nom de *Vuarrens* d'où sa femme avait fait Warens. Mariée à 14 ans, Madame de Loys fit assez mauvais ménage avec son mari, ils n'eurent point d'enfants et Jean Jacques se borne à dire que cette union n'avait pas trop réussi. Après avoir habité Lausanne, les nouveaux mariés s'étaient fixés à Vevey. Ayant compromis sa fortune dans un commerce de bas de soie mal conduit, Madame de Loys se fit de protestante catholique pour tenter de rétablir sa fortune. En 1726, elle prit prétexte d'une inondation que subit Vevey pour emporter à Evian, où elle voulait prendre les eaux, tout le mobilier appartenant à son mari. Une visite du roi de Sardaigne (Victor Amédée) à Evian servit de prétexte à Madame de Loys pour implorer la protection du prince qui la lui promit en lui assurant qu'elle ne manquerait pas de pain. Madame de Loys bénéficiait de cette promesse, lorsque son mari vint la rejoindre à Annecy pour traiter avec elle certaine question d'intérêt. Les détails de cette négociation montrent M. de Loys âpre au gain et peu scrupuleux, aussi sa femme lui fit-elle connaître peu après sa résolution de vivre absolument séparée de lui, dans une lettre qui se terminait ainsi : « Je vous prie de me regarder désormais comme morte et de ne pas plus penser à moi que si je l'étais réellement. »

M. de Loys obtint son divorce : les biens de sa femme lui furent attribués pour la punir d'avoir changé de religion ; il vivait dans l'aisance, en 1754, tandis que sa femme mourait de faim. Ce vilain homme avait évidemment mal compris la jeune fille de 14 ans dont le bonheur lui était confié et dont Jean Jacques nous dépeint dans ses confessions : « le caractère aimant et doux, la sensibilité pour les malheureux, l'inépuisable bonté, l'humeur gaie, ouverte et franche, qui ne s'altérèrent jamais et qui persistèrent même aux approches de la vieillesse, dans le sein de l'indigence, au milieu des maux, des calamités diverses impuissants à troubler la sérénité de sa belle âme. »

S. G.

Amiens. — Typ. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Mars. N° 3.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

L'EMPIRE DES FRANCS

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE III.

LES OSTROGOTHS.

Théodoric le Grand a effectué dans les institutions des Ostrogoths des progrès tels qu'on les comprendrait difficilement si l'on ignorait comment il avait été élevé. Son père, roi des Goths, établi en Pannonie, l'avait confié enfant à la cour de Constantinople et c'est là que son éducation fut faite depuis l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 19 ans. Lorsqu'il fut devenu roi de son peuple, en l'an 475, à l'âge de 21 ans, l'empereur Zénon, voulant l'attacher plus fortement à l'empire, le nomma au consulat et lui confia une des grandes charges militaires de l'État. C'est en l'an 493, après avoir exercé pendant 18 ans les devoirs de la royauté et avoir pris part au gouvernement de l'empire

Digitized by Google

d'Orient, que Théodoric se mit à la tête des Ostrogoths, les mena avec l'assentiment de l'empereur, en Italie, et reconquit ce pays sur Odoacre. Il y régna depuis le 5 mars 493 jusqu'au 30 août 526. Il maria une de ses filles à Alaric, roi des Visigoths, et il prit pour femme une sœur de Clovis. Ces deux alliances destinées à lui fournir des moyens d'influence sur deux nations voisines de son royaume, attestent la prévoyance de ses vues politiques. Comme il mit à profit la mort de Clovis pour étendre sa domination au-delà des Alpes, dans quelques contrées de la Gaule méridionale, l'étude de ses institutions, qui y furent par là même introduites, n'est point sans intérêt pour notre sujet.

Théodoric attribua aux Ostrogoths des terres enlevées aux Romains. Il promulgua ensuite un code de lois, *edictum Theodorici*, fait pour régir non seulement les Ostrogoths mais aussi les Romains dans leurs rapports avec les Ostrogoths. Il laissa presque entièrement aux Romains, avec leurs lois civiles, les organisations judiciaire et administrative qui avaient fonctionné sous les empereurs.

Les dix premiers titres du code de Théodoric déterminent les devoirs et les attributions des juges qui sont chargés, comme représentant le pouvoir public, de rendre les jugements et d'en assurer l'exécution. Un homme libre ne pourra jamais être mis en détention que par une décision du juge. L'homme qui se sera révolté contre l'autorité du juge encourra la peine capitale. C'est le juge qui a la charge de faire respecter le droit de propriété et d'assurer à chacun le produit de son travail. Après 30 ans, la possession vaut titre, conformément à la règle du droit romain sur la prescription.

Entrant dans le droit criminel, les titres XIII et XIV font porter aux accusateurs la responsabilité des imputations fausses. Le titre XV met hors d'accusation l'homme qui a tué un autre homme venant l'attaquer. Le titre XVI met hors d'accusation l'homme qui en a tué un autre venant avec une bande violer son droit de propriété. Le titre XVII condamne à la peine de mort l'homme qui a commis, par la violence et à l'aide de complices, le rapt d'une femme ou d'une fille de condition libre. La femme, si elle a été consentante, subit également la peine de mort. Il y a là des indices d'un état social troublé par des habitudes de violence difficiles à dompter.

Digitized by Google

Le titre XXIII revient au droit civil pour régler les successions d'après les degrés de parenté, quand il n'y a pas de testament. Le titre XXIV institue le fisc comme héritier quand il n'y a point de parenté ayant des droits reconnus par la loi. D'après le titre XXV, le propriétaire devra être traduit au nom du fisc devant le juge compétent; d'où il semble résulter que les terres des Ostrogoths demeurèrent soumises aux impôts. Le titre XXVII porte que la curie héritera du curiale mort sans testament et sans héritier légal. Cette disposition, qui est la reproduction d'une loi impériale, offre un double intérêt, d'abord parce qu'elle ne laisse aucun doute sur la conservation de la curie comme rouage des administrations locales, ensuite parce qu'elle nous apprend que les Ostrogoths entrèrent dans les curies au même titre que les Romains, c'est-à-dire quand ils y furent appelés par leur rang et leur fortune. Cette participation des Ostrogoths aux délibérations de la curie et aux fonctions qui en étaient la conséquence fournit une attestation des progrès qu'ils avaient faits dans toutes les voies de la civilisation.

Nous ne nous arrêterions pas au titre du Code qui donne les conditions à remplir pour la validité des testaments, s'il n'y avait à en tirer un renseignement important. On lit au titre XXXII : « Les barbares » qui feront le service militaire pour la République, auront la liberté » de faire leur testament soit à la maison, soit dans les camps, » comme ils voudront et pourront. » Ainsi les Ostrogoths faisaient le service militaire, mais à titre temporaire, et nous verrons bientôt que cette obligation n'avait pas été imposée aux Romains. Les mots *Barbari* et *Reipublicæ* qui sont dans le latin, suffisent pour faire voir que la loi a été rédigée par un jurisconsulte romain.

L'action du christianisme apparaît dans les prescriptions relatives au mariage :

« XXXVI. Celui qui a contracté des unions illégitimes ne peut » échapper à la vindicte des lois. Son mariage n'est pas valable et ses » enfants sont illégitimes.

» XXXVII. Aucune femme ne peut se remarier dans l'année qui » suit la mort de son mari. Qu'elle ne se livre pas, en fraude, à celui » qu'elle épousera parce qu'elle semblerait avoir voulu tourner la » loi... »

Digitized by Google

L'influence du christianisme se manifeste aussi dans la sévérité des deux titres suivants :

« XXXVIII. L'homme et la femme adultères n'échapperont point à » la mort. Les complices de leurs fautes seront punis de même.

» XXXIV. Quiconque aura prêté sa maison ou sa chambre pour un » adultère, ou aura persuadé à une femme de le commettre, sera puni » de mort. »

Le faux témoignage fut puni de l'exil (tit. XLII). Le faux en écriture fut puni de mort (tit. XLI).

Le titre XLIII défend aux parties en cause de recourir à la protection des hommes puissants ; le titre XLIV défend à ceux-ci d'intervenir dans les contestations judiciaires.

Le titre XLVIII défend que les affranchis et les esclaves soient appelés à témoigner contre leurs patrons ou leurs maîtres. D'après le titre XLIX, « la même règle s'applique aux familiers de la maison, » qui ne peuvent être ni délateurs ni accusateurs, excepté pour le » crime de lèse-majesté. » Le roi Théodoric attribua au pouvoir royal le privilège que le pouvoir impérial avait possédé.

Les titres LI et LII règlent les formalités des donations. S'il s'agit d'un objet mobilier, par exemple d'un esclave, la livraison faite par le donateur suffira pour que la donation soit valable. La donation pourra aussi s'effectuer par écrit en s'appuyant sur la signature des témoins. Mais l'homme qui voudra conférer par son libre arbitre un bien de campagne ou de ville, devra faire inscrire sur les registres municipaux l'acte de sa munificence attestée par des témoins. L'inscription se fera en présence de trois curiales et du magistrat qui pourra être suppléé par le défenseur, par un *duumvir* ou par un *quinquennalis*. A leur défaut, la donation sera validée, ou dans une autre cité mieux organisée, ou près du juge de la province. Les curies, comme on voit, conservèrent les attributions qu'elles avaient exercées sur la validité des actes civils relatifs à la transmission des biens. Ce texte nous apprend en outre que sur certains points du territoire les rouages administratifs n'existaient plus, ayant été détruits sans doute par les invasions et les guerres.

Le titre LIV admet le divorce dans plusieurs cas : Si le mari est homicide, *maleficus*, ou violateur de tombeau ; si la femme est adultère,

Digitized by Google

malefica ou *velesiam quam vulgus appellat aggagulam*. La loi règle, en cas de divorce, la destination des biens.

Le titre LVI prononce la peine de mort pour les vols de chevaux et de bestiaux effectués par la violence dans les étables ou les pâturages, c'est-à-dire pour les actes de brigandage.

Le titre LIX punit le viol d'une fille libre. Le coupable, s'il est d'une condition égale ou supérieure à la sienne, sera tenu de l'épouser et de lui faire donation d'une partie de son bien. Si le coupable est marié, le tiers de son bien sera donné à la victime pour qu'elle puisse trouver un mari. Si le coupable n'est ni noble ni propriétaire, il sera livré au dernier supplice.

D'après le titre LXVI, si un esclave a forniqué avec une veuve, du consentement de celle-ci, l'esclave sera livré aux flammes et la veuve, pour s'être adonnée à une libidinosité honteuse, subira la peine prononcée contre l'adultère. Des sévérités de cette sorte indiquent non pas une grande pureté de mœurs, mais au contraire une corruption difficile à corriger.

On voit apparaître au titre LXX le droit d'asile dans les églises avec une restriction pour les esclaves, qui n'y devront pas rester plus d'un jour. Ils devront être rendus de suite au maître sous la promesse du pardon. Si un esclave ne veut pas sortir, l'archidiacre, le prêtre et les clercs l'y forceront et le rendront au maître, qui sera tenu à l'indulgence. Les ecclésiastiques qui n'obéiront pas à cette prescription auront à livrer au maître un esclave de même valeur. Si un homme libre s'est réfugié dans une église à cause de ce qu'il doit au fisc, tit. LXXI, l'archidiacre devra le forcer à en sortir.

En prévoyant ainsi les abus auxquels le droit d'asile pouvait donner lieu, le législateur assurait les services que le refuge des églises rendait à une société tourmentée par des habitudes de violence invétérées. Ces habitudes sont surtout dénotées clairement dans le titre LXXV. « Celui qui, au moyen d'hommes armés, aura attaqué quelqu'un dans » sa maison, l'y aura enfermé ou assiégé, ou bien l'aura expulsé de » son habitation, de sa villa ou de sa possession, sera condamné à la » peine due à sa violence. Il en sera de même pour celui qui aura » prêté, loué ou conduit ses hommes à un rassemblement pour aller » attaquer ou incendier. » Il serait superflu après cela de citer les

Digitized by Google

dispositions prises pour réprimer les détournements d'esclaves, de colons et d'hommes libres ; nous ferons observer seulement que les colons sont mentionnés dans le code de manière à prouver que les Ostrogoths s'étaient appropriés cette classe d'hommes empruntée aux Romains.

Une prescription du titre XLIV nous fait connaître une pratique qui ne fait pas honneur aux mœurs des Ostrogoths. « Les parents qui, » sous la pression de la nécessité, auront vendu leurs enfants pour se » procurer des aliments, ne les auront point dépouillés de la qualité » d'homme libre, car l'homme libre n'a pas de prix. » Le titre XCV traite le même sujet en d'autres termes que voici : « Les enfants ne » peuvent pas être donnés comme gage par leurs parents ; le créancier » qui les aurait reçus serait condamné à l'exil. Les parents peuvent » seulement donner à loyer le travail de leurs enfants. »

Le titre XCVII traitant du crime d'incendie, prescrit que le coupable, s'il est *servus*, *colonus*, *ancilla*, *originarius*, sera brûlé vif. Nous connaissons le sens des trois premiers mots, mais nous rencontrons pour la première fois le mot *originarius* qui signifie un esclave né sur une terre à laquelle il est attaché par la coutume, si ce n'est par la loi. On avait donc distingué dès lors, en dehors des affranchis, trois conditions d'hommes ayant un maître, celle de l'esclave, celle de l'esclave attaché à la terre, celle du colon. Le titre CXLII enleva aux hommes de la seconde condition le droit de demeurer attachés à la propriété sur laquelle ils étaient nés, car on y lit : « Qu'il soit permis à chaque » maître de transporter dans ses propriétés ses esclaves rustiques des » deux sexes, fût-ce des *originarii*, et aussi de les faire servir aux em- » plois de la ville. Ils seront alors récensés comme esclaves domes- » tiques, sans qu'aucune contestation puisse être élevée en se fondant » sur leur origine. Le maître pourra aliéner les hommes de cette con- » dition, les céder, les vendre, les donner, détachés entièrement de » toute terre. »

Les limites des propriétés furent protégées par des dispositions sévères. D'après le titre CIV, si les bornes, les barrières ou les arbres qui les marquent ont été renversés, déterrés ou arrachés par un esclave, sur l'ordre de son maître, le maître sera puni par la confiscation du tiers de ses biens, l'esclave subira la peine capitale.

Digitized by Google

L'homme qui aura fomenté une sédition dans le peuple sera puni de la peine capitale (tit. CVII). Il en sera de même pour celui qui sera convaincu d'avoir fait des sacrifices à la manière païenne (tit. CVIII); et aussi pour l'homme qui aura détruit un tombeau. Les biens des condamnés reviendront à leurs héritiers, au fisc à défaut d'héritiers (tit. CXII). Si le condamné est un curiale, ses fils en hériteront; mais à défaut de fils, ses biens reviendront à la curie. Le crime de lèse-majesté fait exception et dans ce cas, tout revient au fisc.

Le titre CXXV punit de mort l'homme qui, par la violence, aura enlevé d'une église des objets ou des hommes.

L'autorisation accordée aux Juifs de vivre sous leurs propres lois et de s'arranger entre eux fut renouvelée et consacrée par le titre CXLIII.

Le titre CXLIV imposait aux receveurs du fisc, sous peine d'amende, l'obligation d'inscrire la somme perçue, en mentionnant la profession du contribuable; on ne saurait donc contester que les Ostrogoths n'aient été astreints à payer des impôts.

Le titre CXLIX punit l'emploi de poids et mesures autres que ceux de modèle fiscal en usage depuis longtemps.

L'édit de Théodoric se termina par l'ordre donné aux juges d'informer le Roi des obstacles qu'ils rencontreraient à l'exécution des lois et par la menace de la déportation envers l'homme puissant qui y ferait obstacle.

Cassiodore qui avait exercé, sous le roi Théodoric, une des grandes fonctions du gouvernement, vraisemblablement celle qui avait pour titre *magisteriæ dignitas* [1], nous a transmis les formules de nomination à toutes ces fonctions, et ces formules en résument les attributions. Il y en a une pour la dignité de Consul; une autre pour la dignité de Patrice, d'autres pour les grandes fonctions de Préfet du prétoire, de Questeur, de *magisteriæ dignitas*, de *comitivæ sacrarum largitionum* et de *comitivæ patrimonii*, fonctions comparables à celles des ministres secrétaires d'État des temps modernes. L'examen des formules fait voir que Théodoric avait approprié à son usage tous les rouages politiques de l'empire, sauf une exception; car on n'y retrouve plus la

(1) Canciani, *Barbarorum leges antiquæ*, t. I, p. 23.

Digitized by Google

charge de *magister militum*. Elle a été supprimée, l'armée permanente n'existant plus.

Une formule qui donne les attributions d'un comte des Goths préposé à chaque province montre comment les Romains furent jugés d'après leurs propres lois.

« Comme nous savons que, par la grâce de Dieu, les Goths sont » mêlés avec vous; et pour qu'il ne s'élève pas de dissensions entre les » co-partageants, nous avons décidé de vous donner un tel, homme de » haut rang et d'une probité irréprochable, qui mettra fin à toute » contestation entre deux Goths. En cas de contestation entre un Goth » et un Romain, il s'adjoindra un Romain compétent et sage, pour » rendre un jugement équitable. Les causes entre Romains seront » jugées par des Romains que nous envoyons dans les provinces pour » les examiner. Ainsi, chacun sera jugé d'après sa loi, et la justice » sera la même pour tous sous des juges différents.... Vous, Romains! » soyez unis aux Goths de votre voisinage par les liens de la charité. » N'oubliez pas vos devoirs d'affection envers les Goths qui, pendant la » paix, forment avec vous des populations nombreuses et qui, pendant » la guerre, défendent à eux seuls la chose publique. » [1]

Les Ostrogoths dont les mœurs étaient belliqueuses, et qui avaient obtenu de grands profits par suite de leurs expéditions de guerre, se chargèrent avec confiance d'assurer à eux seuls la sécurité du nouvel Etat. C'est de là qu'un grave mécompte pouvait provenir. Livrée dorénavant aux soins de la production et aux douceurs de la propriété, seraient-ils toujours prêts, comme auparavant, à lever promptement des troupes assez disciplinées et assez fortes pour repousser les invasions? Là était le point faible de la fondation établie par un grand homme.

Nous rapporterons encore une formule de Cassiodore qui constate le changement opéré par Théodoric dans l'organisation administrative des cités. Elle a pour titre *Formula Honoratis possessoribus et curialibus*. « Il est toujours utile de désigner un seul homme auquel les » autres doivent obéir, parce que quand la volonté collective est vacil- » lante, elle engendre la désunion qui mène aux fautes; sachez donc

(1) *Formula comitivæ Gothorum per singulas provincias.* Canciani, t. I, p. 37.

Digitized by Google

» que par cette indiction nous avons établi un comte de votre cité,
» qui muni d'une juridiction salutaire, remédiera à vos contestations
» et fera exécuter les ordres publics. »

Nous assistons ici à la création du comte de la cité dans le royaume des Ostrogoths; ce fonctionnaire royal fut superposé à la curie. La même mesure adoptée par Clovis a grandement facilité l'exercice de la domination des rois mérovingiens. L'autonomie dont l'empire romain avait doté les cités fut amoindrie sans être supprimée. L'assemblée des plus grands propriétaires de la cité dont la circonscription était celle d'un évêché, continua à exercer des attributions administratives, mais, partout, sous la surveillance d'un comte responsable vis-à-vis du Roi.

(A suivre).

Général FAVÉ.
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

NICOLAS RIENZI.

VI

La vérité historique nous oblige à dire que, dans les premiers temps, Cola Rienzi fut ainsi à la hauteur de sa mission. Investi d'une puissance illimitée, il n'avait pas hésité à prendre des mesures sages et fermes qui produisirent bientôt les plus heureux résultats. L'ordre et la tranquillité se rétablirent sans trouble dans Rome ; les malfaiteurs, les meurtriers et tous les misérables rassemblés dans ses murs disparurent assez promptement ; enfin la noblesse elle-même se soumit à l'autorité du tribun, après avoir vu avorter toutes ses tentatives de conspiration.

Le premier qui répondit à la citation de Rienzi fut le jeune Stefano Colonna, celui-là même qui avait juré de le faire jeter par les fenêtres du Capitole. Il vint en compagnie d'hommes armés, au Capitole, où le tribun siégeait entouré d'une grande multitude de peuple. Rienzi informé de sa venue, se rendit également armé à sa rencontre, et lui fit jurer sur le corps du Seigneur de ne pas le combattre, non plus que les Romains, et d'envoyer des convois à la ville. Il lui fit promettre encore de maintenir la sécurité sur les routes ; de ne plus protéger les voleurs et les malfaiteurs, mais au contraire de défendre les veuves et les orphelins ; de ne pas retenir les propriétés de la ville, et enfin de comparaître, armé ou désarmé, au premier ordre qui lui serait envoyé.

Les autres membres de la puissante famille Colonna, les Savelli et

Digitized by Google

les Orsini durent bientôt faire les mêmes promesses [1]. Il n'y eut que le préfet de Vico et les Gaetani qui refusèrent d'obéir.

Non content de rendre la sécurité et la paix à la ville, en châtiant les brigands, Rienzi voulut encore que le contre-coup de la Révolution accomplie à Rome se fît ressentir dans l'Italie entière. Il dépêcha à cet effet des courriers à tous les princes et à toutes les républiques de la Péninsule pour les solliciter d'entrer dans la *Ligue du bon Etat*.

Les succès du tribun furent aussi rapides que merveilleux. Tout le monde en fut surpris, et lui-même le racontait à l'empereur, après sa première chute. « Par la grâce divine, disait-il, aucun roi, aucun prince, aucun duc ou marquis d'Italie ne put, en aussi peu de temps, légitimer son pouvoir et étendre sa renommée jusqu'aux pays habités par les Sarrasins. Il ne me fallut que sept mois pour obtenir un pareil résultat, et certes en sept mois un roi parviendrait à peine à soumettre un seul des nobles romains. Quant à moi, le premier jour de mon tribunat — office qui, depuis l'époque de la décadence de l'empire, a été vacant, sous un gouvernement tyrannique pendant plus de cinq siècles — je dispersai devant ma face, ou plutôt devant la face de Dieu — car Dieu était avec moi — avec mon souffle destructeur tous ces nobles qui haïssaient Dieu et la justice.... Certes jusqu'à ce jour, aucun pontife, aucun empereur n'a été capable de chasser de la ville ces nobles qui ont vaincu les papes et les empereurs ; et cependant ces nobles, chassés et exilés d'une manière si terrible, lorsque je les ai sommés de comparaître devant moi sous quarante jours, ils sont accourus se prosterner à mes pieds, jurant tous d'obéir à mes ordres. »

Si l'on se reporte par la pensée au milieu du XIVe siècle, au cœur de cette malheureuse Italie constamment déchirée par des guerres et des dissensions intestines, on se représentera facilement l'impression que dut produire sur le monde chrétien tout entier l'élévation et la conduite du tribun. Des pèlerins vantèrent à Jérusalem sa justice et la force de son gouvernement, et l'Orient trembla au point de fortifier avec précipitation ses ports et ses villes maritimes, tandis que l'Occident effrayé voyait déjà renaître la magique puissance du nom de Rome.

Certes l'histoire de cette époque est glorieuse entre toutes. Ce fut le

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 59.

Digitized by Google

triomphe, malheureusement momentané, de l'ordre et de la justice sur la plus horrible de toutes les anarchies, sur la plus cruelle de toutes les tyrannies, celle d'une oligarchie armée et sans principes. Et tout cela était l'œuvre d'un homme qui, comme il le disait lui-même, s'était levé sans intérêt personnel, par pur amour de l'équité et du bien public. Il avait bravé tous les dangers pour atteindre ce but, et il réussissait, miraculeusement en quelque sorte, à pacifier Rome, ce siège de troubles continuels et à réduire les barons qui n'avaient pas craint jusque là de résister à toutes les puissances, aux papes, aux empereurs.

Qu'on lise ce qu'écrivait Pétrarque dans une lettre adressée à l'empereur Charles IV : « Il s'est élevé depuis peu à Rome un homme singulier, de race plébéienne et bien connu pour tel. C'est un personnage que ni les titres ni les vertus n'avaient distingué jusqu'au jour où il s'est avisé de se donner pour le restaurateur de la liberté romaine. Le succès a été si prompt que cet homme s'est concilié la Toscane et toute l'Italie. Déjà l'Europe et même le monde entier sont dans le mouvement. Que dirai-je de plus ? Je n'ai pas lu ce que j'écris ; mais je l'ai vu, et j'affirme qu'il a ramené la justice et la paix, la bonne foi et la sécurité, enfin tous les vestiges de l'âge d'or[1]. »

Un pareil homme, au milieu de telles circonstances, devait apparaître alors comme un véritable envoyé de Dieu. Son nom commandait tout à la fois la crainte et le respect : il n'y avait pas en Italie un petit foyer où l'on ne célébrât son zèle pour l'humanité et son amour pour la patrie. Sou nom était dans toutes les bouches ; les écrivains et les poètes le célébraient à l'envi. Aussi quand il voulut travailler à la pacification et à la liberté de l'Italie, toutes les villes, tous les seigneurs s'empressèrent-ils de faire un excellent accueil à ses représentants. De toutes parts on lui envoya des ambassadeurs ; le doge de Venise lui-même lui fit une réponse favorable ; enfin la renommée de son équité était telle que Louis, roi de Hongrie, et Jeanne, reine de Naples, se décidèrent, d'un commun accord, à adresser des ambasssadeurs à Rienzi pour le prier d'être leur arbitre.

(1) Blondi Flavii *Historiarum libri*. Decadis secundæ ib. X. Venetiis 1483.

Digitized by Google

VII

L'Europe était alors dans un de ces moments où la force d'une grande idée électrise même les indifférents et les méchants et les jette dans un enthousiasme réel, dût-il n'être que passager. Pétrarque qu'une étroite amitié et qu'une communauté de sentiments républicains liait avec le réformateur, nous décrit ainsi cette situation morale: « Comme l'Italie entière se leva alors tout à coup! Quelle terreur du nom romain se répandit jusque dans les pays les plus éloignés! J'étais alors en France, et je sais ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu. Je sais ce qu'exprimaient les paroles et les visages de ceux qui sont regardés comme les plus grands. Aujourd'hui que l'aiguillon ne se fait plus sentir, ils voudront peut-être le nier — ils le peuvent du moins très facilement; — mais alors tout était plein d'effroi, tant Rome a encore d'importance[1] ! »

Malheureusement ce que l'on a souvent vu depuis, ce que nous avons vu nous-mêmes de nos jours, arriva également au tribun de Rome. On l'accusa bientôt de n'avoir pas su accomplir la grande et belle pensée qu'il avait conçue. On a dit aussi depuis que son génie l'abandonna au moment de l'exécution et qu'il ne fut jamais à la hauteur de sa mission. Mais les faits accomplis, a-t-on pu les effacer? Et les actes du gouvernement ne sont-ils pas là pour répondre? Sa constitution libérale, ses grandes réformes, sa justice sévère, ne parlent-elles pas assez en sa faveur? Tout homme impartial doit reconnaître aujourd'hui que Rienzi, lorsqu'il prit le pouvoir, agissait sous l'empire des sentiments les plus élevés. C'était une âme noble, pleine d'enthousiasme, ayant un profond amour pour la justice et un grand attachement pour sa patrie.

« J'aimais alors, dit encore Pétrarque, j'aimais la vertu de cet homme; je louais ses desseins, j'admirais son courage. Je félicitais l'Italie, car j'avais l'espoir que la domination de Rome amènerait le repos du monde. Je ne pouvais cacher la joie qui germait au fond de mon

(1) Petrarchæ *Opera*. Basiliæ 1581. *Apologia contra Galli calumnias*, p. 1071.

Digitized by Google

cœur, et je croyais prendre ma part de toute cette gloire en aiguillonnant encore l'ardeur de Rienzi.[1] »

Et le poète enthousiaste ne cessait d'adresser des exhortations et des conseils au tribun [2]. Heureux si celui-ci les eût suivis? Mais il faut le dire, Rienzi manqua parfois de clarté dans ses vues, de fermeté, de décision dans le caractère, et par conséquent de véritable force.

Un seul exemple suffira pour prouver ce que nous venons de dire. Maître de ses plus puissants ennemis, les Colonna et les Orsini, qu'il voulait d'abord, disait-on, et qu'il devait peut-être politiquement faire périr, Rienzi recula devant l'accomplissement de cet acte qui lui parut sans doute monstrueux. Il rendit la liberté, les honneurs, la fortune à des hommes qui avaient manqué à leur serment et qui ne rêvaient que l'abaissement et l'oppression de leur pays. Espérait-il les ramener à lui par une marque de générosité, ou bien agissait-il sous l'empire d'un sentiment d'humanité?

On ne saurait le dire. Mais quelque temps après sa chute, quand il était le plus misérable des hommes, Pétrarque [3], dont il avait trop négligé les avis, s'écriait le 12 août 1352: « Le tribun pouvait abattre d'un seul coup les ennemis de la liberté, occasion que jamais la fortune n'offrit à un empereur, et cependant il les laissa aller avec leurs armes, lui qui se donnait pour un protecteur de la liberté publique. O effrayantes ténèbres qui, dans les circonstances les plus importantes, couvrez souvent les yeux des mortels !.... S'il voulait user du droit de grâce à l'égard de ces criminels d'État, il pouvait, leur laisser la vie, mais seulement après leur avoir enlevé tout moyen de nuire et surtout leurs orgueilleuses forteresses. En agissant ainsi, il pouvait peut-être d'ennemis les changer en citoyens, ou du moins en faire des ennemis faibles et méprisables. » Puis il ajoutait : « s'il eût agi autrement, Rome ne serait pas asservie, et lui-même ne serait pas captif. »

Ces pensées de Pétrarque sont vraies. Le moment de la générosité

(1) Francisci Petrarchæ *De rebus familiaribus lib. XIII* Ep. 6. *Priori sanctorum Apostolorum.*

(2) Francisci Petrarchæ *De rebus familiaribus lib. VII* Epist. 7. *Nicolai Laurentii Tribuna populi Romani.*

(3) Francisci Petrarchæ *De rebus familiaribus lib. XIII* Ep. 6. *Francisco Nelli, priori sanctorum Apostolorum.*

Digitized by Google

et de la grandeur d'âme n'était pas encore venu. Il fallait prévoir l'avenir, et frapper au besoin quelques coupables pour sauver l'État. Si Rienzi avait su lire dans le cœur de ces nobles seigneurs, il aurait vu le parjure caché derrière le baiser de réconciliation. Indignés de se voir opprimés par un homme du peuple, aigris par leur détention, les barons romains n'oublièrent nullement les angoisses qu'ils avaient endurées. Ils virent ce qu'ils devaient attendre du tribun, et, à peine libres, ils allèrent préparer leur vengeance.

Mais le moment n'était pas encore venu. Le poète dont nous aimons à citer le nom recommandait toujours aux Romains de vénérer le tribun comme un présent de Dieu. Il les exhortait même à sacrifier leur vie pour le sauver au besoin. Enfin il donnait un témoignage efficace de son admiration et de son affection pour Rienzi en lui adressant une *Canzone*[1] qui peut être mise au nombre des plus beaux morceaux de Pétrarque :

Spirto gentile che quella membra reggi....

Le peuple plein d'enthousiasme avait pour lui une telle admiration que l'on aurait pu, sans exagération, lui appliquer ce que disait, un

(1) D'après l'abbé de Sade, cette belle canzone qui n'a pas moins de huit strophes s'adresserait à Stephano Colonna, quand il était sénateur de Rome, alors qu'il avait remporté une grande victoire sur les Orsini. Une pareille opinion ne peut soutenir l'examen, après une lecture attentive de l'œuvre du poète. Du reste, tous les commentateurs sont d'accord pour déclarer qu'elle fut adressée à Cola Rienzi. A qui d'ailleurs Pétrarque aurait-il pu dire :

Ad uom mortal non fu aperta la via.
Per farsi, come a te, di fama eterno.
. . . . . .
Quanta gloria ti fia
Dir : gli altri l'aitar giovanni e forte
Questi in vecchiezza la scampo da morte.

« On ne voit pas d'homme à qui le chemin ait été ouvert comme à toi pour rendre son nom immortel

. . . . « Quelle gloire, quand on dira de toi : Les autres l'ont protégé dans sa jeunesse et dans sa force ; celui-ci l'a préservé de la mort dans ses vieux jours. »

Disons encore que les aigles, les serpents, les lions, les ours de la sixième strophe représentaient autant de familles de la noblesse : l'ours est dans le blason des Orsini ; l'aigle figure dans celui des comtes Tusculani, et le loup dans celui d'un autre rameau de la même famille ; le lion se trouve sur le sceau des Savelli, et le serpent dans les armoiries des Gaetani.

Digitized by Google

siècle et demi plus tard, Machiavel d'un autre révolutionnaire, frère Jérôme Savonarole : « Beaucoup le regardaient comme un envoyé de Dieu, sans avoir vu de lui aucune action extraordinaire qui pût produire une pareille croyance. Mais sa vie, sa doctrine et l'objet de ses tentatives suffirent pour faire croire en lui [1]. »

VIII

Pour affermir son pouvoir, Rienzi avait voulu d'abord s'entourer d'un certain prestige aux yeux de la foule. C'est ainsi qu'après s'être intitulé Sévère, Clément, Libérateur du peuple, il avait sollicité et obtenu le tribunat. Mais il voulut plus encore, lorsqu'il eut soumis le préfet de Viterbe, et que les citadelles, les villes, les places fortes eurent reconnu son autorité, il voulut être chevalier.

Dans son orgueil, il ne comprenait pas qu'en cherchant à entrer dans le corps de la noblesse qu'il avait profondément humiliée, il se discréditait auprès du peuple dont il soutenait les droits, et que le titre de chevalier ferait grand tort à sa dignité de tribun. Il publia donc son dessein, et fixa la cérémonie au 1er août, jour de fête consacré à l'Eglise et dans lequel avaient ordinairement lieu des réjouissances populaires, en souvenir des anciennes *feriæ Augustæ*.

Nous ne décrirons pas en détail la pompe et l'éclat avec lesquels Rienzi voulut prendre rang dans la chevalerie. Il suffira de dire que plus de deux cents représentants des diverses parties de l'Italie vinrent, au nom de soixante villes, assister à cette brillante consécration.

L'office solennel fut célébré dans l'église Saint-Jean de Latran [2]. Comme le chevalier devait être pur de tout péché, le tribun, pour se purifier, alla se plonger dans le baptistère qui avait servi à l'empereur Constantin, le jour où il reçut le baptême des mains du pape Sylvestre. Après quoi un citoyen de Rome, Vico Scotto, chevalier, lui ceignit l'épée. Niccolo Degli Armanni et un membre de la famille des Orsini lui attachèrent les éperons d'or.

(1) Machiavelli. *Discorsi sopra Tito Livio*, lib. I, capo XI.
(2) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 138.

Digitized by Google

A dater de ce jour, Rienzi multiplia les assemblées au milieu desquelles il paraissait entouré d'une pompe extraordinaire. Plus que jamais, il se faisait une loi d'évoquer les glorieux souvenirs des grandes époques de l'histoire romaine ; mais cependant il s'efforçait de faire sanctionner et sanctifier au besoin tous ses actes par quelque cérémonie de l'Eglise.

Ce n'est pas que le tribun fût véritablement religieux. Non, il n'avait pas cette piété profonde et intime qui inspire le respect, mais il tenait à plaire à la multitude. Il se montrait donc très respectueux et très soumis envers le pape, alors même qu'il empiétait sur ses prérogatives. Habile à mettre en avant le vicaire pontifical, pour donner à des actions souvent douteuses une apparence légitime, il montrait une grande ostentation à maintenir la justice, en frappant les coupables, à défendre les opprimés, à soutenir les orphelins, à protéger les églises, à rétablir la sécurité.

Non content du titre de chevalier qu'il s'était fait donner, il profita du grand concours de monde qui était venu à Rome pour se faire couronner le 15 août, fête de l'Assomption. Or, ce n'était pas une simple couronne qu'il désirait, ni même la triple couronne. On lui donna et il reçut successivement, pendant la messe, sept couronnes qui faisaient, disait-il, allusion aux sept dons du Saint-Esprit. Et comme le vicaire pontifical avait refusé de se prêter à cette nouvelle fantaisie du tribun, il fut remplacé dans cette circonstance par le vicaire de l'évêque d'Ostie, et l'archevêque de Naples, ayant auprès d'eux les curés des principales paroisses, lesquels devaient représenter, aux yeux de la foule, le pape et les cardinaux [1].

A ce moment, Rienzi se crut arrivé au plus haut degré du bonheur. Ayant abattu les tyrans, s'étant fait proclamer libérateur du peuple, improvisé chevalier et pouvant orner son front de sept couronnes, il se montra alors plein d'orgueil et d'arrogance. Sans doute, on avait jusque-là pu remarquer chez lui l'amour du faste, la recherche de l'éclat ; mais quand on le vit, dans l'exaltation d'une vanité coupable se comparer à Jésus-Christ, les gens pieux, même parmi ses partisans

(1) Joan. Hocsemii *Gesta Pontificum Leodiensium, apud Joan. Chapeaville*, t. II, p. 505. Leodii 1613.

Digitized by Google

les plus dévoués, s'effrayèrent de tant de superbe, et lui annoncèrent les effets de la vengeance divine.

Nous l'avons dit, Rienzi n'était pas sincèrement religieux. Le signe du véritable envoyé de Dieu lui manquait entièrement, et, au milieu du tumulte des plaisirs et dans la multiplicité des affaires, il ne tint aucun compte des avertissements qui lui étaient adressés.

L'amour du pouvoir le poussait alors à la ruse, à la duplicité. Aussi les actes dans lesquels il avait tout d'abord puisé sa force furent précisément ceux que l'on attaqua avec le plus de vigueur pour ébranler sa puissance. On lui reprocha également la pompe éclatante qu'il avait déployée, tant pour se faire couronner que pour se faire recevoir chevalier, le bain pris dans le baptistère généralement considéré comme une relique du premier empereur chrétien, et même certain repas à la table du pape [1].

Ses adversaires, et ils augmentaient chaque jour, allaient partout répétant que Rienzi, l'élu, le représentant du peuple, n'avait d'autre but que de s'élever au-dessus de tous, et qu'il cherchait le triomphe en se faisant couronner dans une solennité à laquelle avaient assisté les prieurs des églises de Rome, le vicaire d'Ostie et l'archevêque de Naples lui-même.

Bien plus, ses ennemis en vinrent au point de contester la légitimité du tribunat qui lui avait été conféré à l'origine de son pouvoir. Ils ne craignirent même pas d'attaquer la pureté des intentions du réformateur quand il avait eu la pensée de rétablir ce qu'il nommait le Bon Etat. Puis, comme Rienzi s'était laissé aller au plaisir d'humilier la noblesse, on l'accusa, non sans quelque raison, d'un sot orgueil. On fit enfin remarquer au peuple, qui l'admirait, combien le tribun se plaisait dans le luxe, dans les prodigalités, en même temps qu'il se montrait plein d'une vanité puérile dans les titres pompeux qu'il prenait.

A mesure que ces griefs surgissaient, la réaction se montrait davantage. Les nobles reprenaient courage, et s'armaient dans leurs forteresses ; les villes et les barons qui étaient entrés dans son alliance, l'abandonnaient ; enfin, le pape qui avait d'abord approuvé Rienzi et confirmé ses pouvoirs, commençait à lui retirer son appui.

Dès le 21 août, Clément VI prévenait son légat Bertrand de Deux, de

(1) Raynaldi *Annales ecclesiastici*, t. XVI, ann. 1347, § 13

Digitized by Google

se tenir en garde contre les actes du tribun qui s'était permis toutes sortes d'innovations, et cherchait à soustraire la ville et le domaine de Rome à l'autorité de l'Eglise ; puis, un mois plus tard, le 20 septembre, il exhortait encore le gouverneur pontifical à surveiller et à protéger les possessions du Saint-Siège contre les entreprises de Rienzi [1].

Informé de ce qui se tramait contre lui à la cour d'Avignon, celui-ci écrivit, le 17 septembre, à Raynald Orsini, archidiacre de Liège et notaire de la curie pontificale, pour se disculper des accusations formulées contre lui. Il s'efforça de réfuter avec autant d'ardeur que de hardiesse tous les faits qu'on lui reprochait, mais il employa des termes où les protestations d'humilité et de soumission cachaient mal son esprit d'indépendance. Il fit ressortir comment, grâce à lui, la paix, la sécurité et la justice régnaient présentement dans la ville, et comment il avait réprimé les séditieux et soumis les barons contre lesquels les souverains n'avaient su rien exécuter. Il s'étonnait enfin qu'à la cour de Rome on s'occupât de certaines peccadilles, comme si le monde entier se trouvait dans un état d'ordre et de perfection tel que les cardinaux et le pape n'eussent rien à faire de plus important [2].

Cependant Rienzi, devenu plus sage, ou se croyant assez fort pour n'avoir nul besoin d'éblouir la multitude, ne montrait plus autant d'ostentation quand il paraissait en public : il semblait même vouloir repousser cet éclat dont on lui faisait un si grand crime. Mais, malgré ses efforts, la désaffection se répandait de toutes parts, car la calomnie ne s'arrêtait pas : elle dénaturait les actes de la vie du tribun, et ruinait ainsi peu à peu sa popularité.

D'un côté, la noblesse était parvenue à nouer des intelligences avec un certain nombre de bourgeois, tandis que le peuple, jadis si enthousiaste, devenait chaque jour plus indifférent. D'autre part, la cour papale, qui s'était soumise à la nécessité, mais en ne cessant pas de surveiller les actions de Rienzi avec une jalousie soupçonneuse, la cour papale, disons-nous, se préparait à agir contre le tribun ; elle allait ainsi rendre plus formidable la coalition de ses ennemis.

(A suivre) EUGÈNE D'AURIAC.

(1) Raynaldi *Annales ecclesiastici*, t. XVI, ann. 1347, § 14, 15.

(2) Joan. Hocsemii. *Gesta Pontificum Leodiensium apud Joan. Chapeaville*, t. II, p. 496-500. Leodii 1613.

Digitized by Google

SULLY

Soldat — Homme public — Ecrivain.

François II venait de mourir[1]. A ce règne qui n'avait été qu'une minorité, l'avènement de Charles IX en ajoutait une seconde : les passions religieuses, poussées à l'extrême par d'atroces rigueurs, avaient fait alliance avec les ambitions politiques. Le meurtre, le pillage, la dévastation de la terre natale, l'appel fait à l'étranger, toutes les horreurs qui avaient bouleversé la France, un siècle et demi auparavant, sous un roi insensé, apparaissaient de nouveau, mais, cette fois, plus formidables encore, nourries qu'elles étaient par des intérêts moraux, par tout ce qu'il y a d'intime et de profond dans le besoin de croyance libre, dans la fidélité aux vieux dogmes et dans l'attachement aux souvenirs.

Au milieu de la confusion universelle, quelques hommes sages et honnêtes entreprirent d'opposer à la violence le droit et le bon sens. Autour d'eux, les idées étaient perverties : la magie se mêlait à la religion, l'incrédulité au fanatisme, les dissensions publiques s'envenimaient d'horribles haines privées, l'assassinat était partout employé sans scrupule et sans pudeur. Egalement emportés et violents, huguenots et catholiques semblaient avoir perdu l'idée de patrie, et leur triomphe devait laisser la France morcelée, avilie, vassale de l'étranger ; la Royauté traînait à leur suite ses irrésolutions et son impuissance. Quelques hommes de bien, ironiquement appelés les *Politiques*, comme L'Hospital et ses amis, commençaient déjà à réagir contre le courant d'idées qui emportait la France à sa ruine. Adversaires du despotisme et de l'Inquisition, ils rêvaient le triomphe de la tolérance et de la liberté. Mais que de misères encore avant que les passions

(1) Décembre 1560

Digitized by Google

fussent lassées! Qui donc serait à la fois assez intrépide et assez sage pour calmer les haines et dominer les ambitions rivales ?

Ce fut la mission de Henri IV. En aidant au triomphe des principes du chancelier L'Hospital, Henri releva les ruines amoncelées, et, sûr du maintien de la paix au dedans comme au dehors, il entreprit de renouveler la face du pays, de restaurer l'Etat dans toutes ses parties, d'assurer à tous la liberté de conscience et de fonder sur de nouvelles bases la politique nationale. Mais une tâche aussi vaste, aussi hérissée de difficultés et d'obstacles, ni sa grande activité, ni l'énergie de sa volonté, ni la puissance et la flexibilité de son esprit n'auraient suffi seules à l'accomplir. Henri eut cette chance incomparable de trouver auprès de lui l'homme nécessaire, l'homme indispensable pour mener à bien en douze ans cette œuvre de régénération, celui que la postérité a associé à sa fortune comme son compagnon de gloire et de travail, et dont l'intelligence a en réalité donné à son règne sa lueur la plus belle et la plus durable : Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, plus communément connu sous le nom de Sully.

I

Maximilien de Béthune naquit le 13 décembre 1560 à Rosny; il était le second de quatre fils, mais, de fait, il fut considéré comme l'aîné par son père, gentilhomme protestant, qui plaça sur lui l'espoir de relever sa maison. « Maximilien, lui dit-il un jour, puisque la coutume ne me permet pas de vous faire le principal héritier de mes biens, je veux, en récompense, vous enrichir de vertus, et, par le moyen d'icelles, comme on m'a prédit, j'espère que vous serez un jour quelque chose. Préparez-vous donc à supporter avec courage toutes les traverses et difficultés que vous rencontrerez dans le monde, et, en les surmontant généreusement, acquérez-vous l'estime des gens d'honneur et particulièrement celle du maître à qui je veux vous donner, au service duquel je vous commande de vivre et de mourir. Et quand je serai sur mon partement pour aller à Vendosme trouver la reine de Navarre et Monsieur le prince, son fils, auquel je vous veux donner, disposez-vous de venir avec moy, et vous préparez par une

Digitized by Google

harangue à lui offrir votre service, lorsque je lui présenterai votre personne. » L'enfant à qui s'adressait ce discours n'avait alors que onze ans, et les bonnes espérances que son père concevait de lui ne furent point démenties : sa gentillesse et sa bonne grâce firent la meilleure impression sur le jeune prince de Navarre qui, de ce jour, l'attacha à sa personne et l'emmena à Paris.

C'était le temps où huguenots et catholiques semblaient avoir oublié leurs vieilles haines : le Louvre était le rendez-vous des plus brillants seigneurs, et l'on n'entendait parler à la cour que de fêtes, de ballets et de mascarades. Les mariages de Henri de Navarre, celui de son cousin Henri de Bourbon ajoutaient un nouvel éclat à ces fêtes ; le vieux Coligny lui-même retrouvait sa jeunesse pour convoler à de nouvelles noces et pour « *courir la bague.* » Tout à coup la journée du 24 août 1572 se lève : la Saint-Barthélemy éclate ; Coligny est égorgé, et ce meurtre est le signal du massacre. Au milieu des fureurs d'une populace en délire, le jeune Rosny échappe à la mort par son sang-froid et sa présence d'esprit : un livre d'heures qu'il tient sous sa robe d'écolier lui permet de franchir les premiers postes des assassins ; quelques pièces de monnaie, dont il a eu la prévoyance de se munir, lui assurent un refuge au collège de Bourgogne.

Cependant, la royauté se décidait à réprimer des actes encouragés par sa faiblesse et sa duplicité criminelle. Les citoyens échappés aux massacres commençaient à oser se montrer, et Rosny avait couru aussitôt près du roi de Navarre partager la captivité que lui faisait subir, malgré son abjuration, la méfiance de la cour. La reine-mère, soupçonnant « le vigoureux esprit et le corps laborieux de son gendre », l'avait entouré de gardes vigilantes et l'amusait d'amourettes. Pour flatter son ambition, on lui laissait entrevoir la lieutenance générale du royaume. Retenu par tous ces leurres, Henri hésitait à briser ses liens. Le temps s'écoulait. Rosny, assidu près de son prince, avait modelé sa conduite sur la sienne : comme lui, il semblait embrasser une religion dont le poignard seul s'était fait l'apôtre ; comme lui, il aspirait à la fuite, appelant de tous ses vœux le moment où Henri saurait se dérober aux mollesses et aux dangers dont il était entouré pour entrer dans le parti de la Réforme, à la tête de ses plus dévoués serviteurs.

Digitized by Google

La cour, d'ailleurs, ne pouvait endormir plus longtemps l'esprit pénétrant du Béarnais, et les trois années qui venaient de s'écouler avaient mis à découvert toutes les trames de duperies et de mensonges ourdies contre lui : la lieutenance générale du royaume était réservée au duc d'Anjou ; déjà même on parlait de resserrer plus étroitement la surveillance à laquelle était soumis le roi de Navarre. Différer davantage devenait imprudence pour Henri ; il le comprit et résolut de saisir la première occasion. Une partie de chasse la lui offrit, et, suivi de quelques gentilshommes au nombre desquels se trouvait Rosny, il franchit la Loire et courut se mettre à la tête des réformés.

Alors, commença pour le Béarnais cette longue suite de combats, de sièges, de misères et d'épreuves qui le rendirent, après vingt-cinq ans de persévérants efforts, glorieux et paisible possesseur d'un royaume conquis pied à pied : époque vraiment singulière où les excès mêmes se revêtent d'une sorte de grandeur, où l'homme, formé dans les camps, aguerri à toutes les fortunes, habitué à ne prendre conseil que de lui-même et à se sauver du péril par ses propres ressources, respire le sentiment de l'honneur et « sait porter haut son cœur et le sentir » [1].

C'est à cette rude école que vint se former Rosny. Il voulut apprendre par le commencement le métier des armes, et se rangea dans l'infanterie. Sa valeur impétueuse lui attira plus d'un reproche de son maître : « Monsieur de Béthune, disait un jour Henri dans une escarmouche, allez à votre cousin le baron de Rosny ; il est étourdi comme un hanneton ; retirez-le de là et les autres aussi. » Rosny, qui nous a conservé dans ses Mémoires ces mots de gronderie militaire si flatteurs pour qui les reçoit, sentit là ce premier et poignant aiguillon de la louange qui, parti de haut, fait faire l'impossible aux gens de cœur.

C'était donc un valeureux soldat que Rosny, et les sièges, les combats, les coups de mains sont là pour le témoigner. Mais quelque brillante que soit sa valeur, Rosny pourrait être rangé parmi les officiers d'armes spéciales, si une pareille distinction eût alors existé. L'artillerie et le génie, c'est là son lot ; et, dans un siège, pour l'industrie des mines, pour le logement et le service des pièces d'artillerie, Rosny n'a pas son pareil ; il met lui-même la main à la pioche, fait pratiquer

(1) La Fare.

Digitized by Google

des terrassements, et applique avec art toutes les ressources que lui fournit son génie inventif. Officier d'artillerie supérieur, Rosny ne se montre pas moins brillant officier d'avant-garde : reconnaissances hardies, embuscades, surprises, « *camisades* » comme on disait alors, c'est là qu'il se complaît, car c'est là qu'il excelle ; une sorte de spécialité lui semble dévolue pour ce genre d'exploits ; il s'y montre un chef accompli, plein de ressources, électrisant ses hommes, combinant l'audace et l'art, et corrigeant la témérité par l'adresse.

Ces brillantes qualités ne pouvaient manquer d'être appréciées du roi de Navarre. Cette fertilité de ressources, cet esprit d'observation dont Rosny faisait preuve dans les sièges et les combats, Henri voulut les employer sur un autre théâtre que les champs de bataille, sur le terrain de la diplomatie et de la politique. C'est Rosny qu'il envoya au Louvre pour épier les dispositions de la cour et observer l'esprit qui y régnait ; c'est lui qu'il choisit pour négocier sa réconciliation avec Henri III. A la cour même des Valois, on le distingua, malgré sa jeunesse, pour le sérieux de son esprit, la sûreté de son commerce, l'énergie de son caractère ; et les hommes les plus considérables recherchèrent son amitié. A une pareille école, l'esprit de Rosny acquit une vigueur et une souplesse incomparables ; et aux qualités nombreuses qu'il tenait de la nature il en ajouta de nouvelles : il était intelligent, il devint instruit ; il était ardent, il devint contenu ; il était fort, il devint adroit.

Mais, dans ces premières années où le roi de Navarre guerroyait sans étendre encore ses vues, et jouait à chaque instant le tout pour le tout devant la moindre bicoque de Poitou, de Gascogne ou de Périgord, les ressources s'épuisaient vite, et Henri ne retenait près de lui ses soldats que par l'espoir d'un prochain assaut et d'un prochain pillage.

La guerre alors nourrissait la guerre : le butin fait dans une ville prise, même sur des compatriotes, était chose avouée comme légitime. Plus habile et plus heureux que d'autres, Rosny ne se montra pas au-dessus des mœurs de son temps ; à la prise de Villefranche, un vieillard implore sa protection et lui offre une bourse pleine d'or ; Rosny l'accepte sans le moindre scrupule. De même au sac de Louviers, à la prise de Cahors et à nombre d'autres sièges, Rosny gagne, ici deux

Digitized by Google

mille, là quatre mille écus d'or ; c'est la morale de l'époque, et quelque large qu'elle soit à cet égard, Rosny l'élargit encore.

Acquérir et retenir sont, en effet, deux des caractères distinctifs de Rosny : il est bon ménager, a toujours de l'argent de reste, et, en cas de besoin, porte de l'or en poche, même dans les batailles, quand les autres n'y songent pas. Avec de semblables qualités, il se trouve à vingt-six ans possesseur de quarante mille livres, « fortune que toute la cour du roi de Navarre ensemble ne possédait pas. »[1] Au reste, s'il est bon ménager, Rosny ne s'entend pas moins bien à l'accroissement de son avoir ; à peine une suspension d'armes est-elle signée, qu'il court à Bontin vendre son blé et ses récoltes. Le commerce des chevaux est aussi pour lui un moyen « de monter sa maison et de se ranger à la suite du roi de Navarre avec un fort gentil équipage », car Rosny achetait en Allemagne quantité de beaux courtauds qu'il revendait fort cher en Gascogne.

S'il venait à surgir quelque difficulté ou quelque traverse imprévue, c'était à ses conseils, souvent même à sa bourse que recourait Henri : « N'oubliez pas vos bois de futaie », lui disait un jour ce prince, comptant sur son amitié autant que sur ses ressources. Un de ses précepteurs, grand pronostiqueur comme il y en avait bon nombre à cette époque, lui avait prédit que Henri serait « *grand et estymé roy du monde* », et que lui Rosny « *ferait une grande fortune à le servir.* » Il crut à cette prophétie, car il était superstitieux, comme on l'était volontiers alors, il y crut fermement, surtout en voyant la marche que suivaient les affaires et en y aidant de tout son zèle. Aussi est-ce bien là ce calcul et ce sentiment qu'exprimait Henri par ces mots : « Allons ! il n'est plus temps d'être bon ménager ; il faut que tous les gens d'honneur et qui ont de la conscience emploient la moitié de leurs biens pour sauver l'autre. » Ainsi faisait Rosny : il plaçait ses économies avec ses espérances et ses affections.

Mais quelque ardeur qu'il mît à servir son maître, et de quelque affection qu'il l'entourât, Rosny était impatient de voir s'élever sa fortune et il se soumettait difficilement à n'être que l'ami préféré et le glorieux compagnon d'armes de son prince. Aux bonnes et obligeantes

(1) Œconomies royales.

Digitized by Google

paroles de Henri, Rosny ne répondait que par ses plaintes, il n'épargnait même point les reproches et « *les grosses paroles* » et, en maintes occasions, il rappelait avec aigreur ses services, ses fatigues, ses blessures et ses dépenses d'argent. En vain, Henri l'assure que, « lorsqu'il sera un jour roi et maître absolu, il fera du bien et de l'honneur à ceux qui, comme lui, l'auront bien et utilement servi. » Ces paroles et ces promesses d'un prince, aussi esclave de sa foi que l'est Henri, ne satisfont point Rosny, car il aime le comptant, et au bout de chaque action il veut son salaire. A peine, d'ailleurs, une place était-elle tombée au pouvoir du Béarnais, que Rosny en réclamait aussitôt le gouvernement. Aujourd'hui, c'est Gisors qu'il a contribué à recouvrer, demain ce sera la ville de Dreux, dont il a fait sauter la tour ; un autre jour, ce sera Saumur dont il demandera le gouvernement, ou bien encore l'expédition d'une lieutenance qu'il réclamera ; ainsi fait-il pour toute place ou château qu'il aide à reprendre. De peur d'offenser les catholiques et pour ne point leur porter ombrage, Henri se vit contraint de refuser à Rosny toutes ses demandes : ainsi l'exigeaient les circonstances, et Rosny ferma obstinément les yeux à l'évidence, car s'il était fidèle et dévoué, il n'était point désintéressé. Le charme des paroles ne saurait avoir un pouvoir éternel ; il faut que les effets répondent quelquefois aux promesses ; c'est quelque chose de remercier et de dire des paroles gracieuses ; mais ce n'est pas assez, et le plus sûr est encore de tenir les hommes par leur propre intérêt. Au reste, si Rosny était prompt à se formaliser et à crier aux passe-droit, s'il était difficile, exigeant et pointilleux, il n'était pas moins prompt à mettre de côté tout ressentiment et toute mauvaise pensée, et le jugement de Henri sur son compte demeure le vrai, et donne la mesure de ces fâcheries : « Il le faut laisser dire, car il est d'humeur prompte et soudaine et a même quelque espèce de raison ; néanmoins il ne fera jamais rien de méchant ni de honteux, car il est homme de bien et aime l'honneur. »

Tel nous apparaît Rosny pendant ses premières années où, sous la cuirasse du guerrier se développent et mûrissent déjà l'énergie indomptable, l'opiniâtreté courageuse que Sully, premier ministre, apportera bientôt au maniement des affaires.

Cependant les événements marchaient ; la situation se dessinait en

Digitized by Google

faveur du Béarnais, devenu roi par la mort de Henri III. Une seule chose éloignait encore nombre de ses partisans, c'était la religion que servait Henri IV. Il était protestant, et Paris voulait un roi catholique; aussi sa conversion était-elle attendue avec la plus vive anxiété. Avant de prendre cette grave décision, Henri IV réunit les principaux de ses compagnons d'armes, et fit appel à leurs conseils. Rosny, dont le roi avait souvent éprouvé le jugement, ne pouvait manquer d'être consulté dans une pareille circonstance ; c'est ce que fit Henri, mais en secret, pour ne pas donner trop d'ombrage et de jalousie aux témoins. Rosny conseille au roi « d'essayer si les médecines douces, lénitives et accommodantes deviendront plus profitables que les violentes, amères et corrosives, lesquelles jusques icy, semblent plutôt avoir endurci les cœurs et obstiné les esprits qu'elles ne les ont fléchis et ramenés à la raison. » Il ajoute que le peuple, fatigué de la guerre, n'aspire qu'à la paix ; et, pour le roi lui-même, il est urgent de sortir de cette situation où multitude de gens ne songent qu'à leurs propres affaires, au détriment de celles du pays. Quant au conseil direct de se convertir à la religion catholique, Rosny a bien garde de le donner ouvertement, et il s'excuse de ne point le faire « car, dit-il, il n'a point qualité de théologien. »

Certes, la décision de Henri IV était arrêtée avant même de consulter Rosny sur ce point aussi grave que délicat, et l'on ne peut attribuer à ses seuls conseils l'abjuration du roi ; mais Henri n'ignorait point l'habitude de Rosny, en pareille circonstance, de réfléchir longtemps aux choses sur lesquelles il était consulté, puis, mettant méthodiquement en ordre toutes les idées qui lui venaient dans l'esprit, de les déduire point par point, lorsque était venu le moment de donner son opinion. Les avis apportés alors et les conseils donnés par lui étaient amples et copieux, et, par leur abondance même fournissaient à l'esprit vif et profond du roi des occasions nombreuses de réformer ses premiers plans et de leur ouvrir de nouveaux horizons.

Quoi qu'il en soit, s'il ne donnait pas au roi en termes clairs et précis le conseil d'abjurer, Rosny indiquait assez sensiblement son désir de voir entrer Henri dans le sein de l'Eglise catholique ; il ne réclame que deux conditions : les Huguenots ne seront pas inquiétés, et, l'abjuration gardant son caractère privé, Henri ne se fera pas le chef

Digitized by Google

d'un parti, mais demeurera le roi de France. Une fois rassuré sur ces deux points, Rosny montra sur tous les tons combien était salutaire et opportune l'abjuration du roi, car il voyait avec une sagacité merveilleuse que les choses allaient prendre une face nouvelle. Sixte-Quint, en effet, venait de mourir, et le nouveau pape Clément VIII semblait vouloir s'écarter de la voie suivie jusqu'à ce jour par le Saint-Siège ; il se montrait à l'égard de Henri de Bourbon moins hostile que ses prédécesseurs. L'ambition de la maison d'Autriche commençait à l'alarmer, et Clément VIII comprenait enfin qu'un jour prochain viendrait où le Souverain Pontife ne serait plus que le chapelain de l'empire. Le roi d'Espagne, lui aussi, était pris de dégoût et de lassitude en voyant avorter ses plus grandes entreprises, en voyant surtout que jamais il ne pourrait mettre la main sur la couronne de France, ses prétentions ne se bornant plus qu'à emporter quelques pièces de l'Etat. Les ligueurs, blessés par la morgue des Espagnols qui leur disputaient le pavé dans Paris, divisés entre eux et pressés par les villes aux abois, faisaient encore mine de résister, mais, en réalité, ils ne songeaient qu'à obtenir de meilleures conditions. Par son abjuration, le roi devait porter le dernier coup à la Ligue et aux factions entretenues par l'or espagnol ; il devait, en même temps, combler les vœux des royalistes et des populations ruinées par trente quatre années de guerres. C'est là ce que Rosny comprenait si bien : il avait hâte que la France se reposât enfin de si longues et si violentes convulsions ; il désirait passionnément voir régner son maître, et, comme lui, Rosny marquait son empressement à sortir de la guerre civile par les habiles négociations qu'il dut nouer avec les anciens chefs de la Ligue.

De ce jour allait encore s'ouvrir pour lui une carrière nouvelle, carrière d'utilité manifeste, de services publics où ses qualités d'administrateur, de financier éclateraient au grand jour, faisant succéder au souvenir du soldat intrépide l'exemple du ministre habile et réparateur.

Digitized by Google

II

S'il est vrai que la grandeur d'un pays repose sur deux appuis, l'armée et les finances, la vérité de ce principe se faisait sentir avec une inexorable rigueur à cette époque où les armées n'étaient formées que de bandes mercenaires, retenues par l'appât seul du gain et par le payement régulier de la solde. La question d'argent dominait donc de haut la rivalité entre la France et l'Espagne, et les succès ou les revers des deux monarchies étaient étroitement liés à l'état de leurs finances. Tandis que Philippe II ne reculait point devant la banqueroute pour être à même d'exécuter ses projets gigantesques, Henri IV s'attachait exclusivement à trouver les fonds nécessaires à la défense du sol national et à la continuation de la guerre, en vue de la paix seule. Par d'héroïques efforts, et soutenu de l'épée de quelques braves serviteurs, avec des forces régulières mais souvent insuffisantes, toujours capricieuses et intermittentes, Henri était parvenu jusqu'à ce jour à préserver le royaume du démembrement intérieur et de l'invasion étrangère ; mais les événements des dernières années lui avaient prouvé qu'il ne pouvait avoir raison de l'Espagne qu'en ayant sous la main une armée entretenue régulièrement jusqu'à la fin de la guerre, et dont le concours lui serait assuré pour surveiller et prévenir les desseins de l'ennemi : en un mot, Henri voyait clairement que, pour changer le système de guerre, il devait en même temps et d'abord changer le système financier. Pour atteindre ce but, il fallait égaler les recettes aux besoins, réprimer les dilapidations des officiers de finances, des grands seigneurs, des agents du fisc, et faire rentrer dans le trésor les sommes qu'ils en détournaient ; il fallait établir de nouveaux impôts et tirer un meilleur parti des subsides existants.

C'était donc là un vaste terrain à défricher, terrain où les abus de toutes sortes avaient germé à l'infini et poussé des racines d'autant plus profondes que la guerre exerçait depuis de plus longues années ses ravages. La main qui devait porter la hache et couper le mal jusque dans sa racine devait se montrer aussi sûre et ferme qu'énergique et impitoyable ; il fallait, de plus, que l'esprit qui la guiderait

Digitized by Google

fût aussi intelligent qu'opiniâtre et méthodique. Déjà plus d'un bras courageux avait tenté de combattre le mal, et les chanceliers de Birague, Olivier, l'Hospital avaient montré au monde ce que pouvait entreprendre un homme de bien contre la fatalité des temps et les passions aveugles des partis. Mais ce n'était là qu'une lueur éphémère dont l'éclat passager avait dévoilé seulement à quel comble de misères et de désordres on était tombé ; il avait fallu renoncer à ces tentatives généreuses, et les finances du royaume étaient de nouveau la proie disputée à l'envi par les traitants et la noblesse. La guerre que l'on soutenait, en ce moment même, contre l'Espagne achevait d'épuiser nos dernières ressources, et le moindre revers pouvait, d'un seul coup, précipiter dans l'abîme l'Etat, que le roi s'efforçait de soutenir d'une main ferme et vigilante. C'est dans cette situation désespérée que Henri IV jeta les yeux sur Rosny pour l'aider à réparer le vaisseau de l'Etat, à le remettre à flot avec honneur et à le ramener au port.

Rien de plus étrange, de plus lent et de plus pénible que les débuts de Rosny dans les finances : les difficultés semblent s'accumuler d'elles-mêmes pour lui fermer la route ; les retards, les entraves de tous genres semblent naître sous ses pas ; la volonté royale elle-même est forcée de plier devant les jalousies des uns et les calomnies des autres ; et c'est au moyen de mille détours, et presque par ruse, que Rosny est introduit dans le conseil des finances. Là encore, le caractère entier de Rosny se montre en pleine lumière : ces moyens lui répugnent, et il ne cache point au roi combien il lui est pénible d'entrer dans le Conseil par des chemins détournés : c'est par la volonté royale que Rosny veut être nommé membre du Conseil, c'est de la main même du roi, et en plein conseil, qu'il veut tenir sa commission, c'est d'égal à égal qu'il veut traiter ses collègues et être traité par eux : « Mais c'est chose à quoy il ne faut pas penser, lui dit Henri ; vous en avez aussi peu la capacité que moy la volonté ; partant, puisque vous êtes si pointilleux et si bizarre, il n'en faut plus parler ; je me serviray de vous en quelque autre chose ; car je seais bien que votre esprit dans le repos est travaillé d'impatience, et qu'il est nécessaire de vous occuper. »

Une femme vint faire changer Henri IV de résolution. Gabrielle d'Estrées avait été frappée des talents de Rosny ; et ses qualités *écono-*

Digitized by Google

miques (si on peut les qualifier ainsi) avaient singulièrement plaidé en sa faveur. Ce n'était point, hâtons-nous de le dire, le bien du royaume que Gabrielle avait en vue, lorsqu'elle désignait Rosny au choix de Henri IV. Satisfaire sa rancune contre Sancy dont son amour-propre de femme avait eu à se plaindre et tirer des sommes plus fortes de la complaisance de son amant, lorsque les finances seraient « *sous une bonne et assurée clef*[1], » tels étaient les deux seuls mobiles qui engageaient Gabrielle à soutenir Rosny.

Le roi signa donc la commission, et Rosny fut nommé membre du Conseil des Finances. Son premier soin fut de prouver qu'il n'était pas aussi neuf qu'on l'aurait pu croire sur les matières financières. Dès les premiers jours qui suivirent sa nomination, il rappela au roi les desseins qu'il avait déjà eu occasion, quelques années auparavant, de lui exprimer dans une lettre écrite au milieu même des camps et sous le feu de l'ennemi. Dans de longs et fréquents entretiens qu'il eut avec Henri, Rosny lui prouva avec quelle sagacité merveilleuse il s'était rendu compte du mal, et avec quelle patience il avait su remonter jusqu'à ses sources diverses. L'absence d'un pouvoir unique et d'un système de dépenses régulier, des imputations de dépenses sur la recette hors de proportion avec les ressources annuelles, l'état de désordre et l'inexactitude des registres tenus par les comptables, le manque d'ordonnancement des dépenses ; le défaut complet d'appréciation exacte de ce que les matières imposables pouvaient rendre et produire ; le prix exhorbitant des fournitures ; le nombre effréné des offices de judicature et de finance ; les non-valeurs sur les divers impôts ; la mauvaise assiette et la plus mauvaise répartition de la taille : voilà quelles étaient, pour les yeux pénétrants de Rosny, les sources nombreuses d'où découlait le mal.

Aller au plus pressé : telle semble être, pour le moment présent, la devise de Rosny. Mais si c'est un grand mérite de proposer des réformes et de rendre d'excellents édits, il en est un plus grand encore et qui demande un véritable courage, c'est celui de les faire exécuter : ce courage, Rosny le possède au plus haut degré ; et, sans tarder davantage, il annonce au roi qu'il va parcourir en personne les pro-

(1) Fromenteau.

Digitized by Google

vinces, « afin, dit-il, de s'instruire bien particulièrement des valeurs de ses revenus, des améliorations qui s'y peuvent faire, et de l'ordre qui s'y est tenu jusqu'à présent » seulement, ajoute Rosny, il lui faut une commission qui lui donne pouvoir de suspendre les officiers de finances et de les remplacer par qui bon lui semblera. Le roi lui-même dut employer la ruse pour faire adopter ce projet par son conseil. Six commissaires furent ainsi envoyés par les provinces : pour sa part, Rosny eut quatre généralités à inspecter. A peine fut-il parti, que ses collègues du Conseil s'unirent pour le perdre dans l'esprit du roi ; médisances, calomnies, rien ne fut épargné ; dans les provinces où il arrivait, mille obstacles se dressaient devant lui. On ne reculait devant aucun moyen d'intimidation ; la violence, les menaces mêmes étaient employées contre lui.

Rien ne le rebuta, rien ne l'effraya ; il poursuivit et acheva seul la tâche aride qu'il s'était imposée. Il fallait, en effet, réduire ses ennemis au silence, et, pour cela, convaincre le roi tenté, par instants, de croire une partie de ce qu'on lui disait. Se voir en butte à la jalousie et au dénigrement de ses collègues, se sentir continuellement travaillé par les sourdes menées des envieux que sa faveur offensait, pour tout autre que Rosny c'eût été le découragement et bientôt une retraite forcée ; pour lui, au contraire, cette lutte de chaque jour ajoutait encore à ses forces et à son ardeur. Il prenait à partie les officiers de finances, se faisait représenter de gré ou de force leurs registres, examinait de près les arrérages et les prétendues dettes, se rendait compte par lui-même des titres et des obligations, et revenait à Rouen apporter au Roi cinq cent mille écus qu'il avait arrachés des mains de comptables infidèles.

Une pareille somme devait être la bienvenue au moment même où le roi convoquait les notables pour leur exposer la détresse du royaume et faire appel à leur patriotisme. Dans son zèle immodéré, l'Assemblée faisait au roi des propositions qui, aux yeux de tous, n'étaient point acceptables : former de tous les revenus du royaume deux parts égales dont l'une serait à la disposition du roi et l'autre à la discrétion du Conseil de Raison, fut un de ces projets qui soulevèrent la désapprobation de Henri et de tous ses conseillers. Consulté à ce sujet, Rosny fut seul d'un avis contraire, et démontra au roi qu'il ne devait point s'inquiéter

Digitized by Google

de ces mesures proposées par les notables, mesures, assurait-il, qui étaient autant de chimères et tomberaient d'elles-mêmes. Seul, en effet, Rosny avait pressenti qu'une assemblée formée d'éléments aussi divers que l'était le Conseil de Raison ne pourrait subsister plus de quelques mois ; seul, il avait engagé le roi, libre de choisir, à prendre pour sa part les gabelles, les aides, les droits de navigation, les subsides payés par les pays d'Etat, tous impôts établis de longue date et faciles à percevoir, et à abandonner au Conseil de Raison les autres sources de revenus. [1]

Ses prévisions ne tardèrent pas à s'accomplir, et les membres du Conseil vinrent eux-mêmes résigner leurs charges auprès du roi. Cette victoire toute pacifique était due à Rosny, qui allait prendre désormais une part plus importante dans la direction des affaires publiques.

Sa situation nouvelle commença à s'affirmer le jour où le roi apprit que le Conseil venait d'affermer les aides de Normandie pour une somme dérisoire, et que les *cinq grosses fermes* avaient été adjugées au quart de leur valeur par la connivence des traitants avec les membres du Conseil. Rosny entra, dès lors, de plain pied dans le Conseil, et, bon gré malgré, ses collègues subirent son ascendant. Il marchera maintenant à découvert, et ce n'est plus dans une demi-obscurité qu'il se trouvera, c'est en pleine lumière qu'il va agir.

Le siège d'Arras et bientôt après celui d'Amiens qu'un coup de main hardi venait de faire tomber au pouvoir de l'Espagnol, fut le premier théâtre où Rosny, libre de ses mouvements, montra à la France et au roi ce que peuvent l'intelligence, l'énergie et la persévérance d'un homme de cœur contre la fatalité des circonstances. Rosny sentit de quelle importance était la reprise d'Amiens dont la conquête

(1) Mais s'il est vrai que, mise en regard de la louange, la critique la fasse ressortir, lui donne toute sa valeur et en garantisse la sincérité, on ne nous saura pas mauvais gré de le reconnaître et de le dire, Rosny, sévère, à juste titre, à l'égard des notables, quand il s'agit du Conseil de Raison, nous paraît avoir manqué d'équité envers cette Assemblée, pour ce qui concerne les propositions et les mesures purement financières. Dans le *Règlement général des Notables*, Rosny puisa une partie considérable de ses réformes, et ce fut, sans contredit, sur l'autorité de cette Assemblée nationale qu'il s'appuya plus tard pour combattre les agents du fisc, les usurpateurs de noblesse, et surtout pour soutenir la lutte contre les grands seigneurs, en un mot, pour détruire les abus et les désordres.

Digitized by Google

venait de jeter la consternation dans le royaume; il sentit qu'il fallait redoubler de vigueur dans un siège d'où dépendaient la réputation du roi, la sûreté des provinces et l'espérance d'un traité de paix favorable. En ministre habile et en vrai citoyen, Rosny relève les courages abattus, et s'applique à trouver de l'argent par des voies promptes et sûres, sans achever d'opprimer les campagnes et de priver ainsi le trésor, pour l'avenir, de ses ressources les plus fécondes. De même que sur les champs de bataille, Rosny, en matière de finances, possède toutes sortes d'expédients, et sait tirer un parti merveilleux des circonstances pour rétablir les choses sur le meilleur pied et satisfaire aux exigences du moment. Aussi les mesures qu'il prend sont-elles empreintes de ce caractère: La création des offices triennaux, un emprunt de douze cent mille livres, l'augmentation des droits sur le sel, l'établissement d'une commission contre les malversations des financiers, qui prévinrent cette poursuite par un don de douze cent mille écus, en forme de prêt: telles sont les mesures auxquelles Rosny a recours pour faire face aux nécessités de la situation.

Afin de tirer le plus d'argent comptant possible et de s'assurer qu'aucune fraude ne s'accomplira à son insu, Rosny s'astreint à remplir les fonctions de greffier du Conseil et de trésorier des parties casuelles, vendant lui-même les offices, de telle sorte qu'il était impossible à personne du Conseil de gratifier ses parents et ses amis.

C'est ainsi qu'un esprit fin et pénétrant se forme nettement le plan des opérations les plus difficiles et les plus compliquées en apparence. L'énergie et la persévérance de Rosny semblaient grandir avec les difficultés; sa prodigieuse activité suffisait aux exigences impérieuses et multiples de ce siège; sur lui seul reposaient la solde régulière et l'approvisionnement de l'armée. Un ordre inconnu jusqu'à ce jour régnait dans le camp: par ses soins, un hôpital y fut organisé; chaque mois il se rendait à l'armée et apportait avec lui cent cinquante mille écus pour la solde. Tant de zèle et de persévérance furent enfin couronnés de succès; cette laborieuse entreprise, qui coûta six mois d'efforts continus, se termina par la capitulation d'Amiens [1]. L'équilibre entre la France et l'Espagne se trouvait ainsi rétabli; et, dès lors, cette

(1) 25 septembre 1597.

Digitized by Google

paix, poursuivie depuis tant d'années par Henri IV, désirée par Philippe II lui-même et par le pape Clément VIII, fut signée à Vervins le 2 mai 1598.

Ce moment fut un des plus heureux de la vie de Rosny. L'Espagne, objet de ses haines vigoureuses, avait avoué sa défaite; la Bretagne, dernier foyer de révolte, venait de faire sa soumission; la loi avait repris son empire, la France recouvré sa force et son éclat; enfin, et pour ouvrir dignement cette ère nouvelle, l'Edit de Nantes assurait à tous la liberté de conscience.

C'était là un pas immense accompli vers le relèvement de la patrie. Quel chemin en peu de temps avait été parcouru! La France, qui touchait à sa ruine, venait de s'élever d'une agitation désespérée à une paix glorieuse. La coalition dans laquelle l'Espagne avait entraîné la Savoie, la Lorraine et le Saint-Siège était dissoute ; la France avait gardé son indépendance, l'intégrité de son territoire, ses lois fondamentales ; l'ordre et la paix succédaient à l'anarchie et à la guerre civile ; les partis étaient vaincus ou gagnés, et les dernières étincelles que les passions de la Ligue pouvaient encore faire jaillir du fond de quelques âmes exaltées venaient d'être éteintes par la charte de liberté religieuse et d'égalité civile décrétée par Henri.

L'édit de Nantes, qui devait protéger pendant près d'un siècle une classe entière de citoyens et qu'un excès sans nom du pouvoir absolu devait anéantir, trouva dans Sully un de ses plus fermes soutiens et de ses plus sincères observateurs ; il appuya de toutes ses forces l'enregistrement, et aida de tout son zèle à sa promulgation comme à sa fidèle observation.

C'est qu'en effet Sully était un vrai patriote. Sous l'hermine du duc et pair battait le cœur d'un citoyen : Grand seigneur, Sully travaillait à réprimer les envahissements de la noblesse et à soulager les misères du peuple ; protestant, il s'opposait aux conspirations de ses coréligionnaires et inspirait à Henri IV les meilleurs choix qu'il ait faits dans l'Episcopat ; peu enclin aux innovations, il mettait tout en œuvre pour servir des tentatives qu'il n'approuvait pas, et lors même qu'il avait contesté l'avantage d'un dessein sans convaincre de ses répugnances, se dévouant au soin d'en assurer le succès.

Le plan de Sully néanmoins se développa sans relâche, sans inter-

Digitized by Google

ruption. Surintendant des finances, grand maître de l'artillerie, grand voyer de France, gouverneur de la Bastille et de plusieurs provinces, Sully mit la main à presque toutes les parties du gouvernement, et tout ce qu'il toucha fut transformé. Sa maxime principale était d'appliquer à chaque partie de la dépense une partie de recette correspondante sans jamais la détourner d'un autre emploi : cette règle à laquelle jamais il ne dérogea, et que devait suivre, soixante ans plus tard, un autre grand ministre, ne tarda pas à faire sentir son influence réparatrice. Par un examen exact, par une application opiniâtre et constante, Sully se rendit compte de toutes les branches les plus minces et les plus éloignées de recettes et de dépenses. Qui ne connaît, en effet, que la perception mécanique, sans se rendre compte des sources variées d'où découlent les divers impôts, n'a qu'une très faible idée de cette belle partie du gouvernement.

Ainsi qu'on l'a remarqué [1], ce fut un avantage immense pour Sully de pouvoir dresser lui-même des tableaux circonstanciés pour chaque partie des dépenses. Les hautes et nombreuses places qu'il occupait, les fonctions de premier ministre qu'il remplissait, de fait, auprès de Henri IV, lui permettaient de planer, en quelque sorte, au-dessus des Sillery, des Villeroy et de ses autres collègues, et le mettaient à même de juger par un seul coup d'œil de la nécessité ou de la convenance des parties de détail. Lorsqu'un ministre des finances est réduit, pour ainsi dire, à tenir la caisse commune des divers départements, il est toujours dans un état violent et forcé ; il n'est plus le maître de l'économie des fournitures, et les autres ministres, dans la crainte de manquer de fonds, en demandent toujours au-delà de leurs besoins. Cette situation embarrassée n'existait point pour Sully. Assuré de l'appui du roi, il poursuivait, la tête haute, l'exécution des réformes qu'il avait entreprises. Autant le roi était accessible aux importunités et cédait facilement aux prières, autant Sully savait résister énergiquement aux obsessions et aux demandes inopportunes. Cette conduite qui n'était avantageuse qu'à l'État soulevait contre lui beaucoup de haines, et son inflexible exactitude lui suscitait chaque jour nombre d'ennemis personnels. Son abord difficile, ses traits austères jusqu'à

(1) Forbonnais.

Digitized by Google

la dureté ajoutaient encore à la rigueur de ses refus. Mais, sous cette rude enveloppe, brillait une âme ardente pour le bien public, avide d'action et de pouvoir, mais encore plus dévouée qu'ambitieuse. Glacial pour les solliciteurs et peu sympathique aux plaintes de l'intérêt privé, Sully s'animait de tendresse et d'enthousiasme à l'idée du bonheur du peuple et de la gloire de la France. Aussi tout ce qui fait la splendeur d'un pays, tout ce qui constitue son bien-être fut-il embrassé par lui dans ses méditations patriotiques.

Un des premiers soins de Sully fut de remettre au peuple vingt millions d'arrérages sur les tailles : le roi n'y perdit rien dans le fond qu'une vaine créance, puisqu'il était impossible de percevoir tout à la fois les nouveaux et les anciens impôts. Par cette opération, Sully gagna la célérité du recouvrement, les receveurs perdant ainsi le prétexte de leurs persécutions, et le peuple reçut avec reconnaissance, comme un don, la remise de ce qu'il ne pouvait point payer.

Sully eut cela de commun avec d'autres hommes doués du génie organisateur, qu'il fit des choses nouvelles avec des moyens anciens, et sut se servir comme instruments de tout ce qu'il avait sous la main. Loin de lutter contre les habitudes et les pratiques anciennes, il eut l'art d'en tirer des forces, inconnues jusqu'à lui, vivifiant par une volonté énergique et par des méthodes d'application originales ce qui semblait inerte et usé. C'est ainsi que, pour les Finances, il suppléa à force de travail, de persévérance et d'adresse à ce que les méthodes de comptabilité avaient alors de défectueux. Asseoir l'impôt non sur les privations du peuple, mais sur un accroissement de la richesse commune fut le but suprême de ses réformes financières : de là les merveilleux succès qu'il obtint à cette époque, de là le résultat inespéré, auquel il sut atteindre, d'augmenter les revenus de l'Etat en réduisant les charges des contribuables ; de là aussi des faiblessses dans quelques parties de son œuvre, faiblesses dévoilées par l'expérience acquise et par la science formée après lui.

Ennemi des innovations, Sully n'est entreprenant que dans les choses qu'il connait par lui-même et qui paraissent offrir le plus de sûreté ; il tient obstinément son esprit fermé à toutes les idées modernes de crédit, « car, dit-il, c'est par prudence, par ordre et par or que s'établissent les Etats. » Pour Sully, le devoir d'un ministre n'est

Digitized by Google

pas de devancer prématurément les besoins des peuples, mais de n'en point contrarier le cours ; il n'est pas de jeter une nation dans des expériences nouvelles qu'elle serait peut-être incapable de soutenir, mais de favoriser son élan, d'ouvrir devant elle de grands espaces, de réchauffer les forces vives qu'elle nourrit dans son sein et de leur donner le plus large développement. A ses yeux, les forces vives de la France résident tout entières dans l'Agriculture : c'est à l'Agriculture que Sully prodigue tous ses encouragements, c'est pour favoriser son essor qu'il défend expressément de saisir le bétail des laboureurs et leurs instruments aratoires, qu'il rend plusieurs édits à l'effet de garantir les gens de la campagne de l'insolence et de l'oppression des soldats, et qu'il commet des personnes sûres à la suite des armées pour veiller à l'observation de ces divers règlements : « car, dit-il, labourage et pâturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France. » Il veut attacher l'homme aux travaux de la campagne et l'éloigner des villes, abîmes dévorants, où s'énervent la santé, les bonnes mœurs et la vigueur des paysans.

Toutes les parties de l'aménagement du sol attirent son attention, et à la science qui ordonne et distribue les richesses acquises, Sully réunit celle qui aide à leur création. Il croit qu'il ne faut forcer ni les climats, ni la nature des choses, et ce grand principe de l'économie politique moderne que « les produits ne s'achètent qu'avec des produits » existe en quelque sorte d'instinct dans son esprit. Les productions principales de la France consistent en grains, légumes, vins, cidres, sel, chanvre, laines, draps, toiles, moutons et mulets : c'est là, pour Sully, qu'est la matière naturelle du travail, c'est là que réside la vraie source des richesses. Par la lucidité et la vigueur de son jugement, il se rend compte des effets en remontant aux causes premières, et l'on peut dire que son esprit ferme et droit est porté à seconder la grande loi de la solidarité des peuples établie par la justice éternelle.

Mais tout en accordant aux travaux de la campagne les plus grands encouragements et sa sollicitude la plus vive, Sully comprenait que l'Agriculture profite de tout ce qui multiplie les transactions, supprime les obstacles artificiels et favorise le progrès des échanges et des consommations : de là, ses immortels travaux de voirie et de canalisation,

Digitized by Google

de là ses édits pour le dessèchement des marais, pour les réparations des routes, des villes et des places-frontière et ses édits en faveur de la navigation ; de là encore, la suppression des octrois et de cette multitude de petits droits levés, à leur profit, par les seigneurs ; de là enfin, sa pensée de donner une marine à la France. C'est que Sully pensait qu'une grande nation devait être à la fois agricole, commerciale et navigatrice, et que la France avec son peuple né pour l'action en tous les genres, avec son vaste sol et ses deux mers était appelée au succès dans ces trois branches du travail humain. Dans son enthousiasme pour la grandeur de son pays, Sully élève toujours plus haut ses vues patriotiques, et tout ce qui est possible en fait d'améliorations sociales à cette époque, est exécuté par cet homme dont l'intelligence comprend tout, dont le génie pratique n'omet rien, qui va de l'ensemble aux détails, de l'idée à l'action avec une merveilleuse habileté, et qui possède au plus haut degré cette qualité que le cardinal de Retz refusait à Richelieu lui-même « d'exceller dans les petites choses qui sont le préalable des grandes. »

Nous ne dissimulerons pas cependant que l'économie politique de Sully présente des défaillances qui tiennent plutôt à l'époque qu'à l'homme lui-même : nul, en effet, n'est complètement maître de ses pensées ; elles nous viennent un peu de nous et beaucoup du temps où nous vivons. Mais lors même que Sully se trompe, ses erreurs sont marquées d'un tel amour pour la France que la critique la plus sévère se sent désarmée par tant de patriotisme et de bonne foi.

La culture du mûrier et l'établissement des manufactures de soieries rencontrèrent en lui une opposition tenace. Sully avait peu de penchant à encourager l'industrie manufacturière, car il voyait en elle une cause d'affaiblissement physique et moral pour la population. Ne jamais être pris au dépourvu était sa préoccupation constante, lorsqu'il portait les armes ; ministre, Sully n'a point varié et n'a cessé de suivre la même ligne de conduite : il a toujours devant les yeux le cas de guerre possible. Que la guerre vienne à éclater, où la France trouvera-t-elle des défenseurs robustes et rompus à la fatigue, si la population se désaccoutume de la vie laborieuse et vient s'étioler dans les manufactures ?... Sully veut donc que les citoyens s'aguerrissent pendant la paix, car il veut avoir des hommes et de l'argent en réserve

Digitized by Google

pour combattre et pour vaincre les ennemis de la France. Qu'on ne favorise donc plus les arts de pure industrie et d'agrément, aux dépens des métiers utiles et pénibles ; le peuple est foulé, qu'on allège ses charges en établissant de fortes taxes sur les dorures et les étoffes de soie, sur les ameublements et les carrosses, sur « toutes ces babioles et colifichets » dont se couvrent « ces officiers de plume et d'écritoire, ces marjolets, ces brelandiers, ces voluptueux et ces bigots espagnolisés, » qu'on fasse rendre gorge aux financiers et aux trésoriers, « qui sont les plus grands destructeurs des revenus du royaume. » Avec un pareil système, le citoyen riche, mais vexé sans relâche dans l'usage à faire de ses biens, serait, comme à Athènes, sujet aux lourdes contributions, aux impôts arbitraires, demandant bientôt la grâce d'échanger ses biens incommodes contre la nonchalante pauvreté des matelots du Pirée. Mais Henri IV voyait mieux que Sully, et jugeait de suite que son programme économique serait le retour aux mœurs de Louis XII, de Charles VIII ou même à celles de Louis XI. « Sont-ce là, dit le roi à Sully, les bonnes raisons que vous avez à m'apporter. J'aimerais mieux combattre le roy d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de justice, d'écritoire et de ville, et surtout leurs femmes et leurs filles que vous me jetteriez sur les bras avec vos bizarres règlements. »

En effet, procurer à un peuple la plus grande somme de travail possible a toujours été et sera toujours l'objet de tout système économique, et le soin constant d'un gouvernement éclairé doit être d'agrandir sur la surface de son sol le champ du travail. Ce sont ces principes économiques qu'Henri IV défendait contre son ministre, persuadé qu'il était que la richesse du royaume dépendait de celle des sujets, et que multiplier pour eux les genres d'occupations, c'était réprimer l'oisiveté et assurer à la fois leur bonheur et leur tranquillité.

Par les mêmes principes, Sully se montrait un adversaire déclaré des colonies. Attaquer la maison d'Autriche par le cœur et par les entrailles, la frapper dans ses vastes possessions des Indes, lui vient un moment à la pensée ; mais la France ne doit pas profiter de la dépouille et surtout ne faire aucune tentative de colonisation. Sully redoute la contagion de l'exemple donné alors par les Anglais et les Hollandais qui se livrent avec fureur, les uns à la recherche des mé-

Digitized by Google

taux précieux, les autres au commerce des épices et des denrées de luxe. Pour lui, l'avenir des colonies repose tout entier comme celui de la métropole sur le développement donné à l'agriculture, sur l'exploitation du sol et sur le commerce des denrées de première nécessité ; mais il regarde ces entreprises lointaines comme peu en rapport avec le naturel des Français « qui ne portent, dit-il, leur esprit, leur vigueur et leur courage qu'à la conservation de ce qui les touche de près. »

Telles sont les défaillances qui viennent obscurcir le système économique de Sully, défaillances qui tiennent encore une fois plus à l'époque elle-même qu'au ministre. Et pourtant, telle était la foi de Sully dans le génie de Henri IV qu'il mettait tout en œuvre pour servir des tentatives auxquelles il était contraire, et qu'il n'hésitait point à seconder les desseins du roi pour en assurer le succès, lors même qu'il en avait contesté l'avantage. Les colonies du Canada et de l'Acadie, les plantations de mûriers, les établissements de soieries, les manufactures de St-Gobain et de la Savonnerie sont là pour témoigner à quel point Sully savait céder aux idées patriotiques de son maître et faire passer après la volonté royale ses propres aspirations chaque fois qu'il s'agissait du bonheur ou de la gloire de la France.

On reste confondu à la vue de cette administration colossale et à la pensée que Sully occupait plusieurs places dont une seule eût suffi à absorber l'activité d'un homme. A la surintendance des finances, des bâtiments et des fortifications viennent s'ajouter la grande maîtrise de l'artillerie et bientôt après la charge de grand-voyer, de gouverneur du Poitou et de capitaine de la Bastille. Le nombre et l'importance de ces postes ne l'effraye point ; pour respirer à l'aise, il lui faut cette atmosphère orageuse et brûlante, et plus ses fonctions grandissent, plus son zèle redouble ainsi que sa vigilance. Dans chacune de ses charges, il apporte ce soin et quelquefois cette tyrannie des détails que l'on retrouve dans ses règlements de voirie, dans ses instructions sur l'artillerie et même jusque dans ses lettres [1].

(1) « .... Il me semble aussy qu'il n'est point besoing que vous envoiés si souvent des courriers exprès ; c'est nous constituer en despance sans grande nécessité, et si tous les autres ambassadeurs en usaient de même, cela nous consumerait bien de l'argent ; aussi le roi avait voulu qu'on vous écrivist, car il y a moien de faire tenir

Digitized by Google

Et cependant, Sully ne se contente point de servir son pays dans toutes ces charges aussi nombreuses et importantes que compliquées et difficiles, il s'offre encore pour remplir les missions diplomatiques les plus graves et les plus épineuses. Déjà, au début de sa carrière, et lorsqu'il n'était encore qu'un vaillant gentilhomme, Sully avait fait preuve d'un tact, d'une adresse, d'un bonheur incomparables dans les négociations qu'il avait su nouer avec Henri III, avec l'amiral de Villars et les principaux seigneurs attachés à la Ligue ; nombre de fois, Henri l'avait choisi pour terminer des difficultés politiques ou même des différends de famille, et toujours ces missions officielles ou officieuses avaient été couronnées de succès. Aussi le roi ne pouvait-il oublier de tels antécédents, et, s'il vient à surgir une apparence de conflit avec le Parti Réformé, si les protestants tiennent leurs synodes à Gap ou à Châtellerault, c'est Sully qu'Henri IV choisit pour présider ces Assemblées, pour leur conserver le caractère exclusivement religieux et faire entendre aux mutins la voix de la raison. Un jour, c'est Poitiers qui refuse de recevoir les Jésuites dans ses murs, ou bien c'est la Rochelle qui se soulève contre l'impôt de la Pancarte. Aux uns Sully rappelle les principes de tolérance inscrits dans l'Edit de Nantes, aux autres il parle au nom de la raison et de leur propre intérêt. Qu'il ait à faire rentrer dans le devoir des Protestants fanatiques ou des grands seigneurs révoltés, qu'il s'agisse des consistoires ou de Biron et du comte d'Auvergne, c'est toujours par des conseils persuasifs et par la douceur que Sully veut les ramener au roi. Mais qu'on ne s'y trompe point, la longanimité de Sully ne dépasse point certaines limites ; des troubles éclatent dans le centre de la France sur l'excitation de quelques gentilshommes, Sully est le premier à conseiller une expédition dans les provinces rebelles : « . . . . Nous nous acheminons vers vos quartiers, écrit-il le 5 septembre 1605 à son ami le marquis de la Force, pour éteindre ces petites flammèches et empêcher qu'il ne s'en allume un grand feu. J'estyme la diligence

vos lettres sans courrier exprès, comme je fis toujours, étant en Angleterre ; c'est pourquoy vous me trouverez fort difficile au paiement de tels voiages, ou les feray si resserrés que ceux qui les obtiendront n'y auront pas grand acquit. » (Lettre de Sully à M. de Beaumont (1604). Archives des missions scientifiques et littéraires. 2e série. Tome III).

Digitized by Google

et la sévérité le seul remède de ces maladies. Si j'en suis crû, elles seront médicamentées de cette façon [1]. » Sa conduite est la même à l'égard de Biron dont il prépare l'arrestation et qu'il se charge de garder à la Bastille. Il n'agit pas avec moins d'énergie envers le duc de Bouillon, et les murs de Sedan sont impuissants à soustraire ce présomptueux et turbulent seigneur aux atteintes de la sévérité royale.

Telle est la part immense que Sully trouve encore à prendre dans les affaires intérieures du royaume. Au dehors, le rôle qu'il remplit n'est pas moins éclatant. Elisabeth vient de mourir, et sur le trône occupé par elle pendant près d'un demi-siècle monte le fils de son infortunée victime. Jacques Ier d'une mobilité tour à tour puérile et violente, devait être maintenu dans la voie politique suivie jusqu'à ce jour par Elisabeth à l'égard de la France. C'est là que tendaient les efforts de Henri IV, et, pour parvenir à ce but aussi important que difficile à atteindre, c'est Sully qu'il choisit. Et pourtant ce n'était point les hommes politiques et de la plus haute valeur qui manquaient : les cardinaux du Perron, de Joyeuse et d'Orsat, les Beaumont, les Bongars, les La Boderie, les Fresne-Canaye, les Jeaunin et les Villeroy formaient une armée de diplomates habiles, dignes en tous points de la France dont ils représentaient au dehors la politique droite et généreuse.

Mais c'était surtout avec l'Angleterre que Henri IV appliquait son principe de ne rompre qu'à la dernière extrêmité : les secours d'hommes et d'argent reçus d'Elisabeth pendant les premières années de son règne, sa politique vis à vis du Saint-Siège et jusqu'à son abjuration lui créaient à l'égard de l'Angleterre une situation délicate et tendue que l'avènement de Jacques Ier était loin de faire cesser. Les projets que le roi nourrissait contre les deux branches de la maison d'Autriche ajoutaient encore aux mesures de prudence et de réserve qui lui étaient imposées. Pour l'exécution de son *Grand Dessein* l'appui de l'Angleterre était de la plus haute importance, car il rendait plus assuré le concours que devaient prêter à la France les Etats protestants. Il était donc capital de faire choix d'un ambassadeur

(1) Mémoires du Duc de la Force. Tome II, page 175 et suiv. et page 412.

Digitized by Google

qui fût à la hauteur de la situation, et en désignant Sully pour une telle mission, Henri IV choisissait l'homme le plus capable de mener à bonne fin une tâche si ardue et si délicate. Confident des grands projets du roi, doué d'un tact et d'un esprit d'observation incomparables, unissant à cette rectitude d'esprit une décision et une hardiesse d'initiative que les hommes judicieux n'ont pas toujours, Sully joignait à toutes ces hautes qualités un titre d'un poids incontestable : la connaissance qu'il avait déjà du peuple anglais et de l'Angleterre où Henri l'avait envoyé quelques années plus tôt auprès d'Elisabeth.

(*A suivre*).

GEORGES DUFOUR,
Secrétaire-général adjoint
de la *Société des Etudes historiques.*

Digitized by Google

NOTICE SUR M. MARIANO BALCARCE

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ETUDES HISTORIQUES.

La *Société des Etudes historiques* vient de perdre un de ses membres les plus distingués. M. MARIANO BALCARCE, ministre de la République argentine en France, en Belgique et en Espagne, est décédé à Paris où il résidait depuis vingt-deux ans. Il fut nommé membre titulaire de l'Institut historique à l'époque même où il commençait à représenter en Europe cette belle contrée de l'Amérique du Sud où les Français trouvent une seconde patrie.

M. BALCARCE n'était pas seulement un diplomate de mérite, c'était un esprit cultivé, un ami des lettres et des sciences. Membre de la *Société de Géographie de Paris*, de l'*Institut historico-géographique du Brésil* et de plusieurs autres sociétés savantes, il avait étudié et approfondi toutes les questions qui intéressent le développement des anciennes colonies espagnoles, et spécialement, la situation économique, les besoins, les ressources immenses de la Plata, dont il favorisait les rapports avec la France qu'il aimait sincèrement.

Il a donné de nombreuses preuves d'attachement à notre Société ; récemment encore, il lui a offert divers ouvrages :

1° *Annuario bibliografico de la República Arjentina.* — Año IV, 1882, Director A. N. Viola ;

2° *Estudios y viajes agricolas in Inglaterra por Eduardo Olivera.* — Tomos III y IV, 1883.

Le premier de ces livres, qui est l'œuvre du Secrétaire de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Buenos-Aires, présente un sérieux intérêt au point de vue de l'avancement des sciences. Les deux autres, dus à la plume d'un Argentin qui a étudié les questions agricoles en France d'abord, puis dans presque toute l'Europe, renferment d'utiles

Digitized by Google

et de savantes données sur cette science qui est la source de la vie humaine.

La nature de ces ouvrages offerts par M. Balcarce indique bien la constante préoccupation de cet honorable confrère qui comprenait qu'une lutte agricole et industrielle, d'un caractère tout pacifique, s'accentuerait chaque jour davantage entre le nouveau Monde et l'ancien et, peut-être entre les deux Amériques, plus encore après l'accomplissement de l'œuvre de notre illustre confrère M. de Lesseps.

M. Balcarce n'avait pas seulement su faire apprécier ses éminentes qualités par le corps diplomatique, il jouissait, en France, de l'estime et du respect de tous, depuis près d'un quart de siècle que durait sa mission.

La République argentine perd en lui un digne représentant, la France regrettera le diplomate qui défendait les intérêts de son pays avec une loyale énergie, et la *Société des Etudes historiques*, un confrère qu'elle s'honorait de compter parmi les plus dévoués.

Gustave DUVERT,

Président de la *Société des Etudes historiques*.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie**, *Rapport* de M. Louiche-Desfontaines. — 2. **Fastes de la Sénonie**, par M. Eugène Vaudin. — 3. **Bulletin de l'Académie d'Hippone**, *Rapports* de M. Fabre de Navacelle. — 4. **L'ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon**, par M. T. de Bordas, *Rapport* de M. Bougeault.

1. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

Messieurs,

Vous avez bien voulu, l'année dernière, me charger de vous rendre compte des deux volumes publiés en 1883 par *l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*. Je les ai lus avec un vif intérêt et je tiens tout d'abord à vous remercier du plaisir qne m'a procuré votre aimable confiance. Les Alpes, avec leurs solitudes troublantes, leurs glaciers étincelants, leurs cimes déchiquetées et leurs vastes horizons ne constituent pas, en effet, les seuls attraits de la Savoie. Sous l'influence d'une ancienne et illustre compagnie, en relations avec la plupart des sociétés savantes qui, comme autant de foyers lumineux, constellent brillamment notre pays et concourent, chacune dans la mesure de ses forces, à sa grandeur intellectuelle, le mouvement littéraire et scientifique y a pris, depuis quelques années, une intensité singulière; il semble que nos nouveaux compatriotes tiennent à honneur de justifier par leurs œuvres leur récente admission dans

Digitized by Google

la grande famille française et de montrer qu'à tous égards ils étaient dignes d'en faire partie.

Le premier volume publié par l'Académie offre surtout un intérêt historique et local. C'est, sous le titre le *Prieuré de Chamonix*, une série de documents des XVe, XVIe et XVIIe siècles relatifs au Prieuré et à la vallée de Chamonix, chartes de franchises locales, reconnaissances d'hommages et actes d'affranchissement, instructions sur la juridiction criminelle, règlements particuliers de police, pièces relatives à la propriété des montagnes et alpéages et à l'exploitation des mines qui s'y trouvent, mémoires concernant les affaires ecclésiastiques de la contrée et les relations internationales avec le Valais, etc. etc., dont la découverte et le déchiffrement représentent près de 40 années de travail et de patientes recherches. L'auteur, M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, Chevalier de la Couronne d'Italie, est mort sur la brèche, en corrigeant les épreuves du livre auquel il avait consacré la plus grande partie de ses loisirs et dont il attendait impatiemment l'apparition. Il a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent d'archéologie.

Le second volume, qui, lui, s'adresse à tous sans distinction, est le résumé des travaux de la Société pendant le cours de l'année 1881. J'y ai notamment relevé une savante étude sur les terrains quaternaires de l'arrondissement de Chambéry par le Président de l'Académie, M. Pillet — une intéressante consultation de M. le Dr Mamion sur la fièvre intermittente, qui, à de trop fréquents intervalles, fait ses ravages dans la vallée — un traité en quelques pages de l'enseignement des sourds-muets par M. le Dr Carret, un vaillant continuateur de l'abbé de l'Epée et de l'abbé Sicard — une éloquente protestation de l'Académie, au nom de l'art et de l'histoire, contre la démolition projetée par la municipalité de la chapelle du Lycée de Chambéry, l'un des plus curieux monuments du pays — le discours sur la Savoie et les Savoyards au XVIe siècle prononcé par M. l'abbé Morand le jour de son entrée dans la Compagnie ; comme sa grande sœur, l'Académie française, l'Académie de Savoie a en effet, Messieurs, des séances solennelles de réception qui ne sont pas moins recherchées par la société

Digitized by Google

locale que celles de l'Institut ou même que nos réunions annuelles, si vous ne trouvez pas ce simple rapprochement déjà trop présomptueux.

La plus grande partie de ce recueil, et ce n'est certes pas la moins attachante, est consacrée à une monographie de la Bibliothèque de Chambéry et au rapport sur le Concours de poésie qu'organise chaque année l'Académie.

C'est un des anciens Présidents, M. Barbier, qui s'est chargé du premier de ces travaux. Après quelques pages sur l'histoire de la Bibliothèque, l'une des plus remarquables de la région, l'érudit écrivain donne, pour la première fois, le catalogue des précieux manuscrits qu'elle renferme, il décrit ses incunables, il énumère ses éditions rares. Les autographes sont pour lui l'objet d'une étude particulière, et, sous sa plume élégante, nous voyons successivement passer les silhouettes pensives des princes de Savoie et des Chefs de l'Eglise, de Benjamin Constant et de Lamartine, de Lacordaire et de François de Sales, de Silvio Pellico et de Madame de Stael, de Jean-Jacques Rousseau et de Xavier de Maistre.... M. Barbier nous en voudrait certainement de ne pas mentionner à côté du sien les noms de MM. le Dr Guilland, mort aujourd'hui, et Michel Carret, les deux bibliothécaires, chez lesquels il a toujours trouvé le plus intelligent et le plus dévoué concours... Ils sont nombreux, ces savants modestes, sans lesquels tant de richesses resteraient le plus souvent ignorées. La conscience du devoir accompli constitue presque toujours leur seule récompense. Ils n'en sont pas moins pour vous, Messieurs, d'incomparables auxiliaires auxquels nous devons être heureux, lorsque nous les rencontrons sur notre route, d'adresser le témoignage de notre admiration et de notre sympathie.

Il me reste, Messieurs, à vous parler du concours de poésie : « Je » crains fort, disait au début de son discours l'honorable rapporteur, » M. Descottes, d'apparaître en me levant comme un revenant d'un » autre âge. Venir parler de poésie en l'an de prosaïsme 1882, avoir » la prétention de roucouler des vers à des oreilles habituées » au tumulte assourdissant de la vapeur, à celui non moins assour- » dissant de la spéculation, n'est-ce pas commettre un anachronisme » et révéler à la commisération publique un état de folie douce pour » lequel le grand air et les simples sont vivement recommandés ? »

Digitized by Google

Je n'aurai pas les mêmes terreurs, et vous le comprendrez lorsque je vous aurai lu quelques courts passages de deux des morceaux couronnés qui ont particulièrement retenu mon attention.

Le premier, *la Locomotive*, est du à M. Constant Berlioz, commissaire de surveillance administrative à la gare de Chambéry; s'adressant au monstre familier dont chaque jour il suit, rêveur, les fantastiques évolutions, il l'interpelle dans cette superbe apostrophe par laquelle débute le poëme:

Tu pars, et nuit et jour dévorant les espaces
Sous tes ressorts d'acier tu fais gémir le sol.
On voit l'aigle honteux s'arrêter quand tu passes
Ainsi qu'un papillon dont timide est le vol.
Ta fournaise rougie et luisante dans l'ombre,
Tes radieux fanaux qui semblent de grands yeux,
Voient des fleuves, des champs, des villages sans nombre,
Des rochers dont le front se dresse vers les cieux,
Des mers, et des follets qui dansent sur la dune,
Des forêts, des cités qui dorment dans la nuit,
Des nuages flottants argentés par la lune;
Et toi, tu vas toujours semblable au temps qui fuit....
As-tu, dans ta poitrine, ainsi que l'homme, une âme?
Est-ce un soupir puissant? Est-ce un démon captif?
Ce globe est ton domaine, ô gazelle de flamme!
Te suffit-il? Parfois il sort un cri plaintif
De ta lèvre, et l'écho pleure dans la vallée.....
Puisque rien ne t'arrête en ta course de feu,
Ni la bise d'automne à la voix désolée,
Ni les fleurs du printemps, ce sourire de Dieu,
Ni la neige qui tombe et roule en avalanches,
Ni l'ombre que les bois nous prodiguent l'été,
Ni les sources formant mille cascades blanches,
Que cherches-tu? Que veut ton esprit agité?

Si tu pouvais parler en reposant tes ailes
Aux rêveurs paresseux devant leur porte assis,
Sans doute tu dirais bien des choses nouvelles :
Que de secrets! Que de récits!

Digitized by Google

Mais tu vas entraînant — voyageur insensible, —
Ton esclave, ton roi, l'homme, ton créateur!
Tu vas, tu vas aveugle et quelquefois terrible
Sourde à sa joie, à sa douleur.....

Chaque être a son destin, sa tâche sur la terre:
La nue et le soleil, la nuit et les rayons.
A toi, quel est ton rôle, ô travailleuse austère?
Il est d'unir les nations!....

Voilà certes, Messieurs, de l'inspiration et de la bonne! jaillissante, spontanée, hardie, poétisant ce qui semble le moins *poétisable*, la vapeur, donnant une âme, un corps, des ailes à la locomotive et la lançant sonore et terrifiante, à travers les frontières et les nationalités, comme le génie de la concorde et de la paix.

Dans un ordre d'idées plus abstrait encore permettez-moi de vous citer quelques strophes d'une méditation qui, à la première lecture, m'a tout à la fois séduit par la puissance et l'élévation de la pensée, charmé par l'ampleur et la richesse du style, ému par la pureté et la délicatesse du sentiment. Sous le titre mystérieux, *A une âme sincère*, un poëte, un vrai poëte se place résolument en face du grand problème de l'existence. D'où venons-nous? Que sommes-nous? Où allons-nous?

L'homme s'acharne en vain sur ce problème étrange:
Suis-je un esprit déchu? Suis-je l'aube d'un ange?
Une ébauche céleste, un chef-d'œuvre effacé,
Germe pour l'avenir ou débris du passé?
Pourquoi, quand je descends jusqu'au fond de moi-même
Y trouvé-je l'amour à côté du blasphème?
Pourquoi mon triste cœur, prompt à se torturer,
Veut-il tantôt maudire et tantôt adorer?
A creuser ces pensers, l'heure à l'heure s'ajoute,
Rien n'éclaire ma foi, rien ne détruit mon doute;
Dans l'amère anxiété mon esprit se morfond
Et je reste à jamais un mystère profond.
Sans cesse en ses travaux j'interroge le sage;
Ces mots que la science a légués d'âge en âge,
Je les cherche et les pèse; un seul cri les traduit:
L'homme court vers la tombe en sortant de la nuit.

Digitized by Google

Mais chez lui le doute est un état passager; le tableau palpitant qu'il en trace n'est qu'une sorte de mise en scène, comme une ouverture à cette douce et charmante réplique de la raison et de la foi :

Ah! ceux qui vont jetant dans un blasphème immense
Leurs doutes, leurs regrets et leur désespérance
A la Divinité,
Ceux-là n'ont jamais vu sous les rameaux d'yeuse
Au bord des chemins creux, en s'éveillant joyeuse,
Rire la paquerette au soleil de l'été;
Et les chants des matins, et les nuits étoilées,
Et des amours des nids les tendresses voilées
Pour eux restent muets ;

Ces orgueilleux rêveurs, sans vouloir rien entendre,
Passent lorsque, le soir, monte, suave et tendre,
A travers les blés murs, la chanson des bluets.
Ils s'en vont, l'âme obscure et l'œil plein d'anathèmes,
Pêle-mêle entassant leurs fragiles systèmes
Sur le sable mouvant,

Pendant que plein d'espoir dans la parole auguste,
Sur les sillons ouverts, le laboureur robuste
Tranquillement confie un peu de grain au vent!
Combien vous rachetez de colères humaines
O sourire des fleurs, concert des grands vieux chênes,
Musique du roseau!

O pardon! que de fois sur la terre tu tombes!
Pour un regard que Dieu jette au nid des colombes !
Que de fronts impunis pour le chant d'un oiseau!
Oui, ce que l'homme nie, une fleur le proclame !
L'arbre accepte le Dieu que discute notre âme,
La pampre pour mûrir espère le soleil
L'oiseau sent qu'un regard plane sur son sommeil....

Ecoutez enfin, Messieurs, cette magnifique glorification de la mort. Chez le poëte, le cœur, ici, triomphe des dernières hésitations de l'esprit; il prend la vie avec ses illusions, ses joies passagères, ses cruelles épreuves, il en démontre le vide et le néant et, nouveau

Digitized by Google

prophète, sur les ruines amoncelées, au bord des tombes entr'ouvertes, il entonne, avec un majestueux dédain des choses d'ici bas, l'hymne de l'immortalité :

Quoi donc! gardant la soif d'un trop court lendemain,
Hommes, vous maudissez le tombeau qui délivre
Et vous pleurez ceux-là qui cessent de poursuivre
Votre idéal humain!

Oh! ne les plaignez point, ces élus de la tombe!
Libres de nos liens, affranchis de nos deuils,
Combien vont retrouver au fond de leurs cercueils,
Des ailes de colombe!

Des ailes, pour franchir nos horizons bornés,
Pour atteindre à ce jour que nulle ombre n'altère,
Des ailes pour s'enfuir par delà cette terre
Bénis ou pardonnés!

Oh! ne les plaignez point! Ceux que la mort emporte
Loin des amours trahis et des espoirs déçus
S'en vont des paradis lointainement perçus
Découvrir quelque porte.

Ils vont, frappant aux seuils qui pour nous sont murés,
Chercher cet inconnu que notre esprit redoute ;
Pionniers de l'azur, ils vont, frayant la route
Des mondes ignorés.

Non! ne les pleurez point! Rien pour eux n'est funeste
Dans ce départ subit que vous nommez trépas.
Hommes, les morts s'en vont, mais, ne l'oubliez pas,
Tout leur amour vous reste.

« A l'Académie comme à nous, ajoutait l'honorable rapporteur, » dans un langage digne des vers qu'il encadrait, cette envolée dans » les hautes régions aura paru rapide comme un coup d'aile et étin- » celante comme une aurore. C'en est une, Messieurs, et il faut la » saluer comme une protestation spiritualiste d'une remarquable » valeur au milieu des bassesses et des négations du matérialisme » contemporain. »

Permettez-moi, Messieurs, de m'associer sans réserve à cette appréciation d'un confrère éminent dont le nom a depuis longtemps

Digitized by Google

franchi les sommets de ses chères montagnes et d'envoyer à l'auteur, Mlle Amélie Jex, de Chambéry, les respectueuses félicitations d'un fervent admirateur de son beau talent.

J'aurais voulu, Messieurs, faire encore avec vous de nombreuses haltes dans cette excursion à travers la Savoie, mais je ne dois pas oublier combien précieux est votre temps; aussi bien ces quelques extraits suffisent-ils amplement pour vous convaincre que si jamais la poésie devait être bannie du reste du monde, elle trouverait toujours un refuge, un temple et des fidèles aux pieds du Mont-Blanc, le long des nefs de ses défilés, dans les absides désertes de ses cirques, au milieu des sauvages harmonies de ses forêts de sapins. Elle est indéniable, cette influence des montagnes sur l'esprit, le cœur et l'imagination de l'homme; plus que personne Lanfrey l'avait ressentie et c'est en pensant à son pays que ce Savoyard austère qui, sous le masque rigide de l'historien, avait peine à cacher l'âme d'un poëte, s'écriait éloquemment dans ses lettres d'Everard: « Ce sont les senti-
» ments les plus énergiques qu'émeuvent en nous les hauts sommets;
» ils nous sollicitent à monter toujours plus haut et les lyriques
» élans qu'ils inspirent à l'âme ne sauraient mieux se comparer qu'à
» leur forme hardie et élancée vers le ciel.... Qui que vous soyez, si
» vous portez un cœur libre, saluez ce sanctuaire! Ranime-toi, pous-
» sière humaine, et redeviens un homme. »

LOUICHE-DESFONTAINES.
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

---

2. — Fastes de la Sénonie, par M. Eug. VAUDIN.

Nous avons applaudi déjà à de très intéressantes œuvres de restaurations d'histoires locales, entreprises par des patriotes épris de leur cité ou de leur province. Outre l'intérêt spécial de ces reconstitutions pour les concitoyens de leur auteur, elles sont éminemment propres à éclairer l'Histoire générale, soit en faisant mieux comprendre les épisodes auxquels se trouve mêlée la localité qui en fait l'objet, soit en reproduisant les mœurs, les habitudes, l'état des arts et des sciences de l'époque qu'elles racontent.

Digitized by Google

Ces éloges, les Fastes de la Sénonie les méritent à un haut degré. M. VAUDIN y raconte l'histoire de la *Senonia Maxima*, comprenant l'Auxerrois, l'Orléanais, l'Ile de France, Troyes et Chartres : puis, il décrit les monuments du territoire restreint du département de l'Yonne, et surtout, de la ville et de l'arrondissement de Sens.

Les Boïens, qui jouent un si grand rôle dans les histoires de Rome et de la Grèce, qui ont légué leur nom à la Bohême et à la Bavière, sont déchus de leur grandeur passée lors de la lutte suprême de la Gaule contre César : mais les Sénonais ont gardé leur place entre les plus importantes familles du pays et jouent un rôle glorieux dans la guerre de Vercingétorix. Celui-ci avait eu pour précurseur Accon, le général Sénonais, que César fit punir du dernier supplice et dont la mort souleva l'indignation de toute la Gaule.

La Sénonie restait donc, au moment où la Gaule devenait Romaine, une des parties les plus importantes du pays. Aussi Agendicum, ou Agiedicum, sa capitale, fut elle une des grandes cités de la nouvelle province. Chef lieu de la 4e Lyonnaise, elle est le centre d'un réseau de sept grandes routes convergeant de toutes les directions au confluent de l'Yonne et de la Vanne : malgré les nombreuses mutilations que les guerres de seize siècles, ou l'incurie des autorités locales leur ont fait subir, des monuments plus importants même que ceux de Nîmes ou d'Arles attestent encore la grandeur d'Agendicum. M. VAUDIN relève avec soin tout ce qui reste d'un passé grandiose et invoque l'irrécusable témoignage des monuments et des inscriptions, fondement solide auquel les historiens de nos jours ont rendu partout toute sa valeur.

Sens tient naturellement la première place dans cette recherche des monuments de l'époque Romaine, comme, plus loin, dans la description des souvenirs du moyen-âge et des édifices modernes. Mais M. VAUDIN donne et discute aussi les vestiges Gaulois, Romains, chrétiens, laissés sur tout le sol du département. Dessinateur habile, il a orné son ouvrage de 31 planches, 8 gravures dans le texte, et 1 carte de la Gaule, qui éclairent et complètent son texte. Quelques-unes de ces gravures sont tout particulièrement intéressantes.

En résumé, M. VAUDIN a apporté, à l'histoire et à la description de son pays, une conscience, un zèle, que nous voudrions voir appliquer

Digitized by Google

à toutes les parties du vieux territoire de la Gaule. Nous permettra-t-il cependant d'avouer que le mérite même du travail qu'il a accompli nous fait désirer qu'il approfondisse encore certaines recherches et qu'il donne, à quelques-unes de ses assertions, un degré de certitude qu'il ne semble pas impossible d'atteindre par un travail poussé plus loin ?

Personne n'est mieux préparé que M. VAUDIN pour ces études qui sont, cependant, la moindre partie du beau volume dont nous donnons cette trop rapide analyse, et qui mériterait qu'on s'arrêtât sur chacune de ses parties. M. VAUDIN se proclame l'élève de VIOLLET LEDUC, l'éminent architecte qui fut, en même temps, un grand maître comme dessinateur et paysagiste, et un archéologue de premier ordre. L'œuvre de M. VAUDIN atteste un digne continuateur de son illustre maître.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

---

3. — Bulletins de l'Académie d'Hippone.

Messieurs,

Il y a quelques jours, la Société des Etudes historiques adhérait à une requête ayant pour objet la conservation des monuments, objets divers, inscriptions, etc. pouvant servir aux recherches archéologiques.

Les Bulletins de l'Académie d'Hippone viennent à propos pour nous faire apprécier l'intérêt de cette requête et la valeur, pour l'étude de toutes les parties de l'Histoire, de ce qui peut rester des travaux et des écrits des anciens.

S'agit-il d'Histoire générale ? les inscriptions votives ou tumulaires donnent lieu à de savantes discussions sur l'administration de la colonie d'Afrique, sur l'identité des personnages nommés avec ceux de même nom que connaît l'Histoire ; sur les fonctions et le titre attribués, suivant les époques, aux hommes qui gouvernaient la province. Ici c'est une dissertation savante sur ce « Saxa » qui combattit Brutus et Cassius, une autre, sur Juba Ier, roi de Numidie. Puis,

Digitized by Google

l'étude des inscriptions nous fait descendre la suite des siècles, arriver à des tombeaux chrétiens, parmi lesquels les plus remarqués sont ceux de deux évêques, probablement exilés à la limite du désert par Hunéric à la suite du concile de Carthage : puis, apparaissent Justinien et Théodora, enfin de rares épitaphes Arabes.

S'agit-il de l'histoire des religions ? l'épigraphie Africaine y apporte des éléments curieux : les consécrations à Jupiter ou à Neptune apparaissent encore sous une forme presque officielle. Une autre s'adresse « *Marti Servatori* » à un Mars que n'a certainement pas adoré l'ancienne Rome, et auquel on recommande la vie de Caracalla et de Geta. Mais, en bien plus grand nombre, on relève des monuments du culte, beaucoup moins idéaliste, de l'Empereur, représentant de Rome et déifié comme elle ; seulement, les inscriptions qui parlaient de Geta ont été martelées après coup ; tandis que subsistaient celles qui ont trait à Caracalla, à Commode. Un grand nombre s'adressent « *genio civitatis* » : elles ont l'avantage d'assurer l'identité de localités discutées avec les indications de Peutinger : surtout elles marquent la tendance à rapprocher de soi la divinité que l'on invoque : peut-être, le génie de la cité, dans la philosophie du paganisme à son déclin, n'est-il qu'un intercesseur sans puissance propre, comme les saints patrons des paroisses chrétiennes ; parmi ceux-ci, d'ailleurs, combien ont été réellement adorés et se sont, dans la pensée et les habitudes du peuple, subtitués à la divinité même ?

Et l'histoire du commerce ? -- L'académie d'Hippone collectionne un grand nombre de marques de fabrique dont quelques-unes sont grecques et indiquent des objets fabriqués en Orient, probablement à Alexandrie. Puis viennent des poids servant d'étalons pour les poids de la monnaie d'or — un bas-relief en bronze représentant peut-être Geta et provenant d'un étendard.

Enfin tout ce qui constitue la vie sociale et politique des pays barbaresques, principalement pendant la durée de la domination romaine dans ces régions.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le plaisir que j'ai éprouvé à voir, parmi les plus actifs et les plus utiles adeptes de cette reconstitution de l'Histoire, quelques jeunes officiers utilisant pour leurs recherches les tournées que leur impose leur part dans l'administration du pays.

Digitized by Google

MM. le lieutenant Ab. FARGES, le capitaine VINCENT, sont au nombre des correspondants les plus assidus de l'Académie, et leurs estampages permettent à M. le Président PAPIER, notamment, de discuter l'interprétation déjà savante et digne d'attention, qu'ils ont donnée d'inscriptions presque toujours frustes et mutilées. Des médecins militaires relèvent, avec un soin méritoire, la flore et l'entomologie des versants du Sahara. Enfin, l'académie est en relations de tous les jours avec les plus savants épigraphistes de France et d'Allemagne.

Vous jugerez donc, Messieurs, que l'académie d'Hippone prend une part très importante à cette constitution des fondements solides de l'Histoire que peut fournir l'étude des monuments de l'antiquité et qu'elle a droit aux félicitations et aux remercîments de la Société des Etudes historiques. Dans 67 localités diverses, elle a relevé 404 inscriptions, dont 3 grecques et 4 puniques, et 75 marques de fabrique : ces nombres datent de 1884.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

---

4. — L'Ordre de Saint François d'Assise en Roussillon, par Mgr TOLRA DE BORDAS. — *Rapport* de M. BOUGEAULT.

Messieurs,

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de regretter l'absence de notre honoré confrère, Mgr TOLRA DE BORDAS, retenu dans le Midi de la France par des raisons de santé et de famille. Il nous manque surtout dans les occasions où il pourrait, comme autrefois, nous donner le concours de sa fine et délicate critique sur les ouvrages en langue italienne, espagnole ou romane, qui sont soumis à notre appréciation. Notre Société eût pu encore utiliser au besoin sa haute compétence de docteur en droit et en théologie, de même que son aptitude sur les matières les plus diverses du domaine littéraire. L'érudition chez lui ne fait pas tort à l'imagination, comme il l'a prouvé en cueillant plusieurs fleurs dans le champ préparé par Clémence ISAURE. C'est même aux Jeux-Floraux de Toulouse qu'il a

Digitized by Google

pris en 1866 son premier essor d'écrivain et de critique par son *Tableau des études historiques en France* au XIXe siècle ; et ce qui m'a plus d'une fois étonné, c'est de ne trouver nulle part dans notre *Investigateur* une mention quelconque de ce remarquable travail qui a paru en brochure de 135 pages. Cet oubli, que la modestie de l'auteur ne lui a pas permis de relever, je suis bien aise de le réparer en passant, tout en regrettant de ne pouvoir m'y arrêter davantage, car cette étude en vaudrait la peine. J'y trouve, en effet, un résumé complet, tracé d'une main vigoureuse, de tous les grands travaux historiques, qui sont, en France, une des gloires les plus solides de notre siècle. Les vues ingénieuses y abondent, la critique y est exercée avec la sagacité d'un maître qui possède à fond ce vaste sujet et sait l'envisager sous ses aspects les plus saisissants. Dans le cadre restreint du concours, Mgr DE BORDAS a su embrasser et développer la matière sous tous les points de vue. C'est une galerie de tableaux où figurent tous les écrivains d'Histoire et toutes les écoles, analysés avec autant d'impartialité que de finesse. Il y a là le germe et la matière d'un vaste travail qui aurait pu être développé en plusieurs volumes, et que l'auteur pourrait reprendre en sous œuvre, pour le plus grand profit des études historiques.

Notre confrère a été entraîné depuis par d'autres travaux qui conviennent mieux sans doute à ses aspirations religieuses et à son caractère sacerdotal. C'est ainsi qu'il nous envoie aujourd'hui un volume de 550 pages qui a pour titre : l'*Ordre de saint François d'Assise en Roussillon*. Ce que ce travail a dû coûter de peines, de recherches minutieuses et approfondies, l'auteur seul pourrait le dire, mais nous pouvons le deviner rien qu'à voir la masse de faits, de détails curieux qui y sont accumulés, toujours étayés de preuves à l'appui, de citations et de pièces justificatives. C'est, si l'on veut, une monographie provinciale, car elle se borne à exposer l'action religieuse qu'a exercée l'Ordre de saint François d'Assise dans la province de Roussillon, ce que l'auteur indique par ces mots du sous-titre : *Fragments et récits sur l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Elne*. Mais cette histoire locale n'en a pas moins son importance en ce qu'elle se rattache à l'histoire générale dont elle développe un côté intéressant et trop peu connu. Ce but est du reste bien défini par ces quelques

Digitized by Google

mots adressés *au Lecteur* en tête de l'ouvrage. « Les travaux d'histoire locale ne sont-ils pas l'arsenal où l'histoire générale doit s'approvisionner ? Or l'histoire de l'Église embrassant dans son cadre l'histoire des ordres religieux, n'est-il pas vrai que celle-ci ne peut elle-même devenir complète et sérieusement authentique que par le secours des tableaux et récits puisés dans les documents particuliers et archives locales ? » Pour atteindre le but indiqué, Mgr DE BORDAS a puisé largement dans les annales et chroniques, et notamment dans deux recueils manuscrits dont l'un se trouve à la bibliothèque de Perpignan et l'autre aux archives de la préfecture de Toulouse. Il passe donc en revue tout ce qui concerne l'ordre de saint François d'Assise, depuis son premier établissement dans le diocèse d'Elne, au commencement du XIIIe siècle, jusqu'à l'époque contemporaine. Tous les faits importants qui s'y rattachent, toutes les fondations de l'Ordre, tous les personnages qui l'ont illustré par leurs vertus ou par leur science, sont énumérés, étudiés, exposés avec un ordre parfait, un soin consciencieux, une abondance de détails qui jettent partout la lumière et donnent au récit un intérêt particulier.

On ne s'étonnera pas sans doute de voir l'importance attachée à l'Ordre des Franciscains et à leur illustre fondateur, le Séraphique saint François. Il suffit de se rappeler l'influence prodigieuse qu'il exerça par ses prédications en Europe et jusque dans les pays idolâtres; les hommes illustres qu'il a comptés dans ses rangs, tels que Roger Bacon, Duns-Scott et plusieurs papes. Ces *Frères Mineurs*, humbles et mendiants, ont toujours été en communication avec les petits et les faibles, pour soulager leur misère et leur montrer un dédommagement du côté du ciel. Leurs couvents étaient répandus dans toutes les parties du monde et la France n'en comptait pas moins de 8000. Ils tiennent donc une large place dans la vie religieuse et sociale, et l'Histoire n'a pas le droit de les dédaigner. Saint François d'Assise et son Ordre ont été l'objet de plusieurs publications importantes, dont, à côté de celle de Mgr TOLRA DE BORDAS, je signalerai la plus récente. C'est un splendide ouvrage illustré, édité chez Plon, composé par le P. Léopold de Chérancé, et complété par trois autres collaborateurs. On y voit la propagation rapide de la famille franciscaine par tout l'univers, les nombreux rameaux qui sont sortis de cette souche ; les savants, les

Digitized by Google

docteurs, les grands hommes qu'il a produits ; enfin dans la 3e partie, qui a pour titre *Saint François dans l'art*, un complément où est signalée l'immense influence que saint François a exercée sur l'art au moyen-âge et à l'époque de la renaissance italienne, depuis les fresques de Giotto jusqu'à celles dont Flandrin a décoré l'église de Saint Vincent de Paul. Ajoutons que saint François n'a pas nui en France au sentiment patriotique, puisque Jeanne d'Arc faisait partie de son tiers-ordre. Mgr DE BORDAS aura contribué pour sa part au monument que les siècles ont élevé en l'honneur de cet apôtre de l'humilité et de la pénitence.

— Au dernier envoi de notre confrère était joint un opuscule publié par lui, et extrait des *Annales de Provence*, sous le titre de : *un Livre de spiritualité*. On y trouve d'ingénieuses réflexions au sujet de l'*Imitation de Jésus-Christ* dans l'ordre des *Exercices spirituels de saint Ignace*. Mgr DE BORDAS examine d'abord l'opinion de divers auteurs sur le *Plan* de l'Imitation, et il appuie celle que partageait le savant évêque de Perpignan, Mgr Gerbet, c'est que « l'auteur de l'Imitation ne s'est point proposé de plan, et qu'il n'en a suivi aucun. » Cela le conduit à parler d'un livre du P. George Héser, publie en 1726 sous le titre de : *Summa theologiæ mysticæ Venerabilis servi Dei Thomæ a Kempis*, et réimprimé de nos jours. Cet écrivain fait voir qu'il existe une liaison étroite entre les *Exercices* de saint Ignace et l'*Imitation de J.-C.* Ces Exercices sont calqués sur les textes de l'Imitation qui se trouvent en faire la base au moyen d'ingénieuses découpures. Tel est le point de vue, assez curieux, que fait ressortir l'opuscule en question, d'après une découverte du P. Amort, éditeur de l'ouvrage du P. Héser.

BOUGEAULT.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 25 FÉVRIER. — *Présidence de* M. D'AURIAC, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. Lettre de l'Abbé GABRIEL remerciant la Société à l'occasion du rapport fait sur son livre par M. l'Intendant général MONTAUDON.

Lettre de M. DUVERT, Président, s'excusant de ne pouvoir présider la séance, et informant la Société de la mort de M. BALCARCE. M. DUVERT a rédigé une notice nécrologique pour la Revue.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce qu'il a adressé, depuis la dernière séance, une lettre circulaire aux Directeurs de différents journaux pour les prier d'insérer le sommaire de la Revue. Ont déjà répondu favorablement la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit*, le *Moniteur Universel*, l'*Echo bayeusain*, le *Bien public de Dijon*, le *Journal d'Amiens.*

M. DESCLOSIÈRES communique une lettre de M. TARTARIN de Belgarde (*Loiret*) informant qu'il a reçu son diplôme de membre correspondant.

Il a également été reçu trois exemplaires de la lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant la réunion des Sociétés savantes pour le 7 avril prochain.

Livres offerts. — *Bulletin de l'Académie d'Hippone.* Colonel FABRE DE NAVACELLE, rapporteur.

Mémoires de la Société d'Archéologie de Saintes. Même rapporteur.

La Passion de sainte Catherine, poème par M. TALBERG. M. DE BOISJOLIN, rapporteur.

Un Commandant en chef des provinces d'Aunis, de Poitou et de Saintonge en 1788, par M. Eugène LOUIS. — *Notes historiques sur la Vienne, Biographies, M. Benjamin Pillon*, par le même. M. MARBEAU est nommé rapporteur de ces différents ouvrages.

Digitized by Google

Paul Baudry et sa première peinture, par M. Eugène Louis. M. Georges Dufour, rapporteur.

Le Droit d'extradition appliqué aux Délits politiques, par le Docteur Lammasch, tradition de MM. Weiss et Louis-Lucas. M. Desclosières, rapporteur.

M. Desclosières a reçu de M. Pagart d'Hermansart un manuscrit intitulé : *Les Maisons d'éducation d'Ecouen et de St-Denis et les vassaux de Coppenbrugge en* 1810. Ce travail sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. l'Administrateur donne lecture de son exposé de la situation financière de la Société pour l'exercice de 1884.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Ch. Delattre, Juge de paix à Poissy, qui se présente comme membre associé libre.

M. Jules Fabre donne lecture de son rapport, et la Société vote l'admission de M. Delattre, en qualité de membre associé libre de la 3e classe.

Lectures. — M. Desclosières lit, au nom de M. Duvert absent, la notice nécrologique rédigée sur M. Mariano Balcarce, notre collègue décédé Ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine.

La Société vote l'insertion de cette notice dans la Revue.

M. Camoin de Vence achève la communication de ses *Impressions de voyage en Norwège*, récit plein de descriptions et de détails curieux. Il relève, à ce sujet, certaines erreurs commises par de précédents voyageurs et notamment par Ampère.

M. le Général Favé continue la lecture de son ouvrage sur *L'Empire des Francs* et étudie particulièrement les mœurs et les lois des Burgondes.

M. Loiseau communique son étude sur *La légende d'Ulysse dans la littérature portugaise.*

M. d'Auriac achève la lecture de son *Etude historique sur Rienzi.*

La Séance est terminée par l'audition : des *Etudes sur l'Irlande* de M. Jacques Flach, dans lesquelles l'auteur se livre à de hautes et fortes considérations sur la Politique générale, et du Rapport de M. Marbeau sur *Les salles d'asile en France et leur fondateur : Denys Cochin*, d'après M. Gossot ; compte-rendu dans lequel l'auteur passe en revue les œuvres philanthropiques de M. Cochin et associe, comme un hommage naturel et d'ailleurs bien mérité, au nom de cet homme de bien, celui de son père, le célèbre fondateur des Crèches.

Ces diverses lectures sont renvoyées au Comité du Journal.

Digitized by Google

INFORMATIONS

Histoire de la Navigation et de la Colonisation.

Statue élevée au navigateur Lapérouse en Australie. — Au mois de décembre 1884, des résidants français de Sidney ont érigé un monument au célèbre navigateur Lapérouse massacré en 1775, près de Botany-Bay, lors de son voyage d'exploration autour du monde.

L'Ile de Robinson.— Daniel de Foë s'est inspiré, pour écrire son *Robinson,* des aventures d'un matelot écossais, Alexandre Selkirk qui, demeura pendant cinq ans dans l'île déserte Juan Fernandez, appartenant de nos jours au Chili.

En 1872, un Suisse, M. Rodt, obtint du gouvernement du Chili l'autorisation d'établir, moyennant une redevance à titre de bail, une colonie agricole.

M. Rodt est devenu le souverain de l'île de *Robinson* sous la réserve de la suzeraineté du Chili qui, d'ailleurs, n'existe que d'une façon tout à fait nominale. On assure que les fonctions judiciaires et administratives s'exercent sous le simple contrôle du successeur de *Robinson* d'une façon satisfaisante.

M. Eugène Vaudin nommé Officier d'Académie.

Nous avons le vif plaisir d'enregistrer la promotion de notre confrère M. Eugène Vaudin, Membre correspondant, au titre d'Officier d'Académie, pour services rendus à l'Instruction publique. La *Société des Etudes historiques* félicite son correspondant de cette distinction que lui méritait ses nombreux et savants travaux.

Les Origines du Sénat Romain.

Tel est le titre d'une thèse soutenue, l'année dernière, devant la Faculté des lettres de Paris par M. Bloch, ancien Membre de l'École française de Rome et d'Athènes. On trouve dans cette étude les causes premières de la grandeur politique des Romains expliquées par la connaissance intime et détaillée des institutions.

Amiens. — Typ. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Avril. N° 4.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

L'EMPIRE DES FRANCS

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE IV.

LES BURGONDES.

Les Burgondes sont venus occuper un territoire situé dans la Gaule ; ils y ont fondé un royaume qui a duré cent vingt ans et leurs lois ont survécu à leur domination. La nature de leurs institutions, les effets qu'elles ont produits appellent notre attention. Les Burgondes avaient été convertis au christianisme, c'est un historien [1] ancien qui l'atteste, avant de passer définitivement, en l'an 406, de la rive droite sur la rive gauche du Rhin ; après cette translation, un de leurs rois établit sa résidence à Genève. Leur domination s'étendit dans la vallée et le bassin du Rhône ; mais on ne sait pas bien l'histoire de leurs conquêtes faites par des princes de la même famille qui se partageaient

(1) Socrate. Lib. VII, c. 30.

Digitized by Google

le territoire du royaume. Le roi Gondebaud régnait seul en l'an 500 sur toute l'étendue des pays conquis, lorsqu'il entreprit de réunir des lois anciennes et des lois nouvelles destinées à régir les Burgondes. Il avait convoqué à Ambérieux, dans la Bugei, l'assemblée des Grands de son royaume chargée de délibérer sur cet important sujet, avant de promulguer le code que l'assemblée approuva. Le roi Sigismond, fils de Gondebaud, promulgua en l'an 517, un code qui différait peu du précédent et qui a conservé le nom de son père ; c'est celui qui nous est parvenu ; il est connu sous le nom de *loi Gombette*.

Sigismond, après avoir régné de l'an 516 à l'an 523, eut pour successeur son frère Godomar, lequel, n'ayant pu soutenir l'attaque des rois francs, Clotaire et Childebert réunis contre lui, perdit la couronne en 534. A partir de là son royaume fut compris dans les Etats de la dynastie mérovingienne. Gondebaud avait fait précéder le code de lois que nous allons étudier d'une courte préface ainsi conçue :

« Nous homme très glorieux, Gondebaud roi des Burgondes, ayant » réfléchi profondément sur les constitutions faites par nos parents et » par nous pour le repos et l'utilité de notre peuple, à cette fin de » décider les contestations et d'assurer l'obéissance selon la raison et » la justice, nous les avons soumises à l'examen de nos Grands et » nous avons décidé que les présentes lois approuvées par nous et par » eux seraient promulguées. »

On voit par là que le pouvoir législatif n'appartenait point à la royauté seule puisqu'elle ne l'exerçait qu'avec le concours des Grands de l'Etat. Ces grands sont désignés dans un édit du roi Sigismond sous des titres divers : « *Optimates, comites, consiliarii domestici et ma-* » *jores domus nostræ, cancellarii etiam, Burgundiones quoque et* » *Romani civitatum aut pagorum comites, vel judices deputati, omnes* » *etiam militantes.* » Ce qu'on peut traduire sans trop de licence ainsi qu'il suit : dignitaires, comtes, conseillers intimes, maires du palais, chancelliers, comtes, Burgondes ou Romains, de cité ou de *pagus*, juges en mission, agents d'exécution. Il résulte de là que les rois des Burgondes avaient placé un comte à la tête d'une cité et parfois même d'un *pagus*, c'est-à-dire d'un territoire moindre que celui d'une cité.

L'édit qui accompagnait la nouvelle promulgation fut souscrit par

Digitized by Google

trente et un personnages ayant le titre de comte ; il met en évidence une des difficultés auxquelles le législateur s'était heurté en passant du système des compositions employé comme moyen de conciliation entre les parties, au système des peines infligées par le pouvoir public. Dans le premier, le juge recevait une rémunération payée par le condamné en même temps que la composition ; dans le second le juge ne devait rien recevoir des parties en cause parce qu'il était rétribué par le roi. Les peines infligées aux juges qui manquaient à ce devoir arrivèrent à un degré de sévérité qu'on peut apprécier d'après l'article suivant : « 5. Celui qui se sera laissé corrompre, » eût-il jugé suivant la justice, mais qui sera convaincu d'avoir reçu » une récompense, devra être puni de la peine capitale pour servir » d'exemple à tous. » L'article 8 porte que « si un juge accusé de » corruption n'en a point été convaincu, l'accusateur subira la peine » dont le juge coupable aurait été frappé. » Un autre article ajoute : « Le crime de vénalité entre romains est soumis à la même interdic- » tion ; il sera jugé d'après les lois romaines, comme nos pères » l'avaient statué. »

D'après l'article 12 de cet édit, le comte romain et le comte burgonde devaient se réunir pour juger une cause entre un romain et un burgonde. Cette sage précaution était accompagnée d'une autre garantie, car le roi envoyait en mission des juges qui constituaient une juridiction plus haute [1].

Dès la première année de son règne, en 516, Sigismond avait expressément décrété qu'entre romains la loi romaine devait avoir autorité, qu'entre burgondes et romains, tout litige devait être décidé d'après ses statuts.

Avant la publication du code de Gondebaud, les burgondes étaient devenus propriétaires fonciers par suite de confiscations opérées systématiquement en vertu du droit de conquête. La distribution des terres s'était faite à plusieurs reprises avec l'intention de ménager les romains. Un roi burgonde devenu maître d'une nouvelle contrée, prenait soin de faire loger les hommes de son armée chez les habitants des campagnes et de les répartir entre les propriétaires ruraux.

(1) *Leges Burgondionum*, t. CIX. *Pertz. Legum*, t. III, p. 378.

Digitized by Google

Chaque guerrier installé chez un romain y avait été rejoint par sa femme, ses enfants, ses bestiaux, ses esclaves, s'il en avait. Chaque burgonde avait été autorisé à se livrer aux travaux rustiques sur des champs disponibles, et il avait pu ainsi augmenter ses connaissances pratiques par les exemples et les conseils du cultivateur romain. Il est à croire que les rois des burgondes avaient eu l'intention d'arriver ainsi au partage de chaque propriété entre les deux chefs de famille vivant dans cette communauté, mais les inconvénients qu'entraînèrent les mésintelligences inévitables entre le propriétaire et le spoliateur décidèrent les rois burgondes à faire un autre arrangement qui fut consacré par Gondebaud.

» Bien qu'au temps où notre peuple [1] a reçu le tiers du nombre » des esclaves et deux parties des terres, nous ayons ordonné qu'un » Burgonde doté par les largesses de nos parents ou les nôtres, du » tiers des esclaves et de deux parties des terres, ne les aurait pas » dans le lieu où il avait été reçu en qualité d'hôte, plusieurs Bur- » gondes ne voyant pas le danger de leur conduite, ont violé cette » prescription et il est nécessaire de les y ramener. Nous ordonnons » donc que tous ceux qui sont en possession de terres et d'esclaves » pris à leurs hôtes, les restituent sans retard. »

Si la règle qui attribuait aux Burgondes le tiers des esclaves et les deux tiers des terres fut appliquée la première, elle ne le fut pas seule, car on lit dans un édit émané du même roi Gondebaud : « Les Romains » n'auront pas à donner aux Burgondes venus chez eux plus qu'il » n'est nécessaire présentement, c'est-à-dire la moitié des terres. » L'autre moitié avec tous les esclaves restera aux Romains qui ne » devront avoir à supporter aucune violence [2]. » Ainsi, à chaque nouvelle conquête, les Burgondes ont soumis les vaincus à une confiscation dont le tarif n'est pas toujours resté le même.

La loi que nous venons de citer donna la marche à suivre par les Burgondes pour obtenir la propriété des terres auxquelles ils pouvaient prétendre. « Celui qui voudra obtenir un don dans une localité [3] » doit venir à nous avec des lettres du comte. Nos conseillers ou

(1) Tit. LIV, l. I.
(2) *Pertz. legum* tom. III. *Burgundionum leges, capitula extravagantia* CVII. 2.
(3) CVII. 13.

Digitized by Google

» maires du palais qui seront présents reçevront les lettres du comte » et d'après notre ordre feront des lettres adressées aux juges du ter- » ritoire dont la propriété fait partie et dont la concession est » accordée... »

L'usage des forêts fut réglé par des dispositions particulières : « Ceux qui tiennent des terres à ferme ou comme colons se partageront » la forêt d'après la contenance de leurs terres et la nature de leurs » possessions. La moitié des forêts et des enclaves qui en font partie » seront réservées aux Romains. »

Après que les propriétés eurent été partagées, le législateur prit une précaution utile en prescrivant que tous les litiges relatifs aux limites anciennes fussent jugés suivant le droit romain.

« Lorsqu'il s'élèvera une contestation [1] au sujet des limites des » champs possédés par les barbares en vertu du droit d'hospitalité » (*hospitalitatis jure*), elle restera circonscrite entre les deux Romains; » leurs hôtes ne seront pas partie active dans le litige ; ils attendront » que le jugement soit intervenu et l'hôte du Romain qui aura gagné » prendra possession du bien acquis. Le barbare qui s'immiscerait » dans ce litige, aurait à payer 12 solidi d'amende pour cette con- » travention. »

» 2. Si un Romain en cause y a fait intervenir le barbare, son hôte, » ils auront à payer l'un et l'autre 12 solidi, et l'affaire sera jugée » d'après les lois romaines. Si la contestation porte sur les limites » d'une terre qu'un barbare a reçue dans son intégrité, avec les esclaves, » par suite des mesures de largesse publique, il sera permis à celui » qui défend comme à celui qui attaque de faire juger la cause par le » droit romain. » Ceci fait voir que les rois burgondes ne se sont pas bornés à appliquer des règles de partage, mais qu'ils ont aussi distribué à leurs principaux auxiliaires des propriétés entières. Un même Burgonde put d'ailleurs avoir part à plusieurs distributions successives.

La confiscation des terres au profit des Burgondes a été mentionnée par deux chroniques ; celle de Prosper Tiron s'est exprimée, à l'occasion de leur premier établissement, en termes très brefs : « *Sabaudia* » *Burgondionum reliquiis datur cum indigenis dividenda.* » Et on lit

(1) Tit. LVII. l. I.

Digitized by Google

dans Marius d'Avranche, quand ils étendirent, en 456, leur domination dans la Gaule : « *Eo anno Burgondiones partem Galliæ occupaverunt* » *et terram cum galliis senatoribus diviserunt.* » Ces derniers mots paraissent indiquer l'intervention des curies dont le pouvoir était demeuré debout. Le gouvernement impérial donna plus tard son assentiment à la prise de possession qu'il n'avait pas su empêcher.

Voici une loi qui ajoute un nouveau renseignement sur le régime postérieur au partage des terres. « Si un Burgonde ou un Romain » a fait un défrichement dans un bois indivis, qu'il donne à son co- » propriétaire une étendue de bois égale à son défrichement pour que » la communauté continue à subsister. »

Ainsi, le Burgonde et le Romain possédaient parfois des bois à titre individuel et des bois indivis à titre de propriété collective. D'autre part, un Burgonde ou un Romain ne possédant pas de terre plantée en bois fut autorisé à couper du bois dans la forêt d'un autre [1]. Ces indices donnent à croire qu'au moment où les Burgondes sont venus résider au milieu des Romains, ceux-ci n'étaient pas assez nombreux pour mettre en culture toutes les terres arables. Malgré cela, la loi du partage violait trop profondément les droits établis pour ne pas entraîner des inconvénients graves que nous constaterons bientôt.

La population fut encore clairsemée dans les campagnes après l'établissement des Burgondes, comme on le voit par des lois telles que celle-ci : « Les prescriptions relatives aux chevaux et animaux qui » vont, suivant la coutume, errer au loin, devront être observées, et » personne ne devra s'en emparer. Celui qui les aura trouvés sur son » bien faisant du dommage, et qui les aura enfermés, devra en infor- » mer ses voisins et ses co-partageants. Si le possesseur des animaux » n'est pas venu au bout de trois jours, celui qui les a enfermés » pourra les chasser de ses terres en présence de témoins [1].

» La loi par laquelle, dans les temps passés, les chevaux trouvés et » pris devaient être livrés à nos serviteurs chargés de percevoir les » amendes dans le pays, afin qu'ils les fissent garder, est abrogée ;

(1) Tit. XXVIII. l. I.
(2) Tit. XLIX. art. 3.

Digitized by Google

» nous savons pertinemment que, sous ce prétexte, il y a eu plus de » chevaux détruits que de chevaux conservés [1]. »

Le grand nombre des bêtes sauvages est un second indice non moins certain que le premier, d'une population clairsemée.

« Celui qui aura posé un piège pour les bêtes sauvages hors des » champs cultivés et des lieux habités ne pourra point être poursuivi » si par hasard un homme ou un animal s'y est pris [2]. » Et encore : « Il faut que les choses de nature à amener des contestations parmi » notre peuple ou des dangers pour les personnes soient réglées par » les lois. C'est pourquoi nous ordonnons que quiconque posera un » arc pour tuer les loups le fasse savoir immédiatement à ses voi- » sins... » Le législateur alla plus loin car il entra dans les détails des dispositions à prendre pour éviter qu'un homme ou un des bestiaux de haute taille approchant du piège par mégarde, fît partir l'arc au danger de sa vie.

On trouve une confirmation des coutumes pastorales que les Burgondes conservaient dans une loi relative aux incendies propagés à travers champs.

« Si quelqu'un a fait [3] un feu sur son terrain et que, sans qu'il y ait » de vent, la flamme circulant arrive à la clôture ou à la moisson d'un » autre, il devra payer une indemnité pour tout ce qui aura été brûlé.

» Mais si c'est la force du vent qui a porté la flamme jusqu'à la » clôture ou la moisson d'un autre, le dommage fait ne sera point à » la charge de l'homme qui a allumé le feu. »

Voici une autre loi qui rappelle une coutume mentionnée dans la loi salique : « Un homme ayant suivi à la trace un animal arrive à » une demeure où la trace le conduit ; si celui qui l'habite ne le laisse » pas entrer pour chercher ce qui lui appartient, il sera traité comme » coupable du vol. Il ne devra point refuser la recherche même à une » femme [4]. »

Les coups portés au droit de propriété par le partage des terres avaient été trop rudes pour qu'il n'en fût pas ébranlé. Le vol devint

(1) Tit. XLIX. art. 4.
(2) Tit. LXXII.
(3) Tit. XLI. 1. 2.
(4) Tit. XVI.

Digitized by Google

un fléau et le législateur recourut à des sévérités excessives sans remédier au mal.

« L'homme libre, Burgonde ou Romain, qui se sera approprié l'es-
» clave d'un autre ou qui aura volé un cheval, une jument, un bœuf
» ou une vache, devra être mis à mort [1]. L'homme volé, s'il ne
» recouvre pas ce qui lui a été pris, reçevra la valeur de ce qu'il a
» perdu, savoir, vingt-cinq solidi pour un esclave, dix solidi pour un
» très bon cheval, six solidi pour un cheval ordinaire, trois solidi
» pour une jument, deux solidi pour un bœuf, un solidus pour une
» vache. » Les hauts prix des chevaux par rapport aux prix des bœufs et des vaches indiquent les services que les Burgondes savaient en tirer. On peut en conclure avec confiance que la cavalerie avait été le principal élément de leur force militaire.

La peine de mort décrétée pour les vols des gros animaux ne réussit pas à arrêter ces délits, car le législateur en vint à étendre la responsabilité jusqu'à la femme et aux enfants du coupable.

« Quoiqu'il ait été statué [2] sur la répression des vols par des lois
» antérieures, néanmoins, comme l'atrocité des scélérats n'a pu être
» contenue jusqu'ici ni par les supplices, ni par les peines pécuniaires,
» nous ordonnons par la présente loi que tout homme libre barbare,
» romain ou de toute autre nation, appartenant à une province de
» notre royaume, qui aura enlevé par vol des chevaux ou des bœufs,
» ne sera pas seul puni par la peine de mort, mais que sa femme, si
» elle n'a pas dénoncé le crime, perdra la liberté et deviendra esclave
» de l'homme auquel le vol aura été fait. Car on ne peut douter et
» souvent il est prouvé que les femmes sont complices de leurs maris.
» A l'égard des fils, ceux qui, au moment du vol, auront atteint l'âge
» de quatorze ans seront aussi, nonobstant la condamnation de la
» mère, mis au pouvoir perpétuel de l'homme auquel le vol a été fait.
» Car à cet âge, ils ont eu sans nul doute connaissance du crime. »

Le voleur d'un oiseau de proie était soumis à une peine très extraordinaire : « Celui qui aura volé un épervier sera mis à la disposition
» de l'épervier pour qu'il mange six onces de chair prise sur sa

(1) Tit. IV. l. I.
(2) Tit. XLVII, t. 2.

Digitized by Google

» poitrine. Sinon le coupable payera six solidi au propriétaire de » l'épervier et deux solidi d'amende. »

La chasse à l'épervier devait jouir d'une bien grande faveur à l'époque où le coupable de ce délit fut déclaré passible d'une peine aussi cruelle.

Les atteintes portées à la propriété foncière, moins difficiles à réprimer que les vols n'étaient pas rares, si l'on en juge par la sévérité des peines [1].

« Celui qui aura conversé ou déplacé une borne limite sera con- » damné, s'il est homme libre, à avoir la main coupée. S'il est esclave, » qu'il soit mis à mort. Si l'homme libre veut racheter sa main, il » devra payer la moitié du prix de sa vie. » Le prix de la vie fixé auparavant pour le fonctionnement du système des compositions, servit, après que le pouvoir public eut été chargé de la répression, pour déterminer, dans quelques cas, le taux des dommages et intérêts. Les vices de cette société ne doivent point faire méconnaître l'importance de la transformation opérée quand la loi avait dit : « Celui qui » aura osé tuer un homme libre de notre peuple ou un barbare » esclave du roi ne pourra pas composer pour un pareil crime autre- » ment que par l'effusion de son sang. » Et encore : « Si un esclave » commet un meurtre à l'instigation de son maître, le maître et » l'esclave seront tous deux punis de mort. » L'intention qu'avait le législateur de faire cesser les vengeances entre les familles est exprimée dans l'article qui suit : « En général, que les parents d'un homme tué » ne poursuivent point d'autre que le meurtrier pour que l'innocent » ne soit en rien molesté. »

La loi suivante nous fait connaître par les tarifs du meurtre qu'il y avait chez les burgondes trois classes de personnes. « Si quelqu'un » ayant eu à supporter des violences, des coups ou des blessures, a » poursuivi l'auteur de ces sévices et l'a tué, il devra payer la moitié » de la composition fixée d'après la qualité de la personne tuée ; cette » moitié sera de cent cinquante solidi pour un homme de la plus » haute noblesse, de cent solidi pour un homme de la condition inter- » médiaire et de soixante quinze solidi pour un homme de la condition » inférieure. »

(1) Tit. LV, 3.

Digitized by Google

Les difficultés qu'il y eut à attacher le Burgonde au sol en le rendant cultivateur nous sont révélées par les entraves que mit le législateur au droit de vendre la terre.

« Comme nous avons reconnu que les Burgondes se séparent avec » trop de facilité de leurs lots de terre, nous décidons qu'aucun ne » pourra vendre sa terre s'il n'a ailleurs un lot ou une propriété.

» Lorsqu'un homme possédant ailleurs de la terre se trouve dans » la nécessité de vendre, l'hôte romain doit avoir la préférence et la » terre ne doit point passer aux mains d'un étranger.

» Il faut que ce soit l'hôte romain qui acquière du Burgonde possé- » dant des terres ailleurs [1]. »

Quoique la société burgonde fût tourmentée par de grands désordres, elle avait acquis les avantages d'une innovation importante par l'usage de la monnaie légale et obligatoire. Le créancier fut tenu d'accepter toutes les pièces de monnaie déclarées valables. « Au sujet des » monnaies de solidi, toute pièce d'or, quel que soit son poids, devra » être acceptée. Il n'y a d'exception que pour les monnaies Valentiani, » Genavensis, Godici qui ont été altérées au temps du roi Alaric, et » aussi Aduvicanos. Celui qui, en dehors de ces quatre monnaies, » n'aura pas accepté l'or de bon poids, perdra ce qu'il a vendu. »

Après avoir acquis des notions générales sur l'état social des Burgondes, nous pénétrerons plus avant dans les détails.

D'après l'ancienne coutume, le Burgonde ne pouvait, paraît-il, disposer de rien par testament. La nouvelle loi lui donna la disposition de ce qu'il avait acquis par son travail et de ce qui lui venait de son père, mais la terre provenant du partage et tous les dons provenant de la générosité royale demeurèrent assujettis à la prescription ancienne ; ils passèrent de droit aux enfants.

Une loi confirma, en les déclarant inattaquables, les affranchissements d'esclaves opérés sous les rois précédents.

Une loi sur les vols donnant les prix de plusieurs animaux, nous renseigne sur leurs valeurs comparatives. « Tout homme libre, Bur- » gonde ou Romain, qui aura volé un porc, un mouton, une ruche » d'abeilles, une chèvre, payera le triple du prix d'estimation qui est

(1) LXXXIV.

Digitized by Google

» de 1 solidus pour un porc, 1 solidus pour un mouton, 1 solidus » pour une ruche d'abeilles, 1 tremissus pour une chèvre. Douze » solidi d'amende s'ajouteront à ces prix payés en triple. » Ainsi, une ruche d'abeilles valait autant qu'un porc ou un mouton ; une chèvre ne valait que le tiers.

Le vol de certains chiens donnait lieu à une peine bizarre : « Celui » qui aura volé un chien *veltravum vel segutium vel petrunculum* » devra baiser le cul du chien dans une assemblée devant tout le » peuple ; il aura de plus à payer 6 solidi au maître du chien sans » compter 2 solidi d'amende [1]. »

Pour avoir enlevé la clochette ou l'entrave d'un cheval [2], le coupable était tenu de fournir un cheval de même valeur. L'homme qui avait monté un cheval sans la permission du maître devait lui payer 2 solidi ; s'il s'en était servi pendant plus d'un jour, il subissait la même condamnation que pour le vol. D'autre part, celui qui aura fait travailler les bœufs d'un autre sans la permission du maître, « aura à payer la valeur de deux bœufs. » Les coups portés sans occasionner de blessures n'entraînèrent pas d'autre peine qu'une indemnité pour le plaignant jointe à une amende payée au profit du roi ; ainsi : « Celui qui » aura battu un homme libre payera 1 solidus pour chaque coup sans » compter 6 solidi d'amende au roi [3]. » La loi ajoute : « Celui qui » aura battu l'affranchi d'un autre payera pour chaque coup un demi-» solidus, sans compter une amende de 4 solidi au maître.... Celui » qui aura battu l'esclave d'un autre payera pour chaque coup un » tiers de solidus sans compter une amende de 3 solidi au maître [4]. »

La dépendance où l'affranchi restait placé à l'égard de son maître est confirmée implicitement par la loi suivante :

« Si un Burgonde [5] a affranchi son esclave et qu'il ait voulu le rame-» ner à l'esclavage pour une offense légère, il n'en aura pas le droit » d'après la présente loi. Un affranchi ne pourra pas être ramené à » l'esclavage à moins qu'il ne soit convaincu par un jugement d'avoir

(1) Tit. XCVII.
(2) Tit. IV. 5.
(3) Tit. V. l. II.
(4) Tit. V. l. III et IV.
(5) Tit. LX. 1.

Digitized by Google

» fait tort ou offense à son bienfaiteur, et d'avoir été condamné à » perdre la liberté. L'action du maître sera portée devant l'évêque. »

La dépendance de l'affranchi cessait à la mort de son ancien maître : « Les héritiers de l'homme qui a affranchi un esclave n'auront point » sur lui d'autre droit qu'à l'égard d'un homme libre [1]. » L'affranchi pouvait se soustraire à la dépendance vis-à-vis du patron au moyen d'un paiement fixé par une loi ainsi conçue :

« L'affranchi du Burgonde qui n'aura pas donné 12 solidi à son » maître, conformément à la coutume, pour avoir la liberté d'aller » où il voudra, et qui n'aura pas de part dans la tierce des Romains, » devra demeurer dans la famille du maître et y être récensé. »

Une cause d'affranchissement a été exposée en ces termes :

« Si un homme libre ayant vendu un esclave [2] ou une femme esclave » l'a fait sortir de notre royaume et que cet esclave revienne dans » notre pays, nous ordonnons qu'il soit affranchi et placé sous le » patronage de celui qui l'a vendu. »

Une protection applicable à l'homme libre qui n'avait pas de soutien est mentionnée dans la loi suivante :

« Tout homme venu d'une autre région pour habiter dans la nôtre, » en aura l'autorisation quel que soit l'homme avec lequel il voudra » être. Aucun ne pourra le réduire en esclavage ni se l'adjoindre sans » en avoir reçu de nous l'autorisation [3]. »

L'esclave qui avait frappé du poing un homme libre était condamné à recevoir cent coups de verges. En général, les esclaves avaient à subir pour leurs délits des peines corporelles que la loi n'infligeait point aux affranchis.

Il y avait chez les Burgondes beaucoup de fugitifs tant parmi les hommes libres que parmi les esclaves. Ces fugitifs s'efforçaient de sortir du royaume pour échapper aux peines encourues. Le législateur fit de grands efforts pour les atteindre.

« Celui qui aura arrêté un fugitif sur le territoire de nos provinces » recevra 1 solidus pour l'avoir livré. Si le fugitif a emmené un » cheval ou une jument, un demi solidus sera donné pour le cheval,

(1) Tit. LX. 2.
(2) Tit. CVII. 2.
(3) Tit. CVII. 5.

Digitized by Google

» un tiers de solidus pour la jument, quand l'un ou l'autre seront
» rendus. Si le fugitif a été arrêté hors du territoire de notre lot
» (*extra sortem*), il y aura 2 solidi payés pour le fugitif et 1 solidus
» pour le cheval. »

Les mots *extra sortem* paraissent indiquer que cette loi a été promulguée primitivement par un roi qui, à la suite d'un partage effectué entre les princes de la famille royale, régnait sur une partie seulement du territoire des Burgondes.

D'autres articles du code consacrés aux fugitifs, portent sur des particularités qui ne sont pas sans quelque intérêt. « Celui qui sans
» rien savoir aura fait la chevelure à un fugitif libre ou esclave perdra
» 5 solidi. S'il a agi en connaissance de cause, il payera la valeur du
» fugitif.

» Celui qui aura fait passer un cours d'eau à un fugitif, le con-
» naissant comme tel, sera responsable à l'égard de la partie adverse.

» Celui qui aura laissé échapper un fugitif devra prêter serment
» qu'il n'est ni auteur ni complice de sa fuite. Faute de prêter ce
» serment, il aura à payer 15 solidi. S'il est convaincu d'avoir agi
» volontairement, il aura à payer 20 solidi.

» Celui qui, sans le savoir, aura donné du pain à un fugitif, lui
» aura fait passer l'eau ou l'aura aidé à faire sa route, n'aura point
» de responsabilité à encourir pourvu qu'il fasse serment. »

La confiance au serment d'un accusé est un des caractères de cette législation ; elle eut des inconvénients que l'on verra dans la suite.

» Celui qui aura donné des lettres à un homme, le sachant fugitif,
» sera condamné à avoir la main coupée. »

Ce dernier trait suffirait pour établir que le législateur voyait un danger social dans tout ce qui pouvait favoriser les fugitifs.

Lorsqu'un esclave était accusé de crime, la loi lui accordait quelques égards, à cause de la protection due aux intérêts du maître : « Si l'esclave[1] d'un Romain ou d'un Burgonde est accusé d'un crime,
» le maître n'aura point à prêter serment pour son esclave ou son
» *originarius*. Mais le maître recevra immédiatement de l'accusateur

(1) Tit. VII.

Digitized by Google

» soit le prix, soit un remplaçant de son esclave ou colon. Ceci fait, » l'accusé sera livré au juge. Si l'esclave a avoué, il sera mis à mort » et son prix sera rendu à celui qui l'a donné. Mais si l'esclave ou le » colon mis à la torture n'a point avoué, il sera restitué à son maître » qui en outre gardera le remplaçant ou le prix reçu. »

Nous arrivons maintenant au cas où l'accusation de crime est portée contre un homme libre.

» Si un homme libre [1], Barbare ou Romain, est appelé en justice » comme accusé, qu'il prête les serments lui douzième avec sa » femme, ses fils et ses proches ; s'il n'a pas de femme ou de fils, il » pourra compléter le nombre avec son père ou sa mère. Mais s'il n'a » pas non plus de père ni de mère, il devra prêter serment avec » douze proches. »

» Si celui qui doit recevoir le serment admet qu'on le prête avec » la main, mais qu'avant d'entrer dans l'église ceux qui sont chargés » de l'entendre, et nous ordonnons aux juges de désigner toujours » trois délégués à cette fin, déclarent qu'ils ne veulent pas recevoir » les serments, l'accusé n'y sera pas admis ; il devra être dirigé vers » nous immédiatement pour être soumis au jugement de Dieu. Si, » après avoir été admis au serment et l'avoir prêté, il a pu, par » hasard, être convaincu de la faute, il aura à payer neuf fois la » somme due à ceux qui ont été désignés par le juge pour entendre » les serments. »

Ces dispositions de loi nous révèlent l'influence que la religion chrétienne avait prise sur la législation des Burgondes car les serments prêtés ainsi dans les églises mettaient le prévenu dans l'alternative ou de dire la vérité ou de compromettre le salut de son âme.

D'autre part, le législateur recourut avec confiance au jugement de Dieu sous la condition que son intervention fût implorée par des prières convenables.

« Ceux (des jurateurs) qui sans avoir l'excuse d'une maladie ou » d'un service public ne se seront pas rendus à la convocation, devront » payer 6 solidi à titre d'amende. Si une maladie ou une occupation » les a retenus, qu'ils le fassent savoir au juge, et qu'ils envoient,

(1) Tit. VIII.

Digitized by Google

» pour les remplacer, des personnes dignes de prêter serment, et » méritant confiance. »

Ainsi le jurateur manquant à la convocation du juge encoure non pas une composition envers la partie adverse, mais une amende envers le pouvoir public. C'est une des conséquences qui résultent de l'adoption du nouveau principe emprunté à la civilisation romaine.

La loi qui suit donne un exemple des changements que le Code apporta assez fréquemment dans les peines infligées aux Romains pour leurs délits envers les Burgondes. « Si un Burgonde ou un » Romain a enlevé de force un objet quelconque pendant la nuit, il » aura à payer neuf fois le prix fixé. » Dans tous les cas semblables, les Romains furent placés sur le même pied que les Burgondes, et les conquérants n'eurent point de supériorité snr les anciens habitants. Le législateur s'efforçait de faire oublier aux gallo-romains qu'ils avaient été dépossédés d'une partie de leurs biens.

(A suivre).

Général FAVÉ.
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

NICOLAS RIENZI.

IX

Quand toutes les haines, quand toutes les passions étaient déchaînées contre Rienzi, Pétrarque seul ou presque seul défendait publiquement son héros. Sans s'inquiéter du tort qu'il pouvait se faire à lui-même dans l'esprit de ses amis, il lui écrivait : « Je n'attends pas la fin des choses comme un absent et de loin ; je me jette dans la mêlée pour y vaincre ou y être vaincu. Les soucis me troublent le jour et la nuit ; dormant ou éveillé, je me fatigue, et nul instant ne veut me donner le repos. Dans cet état, la plume est mon unique consolation. Dès que je l'ai entre mes mains, je suis auprès de toi, et je commence à m'entretenir avec toi. Je te dis, non pas ce qu'il y a de plus remarquable à dire, mais ce qui me vient d'abord à l'esprit, et je cherche moins à orner mon style qu'à soulager mes inquiétudes et à secouer le fardeau de mon cœur. »

Du reste, il ne lui cache nullement ses craintes, en l'avertissant de la fidélité changeante de ses partisans et de l'envie de son entourage. « Je ne cesserai pas, dit-il, de t'écrire chaque jour davantage, afin que tu saches, avant tout autre, ce que mon esprit imagine en pensant à toi, et aussi afin de déposer dans ton sein toutes mes inquiétudes.... Tu es exposé aux regards, aux jugements et aux discours, non seulement des méchants, mais encore de tous les hommes.... Tu as pris l'énorme et admirable fardeau d'un devoir tout particulier. Le présent et l'avenir ne cesseront jamais de te célébrer.... Continue donc comme tu as commencé, et écris comme si tous les hommes devaient

Digitized by Google

lire tes lettres, bien plus comme s'ils les répandaient sur tous les rivages.... La magnifique date de tes lettres de la première année de la délivrance de la république annonce le plan de rétablir les annales. Ce mot me dilate le cœur, me réjouit et m'élève. »

Le poète s'adressant à son ami Barbato de Sulmone, lui écrivait vers le même temps pour lui offrir son crédit auprès du tribun. Il le rassurait en disant : « Loin de moi la pensée de craindre pour l'Italie. Elle doit plutôt faire trembler les rebelles aussi longtemps que subsistera le tribunat, aussi longtemps que fleurira Rome, notre capitale [1]. »

Les barons qui avaient été emprisonnés ne cessaient de conspirer depuis leur délivrance. Ils appelèrent à eux la noblesse, et presque tous s'armèrent pour combattre Rienzi. Le tribun les somma de se rendre à son tribunal à pied et sans armes. Loin de répondre à cet appel, ils marchèrent cette fois contre la ville de Rome enlevant du butin, massacrant les habitants, faisant des prisonniers et mettant enfin tout à feu et à sang. De son côté, Rienzi s'avança à leur rencontre à la tête de vingt mille hommes de pied et de huit cents chevaux, et fit un tel ravage dans le territoire de Marino, occupé par Giordano et Rinaldo Orsini, qu'il n'y resta ni maison, ni arbre sur pied [2].

Après cette expédition, il se jeta sur Castelluzza qu'il prit, et dont il fit démolir les murailles, en la livrant au pillage. Quand cette nouvelle parvint aux oreilles de Clément VI, il crut devoir prendre des mesures contre Rienzi, et il lui dépêcha à cet effet le cardinal Bertrand de Deux, muni de ses instructions. Le pape chargeait son légat de mettre fin aux méchants procédés et aux profanes excès du tribun, surtout en ce qui concernait ses usurpations des terres et des droits de l'Eglise [3].

Du Vatican, où il avait établi sa résidence, le légat écrivit à Rienzi pour lui annoncer son arrivée et le prévenir en même temps qu'il avait mission de lui transmettre les ordres du pape. Mais loin de répondre à cette invitation, le tribun laissa le légat se morfondre pendant quelque temps à Rome, puis il rentra dans la ville en triomphateur. Il se pré-

(1) Fr. Petrarchæ. *De rebus familiaribus lib. VII.* Epist. 1.
(2) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 166.
(3) Raynaldi. *Annales ecclésiast.* t. XVI. An. 1347, § 16.

Digitized by Google

senta alors, dans un équipage aussi burlesque que pompeux, devant l'envoyé du pape, et il ne craignit pas de le braver en déclarant qu'il n'avait d'ordres à recevoir de personne [1]. Puis, sans paraître s'occuper davantage de la présence du cardinal-légat, il reprit les armes et continua la guerre contre la noblesse révoltée.

X

A en croire Pétrarque qui connaissait bien Avignon, un poison de haine profonde avait infesté les âmes des courtisans du pape, ils étaient tous jaloux de la gloire et de la prospérité de l'Italie [2]. Les nobles romains avaient aussi des parents puissants à la cour d'Avignon, surtout le cardinal Colonna, et celui-ci répandit contre Rienzi des accusations d'autant plus dangereuses qu'elles étaient mensongères, des accusations d'hérésie et de magie.

Les choses en vinrent à ce point que l'on osa proférer des menaces contre le tribun. Un jour même, au mois de septembre, un courrier qu'il envoyait à la cour pontificale fut attaqué, au moment où il venait de traverser la Durance, par des hommes qui étaient expédiés d'Avignon. Ses dépêches furent prises et déchirées; on brisa le bâton qui lui servait d'insigne, et on le maltraita en lui disant qu'il serait fait de même à tous ceux qui viendraient avec un message du tribun [3]. Pétrarque ne put alors adresser que des consolations banales à Rienzi. Cependant il l'exhortait à mépriser de pareils outrages et il l'engageait à persévérer dans la haute entreprise qu'il avait commencée. « Prends en pitié de pareils actes, lui disait-il, soutiens la patrie qui se relève, et montre à tous ce que Rome peut être maintenant.... Achève ce que tu as commencé [4]. »

Ainsi encouragé par le poète, Rienzi n'hésite pas à marcher contre la noblesse révoltée. Il était d'autant plus nécessaire pour lui qu'il se montrât que certaines personnes excitaient toujours les esprits contre

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 169.
(2) Fr. Petrarchæ. *Epistolarum sine titulo liber*. Epist. III. *Principi romano*.
(3) J. Hocsenius. *Gestas Pontificum Leodiensium*, t. II, p. 499.
(4) Fr. Petrarchæ. *Epistolarum sine titulo liber*. Epist. II. *Principi romano*.

Digitized by Google

le tribun et appelaient le vieux Colonna, promettant de lui ouvrir les portes de la ville, dès qu'il se présenterait avec une armée.

Rienzi avait d'abord été effrayé des préparatifs qui se faisaient contre lui. Il commençait à perdre courage, lorsqu'il se souvint qu'il comptait parmi ses alliés ou partisans une branche des Orsini en état d'inimitié avec leurs parents et avec les Colonna. C'étaient Giordano Orsini de Monte, Cola Orsini du château de Saint-Ange, Matteo, fils du comte de Vicovaro, et Malabranca, chancelier de la Piscine. Le tribun les requit de venir à son aide ; il appela aussi le préfet Giovanni de Vico, jadis seigneur de Viterbe, et celui-ci s'empressa d'accourir avec cent cavaliers et quinze cents charges de blé destinées aux Romains. Mais il s'arrêta aux portes de la ville, disant qu'il voulait servir d'intermédiaire pour traiter de la paix avec les barons.

En réalité, Giovanni de Vico favorisait le parti des Colonna. Rienzi en fut informé, et sans manifester le moindre soupçon, il invita le préfet, son fils et ses principaux compagnons à un banquet, pendant lequel il les fit tous prisonniers. Leurs armes et leurs chevaux furent aussitôt distribués aux Romains.

Cependant le tribun avait rassemblé un certain nombre de troupes parmi lesquelles se trouvait un corps de trois cents cavaliers envoyés par le roi de Hongrie. On le vit alors chercher à enflammer le courage des citadins en leur promettant l'assistance divine. Enfin le 20 novembre, pendant la nuit, il réunit tous les hommes armés et se trouva ainsi à la tête d'un grand nombre de fantassins et de trois mille cavaliers. Cette armée fut aussitôt divisée en trois corps, dont les deux premiers furent placés sous les ordres de Cola et Giordano Orsini, tandis que le tribun se réservait le commandement du troisième.

De leur côté, les barons coalisés qui, depuis plusieurs jours, campaient à cinq milles de Rome, près de la route de Tivoli, s'étaient avancés, pendant cette même nuit, jusqu'à l'église de Saint-Laurent hors les murs. Ils avaient pour chefs Stefano Colonna le vieux, son fils Stephano deuxième, Gianni, fils de celui-ci, Giordano Orsini de Marino et Cola di Buccio Braccia.

(1) Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. XV. — *Chronicon Estense*, p. 444, t. XVIII. — *Cronica di Bologna*, p. 407.

Digitized by Google

Stefano Colonna le jeune, accompagné seulement de deux hommes, s'avança alors vers la porte et somma le gardien de lui ouvrir, comme cela avait été convenu. Mais les gardes et les soldats étaient changés ; le commandant tint la porte fermée, et pour montrer qu'il ne céderait pas, il jeta la clef dans un étang voisin. Stefano retourna auprès des siens ; ils tinrent conseil, et voyant leur dessein de pénétrer dans la ville complètement déjoué, ils voulurent du moins opérer une retraite honorable. En conséquence, leurs troupes furent partagées en trois divisions, lesquelles devaient défiler trompettes en tête devant la porte, puis s'éloigner en jetant l'insulte au tribun.

Déjà les deux premiers corps étaient passés, sous le commandement de Petruccio Frangipani, et le jour commençait à paraître, lorsque l'on vit s'avancer la troisième bande dans laquelle se trouvait la fleur de la noblesse. A ce moment, les Romains excités par le bruit des trompettes et furieux des railleries de leurs ennemis, s'efforçaient de sortir pour harceler l'arrière-garde. N'ayant pu trouver les clefs, ils étaient enfin parvenus à briser la porte, dont un des battants venait de tomber.

Gianni Colonna, entendant la rumeur du peuple et voyant la porte ouverte, crut qu'elle avait été forcée par ses partisans. Emporté par une valeur inconsidérée, il mit la lance en arrêt, et entra dans la ville à toute bride, n'étant suivi de personne. Une terreur panique saisit les troupes qui se mirent à fuir en désordre. La cavalerie elle-même se débanda, comme si elle eût eu toute l'armée ennemie sur les bras.

Cependant les Romains, ayant reconnu leur erreur, reprirent courage et attaquèrent Gianni Colonna. Le jeune imprudent s'aperçut alors, mais trop tard, qu'il n'avait pas été suivi. Il voulut revenir sur ses pas ; mais, au milieu du bruit qui se faisait autour de lui, il fut entraîné par son cheval dans l'enceinte d'une masure qui se trouvait non loin de la porte, au dedans de la ville. Les cavaliers qui le poursuivaient le renversèrent alors de sa monture, le dépouillèrent de ses armes et le frappèrent de trois coups d'épée dont il mourut sur le champ [1].

Stefano Colonna, son père, qui marchait à la tête de l'arrière-garde,

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 176-180.

Digitized by Google

étant arrivé à la porte de la ville, et voyant le peuple assemblé, demanda son fils. N'obtenant aucune réponse, il fit avancer son cheval et reconnut près de la muraille le corps du jeune homme étendu par terre et couvert de sang. Saisi d'horreur à ce triste spectacle, il tourna bride et voulut s'éloigner. Mais la tendresse paternelle reprenant le dessus, il pensa qu'il serait peut-être encore temps de donner des secours à son fils et rentra dans la ville.

Le jeune homme était sans vie, et le père se retirait pénétré de douleur lorsque une grosse machine qu'on laissa glisser d'une tourelle de la porte vint tomber sur ses épaules et sur la croupe du cheval. Etourdi du coup qu'il venait de recevoir, et ne pouvant maîtriser sa monture qui s'agitait avec violence, blessée qu'elle était d'un coup de lance, Stefano fut renversé. On se jeta aussitôt sur lui, et en un instant il succomba sous les coups de ses ennemis.

Le peuple, animé par la mort de ces deux chefs, sortit en foule, sans attendre aucun ordre, et s'élança sur le reste des troupes qui défilaient. Pierre Agapit devint la première victime de ces forcenés. Tombé de cheval et ne pouvant courir à cause de sa taille replète, sur un terrain que la pluie avait rendu glissant, gêné par le poids de son armure qu'il portait pour la première fois, il chercha un refuge dans une vigne où il ne tarda pas à être découvert. On le désarma aussitôt, on le dépouilla, puis on le massacra sans miséricorde. Le malheureux avait rêvé qu'il voyait sa femme revêtue d'habits de deuil : son rêve ne fut pas trompeur ; sa femme, Francesca de Ceccano, se trouva veuve.

Le frère de Pierre Agapit, deux bâtards de la maison Colonna, Pandolfo de Belvedere, et plusieurs autres seigneurs avec bon nombre de soldats eurent le même sort. La terreur s'était tellement répandue dans les rangs que chacun cherchait son salut dans la fuite, en jetant ses armes. Giordano Orsini lui-même se sauva avec tant de précipitation et d'effroi, qu'il ne se crut en sûreté qu'en arrivant dans son château de Marino.

De son côté, Rienzi, qui avait été d'abord entraîné par ses troupes, donnait des marques de la plus grande pusillanimité. Ayant vu de loin tomber son étendard, il se crut perdu et levant les yeux au ciel, il s'écria : « Mon Dieu ! m'as-tu donc abandonné ! » Mais dès qu'il vit les

Digitized by Google

choses changer de face, quand il apprit la défaite de ses ennemis, il ne put contenir sa joie, et passa tout-à-coup de la frayeur à la fierté et de la lâcheté à l'insolence. Il fit sonner les trompettes pour annoncer sa victoire, prit en main son sceptre de tribun, mit sa riche couronne d'argent avec une autre d'olivier sur sa tête, et rentra ainsi triomphant dans Rome [1].

Son premier soin fut de se rendre à Sainte-Marie d'Ara-Cœli pour remercier la Vierge du secours qu'elle avait apporté à ses armes. Tout le peuple le suivait avec de grands cris d'acclamation. Il déposa sur l'autel son sceptre et sa couronne d'olivier; puis il alla remettre également son gonfanon et sa couronne d'argent dans l'église des Frères-Mineurs. Il se dirigea ensuite vers la tribune aux harangues, et avec son éloquence ordinaire, dans ce style imagé qu'il savait si bien employer, il félicita les Romains du triomphe qu'ils venaient de remporter sur leurs plus grands ennemis. Tirant son épée, qu'il fit briller aux yeux de tous, il dit que son dessein était de la remettre pour toujours au fourreau, et, l'essuyant sur ses vêtements comme si elle eût été ensanglantée, il ajouta: « J'ai coupé aujourd'hui l'oreille d'une tête que ni pape ni empereur n'ont jamais pu trancher. »

Les corps des Colonna furent transportés dans l'église Sainte-Marie et déposés à la chapelle fondée par la famille. Les veuves et les parentes y accoururent pour rendre, selon l'usage, les derniers devoirs aux morts; mais le tribun les fit chasser et défendit même qu'on fit les obsèques accoutumées à ces illustres morts. Bien plus, il menaçait de les faire traîner dans le lieu où l'on jetait les cadavres des malfaiteurs, disant que de pareils traîtres et perfides n'étaient pas dignes d'être ensevelis. On fut donc obligé de les porter secrètement, pendant la nuit, dans l'église de Saint-Sylvestre, où des religieuses de leur maison les enterrèrent sans cérémonie et sans bruit [2].

(1) Muratori. *Rerum Italicarum Scriptores*, t. XV. — *Cronica Sanese*, p. 119. — *Chronicon Estense*, p. 444. — Giov. Villani, *Storia*. Fiorenza 1587, lib. XII, cap. 104. — Sismondi. *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, t. IV. ch. 3.

(2) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 185.

Digitized by Google

XI

Tous les historiens qui ont parlé de Rienzi sont d'accord pour dire qu'il pouvait assurer sa victoire en poursuivant ses ennemis consternés. En effet, s'il avait marché résolument sur Marino, qui servait d'asile à la noblesse, il se serait facilement emparé du château, il aurait ruiné Giordano, et nul d'entre les barons n'eût plus osé lever la tête. Le peuple romain eût peut-être alors pu jouir en paix pendant quelque temps de sa liberté. Mais le tribun, croyant avoir tout gagné parce que le danger était écarté, s'amusa à faire des processions, et se plut à envoyer de tous côtés des courriers portant des lettres répandant le bruit de ses succès. Ces lettres étaient datées du Capitole, le 20 novembre, jour de la victoire où ont péri les tyrans de la maison Colonna.

Non seulement Rienzi ne sut pas profiter de son triomphe, mais il se rendit ridicule à tous les yeux par la cérémonie extravagante qu'il fit faire le lendemain. Etant monté à cheval avec son fils Lorenzo, et suivi des cavaliers qu'il appelait sa milice sacrée, il se rendit au lieu même où Stefano Colonna avait trouvé la mort. C'était près d'une flaque d'eau où le corps du malheureux baron avait été jeté. Prenant alors un peu de cette eau ensanglantée, il en aspergea son fils en disant : « Je te fais chevalier ; tu seras le chevalier de la victoire. » Puis il frappa l'enfant du plat de son épée sur les reins, et voulut que chaque chevalier frappât également de son épée le nouveau profès.

Cette cérémonie burlesque commença à lui faire perdre l'affection d'une partie de ses troupes ; mais il ne parut y faire aucune attention. Persuadé qu'il n'avait plus rien à craindre de la noblesse, gonflé de vanité au point de se persuader que les Romains lui devaient leur victoire, il se montra plus que jamais arrogant et orgueilleux. Puis il établit de nouveaux impôts, se livra à toutes les tyrannies et crut pouvoir gouverner d'une manière absolue. Pillant les riches pour se procurer de l'argent, il ne respecta pas davantage les biens des églises et des abbayes. Enfin il porta le luxe de sa table et des habillements à un tel excès que tous les gens de bien en furent indignés [1].

(1) Giov. Villani. *Storia*. lib. XII, cap. 104. — *Vita di Cola di Rienzo*, p. 190.

Digitized by Google

Le mécontentement du peuple se faisait sentir, la foule murmurait, et Rienzi n'osait plus convoquer des assemblées comme autrefois. Sa cour, jadis si brillante, devenait déserte, et Pétrarque lui-même, quand il fut informé de la conduite du tribun, se sentait prêt à douter de son héros. Au moment de partir pour Gênes, il reçut par son ami Lélius des nouvelles de Rome, et, sur sa route, le 22 novembre, il lui répondait : « J'ai vu, j'ai lu la copie de la lettre du tribun que tu m'as envoyée et j'en suis stupéfait. En vérité, je ne sais que dire. Je reconnais le destin de la patrie ; de quelque côté que je me retourne, je trouve des causes et des sujets de deuil. Si Rome est déchirée, que deviendra l'Italie ? et si l'Italie est dépouillée, quelle sera ma vie ? Dans cette infortune, les uns peuvent contribuer de leurs forces, de leurs richesses, de leur puissance, de leurs conseils. Moi, je ne puis offrir que le secours de mes larmes [1]. »

Pétrarque arriva à Gênes le 25 novembre, et on lui confirma dans cette ville ce que Lélius lui avait écrit. Sans perdre de temps, il s'adressa directement au tribun : « Tu es le seul, lui disait-il, qui puisse ternir l'éclat de ta réputation. Les fondements de ta gloire ne peuvent être détruits que par toi. Tu sais la route que tu as prise pour t'élever : on descend par la route opposée ; mais tu ne dois pas ignorer qu'il est plus aisé de monter que de descendre. Plus on est élevé, plus dangereuse est la descente. Seul de notre siècle, tu es parvenu au sommet de la gloire et de la vertu. La chute en serait terrible. Tiens-toi ferme et garde-toi de donner en tombant un spectacle agréable à tes ennemis, triste et affligeant pour tes amis. Il n'est pas aisé de conserver longtemps une grande réputation. Je faisais une ode à ta louange, ne m'oblige pas à faire une satire à sa place.... Les lettres de mes amis qui me parlent de toi tendent à changer mes opinions sur ton compte. Ils me disent que loin d'aimer comme autrefois le peuple romain, tu t'es étroitement lié avec la plus vile canaille, qui te gouverne. Tu étais l'appui, le protecteur des gens de bien, et tu deviendrais un chef de brigands ! Quel changement subit et imprévu ! Qu'est devenu ce bon génie qui t'inspirait ?.....Tu vois que je cherche à soulager ma douleur par le doute ; sans cela, je te parlerais avec

(1) Fr. Petrarchæ *De Rebus familiaribus lib. VII*, Ep 5.

Digitized by Google

plus d'amertume... Trahir sa patrie est un forfait que rien ne peut expier. Si tu ne t'embarrasses pas de ta réputation, ménage au moins la mienne. Vois l'orage qui me menace et quelle foule de censeurs va tomber sur moi. Rentre en toi-même pendant qu'il en est temps encore, je t'en conjure. Secoue ton ivresse, examine ce que tu as été, ce que tu es; d'où tu viens et tu vas; quel est le personnage que tu joues et quelles sont les fonctions que tu remplis. Alors tu reconnaîtras que tu es le serviteur et non le maître de la République [1]. »

On voit par cette lettre que Pétrarque avait peine à renoncer à la haute idée qu'il avait conçue de Rienzi. La nouvelle de la défaite des Colonna qu'il reçut bientôt après à Parme, le jeta dans une grande perplexité. Les membres de cette famille aimée, si souvent célébrée dans ses écrits, étaient tombés, et ils avaient été frappés précisément par celui qu'il exaltait comme le libérateur de l'Italie! Pendant quelque temps il garda le silence, et ce fut plus tard seulement qu'il adressa au cardinal Giovanni et au vieux Stefano Colonna des lettres de condoléance froides, ampoulées et pleines de sophismes. « On ne croit pas aisément, disait-il au cardinal, les nouvelles affligeantes; la nature s'y refuse. On cherche à se faire illusion. Tel était mon état. Plusieurs courriers arrivés successivement confirmaient les bruits, sans m'enlever l'espérance. Je ne me rendis tout-à-fait que lorsque je reçus une lettre de mon ami Socrate, qui ne me laissait plus aucun doute. N'est-il pas singulier que, étant en Italie, je n'apprenne que par le Rhône, d'une manière positive, les scènes tragiques qui se passent sur le Tibre [2]. »

On ne saurait douter que Pétrarque fût sensible à l'amitié et capable de reconnaissance. Mais depuis qu'il était citoyen romain, l'amour de Rome était sa passion dominante et il ne craignit pas d'écrire à propos de la famille Colonna : « Il n'y a point de maison dans le monde entier à laquelle je sois plus attaché ; mais la République, Rome, l'Italie me sont encore plus chères [3]. »

Cependant le pape ne négligeait rien pour détacher les Romains de l'affection qu'ils portaient à Rienzi, et le 3 décembre, il adressait au

(1) Fr. Petrarchæ *De Rebus familiaribus lib. VII*, Ep. 7.
(2) Fr. Petrarchæ *De Rebus familiaribus lib. VII*, Ep. 13. *lib. VIII*, Ep. 1.
(3) Ibid. Id. *lib. XI*, Ep. 16.

Digitized by Google

peuple un bref dans lequel il exposait longuement ses griefs contre le tribun, auquel, disait-il, on ne devait plus l'obéissance [1].

Certes la lettre du pape n'aurait eu aucune action sur l'esprit de Rienzi, s'il n'avait été troublé par les menées du légat qui profitait de toutes les circonstances pour hâter sa ruine, et s'il n'avait redouté les armements des barons qui semblaient vouloir relever la tête. Tout en se reprochant de n'avoir pas su profiter à temps de sa victoire, il manifesta le désir de céder à quelques-unes des demandes du pape. Déjà même il commençait à ne plus faire usage des titres pompeux qu'il s'était attribués et qui avaient excité tant de mécontentement contre lui. On le voit dans une lettre adressée par lui le 2 décembre aux communes de Tanaro, de Collevecchio, de Stimigliano, de San-Polo et de Selci dans la Sabine. Il s'y nomme seulement Tribun auguste, et quelques jours après, il s'intitulait purement et simplement Cola, chevalier et lieutenant de notre seigneur le pape [2].

Les choses en étaient là, et Rienzi paraissait pourtant devoir encore rester à la tête du gouvernement. Nul ne songeait à tenter un coup désespéré contre un homme à qui tout réussissait et qui maniait les esprits à son gré. Mais un événement, fortuit en apparence, et qui certainement avait été préparé, vint hâter sa chute.

Un comte palatin d'Altamura, nommé Gianni Pipino, comte de Minorbino, s'était, depuis peu de temps, réfugié à Rome. On l'avait chassé de Naples à cause de ses brigandages, et le tribun l'avait cité à son tribunal pour répondre des violences qu'on l'accusait d'avoir exercées aux environs de Terracine. Au lieu de répondre à cette citation, Pipino se mit à la solde du légat et de la famille Colonna, prêt à tout faire pour renverser le tribun. Or, le 15 décembre, Rienzi ayant ordonné d'arracher des affiches factieuses, Pipino maltraita les agents chargés d'exécuter cet ordre. Appelé aussitôt à comparaître devant le tribunal, il refusa de s'y rendre, se retira dans sa demeure, près de San-Salvatore in Pesoli, s'y retrancha et fit sonner le tocsin, en criant : « Vive le peuple ! mort au tribun ! » pour attirer à lui ses gens et les ennemis de Rienzi.

(1) Raynaldi *Annales ecclesiastici*. t. XVI. an. 1347. § 17, 20.
(2) *Biblioteca italiana*. Milano. t. XI, p. 338.

Digitized by Google

A l'annonce de cette émeute qu'il n'avait pas prévue, le tribun fit sonner la cloche du Capitole, et crier dans les rues pour assembler le peuple. Mais ni les bourgeois ni les Orsini ne répondirent à cet appel, et il fut informé que, loin de songer à le défendre, chaque quartier se fortifiait pour sa sûreté particulière.

A ce moment, on ne reconnut plus le tribun hardi, entreprenant, qui avait jusque là toujours entraîné la multitude. Il perdit la tête, se crut entouré d'embûches, d'ennemis, et ne sut rien ordonner pour combattre. S'adressant enfin au petit nombre de gens qui l'entouraient, il se montra sans âme, sans énergie, et leur dit, avec les larmes dans les yeux, qu'il croyait avoir bien gouverné jusqu'à ce jour, et n'avoir pas un seul reproche à se faire ; que l'intrigue et la jalousie conspiraient depuis longtemps contre lui, et qu'il ne se sentait pas la force de lutter contre la trahison.

Ayant ainsi parlé, il se démit du pouvoir après sept mois d'exercice. Il monta ensuite à cheval et quitta le Capitole escorté par la cavalerie qui l'accompagna jusqu'au château Saint-Ange, trompettes sonnantes et drapeaux déployés. Sa femme, qui se trouvait dans le palais Lalli, vint bientôt le rejoindre déguisée en religieuse [1].

« Telle est, dit l'historien Villani, la fin ordinaire de ceux qui se font maîtres des peuples : la victoire, la fortune et la domination subitement acquises disparaissent subitement. » A ces paroles qui sont presque toujours vraies, nous pouvons ajouter cette réflexion du biographe contemporain de Rienzi, que « le tribun qui avait promis de mourir pour le bien du peuple, n'avait pas même montré le courage d'un enfant [2]. »

Retiré au château Saint-Ange, l'ancien maître de Rome faisait pourtant trembler encore ses ennemis. La terreur qu'il avait imprimée était si grande, que même après son départ du Capitole, les seigneurs furent trois jours sans oser revenir à Rome, et quand ils y vinrent, ils craignaient encore de se montrer. Cela ne donne pas une grande idée de leur courage.

Quant à Pétrarque, il était à Parme, lorsqu'il apprit la chute de son

(1) Muratori *Rerum Italicarum scriptores*, t. XV, p. 445-447. — *Chronicon Estense*. — Giov. Villani. *Storia*. lib. XII, cap. 104.

(2) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 194.

Digitized by Google

favori. Dans une lettre qu'il écrivit longtemps après, il attribue ce malheur à la mauvaise compagnie à laquelle le tribun s'était livré entièrement : « Plût à Dieu, dit-il, que, parmi les mauvais, il n'eût pas choisi les pires[1]. » Et tout en le plaignant d'être le plus misérable des hommes, quand il pouvait finir environné de gloire, le poète regrette qu'il ait préféré une vie honteuse à une mort honorable.

XII

Certes si le pouvoir avait enivré Rienzi, il ne lui avait pas donné cette audace et cette témérité qui accompagnent parfois l'ivresse. Mais les Romains aussi avaient-ils bien compris l'homme qui leur faisait connaître leur force et leur puissance, l'homme qui les tirait d'un état honteux et dégradant? Nul ne le pensera. Il était, en effet, impossible qu'après plusieurs siècles de désordre, le peuple romain, soumis à la servitude et imbu de superstition, fût devenu tout-à-coup digne d'être libre. Il était encore absolument incapable de jouir avec raison et modération des bienfaits d'un régime fondé sur des principes de justice et d'égalité. L'air impur qu'il respirait depuis si longtemps, avait épuisé et détruit, pour ainsi dire, sa constitution morale. De la vieille famille romaine, il ne restait que l'esprit inquiet et remuant. La frugalité, le dévouement, la discipline, l'amour de l'ordre, le respect pour les lois étaient autant de vertus qu'il ne pratiquait plus et dont il avait même entièrement perdu le souvenir. Et comment pouvait-il en être autrement? Les vices de ses maîtres, qu'il avait sans cesse sous les yeux, avaient peu à peu corrompu ses mœurs, et faut-il l'avouer, le clergé ne lui donnait pas toujours un meilleur exemple que la noblesse.

Toutefois Rienzi, en prenant les rênes du pouvoir, s'était persuadé qu'il venait d'accomplir une révolution morale en même temps qu'une révolution politique. Il était convaincu de la durée de son œuvre, quand il écrivait à un de ses amis à Avignon : « On aura peine à

(1) Fr. Petrarchæ *De Rebus familiaribus lib. XIII*, Ep. 6. *Francisco Priori Sanctorum Apostolorum.*

Digitized by Google

croire que le peuple romain jusqu'à ce jour divisé par tant de dissensions, corrompu par tous les vices, ait été si promptement rallié sous le même drapeau, et épris d'une si grande passion pour la justice, la vertu et la paix; que les haines se soient apaisées, que les combats particuliers, les assassinats et les brigandages aient subitement cessé. »

Malheureusement pour lui et pour le peuple romain, Rienzi se trompait. Cette passion pour la vertu était trop soudaine et trop violente, ce respect pour la justice était trop vif; tout cela ne pouvait durer. En outre, bien que, sous le rapport moral, le tribun fût irréprochable, il avait des défauts qui devaient sinon détruire, du moins affaiblir les sévères vertus républicaines. Il manquait de simplicité et de vigueur, de sang-froid et d'énergie. On peut dire aussi qu'il n'avait pas su toujours être habile politique, après comme avant la révolution qu'il venait d'accomplir. Pétrarque, cet écho fidèle de l'opinion de son époque, blâme énergiquement l'incompréhensible faiblesse de Rienzi qui ne sut jamais profiter de sa victoire sur les nobles. Nous avons dit plus haut comment il s'étonne naïvement que, dans une circonstance particulière, il eût épargné la vie de ces barons qu'il tenait en sa puissance. Il ne devait ni les poursuivre, ni les arrêter, s'il avait le dessein de leur rendre la liberté. Encore moins devait-il les faire trembler, en les mettant en présence de la mort, s'il voulait leur restituer ensuite leurs biens et leur puissance, c'est-à-dire tous les moyens de nuire encore aux intérêts de l'État.

Cependant ni le cardinal légat, ni le pape lui-même n'étaient rassurés par la chute du tribun et par sa fuite. Il avait encore trop de partisans. Pour le flétrir aux yeux du peuple, le cardinal le cita deux fois à comparaître devant son tribunal.

Dans la première citation, il était accusé d'avoir fait prisonniers des clercs et de s'être approprié les biens de l'Église. Rienzi n'ayant pas comparu fut déclaré déchu de tous les honneurs et dignités dont il était revêtu et qu'il avait acquis.

La seconde citation, celle qui devait faire alors une grande impression sur les esprits, avait rapport aux erreurs doctrinales du tribun, et comme il ne comparut pas davantage, on prononça contre lui la terrible sentence d'excommunication [1]. Mais les nouvelles hostilités des

(1) Raynaldi *Annales ecclesiastici*, t. XVI. an. 1348 § 13.

Digitized by Google

nobles, l'interruption du commerce, la disette et surtout la peste qui désola bientôt l'Italie, firent plus d'effet que le bref du pape ou les condamnations du légat sur le peuple que Rienzi avait réellement fasciné.

Le tribun n'avait pourtant pas tardé à s'enfuir du château Saint-Ange pour aller à Civita-Vecchia : il croyait trouver un asile sûr auprès de son neveu qui avait la garde de la forteresse. Or, celui-ci venait de la rendre aux nouveaux vainqueurs, et l'ancien chef du gouvernement, n'ayant pas un toit sous lequel il pût se reposer, se décida à rentrer sous un déguisement de moine dans la ville de Rome. En peu de temps, il put se convaincre que le peuple était tombé dans un lâche marasme, et il alla alors chercher le repos et l'oubli dans une profonde retraite.

Cet homme à l'esprit ardent et exalté, passant tout-à-coup de l'éclat et de l'agitation du monde à un détachement complet des choses terrestres, se retira dans les solitudes les plus sauvages des Apennins ; il alla prendre la robe d'ermite de Saint-François, chez les religieux du monastère de Monte-Majello. Affilié au tiers-ordre de ces moines, qui étaient opposés à l'autorité temporelle des papes, il partagea, sinon leurs croyances et leur enthousiasme, du moins leurs exercices de piété et de pénitence [1].

Pendant près de deux ans, Rienzi vécut ainsi avec la persuasion que Dieu avait voulu le punir de sa vanité et de sa soif de gloire ; mais le révolutionnaire n'était pas mort. Dans les premiers mois de l'année 1350, un ermite nommé Fra Angelo, généralement connu pour sa piété, vint le trouver, l'appela par son nom, lui communiqua de prétendues prophéties, et lui déclara qu'il devait encore travailler non plus seulement à son salut personnel, mais au bien général et surtout à la régénération de l'Italie. « Un homme a été choisi par Dieu, lui dit l'ermite. La révélation divine le désignera à tous les autres hommes, et, avec l'aide de l'empereur élu, il réformera la terre sous beaucoup de rapports. Cet homme, c'est toi ! Tu dois coopérer sans retard à l'élévation de l'empereur romain, l'aider de tes actes et de tes conseils, et ne pas douter du triomphe de Rome. »

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 258.

Digitized by Google

L'ambition aussi bien que le génie vif et intrigant du tribun ne s'étaient pas tout à fait éteints dans la prière et dans les privations, car Rienzi se laissa facilement convaincre. Une nouvelle carrière s'ouvrait à son esprit romanesque; il résolut de s'y engager hardiment et partit pour accomplir la mission divine à laquelle il paraît avoir cru fortement.

En quittant le monastère de Monte-Majello, il voulut se rendre tout d'abord à Rome pour y sonder l'esprit public et en même temps pour y gagner les indulgences du jubilé. Mais s'il put s'assurer par lui-même que la majorité du peuple regrettait son gouvernement, il eut le tort de se laisser reconnaître. En effet, le zèle de ses partisans se réveilla à sa présence, et il y eut dans la ville quelques troubles dont le cardinal Annibal Ceccano eut particulièrement à souffrir.

Envoyé à Rome pour y maintenir l'ordre pendant les solennités du jubilé, ce cardinal n'était pas capable de faire respecter son autorité. Ses ordres étaient méconnus; enfin effrayé des révoltes des Romains qui ne craignaient pas de le poursuivre jusque dans sa demeure, il écrivit au pape pour lui demander son rappel. Clément VI se rendit sans peine à un désir exprimé par la crainte, et le cardinal Ceccano fut remplacé par le cardinal Chrysologue.

De son côté, Rienzi avait pu se convaincre que toutes ses tentatives échoueraient devant les mesures prises pour le combattre, d'abord parce qu'il n'avait aucun appui réel sur lequel il pût compter, ensuite parce qu'il était sans ressources. Les essais de révolution ne pouvant aboutir, il sortit donc encore une fois de Rome, vêtu en cordelier et perdu dans la foule des pèlerins qui s'en retournaient après avoir accompli leurs dévotions.

XIII.

Au mois d'août de l'année 1350, lisons-nous dans le *Polistore*, un homme, vêtu d'un étrange costume, arriva dans la ville de Prague, en Allemagne. Il s'arrêta chez un apothicaire florentin, et le pria de lui indiquer le moyen de parvenir auprès de Monseigneur Charles, élu empereur par l'Eglise de Rome. Il désirait, disait-il, lui communiquer une chose qui intéressait tout à la fois l'honneur et le royaume du souverain.

Digitized by Google

Cet homme, qui n'était autre que Rienzi, fut en effet présenté à Charles IV. Il exposa sa mission à l'empereur, développa devant lui ses idées de réforme, raconta les prophéties qu'il devait accomplir, et termina en disant : « Dans moins de deux ans, il y aura une sédition contre le clergé. Le peuple d'Avignon prendra les armes et massacrera les cardinaux et le pape. A la place de ce dernier, on créera un pape italien qui transportera la cour pontificale à Rome. Ce pape vous appellera auprès de lui, ô empereur, et il m'invitera à y venir avec vous. Alors il vous donnera la couronne d'or des royaumes de Sicile, de Calabre et d'Apulie, tandis qu'il me donnera la couronne d'argent, en me proclamant roi de Rome et d'Italie [1].

Ce langage était celui d'un fou ou d'un illuminé, et c'était pourtant ainsi que Rienzi tentait de gagner l'empereur à sa cause. Peut-être avait-il une foi trop grande dans les prétendues prédictions de fra Angelo ? Peut-être aussi affectait-il lui-même un enthousiasme de visionnaire ? Quoi qu'il en soit, il eut le tort de céder aux suggestions d'un religieux qui s'était fait un plaisir de flatter ses goûts et de réveiller ses passions avec son orgueil. Lui, l'homme du peuple fugitif, oubliant qu'il était tombé du pouvoir, osa alors offrir ses services à l'empereur Charles IV. Il voulait, disait-il, lui frayer la route chez les Romains et les autres peuples de l'Italie hostiles à l'empire. Il lui donnait l'assurance qu'il le ferait entrer dans la ville éternelle, sans effusion de sang, afin que son arrivée ne fût pas, comme celle des autres empereurs, une cause de deuil pour Rome.

Or, Charles IV avait un caractère tout opposé à celui de l'aventureux Jean de Luxembourg, son père. Il n'avait hérité aucune des généreuses qualités de ses ancêtres, et il était en outre particulièrement dévoué à Clément VI, auquel il devait son élévation au trône. Il refusa donc les propositions insensées de Rienzi ; mais, comme l'ancien tribun était venu à lui plein de confiance, il l'assura qu'il resterait libre dans ses Etats et lui promit une entière sécurité pour sa personne, ainsi que le pardon de ses fautes passées.

L'empereur demanda ensuite à Rienzi de lui exposer par écrit sa mission et celui-ci s'empressa d'obéir. Mais ses propositions parurent

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 264. — *Libro del Polistore*, dans la collection de Muratori. *Rerum Italicarum scriptores*, t. XXIV, p. 819.

Digitized by Google

si dangereuses et si opposées à la doctrine catholique que Charles IV, sur l'avis des cardinaux et théologiens de sa cour, le fit bientôt garder à vue ; puis comme il était suspect d'hérésie, Charles IV crut devoir le remettre entre les mains de l'archevêque de Prague, Albert de Parbubitz, par respect pour la juridiction de l'Eglise.

Clément VI remercia l'empereur du service immense qu'il avait rendu à l'Eglise, en arrêtant *ce fils de Bélial*, et il le pria de prêter main forte à l'archevêque. Il écrivit aussi le 17 août 1350 à celui-ci de lui envoyer le prisonnier, le laissant cependant le maître de lui faire son procès à Prague, s'il le jugeait plus à propos [1].

Rienzi avait d'abord été transporté dans la forteresse de Radnitz sur l'Elbe, laquelle appartenait aux archevêques ; mais il ne tarda pas à être ramené à Prague. Cependant il ne se laissa nullement décourager. Du fond de son cachot, il ne craignit point de protester contre ce qui avait été fait. Il osa davantage encore : il s'attacha à justifier ses actes passés et à développer ses actes futurs, sans crainte comme sans orgueil [2]. La fermeté qui avait manqué au chef puissant était revenue au prisonnier, et il déclarait qu'il avait voulu réprimer l'anarchie, délivrer l'Italie de ses tyrans, mais que comme chrétien, il avait toujours soutenu la foi pure, vraie, saine, apostolique et évangélique. Si l'on ne jugeait pas convenable de l'envoyer à Avignon, où il demandait à aller, pour s'expliquer devant le pape, il était prêt à subir son jugement à Prague. Il espérait même qu'on lui permettrait de prendre l'habit des chevaliers de S. Jean de Jérusalem, ayant toujours voulu, depuis sa chute, se consacrer tout entier, disait-il, à cette sainte milice.

Et dans une lettre adressée à l'empereur Charles IV, il s'exprimait ainsi :

« Si j'étais arrivé à Prague avec deux ou trois mille cavaliers ; si je vous avais offert un bon corps de troupes ; si j'étais venu rendre hommage à l'empereur, non pas comme un pauvre homme, mais comme un riche et puissant seigneur, au lieu d'être jeté dans un cachot, je me serais assis à votre table, dans la plus belle salle de votre

(1) Raynaldi *Annales ecclesiastici*, t. XVI, an 1350, § 5.

(2) *Nicolai Tribuni Romani ad Guidonem Boloniensem S. R. E. Cardinalem Oratio*, dans Francisci Petrarchæ *Opera*, p. 1123. — Basillæ 1554.

Digitized by Google

palais.... Si j'avais été couvert d'or et d'acier, ces zélés défenseurs de la foi n'auraient pas fait une enquête sur mes croyances religieuses. Non, je n'aurais pas été traité ainsi que je le suis, alors même que j'eusse créé un antipape, comme ces nobles Romains, qui sont si bien reçus par l'empereur, et auxquels le pape lui-même ne sait rien refuser. »

Cette manière d'expliquer sa conduite politique et de justifier ses opinions religieuses eut en somme un heureux résultat, puisqu'elle le fit sortir des cachots de l'empereur. Ce n'était pas assurément pour le rendre tout-à-fait à la liberté qu'on agissait ainsi, mais pour montrer à la multitude l'indulgence extrême du souverain, bien résolu pourtant à livrer son prisonnier à la cour pontificale.

Il demeura quelque temps encore à Prague, dit son biographe, disputa avec les docteurs en théologie, parla beaucoup, dit des choses merveilleuses et remplit d'étonnement par son éloquence les Allemands, les Bohémiens et les Esclavons. Tout le monde l'admirait. Il n'était plus emprisonné de fait; mais quoiqu'il fût toujours rigoureusement surveillé, il vivait au milieu d'une société très honorable; enfin, il n'était personne qui ne tînt à honneur de lui fournir du vin et des vivres en abondance [1].

(A suivre). E. D'AURIAC.

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 260.

Digitized by Google

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE NORWÈGE.

IV

DE BERGEN A LAEDARLSOREN.

15 Juillet. — Nous arrivons à Bergen un dimanche. A bord, d'énormes bibles avaient été placées sur toutes les tables. Les voyageurs des dernières classes, surtout, lisaient les livres sacrés avec recueillement. Le sentiment religieux paraît plus profond ici qu'en Allemagne, mais sans affecter le caractère triste, ni l'ardeur de propagande des sectes luthériennes.

Nous quittons l'*Haacon* à 6 heures du soir. Bergen est une assez grande ville qui s'étend en large amphithéâtre autour de son port et de son *Harbour*, golfe aux courbes arrondies. De très hautes montagnes vertes, qui descendent par des pentes raides jusqu'à la mer, forment une étrange et gracieuse ceinture. La ville, elle-même, est bâtie par monts et par vaux avec de jolis points de vue à chaque détour de quais ou de places. Nulle part, peut-être, on ne trouve un pareil mélange de ville et de campagne. C'est si vrai que le soir, en écoutant la musique dans un square près de la gare, ne voyant ni port ni ville, admirant les beaux sommets tout verdoyants qui nous entourent, on pouvait se croire à *Ischl* ou à *Interlaken*.

Des fenêtres de notre chambre à l'hôtel *Skandinavi*, nous avons une vue superbe du *Harbour*. Les montagnes qui font face sont étrangement découpées ; au bord de l'eau, on voit une petite église au clocher élancé ; auprès, un parc planté de grands arbres ; plus loin, des usines d'où partent sans cesse de petits bâteaux à vapeur qui vont aborder au fond du golfe. Là sont les doks, les bassins de radoubs et tout le mouvement maritime ; mais un mouvement sans bruit, tou-

Digitized by Google

jours calme qui s'harmonise avec l'ensemble du paysage presque alpestre. On ne se lasse pas de cette magnifique vue du *Harbour*. La lune, dans son plein, disparaît avec une rapidité prodigieuse derrière les montagnes et quand on ne la voit plus, il fait encore plus clair qu'avant ; il est pourtant 11 heures 1/2 du soir.

Frédériksberg est un haut promontoire qui sépare le port du *Harbour*. A sa pointe s'élève une vieille forteresse. On a là une promenade ravissante avec la vue la plus complète sur toutes les parties de la ville. Le côté gauche du port est bordé de très anciens magasins à arcardes dont les terrasses donnent sur l'eau. Il n'y a même pas de passage, le long du port, de ce côté ; c'est une lacune à réparer. Le côté droit est occupé en entier par une immense rangée de docks, tous pareils, qui étaient habités autrefois par les fameux clercs des négociants hanséatiques.

La Ligue hanséatique avait établi sa factorerie à Bergen, vers le milieu du XVIe siècle. Ayant obtenu de nombreux et importants privilèges du gouvernement danois, la Ligue avait successivement monopolisé à son profit tout le commerce de la Norwège, à l'exclusion des commerçants Anglais, Ecossais, Allemands et Norwégiens eux-mêmes.

La Ligue, enhardie par ses richesses toujours croissantes, exerça un monopole des plus oppressifs. C'est alors que les clercs hanséatiques constituèrent une sorte d'oligarchie riche et insolente. Christophe Walkendorf, en 1559, forma un parti national de résistance qui parvint à entamer et à réduire, peu à peu, la puissance abusive de la Ligue. Ses comptoirs subsistèrent encore pendant deux siècles; mais en 1763, des négociants Norwégiens acquirent tout ce qui restait des propriétés hanséatiques et le commerce national prit sa libre expansion qui s'est toujours développée depuis.

La ville de Bergen est coupée dans le sens longitudinal du port par quelques rues assez larges avec de beaux magasins : *Strandgaden*, *Store Markeveien*, *Nyveien*. Des ruelles excessivement étroites où deux personnes de front ne pourraient pas passer, relient les rues aux ports. Des pentes très raides mènent sur les collines où sont aussi des quartiers riches. Du côté du Musée, derrière la gare et l'église catholique, on a élevé de vastes maisons en pierres, quelques-unes assez artistiques, en forme de chalets ou de villas italiennes avec verandas.

Digitized by Google

17 Juillet. — L'une des curiosités de Bergen est son marché aux poissons. Il se tient dans des barques amarrées au bas du grand débarcadère. Des femmes en foule passent leurs corps à travers les barres de fer qui forment la barrière des quais. Elles discutent vivement les prix avec les pêcheurs aux casquettes en fourrures de forme russe. Il y a des bateaux entièrement remplis de tous petits anchois, les fameux anchois de Norwège ; de maquereaux, de divers poissons minuscules. On les donne à pleine pelle, pour 20 *œure* (25 centimes). Nous avons vu aussi de grands poissons, espèces de loups de mer, d'un demi mètre de long, très gros, vendus pour 30 à 40 *œure*. D'autres barques étaient pleines de poissons ouverts et conservés dans une eau saumâtre ; des poissons secs comme de petites morues ; de gros rougets éventrés et séchant.

Ce qui rend ce spectacle du marché plus intéressant, c'est qu'on y retrouve beaucoup d'anciens costumes de femmes. La jupe en gros drap noir ou bleu est toute plissée ; une veste de la même étoffe sans manches dont le bord est brodé en couleur, ou une veste rouge, bordée de noir, avec manches blanches ouvertes ; l'ensemble est gracieux.

On voit de singulières coiffures : des bonnets de laponnes, larges bérets en drap noir ou rouge ; des bonnets flottants, posés en arrière, dont le dessous est ouvert, de sorte que le vent s'y engouffre et les gonfle comme des ballons allongés qui tourbillonnent autour de la tête ; de très hauts et de très larges bonnets en toile blanche empesés, ayant presque la forme des chapeaux de gendarmes. C'est très curieux.

D'autres paysannes partagent leurs magnifiques cheveux en deux nattes qu'elles entourent complètement de galons de laine rouge ; elles les portent en couronne, très avancée sur le front et par derrière flottent des glands aussi de laine rouge.

C'est encore la couleur rouge qui domine dans les casaques, les bas très voyants sous les jupes courtes. L'aspect de ces divers costumes est des plus pittoresques. Ce sont surtout les marchandes de lait qui ont des coiffures extraordinaires. Pour 10 *œure*, moins de 15 centimes, on a un litre et demi d'excellent lait. Le lait aigre ou petit lait dont on a d'énormes quantités pour presque rien est le fond de la nourri-

Digitized by Google

ture des pauvres, avec les pommes de terre vendues, également, à très bon marché sur les bateaux.

Nous allons dîner à Aups Hôtel dont la table d'hôte est renommée dans le pays. La salle à manger est très vaste, bien décorée avec une tribune pour orchestre. On nous sert comme mets tout à fait local des pâtés au poisson et au fromage que l'on mange avant le potage. C'est un singulier apéritif. Le reste du dîner est presque à la française. Parmi les types de la table d'hôte, nous remarquons une jeune femme blonde, assez jolie, armée d'un binocle et d'un aplomb inoui. On nous dit qu'elle est de Stuttgard, qu'elle a parcouru tout le Maroc, passant douze heures à cheval par jour, allant partout seule avec sa femme de chambre. Elle n'a rien à envier aux plus hardies voyageuses, anglaises ou américaines.

La visite du Musée de Bergen nous a intéressés.

Nous y avons vu, en détail, tous les vêtements, tous les ustensiles, tous les meubles vraiment authentiques des Lapons. Ils aiment beaucoup les ornements rouges découpés sur fond noir. Les couronnes pour mariées sont très riches ; pour les nouveaux mariés, il y a des calottes brodées en perles qui ressemblent à des gâteaux saupoudrés de non pareil. Les costumes de gala sont en drap rouge ou bleu. La femme porte un beguin en drap avec broderies sous lequel passe le bord d'un bonnet blanc. L'homme a les cheveux longs, plats, sous un bonnet de drap rouge ou bleu, rappelant la forme des coiffures de lanciers. Les souliers sont en poils de rennes, pointus, à la poulaine. Meubles et ustensiles, dans le genre russe, sont en bois peint de couleurs vives où le rouge et le bleu dominent.

Il y a au Musée la plus étonnante collection de monstres marins : lions de mer à dents d'éléphant, phoques énormes, baleines immenses, tels qu'on n'en voit nulle part ailleurs. Les lions de mer, longs de 4 mètres, avec 3 mètres de circonférence, ont le corps tout velu. Les phoques, de 3 mètres de long, ont la peau marbrée. Deux monstres antédiluviens ont l'un 30 mètres, l'autre une longueur plus grande encore. Un étrange squale d'un gris ardoise avec les nageoires très bleues, le corps rond et le museau très pointu est désigné sous le nom de *selache maxima*. Ce sont des monstres superbes.

Nous parcourons les quais encombrés de véritables montagnes de

Digitized by Google

morues sèches. On coupe les queues à la hache. Le commerce des morues est, ici, la grande, l'unique préoccupation.

A la bourse, on venait d'afficher une lettre du Labrador annonçant que la pêche avait été très bonne, que les bancs de glace ne l'avaient pas contrariée.

En suivant le côté droit du port, on arrive à la forteresse, *Bergenhus*, où nous voyons tout le personnel d'une batterie d'artilleurs en armes se faisant photographier. Ne bougeons plus! crie le photographe Bergenois, et rien n'est curieux à voir comme ces artilleurs immobilisés en attitude de tir. C'est le commandant de la batterie qui se paie ce plaisir.

L'arsenal, qui renferme deux anciennes constructions historiques *Kougshall* et *Valkendorf's Tuarn,* vieilles tours, est petit : il contient un certain nombre de mortiers primitifs qu'on est en train de repeindre. Un vieil officier supérieur ayant la figure et la moustache blanche de Mac-Mahon paraît être chargé d'inspecter les ouvriers. Derrière l'arsenal se dressent les arbres d'un beau parc. La vue du fiord avec ses deux passes au Nord et au Sud est magnifique. Par un temps couvert, tout le paysage prend un aspect sévère et quand les montagnes sont blanches de neige, le tableau doit être morne et triste. C'est ici surtout que le soleil est le grand magicien.

Nous faisons une excursion à *Svertediket*. Derrière le parc ou plutôt le grand square où joue la musique militaire est un vaste bassin d'où partent, chaque quart d'heure, de petits steamers pour *Strommen* et *Flauen*. Le steamer est charmant, avec son bouquet de fleurs à la proue. On traverse un joli lac, entouré de villas, de chalets, de parcs ou de prés d'où les foins coupés nous envoient des odeurs fortifiantes. Le steamer a l'arrière couvert en gondole ; les Bergenois sont frileux et s'y mettent à l'abri. Nous restons à l'avant pour jouir de la vue qui est délicieuse. A *Flauen*, nous suivons un chemin qui grimpe à travers de jolies campagnes. Nous voyons construire un chalet en bois, très confortable et élégant avec une large veranda. Il y en a plusieurs, dans ce genre, haut perchés : chacun a son grand mât avec pavillon flottant, ce qui nous rappelle les fameuses bastides des anciens capitaines marins, aux environs de Marseille. Un moulin caché par un fouillis de verdure, un ruisseau cascadant, et tout à coup apparaît le

Digitized by Google

petit lac de *Svertediket*, encaissé au pied de monts escarpés et pierreux. Ses eaux un peu sombres et d'une immobilité de plomb donneraient une impression de solitude triste et désolée, si en tournant les yeux on n'apercevait dans des prairies mamelonnées des paysans et des paysannes occupés à faucher, ayant tous l'air riant et heureux.

Le soir, de notre chambre de l'hôtel Skandinavi, nous admirons, vers 10 heures 1/2, un magnifique coucher de soleil : le cercle des montagnes est tout en feu ; les arêtes se détachent avec une netteté inouïe, sur un fond rouge ardent et au-dessous la mer s'étale toute scintillante.

Bergen nous a laissé une impression originale et charmante avec ses deux ports, son grand fiord largement ouvert, ses hautes montagnes, ses maisons étagées, ses villas grimpantes, ses beaux points de vue de Frederiksberg, ses costumes si pittoresques. Les Bergenois ont l'air plus vif et plus gai ; ce sont les méridionaux de la Norwège. Leur grande ressource est la pêche des morues, des harengs, des saumons et même des huîtres et des homards. Ils font aussi la chasse aux veaux marins. L'ensemble de ces produits donne un revenu annuel de deux millions de livres sterling. En même temps, le commerce des blés prend une extension de plus en plus considérable. Bergen verra croître rapidement sa prospérité.

18 Juillet. — Nous partons, à 6 heures du matin, sur le *Fyalir* pour faire le tour du Sognfiord, l'un des fiords les plus intéressants, les plus complets par ses aspects variés de toute la Norwège. Une brume assez épaisse couvre les montagnes entre lesquelles nous passons. Nous croisons plusieurs barques où rament des paysannes aux bonnets flottants, qui portent leurs marchandises aux quais de Bergen. Le détroit se resserre : on tire sur le *Fyalir* un coup de canon qu'un puissant écho repercute plusieurs fois.

A droite et à gauche dans de petits ilots nous découvrons des coins perdus, délicieux. Les faneuses aux manches blanches, aux bretelles de couleur, aux larges bonnets tombants ressortent admirablement sur le gazon foncé des *greens*. C'est comme si l'on passait de petit lac en petit lac. Seuls, les goëlands nous rappellent que nous sommes sur la mer. Le bateau se glisse, on ne sait comment, par des chenaux

Digitized by Google

minuscules. Des tableaux en miniatures défilent sous nos yeux à côté d'autres grandioses. Les ilots, nus et déserts, donnent parfois des impressions de Robinson.

Plus loin, une église en vedette apparaît au dessus d'un petit fouillis d'arbres verts. Il y a des groupes de cabanes blanches et rouges, des recoins ravissants de tous les côtés. Des vaches noires ou d'un gris souris paissent dans les creux de rochers, s'accrochant aux moindres pierres, grimpant comme des chèvres à des hauteurs étonnantes. Je ne sais quoi de sauvage se mêle partout au pittoresque et y ajoute une saveur plus grande.

Parfois des maisonnettes rouges se mirent dans l'eau, au fond de toutes petites criques où elles se sont cachées à l'abri des bises glaciales. D'assez grands bateaux de pêche, en panne faute de vent, sont tirés à la rame par leurs barques. Les petites iles se multiplient et deviennent plus rocailleuses. Voici un archipel tout pelé, tout désert : à peine y aperçoit-on un batelet à côté d'une misérable hutte. On se demande quel paria peut vivre sur ces rochers perdus. Plus que jamais on se convainc que la beauté vient surtout de contrastes, devant ces rives du fiord tantôt désolées et sauvages, tantôt vertes et riantes.

Le *Fyalir* fait mille tours et détours par d'étroites passes et l'on croirait qu'il va toucher les bords à l'arrivée à *Skerjehavn*, où il s'arrête pour décharger des tonneaux de sel à harengs.

Nous avons quelques types curieux à bord. Un brave négociant de Bergen, qui a la fibre admirative poussée à l'extrême, parle de Paris avec des oh ! des ah ! des exclamations, des roulements d'yeux inouis. Causeur intelligent d'ailleurs, il nous donne des détails intéressants sur son pays.

Il y a à Bergen un juge unique de la cité, grand juge de paix à compétence étendue ; un tribunal de trois juges, à la fois civil et criminel, statuant même sur les affaires capitales. Le tribunal d'appel réside à Christiania. Il y a peu de crimes, tout au plus 8 à 10 assassinats en 10 ans, dans toute la Norwège. Chaque année 20,000 émigrants environ partent pour l'Illinois, le Mitchygan, le Canada. Plusieurs reviennent au pays natal avec une fortune. La bonne foi, la

Digitized by Google

probité sont générales. Nous en avons eu, nous mêmes, plusieurs preuves.

Après avoir dépassé *Evindvik,* les montagnes deviennent moins arides. On voit des sapins clairsemés : sur les sommets, dans de petits creux brillent de larges plaques de glace ; toujours quelques *oase* (oasis) dans les fonds des criques abritées. On y fauche les foins, on les fait sécher sur des étendoirs. Sur le chenal circulent de petites barques aux voilures les plus primitives. Nous remarquons plusieurs rocs brisés, fendus dans leur longueur comme par des tremblements de terre ; c'est le double effet des torrents et des glaces.

A *Ludwik* nous pénétrons dans le *Sognfiord* proprement dit. A gauche se dressent des montagnes escarpées, à pic, de formes bizarres ; à droite des collines assez vertes ; au fond de hautes montagnes noires et au dernier plan de nombreux glaciers. L'ensemble rappelle un peu le lac de Lucerne.

Ce sont les fortes et sévères impressions ; c'est la grande nature aux horizons élevés. Qu'on se trouve en face des Alpes ou de l'océan, c'est toujours l'élan vers l'infini qui nous inspire les mêmes pensées de vague et profonde mélancolie. Seulement les glaciers ici semblent petits, en comparaison des géants alpestres ; mais la mer, même au cœur du fiord, garde sa grande supériorité sur les lacs.

A *Valdein*, nous admirons un fond de montagnes vertes dont les courbes se croisent gracieusement comme des draperies. Au milieu une prairie s'étale en amphithéâtre : il y a un côté d'ombre, un côté lumineux, le riant et le grandiose. C'est un tableau unique ! Un torrent à droite, une cascade fumante à gauche et comme contraste, dès qu'on tourne les yeux, des montagnes sauvages se dressant à pic. Quelques huttes en pierres se confondent avec les rochers du bord.

La jolie église de *Kikebo* offre d'étranges reflets de lumière dans ses vitraux à triple ogive. Plus loin, une belle cascade entre des forêts de sapins ; un petit vallon vert grimpant et en haut quatre ou cinq huttes grises, très misérables ; à côté une jolie villa et, dominant le roc, un groupe de maisonnettes rouges.

A *Vic* une crique étroite, une vallée assez étendue, quelques cabanes de pêcheurs, aux toits couverts de mousses ; d'autres moins rustiques, peintes en rose vif, impriment au paysage un caractère particulier.

Digitized by Google

Deux petites églises à mi-côte montrent leurs façades blanches à travers les bouleaux et les sapins. On entend, de tous les côtés, tinter les clochettes au son argentin des vaches dispersées sur les versants des montagnes.

Tout le village descend sur la berge pour venir saluer le steamer qui est le grand agent de communication. Les jeunes filles assez jolies sont coiffées de fichus aux teintes vives ; le rouge est toujours leur couleur favorite. Les jeunes garçons portent aussi à leurs vestes des manches de laine rouges. Aux paysans se mêlent des soldats, des officiers mal coiffés de calottes vulgaires ou de chapeaux ronds à plumets en crins.

A *Balholmen* nous avons une des plus belles vues du Sognfiord. Une montagne très haute est fièrement campée au milieu. A droite et à gauche, de grands glaciers viennent presque se mirer dans les eaux du fiord. Il y a là, par ces belles nuits si pures, si lumineuses, une scène grandiose d'une mélancolie et d'un charme saisissants.

La nuit était assez froide. Il n'y avait plus de place dans les salons; le poste des fumeurs sur le pont était, lui-même, envahi par les femmes. Une jeune dame anglaise voulait s'asseoir sur le bastingage : la moindre secousse pouvait la faire tomber à l'eau et dans la nuit, le sauvetage aurait été difficile. Nous la décidons à venir se réchauffer près de la machine à vapeur.

C'est une Miss Ecossaise, sœur d'un *lawger* d'Edimbourg. Très simple, très gaie, très instruite, elle rappelle les types de femmes si bien dépeints par Walter Scott. C'était son premier *abroad* et elle se montrait enthousiaste de la Norwège.

Un gentleman du Sognfiord, ayant fort bon air, vient nous baragouiner qu'il aime beaucoup la France parce que ses *ancestres* en étaient ; sa grand'mère appartenait à une famille noble de La Rochelle qui avait émigré après la révocation de l'Edit de Nantes. Il nous dit que les Norwégiens et les Normands sont frères et qu'il y a entre eux des sympathies de race indissolubles.

Après *Sogndal* nous admirons encore une succession de magnifiques glaciers. Au fond d'un bras très étroit du fiord est Laedarlsoren, entre d'énormes ravins d'où s'échappent des cascades murmurantes.

Cette traversée du *Sognfiord* vaut, à elle seule, les fatigues du

Digitized by Google

voyage. En s'enfonçant de plus en plus dans les terres, le fiord ressemble beaucoup à un lac; mais c'est toujours la mer et on en a la sensation. Les aspects sévères, sombres, terribles, sont ce qui frappe le plus, ce qui va le mieux à la grande nature du Nord. Non seulement les montagnes rocheuses sont nues, pelées, décharnées, mais elles ont des formes brisées, heurtées, je ne sais quoi de monstrueux et d'effrayant qui fait songer à d'horribles tempêtes. On comprend mieux l'énormité et la hideur de ces grands monstres marins du Nord, les squales, les baleines gigantesques. Avec la moindre imagination, on se crée tout un monde en dehors du réel, l'horrible des horribles, plus infernal par moments que les rêves de Dante. Ce qui charme, c'est le passage si brusque de l'affreux au riant, au joli même. Au fond d'une crique est un hameau aux toits rouges, de petits bâteaux, des filets étendus, des prés ondoyants, du foin qui sèche, une église au clocher élancé. On a souvent de ces surprises si douces à l'œil et aussitôt se dressent les énormes glaciers, les rochers gigantesques, sinistres, infranchissables. C'est comme un paysage surnaturel!

(*A suivre*). CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'IRLANDE.

MESSIEURS,

Plus on étudie l'histoire des faits et l'histoire des institutions, plus on arrive à se convaincre que nulle action humaine n'est indifférente dans ses résultats, qu'il est entre les événements un enchaînement fatal, qu'un coup frappé, une faute commise se répercutent comme un écho à travers les siècles. Jetez une pierre dans l'eau, vous voyez des cercles concentriques se former, s'élargir, s'étendre jusqu'aux deux rives, si le choc a été assez énergique, la pierre assez lourde. Jetez un acte au milieu des sociétés humaines, vous voyez la surface mobile des masses populaires s'agiter et tressaillir, vous voyez des ondes courir jusqu'aux extrémités de l'espace et du temps, vous voyez des générations successives en ressentir la secousse.

Ces réflexions viennent tout naturellement à l'esprit quand on étudie l'histoire de l'Irlande, elles y trouvent leur confirmation vivante. Faites-en abstraction et cette histoire tout entière, y compris celle du temps présent, demeurera pour vous une énigme indéchiffrable.

Comment, en effet, comprendre sans cela qu'un peuple nombreux et robuste vive misérable sur un sol fertile; que dans un pays disposé comme à plaisir pour l'activité des échanges et la production manufacturière, où des ports excellents appellent les navires, où lacs et rivières sollicitent le travail, l'industrie soit morte et le commerce languissant; qu'une population de nature paisible, portée à l'obéissance, d'un caractère plutôt doux et rêveur que violent et rude, semble indocile à tout frein, rebelle à toute loi! Comment comprendre enfin que les efforts tentés de bonne foi par l'Angleterre pour remédier à cet état des

Digitized by Google

choses et des esprits, pour faire renaître la prospérité et pacifier les cœurs, soient restés inefficaces et stériles?

Tout s'explique au contraire si l'on se rend compte que le mal a de profondes racines dans le passé et que pour le guérir l'énergie du remède doit être proportionnée aux ravages qu'il a causés dans l'organisme.

A un autre point de vue l'histoire des institutions n'est pas ici d'un moindre secours.

Les économistes qui se sont occupés de l'Irlande ont attribué d'ordinaire les maux dont souffre ce pays à une cause en quelque manière fatale, à la constitution de la propriété foncière telle qu'ils l'ont trouvée établie. Pris en soi le régime agraire de l'Irlande se résume en quelques traits : concentration excessive de la propriété, absentéisme des propriétaires, population indigène composée presque tout entière de petits fermiers. S'il n'y avait là, en effet, qu'un simple fait économique, déplorable dans ses conséquences mais dont la raison d'être serait inhérente à la marche même de la société, on ne comprendrait pas, il faut le reconnaître, l'intervention de l'État. Mais si telle n'est pas la situation de l'Irlande, si son régime foncier au lieu d'être une résultante économique est une résultante politique, s'il dérive directement d'une série d'actes gouvernementaux qui se sont succédé à travers les siècles, l'État a assumé dans le passé une responsabilité à laquelle dans le présent il est tenu de faire honneur.

Je voudrais aujourd'hui jeter avec vous un coup d'œil rapide sur l'histoire politique de l'Irlande, depuis la conquête anglaise jusqu'au XVIIIe siècle.

Quand vous regardez une carte de l'Irlande, vous êtes frappé des déchirures innombrables que ses côtes présentent. Au nord, à l'ouest, au sud-ouest, au sud, ce ne sont que promontoires et baies. Les récifs mêmes qui les terminent sont creusés et déchiquetés par les vagues. C'est que l'Irlande est une sentinelle avancée. Elle doit supporter l'assaut furieux de l'Océan, quand les vents d'Occident le chassent vers le vieux monde. Elle est le brise-lame de l'Europe. Sur une seule de ses faces, à l'est, la côte est tranquille et calme. Une ligne plus harmonieuse dessine ses contours, les rades sont sûres et de facile abord, la nature entière semble plus reposée. N'est-ce

Digitized by Google

pas pourtant cette zône paisible (que forment notamment le comté de Dublin, le comté de Wicklow) qui a été la région de l'Irlande la plus tourmentée par des agitations intérieures? Vous en découvrez la raison: ce côté là regarde l'Angleterre. C'est par là que les Anglais ont pénétré dans le pays; c'est là qu'ils se sont cramponnés avec rage chaque fois que la suprématie de l'Irlande était près d'échapper de leurs mains.

Les premiers Anglais qui, au XIIe siècle, se présentèrent en Irlande furent des aventuriers. Le roi Henri II les suivit, fort d'une bulle que lui avait délivrée le pape Adrien IV, qu'Alexandre III confirma, d'une bulle qui l'investissait du royaume d'Irlande. Le pape disposait alors des royaumes de la terre, sauf aux rois institués par lui à rendre leur domination effective et durable. Henri II ne se donna même pas ce souci. Il crut avoir assez fait par l'occupation de quelques places maritimes: Wexford, Waterford, Dublin, Limerick, avec leur territoire environnant. L'investiture pontificale et l'hommage de quelques chefs irlandais devaient lui tenir lieu du reste et lui permettre de se considérer comme suzerain, c'est-à-dire comme propriétaire de toute l'Irlande. Et il agit en conséquence. Il distribua la terre d'Irlande entre ses chevaliers et vassaux, celle-là même que n'avait jamais foulée le pied d'un anglo-normand. Quelques grands vassaux de la couronne devinrent seigneurs de toute l'Irlande. Hugues de Lacy fut investi du district de Meath, Jean de Courcy de la province d'Ulster, Fitz Aldelm, du Connaught, Fitz Stephen, du royaume de Cork, Philippe de Braosa reçut le royaume de Limerick en partage.

Toutes ces concessions n'avaient d'autre sens que celui-ci. Le roi autorisait les bénéficiers à dépouiller, comme ils l'entendraient et le pourraient, les tribus irlandaises et leurs chefs des terres dont jusqu'alors ils avaient eu la paisible possession. C'était la lutte décrétée, lutte ardente, passionnée, lutte non pour la domination mais pour le sol, lutte pour l'existence; d'un côté le propriétaire qui défend sa terre et son foyer, de l'autre l'homme d'armes, le seigneur féodal qui veut s'emparer de l'un et de l'autre. C'était la lutte agraire au premier chef: et ce même caractère est resté à toutes les conquêtes successives que les Anglais ont tentées ou accomplies en Irlande.

Quand les peuples germains sont venus s'abattre sur le sol de la

Digitized by Google

France ils demandaient eux aussi des terres pour subsister : mais ils consentaient du moins à en laisser une part aux indigènes. Ils firent des partages : ils renoncèrent à tout prendre. En outre et surtout, ils se mêlèrent aux vaincus, ils se confondirent dans leurs rangs, ils s'assimilèrent à eux ou leur communiquèrent une partie de leurs mœurs, de leur langue, de leurs lois. Ainsi sortit du mélange des races une race nouvelle propriétaire du sol, composée de Germains, de Gaulois et de Romains.

Tous les efforts des Anglais, efforts continués pendant six siècles, tendirent précisément à empêcher pour l'Irlande un résultat analogue.

Quand les Anglais établis en Irlande voulaient se rapprocher des indigènes, adopter leurs usages, se mêler et s'allier à eux, la couronne d'Angleterre prenait peur : elle craignait que la colonie ne fît cause commune avec les Irlandais et ne cherchât à se soustraire à la souveraineté anglaise.

Quand les Irlandais faisaient un pas vers les Anglais, quand ils réclamaient la protection des lois anglaises, quand ils demandaient à être traités en sujets et non pas en vaincus, l'orgueil de race d'une part, de l'autre l'intérêt des seigneurs anglais à user d'une autorité discrétionnaire faisaient échouer toutes ces tentatives, si légitimes qu'elles fussent.

Le gouvernement anglais en vint ainsi à maintenir en perpétuel conflit sur le sol irlandais deux populations distinctes : l'une de colons anglais réputés sujets loyaux et fidèles, l'autre d'indigènes traités en ennemis, privés de tous droits.

Le résultat inattendu de cette politique fut la naissance d'une classe intermédiaire d'Anglais dégénérés, assimilés partiellement aux Irlandais, en lutte aussi bien avec les Anglais de race pure qu'avec les Irlandais d'origine. Les Anglais les méprisaient et cherchaient à leur nuire, mais, à leur tour, ils rendaient avec usure aux Irlandais en mépris et en oppression ce qu'ils souffraient eux mêmes des Anglais de race. Au lieu donc de deux sociétés en hostilité ouverte il y en eut trois. Et vous jugez sans peine de l'état de violente anarchie qui devait en sortir. Pour vous en donner une idée saisissante, voici quelques passages d'une supplique qu'en l'an 1319 le peuple d'Irlande adressa au pape Jean XXII :

Digitized by Google

« Très Saint Père, nous vous transmettons quelques renseignements » exacts et sincères sur l'état de notre nation et sur les injustices que » nous subissons et qu'ont subies nos ancêtres de la part des rois d'An- » gleterre, de leurs agents et des barons anglais nés en Irlande. Après » nous avoir chassés par la violence de nos habitations, de nos champs, » de nos héritages paternels ; nous avoir contraints pour sauver notre » vie, de gagner les montagnes, les marais, les bois et les creux des » rochers, ils nous harcèlent incessamment dans ces misérables refuges » pour nous en expulser et s'approprier notre pays dans toute son » étendue... Les Anglais qui habitent parmi nous depuis longues années » et qu'on appelle gens de race mêlée (*qui se vocant mediæ nacionis*) » ne sont pas pour cela moins cruels envers nous que les autres. Tous, » en un mot, soutiennent qu'il leur est permis de nous enlever, s'ils le » peuvent, nos terres et nos biens, et ne s'en font nul reproche de » conscience pas même à l'article de la mort. »

« Ces griefs joints à la différence de langue et de mœurs qui existe » entre eux et nous, font qu'il n'y a nul espoir que jamais nous ayons » paix ou trêve en cette vie, si grande de leur part est l'envie de » dominer, si vif de la nôtre est le désir légitime et naturel de sortir » d'une servitude insupportable, et de recouvrer l'héritage de nos » ancêtres. Nous gardons an fond de nos cœurs une haine invétérée, » produite par de longs souvenirs d'injustices, par le meurtre de nos » pères, de nos frères, de nos proches, et qui ne s'éteindra ni de notre » temps, ni du temps de nos fils. (*Nostro ac filiorum nostrorum ævo*). »

Ce lugubre pronostic ne s'est que trop accompli dans les cinq siècles qui suivirent.

Revenons aux barons anglais. Ils s'établirent en Irlande par des infiltrations successives. Ils remontèrent les vallées, se cantonnèrent dans le pays ouvert. Pour assurer leurs possessions, ils construisirent des châteaux-forts d'où ils dominaient les alentours. Ce furent donc les seigneurs anglais, et non le roi d'Angleterre, qui devinrent maîtres de l'Irlande. Le caractère des conquêtes féodales le voulait ainsi.

Depuis Henri II jusqu'à Henri VII, pendant un espace de près de quatre siècles, aucune expédition sérieuse ne fut dirigée par les Anglais contre l'Irlande. Jean-sans-Terre en 1215, Richard II en 1394 et 1399 se bornèrent, comme Henri II, à de véritables promenades militaires.

Digitized by Google

Dans cet espace de temps se placent, du reste, des guerres formidables, la guerre de Cent-Ans, la guerre des Deux-Roses, qui suffirent à paralyser l'action de l'Angleterre.

Les barons anglais, voyant la faiblesse et l'inertie de la couronne, se rendent de plus en plus indépendants et finissent malgré tout par se rapprocher des Irlandais. On les voit non seulement adopter les mœurs du pays, mais aussi changer de nom. Des Birmingham s'appelèrent alors Mac Yorris, des Exester Mac Jordan, des Fitz Maurice Mac Morice, des Fitz Urses Mac Mahon.

A chaque effort que tente le gouvernement anglais pour arrêter l'assimilation, il augmente le nombre de ses ennemis, il diminue la force de la colonie.

Au commencement du xve siècle la terre anglaise n'est plus qu'un camp retranché, *pale*. Elle est entourée de fossés et de palissades. Son étendue ne va pas au-delà du comté de Dublin et d'une partie de Meath, Louth et Kildare.

En 1480 le gouvernement ne dispose plus en Irlande que d'une force armée de 80 archers et 40 lances. Son revenu est tombé à 600 livres sterling (15000 francs).

Quand la guerre des Deux-Roses prend fin en 1485, le *pale* est réduit à la moitié des districts de Dublin, Meath, Kildare. Le reste du pays est occupé par 60 tribus irlandaises et par les Anglais dégénérés qui sont entrés dans ces tribus et parfois les commandent.

Le pays avait reconquis son indépendance, mais en même temps il était ruiné. Trois siècles de guerres intestines, de luttes entre les colons anglais, les Anglais dégénérés, les chefs des tribus irlandaises, avaient semé partout la dévastation et la ruine.

Dans l'ordre politique l'anarchie était complète. Un Parlement avait été convoqué à diverses époques, la première fois en 1295. Mais la colonie anglaise seule y était représentée, et comme cette colonie était maintenant presque réduite à néant, le pays manquait de toute organisation politique.

Voilà au milieu de quelles circonstances Henri VII fut amené par divers complots dont l'Irlande avait été le théâtre à rétablir dans ce pays la suprématie royale. Il y envoya un gouverneur énergique, Ed. Poynings, dont le nom est resté attaché à une loi fameuse, la loi Poynings.

Digitized by Google

Aux termes de cette loi qui domine toute l'histoire constitutionnelle de l'Irlande, et qui, sauf un court intervalle, resta en vigueur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le Parlement irlandais était placé sous l'étroite tutelle du roi d'Angleterre et de son Conseil. Il ne pouvait être convoqué qu'après que les motifs de la convocation eussent été approuvés par le roi et que les projets de loi qui devaient être discutés dans la session eussent été soumis à l'agrément de la couronne. Ce n'est pas tout. Quand un bill était voté par le parlement irlandais il devait être envoyé au conseil du roi, lequel y faisait toutes les modifications qu'il jugeait à propos, ou refusait même entièrement son approbation. Le Parlement irlandais dans les deux cas n'avait qu'à s'incliner : accepter les modifications proposées ou renoncer aux lois votées par lui. Il est donc vrai de dire que l'Irlande en était réduite à un vain simulacre, à une apparence de représentation : au fond ni initiative parlementaire, ni pouvoir législatif.

La sujétion constitutionnelle se trouvait réalisée. Quant à la soumission proprement dite du pays, elle fut, en partie au moins, l'œuvre de Henri VIII.

Jusqu'alors la couronne d'Angleterre avait soutenu la colonie anglaise et s'était appuyée sur elle. Henri VIII rompit avec cette tradition. Il se dit que la colonie était impuissante pour résister à l'élément irlandais, à plus forte raison pour le soumettre, et que d'autre part elle était un obstacle permanent à l'unification du pays.

Il fit donc arrêter et pendre les chefs de la colonie anglaise, puis se retournant vers les chefs des tribus irlandaises il les attira à lui par des concessions de terres.

Henri VIII, vous le voyez, a été un grand niveleur. Il a abattu les chefs de la colonie anglaise et élevé au niveau qui lui convenait les chefs des tribus irlandaises.

Cette politique produisit d'heureux résultats. Il y eut plus d'ordre dans le pays, une administration meilleure. Mais le progrès devait être de courte durée. Henri VIII avait inauguré, et ses successeurs, Elisabeth surtout, continuèrent sans relâche une lutte religieuse acharnée. Tous se heurtèrent en Irlande à une résistance énergique. L'on vit Anglais dégénérés, chefs irlandais, simples membres de tribus irlandaises interrompre leurs querelles et leurs luttes et défendre

Digitized by Google

contre un ennemi commun leur foi menacée. La guerre de race allait finir pour un temps entre habitants de l'Irlande, la guerre de religion commençait ; guerre terrible, guerre de massacre, d'extermination, guerre de spoliation.

Messieurs, il est difficile de porter un jugement entièrement équitable sur des événements aussi complexes que ceux du XVIe siècle, et il serait puéril même de vouloir indiquer d'une manière rigoureuse la marche que la politique aurait dû suivre. L'historien deviendrait semblable à ces stratégistes de cabinet qui prétendent juger d'une bataille et critiquer les plans d'un général avec les informations sommaires qu'ils glanent de ci de là. Mais il est pourtant des principes et des règles qui sont de tous les temps, qui sont comme antérieurs et supérieurs à l'homme. Les politiques auront beau faire, quelle que soit leur habileté, jamais ils ne violeront impunément la conscience humaine. Certes un peuple a le droit de pourvoir à sa sécurité, à sa défense, de même qu'un individu peut repousser les attaques dirigées contre son honneur ou sa vie. Mais l'un et l'autre, la nation comme le particulier, ne doivent jamais, dans l'exercice du droit en dépasser les limites, sous peine de commettre les plus odieuses iniquités.

Si la sécurité de l'Angleterre voulait au XVIe siècle que l'Irlande fût occupée militairement, que ses ports et ses places fortes fussent gardés, mis à l'abri d'un assaillant indigène ou étranger, que des mesures exceptionnelles de précaution et de défense fussent prises, rien de plus légitime.

Au-delà commençaient la violence et l'injustice. Vouloir pénétrer dans le domaine de la conscience sous prétexte de sauvegarder l'indépendance ou l'unité nationale, vouloir de ce chef extirper une foi, en imposer une autre, et pour parvenir au but employer le fer et le feu, la ruine et la famine, dévaster un pays, dépouiller ses habitants, les chasser au loin ou les exterminer, ce ne sont pas là des procédés d'hommes civilisés et de chrétiens, mais de sauvages et de barbares. Jamais, Messieurs, je ne trouverai dans mon âme d'expression assez forte, assez ardente, pour les marquer d'un assez profond stigmate.

On peut dire seulement, à la décharge de l'Angleterre et à la honte de la civilisation, que ces procédés furent universels en Europe,

Digitized by Google

durant le XVIe et le XVIIe siècle. Ne suffit-il pas de jeter un douloureux regard vers les guerres de religion qui ensanglantèrent notre France au XVIe siècle, vers les persécutions pour cause de religion qui la ruinèrent au siècle suivant, vers le gouvernement sanguinaire à jamais odieux du duc d'Albe dans les Pays-Bas? C'est que les peuples n'avaient pas compris encore que « combattre des erreurs à coups de bâton est la même absurdité que de se battre contre des bastions avec des harangues et des syllogismes. » C'est que la liberté de conscience n'était pas née.

Nul parmi les anciens écrivains n'a mis ce point en plus éclatante lumière que l'écrivain américain John Callender :

« Au commencement du XVIIe siècle, dit-il, les vrais principes de » la liberté de conscience n'étaient ni connus, ni adoptés par aucune » secte chrétienne. Tous les partis pensaient qu'étant seuls en pos- » session de la vérité, ils avaient seuls le droit, dès qu'ils étaient les » plus forts, d'étouffer ce qu'ils appelaient l'erreur ou l'hérésie, c'est » à dire toute opinion qui n'était pas la leur; c'est seulement quand » ils étaient les plus faibles qu'ils demandaient la liberté de conscience. » Du reste en même temps qu'ils écrasaient leurs adversaires, tous les » partis repoussaient l'idée de contraindre les consciences, chose si » injuste et si absurde, si cruelle et si impie, que tous les hommes » rougissent d'une pareille accusation. Le prétexte de la paix publique, » la nécessité de préserver de l'infection l'Eglise du Christ, l'obstina- » tion des hérétiques, tels étaient les motifs allégués pour excuser et » justifier une conduite que les lumières naturelles et les lois de » Jésus-Christ condamnent de la façon la plus solennelle [1] ».

Il faut reconnaître, du reste, que la préoccupation du Gouvernement anglais dans la politique suivie par lui au regard de l'Irlande depuis le milieu du XVIe siècle n'était pas exclusivement religieuse. Il s'agissait, en outre, de donner libre carrière à l'esprit d'aventure qui poussait les Anglais vers la conquête de terres nouvelles, d'enrichir

(1) Il appartenait à un Américain de tracer ce tableau, car c'est en Amérique que la liberté de conscience fut pour la première fois proclamée, et cela dès 1631, par un jeune ministre de Salem, Roger Williams, qui quitta la colonie de Massachusetts et fonda celle de Rhode-Island pour pouvoir sans entrave appliquer ses principes.

Digitized by Google

les colons Anglais et par eux la métropole, d'atteindre enfin ce double but également désirable, remplacer des hommes indomptés et demi-sauvages par des sujets industrieux et fidèles, substituer la suprématie religieuse de la Couronne d'Angleterre à l'autorité spirituelle du Saint-Siège.

D'Édouard VI à Cromwell, il y eut une série de colonisations, de plantations, suivant l'expression anglaise, qui s'étendirent comme une tache jusqu'aux parties les plus reculées de l'île. Ainsi que pour toute plantation ordinaire, il fallait d'abord acquérir le sol, et puis, le préparer : on l'acquérait par la confiscation, on le préparait en exterminant ou en expulsant les habitants, en les refoulant vers les montagnes et les landes ou en les reléguant, comme fit Cromwell, dans une seule province, la plus stérile, le Connaught.

Je ne puis entrer dans le détail de ce grand coup d'Etat agraire. Qu'il me suffise de dire que sous Elisabeth, sous Jacques Ier, sous Charles Ier, sous Cromwell et le Long Parlement, sous Charles II, sous Guillaume III, sous tous les règnes, sous tous les régimes, dépossession et confiscation frappent à coups redoublés sur la terre d'Irlande, si bien qu'à la fin du XVIIe siècle, la population indigène évaluée à deux millions d'habitants ne détient plus qu'un septième du sol, alors qu'un nombre infime de colons ou de capitalistes anglais est maître des terres les plus productives et les plus fertiles sur toute l'étendue de l'île. Une ère nouvelle va-t-elle pourtant s'ouvrir, les Irlandais pourront-ils ressaisir au XVIIIe siècle, les terres qu'on leur avait arrachées aux siècles précédents ? Illusion. Si la métropole n'a plus de sol à leur prendre elle les empêchera d'en récupérer la moindre parcelle par le travail, par l'industrie, par l'épargne. De même que le XVIIe siècle a confisqué la terre, le XVIIIe siècle confisquera le commerce et l'industrie ; il ne privera pas seulement l'Irlandais de ses droits politiques, il le privera de ses droits sociaux : il le mettra hors la loi.

Vous trouverez dans ces violations systématiques du droit l'explication, au moins partielle, d'un phénomène qui a étonné et qui étonne encore bien des esprits, vous comprendrez après cela que l'Irlande n'ait, en réalité, jamais été soumise.

Quand on pénètre la formation des grands Etats de l'Europe, on rencontre presque partout à la base de véritables conquêtes. Presque tou-

Digitized by Google

jours le droit de la guerre a décidé, aux temps passés, de la nationalité des provinces ou des petits États. Et puis, au bout d'un certain nombre de générations, la province la plus récemment conquise se confondait dans le pays tout entier.

Pourquoi n'en a-t-il pas été de même de l'Irlande? Cela tient, Messieurs, à une grande loi historique que peuples et gouvernants ne devraient jamais ni oublier, ni méconnaître. L'homme se soumet à des événements qui le dominent, qui passent au-dessus de sa tête, qui se meuvent dans une sphère supérieure, si ses droits immédiats, ses droits dans l'ordre physique, ses droits dans l'ordre moral restent sauvegardés.

Quand notre ancienne France s'annexait des pays qui n'avaient pas encore de vie nationale propre, qui n'appartenaient encore à aucun grand corps de nation, elle prenait soin de respecter les droits des habitants de ces nouvelles provinces. Les franchises locales, la vie individuelle et distincte, la vie provinciale, les mœurs, les usages, les lois mêmes restaient intactes : à plus forte raison les propriétés ne changeaient-elles pas de mains. La conscience enfin était respectée, comme cela eut lieu pour l'Alsace protestante quand elle fut réunie à la France catholique de Louis XIV.

Il suffisait alors de la communauté de vie nationale, de la participation aux mêmes douleurs et aux mêmes joies, aux mêmes efforts et aux mêmes bienfaits, pour cimenter l'union, pour produire l'unité.

Or pour l'Irlande c'est un système tout opposé qui fut pratiqué. L'Angleterre ne se contenta pas de la suprématie politique, elle voulut faire siennes et la terre d'Irlande et la conscience de ses habitants. Chacun alors se sentit atteint, et le fut profondément, dans ses intérêts matériels, dans ses intérêts religieux. Voilà ce qui a dressé un obstacle sans cesse renaissant entre l'Angleterre et l'Irlande.

Retenons donc ce grand enseignement que le respect des droits individuels, droits de la conscience, droits dans l'ordre économique et social, est la base essentielle de toutes les institutions humaines. Ce principe, les peuples le violent quand ils veulent contre le sentiment unanime des habitants démembrer un pays, quand ils veulent imposer une nationalité nouvelle à des hommes qui de cœur et d'âme sont attachés à la nationalité de leurs pères ; quand ils veulent par une

Digitized by Google

annexion brutale arracher un membre à la patrie! Ce principe, les hommes politiques le violent quand ils prétendent fonder le bonheur public sur les ruines du droit privé. Ils tentent de séparer ainsi des choses inséparables, car il n'y a, Messieurs, de pays prospères et libres que les pays où chaque citoyen, indistinctement, est garanti dans ses droits, est protégé dans sa liberté !

JACQUES FLACH,
Professeur au Collège de France.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Coligny, d'après une étude de M. DE LAUBESPIN.
Rapport de M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Messieurs,

L'histoire de Gaspard de Coligny a été, depuis vingt ans, l'objet d'incessantes recherches de la part d'un homme que des liens de famille rattachent à l'Amiral ainsi qu'au Maréchal de Saulx-Tavannes, M. le Comte de Laubespin, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien officier d'état-major.

Chacun des progrès de cette étude, chacune des découvertes qu'elle a amenées, a confirmé, chez M. de Laubespin, la conviction qu'il était en présence d'un des meilleurs citoyens, des plus grands patriotes dont la France ait à s'enorgueillir ! Colonel d'un régiment, puis, Colonel général de l'Infanterie, puis, Amiral de France, (11 septembre 1552), Coligny étudie à la fois tout ce qui tient à l'armée et à la marine. Il rétablit la discipline au moyen de prescriptions rigoureuses qui, généralisées, deviennent le code militaire qui régit l'armée. C'est lui qui enlève, au combat de Renty (11 août 1554), le Bois-Guillaume qui a résisté aux assauts réitérés des cavaliers de François de Guise; c'est lui qui en 1550, assiège Boulogne prise, en 1545, par les Anglais, et en détermine la reddition en gênant, par la construction du fort de Châtillon, les communications du port avec la mer : Boulogne fut remise à la France moyennant le paiement de 100,000 écus; enfin, — et c'est là un fait très peu connu — c'est Coligny qui, secondé par Senarpont, Briquemaut, fait tout le projet et les préparatifs

Digitized by Google

de cette reprise de Calais, l'un des plus beaux titres de gloire de Guise ; et sa participation à ce fait d'armes se produit dans des circonstances qui doivent être rapportées avec quelque développement.

On sait que Coligny, alors gouverneur de la Picardie, s'était jeté dans la place de St-Quentin, très insuffisamment armée, et menacée par une armée trois fois supérieure à l'armée française. Après que, sous les murs de St-Quentin, cette armée commandée par le connétable, oncle de Coligny, eut été écrasée par Philibert Emmanuel, Coligny continua encore pendant quinze jours la défense désespérée de sa place, et donna ainsi le temps à la France de respirer et de rentrer en lice. Enfin St-Quentin, ouverte de toutes parts par le canon ennemi, qui avait fait brèche, sur onze points voisins, fut envahie par les Espagnols et Coligny resta leur prisonnier.

Cependant Guise était en Italie, poursuivant à la fois la revendication des droits du Roi, petit-fils de Valentine de Milan et héritier de Louis XI, à qui René d'Anjou avait cédé ses droits sur le royaume de Naples, et le succès de ses propres prétentions à ce même héritage de la maison d'Anjou. Rappelé en France après la bataille de St-Quentin, il quitta volontiers la conduite d'une entreprise qui ne promettait aucun succès : il rejoignit le Roi à Fontainebleau vers la fin de l'année 1557.

Tous deux tombèrent d'accord que la France avait grand besoin d'être relevée par un coup d'éclat ; et le Roi parla d'un projet de reprise de Calais que lui avait soumis le Connétable et qu'avait préparé Coligny, lorsqu'il assiégeait Boulogne, puis était gouverneur de Picardie de 1555 à 1558.

Mais pour Guise, ce projet était tout nouveau et l'étudier eût exigé beaucoup de temps.

Le Roi fit écrire à Coligny, alors prisonnier en Flandre ; et Coligny prescrivit à sa femme d'ouvrir ses archives de Châtillon, de prendre dans ses papiers un dossier qu'il lui désigna et de le faire remettre au Roi, qui y trouverait l'indication des approvisionnements (artillerie, munitions, fascines, vivres) réunis dans les places voisines de Calais, et le plan de la reprise, à conduire comme celui qui avait réussi à Boulogne, comme celui qui devait réussir, deux siècles et demi plus tard, à Toulon : il s'agissait de réduire Calais en l'attaquant du côté de

Digitized by Google

la mer, en prenant les forts de Ste-Agathe, Nieulay, Risbanc ; de battre enfin le front de mer de la citadelle.

Coligny avait décrit l'établissement, sur un banc, qui découvrait à marée basse, d'une batterie destinée à faire brèche dans le front de mer de la Citadelle, et le plan d'un assaut à donner quand le reflux permettrait d'arriver jusqu'à la muraille à travers les flots abaissés du port ; des fascines devaient consolider le chemin à suivre à travers les vases, ce qui permit à d'Andelot de s'établir sur la rive droite de la Rance, dont l'embouchure ouvrait le port de Calais.

C'est ce plan, livré par le plus généreux patriotisme à un rival, à un ami de jeunesse que plusieurs circonstances avaient déjà transformé en ennemi, que Guise suivit avec le succès que l'on sait. Et nous n'ôtons rien à la gloire de l'illustre défenseur de Metz. Il reste toujours une part de mérite considérable à qui exécute bien le meilleur plan.

Amiral, Coligny fonda des colonies françaises à Rio Janeiro (un fort, à l'entrée de la rade porte encore son nom) ; et, dans l'Amérique du Nord, c'est lui qui donna aux Carolines du Nord et du Sud le nom de Charles IX.

Il est impossible, quand on s'occupe de Coligny, de ne pas étudier parallèlement François de Guise, dont les guerres de religion allaient faire son adversaire habituel.

Entre ces deux illustres rivaux, le contraste est complet. L'un, épris de gloire et d'ambition, poursuit le succès, et l'atteint par d'admirables qualités militaires : il le fait valoir, d'ailleurs, et s'en fait largement honneur. Il lui arrive même, lors de ses premiers exploits, d'exagérer l'importance de ses services et de provoquer, par exemple, à propos de la bataille de Renty, une rebuffade de Tavannes et un démenti de Coligny.

Celui-ci se dévoue volontiers aux causes perdues, et chacun sait quelle estime il faut faire du guerrier que n'abat aucun revers.

Mais les historiens les plus éclairés ne résistent pas toujours aux erreurs qu'ont propagées le dédain de quelques-uns, l'intérêt d'autres personnages. Coligny, revenu des ambitions de ce monde, après sa prison en Flandre, et passé au protestantisme ardent, sans cesser d'être un patriote, et de poursuivre son idée de reculer la frontière,

Digitized by Google

et de l'éloigner de Paris, Coligny, disons nous, a excité des haines qui prennent leur source ailleurs que dans l'histoire. On l'accuse, notamment, de l'assassinat de François de Guise, et le Balafré a cru ou feint de croire qu'il vengeait son père en assassinant l'Amiral. Or, celui-ci avait toujours nié toute participation au meurtre de Guise et l'on n'a jamais pu alléguer à sa charge que les aveux arrachés par la torture à Poltrot de Méré. Or, il importe de compléter les assertions de celui-ci : voici ce qu'en dit d'Aubigné, dont la sincérité n'est pas suspecte (Mémoires, in-2°, page 251).

« Le capitaine Poltrot, mené à Paris, entenaillé et tiré à quatre chevaux, ayant révoqué sa première déposition et deschargé tous ceux qu'il avait accusés, *hormis l'Admiral*, et puis, ayant demandé à parler à l'oreille du premier Président de Thou, il *déchargea l'Admiral* aussi : et, en cette inconstance que les horreurs de la mort lui apportaient, il lui eschappa que, si le coup était à faire, il le ferait encore. »

Ainsi, la participation de Coligny à l'assassinat de Guise est aussi douteuse qu'est certaine celle de Henri de Guise à l'assassinat de l'Amiral.

Avec Coligny périssait la chance, presque certaine, de reculer, au Nord, la frontière française au moins jusqu'au point où Louis XIV la porta cent vingt années plus tard. Que de regrets doivent nous laisser ces luttes fratricides et le souvenir de ces grands hommes de guerre employant à leur destruction mutuelle les admirables facultés dont le concours eût fait la grandeur et la prospérité de la France !

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 25 MARS ET 10 AVRIL 1885.

SÉANCE DU 25 MARS. — *Présidence* de M. Gustave DUVERT, *Président.* — Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et approuvé.

Correspondance imprimée et manuscrite. — Nouvelle galerie de Paléontologie. Il en sera fait mention à la Chronique.

Les Olympiades (l'Académie des Poètes). M. DE BOISJOSLIN, rapporteur.

Au Caprice de la plume, études, fantaisies et critiques, par M. Stéphen LIÉGEARD. M. G. DUFOUR, rapporteur.

M. VAUDIN offre à la Société plusieurs ouvrages à ajouter à ceux confiés à M. l'Intendant MONTAUDON qui s'est chargé d'en faire le rapport.

M. DESCLOSIÈRES informe la Société qu'il a reçu en réponse au projet de lettre circulaire destinée aux proviseurs des différents lycées et collèges, une lettre de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris autorisant cet envoi, destiné à faire connaître le but de notre Société.

M. MARBEAU s'excuse de ne pouvoir assister à la Séance de ce jour. Il se propose de communiquer une pièce de vers sur Leconte de Lisle, intitulé: *Les sept paraboles de don Gui.*

Lettre de M. DELESSERT, adressant de nouvelles communications.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Henri PERRET.

La Société, sur le rapport de M. Jules FABRE, reçoit M. PERRET, comme membre associé-libre de la 4e classe.

Digitized by Google

Lectures. — M. Desclosières communique le commencement de son étude intitulée: *Recherches de la vérité sur les causes de la mort du commandant Beaurepaire.*

M. le Général Favé dit qu'à l'occasion des événements qui déterminèrent la mort du commandant Beaurepaire, il faut bien prendre soin d'affirmer des réserves qui intéressent la discipline militaire. Selon lui, les arguments invoqués par le Conseil de défense pour capituler ne sont pas admissibles. L'intérêt général de la France y est méconnu, et il n'est mis en avant que des raisons de gens décidés à l'avance à se rendre, quoi qu'il arrive. Pour prendre une place comme Verdun, il fallait exécuter des travaux qui auraient demandé un certain temps, pendant lequel la France pouvait s'organiser plus facilement, par suite de la nécessité du maintien d'un corps d'armée ennemi devant la place assiégée. Si la capitulation était admissible au point de vue humanitaire, elle ne l'était pas au point de vue militaire et patriotique. Il est donc important que la *Société des Etudes historiques* prenne occasion de la lecture qui vient de lui être communiquée pour affirmer que l'histoire militaire ne peut excuser la capitulation de Verdun.

M. l'Intendant général Montaudon ajoute que les Conseils de guerre, conformément à ces principes, ont toujours blâmé les capitulations trop promptes pendant la dernière guerre.

La lecture de M. Desclosières sera continuée à la prochaine Séance.

M. le premier président Barbier lit à la Société un fragment de sa traduction en vers de l'Iliade: l'*Ambassade auprès d'Achille,* qui est réservée pour figurer au programme de la Séance publique.

SÉANCE DU 10 AVRIL. — *Présidence* de M. Gustave Duvert, *Président.* — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite.

Livres offerts. — *Revue de la Poésie.* M. G. Dufour, rapporteur.
Les Belges au Congo. M. le Colonel Fabre, rapporteur.
Histoire des Prisons dans le Milanais. M. Camoin de Vence, rapporteur.
L'Institut Génevois. M. Loiseau, rapporteur.
L'Académie de Rouen. M. d'Auriac, rapporteur.
Bulletin de l'Académie d'Hippone. M. le Colonel Fabre, rapporteur.

M. le Secrétaire général informe la Société qu'il a reçu un manuscrit de M. Delessert.

M. Vaudin a obtenu l'insertion dans le *Libéral de l'Aube* et le *Libéral de l'Yonne* du sommaire de la Revue. Il s'occupe avec un zèle dont la Société doit lui être reconnaissante, de nous acquérir d'utiles correspondants.

Digitized by Google

M. Abel CLARIN écrit pour remercier M. D'AURIAC des différents rapports qu'il a faits sur ses ouvrages, et offre un nouveau volume de la *Bourgogne épisodique*. M. D'AURIAC, rapporteur.

L'ordre du jour appelle le vote sur les différentes candidatures proposées à la Société.

Sur le rapport de M. CAMOIN DE VENCE, M. BOUNICEAU-GESMOND est élu en qualité de membre associé-libre de la troisième classe.

M. DESCLOSIÈRES donne ensuite lecture de son rapport sur la candidature de M. WELSCHINGER, qui est élu membre de la *Société des Etudes historiques*, première classe.

Par acclamation, la Société vote également l'admission dans son sein, de M. Oscar FALATEUF, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris, présenté par MM. DUVERT, DESCLOSIÈRES et DUFOUR.

M. Jules FABRE est ensuite chargé de préparer un rapport sur la candidature de M. TURPIN.

L'ordre du jour appelle lecture du rapport sur le *Prix Raymond*, par M. Georges DUFOUR.

La Société approuve le rapport et décide que le sujet du concours: *Histoire de la Musique dramatique en France depuis le XVIIe siècle jusqu'en* 1870 sera de nouveau mis au concours, et la délivrance du prix ajournée à 1887.

La Société entend ensuite la lecture du rapport de M. l'Intendant général MONTAUDON au nom de la Commission des Comptes et adopte les conclusions du rapport.

M. LE PRÉSIDENT donne communication du discours qu'il se propose de lire à l'ouverture de la Séance publique. De nombreux applaudissements accueillent cette communication.

M. D'AURIAC lit une notice sur *Voiture*. Après un échange d'observations entre MM. CAMOIN DE VENCE, DUVERT et D'AURIAC, la Société décide que l'étude de M. D'AURIAC figurera au programme de la Séance publique.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne quelques indications sur le fonctionnement des bureaux au Congrès des Sociétés savantes, sur la méthode de formation du programme des questions à discuter.

Il est décidé que le Bureau se présentera à la soirée ouverte par M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion de la réception des Membres du Congrès des Sociétés savantes.

Digitized by Google

INFORMATIONS

Histoire de l'Agriculture.

Par arrêté du 25 octobre 1884, une école d'agriculture et de viticulture a été organisée à Beaune (*Côte-d'Or*).

Cette école est destinée à former des chefs de culture et à donner une bonne instruction professionnelle aux fils des cultivateurs : vignerons, propriétaires, fermiers, et en général aux jeunes gens qui se destinent à la carrière agricole.

Le 12 janvier 1885, M. Tisserand, directeur de l'Agriculture au Ministère, représentant M. le Ministre empêché, a procédé à l'inauguration de cette école.

M. Tisserand, après avoir félicité le département de la Côte-d'Or des sacrifices qu'il a consenti à s'imposer pour créer la nouvelle école, a rappelé les progrès réalisés dans l'enseignement de l'agriculture depuis un siècle.

La Constituante et la Convention instituèrent des cours d'économie rurale ; un projet de décret portant établissement d'une école d'agriculture dans chaque département fut élaboré.

En 1848, l'Assemblée constituante vota la loi du 3 octobre créant des écoles régionales, des fermes écoles, et l'institut agronomique.

Supprimé malheureusement en 1852, cet Institut a été reconstitué à Paris et devint l'école polytechnique de l'agriculture. Les écoles nationales d'agriculture, les écoles pratiques ont été créées ainsi que des écoles d'irrigation et des écoles primaires agricoles.

L'installation de 27 stations agronomiques, la nomination de professeurs d'agriculture dans 70 départements, l'introduction dans plusieurs Facultés de l'enseignement de l'agriculture, la création d'une grande école d'horticulture dans le potager de Versailles, d'une école de bergers à Rambouillet, de deux écoles d'agriculture en Algérie, des voyages d'études à l'Étranger, tels sont les résultats que la statistique enregistre depuis les vingt dernières années.

Le budget de l'enseignement agricole qui ne s'élevait qu'à un million et demi en 1869, atteint en 1885 quatre millions.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Mai. N° 5.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE NORWÈGE.

V

DE LAEDARLSOREN A GOTEBORG.

19 Juillet. — Arrivés à *Laedarlsoren* à près de 4 heures du matin, nous louons une voiture couverte, la carriole primitive étant trop fatigante pour un long trajet. En nous promenant dans le petit hameau, comme ses maisons n'ont toutes qu'un rez-de-chaussée très bas et que les fenêtres sont sans volets ni rideaux, nous voyons à travers les vitres les paysans et les paysannes couchés... Ce sont les vraies maisons de verre! Une jeune mère dort, le bras étendu sur le berceau de son nouveau-né; une autre repose, calme et souriante, l'enfant entre ses bras. Il y a là des scènes d'intérieur, des jeux de lumière et d'ombre qui feraient le bonheur d'un peintre hollandais.

Un fermier riche du pays monte dans une carriole très élégante avec une collection complète d'instruments de pêche au saumon.

Digitized by Google

A 6 heures, nous partons dans une espèce de calèche primitive, tirée par deux petits chevaux, alezan clair, aux crins ras. Le cocher, beau-frère du loueur, *Niles Oye* est un grand jeune homme de 19 ans à la physionomie douce. Nous suivons le cours du *Lacdarl*, le long de grands rochers qui sont comme des remparts ravinés par les avalanches. Çà et là se sont amoncelées des *moraines* énormes, rochers roulés par les glaciers.

La route est creusée dans un immense roc qui la surplombe. A droite un torrent furieux fait un bruit formidable, en bouillonnant sur son lit de *moraines*. A mesure que nous nous élevons vers les hauts sommets, le bruit devient plus sourd; le torrent disparaît sous la montagne et reparaît à une profondeur de plus en plus grande. Tout à coup un autre torrent se précipite de cent pieds de haut en cascade fumante.

Après *Blorflaten*, c'est de plus en plus sauvage... Ce n'est pas la mer de glace, mais la mer de *moraines!* La route passe devant une sorte de porte de Géants ouverte dans le roc. De tout côté, des bouleversements titanesques... c'est inouï de grandeur!

A *Saltumbo*, il y a de larges grottes sous les *moraines*. Le torrent que nous cotoyions redevient brusquement un paisible ruisseau. La route descend au fond du ravin, comme dans un puits d'où l'on a peine à voir le ciel.

La cascade de *Holgraten*, à plusieurs chutes écumeuses, rappelle les plus belles cascades de la Suisse, mais en plus grandiose, plus sauvage, plus effrayant. Nous voyons sauter un énorme saumon dans les eaux limpides du torrent. Par intervalles, les *moraines* sont si colossales qu'on dirait une montagne qui vient de s'écrouler.

A *Husum*, le brave hotelier vient avec sa femme nous saluer cordialement. Trois voyageuses anglaises, sèches et raides, étaient en train de déjeûner. L'hôtelier nous dit qu'il est là fermier depuis 33 ans. Sa fillette de 12 ans à peine conduit une carriole; un petit garçon, plus jeune encore, ramène un cheval. C'est ici une de ces stations de poste, très primitives dans toute la Norwège, mais qui rendent de précieux services aux voyageurs. L'auberge est isolée, construite toute en bois, peinte en jaune et blanc. Quelques autres maisons, plus loin, sont grossièrement faites de troncs non équarris, à moitié ver-

Digitized by Google

moulus. La pièce de l'auberge qui sert de salle à manger est propre, très simplement meublée. Nous y remarquons cependant une grande commode, ancienne, toute décorée de fleurs peintes aux nuances les plus vives. Une inscription sur le tiroir du haut semble indiquer que ce meuble a été un cadeau nuptial.

Nous suivons, en quittant *Husum*, deux torrents sur lesquels sont jetés, de distance en distance, de jolis ponts rustiques. Une chute d'eau énorme tombe à pic, avec un fracas assourdissant. On arrive, aussitôt après, sans transition, sur les bords d'une prairie arrosée par une rivière des plus calmes.

Nous allons visiter la très curieuse église de *Borgund* près de *Häg*. Construite au XIIe siècle, elle a sept toits superposés tout recouverts de tuiles en bois à formes d'écailles. Sur le devant s'élève une croix entourée de dragons et d'emblèmes extrêmement bizarres. L'église a une double enceinte : les murs extérieurs sont séparés de la chapelle proprement dite par un couloir qui fait cloître tout autour. Ce curieux monument vraiment extraordinaire et pour ainsi dire fantastique est le mieux conservé de tous ceux qui existent encore de la même époque. Sur la porte on lit cette inscription en caractères runiques :

Thorir raist runar thissar than Olau misso.
Thittai Kirkia a Kirkinvelli.

Le sens n'est pas très clair, mais il paraît indiquer que l'église avait été placée sous l'invocation de S. Olaf.

Une ancienne église du même genre, *Stavekirka* existe à *Hitterdals* sur la route de Christiania à Rjukanfos. Les chapiteaux, les piliers, tous les détails de l'architecture rappellent les constructions anglo-normandes des XIe et XIIe siècles. L'enceinte extérieure était primitivement à jour pour que l'on pût voir de tous les côtés. Plus tard, on ferma complètement les bas-côtés, et le cloître supérieur, autour du chœur, resta ouvert, supporté par de légères colonnes. Par dessus le toit du cloître circulaire apparaissent les fenêtres de construction plus récente ; car à l'origine il n'y avait que des trous, destinés au passage de l'air. Toutes les boiseries sont couvertes de sculptures fantastiques, de dragons, de feuillages, de figures grimaçantes. Ce sont des antiquités extrêmement curieuses.

Digitized by Google

Nous déjeûnons à la maison de poste d'*Harey* avec des tranches de mouton, nageant dans une longue sauce innommée, des pommes de terre qui remplacent le pain et une sorte de crème montée à la colle, arrosée d'un sirop de groseilles chaud. C'est de la cuisine locale.

Avant d'arriver à *Mariestuen*, nous suivons une ancienne route, vrai chemin de chèvre. Nous sommes pris tout à coup dans une sorte de bourrasque de montagne, vent violent, pluie torrentielle; les chevaux glissaient, c'était presque dangereux. Brusquement l'orage cesse et le ciel redevient bleu. A *Mariestuen*, nous grimpons sur un sommet à 2,635 pieds au-dessus du niveau de la mer; de là, nous comptons 38 petits glaciers espacés sur sept pics qui se touchent. On distingue très bien les pierres plates, dénudées, polies qui au soleil paraissent des glaciers.

Le soir, nous traversons des plateaux montagneux. Ce sont de grandes landes stériles où ne poussent guère que des genêts blanchâtres. Aucune habitation, pas un oiseau, pas un être vivant, on se sent en plein désert. Enfin voici un alpage: des vaches dont les cornes sont boutonnées comme des fleurets; petites, de couleurs claires ou blanches et noires, elles grimpent à des hauteurs incroyables, broutant dans les creux des rochers, disparaissant dans les fentes; leurs clochettes, dont on entend les tintements harmonieux, signalent seules leur présence. A côté des alpages sont de nombreux glaciers.

La route monte encore de 600 pieds; nous nous retrouvons en pleines landes grisâtres avec de larges plaques de mousse brune. Dans les coins les moins arides croissent des fleurs blanches, cotonneuses, rappelant l'*Edelweiss*.

Notre cocher nous arrête près des *sœters*, bergeries, où vit son père, un beau vieillard très vert. Une bande de tout jeunes enfants s'approche : nous leur distribuons quelques pièces de monnaie. Un garçon de 6 à 7 ans salue gravement et nous serre la main, remerciant d'une manière sérieuse au nom de la petite bande. Les bergers mènent dans ces *sœters*, pendant une partie de l'année, une vie patriarcale avec tous leurs enfants et petits-enfants.

Nous arrivons à *Nystuen*, sorte d'hospice Saint-Bernard sans religieux, subventionné par l'Etat pour servir d'asile aux voyageurs. C'est une ferme sur un petit lac, entouré de glaciers. Les nuits, même en

Digitized by Google

juillet, y sont très froides. Comme c'est le seul abri un peu convenable à une grande distance, il y a toujours course au clocher de voyageurs cherchant des lits. Nous nous hâtons pour arriver avant des Anglais dont les voitures nous suivent. On nous donne une mansarde des plus primitives et pour y arriver, il faut traverser des chambres où dorment déjà d'autres voyageurs. Malgré le peu de confort de notre gîte, nous nous estimons très heureux. Il ne restait que cette chambre, il tombait une pluie glaciale et il était huit heures et demie du soir. Les Anglais, arrivés presque en même temps que nous, ont été obligés de voyager encore une partie de la nuit avant d'atteindre une autre station où ils sont arrivés gelés.

Nous sommes tout surpris de faire, à *Nystuen*, un bon souper avec du saumon, du bœuf et des pancakes exquises. Notre fenêtre donne sur le petit lac qui n'est lui-même qu'un glacier dont la surface fond pendant deux ou trois mois au plus. Nous avons là des impressions tout alpestres.

20 Juillet. — Nous partons à 6 heures du matin. Les descentes deviennent de plus en plus raides, de vraies montagnes russes. On laisse à chaque instant la voiture pour marcher à pied : il y a un véritable danger à rouler sur ces pentes presque verticales, sans aucune mécanique. Nous rencontrons cependant plusieurs carrioles, menées par de tout jeunes enfants. C'est bien une sorte de traîneau à une ou deux places étroites, posé sur deux grandes roues. L'enfant grimpe derrière où il s'accroche comme il peut. C'est lui qui est chargé de ramener la carriole à la station où le voyageur l'a louée. On assure que les petits chevaux norwégiens sont beaucoup mieux conduits par un enfant que par un homme, parce que dans ces routes impraticables il faut les laisser aller à leur guise, se confier aveuglément à la sûreté de leur instinct.

Nous descendons toujours en suivant un cours d'eau. Après les montagnes aux sombres sapins viennent les taillis, les prairies émaillées de fleurs, d'autres où les foins sont fauchés par de robustes paysans.

Des chaumières reparaissent parmi les bouquets d'arbres. Elles sont toujours en troncs non équarris, noircis par l'humidité, avec

Digitized by Google

des fenêtres dont les carreaux ne sont pas plus grands que la main.

La plupart de ces fenêtres même ne s'ouvrant pas, on n'a de l'air que par la porte. Si la chaumière est plus grande, elle est recouverte de planches vernies au dehors ; une seule fenêtre s'ouvre dans la pièce principale ; les carreaux sont excessivement propres.

Un torrent écumeux court sur des rochers taillés en assises. La route jusqu'à *Grindenheim* est un escalier ; elle longe un lac très long, bordé de bois et de prés gazonnés. A *Olgo*, le chemin est tout creusé dans le roc ; un large *roof*, toiture en bois, protège les voyageurs contre la chute des pierres. La montagne supérieure s'émiette en mille morceaux et le *roof* est un abri à peine suffisant.

Nous trouvons heureusement, plus loin, un tronçon de route nouvelle que nous suivons jusqu'à *Fagernaes*. Le lac dont nous longeons les rives est très ondulé, très riant, bordé de villas, de chalets, de stations d'été. Nous arrivons à *Fagernaes* à 9 heures du soir ; mais il n'y a plus de place à l'hôtel. Nous revenons sur nos pas jusqu'à *Fagerlund* où nous trouvons une jolie chambre dans un hôtel tout neuf et confortable. C'est un des spécimens les plus élégants que l'on puisse voir de constructions en bois. Notre chambre est peinte en rose pâle et toute vernie, plancher, murs, plafond comme une cabine de steamer. Les salons de l'hôtel au rez-de-chaussée sont parfaitement installés avec livres, journaux et même un excellent piano fabriqué à Christiania.

Fagerlund est une station hygiénique où l'on vient de toutes les parties de la Norwège faire des cures d'air. Il y a tout autour de magnifiques bois de sapin qui donnent à l'atmosphère une pureté et une salubrité des plus efficaces. Nous visitons les cuisines où nous reconnaissons la famille anglaise qui, arrivée derrière nous à *Nystuen*, n'avait pas pu être logée. Le père très âgé paraissait gelé et posait ses pieds sur des fourneaux ardents. L'une des filles, assez distinguée, sachant le français, nous dit qu'ils n'avaient trouvé, la veille, un asile qu'à 2 heures après minuit à *Grindenheim* où ils avaient été d'ailleurs beaucoup moins bien que nous à *Nystuen*.

A l'hôtel, c'est une jeune personne de vingt ans, parlant anglais, qui remplit les fonctions de premier garçon, fait les comptes, reçoit les paiements ; elle est intelligente et vraiment agréable.

Digitized by Google

21 Juillet. — Nous partons à 7 heures du matin pour *Odnaës*. Le pays s'anime de plus en plus. La nouvelle route est tracée au milieu d'un vrai parc anglais avec de délicieuses échappées sur des montagnes d'un vert sombre, éclaircies par quelques alpages. Les maisons rouges et blanches prennent la forme de chalets ; plusieurs, avec des balcons élégamment sculptés, sont admirablement posées pour le point de vue. De tous côtés, des cascades, des torrents descendent des sommets et font mouvoir plusieurs scieries. Dans le bas s'étagent de riches moissons de seigle, d'orge très haut sur tiges. L'ensemble des cultures annonce beaucoup plus de bien-être.

Grandal où nous nous arrêtons deux heures est aussi une station d'été que les habitants de Christiania choisissent pour des cures d'air dans les bois de sapins.

Nous côtoyons un joli petit lac avec plusieurs îles boisées. La route descend jusqu'à *Sveien* où nous sommes pourtant encore à une grande hauteur. Nous dominons une charmante vallée dont les deux versants nous offrent les plus gracieux tableaux. C'est un troupeau dispersé dont les sonnettes nous envoient un concert lointain ; c'est la grosse cloche d'une ferme qui rappelle les travailleurs ; plus loin, dans de grands hangars, les paysans sont occupés à rentrer de superbes fourrages.

Nous déjeûnons à *Sveien* en compagnie de deux gentlemen de Londres. L'un est d'origine irlandaise, très affable, sympathique, riche marchand de thé. Il aime beaucoup parler français et fait les confusions les plus plaisantes. Il dit qu'il vend d'excellent thé à 5 francs le *kilomètre !* Il nous donne des détails curieux sur la vie anglaise. Gladstone est, d'après lui, l'homme d'Etat le plus autoritaire malgré ses principes si libéraux ; il est d'ailleurs très nerveux, très impatient de toute contradiction. Disraëli se possédait, au contraire, à merveille ; quand on l'attaquait, à la Chambre, il faisait semblant de dormir, regardait l'horloge, chassait une mouche, avait des jeux de physionomie, des gestes, mille petits moyens qui souvent démontaient ses adversaires. Gladstone se sert beaucoup de son fils député qu'il met en avant habilement, quand il ne veut pas agir par lui-même. Ce sont les diatribes des journaux qui ont énormément exagéré les difficultés de la question irlandaise. En définitive, tout se réduit à trouver cer-

Digitized by Google

taines modifications au système de propriété foncière ; on y arrivera.

Cette conversation fort intéressante nous aide à avaler le déjeûner qui est détestable. Nous déclarons que le cheval, dans ce pays, tient du bœuf quelquefois pour la marche ; mais que le bœuf cuit tient trop souvent du cheval.

L'autre gentleman est un officier anglais orgueilleux, rageur même quoique bien élevé. Il nous parle avec dédain du tunnel projeté sous la Manche et l'on voit bien que les Anglais ont peur d'être, à un moment quelconque, surpris dans leur île. Ils tiennent à y rester absolument isolés comme dans un repaire imprenable. Notre expédition à Madagascar excite aussi vivement sa verve railleuse. Il est bien le type du John Bull, atrocement jaloux de tout ce qui peut, de près ou de loin, porter atteinte à sa puissance maritime et coloniale.

La route devient superbe. Nous admirons un *sanatorium*, à la fois hospice et établissement de santé où riches et pauvres peuvent venir redemander la santé aux émanations de ces sapins de Norwège qu'on ne saurait assez vanter. Il y a, en face, une délicieuse vue de vallée avec de vastes et belles fermes. Une grande cloche, couverte d'un abri en bois, sert à régler les heures de travail et de repos. Les étables immenses avec de larges couloirs sont des mieux aménagées. Les jardins ont beaucoup d'arbres fruitiers : cerisiers, pruniers, poiriers, ce que nous n'avions pas encore vu. Les vaches, errantes, trouvent leur pâture sur les bords gazonnés des routes. On voit, partout, de magnifiques récoltes de pommes de terre, de sainfoin, de seigle ; les herbes sont très hautes et très épaisses. Il s'en exhale des odeurs aromatiques, pénétrantes. De temps en temps, on aperçoit de jolies petites églises, à double et triple toit. On a de la peine à croire que ce sont des temples luthériens, tant elles ont l'aspect gracieux des chapelles catholiques. Malheureusement, il n'y a plus ici de costumes originaux : les jeunes filles sont proprement mises et portent sur la tête un fichu blanc à coin brodé en couleurs.

A *Odnaës*, l'hôtel tout nouvellement construit en bois verni est d'une jolie teinte saumon. Nous occupons une vaste chambre qui donne sur le lac ; notre balcon est découpé comme une fine dentelle. Des verres de différentes couleurs, aux coins des croisées, nous permettent d'avoir des vues fantastiques, au clair de lune.

Digitized by Google

22 Juillet. — Nous partons, à 8 heures du matin, par le bateau du Randsfiord. Il y a, à bord, un grand encombrement de bagages, on a peine à se caser. Une Américaine de 30 à 35 ans et qu'une dame plus âgée appelle Julia accapare tous les pliants, se fait retenir plusieurs places par sa femme de chambre, la rappelle à tout moment pour se faire arranger des coussins, un châle sur les pieds, une pelisse sur les épaules. Si encore Julia était délicate et maladive... mais elle a un air replet, satisfait, un double menton et des joues rengorgées; assez belle femme d'ailleurs, elle montre un aplomb excessif et choquant. Nous cherchons dans le cercle qui l'entoure quel peut être le mari de cette étonnante personne et nous finissons par découvrir que c'est une miss américaine, non encore mariée.

Une pluie glaciale nous empêche de jouir du paysage. Le lac du Randsfiord est comme une large rivière, faisant des tours et des détours entre des bords cultivés et dominés par des montagnes toutes hérissées de sombres sapins. On est étonné que les défrichements ne soient pas plus nombreux et plus étendus; car partout où l'on a abattu les bois, le pays est cultivé avec soin et paraît fertile. Les maisons sont peintes en rouge foncé et les cadres des fenêtres en blanc. Les toits sont en briques très rouges qui ressortent vivement. Les chaumières ont pour soubassements, de grosses pierres mises à même les unes sur les autres, sans aucun ciment. On ne sait vraiment pas comment elles peuvent tenir. Les villas ou les fermes sont sur des bases plus solides en blocs plus gros. Les églises sont toutes blanches avec un clocher élancé et le toit en ardoises reluisantes; elles sont pittoresquement posées.

Le bateau nous débarque à Randsfiord dans la gare même du chemin de fer. Nous dînons, en compagnie d'Anglais et de Russes aimables dans un joli *Hostellet* en bois à balcons découpés. Le railway nous ramène rapidement à Christiania, à travers des paysages variés avec cascades, torrents brisés dans les rocs. Nous voyons les chutes de *Hœnefos* qui ne sont ni très hautes, ni très abondantes et où d'ailleurs de trop nombreuses usines déparent la nature. Les chutes sont beaucoup plus fortes, paraît-il, en mai et en juin, à la première fonte des neiges. Combien la nature est plus imposante et plus belle, quand on peut la voir encore dans sa simplicité et sa solitude primitives!

Digitized by Google

Nous traversons Drammen, jolie ville sur le fleuve du même nom dont la largeur ici est celle d'un lac. Elle est divisée en deux parties par un pont d'une immense longueur. De nombreuses scieries entourent la ville : le commerce des bois y est considérable. Une flotte de plus de 300 navires sert à leur transport. Le Drammen se jette, sous la ville même, dans la mer qui forme un vaste fiord, bordé de chalets, de villas, de jardins tout fleuris. La route, entièrement creusée dans le roc, s'élève en contournant la montagne avec de ravissantes échappées de vue sur la mer qui, s'enfonçant profondément dans les terres, nous apparaît tantôt comme un lac, tantôt comme un fleuve onduleux. Nous côtoyons le petit lac de *Bondsvand* qui a été acquis par une compagnie anglaise pour exploiter les blocs de glace.

Les gares, en approchant de Christiania sont élégantes, ornées de rosiers et de fuchsias. On y trouve tout le mouvement des environs d'une grande ville. Nous rentrons à Christiania de nuit et plus que jamais nous croyons voir un village agrandi. Mais son fiord nous semble plus admirable encore ; nous partageons le vif enthousiasme d'Ampère.

« Les montagnes du fond étaient sombres, l'aspect du pays calme, la mer immobile. Cette grande étendue était muette ; aucun mouvement dans le port ; on voyait seulement rentrer une petite barque à l'approche de la nuit. Regardez-vous du côté de la mer, les formes arrondies de la plage, la mollesse de certains contours, les longs promontoires doucement abaissés permettraient de penser à Naples, si un autre soleil les éclairait. Il faut avouer que c'est une chose étrange et belle à voir que le golfe de Baia baignant dans les montagnes du canton d'Uri.

» En général on se plaint de n'avoir pas une idée vraie de l'immensité de la mer, parce que rien n'offre à l'œil un point de comparaison pour mesurer son étendue. Mais ici cette foule d'accidents que produisent les anfractuosités du golfe, les pointes, les langues de terre, les récifs dont il est semé, rendent l'immensité sensible et la grandissent en la divisant. De là résulte une variété prodigieuse d'aspects ; en suivant le rivage, tantôt vous croyez côtoyer un fleuve qui coule aux pieds des sapins, tantôt s'arrondit un bassin presque entièrement entouré de rochers ; plus loin s'ouvre une sou-

Digitized by Google

daine échappée de vue entre de hauts écueils, ou bien un grand cap comme un mur à pic semble clore un lac tranquille; mais sortant tout à coup de derrière le promontoire, un vaisseau à trois mâts vient vous apprendre que ce lac est la mer, que ces eaux si calmes sont des vagues perdues du grand Océan du Nord, qui ont bondi dans le Catégat et qui de secousses en secousses, sont venues mourir sur ces plages lointaines et silencieuses. »

23 Juillet. — Nous partons à 7 heures du matin pour *Trollhättan*. Ce n'est pas sans émotion que nous disons adieu à ce ravissant panorama du fiord. La mer bleue serpente autour d'îles vertes. Le fond de montagnes élève ses crêtes bizarrement accidentées. C'est toujours par le fiord qu'il faudrait arriver à Christiania pour bien en jouir. A *Moos*, la mer est plus ouverte, l'horizon s'étend.

Trollhättan est une véritable curiosité, plus encore par l'ensemble de ses magnifiques écluses que par ses chutes. A la première chute, l'eau roule en masses compactes, comme du verre coulant par blocs énormes. Le volume d'eau est colossal, inouï. Il y a là des entrechoquements terribles de vagues qui sautent, se brisent, chevauchant, rebondissant avec des éclats d'écume et un bruit formidable. On a l'idée d'une force fatale, irrésistible, et l'on comprend qu'elle ait creusé ces rocs qu'on a si bien nommé des chaudrons de géants, *Jättegryta*. Ce n'est pas la hauteur des chutes, c'est la masse des eaux qui étonne. A la deuxième chute, ce sont des tourbillons énormes, séparés par des blocs de rochers. Il y a des tournoiements, des chocs, des ressauts, des jets immenses et tout ce chaos liquide encadré dans les rochers les plus pittoresques, où des sapins ont poussé leurs racines à travers les moindres fissures. Au fond s'élèvent de belles montagnes vertes, l'ensemble est splendide.

A quelques pas des chutes, l'eau s'étend en une large nappe des plus calmes. On n'y entend plus même le bruit des cascades ; la transition est inouïe : c'est un paysage tout élyséen.

Le village ou cité ouvrière de *Trollhättan* se compose de nombreuses usines, scieries, fabriques de papier de bois, moulins à huile, etc., dont les roues sont toutes mises en mouvement par les chutes d'eau. Mais les ingénieurs ont veillé à ce que l'industrie ne nuisît en rien au

Digitized by Google

magnifique spectacle qu'offre la nature. Le chemin qui mène aux écluses est un sentier délicieux, dans un joli bois le long de la rivière. Il y a des senteurs de pins, de plantes aromatiques, avec une fraîcheur d'eau toute particulière. C'est un air vivifiant qui charme les sens.

Les écluses ont eu pour but de tourner l'obstacle des chutes et de permettre la navigation de la mer du Nord au lac Wenern et à Stockolm. Elles ont été construites dans de larges proportions ; elles forment un escalier monumental par lequel on élève même de grands bâteaux, à 160 pieds au-dessus du niveau de la mer. Tout ce canal de Göta est une œuvre admirable et qui nous a paru parfaitement administrée. La demeure de l'ingénieur en chef est une élégante villa avec parc et jardin. Les maisons des ouvriers sont confortables. Il y a une école de chant où nous avons entendu des chœurs dans le genre suisse ; plusieurs librairies ; des magasins de toutes sortes ; une assez jolie église gothique en briques rouges. L'hôtel *Trollhättan*, propriété de la Compagnie du canal, est renommé pour sa cave bien fournie des premiers crus de tous les pays. Tout ici est administré avec ordre, avec une sage entente des intérêts des ouvriers, étroitement associés à la prospérité de l'affaire. Les communications par eau dans toute la Suède et Norwège sont admirablement organisées et peuvent servir de modèles.

24 Juillet. — Nous nous installons à *Göteborg* dans une immense chambre de l'hôtel Christiania. C'est une sorte de chambre d'honneur avec panneaux en glaces bisautées, un lustre étincelant, des toilettes en porcelaine de Japon.

La ville a des rues très régulières, peut-être trop ; la plupart sont des quais bordant des canaux assez larges comme le canal Gatan. Les ports, les squares, divers monuments publics sont beaux ; mais il y a peu d'animation.

Nous faisons une visite intéressante à des religieuses françaises dont nous avions connu la directrice, en chemin de fer. Elle nous dit qu'à Stockolm les riches familles protestantes font élever leurs filles chez les sœurs catholiques. Les orphelines de l'asile de *Göteborg* nous montrent leurs petits ouvrages ; elles chantent quelques airs nationaux, très primitifs, plutôt tristes.

Digitized by Google

Le jardin des plantes *Trodgardsforeninger* a des serres splendides. On y voit des fougères de Port Natal qui ont 10 mètres de hauteur; les troncs sont des arbres d'un mètre de circonférence. Les branches du haut retombent comme celles des palmiers. Une plante abyssinienne a des feuilles ovales qui ont trois mètres de long et soixante centimètres de large : c'est la *Musa paradisia* dont les nervures, aux nuances vert tendre, sont d'un effet prodigieux.

Les palmiers de Chine ont 3 mètres de haut avec des feuilles de 2 mètres 50 de long. Ces feuilles, très étranges, sont des espèces de tiges le long desquelles poussent, des deux côtés, d'autres petites feuilles étroites, longues de 15 centimètres. Dans le bas, les grandes feuilles retombent en forme de parasol; dans le haut elles restent toutes droites et font plumet.

L'*Hircus rosa grandis* est un arbuste de plus de deux mètres qui a de délicieuses fleurs rouges.

Les voûtes de ces serres merveilleuses sont toutes tapissées de plantes grimpantes ou retombantes parmi lesquelles on remarque la *Clematis Jackmani* aux riches couleurs violettes. De tous côtés s'étalent des fleurs bizarres aux parfums asiatiques, très capiteux.

De vastes pièces d'eau sont recouvertes d'énormes nénuphars roses, bleus et blancs dont le mélange est des plus gracieux. Les plus jolis oiseaux des îles font entendre leurs doux gazouillements, au milieu de cette luxuriante végétation.

Ces serres vraiment magiques qui font mieux comprendre les forêts vierges, les bois sacrés de l'Inde, les flores incomparables des pays étrangers peuvent être enviées à *Göteborg* par les plus riches capitales.

La promenade favorite des habitants de *Göteborg* est *Slottskogspark*, à vingt minutes de la ville. On traverse de longs faubourgs où s'élèvent de nouveaux quartiers avec des constructions artistiques, d'élégants hôtels qui prouvent la prospérité croissante des négociants norwégiens. *Slottskogspark* est un bois de Boulogne moins artificiel, avec de vraies collines, des eaux très vives. Il y a de vertes pelouses, coupées par d'épais buissons de roses qui alternent avec des massifs plus sauvages. On a une vue superbe sur une ceinture de hautes montagnes.

Digitized by Google

25 Juillet. — Nous partons pour *Frederikshawn*, sur la *Diana*. Nous laissons derrière nous les ports, sillonnés par de nombreux petits steamers qui desservent tous les villages environnants. Le long des côtes s'étendent des rocs nus, des îlots plats où se dressent des phares. Parmi les passagers se trouve un guide danois qui revient du cap Nord avec deux jeunes Russes. Ils ont pu faire à *Vadsö* de magnifiques parties de *chasse* à la baleine. Ils avaient loué un petit steamer à hélice de 25 mètres de long : sur le devant, à la place du beaupré était installé un canon d'acier. On lance l'obus harpon qui remplace, aujourd'hui, sur toutes les côtes de Norwège le système primitif du harpon jeté par la main de l'homme. Le monstre est atteint par l'obus à plus de 500 mètres : il se débat, d'une manière effroyable. Quand on reconnaît qu'il agonise, douze marins montent sur son dos et le *travaillent* à coups de hâche. Il y a diverses variétés de baleines ; la plus grosse de celles qui se pêchent dans le nord de la Norwège est la baleine bleue. Elle atteint 32 mètres de long et pèse 100,000 kilos. Il y a plusieurs grandes compagnies norwégiennes pour la pêche de la baleine et la fabrication de l'huile qu'on en retire.

Nous voyons en pleine mer près de cent navires à l'horizon, sous diverses voilures. Il y en a de légers, de gracieux comme des cygnes. On ne reste qu'un quart d'heure environ, sans apercevoir les côtes norwégiennes ou danoises. Notre bateau mal construit, mal lesté est beaucoup trop haut sur l'eau et roule affreusement : plusieurs voyageurs sont malades. Après cinq heures de traversée, nous arrivons à *Frederikshawn* petit port danois aux maisons blanches et aux toits rouges.

Le Jutland est un pays plat, entièrement cultivé. Des maisonnettes peintes de couleurs très claires, ayant l'air de vrais jouets d'enfant, sont disséminées dans les champs.

Des troupeaux de petites vaches, noires et blanches, de nombreux moulins à vent tout à fait primitifs animent seuls ce paysage monotone qui paraît plus triste encore après les merveilles si pittoresques de la Norwège.

Le chemin de fer nous ramène à Hambourg et à Paris.

Digitized by Google

VI

LES NORWÉGIENS.

Le caractère des Norwégiens est en rapport avec la nature du sol et du climat, il a aussi sa grandeur sauvage et originale.

La configuration du sol a dû subir, à travers les siècles, de profondes modifications. Il est prouvé que les côtes étaient plus élevées au-dessus de la mer, sauf sur certains points où l'Océan a reculé. Linnée avait fait creuser des marques sur les rochers de Kalmar et de Gelfe pour constater le recul progressif des eaux. A Trondyem, la côte s'est élevée de vingt pieds en 1,000 ans; à Torneä, il y a eu une élévation de cinq pieds par siècle. A Karlskrona, par contre, il n'y a eu aucun changement de niveau.

Des modifications analogues se sont opérées dans la forme et le nombre des glaciers. L'examen des moraines et des blocs erratiques prouve que les glaciers ont diminué de plus en plus.

La côte occidentale est toute dentelée par les fiords dont chacun a des ramifications infinies. Ces fiords ont-ils été formés par l'action érosive des glaces et de la mer? Cette hypothèse est combattue par ce fait qu'ils sont souvent plus profonds que la mer, en deçà de leur embouchure. Le Sognfiord, par exemple, n'a pas moins de 4,100 pieds de profondeur dans plusieurs de ses parties. C'est la preuve que ces bassins existaient dès l'origine, avant même l'ère des glaciers. Sur les rives des fiords, s'étend une large bande de terrain très fertile qui a attiré partout de nombreuses populations.

Ce sont les fiords, offrant les abris les plus sûrs aux navires et ouvrant de larges voies intérieures qui ont donné un si grand essor au commerce norwégien. Les îles, les archipels forment, tout le long des côtes occidentales, des remparts naturels qui favorisent aussi, merveilleusement, la navigation.

Entre Vaeroe et Moskenoesoe s'agite le redoutable *Malström*, ce courant furieux qui lutte contre la marée, entraîne les ours, les baleines même et les navires s'ils ne se tiennent à plusieurs lieues au

Digitized by Google

large. Pendant six heures, sa direction est du Nord au Sud et en sens contraire pendant les six heures suivantes.

Ossian avait bien nommé la Norwège la terre des lacs : on en compte 30,000. C'est la présence de l'eau qui, dans les paysages norwégiens, forme les principales masses et les premiers plans. C'est l'eau qui rend également les vallées norwégiennes si ossianiques. Voilà bien les vallées aux cent torrents du poëte scandinave ! Là seulement on trouve cette surabondance d'eaux vives, ce luxe de cascades. Souvent chaque rocher a la sienne : toutes sont différentes d'aspect, de forme, d'effets pittoresques. Tantôt c'est de loin un filet d'écume serpentant sur un fond noir ; tantôt comme un ruban d'argent qu'une main invisible laisse flotter au dessus de la cime des sapins et des bouleaux ; celles-ci glissent sans bruit le long des pentes, celles-là, d'un seul bond, se précipitent dans une vallée étroite et profonde, tombent comme un fleuve et se brisent en mille ruisseaux.

Les gazons gardent une fraîcheur toujours vive et éclatante. Cette verdure perpétuelle tapisse les montagnes, borde tous les lacs et tous les torrents, gravit les pentes les plus escarpées des rochers et couronne leurs cimes les plus aiguës.

Rien n'est comparable à la beauté des sapins de Norwège. Ils paraissent d'autant plus beaux qu'ils approchent plus de la latitude au delà de laquelle leur taille diminue. C'est comme les Norwégiens qu'on voit plus grands dans le nord, aussitôt avant les lapons si petits. Il semble que le froid soit favorable au développement de l'homme et de certains végétaux, jusqu'à un certain point au delà duquel son excès l'arrête brusquement. Le bouleau qui seul partage avec le sapin la possession de ces déserts de verdure y atteint aussi des proportions plus grandes que dans nos climats ; sa forme est plus majestueuse, ses branches plus tombantes ; il offre souvent l'aspect du saule pleureur et son feuillage pâle et délicat se détache avec grâce sur le feuillage du sapin dont il égaie un peu la tristesse mélancolique.

D'après les degrés de latitude, on croirait que le climat de la Norwège doit être partout sévère et rude. Ce n'est vrai cependant que pour les côtes orientales et les centres montagneux. Sur toutes les côtes de l'ouest, le climat est, en général, assez doux, sous la double influence des brises de l'Atlantique et du *Gulf stream*. A la même

Digitized by Google

latitude où périt Franklin dans les régions arctiques de l'Amérique et où sont les contrées les plus inhabitables de la Sibérie, l'eau des fiords de la Norwège n'est jamais gelée, excepté à leurs bords extrêmes. On a fait des constatations étonnantes : au cœur de l'hiver, le climat des îles Lofoden n'est pas plus froid que celui de Copenhague ; le climat d'Hammerfest n'est pas plus froid que celui de Christiania. Le point le plus salubre de la Norwège parait être l'île de *Karmœ* près de Stavanger. La moyenne de la mortalité y est à peine de 12 par 1000, tandis qu'elle est de 19 pour toute la Norwège et de 20 pour la Suède.

Une observation curieuse est que les mêmes espèces d'arbres ont les feuilles beaucoup plus larges dans les régions du nord que dans celles du midi. Ce développement extraordinaire est dû, sans doute, à la longueur des jours. On étudie les effets de cette lumière prolongée sur la couleur des fleurs et la saveur des fruits.

La population actuelle de la Norwège est presque entièrement d'origine gothique ; mais les Lapons et les Finnois, habitants primitifs, appartenaient à une autre race. Il n'y a guère plus que 24000 Lapons et 22000 Finnois ; ils ont le type mongol avec le front bas, les pommettes saillantes, de petits yeux, le nez écrasé, les lèvres épaisses. On distingue cependant chez les Finnois quelques différences, indiquant une race supérieure, physiquement et intellectuellement. Ces premiers indigènes ont été successivement refoulés et détruits par une invasion arienne ou indogermanique, venue en Norwège avant la naissance du Christ.

La langue norwégienne n'est, au fond, que le danois prononcé d'une manière plus accentuée et plus dure. Les Ariens ou Indogermains, parlaient, d'abord, une langue qui a été connue sous le nom de *Dönska Tunga* et que les Norwégiens appellent encore *Old Norsk*. On la retrouve parfaitement conservée en Islande, où elle fut importée par les Norwégiens qui colonisèrent cette île au IXe siècle. C'est seulement de 1387, l'année où Marguerite, la Sémiramis du Nord, fut couronnée reine de Norwège que date l'introduction de la langue danoise. Le *Old Norsk* s'est perpétué dans divers patois locaux que parle le bas peuple.

L'instruction primaire est très répandue. C'est à peine si sur mille paysans, il y en a un seul qui ne sache ni lire ni écrire. Ce qui a

Digitized by Google

contribué à cette diffusion de l'enseignement dans toutes les classes, c'est qu'on n'accorde rigoureusement la confirmation qu'aux enfants sachant lire et écrire. La même condition est exigée, d'une manière absolue, pour l'exercice des droits politiques.

Pour offrir plus de facilités aux populations extrêmement disséminées, il y a même des maîtres d'écoles ambulants. L'un d'eux s'établit au centre d'un groupe de *Gaards*, grandes fermes rurales dispersées sur un vaste périmètre. Il apprend aux enfants, par les méthodes les plus rapides, les premiers éléments ; s'attache à former parmi les plus intelligents des instructeurs ; puis il lève sa tente et va porter ailleurs son enseignement nomade.

Tout paysan a sa Bible qu'il lit le dimanche et souvent d'autres livres. Les libraires vendent plus en Norwège qu'en Danemark. Des voyageurs ont été tout supris de trouver chez un paysan, dans les montagnes du côté de Trondyem un Euclide, lu et relu avec passion ; chez un second des écrits de Kant ; chez un troisième, les œuvres de Rousseau.

La littérature norwégienne a naturellement subi l'influence danoise. *Holberg*, le Molière danois, qui est peut-être le second comique de l'Europe, né et élevé à Bergen, alla vivre et briller à Copenhague où ses œuvres sont devenues le plus bel ornement de la littérature danoise. La Norwège a néanmoins quelques poëtes nationaux dont les chants respirent surtout un puissant amour de l'indépendance. Voici une strophe caractéristique de *Biergaard* : « Librement pense et parle le norwégien, librement il travaille au bonheur de son pays. Les oiseaux dans nos bois, les vagues de l'Océan du Nord ne sont pas plus libres que l'homme de Norwège dont la volonté n'obéit jamais qu'à la loi qu'il se donne lui-même ! »

Depuis 1814, la littérature norwégienne s'est développée dans un sens plus individuel et plus original. La langue, tout en restant danoise pour le fond, s'est enrichie d'un grand nombre de mots et d'idiotismes particuliers au pays. Ce sont spécialement les poëtes qui ont contribué à ce progrès. *Wergeland* et *Velhaven* ont eu des admirateurs fanatiques. Plus récemment, *Bjærnstjerne Bjærnson* et *Ibsen* ont acquis, comme poëtes et auteurs de nouvelles, une réputation

Digitized by Google

européenne. Les savants et les juristes distingués sont nombreux en Norwège.

Nous avons vu à l'exposition restreinte de Christiania que la peinture et la sculpture font des efforts pour constituer une école nationale. La musique est, peut-être, plus avancée. Ampère, dans ses *Esquisses du Nord*, affrme qu'elle est toujours monotone et triste, lors même que les paroles chantées expriment la gaieté ou un sentiment vif. « La tristesse, dit-il, est le véritable caractère du Nord. On l'y retrouve partout, dans le silence et la grandeur de la nature, dans le morne regard de l'homme, dans sa démarche lente et son chant plaintif, dans les brumes de la mer, dans les longues nuits et les longs crépuscules. »

Ce tableau d'une couleur romantique est exagéré. Nous n'avons pas éprouvé les mêmes impressions. Les divers chants nationaux que nous avons entendus à Trondyem, à Bergen, à Christiania, à Trollattan, à Göteborg avaient une douceur et une mélancolie pleines de charme, bien loin de cette tristesse sévère et froide qui glace le cœur sans l'émouvoir. C'est le chant plaintif, il est vrai, mais rêveur et tendre de la suave Ophélia!

Les Norwégiens et les Suédois diffèrent plus entre eux qu'on ne le croirait. Les Suédois sont, en général, plus affables, de manières plus polies, empressés à obliger les étrangers ; mais pour bien les apprécier, il faudrait les voir plutôt dans l'intimité.

Avec les Norwégiens dont le pays est exploré par les chasseurs, les pêcheurs, les excursionnistes, anglais surtout, il est plus facile d'entrer en relations familières. Le paysan norwégien nous a paru intelligent, plein de cœur, aimant par dessus tout son indépendance. Ce sont là les traits dominants surtout des habitants des régions montagneuses qui ont le moins de rapports avec la civilisation moderne. La sincérité, l'honnêteté, la franchise simple et toute naturelle, exempte de la moindre affectation sont les principales qualités du caractère national. On ne tient pas à la politesse extérieure. Quand vous arrivez à un hôtel ou à une station, vous n'êtes pas accueilli avec des démonstrations obséquieuses par l'hôte et l'hôtesse ; à votre départ, ils gardent la même attitude indifférente. Ceci s'explique par la position indépendante des hôteliers et des maîtres de stations qui sont tous dans l'ai-

Digitized by Google

sance et ne cherchent dans le logement des voyageurs qu'un supplément de ressources. Mais les Norwégiens quoique moins expansifs, moins prodigues de formules polies que les Suédois, sont peut-être plus bienveillants et plus dévoués.

Le caractère démocratique se révèle dans la liberté avec laquelle le paysan, le guide, le cocher viennent souvent s'asseoir à la même table que le voyageur. Si le voyageur propose de payer les repas du guide ou du cocher, ceux-ci acceptent avec une certaine dignité et quelquefois ne craignent pas de payer, eux-mêmes, une bouteille de vin *extra*.

En recevant son pourboire, le cocher vous serre cordialement la main. On serait très mal venu de s'offusquer de cette familiarité. Il y a ici un sentiment d'égalité, très puissant, qui domine toutes les distinctions et tous les préjugés.

Les Norwégiens, d'ailleurs, sont presque tous de bonnes mœurs, ayant au plus haut point la crainte de Dieu et le respect de la loi, pieux et quelquefois même superstitieux.

Il est très rare qu'un voyageur ait à se plaindre d'un acte de malhonnêteté ou d'incivilité. Mais si le voyageur, lui-même, commence à être exigeant, grossier, il trouve à qui parler.

Les Norwégiens ont une fierté native qui leur fait porter à l'extrême le sentiment de leur indépendance nationale. C'est la source de toutes les difficultés politiques avec la Suède dont nous avons expliqué l'état actuel et les conséquences possibles. C'est aussi à cet amour de l'indépendance qu'il faut attribuer l'usage persistant où sont plusieurs familles, pauvres ou riches, de vivre isolées dans leurs *gaards*. On appelle ainsi des groupes de maisons en bois qui constituent, chacun, l'habitation d'une famille, comme une sorte de grande ferme patriarchale. Dans l'un des bâtiments qui, en général, n'ont qu'un étage, couchent les membres de la famille ; dans un autre, ils prennent leurs repas ; dans un troisième est la cuisine ; puis viennent les granges, les étables, etc. On retrouve là, pour ainsi dire, l'élément simple de la société, la famille primitive. Par ce système de *gaards*, un village est souvent dispersé sur une étendue de plusieurs lieues. Après le service religieux auquel les hommes et les femmes ne manquent jamais d'assister le dimanche, tous se livrent à la danse ou à des exercices gymnastiques.

Digitized by Google

Les paysans et surtout les marins avaient, autrefois, entre eux de nombreux duels au couteau. C'est une lame très effilée dans une gaîne pendue à la ceinture. Avant de combattre, chacun lance son couteau contre une table et le point d'honneur défend de jamais enfoncer la lame dans le corps de son adversaire plus avant qu'elle n'est entrée dans le bois. Il y avait aussi une autre variété de duel. Chaque combattant tenait son couteau de la main droite et de la gauche saisissait fortement le poignet de son adversaire ; chacun s'efforçait de détourner le coup de l'autre, en lui portant le sien. Ces luttes sanglantes sont heureusement devenues très rares, bien que l'usage du couteau à gaîne soit resté général.

Ampère qui rend justice d'ailleurs aux qualités des Norwégiens a, d'après nous, beaucoup exagéré la froideur de leur caractère et la lenteur de leur esprit. « Leurs fibres naturellement plus dures que celles des méridionaux, raidies encore par le froid n'ont ni immobilité ni souplesse mais de la tenacité et de la force. Si on leur adresse la parole, il s'écoule toujours quelques minutes avant qu'ils s'en aperçoivent; rarement ils répondent à une première question; c'est que leur cerveau n'a pas eu le temps de faire l'opération nécessaire pour comprendre; mais une fois qu'ils comprennent, ils comprennent bien et répondent avec une droiture et une fermeté de sens qui étonnent. »

Les habitants des côtes occidentales, ceux surtout de Trondyem, de Bergen, de tout le Sognfiord nous ont paru avoir l'intelligence assez vive et il n'était jamais nécessaire qu'on leur répétât les questions plusieurs fois pour qu'ils y répondissent avec une netteté et une justesse remarquables. Il est évident qu'ils répondent moins vite si on leur parle une langue qu'ils ne comprennent pas et c'est peut-être par ce motif que certains voyageurs ont accusé la lenteur de l'esprit norwégien. Ces méprises arrivent surtout aux Français, qui, en général, connaissent si peu les langues étrangères.

Les Norwégiens sont, d'après l'ensemble de nos impressions, une forte race douée de qualités précieuses. Généralement intelligents, d'une honnêteté rigide à l'épreuve des tentations, ils ont moins de formes mais plus de fond que les Suédois, sont plus froids d'apparence, plus chauds de cœur. Ils ont surtout profondément incarné en

Digitized by Google

eux un sentiment exubérant de l'égalité, mais sans ces bas instincts de jalousie, de rancune du pauvre contre le riche qui fomentent les haines sociales. Comme ils ont des mœurs, des goûts, des habitudes très simples, les différences de fortune, de rang, de position les touchent peu. Ils arrivent tous à avoir, à peu près, la même moyenne d'instruction essentielle. Aussi c'est chez eux un sentiment tout naturel et plutôt une fraternité instinctive qui fait que le moindre ouvrier s'estime parfaitement égal à son patron dont il admet, d'ailleurs, la direction comme nécessaire, dans une certaine mesure, au maintien de l'ordre social.

Si les Norwégiens persévèrent dans la voie du progrès moderne, en gardant leur fond primitif d'intelligence, d'honnêteté, d'indépendance, ils verront se développer de plus en plus tous les éléments de leur prospérité nationale.

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

L'EMPIRE DES FRANCS

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

Les esclaves occupèrent dans la nouvelle société une place importante à en juger par les dispositions de loi qui suivent: « Celui qui » aura tué un esclave barbare [1], régisseur ou *expeditionalis*, devra » payer 60 solidi avec 12 solidi d'amende. Celui qui aura tué un » esclave, soit romain, soit barbare, laboureur ou porcher, devra » payer 30 solidi; pour un ouvrier en or 150 solidi; pour un orfèvre » en argenterie 100 solidi; pour un ouvrier en fer 50 solidi; pour un » charpentier 40 solidi. »

En se reportant à la valeur légale d'un esclave, sans profession, qui était de 25 solidi et au prix de la vie d'un homme libre de condition inférieure, qui était de 150 solidi, on reconnaît qu'il y avait des esclaves dont les fonctions ou l'habileté avaient une grande valeur. Les arts industriels, les arts de luxe même n'avaient pas disparu et les Burgondes n'y étaient point étrangers.

On retrouve encore les esclaves mentionnés à propos de blessures reçues: « Celui qui d'un coup aura cassé un bras ou crevé un œil, » à un homme soit libre, soit esclave, devra payer la moitié du prix » de la vie.... »

« Pour une blessure faite au visage, il y aura à payer trois fois plus » que si la même blessure a été faite dans une partie couverte par les » vêtements [2]. »

Ces indemnités pécuniaires qui sont une suite de la coutume des compositions furent aussi en usage pour la séduction.

« 1. Celui qui aura enlevé une fille payera neuf fois ce qu'il aurait

(1) Tit. X.
(2) Tit. XI.

Digitized by Google

» eu à donner pour avoir la fille, et en outre 12 solidi d'amende [1].

» 2. Si la fille qui a été enlevée est revenue à ses parents sans » avoir été corrompue, le ravisseur aura à payer six fois le prix de la » fille avec 12 solidi d'amende.

» 3. Si le ravisseur n'a pas de quoi s'acquitter, il sera livré aux » parents de la fille, pour en faire ce qu'ils voudront.

» 4. Si la fille est allée trouver l'homme de son plein gré, et s'est » rendue à sa maison, puis qu'ils aient forniqué, il aura à payer trois » fois le prix de l'union conjugale. Si elle est revenue à sa maison » sans avoir été corrompue, il sera à l'abri de toute poursuite.

» 5. La fille romaine qui se sera unie en mariage à un burgonde » sans en avoir informé ses parents, ou sans leur consentement, » n'aura rien à prétendre des biens de sa famille. » Ainsi, le mariage d'un burgonde avec une romaine était légal et valable dès que les parents de la fille avaient donné leur assentiment.

Le viol d'une femme esclave entraînait sans doute la même peine, que sous l'ancienne législation car la loi dit : « l'homme libre [2] qui » aura violé une femme esclave, la violence étant prouvée, payera au » maître 12 solidi. » Un esclave, pour la même faute, était soumis à cent cinquante coups de verges.

« L'esclave [3] qui aura violé une femme libre sera mis à mort.

« Si une fille libre s'est volontairement livrée à un esclave, que tous » deux soient mis à mort. Si la famille de la fille ne veut pas punir » autant une parente, que la coupable soit privée de la liberté et » placée dans la servitude royale.

L'inceste était prévu par la loi et sévèrement puni. « Celui qui » aura été pris en adultère avec sa parente [4] ou avec la sœur de sa » femme payera le prix de sa vie au parent le plus proche de la » femme adultère et en outre 12 solidi d'amende. La femme sera » mise dans la servitude royale. »

Les mauvais traitements envers les femmes n'entraînaient pas chez les Burgondes toutes les rigueurs que nous avons trouvées dans la loi

(1) Tit. XII.
(2) Tit. XXX.
(3) Tit. XXXV.
(4) Tit. XXXVI.

Digitized by Google

salique, mais aussi leurs femmes n'avaient point les habitudes réservées de celles des Francs.

« Si une femme libre étant dans sa maison ou sur un chemin a » été prise aux cheveux par un homme libre sans qu'elle l'ait attaqué, » celui-ci devra lui donner 12 solidi sans compter 12 solidi qu'il » payera à titre d'amende. Si c'est une affranchie qui a subi ce » traitement, le coupable lui donnera 6 solidi. Si c'est une esclave, » le coupable devra lui donner 3 solidi, en outre de 3 solidi qu'il » payera à titre d'amende. »

La loi relative au divorce [1] nous fait connaître quelques traits de mœurs caractéristiques : Si une femme a quitté son mari légitime, elle sera jetée dans un bourbier, ce qui rappelle une particularité signalée par Tacite; la loi ajoute. « Si un mari a quitté sa femme sans motif » valable il devra lui donner le même prix qu'il a payé pour l'acquérir, sans compter 12 solidi d'amende. Si un mari veut se séparer » de sa femme, et qu'il puisse prouver qu'elle a commis un de ces » trois crimes, l'adultère, le maléfice, ou la violation des tombeaux, » il y sera autorisé et le juge prononcera contre elle, comme il le » doit, une sentence de condamnation. Le mari ne peut se séparer de » sa femme pour aucun autre crime, il pourra, s'il veut, quitter la » maison en y laissant toutes choses et la femme restant avec les » enfants prendra possession des biens de son mari. »

Pendant le mariage, les biens de la femme étaient placés sous la gestion du mari d'après une loi ainsi conçue : « Toute femme » Burgonde ou Romaine qui s'est mariée volontairement aura tous » ses biens ainsi que sa personne sous l'autorité de son mari [2]. »

Plusieurs dispositions avaient prévu le mariage fait sans le consentement des parents de la fille. « Un Burgonde [3] de haute ou de » moyenne condition, qui se sera conjoint à une fille sans le consentement du père, devra payer à celui-ci 150 solidi outre 36 solidi » d'amende. »

« Si le père est de condition inférieure, le coupable aura à lui » payer 45 solidi outre 36 solidi d'amende. »

(1) Tit. XXXIV.
(2) Tit. C.
(3) Tit. CI.

Digitized by Google

D'après une coutume ancienne, qui fut conservée, l'époux devait payer le prix de la fille qu'il épousait. Le prix appelé Wittimon était réparti par tiers, d'après la règle suivante :

« Lorsqu'une fille se marie, étant sans père, ni frère, [1] mais ayant » un oncle et des sœurs, l'oncle reçevra un tiers du wittimon, les » sœurs un second tiers. Si la fille qui se marie est sans père ni frère, » mais a encore sa mère, celle-ci recevra le tiers du wittimon et les » parents les plus proches le second tiers. S'il n'y a pas de mère, les » sœurs recevront son tiers. »

Une autre loi dit encore : « Si le père [2] a réclamé le wittimon, » qu'il ne l'obtienne pas, ce n'est pas lui, mais le plus proche parent » qui y a droit d'après une autre loi. La fille en percevra le tiers » pour ses dépenses personnelles. » Comment était venue cette coutume de partager ainsi le prix payé par le mari pour avoir sa femme ? Nous l'ignorons absolument.

Les règles relatives aux héritages avaient été modifiées sous l'influence du droit romain qui avait introduit la faculté de tester.

» Bien que l'ancienne coutume de notre peuple [3] ait toujours été » que le père partageât également entre ses fils, nous avons déjà » ordonné par une loi que le père ait la liberté de disposer de ce » qui lui vient de son père....

» ..... Que le fils ait la faculté de disposer librement de la part » qu'il a reçue. S'il meurt sans en avoir disposé, son père survivant » aura dans sa succession la part déterminée, mais il ne pourra pas » l'aliéner ; à sa mort cette part reviendra à ses autres enfants.

» Les vêtements et biens-meubles de la mère reviendront aux filles » à l'exclusion des fils. En admettant que la mère n'ait point disposé » de ces objets par testament ; car ce qu'elle aura légué ne pourra » pas être réclamé par les filles.

» Si un défunt n'a laissé ni fils, ni fille, que l'héritage soit donné » aux sœurs ou aux proches parents.

» Si une fille non-mariée laisse des sœurs et qu'elle n'ait point

(1) Tit. LXVI, 1, 2, 3.
(2) Tit. LXXXVI.
(3) Tit. L, 1.

Digitized by Google

» exprimé sa volonté, sa part reviendra à ses sœurs. A défaut de
» sœurs, ses frères auront droit à l'héritage. »

Les fils héritaient du père et les filles de la mère; telle était la coutume à laquelle la faculté de tester était venue se superposer. Une autre loi dit en effet: « Si un père qui laisse des filles a voulu leur
» donner de son vivant un héritage, il le peut faire à sa volonté et
» personne ne peut contester à ses filles ce qu'il leur a donné [1]. »

La loi exigea cinq témoins pour la validité d'un testament ou d'un acte de donation; ces témoins devaient, autant que possible, être des hommes libres, mais on admettait des affranchis ou des esclaves du roi pour compléter le nombre, quand il était impossible de faire autrement. Alors on devait tirer les oreilles à l'esclave, au moment où il portait la main sur l'acte pour prêter serment.

Le législateur avait pris pour les filles vouées à la vie religieuse des dispositions particulières.

« .... Si une des filles qui se vouent à Dieu [2] pour vivre dans la
» chasteté, a deux frères, elle aura droit au tiers de l'héritage du père,
» y compris la terre provenant du partage (*sortis jure*), qu'il possédait
» au moment de sa mort. De même si elle a quatre ou cinq frères, la
» part qui lui est due lui sera réservée. Si elle n'a qu'un seul frère,
» elle n'aura pas la moitié, mais seulement le tiers de l'héritage, sous
» la condition qu'après sa mort tout ce qu'elle aura ainsi reçu, en
» usufruit, des biens paternels, revienne aux plus proches parents,
» sans qu'elle en puisse rien aliéner. Quant à ce qu'elle aura reçu des
» biens de sa mère, en *rescellolis* ou ornements, ou ce qu'elle aura
» acquis par son travail, elle en disposera librement. »

Il est à remarquer que les avantages accordés aux filles qui se vouaient à la vie religieuse ne tournaient point au détriment de leurs familles.

La loi disait au sujet des femmes mariées : « Il nous a plu aussi
» d'ordonner que si une femme meurt sans enfants et que son mari
» lui survive, il n'aura pas droit au prix qu'il a payé pour l'avoir en
» mariage. De même, ce que la femme a reçu du mari en l'épousant

(1) Tit. LXXXVI.
(2) Tit. XIV, 4.

Digitized by Google

» ne pourra pas être réclamé par elle ni par ses parents, quand le » mari sera mort sans enfants. » Les droits de la femme furent encore réglés par d'autres dispositions ainsi conçues :

« ... Nous décrétons que si la femme dont le mari est mort sans » enfants ne se remarie pas, elle aura jusqu'à sa mort la propriété du » tiers de tout ce que possédait son mari. Mais quand elle mourra, » ce tiers reviendra aux héritiers légitimes de son mari.

» Pour ce qui est du *morgengeba*, la loi demeure sans changement. » Si la femme veut se marier dans l'année qui suit la mort de son » mari, elle en a la faculté, mais elle abandonnera le tiers qu'elle » aurait pu avoir dans sa succession. »

Le *morgengeba* désigne le présent du matin que le mari faisait à sa femme après la nuit des noces. Cette coutume demeura, comme on le voit, en vigueur chez les Burgondes.

Le législateur régla aussi les cas où la veuve se remariait avec ou sans enfants.

« Si une femme [1] burgonde ayant des enfants, passe, après la mort » de son mari, à des secondes et des troisièmes noces, qu'elle ait, sa » vie durant, l'usufruit de tout ce qu'elle aura reçu comme donation » conjugale, mais qu'après sa mort, chaque enfant hérite de ce que » son père avait donné ; la mère n'a le droit d'en rien donner, vendre » ni aliéner.

» Si la femme meurt sans enfants, tout ce qu'elle a reçu à titre de » donation conjugale sera partagé par moitié entre sa parenté à elle » et la parenté de son défunt mari.

» Ce que la mère aura reçu d'un de ses enfants par donation ou » testament, lui appartiendra en toute propriété ; elle pourra en faire » ce qu'elle voudra. » Ainsi la femme fut en droit de posséder la terre » de même que toute autre valeur. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le partage des terres opéré à la mort du père ne laissa pas subsister bien longtemps les lots primitifs dans leur intégrité.

La loi protégea la propriété contre les bris de clôture, contre les entraves apportées à la circulation sur les chemins, contre l'introduction des bestiaux dans les moissons. Les détails relatifs à ces objets

(1) Tit. XXIV.

Digitized by Google

n'auraient rien à nous apprendre si nous n'y trouvions la constatation de l'importance acquise par la culture de la vigne. Le législateur la protégea expressément et la favorisa par des dispositions spéciales.

« Entre Burgondes et Romains [1], ceci doit être observé : Si quel-
» qu'un a planté de la vigne dans un terrain commun, sans qu'il y
» ait eu contestation, il devra restituer un champ semblable à l'homme
» qui a des droits sur le champ de la vigne. Mais celui qui aura
» planté de la vigne dans le champ d'un autre, après défense faite,
» perdra son travail. Le propriétaire du champ aura la vigne. »

Cette culture donna lieu à des pénalités, telles que celles-ci :
« Celui qui sera entré de jour dans une vigne, pour voler, aura à
» payer 3 solidi au propriétaire et 2 solidi d'amende. S'il a fait cela la
» nuit et qu'il ait été battu à mort, le garde de la vigne ne sera
» soumis à aucune poursuite. »

Le législateur eut aussi à s'efforcer de protéger les vignes contre les dégâts faits par les bestiaux gros ou petits. Le propriétaire fut autorisé à tuer pour son usage un des petits bestiaux du troupeau qui était entré dans sa vigne [2]. Il fut autorisé à tuer une vache qui y était entrée pour la troisième fois, et il eut le droit, après avoir enfermé les chevaux et les ânes, d'exiger avant de les rendre, un *tremissus* par tête.

La législation des Burgondes imposait des devoirs d'hospitalité qui rappellent ceux que Tacite avait signalés chez les Germains.

« Quiconque aura refusé à un arrivant l'hospitalité de son toît ou
» de son foyer, subira une amende de 3 solidi. Si c'est un convive du
» roi, il aura à payer 6 solidi d'amende [3].

» Si un homme voyageant pour affaire privée s'est présenté à la
» maison d'un burgonde et que celui-ci l'ait envoyé à la maison d'un
» romain, le burgonde aura à payer 3 solidi au romain, et en outre,
» 3 solidi d'amende. Si celui qui a donné l'hospitalité à un étranger
» en a reçu le prix, il restituera neuf fois la valeur. »

Nous passons à des prescriptions qui en fondant des obligations collectives avaient fait des devoirs de l'hospitalité une institution remarquable.

(1) Tit. XXXI.
(2) Tit. LXXXIX.
(3) Tit. XXXVIII,

Digitized by Google

« Nous voulons qu'à l'égard des envoyés de nations étrangères. » ceci soit observé; que partout où ils seront logés, ils soient autorisés à prendre un porc ou un mouton; l'homme qui les en aura » empêchés devra payer 6 solidi d'amende. Celui qui a donné sera » indemnisé de ce qu'il a donné par les habitants du même village. Si » au temps d'hiver un envoyé a réclamé du foin et de l'orge, que les » habitants du territoire du village, tant burgondes que romains y pour- » voient. » Cette obligation était plus particulièrement imposée aux agents de la royauté, car la loi ajoutait: « Si un personnage favorisé » par notre munificence est en position de recevoir l'envoyé, il devra » supporter la dépense de le loger pendant une nuit; sinon il aura à » payer une amende de 12 solidi. »

Nous avons précédemment signalé l'importance que le serment judiciaire avait acquise par suite de la confiance attachée à l'acte religieux qui l'accompagnait; nous voici arrivés à un changement non moins grave dont le législateur a expliqué le motif en ces termes:

« .... Nous sommes informés que dans diverses causes plusieurs » hommes ont affirmé des faits faux et qu'ensuite pour soutenir leurs » dires et éviter les condamnations, ils se sont exposés au combat » singulier. Nous ordonnons donc, à propos des témoins qui ont » déposé pour l'une ou l'autre partie, que si le conflit a été ordonné » et qu'un faux témoin ait succombé en combattant, tous les témoins » de la même partie aient à payer 300 solidi afin qu'on ne croye pas » le crime de tous les faux témoins expié par la mort d'un seul, » Ainsi ceux qui ne sont pas punis immédiatement comme ils le méri- » tent, éprouveront un dommage qui aura pour effet d'arrêter la » perversité du mensonge. »

« Celui qui aura donnné au calomniateur vaincu le conseil de » combattre sera aussi frappé d'amende. »

C'est dans la foi religieuse qu'on trouve la cause de l'animadversion contre les juifs manifestée par la loi suivante: « Tout juif qui aura » porté la main sur un chrétien, qui l'aura frappé ou du poing, ou du » du pied, ou d'une verge, ou d'un bâton, ou l'aura pris aux che- » veux, devra être condamné à avoir la main coupée. S'il veut » racheter sa main, il devra payer 75 solidi et 12 solidi d'amende.

Digitized by Google

» Nous ordonnons en outre que s'il a porté la main sur un prêtre, il » soit mis à mort et ses biens confisqués [1]. »

Le roi Gondebaud, dans le même temps où il faisait élaborer le code des Burgondes, confiait à un jurisconsulte habile la tâche de rédiger un code très abrégé contenant une révision des lois romaines faite à l'usage de ses sujets gallo-romains. Cet abrégé a pour titre *Les romana vulgo Papianus dicta ;* il comprend des lois civiles et des lois criminelles avec des renvois au code théodosien. 35 des titres, sur un total de 47, contiennent des prescriptions qui se rapprochent de celles du code des Burgondes quand elles ne sont pas identiques. Les deux législations s'avançaient l'une vers l'autre par une intention évidente d'assimiler un jour complètement les hommes des deux nations.

L'influence du code des Burgondes sur la loi romaine se manifeste notamment dans le cas d'homicide.

« Quand un homme libre qui a commis un homicide s'est réfugié » dans une église, on doit attendre la sentence du Prince fixant » l'indemnité du meurtre. Comme la loi romaine ne statue pas sur » les indemnités à payer pour les hommes tués, notre seigneur Roi a » décidé que le meurtrier serait contraint de livrer la moitié de ses » biens aux héritiers du mort ; l'autre moitié sera laissée aux héritiers » du meurtrier. Si un esclave a été tué par un homme libre, l'homi- » cide, s'il s'est réfugié dans une église, aura à payer au maître des » prix ainsi fixés : pour un régisseur 100 solidi ; pour un agent » chargé d'un office 60 solidi ; pour un laboureur, un porcher, un » berger ou autre serviteur 30 solidi ; pour un habile orfèvre en or » 100 solidi ; pour un ouvrier en fer 50 solidi ; pour un charpentier » 40 solidi. [2] »

Deux autres lois nous fournissent des indications précieuses, sur des sujets importants, l'impôt et le service militaire.

« Nul ne peut acquérir des champs sans en payer le cens aussitôt » qu'il entre en possession. L'acheteur aura à payer l'arriéré dû au » moment de la vente. Faute d'accomplir ces obligations, le vendeur » et l'acheteur subiront la peine fixée au code théodosien [3]. » Comme

(1) Tit. CII.
(2) Lex romana Papianus. Pertr. Tome I.
(3) Lex romana Papianus. Tit. XL.

Digitized by Google

les terres pouvaient passer par achat du Burgonde au Romain et réciproquement, il en résulte que le Burgonde payait, comme le Romain, l'impôt de sa terre.

Le seul renseignement que nous obtenions sur le service militaire nous parvient par une voie très indirecte, car nous le trouvons dans le titre XLV consacré aux testaments. Après avoir ordonné d'abord que les testaments olographes seront valables sans témoins, le législateur dit : « soit que le testateur appose sa signature devant témoins ou » que les témoins signent le testament, ils doivent être citoyens » romains, et au nombre de cinq ou de sept. Il est permis aux mili- » taires, s'ils veulent, de faire autrement leur testament qui sera » valable sans avoir le nombre prescrit de témoins. » Nous trouvons ici la preuve que sous la domination des rois Burgondes les romains furent astreints au service militaire. Nous n'avons aucun renseignement sur les mesures d'exécution, mais tout porte à croire qu'il n'y eut point de troupes permanentes et que les gallo-romains durent prendre part aux expéditions de guerre avec les Burgondes. On a ainsi l'explication de la facilité avec laquelle les Francs ont opéré la conquête de ce royaume, car les gallo-romains n'ont pas dû mettre plus d'ardeur que d'habileté à combattre pour leurs dominateurs.

(A suivre).

Général FAVÉ,
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

NICOLAS RIENZI.

XIV.

L'année suivante, Rienzi fut envoyé à Avignon sous la garde de Jean, évêque de Spolette, de Roger du Moulin neuf et de Hugues de Charlus, tous deux officiers du pape. On était au mois de juillet 1351, et partout sur le passage de l'ancien tribun, des populations entières accouraient à sa rencontre. Chacun voulait le voir de près, et tous lui disaient qu'ils venaient à lui pour le délivrer ; mais il se tournait vers eux en les remerciant de leur appui et protestait qu'il se rendait volontairement et de son plein gré à Avignon.

Sur toute sa route, on le combla d'honneurs et de marques d'affection, car le peuple est ainsi fait qu'il veut toujours venir en aide à l'opprimé. Rienzi paraissait donc ainsi marcher plutôt en triomphateur qu'en prisonnier et en coupable appelé à comparaître devant un juge sévère et un souverain offensé.

A peine arrivé à Avignon, il fut enfermé dans une tour où il était attaché par le pied à une chaîne scellée à la voûte. Il venait ainsi de passer, selon l'expression de Pétrarque, de la prison du Bohémien (Charles IV) dans la prison du Limousin (Clément VI). « Nous avons vu, écrivait le poète [1], venir humilié et méprisé à la cour pontificale celui qui a fait trembler les méchants sur toute la terre et rempli les bons d'une douce attente. Lui qui autrefois se voyait accompagné de

(1) Fr. Petrarchæ *de Rebus familiaribus, lib. XIII.* Ep. 6 Francisco priori Sanctorum Apostolorum. — *Vita di Cola di Rienzo*, p. 269.

Digitized by Google

tout le peuple romain et des premiers habitants des peuples de l'Italie, marchait malheureux. Il n'était pas enchaîné, il est vrai, mais gardé de chaque côté par deux soldats, de manière qu'il ne pouvait échapper; et la foule accourait à sa rencontre pour voir au moins une fois le visage de celui qui naguère était l'objet de tant d'hommages et d'admiration. Il avait été envoyé par l'empereur romain au pape romain. Quel magnifique commerce ! »

Dès que le pape fut informé de l'arrivée de Rienzi, il eut la curiosité de revoir l'homme qui, depuis le jour de sa députation à la cour pontificale, avait eu la témérité d'aspirer à la suprême puissance et qui y était parvenu. C'était pour le Souverain pontife un curieux spectacle de retrouver enchaîné celui qui lui avait causé des tourments si cruels et si fréquents. Il pensait le voir abattu, humilié. Mais combien grande fut sa surprise. Loin de se jeter aux pieds du Saint Père, l'ancien tribun se releva fier et superbe : il n'implora aucune grâce et se borna à demander des juges.

On ne saurait croire avec quelle rapidité le bruit de la captivité de Rienzi s'était répandu dans toute l'Europe. Les peuples en furent généralement attristés, mais tous les tyrans, petits ou grands, qui se croyaient nés pour commander aux hommes, en furent remplis de joie. Les premiers attendaient leur salut de sa liberté, tandis que les oppresseurs voyaient le moment où ils allaient pouvoir impunément redoubler de violences et recommencer l'ère de leurs rapines.

Cependant le pape s'était hâté de former un tribunal composé de trois cardinaux chargés d'instruire le procès, et la vie de Rienzi ne tarda pas à être sérieusement menacée par suite des diverses charges capitales qui pesaient sur lui. On l'accusait surtout de schisme et d'hérésie, crimes terribles à cette époque. Ses ennemis étaient puissants, et leur animosité se montrait partout. Enfin, personne n'osait le défendre, ni le plaindre, si ce n'est Pétrarque qui exprimait ses peines et sa douleur dans sa belle lettre à Francesco di Nello, prieur de l'église des Saints Apôtres à Florence [1].

« J'avais placé, disait-il, ma dernière espérance, pour le salut de l'Italie, sur cet homme que je connaissais et aimais depuis longtemps.

(1) Lettre déjà citée plus haut.

Digitized by Google

Après l'avoir vu entreprendre cette œuvre sublime, j'avais promis de l'honorer et de l'admirer par dessus tous les hommes. Plus l'espoir que j'avais mis en lui était confiant, plus ma douleur est vive aujourd'hui que j'ai perdu cet espoir. Mais quelle que doive être l'issue, je ne puis cesser d'admirer le commencement. Rien de ce qui, dans cet homme, déplaît à tous les gens honnêtes, ne lui est reproché à l'heure qu'il est. On le trouve coupable, non pas à cause de la fin, mais à cause du début même de son entreprise. On ne lui reproche point de s'être attaché aux méchants, d'avoir déserté la cause de la liberté et de s'être enfui du Capitole, alors que nulle part ailleurs il ne pouvait mourir plus glorieusement. Les choses qu'on lui reproche comme des crimes, et pour lesquelles on le condamnera, sont précisément celles que je trouve glorieuses et non pas déshonorantes, à savoir la pensée qu'il a osé concevoir de délivrer la république et de faire délibérer seulement à Rome sur l'empire et le gouvernement des Romains. O forfait dont les auteurs méritent d'être attachés à la croix et déchirés par les vautours ! Un Romain a été indigné de voir sa patrie, la légitime dominatrice du monde, obéir aux derniers des hommes ! Voilà tout son crime, voilà pourquoi on demande sa mort !... »

Le poète patriote, le citoyen plein de courage ne s'en tint pas là : il voulut jusqu'au bout servir celui qu'il avait salué comme le libérateur de sa patrie. Il écrivit donc aux habitants de Rome pour les exhorter à prendre en main la cause du tribun. Il leur conseillait de réclamer au moins qu'il fût jugé aux lieux où il était né et sur le théâtre même des crimes qu'on pouvait lui reprocher [1]. Mais pendant ce temps, le procès marchait, grâce à l'activité des cardinaux, et Rienzi, à qui on avait refusé le secours d'un avocat, se défendit lui-même avec autant de talent que de fermeté.

Il repoussa d'abord toutes les propositions hérétiques ; puis, au sujet de l'urne de Constantin, dans laquelle on lui reprochait de s'être baigné, il dit que lui, catholique, recevant souvent le corps de Jésus-Christ, il avait cru pouvoir faire sans irrévérence ce qu'avait fait un empereur payen. Quant à la table des papes, il ne pensait pas non

(1) Franc. Petrarchæ *Opera*, Basiliæ 1554. *Epistolarum sine titulo liber*, Epist. IV Populo Romano.

Digitized by Google

plus avoir commis une grande faute, en y mangeant avec le vicaire de Sa Sainteté, après qu'on y avait souvent joué aux dés. Au surplus, ce scandale du jeu n'était plus arrivé, depuis qu'il y avait mis ordre. Enfin les cérémonies de son couronnement n'avaient rien en elles-mêmes de blâmable, ni de contraire aux lois de l'Eglise.

Toutes ces raisons et bien d'autres, quelque valables qu'elles fussent, ne purent rien changer à l'opinion des juges. L'accusé fut déclaré coupable et condamné à perdre la vie.

Il est à remarquer cependant que parmi tant de griefs accumulés sur la tête du tribun, il n'ait presque pas été question des crimes de rébellion, de conjuration, d'usurpation, de tyrannie et de violence. On écartait de parti pris ces crimes d'Etat qui devaient pourtant être fort sensibles à un souverain ; mais on s'attachait principalement au crime d'hérésie, plus fait pour frapper l'esprit religieux du temps. Or, le nom d'hérétique devait lui enlever l'affection du peuple beaucoup plus sûrement que celui de rebelle et de chef des révoltés.

Cependant l'ancien tribun échappa cette fois encore au terrible danger qui le menaçait. Comme si tout devait être étrange dans la vie de cet homme extraordinaire, il fut sauvé par l'influence de Pétrarque.

Enfermé dans une tour, et bien convaincu que rien ne pouvait désormais l'arracher au dernier supplice, Rienzi attendait la mort plein de résignation. Il attribuait son sort à l'orgueil qu'il avait montré, et n'avait pour toute distraction, dans son cachot, que la lecture de la Bible et celle des historiens latins. Il se plaisait surtout à relire l'Histoire romaine de Tite-Live, son auteur favori, quand tout à coup un mouvement s'opéra en sa faveur à Avignon. Voici le fait.

Au milieu du XIVe siècle, il régnait à la cour pontificale et dans la ville même un grand amour pour les poètes. Les médecins et les jurisconsultes en général s'occupaient de poésie ; mais on voyait aussi bon nombre d'artisans et de laboureurs négliger leurs travaux pour versifier. Les ignorants, aussi bien que les savants, envoyaient leurs œuvres à Pétrarque, non seulement pour les lui faire connaître, mais encore pour lui demander son avis. Les poèmes et les lettres arrivaient chez lui en telle abondance qu'il lui aurait été impossible de répondre à tout le monde. Dès qu'il mettait le pied dans la rue, il était assailli

Digitized by Google

de gens qui le consultaient sur la poésie, et on le poursuivait jusque dans sa maison.

Quelque fatigué et ennuyé qu'il fût de ces importuns, Pétrarque pensa que de pareilles dispositions pourraient être utiles à Rienzi, et un jour il laissa entendre à quelques-uns de ceux qui l'interrogeaient que l'ex-tribun était poète. Assurément, il ne savait si son protégé avait composé une seule pièce de vers, mais il pouvait affirmer qu'il connaissait et aimait tous les poètes.

Cette nouvelle grossie de bouche en bouche se répandit avec une rapidité étonnante dans la ville, et tous crièrent à l'envie que ce serait un crime de faire mourir un homme qui pratiquait un art si remarquable.

A dater de ce moment, personne n'osa plus parler de l'exécution du tribun de Rome. On avait oublié l'homme politique pour songer au poète, et ce fut ainsi que le pieux mensonge de Pétrarque sauva la vie au prisonnier [1]. Tout en restant enchaîné, celui-ci commença d'abord par être traité moins durement. On lui permit ensuite de se livrer à ses études favorites ; enfin il reçut sa nourriture des mets de la table pontificale ordinairement servis aux pauvres.

XV.

Ce fut vers ce temps là qu'un nouveau pape fut appelé à succéder à Clément VI, mort le 6 décembre 1352. Etienne d'Albert fut élevé sur le siège pontifical, sous le nom d'Innocent VI. A l'époque de son avènement au trône, l'état d'anarchie dans lequel se trouvait plongée l'Italie réclamait impérieusement une intervention puissante. A Rome surtout, depuis l'expulsion de Rienzi, les mouvements populaires se succédaient sans interruption : il n'y avait plus de repos durable pour cette malheureuse cité. Les plus grandes calamités physiques, la peste et un tremblement de terre, étaient venues se joindre aux troubles intérieurs durant les années 1348 et 1349 ; enfin les sénateurs, choisis

(1) Franc. Petrarchæ *De Rebus familiaribus lib. XIII.* Epistola 6 Francisco priori Sanctorum Apostolorum. — *De Remediis utriusque fortunæ* lib. I, dialog. 89.

Digitized by Google

comme autrefois, parmi les premières familles, se déclaraient impuissants à arrêter le brigandage et l'assassinat.

Pour tout dire, en un mot, les haines s'étaient réveillées plus ardentes que jamais dans ces grandes familles, et elles se détruisaient mutuellement par suite de leurs rivalités. Les barons fortifiaient leurs demeures et se livraient à des combats journaliers, et comme le peuple suivait le drapeau des uns ou des autres, c'était lui qui en souffrait davantage. Au surplus, chacun faisait le mal comme il lui plaisait, dit l'historien Villani [1], parce qu'il n'y avait personne pour rendre la justice. Le peuple était malheureux, la ville était pleine de malfaiteurs, et au dehors on volait et pillait de tous côtés. Enfin les étrangers et les pèlerins étaient comme des brebis au milieu des loups.

Rome avait été gouvernée par des sénateurs choisis dans les rangs de la noblesse, jusqu'au jour où le peuple, fatigué de l'état de désordre qui régnait dans la ville, crut devoir élire un certain Giovanni Cerroni, d'une famille plébéienne, en remplacement de Luca Savelli. Celui-ci voulut d'abord résister; mais à l'appel de la cloche du Capitole, la foule accourut et se trouva en présence des barons en armes. Toutefois ceux-ci se retirèrent, et abandonnèrent la place à Giovanni Cerroni qui put prendre possession du Capitole.

Homme de bonnes mœurs et fort respectable, le nouvel élu voulut gouverner sagement; mais trop faible pour faire respecter son autorité, il se laissa insulter par Luca Savelli, tandis que Rinaldo Orsini venait avec des troupes lui intimer l'ordre de renoncer au pouvoir. Cerroni épouvanté prit la fuite, et se retira dans les Abruzzes, où il vécut tranquille dans un château qu'il avait acheté.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire les désordres qui suivirent ces événements. Il importe pourtant à notre récit de dire que le peuple s'empara encore du Capitole, à la suite de deux soulèvements populaires qui eurent lieu le 15 février et le 14 septembre 1353. A cette dernière date, il institua comme chef de la ville un nouveau plébéien, Francesco Baroncelli, écrivain du Sénat, mais homme de peu de science. Il s'intitulait deuxième tribun de Rome et auguste Consul [2].

(1) Matteo Villani. *Historia*, Venetia, 1562. Lib. II, cap. 46.
(2) id. *id.* Lib. III, cap. 29 et 74.

Digitized by Google

Baroncelli parut, tout d'abord, devoir calmer les passions, en invitant successivement les citoyens les plus honnêtes et les plus considérés à partager avec lui l'autorité suprême. Non seulement il organisa sur un nouveau mode la perception des revenus publics, mais il exerça une justice sévère, châtiant les malfaiteurs, les voleurs et les assassins, sans considération aucune pour le rang et les personnes. Enfin, il renouvela l'amnistie accordée aux criminels d'Etat sur lesquels ne pesait aucune accusation de vol ni de meurtre [1].

Cet état de choses ne dura pourtant pas longtemps, grâce à l'esprit inquiet et turbulent des Romains. Les troubles et les désordres recommencèrent. Ce fut à ce moment que la cour d'Avignon songea à employer à son service l'influence que Rienzi pouvait encore avoir sur le peuple. En promettant aux Romains le retour de leur ancien favori, et en accordant au tribun la facilité de reprendre le pouvoir, Innocent VI, le meilleur peut-être des papes qui régnèrent à Avignon, espérait ressaisir quelque autorité dans les États de l'Église.

Pour atteindre son but, le pape fit donc choix du cardinal Egidius Albornoz, Archevêque de Tolède : il le nomma son légat, chargé de l'administration des affaires de l'Italie. Albornoz était tout à la fois homme d'état habile et homme d'épée hardi. Innocent VI pouvait en outre compter sur le talent et l'expérience du légat, et cependant il lui adjoignit Rienzi, qu'il venait de tirer de prison, après l'avoir déchargé de toutes les condamnations et censures antérieures [2]. Le pape annonça cet événement à son nonce, Hugues d'Arpajon, alors à Rome, par une lettre datée de Villeneuve d'Avignon, le 17 des calendes d'octobre, (15 septembre 1353). Il pensait que le proscrit, corrigé à l'école du malheur, avait abandonné ses idées romanesques de reconstitution sociale ; il pensait même que Rienzi serait tout disposé à mettre son zèle et son habileté au service de l'Eglise, en luttant surtout contre les barons et seigneurs qui s'étaient emparés du pouvoir.

On ne saurait douter que la première pensée du pape, de même que celle du cardinal légat, fût de remplacer le nouveau tribun par l'ancien. Mais tandis que la diplomatie pontificale préparait ses voies

(1) *Statuta et novæ Reformationes urbis Romæ*. Lib. III, cap. 164.
(2) Raynaldi *Annales ecclesiastici*, t. XVI, an. 1353. § 2 et 5.

Digitized by Google

les événements marchaient avec rapidité à Rome, et Baroncelli fut renversé par un émeute, au mois de décembre 1353, après un gouvernement de quatre mois. Il mourut loin de Rome en 1355.

Dès lors, les choses changèrent de face : on ne jugea plus les faits du même point de vue. Il ne suffisait pas de se présenter aux Romains pour vaincre, il fallait conquérir pied par pied l'Italie tout entière. Le cardinal-légat, dont l'ambition égalait l'esprit net et le caractère ferme, jugea donc que le secours du tribun ne lui serait plus nécessaire, et, au lieu de le garder auprès de lui, il lui assigna Pérouse pour résidence.

De son côté, Rienzi, parfaitement informé par ses émissaires, n'ignorait nullement que la masse du peuple le regrettait. Le souvenir de son gouvernement régnait dans la ville comme celui de l'âge d'or. On se rappelait ce temps comme celui de la sécurité, de la paix et du bonheur ; enfin les nombreux dangers auxquels le tribun avait échappé donnaient un nouvel éclat à sa renommée, et tous ceux qui le voyaient lui donnaient l'assurance que jamais les citoyens n'avaient plus vivement désiré son retour.

Malheureusement, il était sans argent, sans ressources, et quelques historiens pensent même qu'il semblait craindre de reprendre le pouvoir. La vérité nous oblige à dire que Rienzi avait, au contraire, pleine confiance dans sa mission. Attirant sans cesse autour de lui les hommes du peuple, les chevaliers, les autorités municipales, il leur peignait l'avenir avec tant de charme que tous s'offraient à l'accompagner jusqu'a Rome. Il parvint ainsi à entraîner deux jeunes Provençaux, Arimbaldo et Bertonne, frères du fameux chevalier Montréal [1]. Ils lui prêtèrent une somme assez considérable, environ quatre mille florins, avec lesquels il se composa un corps de partisans.

Quant il eut ainsi réuni deux cents hommes d'infanterie et deux cent cinquante cavaliers, il partit pour Montefiascone, où se trouvait le cardinal-légat, et se plaçant à la tête de sa troupe, il le *pria* de lui conférer sans retard la dignité de Sénateur. Il n'avait pas besoin du titre de chevalier que le pape lui avait conservé.

Albornoz n'osa pas refuser, et Rienzi, fort désormais de l'appui de

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, page 277-286.

Digitized by Google

l'Eglise, rassembla d'autres mercenaires, et marcha droit vers Rome, où l'on attendait son retour avec la plus grande impatience. La milice urbaine et des masses considérables de peuple étaient allés à sa rencontre en portant des branches d'olivier. Dès qu'il parut, il fut accueilli avec le plus vif enthousiasme. Il fit ainsi son entrée dans la ville par la porte située près du château Saint-Ange, passant sous de nombreux arcs de triomphe dressés dans toutes les rues, et toujours de plus en plus acclamé.

C'est ainsi que Cola Rienzi s'installa pour la seconde fois au Capitole, le 1er août 1354. A peine arrivé, il voulut, selon sa coutume, parler à la multitude. Rentré à Rome, après un bannissement de sept ans, il y revenait, disait-il, par la puissance de Dieu et par le choix du pape. Il se sentait donc plus fort que jamais pour réorganiser Rome et pour l'élever de nouveau au-dessus de toutes les autres puissances.

Après ce discours qui fut plusieurs fois applaudi par la foule des auditeurs, il nomma généraux en chef Arimbaldo et Bertonne, qui lui avaient été d'un si puissant secours. Il leur remit, en même temps, la bannière de la ville; puis il créa chevalier Cecco de Pérouse, un de ses plus habiles et de ses plus fermes conseillers [1]. On doit supposer que Cecco avait formé la brigade qui avait si heureusement conduit Rienzi jusqu'à Rome.

XVI

Le lendemain de son installation, le nouveau sénateur reçut quelques députés qui vinrent lui apporter les félicitations des villes voisines. Il ordonna des fêtes et des réjouissances publiques qui furent très goûtées du peuple, et pendant que les Romains se livraient ainsi à tous les divertissements, il dépêchait de tous côtés des courriers pour annoncer son heureux rétablissement.

Les seigneurs, à son arrivée, s'étaient presque tous retirés dans leurs terres; mais Rienzi ne les oubliait pas, et, dès le quatrième jour

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 287.

Digitized by Google

de son retour, il leur envoyait à tous l'ordre de se rendre à Rome, pour lui prêter serment de fidélité. Il pensait, avec quelque raison, qu'un refus leur serait d'autant plus difficile qu'il tenait actuellement son autorité du pape lui-même.

Cependant comme il voulait surtout avoir sous la main la famille des Colonna, il députa deux des principaux citoyens romains vers le jeune Stefano, devenu le chef de la maison, depuis la mort de ses parents, à la funeste journée de la porte Saint-Laurent. Ces envoyés étaient Buccio Jubileo et Giovanni Cafarello.

Stefano Colonna reçut les députés comme un souverain indigné. Il les fit enfermer dans un cachot, ordonna qu'on leur arrachât à chacun une dent, et les condamna à une amende de 400 florins, pour avoir osé lui porter les ordres d'un sujet révolté. Le lendemain il se mit en campagne avec sa garnison, et s'avança jusqu'aux portes de Rome, où il fit un butin considérable.

Exaspéré de cet acte d'hostilité, Rienzi assembla ses soldats et partit aussitôt pour Palestrina, où il supposait que le jeune Stefano s'était retiré. Mais celui-ci, déjouant les projets de son adversaire, avait dirigé ses hommes vers la forêt de Pantano, entre Tivoli et Palestrina. Le sénateur roda donc inutilement toute la nuit; puis, confus d'avoir été joué, après avoir été insulté, il jura la perte des Colonna et la destruction de leur forteresse [1].

Quatre jours passés à Tivoli furent employés par lui à faire les préparatifs d'un siège en règle contre une place réputée extrêmement forte. La plupart de ses soldats partirent, bien résolus à le servir; mais les étrangers, particulièrement les Allemands, commencèrent à se mutiner. Ils déclarèrent au sénateur qu'ils voulaient leur solde, et mirent ainsi dans le plus grand embarras Rienzi qui, déjà ne subsistait que d'emprunts.

Dans des circonstances aussi difficiles, il usa d'une ressource qui seule pouvait le tirer d'embarras. Il s'adressa à ses lieutenants généraux Arimbaldo et Bettone, dont le secours avait été si puissant pour lui, et les deux frères consentirent à lui donner encore 1,000 florins. Les habitants de Tivoli vinrent aussi à son aide, non seulement en lui

(1) *Vita di Cola di Rienzo*, p. 292 et seq.

Digitized by Google

offrant leur argent, mais encore en se faisant un devoir de l'accompagner dans la campagne qu'il allait entreprendre.

Le sénateur n'avait pas moins de 1,000 chevaux sous ses ordres, quand il alla établir son camp à une lieue de Palestrina. Mais, loin de songer à attaquer la citadelle, les soldats passaient leur temps en débauches de toutes sortes et au pillage. Une grande semaine s'écoula ainsi. Tout le pays était ravagé, et cependant le château était chaque jour parfaitement approvisionné. En outre la désunion venait d'éclater, entre les communes de Velletri et de Tivoli, quand Rienzi se vit dans la nécessité de rentrer a Rome.

Est-il besoin de dire que le sénateur n'avait aucune des qualités nécessaires pour commander aux troupes? Nul n'en doute. Mais s'il n'était pas soldat, il aurait dû au moins profiter des leçons du passé. Tout au contraire, il fit, sous son second gouvernement, plus de fautes que dans le premier, et l'adversité n'avait fait que fortifier ses mauvaises inclinations. Son ambition et son avarice étaient même devenues plus violentes que jamais.

Si, dans le cours de sa première administration, il n'avait pu entièrement contenir ses passions, il avait su du moins les pallier du prétexte du bien public. Tant qu'il avait mené une vie simple et réservée, on avait regardé ses cruautés et ses violences comme les effets d'une sévérité juste et nécessaire. Mais, en revenant au pouvoir, l'austérité de sa vie, sa frugalité, sa sobriété avaient fait place au goût de la bonne chère, aux plaisirs de la table. C'est là un fait dont ses ennemis se servaient pour le perdre dans l'opinion publique.

Ils disaient que le sénateur vivait dans l'abondance, qu'il se gorgeait de mets succulents, qu'il s'abreuvait des vins les plus exquis; et comme preuve à l'appui, ils montraient son visage pâle et non amaigri comme celui d'un homme ayant souffert pendant l'exil et dans une étroite prison. Sa taille étant devenue plus forte, on disait qu'elle était monstrueuse, et l'énergie qu'il avait dans le regard était signalée comme une marque de sa barbarie et de sa férocité.

Rienzi était parfaitement au courant des accusations répandues contre lui ; il voyait aussi, et sans pouvoir la réprimer, l'indiscipline de ses troupes, lorsqu'il fut informé que le chevalier de Montréal

Digitized by Google

venait d'entrer à Rome [1]. Etait-ce pour réclamer sa dette que Montréal arrivait ainsi inopinément, ou bien le puissant chef des condottieri avait-il l'intention d'agir contre sa personne et son autorité, après avoir mis à contribution presque toute l'Italie ? En tout état de cause, il fallait le prévenir, et le sénateur s'éloigna en toute hâte de son armée.

Son retour précipité surprit toute la ville ; mais il ne laissa pas longtemps les esprits en suspens. Pressé de besoin d'argent, et voyant le moment où il allait devoir satisfaire à ses engagements, il ne recula pas devant une infamie, devant un crime que la politique ne pouvait justifier. Ayant fait appeler Montréal, comme pour lui faire honneur, celui-ci se présenta sans crainte et sans soupçon. Aussitôt Rienzi le fit saisir et jeter dans un cachot avec les fers aux pieds. En même temps il donna l'ordre d'arrêter les capitaines qui avaient accompagné Montréal, et ses deux frères Arimbaldo et Bettone, comme complices d'une prétendue conspiration dont il eut grand soin de répandre le bruit dans la ville.

Montréal, moins fait aux subtilités de la politique qu'au métier de la guerre, ne comprenait rien à la conduite de Rienzi à son égard.

(1) Les historiens ne sont pas plus d'accord sur le nom de Montréal que sur le lieu de sa naissance. On l'appelle généralement fra Monreale, Moreale ou Moriale, parce qu'il était entré dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il se distingua au service du roi de Hongrie, dans les guerres du royaume de Naples, avec une troupe de mercenaires. Bientôt il eut la réputation d'un excellent général, et vit accourir sous ses drapeaux tous les officiers et les soldats d'aventure. Tout en maintenant la discipline dans son camp, il permettait le pillage aux hommes qui composaient son armée, et partout on parlait des richesses que l'on acquérait à son service. Il avait mis à contributiou les principales villes de l'Italie ; Pise, Sienne, Florence s'étaient soumises, et il ravageait la Lombardie, lorsqu'il apprit que ses frères, séduits par l'éloquence de Rienzi, s'étaient attachés à sa fortune. Le condottiere voulut alors voir le célèbre tribun, peut-être pour se ménager des intelligences dans le midi de l'Italie. A cet effet, il se rendit à Pérouse, où il fut reçu solennellement par les habitants, le 12 août, et douze jours plus tard, il arrivait à Rome. Rienzi averti de sa présence, s'empressa de quitter son armée, qui assiégeait Palestrina, et, à peine de retour, il fit saisir le terrible aventurier, qui fut traduit devant son tribunal, soumis à la torture et exécuté le 29 août 1354.

Le chevalier de Montréal, Provençal, dit-on, était nommé fra Monreale d'Albano ou d'Albagno, du lieu de sa naissance, Aubagne, près de Marseille. D'autres le font naître à Narbonne. Mais il nous a été impossible de trouver la moindre trace de cette famille dans aucun nobiliaire de la Provence ou du Languedoc.

Digitized by Google

Cependant, comme il connaissait les embarras du sénateur, il se flatta de l'apaiser, en lui offrant, pour prix de sa liberté, une somme suffisante pour solder ses troupes et même de lui amener de nouveaux soldats : il laisserait ses deux frères comme gages de sa parole.

Il comptait tellement sur le succès de sa négociation, qu'il disait à ses frères également désolés et indignés d'une telle trahison qu'il les ferait sortir de prison, fallût-il, pour leur délivrance, verser encore 20,000 florins. Or cela ne suffisait pas à Rienzi. Il voulait toute la fortune de Montréal, et la nuit même du jour où celui-ci avait été arrêté, on le mit à la question. On le ramena ensuite dans son cachot, et 36 heures après son arrestation, il était décapité sur le perron du Lion, lieu ordinaire des exécutions.

Rienzi déclara alors que sa victime avait mérité la mort comme chef d'une troupe de brigands, et aussi comme le fléau destructeur qui avait affligé et rançonné la Marche, la Romagne, la Toscane, et en particulier Florence, Sienne et Arrezzo. Il était coupable d'une infinité de meurtres, de violences et de toutes les horreurs d'une guerre injuste et barbare; enfin, en dernier lieu, il voulait opprimer Rome [1].

Ainsi le sénateur accusait le condottiere d'avoir commis les plus grands forfaits; mais le peuple lui reprochait à lui-même son injuste cruauté et son ingratitude envers ses bienfaiteurs qu'il avait traîtreusement emprisonnés et dépouillés de leurs biens.

Cependant Rienzi ne put s'emparer des sommes considérables appartenant au chevalier de Montréal. Tout au plus put-il prélever 50,000 florins sur ce qui était à Rome [2]. Le cardinal Albornoz se saisit de presque tout le reste, au nom du pape, comme d'un bien mal acquis, Il avait réclamé Arimbaldo, à cause de sa qualité de clerc, et par lui il avait su quelles étaient les villes dans lesquelles son frère Montréal avait déposé de l'argent.

Rienzi fut donc frustré d'une ressource qu'il avait espéré acquérir

(1) Matteo Villani assure que c'était l'opinion de beaucoup de personnes que la famille Colonna était d'accord avec Montréal pour renverser Rienzi. — *Historia* lib. IV, cap. 22.

(2) L'auteur anonyme de la vie de Cola di Rienzi assure qu'un certain Gianni di Castello s'était emparé de la plus grande partie. — *Vita*, p. 308.

Digitized by Google

au moyen d'un crime, et comme le pape s'en était emparé, il dut se résigner, malgré son mécontentement.

La majeure partie des sommes qu'il avait pu prendre servit à payer ses troupes dont les murmures et la mutinerie commençaient à l'inquiéter. Puis, il organisa son attaque contre la maison de Colonna avec une prudence toute particulière. Au lieu de rassembler ses troupes sur un seul point, comme il le faisait autrefois, il les divisa en plusieurs corps qui devaient constamment tenir la campagne, et il plaça à leur tête un général qui jouissait d'une grande réputation de bravoure et d'habileté. C'était Riccardo de Annibalis, déjà célèbre par de nombreux exploits qui lui avaient valu le surnom de l'Entreprenant.

XVII

Les choses allèrent bien ainsi pendant un mois environ. Riccardo semblait se multiplier: il communiquait son ardeur à ses officiers et remportait chaque jour de nouveaux succès.

Ce fut vers ce temps que Rienzi reçut du pape Innocent VI un bref conçu dans les termes les plus affectueux et qui le confirmait dans sa charge de sénateur [1]. Ce bref, daté du 30 août 1354, fut bientôt suivi d'un autre bref, en date du 9 septembre adressé au cardinal Albornoz.

Rienzi pouvait se croire alors affermi pour toujours dans sa nouvelle domination. Mais les besoins d'argent se renouvelaient sans cesse. Les troupes étaient l'objet d'une dépense continuelle, et la misère devenait chaque jour plus grande à Rome. Le sénateur ne trouva d'autre moyen de sortir d'une telle difficulté que la création de nouveaux impôts. Il en mit sur le vin, sur le sel, sous le nom de subsides, en même temps qu'il réformait sa table et son train de maison, affectant ainsi de vivre d'une manière presque frugale, en opposition avec ses goûts et ses habitudes.

Une conduite aussi sage aurait pu lui rendre l'affection et le respect des Romains ; mais plus il semblait devoir s'affermir, plus il devenait

(1) Raynaldi *Annales ecclesiastici*, t. XVI, an. 1354. § 3.

Digitized by Google

sombre et soupçonneux. Il se livrait alors à des violences qui le rendaient odieux, en rappelant les plus mauvais souvenirs.

Parmi les actes qui marquèrent cette triste époque, il faut citer celui-ci. Il y avait à Rome un homme vénéré et respecté de tous, à cause de sa vertu et de sa droiture à toute épreuve. On le nommait Pandolfo de Pandolfucci. Rienzi en avait fait son ami particulier ; mais quand il vit que souvent le peuple s'adressait à Pandolfo, la défiance entra dans son esprit. Il devint jaloux de l'homme qui lui enlevait l'affection populaire, et il lui fit trancher la tête sans raison comme sans pitié.

Une telle exécution remplit les Romains d'horreur pour celui qui ne respectait ni l'innocence ni la vertu, et qui trahissait l'amitié comme il avait foulé aux pieds les lois de la reconnaissance. L'indignation était générale, et Rienzi, qui s'en apercevait, n'en devint que plus farouche et plus cruel.

Dans la crainte continuelle où il était que le mécontentement général ne se terminât par quelque attentat sur sa personne, il intimidait les plus entreprenants, en immolant tantôt l'un tantôt l'autre, et principalement ceux que leur dépouille rendait plus coupable à ses yeux. Les prisons du Capitole se remplissaient de gens arrêtés sans raison, et les plus heureux étaient ceux qui en étaient quittes pour la confiscation de leurs biens.

Au milieu de tout cela, Rienzi avait des accès d'abattement et de désespoir qui le rendaient méprisable. Il se défiait de tout le monde, et chacun se défiait de lui. Jaloux de tous, il enviait la popularité du général qu'il avait mis à la tête de son armée. L'habileté, l'expérience de Riccardo étaient des sujets de trouble et de souci pour son esprit. L'affection que les soldats montraient pour leur général, les succès qui couronnaient ses entreprises devinrent bientôt des crimes d'Etat aux yeux de Rienzi. Il vit en Riccardo un ennemi prêt à prendre sa place, et, n'osant pas le faire arrêter, il lui enleva le commandement qu'il confia non plus à un seul, mais à plusieurs capitaines.

Ce dernier acte, après l'injuste exécution de Pandolfo, causa la perte de Rienzi.

Outré de l'ingratitude dont il était victime, Riccardo s'était retiré dans son quartier, où tout le monde se montrait d'autant plus indigné

Digitized by Google

que les capitaines nommés à sa place faisaient fautes sur fautes. En même temps, les barons, informés de la situation des affaires à Rome, encourageaient leurs amis à la révolte et faisaient tous leurs efforts pour exciter un soulèvement général.

La sédition éclata enfin le 8 octobre 1354, dès le point du jour [1]. Elle commença dans les quartiers Colonna et Trevi, auxquels se joignirent bientôt les habitants des quartiers Sant' Angelo et Ripa. Les flots de l'émeute vinrent gronder jusque sous les murs du Capitole. On s'excitait surtout en parlant de la mort de Pandolfo ; mais le sénateur ne parut pas tout d'abord s'émouvoir du bruit qui se faisait. Il ne comprit le danger qu'en entendant les cris de : Vive le peuple ! Mort au traitre !

Hommes, femmes, enfants, tous réclamaient la tête de Rienzi. Ses serviteurs, effrayés de la grandeur du péril, prirent la fuite, et bientôt il ne resta plus que trois personnes avec le chef du gouvernement dans le Capitole. Il demanda conseil, et nul ne put ou ne voulut lui répondre. Saisissant alors un drapeau, il s'avança sur le balcon pour haranguer la multitude ; mais les cris et les injures les plus grossières l'empêchèrent de se faire entendre. Affolé, plein d'inquiétude, il ne savait quelle détermination prendre. Il resta ainsi hésitant, ne sachant s'il devait mourir en combattant les armes à la main, ou bien s'il devait tenter de s'échapper, lorsque l'incendie qui se déclara dans les constructions du Capitole, ne lui laissa plus le choix. Le feu gagnait déjà la seconde porte : il fallait fuir.

A la vue de ce nouveau danger, Rienzi se dépouilla de sa brillante armure, se noircit le visage, et, se couvrant d'un manteau de paysan, qu'il trouva dans la maison du gardien de la tour, il se jeta au milieu de la foule, en criant comme les autres : mort au traitre ! mort au tyran !

Déjà il avait gagné la place et pouvait se croire sauvé, lorsque les cordons d'or de ses manches éveillèrent l'attention de ceux qui étaient auprès de lui. Il fut arrêté, reconnu et trainé aussitôt vers le perron du Lion, lieu ordinaire d'exécution des criminels.

(1) Matteo Villani. *Historia* lib. IV, cap. 25. — *Vita di Cola di Rienzo*, pag. 311 et seq.

Digitized by Google

Dédaignant alors ce peuple, qu'il avait voulu rendre à la liberté, et auquel il avait consacré tous les ressorts de sa vie, il ne prononça pas un mot. On lui jetait l'injure à la face ; on le pressait de se justifier, et il restait toujours silencieux. Enveloppé dans son manteau, pâle mais énergique, il regardait sans trembler ceux qui l'interpellaient, et personne n'osait le toucher. Les uns avaient pitié de la souffrance morale qu'il devait endurer, les autres semblaient avoir encore un certain respect pour leur ancien tribun.

Tout-à-coup un boucher dont l'histoire a conservé le nom, Ceccho del Vecchio, lui passa son épée au travers du corps, et le notaire Treja lui fendit la tête d'un coup de sabre.

L'homme tomba sans proférer une parole : Rienzi avait vécu. Il y avait neuf semaines qu'il était rentré triomphant à Rome !

Aussitôt après sa mort, les traitements les plus horribles furent exercés sur son cadavre par une foule aussi inepte que lâche. On lui lia les pieds, et ce corps sans vie, mutilé, sanglant, fut ainsi traîné jusqu'à la place San Marcello, où il demeura pendant deux jours exposé à toutes les infamies. Enfin on le transporta devant le mausolée d'Auguste, sur la place dell'Austa, où des Juifs le brulèrent avec un feu d'orties sèches.

XVIII

Telle fut la fin misérable d'un homme qui, par deux fois, était monté au faîte de la puissance, et qui en fut deux fois précipité. Presque tous les écrivains qui ont raconté sa vie ont attribué sa chute à ses erreurs, à son manque de courage, et personne n'a songé à se reporter par la pensée au temps où vécut Rienzi, ni parmi les hommes qu'il dut défendre, diriger ou combattre.

Si les historiens avaient mieux étudié l'esprit et les mœurs de son temps, ils eussent reconnu qu'il ne pouvait malheureusement y avoir, pour le tribun, au XIVe siècle et dans la ville de Rome, d'autre dénouement que la triste fin que nous connaissons. Son entreprise fut évidemment noble et courageuse, dès le principe ; mais elle ne pouvait

Digitized by Google

réussir alors, quand bien même l'auteur, par ses fautes, n'eût pas contribué à en précipiter la ruine.

En oubliant ce qu'il avait fait, pour lui demander compte de ce qu'il aurait dû faire, on a trop passé sous silence les premiers actes de sa vie publique. On ne s'est pas assez souvenu que l'homme du peuple apparut, au début de sa carrière, comme un patriote et comme un héros. Il avait été trop grand à l'origine de sa puissance pour pouvoir toujours monter, et il dut apprendre à ses dépens combien il est plus facile d'arriver que de se maintenir à la tête des nations.

Presque aussitôt après la mort de Rienzi, les divisions des partis, les inimitiés des barons entre eux et l'oppression du peuple firent regretter vivement l'ancien tribun. Sa mort avait effacé ses crimes et ses excès de pouvoir. On ne se souvenait plus que de ses vertus et de ses grandes actions. Il fut longtemps regretté ; mais nul ne lui conserva un souvenir plus fidèle que le poète dont nous avons plusieurs fois cité les lettres.

« Voyez, disait alors Pétrarque, s'adressant à l'empereur Charles IV [1]. Hier un homme du bas peuple élevait sa tête. Ce n'était point un souverain, ni un consul, ni un patricien ; c'était à peine un citoyen, et ni ses ancêtres, ni ses propres vertus ne lui avaient donné alors aucune réputation. Il se présenta comme le restaurateur de la liberté romaine — noble entreprise d'un cœur infime ! — et, comme vous le savez, bientôt la Toscane lui tendait la main et recevait ses ordres. Tous les Etats de l'Italie suivaient cette impulsion, et l'Europe, le monde entier étaient en mouvement. Bref, ce n'était pas une simple lecture, c'était un spectacle réel que nous avions devant les yeux. Nous voyions la justice et la paix, et leurs compagnes la sainte fidélité et la sécurité tranquille. Les signes avant-coureurs de l'âge d'or brillaient partout ; mais l'homme se dessécha au commencement de son œuvre. Je n'en veux attribuer la faute ni à lui, ni à un autre : je ne condamne ni n'absous Rienzi.... »

Pendant toute sa vie, le poète dont les œuvres respirent le même amour pour la patrie, Pétrarque enfin, parle ainsi de Rienzi. Quelque

(1) Blondius Flavius. *Historiarum ab inclinatione Romanorum libri XXXI.* Basileæ, 1531, p. 365.

Digitized by Google

temps avant sa mort, en 1371, il célébrait encore le tribun qu'il avait connu et aimé, et le seul reproche qu'il lui adressât était d'avoir eu moins de constance que de bonne volonté [1].

Cola Rienzi eut, il faut le reconnaître, moins de perspicacité que d'ambition, moins de valeur que d'audace, et aussi moins de force pour contenir que d'éloquence pour entraîner. Il fut plutôt un homme extraordinaire qu'un grand homme, plutôt un homme d'imagination qu'un homme d'action. Né à une époque guerrière, il n'avait aucune des qualités nécessaires au soldat, et il ne possédait aucune des notions de l'art militaire.

De nos jours, on lui imputerait à crime les exécutions qu'il ordonna trop souvent sur un simple soupçon; mais, à son époque, la vie d'un homme était si peu de chose qu'on ne songeait même pas à les lui reprocher. Le peuple ne se révolta que lorsque le tribun eut atteint un homme estimé et vénéré parmi le peuple.

Rienzi avait cependant un cœur droit, une âme noble, un profond amour de l'indépendance: il eût mérité de vivre au milieu d'un peuple moins mobile et moins facile à se laisser impressionner. Alors même qu'il consentit à servir d'instrument au pouvoir pontifical, il ne songeait qu'à la paix, à la liberté et à la prospérité de l'Italie.

Si les villes italiennes, mettant de côté tout intérêt privé, s'étaient ralliées autour de Rome, Rienzi eût probablement opéré une grande et durable révolution; mais ses tentatives échouèrent, parce que son époque était incapable de les comprendre. Les passions, les intérêts personnels s'opposaient trop à la fusion de l'Italie. Donc l'entreprise de Rienzi, réduite à ses proportions, doit rester simplement dans l'histoire comme un point qui nous prouve la confusion, le désordre et l'anarchie qui désolaient alors la capitale du monde chrétien.

1. Petrarchæ *Opera*. Basileæ, 1554. *Apologia contra Galli calumnias*, p. 1071.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

QUESTIONS CONTROVERSÉES

LA VÉRITÉ HISTORIQUE SUR GUSTAVE III

La question proposée par M. le Colonel Fabre de Navacelle sur Gustave III a été discutée aux séances des 10 janvier et 10 février.

M. Fabre de Navacelle a développé son opinion dont voici le résumé :

« Gustave III a, dans l'histoire, deux portraits fort différents; deux traditions le représentent, l'une, comme le héros de l'idée monarchique, l'autre comme un étourdi, très vicieux, coupable de véritables attentats contre la morale et contre son peuple.

L'une de ces traditions est française : surtout l'œuvre de quelques belles et aimables dames qui, vers la fin du règne de Louis XV, tenaient le sceptre des plus brillants salons, touchant à la cour et à la philosophie, imprégnés à la fois des souvenirs de Louis XIV et des leçons de J.-J. Rousseau.

Mesdames d'Egmont, de Boufflers, de Brionne avaient vu le prince royal de Suède, au cours d'un voyage en France, professer une admiration méritée pour leurs personnes, et, ce qui les touchait d'une façon plus durable, pour leur sagesse politique. Il leur avait confié les ennuis infligés a son père et à lui-même par un régime parlementaire où dominait la noblesse qui laissait au Roi peu d'initiative et dont il avait grande envie de se défaire quand il succèderait au trône. Or dans tous les esprits et surtout en France, le souvenir du parti que Frédéric et Catherine avaient su tirer du pouvoir des assemblées polonaises, excitait des défiances trop justifiées. Gustave assurait que Catherine avait acheté l'adhésion de tout un parti dans la noblesse Suédoise, celui qu'on désignait sous le nom « des bonnets ». Elle

Digitized by Google

était appuyée, suivant lui, dans ses projets de domination en Suède par Frédéric de Prusse, plus soucieux des appétits de son ambition que des intérêts de sa sœur, la reine Ulrique. Les deux complices s'associant le Danemark, au lieu de l'Autriche qui les avait secondés en Pologne, amèneraient la Suède comme la Pologne, à l'impuissance par l'anarchie, et se la partageraient.

Bien de sa personne, brillant causeur, homme d'Etat intrépide, Gustave, devenu roi par la mort de son père pendant la durée même de son voyage en France (1671) emporta tous les vœux des aimables dames dont il s'était fait des alliées, et entretint chez elles, dans des correspondances suivies qu'a recueillies M. Geffroy, la conviction qu'elles inspiraient la plus belle partie de ses sentiments et de ses actions politiques, et une admiration facile pour ses succès.

Cette opinion de la Cour gagna toutes les classes de la population en France, ainsi qu'il arrivait dans ce temps, comme on le voit, même lorsqu'il s'agissait de critiques s'attaquant à la vie privée de Marie Antoinette, alors Dauphine.

Gustave, rentré à Stockholm, trouva le parti des Bonnets en progrès dans l'assemblée de la noblesse, celui des chapeaux avait perdu du terrain dans les dernières élections. Fallait-il, comme on l'a pensé en France, regarder les « bonnets » comme un parti Russo-Prussien, et les « chapeaux » comme un parti Français, ou bien les uns et les autres comme obéissant à des tendances de politique intérieure : les chapeaux disposés à soutenir le pouvoir royal ; les bonnets cherchant à fortifier l'aristocratie, peut-être même a rendre le pouvoir héréditaire dans leurs mains ! C'eût été un parti Anglais plutot qu'un parti Russe ou Prussien ; en tous cas, il n'y eût pas eu là un complot de trahison nationale et la chambre des seigneurs en Suède pouvait sans honte prendre pour modèle la chambre des lords du Parlement Anglais.

Ce qui semble donner quelque autorité à cette dernière hypothèse, c'est qu'on ne trouve point trace d'un recours des « bonnets » aux puissants et peu consciencieux voisins de la Suède, c'est que le Sénat après avoir accepté avec résignation le triomphe du Roi, qui l'avait enfermé sans nourriture pendant 24 heures, employées à assurer, sans coup férir d'ailleurs, son pouvoir dans Stockholm, accepta le pouvoir du monarque émancipé désormais de sa tutelle. Pendant le

Digitized by Google

reste de son règne, ses meilleurs ministres lui vinrent des anciens « bonnets. »

Voilà Gustave, à 26 ans, maître des destinées de son royaume comme l'avait été Louis XIV après la mort de Mazarin ; la manière dont il usera du pouvoir déterminera la valeur du coup d'Etat qui le lui a livré.

Or, le Roi décréta la liberté du commerce, l'abolition de la torture, plusieurs réformes consacrées par les travaux des philosophes français, mais il s'inclina peu à peu vers des profusions et un arbitraire sans mesure.

Homme privé, on l'accuse de vices que la grave histoire elle-même ose à peine nommer. Non seulement il délaisse la Reine, mais il la pousse aux bras d'un amant, de façon à exclure du trône un frère qui, cependant, l'a servi fidèlement et bravement à la tête de sa flotte. Cela s'est fait avec un tel scandale que la légitimité de son fils sera contestée et la continuation de sa dynastie compromise.

Lemoine traite ce bruit de calomnie.

Gustave, grâce à son esprit ouvert aux idées nouvelles et à l'influence exercée sur son esprit par le contact de la philosophie française a introduit d'heureuses innovations dans la législation suédoise et dans les principes économiques du gouvernement.

L'effet de plusieurs de ces mesures subsiste et recommande sa mémoire à ses anciens sujets.

Mais il semble qu'affolé par l'exercice du pouvoir absolu, cédant sans mesure à son amour pour tout ce qui brillait, comme à des passions peu honorables, il a compromis les finances du pays par ses dépenses excessives, et la paix de l'Europe dans des entreprises sans cause sérieuse, sans portée possible. Il a cru éblouir Catherine par ses qualités personnelles et la visite qu'il fait à Saint-Pétersbourg, laisse dans l'esprit de sa puissante hôtesse une médiocre estime. Catherine le regarde comme un esprit mal équilibré, et la guerre qu'il entreprend contre elle sans cause sérieuse et sans chance de succès n'est pas faite pour rehausser l'opinion qu'on a prise en Russie, de sa valeur comme souverain. Après une victoire navale remportée par son frère et ses propres disgrâces en Finlande, il est traité par l'Impératrice avec une sorte d'indulgence dédaigneuse, qui donne un démenti

Digitized by Google

aux accusations sur lesquelles il avait appuyé la nécessité de son coup d'État. Catherine lui rend la Finlande qu'elle aurait pu regarder comme une conquête légitime et que la Suède ne perdra que vingt ans plus tard. C'est une autre dynastie qui recevra, comme une compensation mal accueillie, d'ailleurs, de la nation Suédoise la Norwège enlevée au Danemarck.

L'attentat même d'Ankerstrons est loin d'avoir un caractère incontesté. Pour les uns, le bras du meurtrier fut armé par la Révolution française que Gustave se préparait à combattre. Pour d'autres, les origines du meurtre furent toutes intérieures et comme il s'en produit sous les royautés absolues contre lesquelles n'est ouvert aucun recours légal. Ce fut la vengeance de la noblesse qui profita du mécontentement causé par les mesures violentes et le désordre financier.

En résumé, on peut regarder comme constaté que Gustave aima la gloire et rechercha tout ce qui pouvait briller. Sénèque met l'amour de la gloire immédiatement après l'amour de la vertu. Mais pour un chef d'Empire, il y a mieux que la gloire, mieux même que la vertu : c'est le bon sens qui mesure exactement, dans chaque entreprise, la valeur du but qu'on veut atteindre, et la puissance des moyens dont on dispose.

Ce bon sens paraît avoir fait défaut à Gustave III.

M. Camoin de Vence a expliqué et défendu, avec certaines réserves, la conduite politique de Gustave III.

Après la mort de Charles XII, il y eut une violente réaction contre le pouvoir royal. Le gouvernement arbitraire de ce prince avait été si exagéré et si fatal à la Suède que toute la nation se précipita dans l'excès contraire et tendit à établir une véritable oligarchie. On peut dire que la nouvelle constitution adoptée par la Diète fut presque républicaine, sous un masque monarchique. L'autorité du Roi et du Sénat cessait de droit, du jour où s'assemblaient les Etats en qui résidait le pouvoir suprême. S'il y avait à remplacer un sénateur, les Etats présentaient au Roi trois candidats entre lesquels il était forcé de choisir. La Diète nommait dans les trois ordres un comité secret dont l'autorité illimitée durait aussi longtemps que la Diète et qui usurpait le pouvoir exécutif. Le Roi n'avait plus le droit ni de faire la

Digitized by Google

paix ou la guerre, ni de contracter des alliances. Il ne prenait aucune part à la législation, pas même par un veto suspensif et n'avait que deux voix dans le Sénat, qui pouvait s'assembler sans son ordre et résoudre les affaires les plus importantes.

La sœur de Charles XII, Ulrique Eléonore, son époux Frédéric de Hesse, et après eux le faible Adolphe Frédéric de Holstein, avaient subi le joug de la Diète. Les deux partis des *Bonnets* et des *Chapeaux* s'étaient disputé le pouvoir. Les premiers tenaient pour le Sénat et l'alliance russe ; les autres voulaient que la majorité dans la chambre des nobles eût le pouvoir et prônaient l'alliance française.

Gustave III réagit violemment contre les empiètements des Etats. Soutenu par le parti des *Chapeaux* et la masse du peuple, il ramena la constitution suédoise qui était devenue véritablement républicaine aux principes d'une monarchie limitée. Il usa même avec modération de sa victoire : abolissant la torture ; introduisant la liberté de la presse ; encourageant le commerce, les sciences, les arts. Malheureusement, dans sa vie privée, il se montra souvent inconsidéré et fut même d'une extravagance inexcusable.

En 1788, il commit la faute grave de déclarer la guerre à la Russie sans avoir seulement consulté les Etats. Plusieurs de ses officiers refusèrent d'obéir et la situation se compliqua par une brusque attaque des Danois.

Gustave tint tête à l'orage et s'appuyant sur les classes moyenne et inférieure contre les nobles, il fit modifier encore la Constitution par l'*acte d'union et de sûreté*. Il s'attribua le privilège de décider seul la guerre ou la paix et accorda certains droits au peuple des campagnes pour se l'attacher. Tout le pouvoir politique fut concentré dans les mains du Roi qui abolit le Sénat et le remplaça par un tribunal suprême à sa nomination.

Il parvint à conclure la paix de Värälä avec la Russie, en 1790.

Peu de temps après, il se proposait d'intervenir en faveur de Louis XVI et, dans ce but, il fit lever de nouvelles taxes, les finances étant entièrement délabrées. Les nobles, irrités de l'abaissement de leur ordre, profitèrent des circonstances et ourdirent une conspiration contre Gustave. Le capitaine Anckarstroïn fut le sicaire de la noblesse.

Gustave, en réagissant contre les abus de l'oligarchie aristocratique,

Digitized by Google

avait fait son métier de Roi. Mais il n'eut pas l'esprit de mesure et de prudence qui seul fonde les pouvoirs solides et durables. Les faits même de la lutte à outrance entre le pouvoir royal et la noblesse expliquent suffisamment les événements, sans qu'il y ait besoin de recourir à l'hypothèse, non prouvée d'ailleurs, d'une conspiration avec la Russie, projetant de faire subir à la Suède le sort de la Pologne.

La *Société des Etudes historiques* ayant reconnu que les appréciations de MM. Fabre de Navacelle et Camoin de Vence s'accordaient sur les points essentiels a considéré la question comme suffisamment élucidée.

S. G.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Trois lettres inédites de Racine, publiées par M. Minoret.
Compte-rendu de M. le colonel Fabre de Navacelle.

« Trois lettres inédites de Racine! » M. Minoret les offre au public avec un pieux respect : elles ont pour introduction un récit de la bataille de Nerwinde par le colonel Arnaud de Pomponne, et, pour épilogue, un billet de Fénelon.

Comme toujours, les lettres de Racine, adressées, deux directement au maréchal de Luxembourg, et la troisième à un ami, un compagnon du Maréchal, sont modestes, simples et sans préoccupation personnelle. Nous ne sommes pas habitués à cette simplicité chez les grands poëtes.

Aussi, ont elles l'avantage de nous faire vivre quelques heures dans cette Cour de Marly où se reflétait, pour ainsi dire, en se condensant la vie nationale. Les sentiments qu'exprime Marly, ceux surtout qu'exprime le Roi, sont, on en peut être assuré, les sentiments de toute la France. C'est la joie immense et patriotique d'une belle victoire; c'est la reconnaissance sincère pour le héros auquel elle est due; pour ce fils de Boutteville, l'ami et le dernier des élèves du grand Condé. Racine l'historiographe du règne, a qualité pour transmettre au Maréchal les témoignages de la joie et de l'admiration de Louis XIV ; il a qualité aussi pour les redire à la postérité. Il écrit à Luxembourg que sa première lettre fut quatre fois lue en public par le Roi, et que lui-même, Racine, la sachant par cœur, « en charma » Despréaux et la princesse de Conti. En complimentant Luxembourg sur sa victoire, il ajoute : « je ferai mieux de vous raconter ce que j'en ai ouï dire au Roy même : il ne parla d'autre chose tout hier... » .... plus loin :

Digitized by Google

« je vous envoye une lettre de M. le comte de Toulouse qui me fit l'honneur de me choisir entre tous vos serviteurs pour me la confier » .. Il (le Roi) est présentement dans de justes inquiétudes pour ce qui se sera passé en Allemagne » ... Ce peu de mots ne fait-il pas juger exactement de la situation de Racine à la Cour, de ses préoccupations des affaires publiques, de sa manière à la fois déférente et affectueuse de traiter avec les plus grands et les meilleurs ?

Je regrette que M. Minoret n'ait pas pu nous dire le nom du destinataire de la seconde lettre : c'est un ami très tendre du Maréchal et de ses deux fils blessés à Nerwinde : mais lequel ? Peut-être un ancien gouverneur de M. de Montmorency, le fils aîné.

La troisième lettre contient un billet « que Mme de Maintenon m'a écrit ce matin » ; elle annonce l'arrivée d'Albergotti, expédié deux jours après d'Artagnan, le premier messager de la victoire, et l'accueil fait aux drapeaux et aux étendards pris sur l'ennemi « qui ont couvert tout le pavé du grand salon. » — Puis, en parlant d'une lettre du Maréchal qui n'avait été vue « que de de trois seules personnes à qui vous avez souhaité qu'elle fût montrée » il ajoute : « l'une des trois entre autres, et vous jugez bien quel il est, avait à tout moment les larmes aux yeux et pleurait de joie, d'amitié et de reconnaissance. Mais, Monseigneur, nous vous entretiendrons de tout cela à votre retour. »

M. Minoret, comme préface à ces lettres, retrace en quelques pages tout le règne de Louis XIV en tâchant de ramener à la note juste l'histoire souvent si déviée en deça et au-delà de la vérité quand il est question de ce temps et de ce souverain.

Puis, il donne, comme nous l'avons dit plus haut, une lettre du colonel Arnaud à son père, le marquis de Pomponne, qui a une valeur considérable comme récit de la bataille : rarement une action militaire a été mieux racontée, avec plus de compétence et de précision. De pareils documents se rencontrent peu en histoire et sont d'un grand prix.

Le colonel Joseph Arnaud, s'était distingué l'avant-veille en enlevant deux redoutes couvertes par la Sambre, qu'il avait franchie avec deux cents de ses dragons. — Il écrit à la hâte le lendemain de la bataille, parle avec éloge des dispositions de l'ennemi, du service

Digitized by Google

de son artillerie, de l'action personnelle du Prince d'Orange. C'est un ennemi courtois et un vainqueur modeste : après avoir, en dix lignes, énuméré les pertes de son régiment, en ajoutant que lui-même en a été quitte pour son cheval alezan qui a été emporté et pour avoir été deux fois couvert de terre, il ajoute : « mais la digression est un peu longue », et reprend le récit de la double attaque : celle de Neeklanden, à droite, qui fut repoussée ; et celle de Neerwinden à gauche qui réussit au second assaut après une très opiniâtre résistance de l'ennemi : c'est là que sont les dragons de Pomponne ; mais leur colonel se hâte de dire qu'on suivit les ennemis « le régiment de Bourgogne ayant la tête de tout. » Il rend justice à ses camarades comme à l'ennemi. Il termine en donnant de bonnes nouvelles de son frère et suppliant le Marquis de communiquer sa lettre à sa mère et à sa tante auxquelles il n'a pas le temps d'écrire.

J'espère que vous me pardonnerez de m'être arrêté sur ce document qui n'est qu'un accessoire dans le travail de M. Minoret. J'avais éprouvé, à le lire, un très sensible plaisir et j'avais été heureux de trouver que le ton de ces correspondances fait aimer le soldat comme le poëte de Cour.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Correspondance imprimée et manuscrite.

Lettres de M. Jules Fabre s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et annonçant la lecture prochaine de son rapport sur la candidature de M. Turpin ; de M. Bouniceau-Gesmond qui s'excuse aussi de ne pouvoir assister à la séance ; de M. Vaudin, informant la Société qu'il a obtenu l'insertion du sommaire de la *Revue* dans plusieurs journaux et notamment : le *Courrier de Joigny*, l'*Echo du Tonnerrois*, etc. ; de M. Veyret, qui accepte de remplir les fonctions de Commissaire à la séance publique ; de M. Charmes, Directeur du secrétariat au ministère de l'Instruction publique, remerciant la Société de l'avoir invité à la séance publique ; de M. de la Chateigneraie, demandant quelques renseignements relatifs au sujet mis au Concours concernant les conséquences du percement de l'isthme de Panama ; de M. Jadart, adressant une note manuscrite pour la *Revue* ; de M. Ameline posant sa candidature comme membre titulaire résidant ; du bureau de la Société française d'archéologie, invitant les Membres de la *Société des Etudes historiques* à assister au Congrès qui sera tenu à Montbrison du 25 juin au 2 juillet et adressant le programme de ses travaux ; de M. Louis-Lucas, annonçant l'envoi du commencement de la Table de la *Revue*.

M. Marbeau communique à la Société une étude sur les crèches.

M. Desclosières informe la Société qu'il a été rendu compte de la séance publique dans plusieurs journaux et notamment : le *Soleil*, la *Patrie*, et l'*Evénement*.

Le journal la *Paix* annonce les sujets pour le Concours du *Prix Raymond*.

L'ordre du jour appelle la candidature de M. Ameline.

Sur le rapport verbal de M. Desclosières, M. Ameline est admis en qualité de membre titulaire résidant de la 4e classe.

Digitized by Google

Est également admis comme Membre associé libre pour la 4e classe, M. A. Duvert, architecte, frère de M. Gustave Duvert, notre Président.

Lectures.

M. Desclosières achève la lecture de son étude intitulée : Recherche de la vérité sur les causes de la mort du Commandant Beaurepaire, défenseur de Verdun en 1792.

M. d'Auriac ne croit pas à un suicide du commandant Beaurepaire. Il s'appuie sur ce qu'aucune autopsie du cadavre n'a été faite, et il se réserve, de fournir quelques indications complémentaires à la prochaine séance.

M. le général Favé, rappelle le procès-verbal du Conseil de Défense qui décide qu'on se rendra à l'ennemi. Dans ces conditions, le commandant Beaurepaire se sentait contraint de capituler. En même temps, toute la responsabilité de la capitulation retombant sur sa tête, il se voyait traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. Devant une semblable perspective et sentant qu'il n'avait pas l'autorité nécessaire pour empêcher une reddition de la place, qui pouvait entraîner pour lui une condamnation capitale, il s'est donné la mort.

M. Desclosières rappelle que la municipalité ne comptait que deux délégués dans le Conseil, tandis que vingt-deux militaires y représentaient l'armée. Tous les faits concourent à indiquer le suicide.

La Société vote le renvoi de ce travail au Comité de la *Revue*.

M. Desclosières donne lecture du commencement de la table des cinquante premiers volumes de l'*Investigateur*, dont M. Louis-Lucas a bien voulu se charger, et dont il s'occupe avec un soin dont la Société lui est reconnaissante. Il y aura lieu d'étudier, tout particulièrement, les voies et moyens de publication d'un travail aussi considérable.

La Société entend ensuite la lecture du rapport de M. le Colonel Fabre de Navacelle, sur *Trois lettres inédites de Racine, publiées par M. Minoret.*

M. Desclosières lit une étude de M. Delessert, Membre correspondant, sur plusieurs fouilles faites dans le Valais et intitulée : *La Société d'Histoire de la Suisse Romande.*

La Société vote le renvoi de ces communications au Comité de la Revue.

Georges DUFOUR.

Digitized by Google

INFORMATIONS

Histoire de la Bienfaisance.

L'Hôpital français de Londres. — Le 7 février dernier, a eu lieu sous la présidence de M. Waddington, ambassadeur de France, le banquet annuel de l'œuvre de l'hôpital français de Londres. Le lord-maire assistait à cette réunion. Après l'audition de toast portés par l'ambassadeur de France à la reine d'Angleterre et au Président de la République, M. Rimmel, secrétaire honoraire de l'hôpital, a donné lecture de son rapport sur la situation de cet établissement en 1884. Il a constaté que les recettes avaient été suffisantes pour couvrir les dépenses. Le nombre des malades traités à l'hopital français, l'année dernière, s'est élevé à 359 internes et 6,816 externes répartis entre 20 nationalités différentes, l'hôpital accordant ses secours sans s'occuper de la nationalité de l'indigent.

(*Officiel* du 10 février d'après l'*Agence Havas*).

Les commencements d'une conquête.

Le général Clauzel en Algérie, septembre 1830, *février* 1831. Sous ce titre, M. Camille Rousset publie dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er janvier 1885, le récit des premières expéditions sur la terre d'Afrique depuis l'arrivée du général Clauzel et de son état-major le 2 septembre 1830 jusqu'à son remplacement par le général Berthezène le 21 février 1831. Cette étude qui décrit les premiers efforts et les mécomptes de la conquête, raconte les expéditions de Blida, de Médéa, les négociations avec le beylik d'Oran et celui de Constantine, paraît être une introduction de l'histoire générale de la conquête de la terre d'Afrique devenue départements français.

Dans le même numéro de la *Revue des Deux-Mondes* nous devons signaler une monographie de M. Charles Grad : *la population de l'Empire allemand les origines et les nationalités*, qui se termine par les conclusions suivantes : « Depuis 1820 le nombre des Allemands en Europe a doublé malgré l'intensité de l'émigration. Après la Russie, l'Empire allemand est l'Etat européen le plus peuplé, et la nation allemande se trouve bien près d'arriver au premier rang occupé naguère par la France. Une forte infusion de sang étranger s'est faite dans la population allemande d'origine ou de langage.

Digitized by Google

En Prusse, l'élément allemand se mêle dans une large mesure d'éléments slaves; en Bavière d'éléments celtiques. L'unité politique de l'Allemagne n'en subsiste pas moins comme expression de la volonté nationale et comme une garantie de prépondérance affermie de plus en plus par ces progrès croissants de la population.

Histoire des sciences physiques. Les Ballons.

Le *Bulletin de l'Association scientifique de France* a publié dans ses numéros de février un exposé historique de la découverte de la navigation aérienne et de ses dernières applications. L'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Jamin, nous fait assister aux progrès de la construction et de la direction des Ballons depuis les frères Montgolfier jusqu'aux dernières expériences si heureusement réalisées à Meudon l'année dernière par MM. Renard et Krebs. M. Jamin a noté les expériences scientifiques résultant des ascensions célèbres tentées par les Gay-Lussac, les Arago, les Bixio, les Barral ainsi que par MM. Glaisher et Paul Bert, et il a résumé avec l'autorité qui lui appartient les enseignements qui en découlent. Nous avons retrouvé dans la première partie de l'exposé de M. Jamin des renseignements biographiques sur des inventeurs qui ont été l'objet de mentions détaillées en séances même de la *Société des Etudes historiques*: les Montgolfier, Pilastre du Rozier, le physicien Charles, les frères Robertu, Blanchard, Conté, précurseurs de la navigation aérienne, ont reçu, en 1873, dans notre recueil des mentions détaillées. Nous trouvons encore dans cette remarquable étude de M. Jamin le souvenir d'un illustre ingénieur que la science vient de perdre récemment M. Dupuy de Lôme, auquel sont dues les premières tentatives de la direction à l'aide de l'hélice (février 1872).

Le grand Frédéric d'après le journal et les mémoires de Henri de Catt. Etude de M. G. Valbert.

Si les Mémoires et le Journal de Catt, qui fut secrétaire du grand Frédéric, ne contiennent aucune révélation importante sur les événements et la politique du règne de Frédéric II, on y trouve les libres entretiens d'un roi doué d'infiniment d'esprit avec ce familier intelligent et discret.

(*Revue des Deux-Mondes*, janvier 1885, p. 188).

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Juin. N° 6.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

L'EMPIRE DES FRANCS

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE V.

DE LA MORT DE CLOVIS A LA MORT DE SIGEBERT (511-575).

Pendant que les Visigoths, les Ostrogoths et les Burgondes renonçaient au système des compositions, pour confier au pouvoir public le soin de réprimer les délits et les crimes, les Francs gardaient la loi salique sans lui faire subir des modifications aussi graves. Quand ils s'établissaient sur de nouveaux territoires, ce n'était point pour se mêler aux anciens habitants, mais pour s'installer en groupes dans des cantonnements séparés où ils formaient de petites colonies. Conservant ainsi, sans aucune altération, toute la force de leurs institutions militaires et de leurs mœurs guerrières, ils soumirent à leur domination les autres peuples envahisseurs devenus moins belliqueux.

Après la mort de Clovis, ses quatre fils Théodoric, Clodomir, Chil-

Digitized by Google

debert et Clotaire qui étaient en âge de majorité, devinrent rois sur des parties différentes de son royaume ; ils eurent, d'après l'assertion de Grégoire de Tours, des parts égales. Chacune des parts ou, pour mieux dire, chacun des nouveaux royaumes présentait une disposition très singulière : Au nord de la Seine, le partage avait été opéré, paraît-il, avec une certaine régularité et chaque roi y eut vraisemblablement un territoire continu ; mais le partage avait été fait tout autrement au sud de la Loire, puisque les cités attribuées à un des rois n'étaient point toujours contiguës l'une à l'autre. Non seulement elles ne se rattachaient point au territoire du Nord, mais parfois elles formaient des enclaves. Aucun des quatre rois ne pouvait visiter toutes ses provinces sans sortir de son royaume.

Nous trouvons là un indice des idées qui avaient cours : L'unité nationale des Francs ne cessait pas d'exister lorsqu'on avait opéré des partages déterminant les territoires sur lesquels chacun des princes exerçait son autorité. L'empire, en droit sinon en fait, demeurait indivisible bien que l'autorité fût exercée par un nombre de rois plus ou moins grand. Comme les Gallo-Romains n'étaient point astreints au service de guerre, les circonscriptions des cités dans lesquelles des colonies de Francs ne s'étaient point établies n'entrèrent en ligne de compte que pour les revenus qu'elles donnaient au fisc et pour les biens de la couronne. Mais s'il y avait dans la circonscription de la cité quelque petite contrée occupée soit par des Francs, soit par une ancienne colonie létique, soit autrefois par des vétérans, cette particularité devait être prise en considération dans les partages des princes puisqu'on voulait surtout égaliser les forces militaires.

Grégoire de Tours a indiqué incidemment que les fils de Clovis établirent leurs principales résidences, Théodoric dans la circonscription de la cité de Reims, Clodomir dans celle d'Orléans, Childebert dans celle de Paris, Clotaire dans celle de Soissons.

Les recherches les plus savantes ne sont pas parvenues à déterminer toutes les cités des quatre royaumes formés en l'an 511, à cause des changements qui survinrent ; elles ont seulement donné les noms de quelques cités appartenant à chacun d'eux [1].

(1) *Géographie de la Gaule au VIe siècle* par Auguste Longnon.

Digitized by Google

Théodoric possédait Châlons-sur-Marne, une partie du territoire de Langres, Verdun, Trèves, Metz, Cologne, Zulpich et les bouches du Rhin ; il avait, loin de là, l'Auvergne, Cahors, Limoges.

Clodomir possédait les cités d'Orléans et de Tours. On n'en sait pas davantage.

Childebert, après avoir hérité d'une partie du royaume de Clodomir, régnait, en 537, sur les cités d'Amiens, de Beauvais, de Meaux, sur les pays de Melun et du Gatinais, puis sur Bordeaux et Saintes, sur Lyon, Arles, Marseille et Fréjus. Son royaume comprenait au moins quatre groupes complètement séparés.

On ne connaît dans les possessions primitives de Clotaire que les cités de Soissons, Noyon, Arras et Vitry.

L'éparpillement systématique des quatre royaumes était destiné à produire de grands inconvénients qui furent imprévus. Les discordes n'éclatèrent pas tout d'abord, mais les fils de Clovis n'étaient pas appelés à jouir paisiblement des conquêtes de leur père et ils eurent à faire la guerre de différents côtés. Théodoric, dont les principales possessions étaient situées au nord-est des Gaules, fut en butte aux attaques des Danois qui débarquèrent sur son territoire ; il les repoussa sans grande difficulté, mais une alliance qu'il contracta avec un roi des Thuringiens dont les Etats s'étendaient au nord et au sud du Mein, l'engagea dans des luttes difficiles.

Pendant ce temps, les trois autres rois Clodomir, Childebert et Clotaire s'étaient alliés pour faire la guerre aux Burgondes qui avaient voulu mettre à profit la mort de Clovis et se soustraire aux conditions qu'il leur avait imposées. Cette lutte allait cesser, lorsque la reine Clotilde la ranima en excitant ses fils à venger les meurtres de son père et de sa mère, quoique ces meurtres fussent antérieurs à son mariage avec Clovis. L'armée des Francs envahit en 523 le pays des Burgondes partagé en deux royaumes gouvernés par Sigismond et Godomar, fils de Gondebaud. Les Burgondes furent complètement défaits dès les premières rencontres, et Sigismond devenu prisonnier de Clodomir fut emmené ainsi que sa femme et ses enfants sur le territoire de la cité d'Orléans. Godomar qui avait réussi à s'enfuir ressaisit son royaume lorsque les Francs furent rentrés dans leur pays. La guerre recommença l'année suivante : Clodomir mit à mort Sigis-

Digitized by Google

mond, sa femme et ses fils, avant de marcher contre Godomar en combinant ses mouvements avec ceux de Théodoric. Clodomir fut tué dans un combat d'avant-garde et l'expédition se termina sans résultat décisif.

Clotaire épousa la veuve de son frère Clodomir ; la veuve de Clovis, la reine Clotilde, se chargea d'élever ses trois enfants en bas âge.

Quelques années après, la reine Clotilde séjournait à Paris avec les trois fils de Clodomir lorsque le roi Childebert fit dire secrètement à son frère Clotaire : « Notre mère [1] retient près d'elle les fils de notre » frère et veut leur donner le royaume. Il faut que tu viennes vite à » Paris, et que nous tenions conseil ensemble pour délibérer sur ce » que nous devons faire d'eux, savoir si on leur coupera les cheveux » pour qu'ils soient comme le reste du peuple, ou s'il ne faudra pas » plutôt les tuer et partager également le royaume de notre frère. » Clotaire se rendit à cet appel et les deux rois firent dire à leur mère de leur envoyer les enfants qu'ils avaient dessein d'élever au trône. Quand ils les eurent en leur pouvoir, ils envoyèrent demander à la reine Clotilde ce qu'elle préférait, qu'ils fussent tondus ou tués. Elle s'écria, transportée d'indignation, qu'elle aimerait mieux les savoir morts que tondus. Clotaire n'eut pas plutôt connaissance de ces paroles qu'il prit le plus âgé des enfants par un bras et le tua en lui enfonçant un couteau dans l'aisselle. Childebert touché des prières du second demanda grâce pour sa vie ; mais Clotaire, outré de sa faiblesse, la lui reprocha avec menace et tua le second comme le premier ; l'un avait dix ans, l'autre sept. Le troisième, sauvé par des fidèles, se coupa les cheveux lui-même ; il devint prêtre. A la suite de ces meurtres, le royaume de Clodomir fut partagé par portions égales entre Childebert et Clotaire, comme si la nation des Francs demeurait indifférente aux cruautés commises dans la famille royale ; aussi les tentatives de meurtre entre des rois frères n'y furent-elles point rares.

Théodoric ayant décidé les Francs de son royaume à faire une expédition dans la Thuringe, y avait entraîné son frère Clotaire ; leurs forces réunies avaient fait éprouver aux ennemis un désastre qui les

(1) Grégoire de Tours, liv. III, c. XVIII.

Digitized by Google

avait réduits à se soumettre à la domination des Francs ; les deux rois étant encore en Thuringe, Théodoric tenta de mettre à mort Clotaire par trahison. Il le manda près de lui, comme pour traiter quelque affaire, après avoir fait tendre une tapisserie d'un mur à l'autre et placé des hommes armés derrière la tapisserie ; mais elle était trop courte et laissait voir les pieds. Clotaire, informé du piège, entra dans la maison avec ses hommes et armé. Théodoric comprenant que son projet était connu, essaya de pallier ses mauvaises intentions en faisant présent à son frère d'un grand plat d'argent, mais ensuite il dit à son fils Théodebert : Va vers ton oncle et prie-le de consentir à te céder le présent que je lui ai fait. Celui-ci y alla et obtint ce qu'il demandait. Grégoire de Tours se borne à ajouter [1] pour toute réflexion : « Théodoric était très habile dans ces sortes de ruses. »

Le bruit que Théodoric avait été tué en Thuringe s'étant répandu dans les Gaules, Childebert s'était hâté de se transporter à Clermont pour prendre possession de cette ville comme d'une part d'héritage à sa convenance. Il se hâta de quitter la ville en apprenant que la nouvelle était fausse. Le même roi porta la guerre en Espagne, dans l'année 531, pour soustraire la reine Clotilde, sa sœur, aux mauvais traitements de son époux Amalaric, roi des Visigoths.

Après cela, Clotaire et Childebert se disposèrent à entrer dans le pays des Burgondes. Ils convoquèrent Théodoric pour qu'il se joignît à eux ; mais celui-ci refusa. Alors les Francs qui marchaient sous son commandement lui dirent : « Si tu refuses d'aller avec tes frères » nous te quitterons ; nous aimons mieux les suivre. » Mais celui-ci irrité contre les Arvernes qu'il regardait comme infidèles, dit aux siens ; « C'est moi que vous suivrez et je vous conduirai dans un pays où » vous aurez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer, » et d'où vous enlèverez des troupeaux, des vêtements et des esclaves » en abondance. » Les Francs, charmés de ces promesses, s'engagent à faire tout ce qu'il voudra. Aussitôt, Théodoric se dispose à partir, renouvelant maintes fois sa parole de laisser les hommes de son armée ramener chez eux tout le butin avec les prisonniers qu'ils feraient. Cependant Clotaire et Childebert entrent dans le pays des Burgondes,

(1) Liv. III, c. VII.

Digitized by Google

assiègent Autun, mettent Godomar en fuite et soumettent son royaume entier.

Théodoric, arrivé en Auvergne avec son armée, dévaste et ruine toute la contrée, donnant le premier exemple des maux que les guerres civiles devaient produire. Quelques soldats venus jusqu'à Brioude, devant la basilique de Saint-Julien, brisèrent les portes, enlevèrent les serrures et pillèrent le bien des pauvres qu'on y avait amassé. Grégoire de Tours attribue au saint la punition de ce crime, alors que les auteurs, saisis de l'esprit immonde, se déchirèrent de leurs propres dents. Théodoric s'en retourna quand toute résistance eut cessé ; il laissa Sigevald, un de ses parents, en résidence à Clermont pour exercer l'autorité en son lieu et place.

Théodoric et Childebert ayant conclu une convention pour mettre fin à leurs différends, se donnèrent mutuellement des otages qui furent réduits en servitude lorsque de nouveaux dissentiments s'élevèrent entre les deux rois. Plusieurs de ces otages étaient fils de sénateurs, et comme on sait d'autre part que plusieurs évêques de Tours ont été pris dans des familles sénatoriales, Grégoire de Tours n'ayant point négligé de signaler leur qualité, on est autorisé à conclure de là que les sénats des cités, appelés curies, fonctionnaient toujours dans les circonscriptions diocésaines.

Après la mort de Clovis, une partie des conquêtes qu'il avait faites sur les Visigoths, au sud de la Gaule, étaient tombées au pouvoir des Ostrogoths, dont les possessions s'étendirent ainsi à l'est des Alpes. Pour recouvrer ces possessions, Théodoric envoya des troupes commandées par son fils aîné Théodebert, et Clotaire des troupes placées sous les ordres de son fils aîné Gontaire. Théodebert était occupé de cette expédition quand il reçut avis que Théodoric, son père, était dangereusement malade et que ses deux oncles se disposaient à s'emparer de la succession. Théodebert revint en grande hâte ; il fut proclamé roi avec l'aide de ses leudes et s'empara du pouvoir malgré les efforts de ses oncles pour l'en déposséder. « Il s'affermit par sa » justice en honorant les évêques et en étant charitable aux pauvres. » Il fit remise aux églises d'Auvergne de tout le tribut qu'elles payaient » au fisc. [1] »

(1) Grégoire de Tours, liv. III, ch. XXV.

Digitized by Google

La manière dont les choses se passèrent dans cette circonstance indique que Théodebert n'était point considéré par les Francs comme ayant un droit absolu au royaume de son père, mais seulement comme pouvant l'obtenir si tel était le désir des hommes sur lesquels son père avait régné.

Childebert fit alliance avec Théodebert contre Clotaire ; mais la guerre civile n'eut à ce moment ni durée ni importance. Peu de temps après, Childebert et Clotaire réunirent leurs forces et firent une expédition contre les Visigoths d'Espagne. Ils revinrent de là avec un butin considérable. Théodebert porta ses armes en Italie où son armée éprouva de grandes pertes par les maladies ; mais les hommes qui survécurent revinrent chargés de très riches dépouilles.

Théodebert mourut en l'an 548, par suite d'un accident de chasse, et la haine des Francs de son royaume se manifesta contre Parthenius auquel ils attribuaient les impôts dont le roi les avait chargés. Parthenius voulut échapper par la fuite aux haines qui le poursuivaient ; mais ce fut en vain, car ayant été tiré d'un coffre où il s'était caché, il fut attaché à une colonne et lapidé. Cet incident qui soulève la question de l'établissement des impôts chez les Francs, a fait naître un grand nombre de conjectures. De nouveaux besoins du trésor royal ont pu être causés par la longue durée des expéditions de guerre portées en Italie et en Espagne, car dans le même temps le roi Clotaire avait ordonné que toutes les églises de son royaume payeraient au fisc le tiers de leurs revenus [1]. Tous les évêques de ses cités s'y soumirent à l'exception de l'évêque de Tours qui menaça le roi de la colère de Dieu et qui parvint ainsi à faire renouveler des exemptions exceptionnelles pour son diocèse. Si les autres églises supportaient sans opposition des charges qui diminuaient la part réservée aux pauvres, c'est que l'intérêt public subissait des nécessités impérieuses que nous expliquerons bientôt. Théodebert avait laissé un fils, Théodobald, qui fut déclaré roi du royaume de son père, quoiqu'il fut en âge de minorité. Ce fait est prouvé par une élection à l'évêché de Clermont. Saint Gal étant mort, les évêques de la province se rendirent à ses funérailles et s'adressant au prêtre Caton, que le peuple avait choisi

(1) Grégoire de Tours, liv. IV, ch. II.

Digitized by Google

comme intérimaire pour être chef ecclésiastique, ils lui dirent : « ... Fais cause commune avec nous et nous, te bénissant, nous te » sacrerons évêque. Quant au roi, c'est un enfant, et si on t'impute » en cela quelque faute, nous prendrons ta défense et nous agirons » auprès des grands et des premiers du royaume de Théodobald » *(cum proceribus et primis regni Theodobaldi)* afin qu'il ne te soit » fait aucun tort. »

Le prêtre Caton refusa la proposition des évêques par la confiance d'être nommé suivant les règles canoniques, avec l'approbation du roi. Mais l'archidiacre Catinus s'étant hâté de se rendre auprès du roi Théodobald pour y annoncer la mort de saint Gal, fut ordonné évêque de Clermont dans une assemblée d'évêques réunie à Metz. Après son retour, de grandes dissensions se produisirent dans le clergé du diocèse de Clermont où deux partis se formèrent.

Ce récit fait voir que les fonctions royales étaient exercées à ce moment, sous le nom de Théodobald, par une sorte de conseil de régence dont la composition et les attributions nous échappent. Cette innovation était empruntée aux coutumes de l'empire romain dans la dernière période de son existence.

Cette régence avait pris fin avant que Théodobald mourût en 555. Alors le roi Clotaire hérita de ce royaume qu'il joignit à ses autres Etats ; il en parcourait les provinces lorsqu'il apprit que les Saxons refusaient les tributs qu'ils avaient coutume de lui payer tous les ans. Irrité de cette révolte, il fit marcher son armée vers leur pays. Comme il en était près, des envoyés saxons vinrent lui dire : « Nous ne fai- » sons pas mépris de toi et nous ne te refusons pas ce que nous » avions coutume de payer à tes frères et à tes neveux ; nous te don- » nerons plus encore si tu le demandes ; nous ne désirons qu'une » chose, c'est que la paix subsiste, afin que ton armée n'en vienne » pas aux mains avec notre peuple. » A ces mots, Clotaire dit aux siens : « Ces hommes parlent bien, ne marchons pas sur eux de peur » de pécher contre Dieu. » Mais ceux-ci dirent : « Nous savons qu'ils » sont des menteurs et qu'ils ne rempliront aucunement leurs pro- » messes ; marchons contre eux. » Les Saxons offrirent la moitié de » ce qu'ils possédaient, demandant encore la paix ; et le roi Clotaire » dit aux siens : « Laissez, je vous prie, ces hommes, de peur d'at-

Digitized by Google

» tirer sur nous la colère de Dieu ; mais ils ne l'écoutèrent pas. » De » nouveau les Saxons vinrent offrir leurs vêtements, leurs troupeaux » et la totalité de ce qu'ils possédaient en disant : « Prenez tout cela » avec la moitié de notre terre ; laissez-nous seulement nos femmes et » nos petits enfants, et qu'il n'y ait point de guerre entre nous. » » Même à cela les Francs ne voulurent pas consentir. Alors le roi Clo- » taire leur dit : Renoncez, je vous supplie, renoncez à ce projet ; les » droites paroles ne sont pas de notre côté : ne marchez pas à une » guerre où vous vous perdriez ; si vous voulez pourtant y aller de » votre propre commandement, moi je ne vous suivrai pas [1]. Alors » ceux-ci pleins de colère contre le roi Clotaire se jettent sur lui, » déchirent sa tente, l'accablent de mauvais traitements et menacent » de le tuer s'il tarde à marcher avec eux. Clotaire partit contre son » gré. Quand le combat fut engagé, il y eut un tel carnage des » Francs qu'on ne put estimer le nombre des morts. Clotaire consterné » demanda la paix et l'ayant obtenue, il revint chez lui. »

Ce récit que nous avons littéralement reproduit montre à quel point le pouvoir d'un roi des Francs, pour décider de la paix et de la guerre, était restreint par les coutumes et les mœurs. Si Clotaire fut ainsi contraint de marcher pour obéir à la volonté exprimée par des hommes sous les armes, c'est qu'il y avait sans doute des habitudes de délibération pendant la paix. Les succès soutenus, la gloire même de Clovis ne lui auraient peut-être pas suffi pour obtenir une obéissance constante, si l'art d'exercer l'ascendant sur ses guerriers n'eût été au nombre des qualités qui en ont fait un grand homme.

L'empire des Francs n'avait plus que deux rois, Childebert et Clotaire ; mais les éléments de guerre civile s'étaient déjà tellement développés que Chramne, fils aîné de Clotaire, abusant de l'autorité qui lui avait été confiée sur des cités situées au sud de la Loire, combattit contre une armée commandée par deux de ses frères. Il rejoignit, après cela, le roi Childebert qui marchait sur la ville de Reims, pillant et brûlant tout le pays, pour s'emparer du royaume de Clotaire qu'il disait mort dans le pays des Saxons où la guerre avait recommencé.

(1) Grégoire de Tours, liv. IV, chap. XIV.

Digitized by Google

Le roi Childebert mourut à Paris en l'année 558 et, comme il n'avait pas d'enfant mâle, Clotaire hérita de son royaume et de ses trésors ; il devint le seul roi des Francs, son fils Chramne lui ayant fait soumission. Plus tard, Chramne s'étant révolté de nouveau et se voyant sans espoir de succès, se réfugia en Bretagne avec sa femme et ses filles, auprès du comte Conobre. Clotaire s'avança en Bretagne à la tête d'une armée et, ayant gagné une bataille décisive dans laquelle Chramne tomba entre ses mains, il le fit enfermer et brûler vif, avec sa femme et ses filles, dans une cabane de pauvre. Clotaire mourut lui-même l'année suivante, en 561, dans un domaine de Compiègne. Il laissait quatre fils majeurs.

Chilpéric, après les funérailles de son père [1], s'empara des trésors qui étaient amassés dans la ville de Braine, s'adressa aux Francs les plus considérables et se les soumit par des présents. Bientôt il entra dans Paris et prit possession de la demeure du roi Childebert. Il ne put pas la garder longtemps, car ses frères s'étant réunis l'en chassèrent. Tous quatre, c'est-à-dire Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert firent entre eux un partage régulier. Le sort donna à Charibert le royaume de Childebert et Paris pour siège principal ; à Gontran, le royaume de Clodomir et Orléans pour siège ; à Chilpéric, le royaume de son père Clotaire et pour siège Soissons ; à Sigebert, le royaume de Théodoric et pour siège Reims.

D'après Grégoire de Tours les royaumes des quatre fils de Clotaire seraient redevenus exactement conformes au partage fait entre les quatre fils de Clovis ; mais cette assertion ne saurait être tout à fait exacte, parce que l'empire des Francs avait acquis de l'extension depuis la mort de Clovis.

Les Huns menaçant les Gaules d'une invasion, Sigebert se porta à leur rencontre ; il leur fit éprouver une défaite décisive qui amena un traité de paix. Mais, pendant ce temps, Chilpéric, avait envahi les territoires de Reims et de plusieurs autres cités appartenant à Sigebert. Ce fut l'origine d'une guerre civile dans laquelle ce dernier, ayant remporté la victoire sur son frère, se borna à recouvrer les territoires qui lui appartenaient.

(1) Liv. IV, c. XXII.

Digitized by Google

Les rois Gontran, Charibert et Chilpéric avaient épousé des femmes de basse condition, lorsque le roi Sigebert envoya une ambassade en Espagne avec de riches présents, pour demander Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths. C'était une jeune fille de manières élégantes, d'un aspect gracieux et d'une conversation aimable. Son père, ayant accordé cette demande, envoya sa fille munie de grands trésors. Brunehaut fut accueillie sur sa route par des fêtes et des festins qui eurent beaucoup de retentissement. Elle avait été élevée dans l'hérésie d'Arius, mais elle embrassa la religion catholique à la satisfaction générale. Chilpéric voyant cela voulut aussi épouser une fille de roi et fit demander Galsuinthe, sœur de Brunehaut, en promettant qu'il abandonnerait ses autres femmes. La nouvelle reine fut reçue avec de grands honneurs et le roi sembla disposé à s'attacher exclusivement à sa nouvelle épouse. Mais bientôt son amour pour Frédégonde, qu'il avait eue pour femme auparavant, s'étant réveillé, Galsuinthe se plaignit à lui d'avoir à supporter de continuelles injures et demanda à retourner dans son pays. Le roi éluda la demande, adoucit la reine par des paroles caressantes, mais il la fit étrangler par un esclave et reprit Frédégonde pour femme au bout de peu de jours. Grégoire de Tours a complété ce récit en disant : « Ses frères » imputant à ses ordres la mort de la Reine, l'exclurent du pouvoir. » Cette décision qui montre une condamnation morale de la famille pour un tel crime ne fut point suivie d'effet, sans doute parce que les Francs de Chilpéric ne voulurent pas se prêter au démembrement de son royaume et préférèrent soutenir une guerre civile qui se compliqua de guerres étrangères.

Les détails donnés par Grégoire de Tours au sujet de Galsuinthe, complétés par d'autres épisodes indiquant ce qui se passa dans la famille royale, établissent, à n'en pouvoir douter, que les rois avaient souvent des concubines résidant comme la femme légitime dans leurs demeures.

Sigebert dut aller combattre de nouveau les Huns et à la suite d'une bataille perdue, il devint prisonnier. Il fit alors une paix durable, mais il l'acheta à des conditions onéreuses. Rentré dans son royaume, il se mit en lutte avec son frère Gontran pour la possession de la ville d'Arles et il donna l'ordre à Firminus, comte de la cité des Arvernes,

Digitized by Google

de mettre ses troupes en marche pour concourir au siège d'Arles. C'est dans cette circonstance (en 566) que Grégoire de Tours fait mention, pour la première fois, d'un comte comme préposé à une cité gallo-romaine et joignant le commandement des troupes levées sur le territoire de la cité aux attributions administratives du temps de paix. Un des personnages célèbres du temps connu sous le surnom de Mummole avait été comte d'Auxerre, avant d'être élevé par le roi Gontran à la dignité de patrice qu'il reçut pour s'opposer aux entreprises que les Lombards devenus maîtres de l'Italie en 569 faisaient contre la Gaule. Mummole cerna les ennemis et tombant sur eux par des débouchés pratiqués dans les forêts au moyen d'abattis, les tua ou les fit prisonniers presque tous. Deux évêques prirent part à cette bataille armés du casque et de la cuirasse ; ils tuèrent plusieurs ennemis de leur propre main. Grégoire de Tours les en a blâmés comme d'un acte encore inusité ; nous verrons le fait se reproduire habituellement dans la suite. Mummole avait mis le comble à sa réputation militaire en repoussant sur toute l'étendue de la frontière des Alpes les attaques répétées des Lombards et de leurs alliés les Saxons, lorsqu'il eut à combattre Clovis, fils de Chilpéric, qu'il dépossèda des cités de Tours et de Poitiers, pour les restituer à Sigebert auquel elles étaient échues en partage après la mort de Charibert. Chilpéric, profitant un peu plus tard de la mésintelligence survenue entre les rois Sigebert et Gontrand, envoya Théodebert son fils aîné faire une expédition au sud de la Loire. « Celui-ci entre dans le Limousin, le Cahorsin et les autres provinces » voisines, les ravage et les ruine, incendie les églises, enlève les ins- » truments du culte, tue les clercs, détruit les monastères d'hommes, » insulte ceux de filles et saccage tout. Et l'on entendit alors dans les » églises un plus profond gémissement qu'au temps de la persécution » de Dioclétien. »

Tandis que ces choses se passent, le roi Sigebert met en mouvement les nations qui sont au-delà du Rhin et se décide à marcher contre son frère Chilpéric. En l'apprenant, celui-ci envoie des ambassadeurs à son frère Gontran et tous deux s'accordent à faire alliance pour que l'un ne laisse pas périr l'autre. Sigebert arrive près de la Seine amenant avec lui ses peuples ; l'armée de Chilpéric est campée de l'autre côté. Le roi Sigebert n'ayant aucun moyen de passer le fleuve envoie à

Digitized by Google

son frère Gontran un message portant : « Si tu ne me permets pas de » passer dans la partie de ton lot, je marcherai contre toi avec toute mon » armée. » Celui-ci conclut un traité avec lui et le laisse traverser. Ce que voyant Chilpéric décampe et se retire sur le territoire de Chartres ; poursuivi par Sigebert, il demande la paix et restitue les cités envahies par Théodebert. Dans le cours de ces guerres civiles, les villages qui entouraient la ville de Paris furent en grande partie détruits par les flammes ; les maisons furent saccagées et les habitants emmenés comme esclaves. Sigebert conjurait les hommes d'outre-Rhin de ne pas commettre ces excès, mais impuissant à les en empêcher, il supportait tout avec patience en attendant qu'il pût retourner dans son pays. « La douleur envahit mon âme » a dit Grégoire de Tours en racontant ces guerres civiles.

L'année suivante, un traité d'alliance ayant été conclu entre Chilpéric et Gontran, Chilpéric s'avança avec son armée jusqu'à Reims brûlant et saccageant tout sur son passage. Sigebert convoqua de nouveau les levées d'hommes d'outre-Rhin et il envoya des messagers pour ordonner aux hommes du Dunois et de la Touraine de marcher contre Théodebert. Comme ils ne se pressaient pas d'obéir, le roi mit à leur tête, en qualité de ducs (*duces*), Godegisèle et Gontran qui livrèrent une bataille dans laquelle Théodebert fut vaincu et tué.

Nous remarquerons dans cette circonstance que les habitants du Dunois et de la Touraine, gallo-romains pour la plupart, furent astreints au service militaire comme les Arvernes l'avaient été pour une expédition antérieure. Désormais, cette obligation ira se généralisant et elle amènera les plus graves conséquences.

Chilpéric ayant appris que Sigebert s'était réconcilié avec Gontran, en avait été réduit à se réfugier derrière les murs de Tournay avec sa femme et ses fils. Sigebert s'avançait vers cette place, et déjà une partie des cités de Chilpéric, s'étant soumises à son autorité, avaient grossi son armée, lorsqu'il fut tué au milieu de ses troupes. Deux esclaves, envoyés par la reine Frédégonde, avaient commis cet acte de cruauté perfide qui changea la suite des événements.

Lorsque Sigebert mourut, en l'an 575, son royaume était encore, avec les accroissements qu'il avait reçus, formé, on peut le dire, de pièces et de morceaux :

Digitized by Google

Les récits de Grégoire de Tours ont permis de placer dans le royaume de Sigebert les cités de Cologne, de Trèves, de Metz, de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Soissons, de Meaux, d'Avranches, les deux tiers de la cité de Senlis, le tiers du Ressontois appartenant au diocèse de Beauvais, un tiers de de la cité de Paris, les cités de Tours, de Poitiers, de Limoges, de Clermont, de Cahors, d'Albi, du Gevaudan, de Bordeaux, d'Aire, de Labourd, de Béarn, de Bigorre, de Conserans, d'Avignon, d'Aix, la moitié de la cité de Marseille, l'évêché d'Alais, les territoires de Tongres, de Strasbourg, de Toul, de Laon, de Rodez, d'Uzès et de Vence. Ces territoires dispersés étaient habités par des populations régies par des lois diverses et dont les coutumes variaient plus encore que les lois.

(A suivre). Général FAVÉ.

Digitized by Google

D. MABILLON

ET LA RÉFORME DES PRISONS,

D'après sa correspondance avec M. Marquette, Conseiller au présidial de Laon. (1689-1699).

L'un des traités les moins étendus de Mabillon, les *Réflexions sur les prisons des Ordres religieux*, est demeuré cependant l'un des plus célèbres parmi ses travaux, l'un des plus dignes d'être médités et approfondis, soit qu'on envisage sa haute portée morale, soit qu'on utilise les sages idées de progrès qu'il dévoilait à ses contemporains [1]. On retrouve, en effet, dans cet opuscule de quelques pages tous les traits du caractère de l'illustre bénédictin, « son ferme bon sens, son aimable simplicité, sa cordiale affection pour les compagnons de ses travaux, la mesure, la modestie, la retenue qui s'alliaient si bien dans son âme avec une ardente loyauté et la plus scrupuleuse intégrité [2]. » Nulle part n'apparaît dans ses œuvres une plus haute expression de sa sincérité, une preuve plus convaincante des sentiments humains qu'il conserva sous l'habit monastique, car c'est lui, le moine régulier,

(1) Ce traité a été publié par D. Thuillier dans les *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierry Ruinart*, in-4°, Paris, 1724, t. II, p. 321 à 335. — Il a été réédité de nos jours avec une introduction anonyme, in-16, Caen et Paris, 1845, 55 pages dont 18 d'une introduction nullement conçue dans l'esprit de Mabillon et relative à des abus contemporains. Caen, Imp. Ch. Woinez, 1845.

(2) Compte-rendu par M. de Montalembert de la *Correspondance Bénédictine* par M. A. Dantier, dans le *Correspondant* du 25 juillet 1858. — Aucun critique n'a écrit sur Mabillon avec un plus pénétrant enthousiasme que dans ces pages reproduites dans les *Œuvres complètes*, in-8°, Lecoffre, 1861, t. VI, p. 528 à 532.

Digitized by Google

fervent et humble par excellence, qui écrivit avec une telle hardiesse contre des abus invétérés, bien faits pour indigner sa droiture :

. . . . . *Civis erat qui libera possit*
Verba animi proferre et vitam impendere vero [1].

Mabillon soutint pareille lutte avec ses confrères qui l'accusaient d'avoir retranché du catalogue de l'Ordre un certain nombre de saints dont l'authenticité était douteuse. « Il faut voir avec quelle noble fierté et quelle pleine intégrité il repoussa et confondit ses dénonciateurs. » Sa vie étudiée à fond révèlerait d'autres traits non moins honorables de la franchise qui éclaira constamment sa religion.

§ I. — De l'origine et du but du traité de Mabillon sur les prisons des ordres religieux.

Les *Réflexions sur les prisons*, malgré leur brièveté, ont acquis trop de réputation pour que nous insistions ici sur leur mérite. Leur but avoué est de faire cesser des usages qui s'étaient perpétués dans les monastères, en dépit du texte des constitutions anciennes et en contradiction avec les admirables réformes de la congrégation de Saint-Maur. La sagesse des règlements n'empêchait pas les pénalités d'être excessives et surtout peu profitables à l'amendement du religieux coupable : au lieu de l'exciter au repentir, prélude d'un retour au bien, on l'isolait sans lui procurer de travail, sans lui donner de conseils, sans même lui fournir les secours d'en haut [2]. Mabillon vit le péril, et pour le conjurer, il se souvint que s'il y a un temps pour se taire, il y en a un pour parler. Il indiqua donc les remèdes et proposa un système cellulaire, mitigé par l'habitude d'un travail régulier et par des relations qui relèvent l'âme en la purifiant. Il for-

(1) Les vers de Juvénal peuvent s'appliquer à Mabillon, qui en traduisait l'idée en chrétien lorsqu'il formulait en ces termes dans la *Diplomatique* son programme de sincérité : *Christus Veritas, esto principium atque finis !* Que le Christ, qui n'est autre que la Vérité, soit mon commencement et ma fin !

(2) Certes les prisons séculières, aujourd'hui trop douces, étaient assez pénibles et dures sous l'ancien régime, et cependant Mabillon en préférait la tenue à celle des prisons des Ordres religieux, parce que les bons conseils y pénétraient et qu'au moins on y entendait la messe. *Œuvres posthumes*, t. II, p. 327.

Digitized by Google

mulait en terminant une conclusion très nette : « Je ne doute pas, disait-il, que tout ceci ne passe pour une idée d'un nouveau monde ; mais quoi qu'on en dise ou qu'on en pense, il sera facile, lorsqu'on voudra, de rendre ces prisons et plus utiles et plus supportables. »

La leçon qui ressort de cet écrit s'étend bien au delà de son sujet : on y trouve, par exemple, des maximes d'instruction criminelle comme celle-ci : *Un juge n'a pas droit de sçavoir ce qu'il n'a pas droit de punir ;* on y rencontre surtout des vues profondes, un véritable esprit de compassion, l'appréciation du degré de correction nécessaire pour faire expier une faute sans entraîner le coupable vers de nouvelles chutes. On pourrait agrandir le cadre des *Réflexions* et étudier en compagnie de Mabillon les plus graves questions du régime pénitentiaire actuel, la récidive, la réhabilitation et tant d'autres solutions qui préoccupent tous les criminalistes en ce moment.

Mais notre but est plus restreint ; il tend d'abord à mettre en lumière le mobile même de Mabillon, le motif puissant qui détourna un moment son attention des grandes œuvres d'érudition, pour l'amener à écrire un chapitre très pratique sur le plus douloureux des problèmes. Nous voudrions expliquer ensuite une particularité étonnante de cette publication, à savoir le secret gardé sur son origine, sur sa date et sur les circonstances qui l'avaient provoquée. En effet, tout en l'insérant au tome second des *Œuvres posthumes* qui vit le jour en 1724, D. Thuillier n'ajouta aucune mention explicative et ne prévint nullement le lecteur qu'il donnait le texte entier, l'œuvre originale [1]. Bien plus, D. Ruinart, ce biographe si sincère, n'avait pas même indiqué l'existence des *Réflexions sur les prisons* dans l'Abrégé de la vie de son maître publié en 1709 ; au contraire, la seule allusion qui semble s'y rapporter au cours de son récit, paraîtrait indiquer une excuse, presque une rétractation de sa hardiesse. Voici le chapitre entier dans lequel il relate l'occasion qui fut, nous le pensons, le préliminaire du traité, sa raison d'être et son explication naturelle.

(1) Nous ne savons rien, en effet, sur le sort du manuscrit primitif, mais tout indique une reproduction intégrale et fidèle. Pas plus que D. Thuillier, la réédition anonyme des *Réflexions*, faite à Caen en 1845, n'a donné l'historique du traité ni recherché ses origines. Elle en a modernisé l'orthographe.

Digitized by Google

LXXIV. *Mabillon est trompé et en profite.* « Le zèle pour la conservation de l'exacte discipline étant si vif dans le cœur du Père Mabillon, il est facile de juger quelle peine il souffroit quand il craignoit d'avoir donné luy-même occasion à quelque affaiblissement, si léger qu'il pût être. Alors il n'épargnoit rien pour tâcher de réparer le mal qu'il croïoit avoir fait ; ce qu'il fit paroître dans une conjoncture que je vais rapporter. Un jeune homme qui avoit le cœur corrompu sous un extérieur de piété, le pria de vouloir bien l'aider dans la vie spirituelle, et le soûtenir par ses bons avis dans les peines qu'il souffroit pour sa propre conduite. Le P. Mabillon, qui étoit animé de cette charité, qui n'a point de mauvais soupçons de son prochain, se laissa tromper. Le désordre cependant vint à éclater : mais ce malheureux ne se déconcertant point, alla se jetter aux pieds de D. Mabillon, en luy avoüant qu'il étoit un pécheur ; qu'il s'étoit laissé aller dans ce qu'il avoit toûjours craint de luy-même ; et qu'enfin s'il n'étoit soutenu par sa charité, il alloit tomber dans un état, où il se précipiteroit assurément dans les derniers excez. Le cœur du P. Mabillon fut touché de cet aveu, et il ne put se résoudre à abandonner entièrement ce misérable. Il faisoit des prières extraordinaires pour luy, et il le recommandoit à celles des personnes qu'il croïoit le plus à Dieu : ne pensant qu'à sauver cette brebis errante, qu'il voïoit dans le dernier danger de se perdre. Il le visitoit souvent, et lui écrivoit de temps en temps pour le consoler, et comme il le crût tout à fait changé, il fit tant auprès de ses Supérieurs, qu'il obtint d'eux que les pénitences qu'on luy avoit imposées fussent abrégées de beaucoup. On ne peut exprimer combien ce saint Religieux soûtint de combats pendant ce temps de douleurs et d'amertumes. Son cœur étoit déchiré d'un côté par la confiance que ce malheureux témoignoit avoir en lui, en l'assurant qu'il vouloit sincèrement retourner à Dieu, et par la crainte qu'enfin il ne se rebuta tout à fait ; et de l'autre par la fermeté des Supérieurs, qui ne pouvoient se résoudre à rien relâcher sur un sujet où il y avoit si peu de fond à faire. J'ay vû des lettres que D. Mabillon écrivit pour lors à quelques-uns de ses amis, dans lesquelles il avoüe qu'il n'avoit jamais tant souffert en sa vie [1]. C'est ainsi que

(1) Ici D. Ruinart a intercalé un passage d'une lettre qui sera reproduite plus loin, mais pour laquelle il a soin de garder l'anonyme.

Digitized by Google

ce cœur véritablement charitable pleuroit un de ses frères qu'il espéroit encore pouvoir retirer du fond de l'abîme où il le voïoit plongé : mais l'aïant enfin reconnu depuis tout à fait incorrigible, il ne voulut plus avoir de commerce avec lui. Cependant les démarches qu'il avoit faites firent impression sur luy-même. Il eut peur d'avoir donné occasion à l'affoiblissement des Règles, et il se crut obligé de réparer le tort qu'il craignoit d'y avoir fait. C'est pourquoy il ne se contenta pas d'en fait pénitence devant Dieu ; il voulut encore s'en humilier publiquement, et en demander pardon par un écrit, qu'il fit après une maladie assez violente qu'il eut sur la fin de l'année 1698. C'est ainsi que les véritables serviteurs de Dieu se servent utilement de leurs défauts mêmes, pour s'avancer de plus en plus dans la perfection [1] ».

Il ressort clairement de cet aveu de son historien, que Mabillon prit en pitié les maux d'un de ses frères en religion, à tort assurément si l'on considère l'inutilité de ses efforts, mais au profit de l'Ordre et de la vérité, si l'on juge du mérite des *Réflexions* qu'il composa en cette occurence vers 1694. Quand plus tard, en 1698, il crut avoir à se repentir des marques sensibles d'amitié qu'il avait donné à un religieux coupable, il ne désavoua en rien l'œuvre restée inédite dans ses portefeuilles, laissant au temps le soin de la divulguer et à la sagesse des Supérieurs l'honneur de l'utiliser. Par un effet merveilleux de sa charitable clairvoyance, il avait élevé la question bien au dessus du frère détenu, que nous savons d'ailleurs, par sa correspondance, avoir été le frère Denis de la Campagne, originaire du Laonnois, issu d'une famille des plus honorables. Sans pallier les fautes de ce religieux, sans mettre en doute la triste fin que lui assigne D. Ruinart, nous pouvons louer Mabillon d'avoir composé, au sujet de son incarcération, un traité général sur la tenue des prisons monastiques.

Telle sera la conclusion de tous ceux qui pénétreront dans les détails intimes de la vie du grand bénédictin et le jugeront à distance. La mauvaise fin d'un protégé ne rend pas coupable la charité du protecteur. Mais pour son biographe, l'appréciation était difficile sur ce point délicat. S'il garda le silence sur un travail méritoire de son

(1) *Abrégé de la vie de D. J. Mabillon*, par D. Th. Ruinart, in-12, Paris, 1709 p. 268 à 272.

Digitized by Google

maître, si au lieu de le féliciter de ses généreux efforts en faveur d'une brebis égarée, il dut presque l'en blâmer et accentuer les regrets qu'il éprouva, c'est que sa plume était tenue à la plus rigoureuse circonspection. Il lui fallait être prudent à l'excès, non seulement à l'égard des polémiques irritantes du moment, mais encore au sujet des décisions prises dans les questions de régime intérieur, auxquelles Mabillon était resté officiellement étranger, sa modestie l'ayant toujours écarté des charges et des honneurs.

Voilà, croyons-nous, le motif qui en 1708, au lendemain de la mort de ce grand homme, portait le fidèle Thierry à laisser dans l'ombre l'un des traits les plus énergiques du caractère moral de Mabillon, motif si puissant encore en 1724, que D. Thuillier, tout en mettant au jour les *Réflexions sur les Prisons*, ne les accompagnait d'aucun commentaire qui retraçât leur véritable origine [1].

Nous n'avons plus la même raison de discrétion, et il ne déplaira pas à ceux qui tiennent en si haute estime la mémoire de Mabillon, de connaître un exemple de plus de la noblesse de ses sentiments. Une ardente initiative pour le bien stimulait son zèle, et chez lui l'érudit n'absorba jamais le penseur. Sans pouvoir tout dévoiler dans une affaire qui tint une grande place dans sa vie, nous jugeons intéressant d'indiquer la relation très prochaine qui existe entre le passage de D. Ruinart reproduit plus haut, les *Réflexions sur les Prisons* et les nombreuses lettres adressées par Mabillon à M. Marquette, conseiller au présidial de Laon, au sujet du Frère Denis. C'est de la même circonstance qu'il s'agit dans tous ces documents, et les *Réflexions* nous paraissent avoir été la conséquence forcée, le développement naturel des lettres écrites au magistrat de Laon. C'était par lui que le pieux bénédictin avait connu son jeune protégé, et ce fut spontanément qu'il épancha dans son cœur les chagrins que lui causaient l'inconduite de ce pauvre frère. Ce fut aussi évidemment en vue de ce dernier, ou du moins pour éviter à d'autres un semblable sort, qu'il prit la plume à l'endroit du régime pénitentiaire alors en usage [2].

(1) On trouvera vers la fin de cette notice le court exposé qu'en fit D. Thuillier dans la préface des *Ouvrages posthumes*, t. I, p. IX.

(2) Il est bon d'observer que Mabillon n'attaque en rien son Ordre ni ses Supérieurs dans son traité. Il ne les cite même pas. Il se tient sur le terrain le plus large,

Digitized by Google

Quelles qu'aient été les fautes du Frère Denis, sa corruption, ses chutes, sa mauvaise foi peut-être, quelle qu'ait été au surplus la justesse des motifs de ses rigoureuses condamnations, il n'en reste pas moins à Mabillon le mérite d'avoir tenu vis à vis de ses Supérieurs un langage ferme quoique respectueux, conforme à sa conscience, énergique contre des abus qui dénaturaient la règle. On peut donc le proclamer aujourd'hui, Mabillon se montra réformateur, sans ruiner la discipline monastique, mais au contraire en la vengeant.

§ II. — Correspondance de Mabillon avec M. Marquette relativement au Frère Denis.

Ces faits apparaîtront plus clairement à mesure que se dérouleront, par ordre chronologique, les fragments ou l'analyse des nombreuses lettres envoyées par Mabillon à l'un de ses plus fidèles amis de province, à cet homme de bien que nous avons déjà signalé comme l'un des plus capables de l'aimer et de le comprendre, M. Marquette, dont le nom se lie à l'histoire savante et charitable de la cité laonnoise [1]. Il s'était trouvé en relations, vers 1689, avec le savant religieux précisément à l'occasion du Frère Denis qui était son parent, et leur liaison devint plus intime au sujet de son propre fils, qui fit un séjour chez les Bénédictins après avoir terminé chez eux ses études philosophiques. Mabillon se trouva de la sorte rattaché à ces deux jeunes gens, et particulièrement attentif aux pas chancelants du Frère Denis dans la vie monastique, d'autant plus soucieux de son avenir qu'il le vit bientôt abandonné de sa famille et livré par ses Supérieurs aux rigoureuses

celui du régime des prisons de tous les Ordres religieux. Il blâme ou loue, avec le même esprit d'impartialité, quelques usages des prisons civiles.

(1) *Histoire de Laon* par Melleville, 1846, t. I, p. 298, 311, 362, t. II, p. 418 et 437. — Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement précis sur le correspondant de Mabillon qui était conseiller au présidial et logeait près des cordeliers. Mais nous voyons, vers 1663, parmi les fondateurs de l'hôpital, François Marquette, qui peut être le conseiller. A la même époque, en 1685, les sœurs des écoles gratuites furent établies par une Dlle Marquette, dont elles conservèrent le nom que portent encore les religieuses actuelles, dites *Sœurs Marquette*. En 1768, mourut Charles Marquette, âgé de 87 ans, procureur du roi au présidial, magistrat d'une haute réputation d'intégrité, qui pouvait être le fils de l'ami de Mabillon, le frère du novice bénédictin.

Digitized by Google

nécessités du châtiment de ses fautes. La correspondance qui s'échangea si longtemps à son endroit nous montrera qu'il ne trouva en réalité de refuge qu'auprès de Mabillon et de M. Marquette. Cette circonstance mit aussi en relief la bonté de ces deux cœurs généreux, leur tact vis à vis du coupable, leur obligeance réciproque dans les plus intimes devoirs de l'amitié.

Les lettres de Mabillon à M. Marquette ont été remises par ce dernier à D. Ruinart en 1708, et se retrouvent, scrupuleusement classées, dans les cartons de la correspondance des Bénédictins de Saint-Maur [1] ; nous en avons extrait quelques passages en attendant la publication intégrale de cette précieuse correspondance, publication toujours projetée dans la *Collection des Documents inédits* du Ministère de l'Instruction publique, et toujours fatalement retardée. Il y a pourtant là une prodigieuse abondance de renseignements littéraires, non moins que de hautes pensées morales, d'aimables épanchements d'affections, des jugements sûrs et délicats, un ensemble de documents tout à l'honneur de la vieille érudition française [2].

En 1689, Mabillon écrivait déjà à M. Marquette sur le ton d'un ami, lui envoyait ses ouvrages et faisait à Paris ses acquisitions de nouveaux livres. C'est au commencement de Janvier 1690, que nous trouvons la première mention du frère Denis, au lendemain d'une grave maladie de ce dernier :

« Je suis obligé à notre cher frère Denis, disait-il à M. Marquette, de m'avoir donné l'occasion de vous connoître, et je peux dire même que la maladie de votre aimable enfant m'a beaucoup servi pour ce sujet puisqu'elle m'a donné lieu d'avoir l'honneur de connoître Mlle Marquette, digne épouse que le Ciel vous a destinée. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir l'occasion de vous aller voir, mais je ne crois pas que cela se puisse faire avant le mois de may prochain..... Les livres que vous demandez à notre cher frère Denis, sont très propres pour nourrir les bons sentimens. Nous en ferons l'emplette au premier jour ensemble et frère Denis aura l'honneur de vous rendre un compte

(1) Bibliothèque Nationale, Manuscrits, Fonds français, N°s 19,649 à 19,659, *Lettres de et à Mabillon*, recueils in 4°.

(2) *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'Histoire, n° 2, année 1883, p. 19.

Digitized by Google

exact de ce qu'il aura fait pour vous procurer la satisfaction que vous souhaittez. Il vous auroit écrit aujourdhuy s'il n'estoit encore un peu faible d'un reste de maladie qu'il a eüe depuis environ un mois. C'estoit une fièvre continüe avec un rhume violent qui s'est enfin dissipé et la fièvre aussy. Il est tout plein d'estime et de reconnoissance des bontés que vous avez à son égard, et il se sent très obligé, aussy bien que moy, à Mlle Marquette de l'honneur de son souvenir. Je suis par indivis avec luy de tout mon cœur avec beaucoup de respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur [1]. »

Quelques jours après Mabillon annonçait à M. Marquette qu'il avait acheté pour lui « un volume de M. Hamon sur la *Prière continuelle* et les *Qualités de la femme forte appliquées aux pasteurs ;* il lui recommandait les quatre tomes des *Essais de morale* par M. Nicole et les *Lois civiles réduites en ordre* par un habile homme. » En achetant ces livres avec son protecteur, frère Denis était encore dans la bonne voie, mais six mois plus tard il avait succombé à quelque faute, s'était enfui du monastère et avait ainsi plongé dans la douleur l'âme si sensible de son maître. Aussi en félicitant son ami, le 4 Juin 1690, de l'entrée de son fils chez les Bénédictins, Mabillon n'osa plus lui promettre sa visite à Laon :

« Je n'aurais pas le cœur, écrivait-il, d'aller voir un lieu qui me causeroit trop de chagrin par l'augmentation de la douleur que je ressens continuellement de la démarche de notre pauvre frère et amy. Hélas ! il n'est pas revenu cet enfant dévoyé, et je ne scay si j'ose espérer encore si tôt son retour. Il m'écrit de tems en tems. Il voit son mal, mais son cœur n'est pas encore efficacement touché... Je fais ce que je peux pour avoir une entrevüe avec cet infortuné... » [2].

Une lettre du 23 Juin exprimait à M. Marquette la détresse du frère Denis errant dans Paris sans ressources. Mabillon, ému de pitié, conseillait au père de lui envoyer de l'argent : « Je vous promets, ajoutait-

(1) Bibl. Nat. Mss. Fr. n° 19,649, f° 99. Lettre du 11 janvier 1690. C'est au même recueil que sont empruntées les lettres qui suivent. Il en est sans doute d'autres encore sur ce sujet que nous n'avons pu découvrir. Cet incident n'est d'ailleurs qu'un chapitre détaché d'une Vie complète de Mabillon, œuvre que rendrait plus facile la publication intégrale de sa correspondance.

(2) *Ibid.*, f° 105.

Digitized by Google

il, de ne me point servir de cette occasion pour le reprendre. Tout ce que je souhaitte et que je cherche, c'est de le faire revenir de luy même... Il veut s'enrôler! » Un projet d'entrevue ne réussit pas, et Mabillon se défiant de son protégé malgré son extrême commisération, priait son ami de n'en rien dire aux parents qui l'accusaient déjà d'avoir trop d'indulgence pour lui. Jusqu'au 5 Août, le frère Denis était toujours égaré et dévoyé, sourd à d'amicales remontrances; enfin il rentra au couvent, accablé et endetté. De suite, Mabillon intercède pour lui [1] :

« Frère Denis a des dettes, écrivait-il ; M. Villette, son beau frère, devrait en payer.... Ce serait une espèce de cruauté que de l'abandonner en cet estat.... J'ai fait ce que j'ay pû, mais que peut un pauvre religieux comme moi? L'estat pitoyable dans lequel il est, m'empesche de faire le voyage que j'avois projeté. »

Tout heureux de l'envoi de quatre louis, Mabillon en remerciait M. Marquette : « Je sens tout le bien qui lui est fait, disait-il, comme s'il estoit fait à moy mesme. J'espère que sa chute lui sera un sujet pour se donner à Dieu avec plus de ferveur et de précaution. » Peu de jours après, il lui annonçait sa visite en ces termes : « Quelque peine qne j'aye de quitter notre cher enfant, je suis comme contraint d'aller faire un tour au pays, pour voir un Père qui a près de cent ans.... » Mabillon fit son voyage en Champagne, emmenant avec lui frère Denis qui séjourna à Saint-Médard de Soissons, pendant qu'il allait embrasser son vieux père, et gagnait Sedan, Saint-Pierremont, Laon et Reims [2]. Il pouvait croire le pécheur converti, mais l'année suivante, le 29 mai 1691, il exhalait de nouvelles plaintes à son charitable confident, en lui apprenant que le frère Denis venait d'être arrêté pour la seconde fois par ordre des Supérieurs, et conduit au Mont Saint-Michel, où il était détenu.

« Jugez, Monsieur, poursuivait Mabillon, quelle peine cette affaire m'a causée. Je vous avoue que je n'en ay eu de ma vie de plus grande que de la part de ce pauvre garçon. Dieu veuille qu'elle ne soit pas

(1) *Ibid.* f° 111, Lettre du 9 Juillet 1690, f°s 116 et 120.

(2) *Ibidem*, f°s 124, 126 et 128. — Etienne Mabillon mourut âgé de 104 à 106 ans, le 23 mai 1692, dans son village natal.

Digitized by Google

tout à fait inutile pour son salut. J'y travaillerai toute ma vie.... [1] ».

Non content d'en conférer avec M. Marquette, Mabillon recommandait son élève infortuné à ceux de ses confrères qu'il jugeait sensibles à sa peine : « Si vous allez quelque jour au Mont Saint-Michel, écrivait-il à l'un deux, vous m'obligeriez de voir un jeune religieux que l'on y a envoyé pour y estre prisonnier. C'est un nommé frère Denis de la Campagne. J'ay eu de l'amitié pour luy parce que je l'ay crû tout à fait à Dieu. Il s'en est séparé. Il faut tascher de l'y faire retourner. Je ne peux que je n'intéresse mes amis pour son salut que je souhaitte autant que le mien. Tout ce que vous ferez pour luy, je le tiendrai fait à moy mesme. » Mabillon s'adressait à un autre bénédictin, D. Jacques du Chemin, prieur de l'abbaye de St-Serge à Angers : « Vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement, lui disait-il, qu'en recommandant notre frère infortuné au Père Maître du Mont Saint-Michel, et je vous remercie de tout mon cœur [2]. »

Le coupable s'était évadé une première fois de sa prison, et Mabillon, dans sa candide affection, n'osait l'en blâmer. Il écrivait à M. Marquette, le 31 juillet 1691, cette lettre à citer tout entière : « Je ne cesserai de travailler pour luy, tant qu'il y aura un rayon d'espérance pour son salut. Il est vrai qu'il m'a donné des sujets de chagrin, les plus grands du monde, mais quels sujets n'avons nous pas donné si souvent à Dieu sans qu'il nous ait pour cela rejettez [3] ? Je ne scay d'où vous avez appris que frère Denis s'estoit sauvé une fois de sa prison. Je ne conte pas cela pour une faute, n'y ayant rien de plus naturel à un misérable que de tascher à sortir de sa misère. Cela n'a pas laissé de redoubler ses peines et d'obliger ceux qui ont soin de luy, de luy mettre les fers aux pieds. Jugez de la peine que cela me fait, avec une pénitence des plus dures et des plus longues qu'on luy a imposée. J'ay obtenu permission de luy écrire et a luy celle de me répondre. De quatre lettres qu'il m'a écrites, je n'en ai reçu que deux, qui vous feroient fondre en larmes, si vous les voyiez. J'ay pensé vous les envoyer pour les lire et pour les faire voir à

(1) *Ibid.*, f°s 141, lettre du 29 mai 1691.

(2) *Ibid.*, f°s 143 et 145.

(3) C'est ce passage que D. Ruinart a cité dans la *Vie de Mabillon*, p. 271.

Digitized by Google

Madame Le Fevre, religieuse au Sauvoir [1], qui est la seule de sa parenté, après vous, qui conserve quelque reste de tendresse pour ce pauvre misérable. Ces lettres, comme je vous le disois, sont les plus touchantes du monde, et elles me donnent beaucoup d'espérance de son retour à Dieu. Une prison de 15 années ne sera guère propre à lui en faciliter les moyens ; elle servira plus tôt à l'endurcir et à luy faire perdre l'esprit, car il ne dort presque, ny ne mange, il ne fait que pleurer. J'ay obtenu qu'on luy oste ses fers, et si je ne meurs bientôt, je mettray fin à ces misères qui ne sont pas supportables. Il vaut mieux le voir hors de cet estat quand il y auroit mesme encore du danger qu'il ne retombe, que d'en faire un fou ou un désespéré [2]. Je vous dis tout cecy avec la dernière confiance, et je vous prie de n'en rien dire qu'à Mad^e Marquette et a Mad^e Le Fevre du Sauvoir, à laquelle vous pourrez, si vous le jugez à propos, faire voir ma lettre. Je luy aurois écrit si cela se pouvoit faire sans que mes lettres fussent vües de Mad^e l'Abbesse [3]. »

On le voit, Mabillon préférait laisser sortir de la congrégation les sujets incorrigibles plutôt que de les y maintenir par d'inutiles pénalités. Punis pour des fautes qu'expliquait trop souvent un manque de vocation, il valait mieux les rendre à la société civile que de les poursuivre de chutes en chutes sans espoir de les sauver. Mais si quelque lueur venait éclairer le cachot du Mont Saint-Michel, Mabillon reprenait confiance et il donnait à M. Marquette des nouvelles rassurantes : « Pour ce qui est de notre pauvre amy, il est foible, mais je le crois touché. J'ai obtenu qu'on lui ostat les fers. Il est à propos de le laisser un peu de tems pour faire des réflexions sur sa chute. Ayez toujours, je vous prie, quelque compassion et quelque bonté pour luy. » Il ajoutait un mois après : « Ses dispositions me paraissent fort bonnes et j'en conçois quelque espérance pour l'avenir. Dieu

(1) Abbaye de religieuses bernardines, qui était située au pied de la montagne de Laon. *Hist. de Laon*, par Melleville, 1846, t. II, p. 117.

(2) On retrouve cette phrase presque textuellement dans les *Réflexions sur les prisons* : « On dit à cela, que si on ne les (les religieux coupables) renferme pas pour plusieurs années ou pour toujours, ils retourneront dans leurs premiers égarements et sortiront du monastère. Mais il vaut encore mieux que cela arrive, que d'en faire des fous ou des désespérés. » *Œuvres posthumes*, t. II, p. 333.

(3) *Ibid.*, f° 153.

Digitized by Google

veuille que je ne sois pas trompé ! » — Puis il écrivait encore : « Il n'y a que trois ou quatre jours que je reçus des nouvelles de notre pauvre amy. On a beaucoup soulagé ses peines. Il en a obligation au R. P. Visiteur de sa province, qui a esté son Père Maistre. S'il avoit été un peu plus tôt au Mont Saint-Michel, ce pauvre infortuné auroit bien moins souffert. Mais ce qui me console est qu'il me semble qu'il prend bien les choses.... Si sa sœur ne paye pas ses dettes, je tascheray d'y suppléer.... [1] ».

Mabillon s'intéressait à tous les besoins spirituels ou temporels, et la santé n'était pas ce qui le préoccupait le moins : « J'ai reçu avant-hier, mandait-il à Laon en janvier 1692, des lettres de notre pénitent qui me donnent bien de la peine : il m'écrit que depuis quelque tems il devient sourd et presqu'entièrement perclus de ses membres. Un religieux du Mont-Saint-Michel m'assure la même chose. Je n'ay pas de peine à le croire, et j'ay toujours bien crû qu'estant délicat comme il est, il ne pourroit jamais supporter une année de pénitence. C'est bien loin de vingt auxquels il est condamné par sa sentence, c'est-à-dire à quinze ans de prison fermée et à cinq dans le monastère. Je m'en vais faire mon possible pour le soulager. Après cela ceux qui devroient estre le plus sensible à son malheur ne manqueront pas encore de me jetter la pierre, et de dire, comme ils ont déjà publié partout, que je suis cause de sa rechute par trop d'indulgence. J'ay crû faire les choses selon Dieu, et si j'ay esté trompé, je ne peux avoir de regret que du peu de succès de la douceur dont on a usé dans sa première pénitence. J'espère qu'il sera plus sage dans la seconde, et en tout cas, il faudra s'attendre encore à essuier les duretés de ses proches, sans parler des autres. Pourvû que je ne fasse rien contre Dieu en cela et en toute autre chose, je seray content. Je vous écris tout ce détail un peu au long, et je ne serois pas faché que l'on sçût l'état où se trouve ce pauvre infortuné, que j'estime heureux s'il prend, comme il me paroit, ses maux en patience. Je crains plus sa teste que tout le reste [2]. »

Mabillon redoutait alors une seconde évasion. Aussi, trouvant la correspondance inefficace, voulut-il se rendre lui-même près du

(1) Lettres des 10 septembre, 11 octobre, 1er décembre 1691. *Ibid.*, fos 156, 161 et 163.
(2) Lettre du 25 janvier 1692, *Ibid.*, fo 167.

Digitized by Google

détenu, et fit part de son projet à M. Marquette : « Je pourray faire, disait-il, un voyage au Mont-Saint-Michel pour y voir notre pauvre pénitent dont je receus avant-hier une lettre par laquelle il vous présente ses respects et ses reconnaissances aussi bien qu'à Mme Marquette ; il est très sensible à l'honneur de votre souvenir, aussi bien qu'à la dureté de Mme sa sœur et de son beau-frère, qui ne luy ont pas fait l'amitié de répondre à une lettre pour payer quelques petites dettes de rien. J'avois joint un billet à cette lettre, mais on ne m'a pas mieux traité. Je m'en console aisément, mais frère Denis en est touché vivement, voyant que ses plus proches l'abandonnent. Pour moy, je ne l'abandonneray jamais, tant qu'il y aura quelque rayon d'espérance de le gagner à Dieu. J'espère le tirer de prison après Pasques, et ce sera le sujet de mon voyage, duquel je vous prie de ne point parler à d'autre qu'à Mme Marquette [1]. »

Une grave pleurésie cloua Mabillon sur son lit durant l'hiver de 1692, et ce ne fut qu'au mois de mai qu'il reprit son projet : « Je croiois, écrivit-il alors à M. Marquette, aller au Mont-Saint-Michel après Pasques, mais j'ay esté contraint de différer..... Voilà une lettre de notre pauvre frère infortuné, dont la misère fait la plus grande peine que j'aye jamais souffert en ce monde. Je ne sçay si je pourray bientôt obtenir son entière délivrance. Ce ne sera jamais assez tôt suivant mes désirs [2]. » Il ne l'obtint pas, et au mois de juillet suivant il revenait encore sur cet élargissement qu'il sollicita deux ans sans pouvoir réussir. On lui opposait vraisemblablement d'excellentes raisons, mais il maintenait son vœu avec une énergique ténacité, sans rien changer d'ailleurs à ses habitudes d'humble résignation et de sereine patience. Quelle lutte cependant devait provoquer dans son âme, cette longue attente toujours déçue par l'inflexibilité de ses Supérieurs et toujours encouragée par son espoir persévérant de la conversion du coupable. Cet incident de la vie de Mabillon est plein de grandeur, touchant par le mélange qu'il offre d'une fermeté convaincue et d'une sincère soumission, instructif par l'utile leçon qu'il donne de la dignité de son obéissance.

(1) Lettre non datée; l'original est conservé à la Bibliothèque de Reims, et publiée dans les *Travaux de l'Académie* de cette ville, t. LXIV, appendices.

(2) Lettre du 12 mai 1692, *Bibl. Nat.*, *Ibid.*, f° 171.

Digitized by Google

Les phases de cette suppliante résistance à ses Supérieurs et de cette lutte intérieure se déroulent, comme précédemment, dans les lettres intimes adressées à M. Marquette par l'illustre érudit. On y jugera Mabillon. Ce nom seul nous semblerait aujourd'hui avoir dû triompher de toutes les difficultés au sein de sa congrégation, et pourtant nous verrons que sa naïve confiance ne fut point partagée sur le point qui lui tenait alors le plus au cœur. Cet échec l'aida « à rabattre les fumées de l'orgueil, » comme il disait à son confident, et lui permit de rester, ce qui valait mieux pour lui que tout le reste, un moine modeste et fidèle. Sa gloire humaine n'y perdit rien puisque nous possédons le résumé de ses réflexions dans une œuvre admirée de tous pour sa sagesse et sa prudence.

Voici les dates et les principaux passages des dernières lettres, lesquelles n'ont besoin d'aucun commentaire, tant leur objet est précis et leur souhait constant :

12 Juillet 1692.

« Pour ce qui est de notre pauvre amy, il s'étoit attendu a être délivré entièrement à la diète dernière de nos Pères, qui s'est tenue après Pasques, mais ils ne l'ont pas jugé à propos. J'en ai témoigné mes peines, mais il faut encore prendre un peu de patience.... J'ay conjuré ce pauvre enfant d'attendre jusqu'à la my aoust, je ferai encore une tentative..... Sa pénitence fait une partie de la mienne. »

13 Septembre 1692.

« Je ne vois pas que nous puissions le tirer d'affaire avant Pasques. Cela m'afflige beaucoup. J'ay envie d'y employer quelqu'un. Dieu veuille que cela réussisse ! »

21 Janvier 1693.

« J'écris aujourdhui à notre pauvre pénitent. J'espère que nous le tirerons d'affaire au chapitre général, qui sera dans trois mois ou environ. Si Mgr de Laon [1] vient icy bientôt, on pourra luy en parler. »

(1) Jean d'Estrées évêque de Laon de 1681 à 1694, neveu du Cardinal d'Estrées qui affectionnait beaucoup Mabillon et fut abbé de Saint-Germain des Près.

Digitized by Google

25 Mars 1693.

« J'espère pousser jusqu'au Mont Saint Michel pour y voir notre pauvre ami infortuné, que j'espère faire élargir au chapitre général qui se doit tenir avant l'Ascension..... »

30 May 1693.

« Je n'ai pu obtenir encore la liberté de notre pauvre amy. Un Cardinal de mes amis en avoit écrit au chapitre général à ma sollicitation. S'il persiste à demander encore une fois l'élargissement, il a été résolu qu'on le lui accordera. Je m'en vais luy en écrire afin de mettre fin aux peines de ce pauvre infortuné. Je n'ay pas eu le cœur de l'aller voir sans le tirer de prison. »

28 Juin 1693.

« Voilà une lettre de notre pauvre amy infortuné, qui m'en a écrit une très longue en des termes fort vifs, mais qui dans le fond marquent toujours une bonne disposition. Jamais aucune chose ne m'a plus coûté que celle-cy, mais il est bon d'avoir quelquefois de ces occasions pour rabatre les fumées de l'orgueil qui ne se plait pas à estre rebuté. S'il n'y avait que moy qui en souffrit, le party peut être ne seroit pas difficile à prendre avec la grâce de Dieu, mais il faut boire le calice avec toutes ses amertumes : c'est une médecine qui est bien plus utile que les complaisances des hommes. Il faut attendre de Dieu ce que les hommes ne veulent pas nous accorder, ou attendre avec patience le retardement du Seigneur qui fera tout réussir, comme je l'espère de sa bonté, pour un plus grand bien. »

1693.

« Les choses n'ont pas tourné comme je me l'étois imaginé au sujet de notre pauvre pénitent. Il faudroit un entretien pour vous faire le détail de tout ce qui s'est passé depuis sept ou huit mois. Il a actuellement la fièvre double quarte, qui le tient depuis deux mois et plus. Dieu luy veuille faire la grâce de profiter de cette double pénitence ! »

Digitized by Google

30 Mars 1694.

« Il est vray que frère Denis est sorti de prison, c'est-à-dire qu'il s'est évadé, ne voyant pas d'apparence qu'on le dût élargir si tôt. Le R. P. Général n'en est pas fâché, et il donnera volontiers les mains pour le transférer ailleurs..... [1] »

§ III. — Utilité des Réflexions sur les Prisons, leur date et leur valeur morale.

Ainsi se termina le douloureux combat que soutint Mabillon en faveur d'un confrère, coupable assurément, mais digne de la commisération de ceux qu'émeut la fragilité humaine. Son protecteur n'avait pas réclamé pour lui l'impunité d'une faute qui restera toujours un mystère pour nous, mais que tout nous indique comme l'un des plus graves manquements à la profession religieuse [2]. Croyant à sa conversion, il réclama pour lui un traitement moins rigoureux. Il se trompa et se repentit de son intervention moins encore qu'il n'en souffrit, sa correspondance en fait foi. C'est ainsi qu'ici-bas la souffrance, les déceptions, les amertumes de l'ingratitude, détachent les âmes des passions terrestres et les mènent à la perfection.

Après avoir recherché l'origine et la portée morale des *Réflexions sur les prisons*, il nous resterait à déterminer l'époque à laquelle Mabillon les composa. Elle nous paraît contemporaine de ses relations avec le frère Denis et de sa correspondance avec M. Marquette, c'est-à-dire fixée approximativement de 1692 à 1695. En tout cas, elles doivent être antérieures à 1698, date de cette maladie durant laquelle le savant bénédictin crut devoir exprimer aux Supérieurs ses regrets d'avoir intercédé pour le coupable. S'il s'humilia d'avoir trop longtemps favorisé un religieux indigne de sa profession, il ne désavoua ni sa sollicitude pour les prisonniers en général, ni l'écrit que lui inspira sur le champ le spectacle de leurs misères.

Il est vraisemblable de supposer que la leçon profita aux hommes pieux et humains qui dirigeaient la congrégation de Saint-Maur, mais le silence se fit au sujet du rôle que joua Mabillon dans ce projet

(1) Bibl. Nat., Mss. Fr. 19, 649, f.os 173, 179, 199, 205, 217, 222, 232, 238, 321 et 327.

(2) Mabillon écrivit ce principe en tête de ses *Réflexions* : « Il est nécessaire que l'on punisse les crimes. La justice, le bon ordre et l'exemple le demandent. »

Digitized by Google

de réforme. Le prudent D. Ruinart ne nous a pas dit tout ce qu'il savait, et D. Thuillier lui-même affecta de voir dans l'opuscule qu'il publiait, une œuvre charitable sans mobile direct. Voici d'ailleurs le bref exposé qu'il en fit [1] : « Ce traité est une production plus du cœur que de l'esprit. D. Mabillon, qui pouvoit dire comme Job que la compassion étoit crue avec lui dès son enfance et qu'elle étoit sortie avec lui du sein de sa mère, ne put apprendre, sans être pénétré de douleur, le traitement rigoureux dont on usoit dans certain Ordre à l'égard des Religieux qui avoient commis quelque faute d'éclat contre leurs devoirs essentiels. Il prit aussitôt la plume et répandit sur le papier les réflexions que l'on verra et que la charité et la miséricorde semblent avoir elles-mêmes dictées. Il fait voir les abus et les inconvénients de cette conduite trop sévère, les différens usages des Monastères et les adoucissemens dont l'Eglise en a modéré la rigueur, enfin il propose l'espèce de punition qu'il croit la plus propre pour intimider ceux que la crainte seule des peines peut retenir, ou pour rappeler les criminels à leur devoir par une salutaire pénitence. »

Il y avait quelque courage à publier un traité qui stigmatisait les abus de sa propre congrégation, et malgré les réticences de D. Thuillier, nous devons louer sa franchise, vertu héréditaire chez les Bénédictins de Saint-Maur. Toutefois, la postérité n'a pas ratifié certaines appréciations du savant éditeur : il est certain, par exemple, que les *Réflexions* de Mabillon procèdent de son esprit non moins que de son cœur, et que son érudition y eut autant de part que sa charité. La clarté du style, la sûreté des jugements, la précision des renseignements historiques, la fermeté des conclusions, toutes ces qualités donnent à la dissertation une valeur bien plus grande que le choc d'une émotion passagère. Reconnaissons donc dans ces pages miséricordieuses l'âme tout entière de Mabillon, sa science et sa sagesse, son esprit de paix et de justice.

HENRI JADART.

(1) *Ouvrages posthumes*, t. I, préface, p. IX. Il n'en est point question dans la préface du t. II qui contient le traité. — Nous avons signalé plus haut la réédition de Caen en 1845, qui n'apporta aucun élément nouveau. Le traité de Mabillon serait à sa place dans un Recueil d'œuvres spéciales sur le Régime pénitentiaire.

Digitized by Google

SULLY

Soldat — Homme public — Écrivain

(*Suite et Fin*).

L'Indépendance des Provinces-Unies et la tolérance envers les catholiques étaient les deux seuls points précis sur lesquels portaient les instructions de Sully; mais, en réalité, son ambassade avait pour but principal et direct de consolider plus fermement que jamais l'union de la France et de l'Angleterre, de neutraliser autant que possible l'influence espagnole auprès du nouveau Roi et d'obtenir des conditions plus équitables à l'égard de notre commerce. Sully ne se flattait pas de trouver dans le fils de Marie Stuart la même chaleur et le même enthousiasme qu'il avait rencontrés chez la fille de Henri VIII; l'esprit spéculatif et timoré de ce prince, sa grande versatilité fermait son âme aux émotions fortes, aux sentiments passionnés qui agitaient l'âme de « *la généreuse* » Élisabeth. Aussi est-ce en vain que Sully s'efforça de faire entrer le roi d'Angleterre dans les grands desseins de Henri IV; c'est en vain qu'il fit briller à ses yeux le rang honorable qui était destiné à l'Angleterre et la part glorieuse qui lui était réservée dans la coalition contre la maison d'Autriche. Sully ne perdit point courage, car il possédait au plus haut degré l'art du négociateur qui est de ne pas rompre, même quand il échoue dans son but principal. Il dissimula son échec et fit retraite en bon ordre, attendant avec patience un changement de dispositions dans l'esprit mobile du roi d'Angleterre. Bientôt, en effet, à force d'adresse et de persévérance, Sully gagna les bonnes grâces du souverain, et lui arracha l'engagement formel de secourir secrètement les Provinces-Unies; puis, poursuivant ce premier succès, il obtint des promesses de tolérance à l'égard des catholiques d'Angleterre, cimenta l'union de la France et de la Grande-Bretagne par l'adoption d'un projet de double mariage entre les enfants des deux monarques; et, pour couronner

Digitized by Google

dignement son œuvre, il conclut en faveur de la liberté du commerce le traité de 1606, premier anneau de cette chaîne de conventions libérales qui, jusqu'à ces derniers temps et pendant près de trois siècles, a uni la France et l'Angleterre.

Telle fut la fin glorieuse que Sully sut donner à son ambassade auprès de Jacques Ier. Ce succès prodigieux [1], auquel personne en France n'osait s'attendre, porta à son comble la faveur de Sully. C'est à son retour de Londres que le titre de Duc et Pair lui fut conféré par Henri IV, et que l'épée de connétable lui fut promise, s'il voulait abjurer et se convertir.

Loin de prendre alors un repos bien gagné, Sully se remit au travail avec une nouvelle ardeur. Poursuivant le cours de ses grandes réformes financières, il acheva de rétablir peu à peu dans les finances l'ordre si profondément troublé. Déjà, il avait réduit dans une proportion considérable le nombre des officiers comptables, et aboli le corps des sous-fermiers, en obligeant les fermiers généraux à exercer les fonctions qu'ils avaient déléguées aux sous-fermiers; déjà, il était parvenu à mettre en les mains du roi ses domaines et certains revenus en tailles, gabelles et traites foraines qui avaient été aliénés à des princes étrangers pour acquitter les dettes contractées envers eux; déjà, il avait veillé à ce que les gouverneurs des provinces ne pussent lever, à leur profit et de leur propre autorité, des contributions sur le peuple, et défendu aux comptables de reculer les payements, sous quelque prétexte que ce fût. Maintenant que la faveur croissante du roi vient ajouter à son zèle ainsi qu'à son pouvoir, Sully entreprend la vérification des rentes et réduit l'intérêt de l'argent du denier douze au denier seize; puis, touché des clameurs que suscite l'impôt de la Pancarte établi naguère par les Notables, il en prononce l'abolition et le remplace par une augmentation des droits d'entrée sur le vin.

(1) « .... Mon cousin le marquis de Rosny est, depuis quelques jours, de retour de son voyage d'Angleterre qui a fort heureusement succédé, tant pour l'inclination qu'il a reconnue au roi d'Angleterre de se joindre de fort étroite amitié avec moy, que pour la dextérité et prudence qu'il y a apportée de sa part, qui a été grande, s'y étant si bien conduit que le roi d'Angleterre désire non seulement de confirmer nos anciens traités mais encore d'en faire de nouveaux, tels que nous le désirons. » *Mémoires* du duc de la Force, t. Ier, p. 362 et 364).

Digitized by Google

Rien ne l'arrête dans la voie des réformes qu'il poursuit. Si les agents du fisc comprennent que le temps des désordres et des dilapidations est passé pour eux, les princes du sang eux-mêmes, les gouverneurs des provinces et les maîtresses du roi sentent qu'il leur faudra compter avec un pareil ministre, et qu'ils ont trouvé en lui un censeur inflexible. Que ce soit le duc d'Épernon qu'il ait à combattre dans ses prétentions arrogantes, ou que ce soit le comte de Soissons et la duchesse de Verneuil dont il ait à réfréner les exactions et la rapacité, Sully reste inébranlable; et, plutôt que de céder à l'arrogance de ces grands seigneurs, il est prêt à soutenir l'épée à la main les édits qu'il fait signer au roi et les réformes qu'il opère. « Tout cela serait bon, dit-il à la duchesse de Verneuil, si sa Majesté prenait l'argent dans sa bourse, mais de lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs il n'y a nulle raison, estant ceux qui nourrissent le Roy et nous tous, et se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entretenir. »

Avec de semblables principes et une pareille administration, chaque jour amenait un progrès nouveau. On ne peut se défendre, en effet, d'un véritable sentiment de reconnaissance envers ce grand citoyen qui, en moins de quinze ans, réussit à diminuer les tailles de cinq millions, à augmenter les revenus de quatre millions, à acquiter cent millions de capitaux de rentes sur l'État et à racheter trente-cinq millions de domaines. Dès l'année 1605, il y avait dans l'arsenal cent bouches à feu, au Temple et à la Bastille des munitions suffisantes pour armer 15,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie, 2 milliers de livres de poudre et 10,000 boulets. Les fortifications des places-frontières étaient toutes dans un état formidable de défense; enfin, déposée à la Bastille, se trouvait une réserve de quarante-trois millions.

Ce matériel de guerre qui n'avait pas son égal en Europe, ces apprêts formidables et ces dispositions militaires auxquelles Sully se livrait avec une patriotique ardeur étaient commandés par les graves événements qui s'annonçaient à l'horizon. En effet, le moment semble arrivé pour Henri IV où il va recueillir les fruits de la politique habile suivie depuis le traité de Vervins; et l'éclosion de cette politique, jusqu'à ce jour conduite par des voies souterraines, allait se traduire

Digitized by Google

par la plus vaste coalition qui eût été formée contre la maison d'Autriche. Confiant dans les ressources immenses qu'il a su accumuler, confiant aussi dans l'habileté du roi, Sully attend avec une fiévreuse impatience le moment où Henri s'ébranlera à la tête de ses soldats. Dans son anxieuse prévoyance, il s'est assuré de toutes choses par lui-même. Les corps de cavalerie et les vieux régiments d'infanterie sont entretenus sur un pied merveilleux; et, pour les commander, Sully choisit des officiers qui ont déjà fait leurs preuves dans les guerres civiles, ou qui ont achevé leur éducation militaire à l'excellente école de Maurice de Nassau. Enfin, et par ses soins, de nouveaux traités sont conclus qui assurent à la France le précieux concours des Suisses et des Grisons, et permettent au roi d'augmenter rapidement le contingent que lui fournissent déjà ces vaillants montagnards.

Le prétexte seul manquait encore pour entrer en campagne, quand l'ouverture de la succession des duchés de Clèves et de Juliers vint fournir l'occasion si impatiemment attendue. Aussitôt Sully, animé d'une généreuse ardeur, se multiplie pour hâter les derniers apprêts et veiller par lui-même au départ des divers corps de troupes. Le soldat reparaît sous l'hermine du premier ministre, et il compte bien que sa charge de grand-maître de l'artillerie l'appellera sur un champ de bataille ou au siège d'une place espagnole. Mais ses désirs sont déçus, et ses rêves patriotiques s'évanouissent et tombent sous le poignard de Ravaillac, qui frappe mortellement Henri IV.

Ce coup funeste, qui tranchait les jours du roi, fut le signe avant-coureur de la chute de Sully. Avec Henri IV mourait le seul et unique point d'appui du ministre. Il le comprit le premier, et jugea d'un coup d'œil la situation nouvelle qui allait lui être faite. Le jour même où il était venu présenter ses compliments de condoléance à la reine, Sully dit en sortant du Louvre : « Nous allons tomber dans la faction contraire à celle de France ; partant c'est aux bons Français à songer à eux, et surtout aux Huguenots. » La conduite de Marie de Médicis et celle de la féodalité renaissante justifièrent bientôt ce mot prophétique.

Le coup qui frappait Sully était de ceux dont un grand politique comme lui ne se relève pas. Il assista encore plein de sève à l'écroulement de l'œuvre à laquelle, pendant si longtemps, il avait prêté son concours. Les grands projets qu'il avait préparés ou réalisés, les

Digitized by Google

canaux, les manufactures, les magnaneries, toutes les créations de son génie furent mises en oubli. Les millions qu'il avait accumulés à la Bastille étaient au pillage. L'aristocratie des princes et des grands de la couronne jetait un cri de triomphe sauvage. Chacun n'allait plus songer qu'à se faire bien valoir et à profiter de l'inexpérience de la régente, de la vanité de ses favoris et de la faiblesse de ses ministres « pour tirer à soi les plus gros morceaux. »

Quelle ne dut pas être la douleur de Sully en jetant les yeux sur ce qui se passait autour de lui ! Le pouvoir divisé et annulé par les cabales, la menace toujours présente d'une dissolution administrative et d'un démembrement de l'Etat par les intrigues et les révoltes des grands du royaume, c'était là le spectacle qu'offrait, au milieu de ses variations, la régence de Marie de Médicis. Malgré les éléments de force qu'il eût dû puiser dans sa mission, le gouvernement était faible et incapable de réprimer énergiquement les rébellions ; il était faible parce qu'il ne voulait pas sincèrement les réformes demandées ; faible, parce qu'il préférait les plus indignes favoris à ses propres intérêts ; faible enfin, parce qu'il ne pouvait justifier ni sa politique antinationale, ni les désordres de son administration.

Sous le prétexte d'aller visiter ses domaines, mais, en réalité, pour ne pas assister et ne point paraître prêter les mains aux désordres, qui augmentaient de jour en jour, Sully demanda un congé à la Reine pendant les cérémonies du sacre de Louis XIII. Il partit, et quitta la Cour avec la pensée de n'y plus revenir. Mais bientôt, sur une lettre pressante de la Régente et sur les instances de ses collègues qui sentaient la nécessité de s'abriter sous le couvert de son nom et de sa réputation, à un moment où ils étaient eux-mêmes assaillis par une avalanche de prétentions insatiables, Sully céda et reparut à la Cour. Le juste orgueil de l'homme d'Etat qui se sent nécessaire à son pays, le regret amer des grandes choses inachevées, l'espoir qu'il nourrissait encore de combattre victorieusement le mal, suscitaient dans son âme un reste d'illusion. La perte du pouvoir laisse parfois autant de regrets à l'homme de bien qu'à l'ambitieux et peut-être même la douleur de se sentir inutile dans un grand danger est-elle plus poignante que l'humiliation de se sentir déchu. Sully revint donc à la Cour. Mais que pouvait la voix de la sagesse ? Que pouvait davantage le cri du patrio-

Digitized by Google

tisme dans ce débordement de toutes les corruptions ?... Qu'importent l'honneur et les intérêts de la France ?... Concini aspire au bâton de maréchal, et le bâton de maréchal est à ce prix. Une lutte de la raison contre la folie, du patriotisme contre la trahison, lutte courageuse et dévouée, stérile en résultats, féconde seulement en jalousies et en ressentiments, voilà ce que furent les quelques jours passés encore par Sully au Ministère. Bientôt le dégoût le gagne, et cette âme énergique commence à sentir les atteintes du découragement. Silencieux et morne, il s'enveloppe dans son manteau, et resté debout sur le tillac du vaisseau que bat la tempête, Sully attend d'un instant à l'autre le coup de vent qui doit l'emporter. Il ne l'attendit pas longtemps ; entouré d'ennemis, abreuvé de dégoûts et d'amertumes, il se vit bientôt forcé de quitter le Ministère et d'envoyer à la reine sa démission de la Surintendance des Finances et du Gouvernement de la Bastille.

III

Ce fut un douloureux spectacle pour le monde de voir Sully, plein de sève et de verdeur, condamné par la fatalité des circonstances à une mort anticipée, se survivre à lui-même pendant trente années ; et ce dut être pour ce grand homme le plus cruel des supplices d'assister, pendant ce long espace de temps, à l'abaissement de son pays, sans pouvoir le défendre, à sa régénération sans pouvoir y prendre part, et d'être réduit à ensevelir ses souvenirs et ses ennuis dans ses châteaux solitaires de Rosny, de Boisbelle, de Sully et de Villebon. Pendant les trente années qu'il vécut encore, c'est à peine si, de loin en loin, il fit une apparition à la Cour. Homme d'un autre temps, nourri dans des mœurs qui n'étaient plus, dans des traditions chaque jour plus oubliées, qu'aurait fait Sully à la Cour ? Rien ne l'y retenait plus, tout l'en éloignait.

Il entre dès lors dans la retraite pour n'en plus sortir, et ce qui lui reste de force et de vie, il le consacrera à recueillir, à mettre en ordre ses souvenirs, à rechercher les traces des grandes choses dont il a été l'acteur ou le témoin ; il le consacrera surtout à défendre la

Digitized by Google

mémoire d'Henri contre les pamphlets de Dupleix ou les attaques d'autres écrivains moins bien placés que lui pour connaître et apprécier.

C'est de ce labeur suprême, qui remplit ses dernières années, que sortirent les *Œconomies Royales*, inestimable chronique qui, remontant dans le passé, embrasse l'étendue de près d'un demi-siècle; fresque historique immense, prodigieuse, et qui ne trouve son pendant que dans les Mémoires du duc de Saint-Simon pour l'abondance et la variété des documents qu'on y rencontre. Si donc Sully ne sut pas éviter cette fièvre de pessimisme, qu'un spirituel académicien de nos jours a appelé « la maladie du pouvoir perdu », si sa retraite fut austère et morose, du moins ne fut-elle pas oisive; il sut échapper à l'ennui qui dévore ces grandes existences le jour où le repos leur est imposé, et il se livra tout entier à cette occupation des grands hommes politiques en disponibilité: la composition et l'impression de ses mémoires. En effet, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, depuis Xénophon qui reprend en exil et dans une magnifique retraite les marches et les étapes de sa longue course à travers l'Asie jusqu'à Napoléon à Sainte-Hélène, c'est un fait digne de remarque que ce soit dans la retraite ou en exil qu'aient été composés les Mémoires des hommes politiques qui ont rempli, à leur époque, un rôle important, ou qui ont été les témoins d'événements considérables. C'est dans la retraite que Joinville, sous Philippe-le-Bel et Commynes sous Charles VIII et Louis XII recueillent leurs souvenirs et rédigent ou dictent leurs Mémoires. C'est de Commercy, dans une assez orgueilleuse disgrâce que le cardinal de Retz adresse à ses amis de Paris les téméraires confidences que chacun sait; c'est à la Ferté-Vidame, dans un néant devenu nécessaire, que Saint-Simon travaille aux vingt volumes, tout pleins de ses affections et de ses haines ; c'est dans ses châteaux de Sully et de Villebon que l'ancien ministre de Henri IV va surveiller la rédaction et l'impression des *Œconomies Royales*.

Tandis que, à cette époque même, Richelieu s'occupe de la composition de ses Mémoires, et se met à l'ouvrage comme un simple historien, se servant, pour les parties matérielles de secrétaires qu'il a soin de maintenir dans ce rôle secondaire, Sully, au contraire, confie à

Digitized by Google

d'autres mains la plume qui doit faire revivre dans sa vraie physionomie une époque curieuse à plus d'un titre. C'est là, en effet, le caractère propre des *Œconomies Royales*, et leur marque spéciale d'originalité. En grand seigneur qu'il est, Sully ne se commet point à causer lui-même avec son lecteur qui peut être un malotru, encore moins à rédiger ses souvenirs de sa propre main. Ce sont ses secrétaires qu'il charge de ce soin, et c'est à lui-même que ces rédacteurs en sous ordre adressent la parole avec toutes sortes de révérences et de compliments respectueux. Il ne dit point: « J'étais ministre, » un tiers le lui dit, en ajoutant: « Vous étiez un grand ministre, laborieux, dévoué, aimé du roi. » C'était moins l'aveu d'un homme qui se survit, qu'un reproche direct adressé à ceux qui s'étaient privés de ses services. « Sully, a dit fort justement un des maîtres de la critique, se fait raconter et *ramentevoir* par ses quatre secrétaires les choses qu'il sait mieux qu'eux et qu'il leur a racontées ou laissé lire; fidèle, même dans la familiarité, à son goût de hauteur et d'appareil, il se fait renvoyer ses souvenirs sous forme cérémonieuse, obséquieuse et, pour ainsi dire, à quatre encensoirs. Il assiste sous le dais, et prête l'oreille avec complaisance à ses propres échos; le lecteur est là, derrière, qui écoute comme il peut [1]. » Que la singularité de ce procédé littéraire ait flatté la vanité seigneuriale de Sully et ses instincts un peu *glorieux* », cela se peut; mais que ce soit là le seul et vrai motif qui ait fait adopter cette forme bizarre dans la rédaction des *Œconomies Royales*, c'est ce qui ne saurait être admis. En adoptant cette forme, Sully s'est proposé un autre but; il a voulu avoir plus de liberté avec ses souvenirs, réfuter plus hardiment et d'une manière plus complète les attaques dont il était l'objet, enfin supprimer aux yeux du lecteur « ce moi qui est haïssable. » Se placer devant le public, et lui dire: Je vais vous raconter ma vie; tout dans mon récit se rapportera directement à moi, est un acte d'une personnalité si complète, qu'il est rare de s'engager dans cette orgueilleuse entreprise, sans développer les motifs qui paraissent la justifier. L'amour-propre a sa pudeur, et c'est cette pudeur même qui fait recourir Sully au procédé littéraire de ses Mémoires.

(1) Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*, t. VIII.

Digitized by Google

« Les seules bonnes histoires, a dit Montaigne, sont celles qui ont été écrites par ceux mêmes qui commandaient aux affaires ou étaient participants à les conduire [1]. » Envisagées à ce seul point de vue, les *Œconomies royales* remplissent en tous points la règle établie par l'auteur des *Essais*, et nul n'a plus d'autorité que Sully pour remettre sous leur vrai jour, aux yeux avides de la postérité, les trente dernières années du XVIe siècle, si terriblement passionnées, si fertiles en événements, et les premières du XVIIe siècle, si remplies de sa renommée, de ses travaux, de ses projets et de ses veilles patriotiques. Que le fond de l'ouvrage appartienne à Sully, c'est ce que l'on ne peut contester ; qu'il ait présidé à la composition de ce vaste ensemble, qu'il l'ait inspiré et dirigé, c'est ce qu'on admet généralement. Quant à la forme, à la rédaction elle-même et au style, il faut faire deux parts : tous ces dialogues si charmants par leur naturel et leur vivacité, dont abondent les *Œconomies*, cette suite entière de scènes plus piquantes et plus attrayantes les unes que les autres, toutes ces pages empreintes d'un air de vérité naïve qui ne se contrefait point, et qui portent un cachet inimitable : c'est la part de Sully. Les autres parties de la rédaction, où l'intérêt de la vie et le charme des souvenirs ne viennent plus presser la plume de celui qui la tient, c'est la part des scribes. Que de fois le lecteur n'est-il pas prévenu par les fidèles secrétaires que tel ou tel chapitre est la transcription littérale d'un journal écrit jadis de la main même de leur maître ! Que de fois aussi n'annoncent-ils pas qu'ils ont trouvé tel mémoire, écrit par Sully, dans « l'armoire du cabinet vert ! » Grâce à ces secours, le lecteur arrive à trouver son chemin au travers de ces phrases immenses et de ces interminables parenthèses dont les *Œconomies royales* sont hérissées ; il parvient à reconnaître la plume de Sully et celle de ses secrétaires, et il goûte le plus vif plaisir à cheminer côte à côte avec le ministre de Henri IV, s'il a soin, de temps à autre, de donner de l'air à ce bois touffu, d'élaguer les branchages parasites et de pratiquer des allées pour faire marcher l'action.

Pour apprécier le mérite littéraire de Sully, il faut se rappeler ce qu'était alors notre langue à l'époque où Sully composa ses mémoires. Venu dans le temps où l'esprit français fléchissait sous le poids d'une

(1) Montaigne. *Essais*, livre II, chap. X.

Digitized by Google

science récemment acquise, où notre idiome, encore indécis et de plus en plus enveloppé dans les formes grecques et latines, n'osait pas s'affranchir de leur domination pour suivre ses propres lois et revêtir son beau caractère, Sully fut au nombre des Montluc, des Lanoue, des Tavannes, de ces hommes d'action qui maniaient plus aisément l'épée que la plume, et qui devenaient auteurs par nécessité ou par occasion. En écrivant, ils avaient, suivant l'expression de Sainte-Beuve, leurs bonnes fortunes, et ils se défendaient, comme d'un titre indigne, du nom d'auteurs, affichant le plus profond dédain pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'écritoire. C'est à cette pléiade qu'appartient Sully : « Je suis, dit-il, un vieux soldat qui ne seait ny grec ny latin, et je parleray en soldat, c'est à dire peu de langage et beaucoup de substance, peu d'éloquence et grande naïveté et vérité [1]. » Sully reste, dans son style, ce qu'il est dans sa tenue : un guerrier du XVIe siècle ; et, quoique les trente années qu'il vécut après sa disgrâce l'aient fait assister à l'éclosion glorieuse du XVIIe siècle, quoique une partie déjà de ses immortelles productions ait apparu au jour, Sully, fidèle au siècle qui l'a vu naître, enveloppe sa pensée dans la majesté pompeuse d'une diction classiquement recherchée, et, comme certains marquis dont le carrosse conserve une forme passée de mode, il affecte lui aussi une diction, je dirai presque archaïque. Que l'on prenne la prose de Sully ou bien ses deux morceaux de poésie [2], composés quinze années environ après sa retraite, et que les secrétaires nous ont conservés dans les *Œconomies royales*, on reconnaît en lui, non pas le devancier de Corneille, mais le *survivancier* de Ronsard. Sully n'appartient même pas, comme d'Aubigné, à ces écrivains du XVIe siècle qui choisissent un sujet, s'y appliquent avec art, savent exprimer même ce qu'ils n'ont pas vu, et font ce qu'ils veulent de leur plume et de leur talent. Il ne se pique pas d'écrire ce qu'il appelle « de grosses histoires » pour le tableau détaillé des batailles, l'exposé philosophique des événements, leur succession et leur enchaînement, il renvoie aux écrivains de profession qui ont titre pour traiter de tels sujets ; et pourtant, chose singulière, bien que l'auteur de mémoires jouisse

(1) Discours pour ma deffense, si l'on m'offense ; ma harangue au Parlement. (Pierre Clément. *Portraits historiques :* pièces justificatives n° 3.)

(2) 1° Parallèle de César et de Henri le Grand. — 2° Adieux à la cour.

Digitized by Google

d'une liberté beaucoup plus grande que l'historien, bien qu'il lui soit permis, sans être accusé d'injustice, de ne pas toujours montrer de l'impartialité, Sully ne dépasse jamais certaines limites, et comprend la dignité du sujet qu'il traite. Non pas que l'on ne trouve dans les *Œconomies royales* des traces fréquentes, et pour ainsi dire tièdes encore, de ses passions et de ses rancunes ; Villeroy, Sillery et Jeannin sont là pour témoigner du contraire ; mais, il faut le reconnaître, Sully sait observer fidèlement la règle qu'il donne lui-même en tête de ses Mémoires [1] aux historiens et aux écrivains, et il ne s'en écarte jamais. Nulle part, en effet, on ne trouve rapportées ces particularités honteuses ou incertaines que l'histoire doit laisser dans les pamphlets, satires et pasquins où les curieux les vont chercher.

Oui, sans doute, Sully a des ressentiments opiniâtres, et, pour tout ce qui touche à l'antiquité et à la noblesse de sa maison, il a des susceptibilités exagérées, mais on peut se fier entièrement à la droiture de son esprit ; jamais il n'hésite pour apprécier une bonne ou une mauvaise action, car il y a en lui une passion qui domine et épure toutes les autres, c'est l'horreur du mal, l'amour ardent qu'il a pour son pays et son souverain mépris pour tout ce qui n'est pas droit, honnête, mâle et courageux. De quels traits il peint cette cour dégénérée des Valois ! De quels signes d'infamie il marque au passage ces mignons de Henri III ! Et ce prince lui-même, avec quelle verve il le flagelle ! Chaque fois que le nom du dernier des Valois revient sous sa plume, il le dessine en quelques traits où la marque d'efféminatiun

(1) « Ceux qui voudront méritoirement être dits historiens ne témoigneront point de vouloir faire des recherches trop exactes des défauts et des erreurs d'autrui, tellement secrets et cachés, qu'ils ne sont connus d'aucune personne qui en ait reçu dommage ou offense, et desquels nulles voix publiques ne se sont jamais plaintes, ni que l'on ait sçu que les peuples en général ni en particulier en ayent non plus reçu dommage ou offense, et desquels nulles voix publiques ne se soient plaintes jamais. Si quelques grands rois, capitaines, magistrats ou chefs d'armées, de républiques, de peuples qui ont acquis une générale réputation d'avoir été excellents ès faits d'armes, de justice et de police, ont eu quelques vices et passions particulières, secrettes et cachées, qui n'ayent point porté préjudice au public et dont la publication d'iceux ne leur peut apporter aucun avantage, il faut qu'on en laisse la correction à eux-mêmes ou à leurs amis, serviteurs et confidents particuliers ; n'étant jamais bien séant à un historien d'essayer à passer sous silence les vertus, belles œuvres et actions manifestes, ni de découvrir les défauts et manquements d'autrui. (*Œconomies royales*. — Préface. — Avis des premiers Imprimeurs).

Digitized by Google

reparaît toujours : « Vous le trouvâtes, écrivent les secrétaires qui s'aident dans ce passage d'un journal rédigé par leur maître, dans son cabinet, l'épée au côté, une cape sur les épaules, son petit toquet en tête et un panier pendu en écharpe au cou comme ces vendeurs de fromages, dans lequel il y avait deux ou trois petits chiens pas plus gros que le poing [1]. » Quel tableau que ce roi de France, ainsi accoutré, en présence de Sully jeune, mâle, fier et armé de pied en cap !

Mais ce qui fait le charme principal des *Œconomies royales*, ce sont les anecdotes et la foule de petits traits notés par Sully au moment même où ils se sont passés, et qui nous sont fidèlement rapportés par les secrétaires. Les dialogues surtout ont un attrait singulier. Là, en effet, les caractères se présentent dans toute leur vivacité et tout leur relief ; la plus grande familiarité règne entre les interlocuteurs, et les intérêts s'y trahissent avec une entière franchise. Tout ce qui sert à peindre les mœurs et le caractère des hommes est employé par Sully avec une délicatesse de touche et une sûreté merveilleuses ; car, il ne l'ignore point, c'est dans les mille circonstances de la vie commune que les hommes se laissent voir tels qu'ils sont ; tandis que, dans les grandes occasions, ils posent devant le public. C'est donc là qu'il les a épiés et surpris, et que sa fidèle mémoire nous a conservé leur véritable image. Les tableaux les plus curieux se déroulent dans les *Œconomies royales* sous l'œil même du lecteur, et les scènes s'y succèdent les plus plaisantes à côté des plus graves, comme il arrive dans le monde. C'est M. de Villars, gouverneur de Rouen, qui, rouge de colère, la menace et le juron à la bouche, s'écrie qu'il tient toujours pour la Ligue, que le roi de Navarre est « *corbleu* » bien naïf de compter sur lui et qu'il n'en est pas « *sambleu* » où l'on pense. On voit cet irascible personnage donner d'abord un libre cours au bouillonnement de sa colère et se calmer peu à peu ; on voit Sully, au contraire, conserver pendant tout ce temps son calme et son sang-froid, se gardant bien de contredire le trop impétueux gouverneur ; puis prenant la parole, et le sourire aux lèvres, il demande à Villars : « *s'il a fini de dégorger sa bile* » ; il le flatte en lui rappelant sa loyauté, « *sa prudhomie* »,

(1) *Œconomies Royales*, tome 1er.

Digitized by Google

et finit par lui faire part de la peine qu'il a ressentie en voyant un homme, dont il fait tant de cas, s'être laissé emporter à de pareils excès de langage. Cette scène entière, et qui n'est pas la moins curieuse des *Œconomies royales*, est dépeinte avec le naturel le plus exquis, et offre tout à la fois un tableau de genre et d'histoire. Puis, c'est le siège de Laon où Henri IV se donne tant de peines et de fatigues pour veiller à tout par lui-même, qu'il est contraint de garder le lit au milieu du jour ; survient tout-à-coup Sully, et, confus d'être ainsi surpris, le roi s'excuse auprès de son serviteur, l'assurant que : « ce n'est pas sa coutume de dormir en de semblables occasions, encore moins de faire l'accouchée dans un lit, lorsqu'il faut travailler et user de diligence ; et, afin, dit-il, que vous ne pensiez pas que je fasse le douillet, je veux vous montrer mes pieds [1]. » Puis encore, c'est la nouvelle de la prise d'Amiens par les Espagnols. Sully, réveillé à deux heures du matin, accourt au Louvre et trouve le Roi dans sa petite chambre, au delà de son cabinet aux oiseaux, ayant sa robe, son bonnet et ses bottines de nuit, se promenant à grands pas, tout pensif, la tête baissée, les deux mains derrière le dos ; plus loin, et contre les murailles, on distingue plusieurs seigneurs accourus déjà, et gardant un profond silence pour ne point troubler la douleur du roi, mais voilà que Sully arrive, et le roi court à lui, lui prend les mains et s'écrie : « Ah ! mon ami ! quel malheur ! Amiens est pris ! » — « Comment, Sire, lui répartites-vous, Amiens est pris ?... Hé, vrai Dieu ! qui peut avoir pris une si grande et si puissante ville ?... et par quels moyens ? » — « Les Espagnols s'en sont saisis par la porte, en plein jour, pendant que ces malheureux habitants, qui ne se sont pu garder et n'ont pas voulu que je les gardasse, s'amusaient à se chauffer, à boire et à ramasser des noix que des soldats, déguisés en paysans, répandaient auprès du corps de garde. » — « Or bien, sire, je vois bien que c'est une affaire faite, à laquelle les blâmes d'autrui ni les plaintes de nous ne sont pas capables d'apporter remède ; il faut que nous l'espérions de votre brave courage, vertu et bonne fortune ; car, à quelque prix que ce soit, il nous le faut reprendre. Vivez seulement, portez-vous bien, ne vous mélancoliez point, mettez

(1) *Œconomies Royales*, tome II chap. 23.

Digitized by Google

les mains à l'œuvre, et ne parlons tous ni ne pensons plus qu'à prendre Amiens ; et moyennant cela, j'oserai répondre d'un heureux succès. »

Par de semblables peintures et par la variété de pareilles scènes, toute une face de l'histoire d'un demi-siècle resplendit d'une lumière inattendue; et c'est avec son mouvement intérieur, ses passions et ses faiblesses que les *Œconomies Royales* nous donnent la vue de cette société entière. Que dire de ces tableaux charmants qui nous font assister aux épanchements du roi, seul à seul avec son Ministre ?.... Que dire de ces pages qui nous retracent cette glorieuse expédition de Savoie, et nous rendent spectateurs de la prise de Montmélian et de Charbonnières ?.... Mais ce qui ajoute encore un charme inexprimable aux Mémoires de Sully, c'est la connaissance intime qu'ils donnent de Henri IV. Qu'on ouvre les *Œconomies royales*, Henri est là, comme dans la galerie de Rubens, avec sa figure spirituelle et narquoise, son regard vif ombragé par d'épais sourcils; on voit ce profil populaire et ce visage rayonnant dont l'éclat plein de jeunesse ressort sur cette barbe grise « blanchie au vent des adversités. » Nous assistons à ces entretiens du Roi avec son Ministre, et nous les entendons tous les deux « accoudés à ce balcon de l'Arsenal où ils étaient accoutumés de n'être pas muets, » s'occuper du bonheur du peuple ou de la gloire de la France; nous les voyons se promener entre ces rangées de canons accumulés par l'ordre et la prévoyance de Sully. Que le Ministre reproche au Roi l'argent qu'il dépense au jeu, pour ses bâtiments ou pour ses maîtresses, ou bien qu'il l'entretienne de l'exécution de son grand dessein, ces conversations toujours amicales, quelquefois grondeuses, se passent sous l'œil même du lecteur. Chacun des mots prononcés par Henri est rapporté par Sully; et avec quelle complaisance et quelle satisfaction intérieure! Aucune des circonstances qui s'y rattachent n'est passée sous silence: le moment où ils ont été prononcés, les noms de ceux qui les ont entendus, la manière dont ils ont été dits; tout y est, tout s'est gravé profondément dans son esprit. Aussi rien n'échappe au lecteur, et grâce à cette curieuse chronique, il assiste aux scènes les plus intimes et jusqu'aux querelles ou « riottes domestiques. »

Ce que nous aimons encore dans les Mémoires de Sully, c'est la

Digitized by Google

parfaite connaissance des temps qu'il a traversés, d'une langue qu'il a parlée, de mœurs qui ont été les siennes : cette odeur du passé qui, se dégageant de son livre, nous transporte dans ce passé et nous rend un moment les contemporains du grand Ministre. Cependant, il faut l'avouer, la lecture des *Œconomies Royales* est lente, et parfois même pénible; on est tenté de sauter à pieds joints par dessus certaines pages. Ces tableaux, ces scènes, ces dialogues, dont les *Œconomies* sont heureusement parsemées, forment autant d'oasis où le lecteur se repose avec délices; mais, pour y arriver, que de fois ne doit-il pas s'engager dans des circuits et des labyrinthes de mots qui le mettent hors d'haleine! Toute la partie des Mémoires qui traite du Grand Dessein « et qui est certainement née au château de Sully », offre des longueurs et des diffusions telles qu'on est bien souvent tenté de « jouer du pouce », suivant l'expression même de d'Aubigné. Ces dernières pages, en effet, ont été composées pendant les années qui ont précédé de peu la mort du Ministre, et Sully a prétendu donner le détail minutieux et fidèle des projets du roi : c'est donc sur des souvenirs lointains, qu'aucun intérêt du moment ne vient ranimer, que les conceptions de Henri IV nous sont rapportées. Le développement qui leur est donné nous paraît d'autant plus long que ces conceptions, présentées par Sully, offrent quelque chose de chimérique. Sans doute Henri IV, dans ses entretiens avec son ministre, pouvait être entraîné par son imagination méridionale, mais le bon sens aurait dû tempérer l'imagination, et la pratique des choses corriger la théorie. Voilà ce dont Sully n'a pas tenu compte dans les pages nombreuses consacrées au Grand Dessein, et l'on peut dire que, sur ce point, du moins, il a payé son tribut à la vieillesse. Ne nous plaignons pas trop cependant, ces imperfections elles-mêmes, ces tournures embarrassées, ces périodes d'une longueur démesurée attestent que nous avons, en réalité, une œuvre première et authentique : elles sont pour nous comme ces taches précieuses que certains amateurs regardent comme la preuve infaillible de l'authenticité d'un tableau, qu'ils considèrent, en quelque sorte, comme une seconde signature du peintre. Si elles empêchent de classer les Mémoires de Sully parmi les monuments les plus parfaits de notre langue, elles nous permettent, du moins, de les mettre au premier rang parmi les plus curieux, de les compter au

Digitized by Google

nombre de ces œuvres qui se distinguent par cette sève primitive et une certaine saveur gauloise, en un mot, par ce parler que préférait Montaigne « succulent et nerveux, non tant deslicat et peigné comme véhément et brusque. » Il est curieux de connaître aussi l'appréciation que faisait de lui, comme écrivain, Henri IV lui-même : « .... Je ne laisse pas de l'aymer, disait ce prince, car véritablement je reconnais qu'il ayme ma personne, et désire avec passion l'honneur et la grandeur de moy et de mon royaume ; qui essaie de ne rien ignorer et de se rendre capable de toutes sortes d'affaires de paix et de guerre, *qui écrit et parle assez bien, d'un style qui me plaît, parce qu'il sent son soldat et son homme d'État.* » Ce jugement, porté par Henri IV sur Sully écrivain, doit être aussi celui de la postérité. Oui, la plume de Sully est celle d'un soldat, et, pour toutes ces pages si vives, si colorées, que l'on rencontre dans les *Œconomies Royales*, on peut dire de lui ce que Quintilien a dit de César : « *eodem animo dixit quo debellavit.* » Mais pour qu'il en soit ainsi il ne faut pas permettre à Sully de s'enfermer dans son cabinet, ni surtout lui laisser le temps de *composer* une de ces longues lettres ou l'un de ces discours, comme nous en lisons trop souvent dans ses Mémoires. Alors, en effet, ce n'est plus le guerrier qui tient la plume, c'est l'homme d'État, et l'homme d'État du XVIe siècle avec son parler lourd, prétentieux et pédantesque. On lui trouve, et dans une large part, tous les défauts de cette époque où l'abondance des mots semblait à presque tous les écrivains la preuve de l'étendue de l'esprit. Non certes, la lettre adressée par Sully au roi d'Angleterre, celle qu'il écrit en mai 1626 au marquis de Rosny son fils, pour le ramener dans la voie du devoir, tous les rapports enfin qu'il *compose* pour être placés sous les yeux du roi, ne se distinguent point par la sobriété des termes, et la pénurie des mots n'est pas le défaut de son style ; c'est bien plutôt leur profusion, et l'on reconnaît en lui ce que Cicéron appelait « le style asiatique. » Son expression molle et abondante flotte sur la pensée comme un vêtement d'une ampleur excessive, au lieu de ressembler à ces draperies de la statuaire qui serrent de près la forme et accusent le nu. Souvent alors son style est tendu et gêné, car il s'élève trop haut et règle mal son élan ; on sent le long travail, et je dirai même qu'on soupçonne chez lui des insomnies douloureuses. Comme ses contem-

Digitized by Google

porains, Sully surcharge la plupart de ses lettres de compliments, de protestations, de longues et de révérencieuses salutations [1].

Mais prenez Sully au moment même où il est sous le coup d'une émotion violente, et sans lui laisser le temps de se recueillir, mettez-lui aussitôt la plume à la main pour refuser les offres d'argent que lui fait la Régente, et vous aurez le style le plus fier et le plus hardi, le plus ému et en même temps le plus digne, qui soit sorti d'une plume française du XVIe siècle. La lettre, écrite sur l'heure, au prince de Condé qui vient de s'enfuir à l'étranger, celle à la Trémoille qui fait de l'agitation dans les provinces du Midi, sont aussi remarquables par le nerf et la vigueur du style que par la grandeur des sentiments qui y éclatent. Aussi est-ce bien de Sully qu'on peut dire en toute vérité: « *Pectus est quod disertos facit.* »

De ces défauts et de ces imperfections nait une qualité. Sully est un témoin de la langue ; et si jamais un témoin de la langue doit être le bienvenu, c'est au moment où la littérature emprunte de tous côtés, quand les auteurs jettent dans leur style les mots des patois provinciaux, des langues étrangères, l'affublent de costumes barriolés et la surchargent de dépouilles recueillies partout. « Avant Descartes, dit M. Cousin, il n'y a guère que des styles d'emprunt, parmi lesquels se distingue celui de Montaigne, piquant mélange de grec, de latin, de gascon et d'italien, que le plus heureux génie tourmente et anime en vain, sans pouvoir l'élever à la dignité d'une langue. » Certes, Sully écrivain manque de goût, de mesure, de guides. Il n'a pas donné à son style le ressort nerveux, la concision énergique, la mâle allure qui distingue celui d'Agrippa d'Aubigné. Mais tout défectueux qu'il est, son langage, naïf souvent, parfois véhément et toujours frappé au coin de la franchise, laisse, à notre sens, bien loin en arrière l'école précieuse du temps de Louis XIII. On ne peut donc nier qu'il ait contribué, pour une part si modeste soit-elle, à tirer la langue française de cette crise de la Renaissance où, entre un passé qui n'est

(1) « .... Notre façon d'écrire aujourd'hui est pleine d'excès et de toute extrémité: Nul n'use plus simplement de ces mots *aimer et servir;* on y ajoute toujours *extrêmement, infiniment, passionnément, éperdûment,* et choses semblables, jusqu'à donner de la divinité aux choses qui sont moins qu'humaines. » *Lettres de Pibrac à Marguerite de Valois.* — *Mémoires de Marguerite de Valois,* par Guessard, p. 255.

Digitized by Google

plus et un avenir qui n'est pas encore, elle oscillait incertaine, parlant grec et latin. Au surplus, on ne crée pas une langue, elle se crée elle-même. On la devine et on l'indique. Grâce à sa fortune qu'il a liée à celle de Henri IV, Sully s'est promené par toute la France. Venu pour étudier à Paris, il a fait un court séjour au Louvre ; à seize ans, il était dans les rangs de l'armée réformée ; à vingt ans il revient à la Cour des Valois négocier la réconciliation du roi de Navarre avec Henri III. Là, il entend le langage poli et maniéré de l'époque. Mais déjà le XVIe siècle va finir et le XVIIe se lève à l'horizon. Voilà Malherbe et Balzac, voici l'hôtel de Rambouillet. Sous la main de ces hardis réformateurs, la langue de Corneille et de Bossuet commence à revêtir sa splendeur, et de ce travail judicieux va sortir la double apparition du Cid et du Discours sur la Méthode.

Cet enfantement laborieux, qui doit donner à l'esprit français son individualité propre et son caractère définitif, s'annonce dès que la France marque son rôle comme puissance européenne ; notre langue se fixe en même temps que notre politique, et la réforme de Malherbe marche de front avec les réformes de Henri IV et de Sully. Travail glorieux, interrompu dans un moment de vertige, mais qui va être repris par deux autres grands ministres, jusqu'au jour où les armées victorieuses de Condé et de Turenne donneront les traités de Westphalie à la France.

Sully ne vécut point assez pour voir ces féconds résultats ; mais, du moins, il lui fut donné d'assister à la résurrection de son œuvre ; son regard, avant de s'éteindre, put mesurer la route glorieuse parcourue par la France, et apercevoir le but suprême que six années encore devaient lui faire atteindre : spectacle consolant, justement réservé à cet homme, véritable modèle d'un grand ministre, qui, en travaillant sans relâche au maintien de l'unité française, avait en même temps préparé l'unité de la langue nationale !

GEORGES DUFOUR.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE

tenue à Martigny (Valais) le 18 septembre 1884.

La *Société d'histoire de la Suisse romande*, dont le siège social est à Lausanne, outre ses séances ordinaires, a deux assemblées générales par an : celle du printemps, qui a toujours lieu dans la capitale du canton de Vaud, et celle d'automne, qui se tient dans des localités différentes de tel ou tel canton de la Suisse française.

Cette année, la Société se réunissait dans celui du Valais, où elle avait été très bien reçue, en 1857 et en 1861, à St-Maurice et à Sion.

Le 18 septembre dernier, je me rendis donc à Martigny, pour assister à cette réunion, dont je vais essayer de vous donner une courte relation et à laquelle prirent part un assez grand nombre de membres, ainsi que Mgr RAYMOND, abbé de St-Maurice et évêque *in partibus* de Bethléem. — L'évêque de Sion, Mgr JARDINIER, avait envoyé une lettre autographe exprimant ses vifs regrets de ne pouvoir participer, comme auditeur, à l'assemblée de ce jour.

Le gouvernement valaisan était représenté par deux de ses membres, M. DE ROTEN et M. DE TORRENTÉ, Conseillers d'Etat. — La municipalité de Martigny y avait aussi ses représentants.

Après un excellent discours du Président, M. FAVEZ, mentionnant en particulier les bons rapports de la Société avec le Valais, la série des travaux est ouverte par M. GALIFFE qui, d'après des médailles frappées en Suisse au XIXe siècle, traite des récompenses et des distinctions accordées pour service militaire. — M. Eugène RITTER présente plusieurs documents complémentaires sur le *Salon de Mme Necker*, c'est-à-dire des lettres adressées à *Mlle Suzanne Curchod*

Digitized by Google

et publiées en 1756 et 1757 par le *Journal helvétique*, mais sous des noms incomplets; M. Ritter rétablit à ce sujet l'identité de leurs auteurs.

— L'abbé Gremaud nous donne une description fort intéressante de Martigny et de ses environs, ainsi que des bonnes relations qui ont existé entre cette localité et la Suisse.

— M. Ch. Morel nous fait un tableau charmant du *Valais à l'époque romaine*.

— M. Ch. Le Fort adresse à M. Gremaud des éloges mérités sur l'immense travail qu'il a entrepris, en publiant cette vaste collection de documents relatifs à l'histoire du Valais, pour l'impression desquels il n'a rien négligé, surtout si l'on tient compte des soins qu'il a dû mettre dans ses patientes et laborieuses recherches, faites dans plus de 2,200 chartes.

— M. Ritz enfin communique à l'Assemblée le résultat des fouilles entreprises à *Martigny*, aux frais de l'Etat du Valais, qui n'a rien épargné dans ce but, bien que ces travaux soient lents et coûteux.

Cette séance des plus intéressantes a été suivie du banquet traditionnel, dont je passerai sous silence les discours et les toasts, du reste fort applaudis; puis la Société s'est rendue au château de la Bâtiaz, où des vins d'honneur ont été offerts par la municipalité de Martigny.

Mais avant de terminer, je me permettrai de vous communiquer quelques détails sur les *fouilles* que je viens de mentionner et qui ont été le grand attrait de la journée, l'objectif de cette excursion archéologique, agrémentée d'une autre visite à l'emplacement d'un ancien cirque (romain).

On savait déjà depuis longtemps que les grandes prairies situées au sud de la ville de Martigny, à l'endroit appelé « *aux Morasses* », devaient renfermer les ruines d'*Octodurum*, recouvertes par les alluvions de la Dranse ; car il était parfois survenu que certaines portions du sol s'étaient tout à coup effondrées, mettant ainsi à découvert des cavités ressemblant à de vastes salles.

Mais on n'avait jamais fait de sérieuses recherches, bien que certaines personnes y eussent trouvé, il y a quelques années, divers ustensiles d'origine romaine, actuellement au musée de Genève.

Digitized by Google

L'Etat du Valais prit enfin en 1883 la détermination d'organiser des fouilles suivies et fit entreprendre, à ses frais, des travaux habilement dirigés par M. Ritz et qui ont abouti à un heureux résultat.

On a mis au jour une série de fondations d'une assez grande étendue (3,980 mètres carrés)[1], témoignant de l'existence incontestable d'édifices très importants, maintenant disparus et remontant probablement à l'époque romaine, à en juger par les magnifiques fragments de statues de bronze, qu'on y a découverts le 23 novembre 1883 et qui sont actuellement déposés au Musée cantonal de Sion. Le conseil d'Etat valaisan avait eu l'amabilité de faire transporter à Martigny, à l'intention des membres de la Société, quelques-uns de ces fragments, recouverts d'une superbe patine foncée. Parmi ceux que nous avons eu l'avantage de voir à cette séance, nous avons surtout beaucoup admiré une jambe droite [2], posée sur la pointe du pied [3], ainsi qu'un bras d'une statue masculine, de très grandes dimensions et d'un style des plus purs : ces deux pièces d'une rare élégance et d'un modelé parfait, appartenaient probablement au même dieu, qu'on suppose être Hercule ou Apollon.

N'oublions pas aussi un avant-bras et un grand fragment de draperie, en bronze doré, provenant plutôt d'une divinité féminine; enfin, un pied et une tête de taureau, de grandeur naturelle et d'une admirable conservation. Ces divers objets paraissent avoir été brisés avec intention, probablement lors de l'introduction du christianisme dans la contrée.

On doit avoir encore trouvé dans ces fouilles plusieurs tombes, des squelettes, des poteries, ainsi que des pièces monnayées de cuivre, appartenant à l'époque du règne d'Auguste et de celui de Constantin.

Revenant aux constructions proprement dites, dont l'emplacement occupe un vaste quadrilatère de 65 mètres sur 33,70 (y compris des murs des deux côtés du bâtiment principal), on en est encore à discuter quelle en a été la destination, fort difficile du reste à préciser pour le moment, à moins que les fouilles ne fassent apparaître

(1) 3980 m. c. est la superficie du terrain à exproprier pour les fouilles.

(2) 1m 40 de hauteur.

(3) 36 centimètres de longueur.

Digitized by Google

dans la suite d'autres pièces ou documents, qui serviront à résoudre ce problème.

On y a vu une ancienne basilique, à cause d'une sorte de niche, située à l'extrémité orientale de l'édifice et ressemblant plus ou moins à une abside, bien qu'elle soit cependant beaucoup trop petite.

Ce qui paraît certain, c'est que les fondations sont évidemment de contruction romaine, et que sur celles-ci un nouveau bâtiment fut édifié plus tard: opinion d'autant plus plausible, qu'il n'est pas rare de rencontrer des temples chrétiens, élevés sur les ruines de temples payens ou d'anciens édifices.

Les principaux matériaux de ces vastes constructions consistent en marbre du Jura et en pierres de la localité. N'oublions pas d'ajouter qu'on y a retrouvé des traces de *peintures murales*, ainsi que des chapiteaux et des bases de colonnes.

Après la visite faite sur ces ruines d'Octodure, l'ancienne capitale des Véragres, les sociétaires se sont rendus au pied de la montagne du *Chemin*, à l'endroit dit « *au Vivier* », où s'élèvent encore les restes d'une vaste construction elliptique, assez bien conservée, et contre les murs de laquelle s'appuient à l'extérieur plusieurs maisons très anciennes.

Cette grande enceinte, dont les diamètres intérieurs de 61 et 72 mètres donnent un développement de murailles de plus de 200 mètres et une superficie d'environ 3,500 mètres carrés, et font en effet supposer qu'on a plutôt affaire à un cirque romain, cette enceinte, disons-nons, a peut-être servi plus tard de *réservoir*.

Mais il est facile de voir que cet édifice était primitivement destiné à un amphithéâtre, sans cependant rien affirmer à cet égard.

On constate effectivement, à une même hauteur, la présence de trous pratiqués dans la muraille et régulièrement espacés; ces ouvertures étaient sans doute destinées à supporter des gradins, dont on a du reste retrouvé des traces dans des fouilles pratiquées au pied du mur d'enceinte. La hauteur de celui-ci est d'environ cinq mètres, dont trois sont maintenant recouverts par les alluvions de la Dranse, dont l'ancien lit était peu éloigné; son épaisseur est de 80 centimètres au sommet: telles sont les données générales de cette construction, qui est bien romaine du moins à la partie inférieure.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, ces ruines du *Vivier* et les fouilles des *Morasses* sont d'un certain intérêt pour les archéologues et les historiens; aussi me suis-je permis d'attirer pour quelques instants votre attention sur ces récents travaux, dont la description bien imparfaite a droit à toute votre indulgence.

E. DELESSERT,

Membre correspondant, Croix-Wasquehal (*Nord*).

P. S. — Nous avons depuis lors appris que le grand compartiment, situé au nord des constructions des *Morasses*, avait été complètement déblayé, ainsi que les deux carrés qui le flanquent de chaque côté, et qu'on y avait trouvé une quantité d'objets romains, mais presque tous à l'état de débris.

On y a découvert en outre un *hypocaustum*, de 10^{m} 82 de longueur sur 7^{m} 37 de largeur ; le plancher en est supporté par 12 rangées de 18 petites colonnes en terre cuite, de 1^{m} de haut.

On a trouvé sur ce plancher les débris d'un *suspensorium* avec un fragment de mosaïque, ainsi que les tuyaux qui répandaient la chaleur dans les chambres supérieures ; puis, de petits ornements en bronze et d'autres objets divers dont la plupart en terra-cotta ; enfin, un fragment de colonne de marbre jurassique avec une inscription, et deux vases ornés de figures en relief, dont l'un représente un combattant sur une panthère, l'autre un médaillon avec une Vénus et une colombe.

Sous cet hypocauste passe un canal d'eau qui traverse tout le compartiment dans la direction de l'est à l'ouest, et à une profondeur de trois mètres au-dessous du sol.

Ce canal est bien conservé et sans aucun indice d'alluvions.

Nous devons ces derniers renseignements à l'obligeance de M. Ritz, à qui nous avons écrit récemment à ce sujet.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

L'Europe et la Révolution française, ouvrage de M. Albert Sorel. *Rapport* de M. Henri Welschinger.

Messieurs,

M. Albert Sorel, qui vient de publier la première partie d'un travail considérable sur *l'Europe et la Révolution française* a, vous le savez, produit des œuvres qui sont, à juste titre, estimées et appréciées par tous ceux qui s'intéressent aux fortes études historiques. Ses profonds et judicieux écrits sur la Question d'Orient au XVIIIe siècle, sur le traité de Paris du 20 novembre 1815 et sur la diplomatie de la guerre franco-allemande, sans compter son Précis du droit des gens, de puissants articles de critique et son cours si élevé d'histoire diplomatique à l'École libre des sciences politiques, l'ont placé au premier rang des historiens de ce temps.

J'ai à vous entretenir ce soir de son récent ouvrage sur l'Europe et la Révolution française, dont le premier volume — *Les mœurs politiques et les traditions* — vient de paraître et qui sera suivi de trois autres volumes s'étendant sur une période de sept prodigieuses années, remplies des événements les plus extraordinaires de notre histoire nationale. Ce qui donne à ce beau travail un attrait particulier, c'est sa nouveauté et son originalité, la largeur des vues, la sûreté des sources et les qualités du style. Il faut bien reconnaître que, malgré les nombreuses et excellentes études qui ont été publiées sur l'histoire de notre pays, celle qui concerne la Révolution française dans ses rapports avec l'Europe, a été le moins abordée. C'est cette lacune

Digitized by Google

importante que vient de combler M. Albert Sorel. Je ne connais d'assez semblable à son ouvrage que l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* par M. de Sybel. — Je laisse de côté les écrits de Paoli Chagny, d'Archibald Alison et de Capefigue qui, sont, je le crois, oubliés aujourd'hui. — L'auteur allemand a voulu retracer la ruine de la monarchie française par la révolution démocratique, l'effet sur l'Europe de l'anéantissement de la Pologne et la dissolution de l'empire germanique. Il a parfaitement établi que partout c'est le moyen-âge qui s'écroule et que partout une nouvelle forme politique triomphe, c'est-à-dire la monarchie militaire. J'y vois bien le tableau de la transformation européenne, mais j'y cherche vainement ces aperçus nouveaux et philosophiques de M. Albert Sorel, qui, disciple de Montesquieu et de Tocqueville, disserte éloquemment sur les traditions nationales des peuples, sur les origines de l'Europe moderne, sur l'influence capitale de la France dans le monde, enfin sur les motifs qui ont dirigé la France et l'Europe dans la lutte colossale de 1789 à Waterloo. Ce qui distingue spécialement ici le travail de l'auteur français, ce sont des observations nouvelles sur les mœurs et les traditions politiques de l'Europe, traditions et mœurs qui surprendront bien des lecteurs, et dont M. de Sybel s'est gardé de parler à fond. Examinons maintenant de près et rapidement l'ouvrage de M. Albert Sorel.

Trois problèmes se dressent devant celui qui veut considérer attentivement la Révolution française dans ses rapports avec l'Europe.

Le premier est celui-ci. Comment la France désorganisée s'est-elle trouvée si forte devant l'Europe et comment l'Europe coalisée s'est-elle trouvée si faible devant la France en révolution?

Cela tient à ce que la Révolution française a surpris l'Europe. Celle-ci ne voit d'abord dans le renversement de l'ancien régime qu'un mouvement à peu près semblable aux diverses révolutions qui ont éclaté aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elle n'en saisit pas immédiatement le caractère universel, elle croit à une crise intérieure de la France et s'applique à en tirer profit, imitant en cela la conduite de Richelieu et de Mazarin vis-à-vis de l'Autriche. Au dernier moment elle y voit clair, et elle s'efforce, par une ligue internationale, d'anéantir la secte des Jacobins qui répand partout des doctrines

Digitized by Google

subversives. Ce n'est pas encore assez. Il faut qu'elle se décide à se battre avec une nation belliqueuse, mais elle a affaire à des hommes qui, dans leur indépendance nouvelle et leur fanatisme révolutionnaire, trouvent d'incalculables ressources. La coalition se forme alors, mais que de prétentions, que d'ambitions, que de méfiances et que d'intérêts opposés! « Cette désunion de l'Europe, a dit M. de Tocqueville dans des notes précieuses qui devaient lui servir à un second ouvrage sur la Révolution, cette désunion, avec la concentration de la puissance publique en France, a été la cause des victoires. »

Ici se place une découverte originale et personnelle de M. Albert Sorel, car à elle seule elle détruit une opinion en vogue puisqu'elle prouve qu'il n'y avait pas d'Europe en 1789, mais seulement des nations et des États. « Il y a un préjugé, dit-il, dont il » importe de se défaire quand on aborde cette histoire. C'est de se » représenter l'Europe de l'ancien régime comme une société d'États » régulièrement constituée, où chacun conformait sa conduite à des » principes reconnus de tous, où le respect du droit établi gouvernait » les transactions, où le sentiment de la solidarité des monarchies » assurait avec le maintien de l'ordre public la durée des engagements » contractés par les princes. Cette République chrétienne, ainsi qu'on » s'est plu à la nommer, n'était plus depuis le moyen-âge, qu'une » auguste abstraction... » La Renaissance fit disparaître cette ébauche incertaine, comme elle ruina le système féodal et la philosophie scolastique. « Une Europe où les droits de chacun résultent des » devoirs de tous, continue notre auteur, était quelque chose de si » étranger aux hommes d'Etat de l'ancien régime qu'il fallut une » guerre d'un quart de siècle pour leur en imposer la notion et leur » en démontrer la nécessité. La tentative que l'on fit au congrès de » Vienne et dans les congrès qui suivirent pour donner à l'Europe une » organisation élémentaire, fut un progrès et non un retour vers le » passé. Au XVIIIe siècle, ce progrès n'est encore qu'une des plus » belles hypothèses des philosophes.... »

En réalité, l'Europe, profondément divisée, ne put opposer aux armées unies de la France que des armées sans cohésion. Elle essaya d'invoquer les vieux principes, mais les principes se retournèrent contre elle. A ses yeux, le droit des princes l'emportait sur le droit des

Digitized by Google

peuples, mais ce droit des souverains n'était qu'une série de désordres et d'usurpations. La raison d'État justifiait tous les attentats, la politique n'avait qu'un but : l'agrandissement; les règles de conduite étaient soumises aux moindres prétextes, les héritages et les possessions étaient livrées à l'incertitude et le fameux système de l'équilibre ne se soutenait qu'avec d'injustes démembrements. L'Europe voulut parler le langage du droit, mais derrière ce langage apparurent aussitôt l'intrigue et la force. Cela n'avait rien d'étonnant. Est-ce que la diplomatie n'était pas l'expression même des mœurs politiques d'alors? Sans scrupule sur le choix des moyens, se servant de la corruption et de la vénalité, employant des aventuriers, interceptant les lettres, enlevant les courriers et les archives, gouvernant par les maîtresses et les favoris, elle avait perdu le pouvoir de faire appel à la loyauté et au respect des transactions. La guerre de succession d'Autriche montre le cas que l'Europe faisait des engagements d'État, et le partage de la Pologne le respect que l'on professait pour les souverainetés établies. « Ces actes iniques, dit fort bien M. Albert Sorel, sont le testament de » la vieille Europe; l'ayant signé, elle n'avait plus qu'à mourir, » léguant à ceux qui prétendaient la réformer et qui, pour la confu- » sion et le malheur public, ne surent que l'imiter, la pernicieuse » tradition des abus dont elle périssait. » L'Europe eut donc le tort de montrer aux nations que deux choses primaient le droit des pouvoirs et le droit des États : c'étaient la force des États et la convenance des souverains. Voilà ce qui favorisa une révolution qui, pour renverser les trônes et bouleverser les empires, n'eut malheureusement qu'à imiter l'exemple de ces princes sans scrupules. « C'est le royaume des cieux qui se gagne par la patience, avait dit le grand Frédéric, ceux de ce monde appartiennent à la force. » L'Europe, vaincue, divisée, en proie à l'anarchie, s'inclina à son tour devant la force dont elle avait fait son dieu et elle consentit à traiter avec la France victorieuse.

Le second problème n'est pas moins intéressant à résoudre que le premier. Comment la Révolution française, qui annonçait solennellement aux peuples la paix, la liberté, la fraternité, a-telle dégénéré en une série de guerres qui ont amené en France le despotisme militaire?

Digitized by Google

La France avait en effet déclaré qu'elle apportait la paix et la concorde au monde. Noble et immense tâche; mais, à cette époque de folle raison et de sage folie, on ne reculait devant rien. L'indépendance de la France est tout-à-coup menacée ; il s'agit de défendre en même temps son territoire et ses réformes politiques. La victoire lui rend sa vieille humeur guerrière, et de défensive la guerre devient offensive. La Révolution oublie ses principes ; elle marche en avant, elle triomphe, elle conquiert et ne se rappelle plus qu'elle avait juré d'affranchir les peuples. Elle va plus loin ; elle se donne un maître après quelques années de licence absolue. Nous nous trompons : aux divers partis de la Convention, aux membres du Comité de salut public et du Directoire qui le gouvernaient, la France fait succéder Bonaparte. « Rome » ressuscitée, dit excellemment M. Albert Sorel, enfanta César. » Bonaparte se présentait à la France et à l'Europe comme l'instrument » de la Révolution. La France le crut : c'est ce qui explique l'enthou- » siasme dont elle se prit pour lui... » Bonaparte se présentait surtout avec le prestige de la victoire et avec la réputation d'un homme d'autorité et de gouvernement. A quel spectacle assiste-t-on alors ? On voit les amis et les ennemis de la Révolution tomber aux pieds du grand despote militaire, tandis que l'Europe humiliée et battue, ne compte plus que des vaincus et que des associés. Les divers États sont conquis, spoliés ou affaiblis. Bientôt l'homme que Metternich appelait « la Révolution incarnée » épouse l'archiduchesse Marie-Louise, et l'Autriche, en s'inclinant devant sa puissance, semble oublier que l'archiduchesse Marie-Antoinette a été la victime de cette même Révolution, dont Napoléon est le dernier représentant.

Quant à la France, qui avait déclaré la guerre aux rois et promis la paix aux nations, elle triomphe des rois, mais c'est par les nations qu'elle va être réduite. Elle leur avait prêché l'indépendance et l'union. « Les peuples, dit M. Albert Sorel, comprirent aisément ce langage ; » ils comprirent aussi l'exemple que la France leur avait donné en » 1792. Ce qu'ils ne comprirent plus, c'est que, tenant ce langage » et donnant cet exemple, elle prétendit les asservir et les exploiter. » Ils ne faisaient point d'ailleurs de distinction entre elle et les hommes » qui la gouvernaient; ils ne recherchaient point par quelles phases » avait passé la Révolution française et comment la République s'était

Digitized by Google

» transformée en Empire ; ils ne connaissaient la Révolution que sous » la forme de la conquête. C'est sous cette forme qu'en vertu même » de ses principes, ils la prirent en horreur. Ils se soulevèrent contre » sa domination... Après s'être armés pour l'indépendance, ils » demeurèrent armés pour la vengeance et pour la conquête. » Les rôles furent donc renversés et la France se trouva réduite à ses propres ressources, tandis que l'Europe subit les entraînements des passions qui l'avaient soulevée.

Il nous reste à examiner un troisième et dernier problème. Comment la Révolution française, qui propageait partout les mêmes idées, a-t-elle produit sur les pays des effets si différents ? En voici l'explication sommaire. Ces idées se répandirent rapidement, parce qu'elles étaient abstraites et universelles, mais, en vertu de leur abstraction et de leur universalité mêmes, elles produisirent des résultats différents suivant les milieux où elles se portèrent. « Ces belles idées, dit M. Albert » Sorel dans une remarquable page philosophique, ne conservent » leur pureté métaphysique que dans la conscience du philosophe ou » dans l'intelligence du mathématicien. Le moindre courant de vie » les altère et les décompose. Qui veut les appliquer se les identifie » et, en les faisant siennes, les dénature. La dialectique échappe à la » grande masse des hommes. Ils ne reçoivent point les idées comme » une loi selon laquelle ils doivent penser ; ils les prennent comme » un moule dans lequel ils jettent confusément tout ce que leur » éducation incomplète, leurs expériences incohérentes, les influences » accumulées de la famille et du pays ont entassé en eux d'instincts, » de sentiments, de connaissances, de préjugés, d'erreurs. Le chimiste » analyse l'air qui passe et le réduit en formules, le peuple le respire ; » et suivant les germes qu'il contient, suivant les organes qu'il pénètre, » cet air va porter chez les hommes la fièvre ou la santé. » Ce fut donc sous l'empire des passions régnantes et des données acquises que les peuples de l'Europe interprétèrent les principes de la Révolution, et leur donnèrent chacun, suivant leurs traditions, une portée et une application différentes.

Il faudrait étudier en détail les divers résultats produits par les idées de la Révolution sur l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne,

Digitized by Google

l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse, la Suède et la Russie. Le cadre de ce rapport est malheureusement trop restreint pour que je me le puisse permettre devant vous. Je le regrette, Messieurs, car cette troisième partie de l'ouvrage de M. Albert Sorel est, sans contredit, la plus nouvelle, celle aussi où il y a le plus à apprendre. Autant de pages, autant d'intéressantes révélations.

Je ne veux pas achever ce rapport sans recommander à l'attention de tous, les chapitres sur les idées de réforme et la ruine des anciennes institutions, sur l'influence et les traditions de la France, chapitres qui deviendront classiques. Dans la partie qui concerne la politique extérieure de la France j'aurais voulu vous citer entre autres, Messieurs, un portrait de Richelieu, dont les touches vigoureuses font honneur au peintre. Je conçois et je partage l'admiration de M. Albert Sorel pour ce superbe génie « dont la supériorité fut de discerner les » occasions et d'agir à propos, de ne proposer que l'opportun, de ne » tenter que le possible, de n'exécuter que le durable. » C'est sur cette appréciation que je désire terminer. La Révolution française, qui a consacré de si grandes vérités, a tenté, je le crois, l'impossible, en voulant imposer de force ses idées et même ses utopies à l'Europe; elle a eu le tort surtout de faire succéder à la guerre de défense la guerre de conquêtes. C'est la suite de l'histoire de France, je le veux bien, mais puisque la Révolution se présentait au monde comme un renouveau absolu, il ne lui appartenait pas de continuer les anciens errements qu'elle avait souvent blâmés chez les autres. Nous payons encore cette erreur, et si nous avons créé sur le continent une révolution politique et sociale, si nous avons transformé le monde européen, il faut l'avouer, ce n'est qu'à notre détriment. Le fameux aphorisme « la force prime le droit » est resté l'adage de nos voisins, après avoir été parfois le nôtre.

Qui aurait cru que le suprême effort de la Révolution française serait de renverser un Roi débonnaire pour lui substituer, quelques années après, un Empereur despotique ?.. Je reconnais que ce résultat surprenant n'était pas dans la pensée de ceux qui ont fait la Révolution, mais il s'imposait fatalement, étant donné l'esprit des hommes de 1792 et de leurs successeurs, et la manière dont ils ont

Digitized by Google

faussé les principes posés par les hommes de 1789. Je suis de ceux qui, comme M. Albert Sorel, admirent partout l'enthousiasme et les élans généreux, le désintéressement et la foi, mais la Révolution eût singulièrement gagné à ne propager que des idées de paix, de justice et de sage liberté. Depuis son apparition, l'Europe n'est plus qu'un vaste champ de manœuvres, les nations toutes entières se sont précipitées sous les drapeaux, la soif des conquêtes a redoublé d'intensité, et le bruit des armes retentit jusqu'aux extrémités du monde inquiet.

HENRI WELSCHINGER.

Digitized by Google

INFORMATIONS

Bibliothèques municipales de la ville de Paris.

Deux nouvelles bibliothèques de lecture sur place et de prêt à domicile ont été ouvertes dans les écoles communales situées boulevard Montparnasse 80, quatorzième arrondissement et rue du Rendez-vous 63, douzième arrondissement.

La création de ces deux nouvelles bibliothèques municipales porte à 42 le nombre des institutions de ce genre existant actuellement à Paris, leur succès attesté par la statistique des livres lus, plus de 700,000 en 1884, prouve que l'Administration préfectorale et le Conseil municipal ont donné satisfaction à un besoin réel en créant ces foyers d'instruction populaire.

(*Officiel* du 12 février 1885).

Le drame de Théodora et la Critique théatrale.

La dernière œuvre dramatique de M. Sardou, *Théodora* représentée à la porte Saint-Martin au commencement de cette année a été appréciée par les critiques littéraires d'une façon à peu près unanime, tous s'accordent à reconnaître la splendeur de la mise en scène, l'exactitude des décors, la richesse des costumes, mais reprochent à l'auteur de n'avoir pas mis en scène des caractères; l'analyse donnée par M. Louis Ganderax, *Revue des Deux-Mondes*, se résume par cette appréciation: « *Un mélodrame romantique, encadré dans une féerie historique.* »

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Juillet-Août. N° 7.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du Dimanche 19 Avril 1885.

Présidence de M. Gustave DUVERT.

La *Séance publique annuelle* de la *Société des Études historiques* a été tenue le Dimanche 19 Avril dans la grande salle de l'Hôtel de la Société d'Encouragement, place Saint-Germain-des-Prés, sous la Présidence de M. Gustave Duvert.

La présente livraison contient, suivant l'ordre du programme, les Lectures entendues dans cette Réunion.

L'étude sur l'Irlande, communiquée par M. Flach, qui était comprise au nombre de ces auditions, a été publiée dans le numéro d'Avril, page 237.

Ainsi se trouveront réunies dans le même texte des productions d'un caractère très varié donnant une idée de la diversité des communications accueillies par la *Société des Études historiques*.

Digitized by Google

DISCOURS

de M. Gustave DUVERT, Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis plus de cinquante ans que notre Société est fondée, l'éloge de l'Histoire a souvent été fait à l'ouverture de nos Séances annuelles, devant un public d'élite tel que celui que nous avons aujourd'hui.

Ces discours, ayant pour sujets l'utilité ou la véracité de l'histoire, les systèmes ou les progrès de la science historique, ont été prononcés par d'éminents présidents. Celui qui leur succède, sans avoir la prétention d'en remplacer aucun, a trouvé dans leurs travaux un complet examen de la question, une abondante moisson de considérations savantes et de pensées élevées.

Lui sera-t-il permis de glaner après eux, en disant quelques mots du rôle de la science, du charme et de la variété des études.

L'homme, ayant reçu du Créateur la faculté de se souvenir, a le devoir de transmettre aux générations futures, comme un dépôt sacré, le récit des faits et des enseignements qu'il a recueillis. Cette leçon de l'expérience, c'est l'Histoire. Quelle qu'en soit la forme ou la méthode, le rôle de l'historien est de constater ce qui est digne de mémoire, ainsi qu'une sentinelle racontant à celle qui lui succède les événements qui se sont accomplis.

Qu'on appelle l'histoire « la messagère de l'antiquité », comme l'a fait Cicéron, ou qu'on la nomme, avec Bossuet, « la plus sage conseillère des rois », son but est toujours la recherche du vrai. Cette science a donc pour fondement la bonne foi de l'écrivain, car l'esprit a sa bonne foi ainsi que l'âme a la sienne, et l'amour de la vérité sera toujours le meilleur guide de l'historien, comme il

Digitized by Google

est le conducteur le plus sûr de l'homme dans sa carrière. Aussi, le travail historique le meilleur est-il celui qui révèle le plus de choses exactes.

Mais, si tel est le but de l'histoire, son utilité principale est de servir à l'éducation des peuples, en leur rappelant les plus nobles souvenirs, si puissants sur leur esprit. Heureux ceux qui, s'inspirant de leur patriotisme, conservent la mémoire des belles traditions, des exemples de vertu, et repoussent avec horreur l'image des crimes qui ont souillé le passé.

Lucien, dans l'antiquité, Fénelon et Condillac, dans les temps modernes, ont tracé la mission de l'historien qui choisit dans les archives, les annales et les chroniques ce qu'il faut sauver de l'oubli. Rien n'est plus difficile à faire que ce choix, qu'une consciencieuse et patiente érudition peut seule déterminer.

Son devoir est tout à la fois de relater les événements et d'en déduire les conséquences morales et politiques, en faisant connaître les progrès des mœurs, des lois, du caractère et de la civilisation des peuples.

L'histoire est donc pour l'humanité ce que la mémoire est pour l'homme; elle est le savoir des nations. Elle embrasse toutes les connaissances humaines, l'histoire des pays et des hommes, celle des arts, des lettres et des sciences, enfin l'histoire de l'esprit et celle de la matière.

Il n'est pas un érudit, un ami du beau et du vrai, une femme, un homme curieux ou délicat qui ne trouve parmi ces études si diverses, un sujet qui le passionne, l'instruise ou le console. Elles s'adressent à l'âme, au cœur, au caractère sérieux ou léger; aussi bien à celui qui ne cherche qu'une distraction, là où se trouve un enseignement, qu'à celui qui veut étudier le tableau du passé pour essayer de deviner de quelles couleurs sera fait celui de l'avenir. Elles vous permettent, suivant une belle expression de Montaigne, « de pratiquer les grandes âmes des meilleurs siècles. »

Augustin Thierry conseillait l'étude de l'histoire pour combattre ce qu'il appelait l'affaissement moral de quelques âmes énervées de sa génération. Puis, le célèbre historien, aveugle, souffrant sans espoir et sans relâche, épuisé par les fatigues de son labeur inces-

Digitized by Google

sant, disait en terminant la préface de l'un de ses ouvrages : « Pourquoi se dire avec tant d'amertume que, dans le monde » construit comme il est, il n'y a pas d'air pour toutes les poitrines, » pas d'emploi pour toutes les intelligences ? Avec l'étude de » l'histoire on traverse les mauvais jours sans en sentir le poids : » on se fait à soi-même sa destinée ; on use noblement sa vie. » Voilà ce que j'ai fait et ce que je ferais encore si j'avais à re- » commencer ma route ; je prendrais celle qui m'a conduit où je » suis. » Puis, il ajoutait : « Il y a au monde quelque chose qui » vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, » mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la Science. »

Cet amour de l'histoire, éclairé par les sentiments élevés du spiritualisme, aussi éloignés de l'esprit fanatique qui aveugle l'homme que du matérialisme qui le dégrade, cet amour fait le véritable et grand historien.

Cette noble passion des deux Thierry pour la science historique, nous la retrouvons, unie aux qualités propres à chacun, chez notre savant fondateur, Michaud, cet écrivain plein de goût, de bon sens et de clarté ; chez de Barante, avec sa merveilleuse méthode inspirée par le précepte de Quintilien, *scribitur ad narrandum, non ad probandum ;* chez Chateaubriand et Lamartine, tous deux historiens poètes ; chez Michelet, au cœur sensible, au burin vigoureux ; chez tous ces maîtres que nous nous honorons d'avoir comptés parmi nous. Mais la Société des Etudes historiques doit un souvenir particulier à deux autres grands historiens, Thiers et Guizot, qui personnifient, l'un la puissance et la netteté de l'esprit, l'autre l'étendue des vues et l'élévation de la pensée. Le premier affirma par un décret l'utilité de nos travaux ; le second fonda la Société de l'Histoire de France, à l'époque même où Michaud posait les fondements de notre Institut.

A côté des œuvres qui comprennent, soit le récit de longues périodes de temps, soit l'examen de vastes problèmes historiques, il y a des études offrant encore un vif intérêt ; ce sont celles dont le but est la recherche de documents, précieux pour l'historien lui-même, et qui font connaître un homme, une époque, expliquent les causes ou les effets d'un événement, les progrès d'une science

Digitized by Google

ou d'un art. Il est enfin un genre d'étude négligé pendant de longues années, c'est celui qui se rapporte à l'histoire des temps intermédiaires et des périodes de transformation dans toutes les branches de la Science historique.

De même qu'on étudiait autrefois l'Antiquité et la Renaissance, en négligeant le Moyen-âge, on admirait la prose de Rabelais, de Montaigne et d'Amyot, puis le style de Pascal, sans songer à Balzac et à Descartes. On n'avait vu que les défauts du Malherbe de la prose et la science de l'auteur du Discours sur la Méthode, sans apercevoir le rôle prépondérant de ces deux écrivains dans la formation de la langue moderne.

Il en est ainsi de tout. Il ne suffit pas de connaître l'origine des institutions, les faits les plus importants, les hommes les plus célèbres ; il faut remonter le courant des âges, rechercher les états successifs, les événements secondaires, les liens unissant les grandes époques, les causes qui les ont produites par un enchaînement que l'historien doit découvrir en étudiant et la philosophie et la synthèse historique.

Ce sera l'honneur du XIXe siècle d'avoir partagé son activité intellectuelle entre les découvertes de la science et celles de l'histoire. Tandis que la physiologie expérimentale empruntait à la physique et à la chimie leurs instruments et leurs méthodes, l'histoire demandait le secours de la philologie et de l'épigraphie qui lui révélaient les secrets des monuments de cette antiquité païenne si grande par l'esprit, de cette antiquité chrétienne si sublime par le cœur.

Rien n'est plus varié que ces études dans leurs aspects divers, ces patientes investigations, ce choix délicat des documents et des écrivains. Tels sont les travaux auxquels sont consacrés nos efforts attestés par la publication de cinquante volumes dans lesquels l'évocation des grandes figures du passé n'a pas toujours ce caractère grave, cette austérité qu'on lui attribue. A côté de sujets sévères, on trouve un récit gracieux, une légende ; la poésie elle-même vient quelquefois se mêler à la prose.

Il est inutile d'ailleurs d'insister sur l'intérêt que nos études présentent, et que vous a si bien fait connaître l'an dernier le discours

Digitized by Google

de mon honorable prédécesseur, M. Camoin de Vence, qui, dans une véritable page d'histoire, a retracé les diverses phases de la vie de notre Société.

Cet intérêt vous sera démontré de nouveau par le compte-rendu des travaux de l'année que va vous présenter notre cher Secrétaire général, M. Joret-Desclosières, le meilleur gardien de nos traditions, qui vous dira tout, excepté les services qu'il a rendus depuis seize ans.

Je dois ajouter, en terminant, qu'aux jouissances que nous donnent ces études, vient se joindre un charme particulier résultant d'une confraternité traditionnelle qui fait une véritable famille des membres de notre Compagnie, famille unie par une même pensée, par un seul but : la recherche de la vérité historique.

C'est à cette union, basée sur la liberté, sur le respect des opinions et des croyances de tous, que notre Société doit le constant et précieux appui du Ministère de l'Instruction publique ; c'est à cette même cause qu'est due la sympathie qu'elle a rencontrée de tous temps à l'Institut et au Collège de France, dans l'Université, dans la Magistrature, au Barreau et dans la Presse.

La *Société des Etudes historiques* a le droit d'être fière de cet appui, de ces sympathies que mes savants confrères sont assurés de trouver encore aujourd'hui dans un auditoire composé d'amis éclairés des lettres, des sciences et des beaux-arts.

Gustave DUVERT,
Président de la *Société des Etudes historiques*.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 1884.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière, le Dimanche 23 Mars, vous nous faisiez l'honneur d'assister à la fête de *Notre Cinquantaine*.

En 1885, aux premiers beaux jours, vous répondez à notre invitation, avec un aimable et pareil empressement.

Les Sociétés ont, elles aussi, leurs saisons.

Après avoir traversé quelques mauvais passages d'automne et d'hiver, notre Compagnie s'épanouit, en ce moment, dans un printemps plein de sève et de promesses d'avenir.

« Aussi sans se montrer hautaine,
» Elle est en droit de concevoir,
» Suivant le mot de Lafontaine,
» Vaste pensée et long espoir ».

Ce souhait et cette prédiction de M. le Premier Président BARBIER célébrant nos noces d'or en un poétique langage, se sont réalisés; l'étape de 1884 a été franchie d'un pas redoublé. Notre marche en avant, loin de laisser sur la route parcourue des indifférents et des fatigués, a vu grossir nos rangs de compagnons d'études sympathiques et dévoués. (Applaudissements).

Comme les années précédentes, avec des proportions nouvelles et inégales, les temps anciens, le moyen-âge, l'histoire moderne ont sollicité les recherches de nos confrères.

Digitized by Google

Deux manifestations du génie de l'antiquité:

LA BIBLE et L'ILIADE

ont été rappelées à vos souvenirs et à vos méditations.

La Bible! l'Iliade! Nous aimerions mieux, disent les esprits futiles, amateurs de l'amusant, des œuvres d'une invention un peu plus moderne.

MM. BARBIER et Jules DAVID répondent d'eux-mêmes et sans qu'il soit besoin de leur venir en aide, à cette irrévérencieuse boutade, l'un par sa traduction en vers de plus en plus appréciée du chef-d'œuvre d'Homère, l'autre par ses savantes et ingénieuses comparaisons des *Légendes de la Bible et du Koran*.

Les Dieux de l'Olympe qui s'intéressaient au jugement de Pâris, au siège de Troie, aux sages conseils d'Agamemnon, aux colères d'Achille, à la vaillance d'Hector comptaient-ils des autels à Sanxay dans ce petit coin perdu de la Gaule, au milieu de forêts impénétrables?

Des fouilles, rendues célèbres de nos jours, par la science et la généreuse tenacité du P. de La Croix, nous ont appris, après bien des controverses, que ce lieu mystérieux était le rendez-vous des assemblées politiques d'une tribu de la Gaule : — les Pictons.

Notre confrère M. TOURNIER, à l'occasion de ces *Ruines de Sanxay*, s'est révélé à nous comme familiarisé avec la procédure des recherches et les formules spéciales du langage archéologique. Rapporteur consciencieux, il a voulu se rendre compte par lui-même, il a visité les ruines, compulsé les écrits, noté les avis, comparé les discussions; il conclut en disant que si la science retrouve à Sanxay: des temples, des arènes, des bains, des hôtelleries attestant le groupement et le stationnement d'une importante assemblée populaire, on ne doit pas en conclure qu'autour de ces constructions s'élevait une ville aujourd'hui disparue sans laisser de trace dans l'histoire.

On peut admettre que les Pictons, pour répondre aux besoins de leurs réunions temporaires, construisirent des édifices publics sans les entourer d'habitations répondant à des destinations permanentes.

Digitized by Google

Toulouse est un peu trop loin de Sanxay pour que notre confrère M. Léon HILAIRE ait pu songer à contrôler sur place ses investigations relatives aux bains dans les temps anciens et ses recherches sur les causes qui, après avoir suspendu les traditions de propreté pendant le moyen-âge, ont favorisé leur renaissance dans les temps modernes.

Il paraît certain que les Francs, dont M. le général FAVÉ nous retrace l'Empire avec une science profonde, pénétrant dans le secret des mœurs et des institutions, connaissaient peu, ou ne connaissaient pas du tout, la pratique des étuves romaines.

On les aurait bien plutôt retrouvées, ces habitudes raffinées, dans l'incomparable *pays de Cocagne*, dont M. D'AURIAC nous a parlé si agréablement.

Où donc était-il ce beau pays? d'où lui vint son nom ?

M. D'AURIAC fixe nos idées, d'après Furetière.

On donnait le nom de Cocagne, en Languedoc, à certains petits pains de pastel avant qu'il fût réduit en poudre; le trafic de ce produit était énorme, il s'élevait à plusieurs millions, et comme les cocagnes n'étaient produites que par des terrains extrêmement fertiles portant cinq ou six récoltes par an, le nom de pays de Cocagne fut attribué aux heureuses régions où la vie se passait en fêtes et en plaisirs.

Les habitants de Dijon sous Charles VIII et Louis XII étaient bien loin d'habiter un pays aussi favorisé, et lorsque les canons du roi de France portant gros boulets de fer ayant deux pieds de tour environ, tiraient sur la malheureuse cité, les infortunés Dijonais ne songeaient guère aux plaisirs de la table, aux joies de la danse et des fêtes champêtres.

M. CLARIN, notre fidèle correspondant, continue ses études sur la Bourgogne anecdotique; hier encore, nous recevions de lui un nouveau volume accompagné d'une lettre prouvant que son bon esprit sait tenir compte des observations et des bienveillantes critiques, avantages de notre mutuel contrôle.

Si la *défense* de Dijon eût été dirigée par le célèbre ingénieur ERRARD de Bar-le-Duc, le bon serviteur du roi Henri IV, le premier

Digitized by Google

lieutenant du grand maître de l'artillerie Sully, l'attaque eût rencontré une résistance plus vigoureuse.

Nous devons à M. Boinette, membre correspondant, et à son collaborateur M. Lallemend, une publication aussi instructive que nourrie de détails sur la fortification au xviie siècle et la vie militaire d'Errard qui traça, de son temps, les premières lignes de défense considérablement complétées sous Louis XIV par le génie de Vauban.

Errard, appelé dans l'Est pour répondre aux exigences de ses missions, traversa maintes fois la ville de Corbeil.

Reçut-il l'hospitalité chez le seigneur de Champceuil ? visita-t-il cette petite église décrite avec talent par notre confrère M. Albert Lefèvre ? nous n'en avons pas la certitude, mais ce que nous savons bien, c'est que l'auteur de la savante monographie a fait utile plaidoyer d'habile avocat et qu'il a su gagner pour son intéressante cliente une bonne subvention permettant de prolonger son antique et respectable existence.

Le seigneur de Champceuil, comme ses contemporains, ses prédécesseurs et ses successeurs usa-t-il, abusa-t-il de l'arbitraire sous prétexte de coutume ?

Nous pouvons le supposer, sans médisance, après avoir lu le tableau que nous retrace M. Flach, professeur au collège de France, dans ses documents sur l'origine des redevances et services coutumiers. — Notre confrère nous fait bien comprendre la vérité de ces protestations naïves des proverbes populaires : *Une fois n'est pas coutume*. — « *Mauvaise coustume fait moult mal* ».

Lorsque vous aurez, dans un instant, entendu M. Flach vous lire l'étude qui figure à l'ordre du jour de cette séance, vous vous rendrez compte, mieux que je ne pourrais le faire, des mérites particuliers présentés par les autres travaux qu'ils nous a communiqués l'année dernière : *Le régime agraire de l'Irlande ; Les axiomes du droit français du sieur Catherinot ; Le code de commerce allemand et la loi allemande sur le change* traduits par MM. Paul Gidde, Lyon Caen, et lui-même M. Flach, tous noms éminents dans les annales de la science juridique.

Le compte-rendu sur ces diverses publications, nous fut présenté

Digitized by Google

par notre Président de l'année dernière, M. Camoin de Vence, qui avec une courtoisie parfaite voulut, pendant son principat, laisser la liberté de la Revue à ses confrères et, après s'être contenté d'insérer, avec le rapport dont nous venons de parler, un éloquent discours d'inauguration de la séance publique et une notice sur les renseignements financiers publiés par M. Duvert, il nous a réservé, pour 1885, d'attrayantes impressions de voyage en Norwège qui paraissent, en ce moment, dans nos bulletins mensuels.

La politesse française inspirée par la devise : *honneur aux dames* nous dictait peut-être le devoir de commencer l'énumération des études sur le moyen-âge par la communication de M. Donneaud du Plan, professeur à l'école navale de Brest : *Les Reines Capétiennes*. L'esquisse chronologique et synthétique tracée par notre confrère pourrait devenir la donnée première d'une étude répondant à ce titre :

« Influence des Reines de France sur notre histoire nationale ».

Lorsque nous parcourons cette intéressante galerie qui nous montre les figures de : Bertrade de Montfort, Eléonore de Guienne, Agnès de Méranie, Blanche de Castille, Isabelle d'Arragon, Marguerite de Bourgogne, Isabeau de Bavière, Anne de Bretagne, Catherine de Médicis, Marguerite de Valois, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Marie-Antoinette ; nous nous demandons, si ce n'est pas par une plaisante ironie de rédaction que la loi salique dénia le droit de tenir le sceptre à ces femmes célèbres, cœurs passionnés, imaginations puissantes dont l'influence tantôt manifeste, tantôt habilement dissimulée causa, tour à tour, la grandeur et la ruine de la France.

L'Histoire Moderne tient naturellement dans les études de notre société une place plus développée que l'Antiquité et le Moyen-âge. Mais ici, notre embarras augmente, nous aurions encore à vous rendre compte de vingt-deux mémoires ou rapports sur des ouvrages offerts.

La statistique, bien mal à propos qualifiée de science vaine par des esprits inattentifs, nous avertit d'un péril : consacrer seulement

Digitized by Google

deux minutes à chacune de ces études, et ce serait peu, comporterait quarante-quatre minutes de lecture, supplice révoltant pour vous qui écoutez, décourageant pour les auteurs qui attendent leur tour; enfin, la possibilité des transitions destinées à rendre moins aride une énumération souvent fastidieuse, rencontre des limites que la meilleure bonne volonté ne peut dépasser. Permettez-moi donc, maintenant de me borner à une simple présentation, en suivant l'ordre des insertions dans notre Revue.

M. Bougeault en écrivant son *Mot sur l'éducation des Enfants*, a bien mérité de la confiance et de la reconnaissance de toutes les mères.

M. le Président Combier dans son étude sur la *Justice criminelle à Laon*, pendant la Révolution, si complètement analysée par M. Louis-Lucas, père, nous a montré comment la liberté et la vie des citoyens sont mises en péril, lorsque la grande et noble mission d'appliquer la loi est confiée à des hommes indignes.

Ce travail nous a préparés à lire avec plus d'intérêt encore l'œuvre distinguée d'un autre magistrat, M. Muray président du tribunal de Loudun, auteur d'un *Mémoire sur la Pénalité au XIXe siècle*.

Notre illustre Président d'honneur de la fête de 1884, M. Ferdinand de Lesseps, de l'Académie française, nous a raconté avec une verve et une simplicité inimitables les *Origines historiques du canal de Suez*. Il a rappelé la résistance de l'Angleterre, l'élan patriotique de la France, la foi généreuse de braves souscripteurs qui apportaient leur argent parce qu'il s'agissait d'une entreprise nationale.

L'un d'eux venait, dans la simplicité de son âme, proposer son versement pour : « le *Chemin de fer de l'île de Suède* ». Ce n'est pas un chemin de fer, lui répartit M. de Lesseps avec cette exquise bonté qui accompagne merveilleusement sa puissante énergie, ... c'est un canal.... ce n'est pas une île, ... c'est un isthme.... ce n'est pas la Suède, ... c'est Suez; mais qu'importait, il s'agissait d'une œuvre grande, glorieuse, intéressant l'honneur de la France. (Applaudissements).

Digitized by Google

M. WIESENER et son étude: *Rapports secrets du duc d'Orléans avec George 1er du vivant de Louis XIV*, nous a fait aborder l'histoire politique, institutrice des hommes d'État. Si elle n'en fait pas des ministres incomparables, elle les dote tout au moins de qualités supérieures qui leur permettent de jouer parmi leurs contemporains un rôle plus prépondérant, plus permanent que ne le comportent les vicissitudes habituelles de la vie publique.

De notre temps, MM. GUIZOT et THIERS ont, à la tribune et dans la direction générale des affaires de leur pays, montré des mérites qu'ils devaient à l'étude de l'histoire.

C'est qu'elle est, en effet, une bonne école de modération et de discernement; elle indique les divers côtés des résolutions à prendre; si elle participe de la justice, sa mission à certains égards est encore plus haute, car elle prononce non sur des cas particuliers et privés, mais sur des faits qui concernent la vie des peuples et qui intéressent les progrès de la civilisation.

Nous devons donc remercier, très sincèrement remercier, M. WIESENER de nous introduire dans ces régions élevées de l'histoire que le temps présent délaisse un peu trop pour tomber dans les curiosités des monographies. Sans doute, il n'est pas indifférent de savoir comment un paysan vivait au XIe siècle, notre curiosité trouve son compte dans de semblables recherches. Mais n'est-il pas plus précieux pour la bonne conduite des affaires d'un pays, qu'un homme d'État sache bien, par exemple, que le désastre de la Hogue qui ruina la marine française doit être attribué à l'impéritie, à la légèreté, à l'insuffisance de la Cour de Versailles, imposant impérieusement des ordres à l'amiral Tourville.

Un tel enseignement doit inspirer prudence et réserve, arrêter toute velléité de diriger de nos jours par simple dépêche télégraphique, des opérations de guerre à de trop grandes distances. (Applaudissements).

De la politique qui s'agitait du temps de Mme du Barry, nous passons à l'*Essai artistique sur l'image de la Vierge*.... le hasard de la mise en page n'a pas assez tenu compte ici de la délicatesse des transitions; mais ce n'est pas par un pur effet du hasard, que le talent de l'auteur, M. Georges DUFOUR, s'est développé et consi-

Digitized by Google

dérablement accru sous l'effort d'un travail servi par de brillantes facultés personnelles; la présence de M. Dufour me gêne horriblement, je voudrais qu'il ne fût pas là pour dire au nom de mes confrères ce que nous pensons de lui. Notre estime..., notre très haute estime, est la seule récompense dont nous disposions, nous la lui décernons de tout cœur et c'est une décoration que nous ne prodiguons pas. (Applaudissements).

L'Essai artistique de M. Dufour, en nous rappelant les splendeurs des écoles étrangères, nous a dit pourquoi l'école française restait inférieure dans l'interprétation du type de la Vierge. Les sentiments que l'auteur fait naître nous préparent, assez naturellemen, à goûter la lecture du *Saint Genest de Rotrou*, analysé et critiqué dans la bonne acception du mot, par notre savant confrère M. Donneaud du Plan déjà nommé. Il nous a donné sur Rotrou et ses œuvres, une étude des plus complètes.

Les rapports de MM. Jules David, Duvert, colonel Fabre de Navacelle, général Favé, Racine, Camoin de Vence, Prosper Pein, Louis-Lucas, Louiche-Desfontaines, Loiseau, Marbeau, de Montaudon, Wiesener sur des ouvrages offerts présentent un ensemble d'études critiques historiques et littéraires des plus variées.

Et pendant que nous sommes encore dans le cercle littéraire, ne le quittons pas sans parler d'une esquisse de l'*Histoire de la Versification française* de M. de Boisjoslin.

Par cette étude, son heureux début parmi nous, M. de Boisjoslin a marqué sa place au premier rang de nos collaborateurs. C'est à des esprits d'un goût aussi cultivé et aussi sûr que les anciens de notre compagnie remettront avec confiance le soin de développer l'œuvre qu'ils ont eux-mêmes continuée.

Nous voyons avec bonheur une génération d'adhérents nouveaux parvenus à la plénitude et à la maturité du talent, se presser à nos séances mensuelles.

Les élections de l'année 1884 et du premier trimestre de 1885 confirment nos espérances.

Nous avons admis, après l'épreuve d'une élection précédée d'un rapport, qui est toujours une sérieuse appréciation biographique: M. Jules Fabre, que vous allez entendre dans un instant nous lire

Digitized by Google

son étude sur le *Divorce de Napoléon Ier*, M. Albert LEFÈVRE dont nous avions le plaisir de vous parler il y a un instant, tous les deux avocats du barreau de Paris ; ils retrouveront au milieu de nous, avec la bonne confraternité du Palais, un maître sympathique, orateur toujours prêt, dont la parole noblement inspirée sait élever le niveau des débats judiciaires, et qui fut, l'année dernière, le chef éloquent de notre Ordre, M. le bâtonnier Oscar FALATEUF. (Applaudissements).

A l'exemple du barreau de Paris, le barreau d'une ancienne colonie française restée de cœur attachée à la mère-patrie, le Canada, nous a, lui aussi, donné un membre correspondant, M. WHITZ.

La magistrature compte dans la promotion de 1884-1885 trois représentants : M. BOUNICEAU GESMOND, juge d'instruction au tribunal de la Seine, auteur de controverses et de questions de droit pratique; M. DELATTRE, juge de paix à Poissy, frère de notre honorable imprimeur qui mérita par son dévouement à notre œuvre commune, le titre d'Associé libre ; M. COLMET D'AAGE, ancien magistrat, nom connu et respecté de l'école de droit et du barreau.

Les Docteurs HOFFMANN de Paris, CZAJEWSKI d'Orléans, VINCENT de Vouziers feront bon accueil à leurs confrères : MM. Stéphen LE PAULMIER de Paris et TARTARIN de Bellegarde (Loiret), membre associé libre. M. le Docteur LE PAULMIER est auteur d'un livre récemment publié sur Ambroise Paré, à l'aide de documents inédits puisés aux archives nationales; la presse s'est occupée de cet ouvrage avec éloges.

Le nom de M. Emile GOSSOT, professeur au lycée Louis-le-Grand, lauréat de l'Académie française, s'est ajouté à la liste honorable qui comprend ceux de nos confrères dont l'existence a été ou est encore consacrée à l'instruction publique :

MM. Ferdinand BERTHIER, doyen de notre Société et peut-être le doyen des professeurs de France, le digne successeur de l'abbé DE L'ÉPÉE et de SICARD; LOUÏSE, principal du collège de Sedan; l'abbé BOUQUET, récemment encore professeur à la Sorbonne; WIESENER, qui occupa longtemps avec la distinction que l'on sait,

Digitized by Google

une chaire d'histoire au lycée Louis-le-Grand; Eugène Louis, du lycée de La Roche-sur-Yon; Bressolles, de la faculté de droit de Toulouse; Bougeault, qui fit connaître et aimer les lettres françaises au lycée impérial de Saint-Pétersbourg; Donneaud du Plan, de l'Ecole navale de Brest; Loiseau, du lycée de Vanves; Prosper Pein, professeur de mathématiques au lycée Henri IV, auteur l'année dernière d'un Traité d'arithmétique dont le colonel Fabre a rendu compte; Talbert, du Prytanée militaire de la Flèche; Flach, du collège de France; Veyret, professeur général au collège Chaptal et Lecoultre professeur au collège de Neufchâtel (Suisse); Weiss et Paul Louis-Lucas de la faculté de droit de Dijon.

Le Professorat ne sera jamais assez représenté dans notre compagnie, nous l'aimons et l'honorons comme on doit aimer et honorer le mérite, le travail et la science. (Applaudissements).

Les lettres nous ont donné: M. Albert de Montet, publiciste génevois correspondant étranger, auteur d'une recherche très piquante sur le *Mari de Mme de Warens*, la *maman de Jean-Jacques*.

M. Welschinger, chef du service des procès-verbaux du Sénat, membre de la Société des gens de lettres, deux fois lauréat de l'Académie française, pour ses deux livres: le *Théâtre de la Révolution* et la *Censure sous le premier Empire*.

M. Ernest Ameline, secrétaire perpétuel adjoint de la Société philotechnique, notre sœur ainée, un poète patriote et un aimable confrère.

Enfin, comme associé libre, en attendant sa prochaine élection, en qualité de membre titulaire, M. Perret, administrateur et rédacteur du journal *La Espana*.

En venant siéger aux côtés du général Favé et du colonel Fabre de Navacelle, M. l'Intendant Montaudon s'est bien vite inspiré des bienveillantes et si profitables dispositions que ces deux éminents confrères montrent à notre Compagnie. Par son rapport sur l'intéressante histoire du *12e régiment de Dragons* et son compte-rendu de notre situation financière, il a déjà prouvé tout l'intérêt qu'il prend à nos travaux.

Digitized by Google

Aussi parfaitement fidèle à nos séances mensuelles que ses deux anciens camarades de l'Ecole polytechnique, M. l'Intendant MONTAUDON représente bien avec eux, les mérites supérieurs de l'armée, cette grande école qui enseigne fortement la rectitude des habitudes et la discipline de l'esprit. (Applaudissements).

Ces adhésions, nombreuses et vaillantes, ne peuvent effacer la tristesse causée par la perte d'excellents confrères associés depuis de longues années à notre œuvre.

Dès la reprise de nos travaux, en novembre 1884, nous apprenions la mort de M. PORTALIS, conseiller à la cour d'Appel de Paris, membre associé libre; il nous appartenait depuis 1873 et nous avait manifesté, dès cette époque de notre réorganisation, une constante sympathie.

Ce deuil a été suivi du décès de M. VIMERCATI-SOZZI, membre de l'*Ancien Institut historique*, inscrit en 1864, associé étranger, président de la *Société historique de Bergame*, fondateur de la *Société archéologique de Milan*, commandeur de l'ordre de la couronne d'Italie.

Auteur de nombreux ouvrages sur l'*Histoire de l'Architecture et de la Peinture*, M. VIMERCATI-SOZZI, qui était dans son pays en possession d'une notoriété considérable, apportait un soin vigilant à nous faire parvenir ses productions ; elles ont été très souvent, dans notre recueil, l'occasion de rapports qui attestent le mérite du confrère que nous avons perdu.

M. BERTIN, membre correspondant, à Boulogne-sur-Mer, inspecteur-adjoint des forêts, auteur avec notre confrère M. Georges VALLÉE de l'ouvrage connu sous le titre: *Les Forestiers de Flandre*, avait écrit plusieurs monographies sur l'histoire de sa province.

Elles seront rappelées dans une notice biographique que nous a promis le pieux souvenir de son collaborateur et ami M. VALLÉE.

M. Mariano BALCARCE, ministre plénipotentiaire de la République Argentine, figurait, comme M. VIMERCATI-SOZZI, à l'*Ancien Institut historique*; admis dès 1863, il n'avait cessé de correspondre avec nous, et d'offrir l'hommage d'ouvrages intéressant le progrès des sciences, des lettres et des arts dans les Amériques du Sud. Il appartenait à notre cher Président, M. DUVERT, souvent rapporteur

Digitized by Google

des livres présentés par M. Balcarce, de nous retracer dans une notice biographique qui n'a rien omis des mérites de notre regretté confrère, son dévouement à ses fonctions diplomatiques, son amour de la science, les services par lui rendus à la civilisation dans le continent sud-américain.

Je termine en annonçant la mise au concours pour l'année 1886 de la question déjà proposée et prorogée :

Etudier les conséquences économiques du percement de l'isthme de Panama dans les Rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan Pacifique (Amérique occidentale, Océanie, Asie Orientale. Et pour l'année 1887 : *l'Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'à l'année 1870*, concours également continué, vous allez l'apprendre tout à l'heure.

Telle est, Mesdames et Messieurs, l'histoire, tour à tour satisfaisante et triste, de notre société pour l'année 1884. Comme toutes les manifestations de la vie humaine, elle offre des joies et des peines et si elle nous invite à regretter les morts, elle nous fait un agréable devoir de célébrer l'admission de nouveaux confrères qui, groupés autour de nous, continueront par leurs persévérants efforts à maintenir l'honneur de nos laborieuses traditions.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES,
Secrétaire général.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX RAYMOND

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a plus d'un an, la Société des Etudes historiques mettait au Concours, pour le prix en être décerné aujourd'hui, un sujet qui semblait de prime abord devoir exciter l'émulation des travailleurs tant par l'abondance des idées qu'il tenait en réserve que par le caractère opportun et tout d'actualité de son étude. Ecrire l'*Histoire de la Musique dramatique en France*, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1870, n'était-ce point parcourir une des plus séduisantes régions du domaine de l'art, une des plus nouvelles aussi, quand on compare la Musique aux autres manifestations du Beau : la peinture, la sculpture ou l'architecture ? L'art ne vit que de renaissances ; déjà riche des triomphes du passé, la Musique dramatique, jeune encore de puissance et de vitalité, s'avance chaque jour davantage à la conquête de formes, d'idées originales. La liste est nombreuse des illustrations que son culte a créés. Pourtant, elle n'a point dit son dernier mot. Supposait-on que la statuaire n'eût pas dit le sien, lorsqu'il y a trois mille ans, Phidias sculptait son Jupiter Olympien ?

Toutefois, et quel qu'ait été à ces divers titres l'intérêt qui s'attachait pour nous à la réalisation de notre programme, un seul concurrent a répondu à l'appel de la Société. Encore n'y a-t-il qu'imparfaitement répondu et, par une sorte de timidité dont nous ferons ailleurs la critique, s'est-il offert à nous sous une forme hâtive et quelque peu incomplète. Le temps aura, sans doute,

Digitized by Google

manqué à l'auteur du mémoire soumis à notre examen, le temps et quelque chose de plus, comme la volonté de creuser, de fouiller plus avant un sujet si riche de nuances, si chaud pour ainsi dire d'impressions et de sentiments.

Outre le mérite d'éveiller l'attention sur un monde tout fait de nuances et de délicatesses d'idées, la question, telle qu'elle avait été offerte aux méditations de candidats espérés, présentait sur beaucoup d'autres l'avantage de laisser la carrière toute grande ouverte aux goûts et aux aspirations de chacun. Les préférences pouvaient s'y mouvoir tout à l'aise, les limites fixées n'ayant d'autre but que de servir de points de repaire, sans fermer aux esprits délicats la vue des horizons lointains. Que de choses, en effet, on pouvait et devait dire ! Quel terrain large de discussion ! Comme on devait se sentir maître de sa pensée, concevoir et écrire sans entraves ! Comme on devait pouvoir respirer avec ampleur et pour ainsi dire à pleins poumons !

Il ne nous appartient pas de refaire un travail que nons n'avions qu'à juger, et, à l'occasion du mémoire, objet de notre étude, nous ne commettrons pas la faute d'indiquer ce qu'on pourrait appeler, par assimilation, la scène à faire. Chaque rôle à sa place ; le nôtre est de critiquer, restons-y. Cependant, pour éclairer notre critique, il convient de nous isoler en quelque façon de l'œuvre elle-même, et, nous plaçant à mi-hauteur pour mieux juger l'effet, d'embrasser le sujet en son ensemble et dans une sorte de regard panoramique. La question restera entière, mais quelques jalons posés çà et là ne gêneront pas la marche des concurrents futurs.

De toutes les formes de l'art musical, la musique dramatique est celle qui exprime le mieux l'homme. A la différence de la musique symphonique qui représente plutôt le langage des forces de la nature, elle s'associe avec la poésie lyrique au mouvement des passions humaines. Elle les adoucit ou les exalte, elle en varie et en nuance insensiblement l'expression.

Cette union de la littérature et de la musique, qui constitue le genre complexe de l'Opéra, a exercé, dès le début, sur les âmes une impression profonde. Plus limitée dans ses moyens, cette forme, toute naïve qu'elle apparaît à son aurore, a en revanche une action

Digitized by Google

plus immédiate et plus prompte sur les intelligences. Son histoire se lie donc intimement à celle des nations qui l'ont vue naître, aux milieux où elle s'est développée, au mouvement des idées, à toutes ces influences qui modifient à l'infini les manifestations de l'art, et font des maîtres moins les prophètes de l'avenir que de merveilleux instruments du temps présent.

Eh bien, quelle a été, chez nous, cette histoire du drame lyrique? Comment est née, comment s'est modifiée, agrandie cette puissance nouvelle dont les influences ont aujourd'hui un tel caractère de généralité, qu'on cite presque ceux qui demeurent hostiles à l'action des sons et de la voix humaine?

C'est un français qui a créé l'Opéra en France, nous répond notre auteur. D'autres ont dit que le drame lyrique avait déjà vu le jour en Italie, cette terre classique des arts;

Harmonie, Harmonie!

s'est jadis écrié Musset

Langue que pour l'Amour inventa le génie
Qui nous vint d'Italie, et qui lui vint des cieux!

Qu'importe! ici l'historien patriote a voulu vaincre le poète. Fort bien. C'est Antoine de Baïf, qui, après avoir visité Venise et y avoir vu représenter un certain nombre d'Opéras, a conçu le projet de nationaliser chez nous ce genre déjà si répandu chez nos voisins.

Comme à tous les débuts, les premières manifestations de cet art nouveau furent imparfaites. C'était l'époque des essais, des tâtonnements, de la tutelle infaillible des écoles étrangères, de cette Italie qui s'infiltrait partout dans nos mœurs, dans notre politique, dans nos goûts avec les Médicis et leur Cour. Bien peu vécurent les noms des Baïf, des Cambert et d'autres qui n'étaient point sans valeur. Un Italien se montre plein d'esprit et de ressources. Il sort des cuisines de la grande Mademoiselle et s'élève à la haute fonction de directeur du Nouvel-Opéra, créé par lettres patentes du Roi. Lulli apparait, et le passé n'est plus. Qu'est devenu le temps où toute une cour fastueuse applaudissait *Abékar, roi du Mogol*, par

Digitized by Google

Alessandro Bichi ou bien *la Finta Pazza*, *la Fausse Folle*, de Socrati, ce drame lyrique qu'entrecoupaient des intermèdes se composant d'un ballet de singes et d'ours, d'une danse d'autruches et d'une entrée de perroquets? Plus n'était le souvenir d'*Orfeo et Euridice* de Rossi, de l'*Andromède* de Corneille et du *Cassandre* de Benserade, transformés en opéras. Lulli les éclipsait tous, utilisant les excellents poèmes de Quinault et se contentant de faire de la musique l'humble servante des paroles qu'elle suivait mot à mot sans audaces, mais aussi sans verve et sans éclair. Louis XIV aimait beaucoup ces mélopées aux allures raides et solennelles, dans lesquelles il lui semblait encore retrouver l'étiquette de Versailles ou de Marly. Toutefois Lulli, dont l'inspiration n'atteignit jamais la noblesse de Cavalli, ni la variété d'orchestration de Carissimi, s'inspira de ces maîtres et créa un certain moule musical dont ses successeurs, Campra et Montéclair en tête, eurent grand'peine à se dégager. Mais aujourd'hui, que Lulli nous semble loin! La poussière de l'oubli a recouvert la plupart de ses œuvres. Ironie de la destinée! on chante toujours *au Clair de la Lune*. Est-ce donc là tout ce qui restera de cette grande renommée? Et l'enthousiasme du Roi Soleil aurait-il fait si peu de prosélytes? Bien des années se passèrent; un beau soir, il y avait foule dans les salons de l'hôtel du financier La Popelinière, et chacun écoutait avec curiosité un jeune homme, encore peu connu, qui préludait sur le clavecin au triomphe de sa destinée future: Rien de l'ancienne école déjà démodée, mais plus de richesse dans l'inspiration musicale, une véritable recherche d'harmonie, beaucoup d'invention et d'originalité: toutes choses nouvelles alors pour tant d'auditeurs blasés: c'était une révélation. M. de Voltaire étonné applaudissait son compositeur futur. Cet homme, c'était Rameau qui faisait son entrée à la façon d'un révolutionnaire, toutes proportions gardées. Harmoniste de talent, il écrivit des opéras d'une couleur plus dramatique que ceux de ses devanciers, sachant mieux marier les timbres et varier les effets.

Alors les aspirations musicales prennent plus d'ampleur. Deux écoles se forment; l'une modelant ses chants sur la déclamation, subordonne la pensée musicale à la vérité de l'expresssion;

Digitized by Google

l'autre semble n'avoir qu'un but : le plaisir sensuel de l'oreille. Ni l'une ni l'autre n'avaient absolument raison. L'une fut représentée par Piccini, l'autre par Gluck : l'influence italienne et l'influence allemande. Où était dans tout cela l'influence française ? Les motifs aimables et gracieux de l'école italienne, bien que surchargés parfois d'ornements parasites, n'empruntent leur charme que d'eux-mêmes. Nul lien ne les rattache à l'idée d'un sentiment quelconque. Ils peuvent avec la même facilité s'adapter aux paroles les plus disparates. Leur valeur est tout entière en eux-mêmes, absolue et indépendante. Au contraire, la subordination complète de l'art à la pensée, dont tout le talent de Gluck avait pour unique résultat de masquer les déplorables effets, cette idée de ne voir dans la musique d'opéra qu'un nouveau mode de manifester la pensée littéraire, n'ayant d'autre but que d'en renforcer l'expression, amenait chez les musiciens gluckistes la fréquence et la longueur des récitatifs, l'abus des interminables mélopées. « Nous cherchons la Vérité, » telle est l'éternelle excuse de cette école qui poussée à ses dernières conséquences a produit le Wagnérisme. Comme si les Arts avaient affaire avec le réel ! Y a-t-il rien de plus faux, si l'on se place à ce point de vue, que les duo, les trio, les quatuor, toute la musique d'ensemble enfin ? Quelle entorse donnée à la vraisemblance que ces airs de bravoure où le héros s'écrie toujours : « *suivez-moi*, » sans jamais bouger de place ? Mais tout va contre les règles de la vraisemblance au théâtre : les danses, les décors, la musique et les paroles ! Si l'on partage sans réserve la doctrine des Gluckistes il faut la pousser à l'extrême et ratifier ce jugement de la Société académique de Saint-Pétersbourg, préoccupée avant tout de la vraisemblance, et rejetant en bloc l'Opéra « parce qu'il faut être fou pour se divertir à un spectacle où l'on pleure en chantant. »

Dans l'histoire de la Musique dramatique en France, la grande querelle des Piccinistes et des Gluckistes occupe on le voit une large place. Comment ce double mouvement s'est-il continué ? C'était là une étude curieuse à faire. On jouait encore en 1807, à l'Opéra, une œuvre dramatique, conçue dans les théories de l'auteur d'Alceste : *la Vestale* de Spontini.

Digitized by Google

C'est en se tenant entre ces deux systèmes opposés que l'école française a essayé de se fonder. C'est d'abord un Italien, Rossini, qui abandonne les doctrines précédentes ou plutôt prend à chacune ce qu'elle a de meilleur, et crée, bien qu'étranger, le véritable opéra français moderne. Tout en s'efforçant d'écrire des phrases qui semblent naturellement amenées par le cours de l'idée principale et les péripéties de la passion, il sait leur donner un charme bien personnel et bien propre, sans tomber pour cela dans les froides et pures combinaisons de l'esprit que connaissaient seuls les anciens opéras italiens.

Puis c'est Meyerbeer, qui ouvre à la Musique une nouvelle ère, l'ère romantique, si bien d'accord avec le mouvement littéraire de 1830. Dès lors, la pousse est féconde dans les régions de l'art musical en France. Peu importe la nationalité des auteurs, ce sont de véritables œuvres françaises qu'ils composent.

Ici l'influence des milieux est manifeste, et valait la peine qu'on s'y arrêtât. Citerons-nous tous les maîtres d'alors et d'aujourd'hui dont les noms se pressent en foule sur les lèvres de chacun : Halévy, Félicien David, Verdi, Donizetti, Gounod, Berlioz et la série si brillante des compositeurs d'opéra comique, qui commence avec Monsigny, Philidor, Gossec, Méhul, Lesueur, Boieldieu et se continue avec Ambroise Thomas, Adolphe Adam, Hérold, Auber et tant d'autres ? J'en passe et des meilleurs. Mais ma mission n'est pas de refaire à mon tour une histoire de la Musique dramatique en France. J'indique ce qu'il eût fallu préciser, je traverse à la hâte un magnifique jardin tout émaillé des plus belles fleurs musicales. A d'autres, le soin de s'y promener, de goûter et de nous faire goûter ensuite les joies d'une végétation si riche et si variée.

Parvenu au seuil du monde actuel, j'aperçois à l'horizon, et pour compléter ce tableau, l'influence allemande qui modifie parfois chez le même compositeur sa première manière et le pousse à la création d'œuvres d'un genre absolument différent. Observez ce souci plus grand de l'harmonie, cette recherche de sonorités nouvelles ; c'est l'école qui commence : Leo Delibes, Saint-Saens, Massenet, Reyer et Godard !

Tel était dans son ensemble le programme du concours.

Digitized by Google

On nous accordera qu'un semblable sujet était plein de séductions et de ressources. Comment y a-t-on répondu? Sans doute sur ce canevas, dont il ne fallait pas s'écarter, l'auteur a tracé une broderie un peu frêle et ténue. Bien disposé selon l'ordre des temps, il n'a fait qu'esquisser son ouvrage, sans lui donner la couleur qui vivifie et anime. Outre quelques oublis comme ceux de Nicolo, de Grisar et d'autres, qu'une si longue liste de célébrités ferait, d'ailleurs, facilement excuser, il n'a point indiqué les mouvements de l'art musical, se contentant d'exprimer çà et là un goût rapide, et comme en courant, sur des œuvres qui auraient dû, semble-t-il, le retenir davantage.

A Dieu ne plaise que nous reprochions à l'auteur du Mémoire certaines appréciations que nous pouvons ne point partager. Ne sommes-nous pas ici sur un terrain fécond par la variété et la mobilité des opinions personnelles? Toutes sont respectables, si elles sont suffisamment motivées et expliquées. La Critique porterait donc plutôt sur une sorte d'incertitude, à laquelle nous faisions allusion au début, incertitude dans l'indication des motifs qui doivent justifier et faire comprendre telle préférence, telle prédilection peut-être légitime, mais insuffisamment exposée. Exprimer franchement, nettement une préférence, cela est d'un esprit fortement convaincu. Ainsi présentées les affirmations de l'auteur du Mémoire auraient trouvé sans doute des contradicteurs, et j'en aurais été un, volontiers. Rien de plus naturel, rien qui puisse toucher en quoi que ce soit à la valeur intrinsèque de l'ouvrage. Des goûts et des couleurs il ne faut disputer: voilà qui est entendu. Mais où la Critique, dont la mission pour simple qu'elle est souvent n'en a pas moins son efficacité, où la critique commence, c'est lorsqu'après avoir cité des noms comme ceux de Rameau, de Glück, l'auteur se contente en une ou deux phrases brèves et rapides de nous déclarer ce qu'il pense de ces maitres si variés et si curieux à étudier de plus près. Un siècle n'a pas suffi à épuiser la controverse musicale soulevée par les doctrines de ces grands génies, et notre auteur a des formules toutes prêtes qui le dispensent d'apprécier. En matière d'art et surtout d'art musical de simples affirmations n'ont jamais

Digitized by Google

satisfait personne. On est plus exigeant, on veut que l'écrivain fouille, creuse, pousse à fond ses idées, qu'il dépouille et confie sa pensée, qu'il viole en quelque sorte au profit de tous le secret de ses intimités. Allons, scrutez bien votre esprit. Vous avez entendu, vous connaissez tel ou tel opéra. Il vous a semblé bon ou mauvais. Pourquoi? Il nous faut une réponse, et pour nous la donner que convenait-il de faire? Peu de chose : rentrer en soi-même, s'observer, dédoubler son être. L'un ressent les choses, l'autre les juge. Soyez votre propre juge. Analysez, discutez, confirmez vos impressions. Alors quand vous prononcerez sur une œuvre, sur un courant musical, sur une de ces querelles fécondes d'où la musique dramatique est sortie plus riche et plus vivace que jamais, vous attacherez à vos jugements un charme tout personnel. Vos arrêts comprendront plus qu'un simple dispositif. Ils puiseront dans l'abondance des considérants leur autorité et leur valeur.

Sommes-nous trop exigeants, et ne nous éloignons-nous pas un peu des termes du programme? Nous avons parlé d'une histoire de la musique, nous n'avons pas demandé une histoire *critique* de la musique. C'est vrai, le mot n'y est pas, qu'importe, il s'y trouve implicitement. L'un ne pouvait aller sans l'autre. Sans vouloir écrire un cours complet d'esthétique de l'art musical, il convenait au moins de s'attacher un peu plus à la façon de certains compositeurs, de faire mieux que d'énumérer simplement tant d'œuvres vives, sentimentales, dramatiques, il fallait enfin user avec plus de prodigalité pour un pareil sujet du charme des mots, de la musique des douces paroles.

C'est surtout dans la seconde partie de son travail que l'auteur s'est montré avare d'observations historiques ou critiques. A-t-il craint de se prononcer sur des œuvres trop contemporaines? Et doit-on expliquer ainsi qu'il ait oublié, dans une nomenclature, qu'il voulait sans doute complète, le nom de Massenet par exemple? Est-ce encore pour ce même motif qu'il semble ne point croire à l'avenir de la musique, qu'il ne faut pas confondre avec la musique de l'avenir, et que, trouvant à s'extasier sur des œuvres d'un mérite incontestable, il a comme une peur intime de se compromettre en appréciant le mouvement nouveau et si curieux qui se dessine?

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, le Mémoire sur l'histoire de la musique dramatique en France, que nous avons eu sous les yeux n'a pas paru à la Société remplir suffisamment les conditions du programme, pour qu'un prix quelconque pût être décerné.

Dans ces conditions, la Société des Etudes historiques remet au concours, pour l'année 1887, le même sujet. Elle est convaincue d'agir ainsi tant dans l'intérêt de l'auteur actuel du Mémoire qui, revoyant et complétant son travail en un sens plus analytique et plus contingent, pourra nous offrir, cette fois, une œuvre moins impersonnelle et mieux en rapport avec ses qualités indéniables de connaisseur, amoureux des choses musicales, que pour tous autres concurrents, qui voudraient entrer en lice à leur tour, désireux de participer à nos luttes pacifiques et de remporter une de ces victoires qui ont au moins sur bien d'autres cet avantage précieux de ne coûter ni sang, ni larmes.

GEORGES DUFOUR,
Secrétaire-général adjoint.

Digitized by Google

VINCENT VOITURE.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Vincent Voiture, ce bel esprit, ce poète médiocre, qui rencontra partout le bonheur et la fortune, était au XVIIe siècle, regardé comme le premier écrivain de son temps. Esprit facile, ingénieux et badin, il eut aisément accès dans la haute société, où le charme de sa conversation lui valut des succès bientôt poussés jusqu'à la fureur.

Cependant, malgré la vogue et la célébrité dont il jouissait, Voiture — et ceci est à remarquer — Voiture eut le tact de ne rien faire imprimer de son vivant. On doit donc lui rendre cette justice qu'il s'appréciait à sa valeur, et qu'il se considérait seulement comme un homme du monde et de salon. Il savait que ses lettres étaient lues avec empressement et recherchées avec avidité ; mais il était assez prudent pour lire ses vers dans les ruelles, où les applaudissements étaient certains, plutôt qu'à l'Académie, où la critique n'eût pas manqué quelquefois de l'atteindre.

Les écrits de Voiture qui faisaient ainsi les délices des conversations légères, dans les cercles comme dans les petites réunions, paraissaient devoir vivre et mourir avec lui. C'était là très probablement tout ce que demandait Voiture. Il semble même avoir craint qu'on ne publiât ses œuvres après sa mort, car un jour, causant avec la marquise de Rambouillet de ses feuilles éparses dans toutes les ruelles et gravées dans la mémoire des nobles et grandes dames, il lui dit : « Vous verrez qu'il y aura quelque jour d'assez sottes

Digitized by Google

gens pour aller chercher çà et là ce que j'ai fait ; et après, le faire imprimer. Cela me fait venir quelque envie de le corriger [1]. »
La mort ne lui laissa pas le temps d'accomplir ce dernier projet.

Or, celui qui entreprit la tâche de rassembler les lettres éparses et les poésies diverses de Voiture fut son propre neveu Etienne Martin de Pinchesne, auteur de quelques poésies plus que médiocres, et qui seraient tout à fait oubliées, si Boileau n'avait mis le sieur de Pinchesne au nombre des poëtes ridicules. Cet éditeur était peu capable de corriger et d'annoter les écrits de son oncle. Aussi les œuvres de Voiture nous sont-elles parvenues niaisement mutilées, sans ordre et souvent avec de fausses dates. Pas une note n'a été mise pour expliquer ces allusions, ces plaisanteries que l'on rencontre à chaque pas, et nous lisons les productions du premier bel esprit du XVIIe siècle avec l'indifférence que cause le récit des petits événements de la vie intérieure d'une génération morte, redits à une autre génération qui a aussi ses ennuis, ses plaisirs et reste sans souci du passé.

Parmi les pièces qui furent omises par Martin de Pinchesne dans les œuvres de Voiture, il en est une que cet éditeur n'osa pas publier, sans doute par ménagement pour la mère de Louis XIV. Ce sont des vers adressés à la reine Anne d'Autriche, un jour de l'été de 1644 qu'elle se promenait dans la belle propriété de Ruel, appartenant alors à la duchesse d'Aiguillon. Tout le monde connait une partie de ces vers fort souvent reproduite ; mais voici à quelle occasion ils furent écrits :

« Pendant le séjour de la Reine à Ruel, dit Mme de Motteville [2], un jour qu'elle se promenoit en calèche dans les allées du jardin, elle remarqua que Voiture rêvoit en se promenant. *Cet homme* avoit de l'esprit, et, par l'agrément de sa convérsation, il étoit le divertissement des belles ruelles des dames qui font profession de recevoir bonne compagnie. La Reine, pour faire plaisir à Mme la Princesse qui l'aimoit et qui étoit assise auprès d'elle, lui demanda

(1) *Mémoires de Tallemant des Réaux.* Edit. de Monmerquée et Paulin Paris. — *Historiette de Voiture.*

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, par Mme de Motteville. Amst. 1739, t. I, p. 231.

Digitized by Google

à quoi il pensoit. Alors Voiture, sans beaucoup songer, fit des *vers burlesques* pour répondre à la Reine [1]. »

Mme de Motteville donne ensuite trois stances de ces vers « qui étoient, dit-elle, plaisants et hardis ; mais elle néglige de dire que la pièce présentée à Anne d'Autriche fut incomplète dans sa citation.

Peu de temps après l'époque à laquelle ils furent écrits, ces vers étaient connus de quelques personnes. Bientôt il en circula un grand nombre de copies, et ils étaient alors tellement répandus que Tallemant des Réaux en parle comme d'une pièce fort connue. Aujourd'hui nous savons que Mme de Motteville ne voulut pas ou ne crut pas devoir citer entièrement ce morceau de poésie, et cependant il est certain qu'elle eut communication du manuscrit remis par l'auteur à la reine.

Le savant Beuchot, dans son édition des *Œuvres de Voltaire*, nous a fait connaître le premier la suite des vers de Voiture. Il les inséra dans une note relative à cet écrivain, placée au tome Ier du *Siècle de Louis XIV* [2]. Le texte qu'il donne contient quarante-sept vers. Plus tard, en 1833, M. de Monmerqué trouva une nouvelle copie de cette pièce plus complète, qu'il publia dans un journal littéraire [3]. Elle n'a pas moins de cinquante-cinq vers.

Nous en connaissons actuellement une troisième copie encore plus complète et qui se trouve écrite de la main du savant Huet, évêque d'Avranches, en tête de son exemplaire des *Œuvres de Voiture* [4]. Sans nous arrêter ici aux différences sensibles que ces diverses publications offrent entre elles, nous pensons faire plaisir en donnant notre version tout entière [5].

(1) « Au commencement de la Régence, dit Tallemant des Réaux, la Reyne se promenant à Ruel en calèche, rencontra Voiture qui resvoit. Elle lui demanda à quoy il pensoit et lui ordonna de faire des vers sur cela. Il fit ceux-cy et les donna à la Reyne qui en rit, car il estoit fort familier avec elle. » — Historiette de Voiture.

(2) *Œuvres de Voltaire*, édit. Beuchot, t. XIX, p. 220-222.

(3) *La France littéraire*, t. IX, p. 451-454.

(4) Ce volume appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Il a pour titre : *Les Œuvres de Monsieur de Voiture*, seconde édition revue, corrigée et augmentée. Paris, Augustin Courbé, 1650, in-4°.

(5) Pour que le lecteur puisse cependant se rendre compte des nombreuses variations produites évidemment d'après des copies rédigées de mémoire, nous les donnons ci-après en notes. Nous y joignons même celles que l'on trouve sur une copie

Digitized by Google

Vers adressés a la Reine Anne d'Autriche en 1644.

Je pensois que la destinée,
Après tant d'injustes malheurs [1],
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat et d'honneurs [2] ;
Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois... [3]
Je ne veux pas dire amoureuse [4],
La rime le veut toutefois.

Je pensois que le pauvre Amour [5]
Qui jadis vous prêta ses charmes
Est banni loin de votre cour,
Lui, son arc, ses traits et ses armes [6],
Et ce que je puis profiter
En passant près de vous ma vie,
Si vous avez pu maltraiter
Un qui vous a si bien servie [7].

insérée dans un manuscrit du P. Griffet. Ce manuscrit est intitulé : *Recueil de pièces et de faits particuliers que le P. Griffet n'a pas cru devoir ni pouvoir insérer dans l'Histoire de Louis XIII et dans les Fastes de Louis XIV.* Biblioth. nationale, Fonds fr. nouv. acq. n° 1830.

(1) La version de Beuchot porte :

Après tant d'injustes rigueurs.

(2) Beuchot écrit ainsi :

D'éclat, de gloire et de grandeurs.

(3) Le texte de Monmerqué dit :

Lorsqu'on vous voyoit autrefois.

(4) Le P. Griffet corrige ainsi ce vers :

Je ne dirai pas amoureuse.

Cette correction nous semble juste, car elle enlève la répétition désagréable d'un mot, qui se trouve au vers suivant.

(5) Cette stance, dont les quatre derniers vers sont assez inintelligibles, manque entièrement dans la copie de Beuchot. Mme de Motteville écrit ainsi les quatre premiers vers :

Je pensois que ce pauvre Amour
Qui toujours vous prêta ses armes
Est banni loin de votre cour,
Sans ses traits, son arc et ses charmes.

(6) On lit dans la copie de Monmerqué :

Lui, son arc, ses traits et ses charmes.

(7) Chacun des éditeurs a donné un texte différent de ces quatre derniers vers qui restent toujours incompréhensibles.

Digitized by Google

Je pensois — nous autres poètes
Nous pensons extravagamment —
Ce que, dans l'humeur où vous êtes [1],
Vous feriez, si dans ce moment
Vous avisiez en cette place
Venir le duc de Boukingham,
Et lequel seroit en disgrâce
De lui ou du Père Vincent [2] ?

Je pensois, si le Cardinal [3],
Je dis celui de La Valette,
Pouvoit voir l'éclat sans égal
Dans lequel maintenant vous ête,
J'entends celui de la beauté
Car auprès je n'estime guère,
Cela soit dit sans vous déplaire,
Tout celui de la Majesté.

(1) La copie de Beuchot reproduit ainsi ce passage :

Ce que dans l'état où vous êtes,
Vous penseriez en ce moment,
Si vous voyiez dans cette place....

Le premier de ces trois vers se lit aussi dans le texte donné par Monmerqué.

(2) Une variante de Huet propose de lire :

De lui ou de Monsieur Le Grand.

(3) Dans son édition de Voltaire au tome XIX, Beuchot cite d'abord, à l'article de Voiture, les vers suivants :

Je pensois, si le Cardinal,
J'entends celui de la Valette,
. . . . . .
Tout l'éclat de la Majesté.

Mais à la page suivante, dans la note où se trouve insérée la pièce dont nous constatons les variantes, il corrige ainsi ce passage :

Je pensois que le Cardinal,
J'entends celui de La Valette
Auroit un plaisir sans égal
En voyant l'éclat où vous ête :
Je dis celui de la beauté,
Car sans lui je n'estime guère,
Cela soit dit sans vous déplaire
Toute celui de la Majesté.

La version de Monmerqué met une syllabe de trop au premier vers écrit ainsi .

Je pensais que si le Cardinal...

Digitized by Google

Que tant de charmes et d'appas [1]
Qui naissent partout sous vos pas,
Et vous accompagnent sans cesse [2],
Le feroient pour vous soupirer,
Et que Madame la Princesse
Auroit beau se désespérer [3].

Je pensois à la plus aimable
Qu'on puisse trouver sous les cieux [4],
A l'âme la plus estimable [5]
Que formèrent jamais les Dieux ;
A la ravissante merveille
D'une bouche ici sans pareille [6],
La plus belle qu'on vit jamais ;
A deux pieds gentils et bien faits,
Où le temple d'Amour se fonde,
A deux incomparables mains

(1) Dans la copie donnée par Beuchot les six vers de cette stance sont réduits à quatre ainsi conçus :

Que tant de charmes, de jeunesse,
Pour vous le feroit soupirer,
Et que Madame la Princesse
Auroit beau s'en désespérer.

(2) Ce vers manque dans le texte de Monmerqué qui avait signalé l'absence de la rime correspondant avec le vers

Et que Madame la Princesse.

(3) Beuchot et Monmerqué ont écrit tous les deux :

Auroit beau s'en désespérer.

(4) Le texte donné par Beuchot porte :

Qui fut jadis dessous les cieux.

Monmerqué substitue le mot *jamais* à celui de *jadis*.

(5) Les diverses versions que nous avons sous les yeux disent :

A l'âme la plus admirable

Celle de Monmerqué transpose ainsi un seul mot dans le vers suivant :

Que jamais formèrent les Dieux.

(6) La copie donnée par Beuchot porte :

De cette taille sans pareille,
A la bouche la plus vermeille
La plus belle qu'on ait jamais

Il y a évidemment ici un vers de trop. Monmerqué corrige ainsi le dernier :

La plus belle qui fust jamais.

Digitized by Google

A qui le ciel et les destins [1]
Ont promis le sceptre du monde ;
A cent appas, à cent attraits [2],
A cent mille charmes secrets [3],
A deux beaux yeux remplis de flamme
Qui rangent tout dessous leurs lois.
Devinez sur cela, Madame,
Et dites à quoi je pensois.

Malgré les souvenirs que Voiture rappelait dans ces vers, et peut-être un peu à cause de cela, la reine ne s'en offensa pas. Elle les reçut même avec plaisir, et, ajoute Madame de Motteville, « elle les a trouvés si jolis qu'elle les a tenus dans son cabinet, » Nous devons croire que ce ne fut pas dans l'intention de les cacher à tous les yeux, mais plutôt avec la pensée de relire quelquefois cette poésie si douce à son oreille.

Il ne sera pas sans intérêt de faire connaitre ici les divers personnages mentionnés dans les vers de Voiture.

Sans nous arrêter à Buckingham, dont il n'est personne qui ne sache l'histoire, nous nous bornerons à rappeler la date de la pièce que nous venons de citer, et l'on pourra ainsi se convaincre que le seul homme, selon Madame de Motteville, « qui eut l'audace d'attaquer le cœur de la Reine, » le noble duc, qui ne craignit pas de sacrifier le repos de deux Etats à sa passion, n'existait plus depuis seize ans [4].

Le second nom, le père Vincent, est moins facile à connaitre. La Harpe dans son *Cours de littérature*, et M. de Monmerqué pensent que Voiture a voulu parler ici de Vincent de Paul, confesseur de la reine. D'abord il n'est pas exact que ce saint personnage

(1) La copie de Monmerqué donne cette variante :

A qui les dieux et les destins
Ont promis l'empire du monde.

(2) Beuchot corrige ainsi ce vers :

A mille grâces, mille attraits.

(3) On lit dans la version de Monmerqué :

A dix mille charmes secrets.

(4) Georges Villiers, duc de Buckingham, mourut en 1628, assassiné par le fanatique John Felton.

Digitized by Google

ait été confesseur de la reine, et l'on trouve, au contraire, à cette époque, ce titre donné à un religieux dominicain, frère François Fernandez ; Vincent de Paul était alors président du conseil de conscience formé par Anne d'Autriche, au commencement de sa régence.

Nous sommes porté à croire que, par ce nom de père Vincent, Voiture se désignait lui-même, et, en cela, nous partageons l'avis du professeur Durozoir qui assure que Anne d'Autriche avait l'habitude d'appeler ce poète par son prénom.

Il nous reste encore à dire quelques mots sur le cardinal de La Valette et sur Madame la Princesse.

Cette dernière, Charlotte-Marguerite de Montmorency, était la fille de Henri Ier, duc de Montmorency, et avait épousé, le 3 mars 1609, Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé. Mme de Motteville, qui nous a tracé son portrait, dit que la beauté de cette princesse était grande, quand elle la vit à la cour, et elle assure que cette beauté dura jusqu'à la fin de sa vie. Puis elle ajoute : « Nous lui avons donné des louanges sans flatterie. Elle étoit blonde et blanche; elle avoit les yeux bleus et parfaitement beaux. Sa mine étoit haute et pleine de majesté, et toute sa personne, dont les manières étoient agréables, plaisoit toujours [1]. »

Peu de temps après sa sortie de la prison qu'elle avait demandé à partager avec son mari, elle donna le jour à celui qui devait être le grand Condé (1621). Plus tard, elle fit galanterie avec le cardinal de La Valette. Celui-ci l'adorait et dépensait si bien son argent pour elle, que quand il mourut, le 28 septembre 1639, il avait mangé son revenu jusqu'en l'année 1650 [2].

Cette conduite était vue d'un mauvais œil à la cour, et Tallemant des Réaux nous apprend que Richelieu envoya le Père Joseph chez Mme de Rambouillet pour la questionner sur l'intimité qui existait entre Madame la Princesse et le cardinal de La Valette ; mais ce fut en vain [3].

Cependant la princesse de Condé ne cachait nullement sa conduite,

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche.* t. I, p. 45.
(2) *Historiette de Madame la Princesse.*
(3) *Historiette de Mme de Rambouillet.*

Digitized by Google

puisque « elle appelait le cardinal de La Valette, mon époux, et lui, mon épouse. » Ce fait nous est confirmé, non seulement par l'historien que nous venons de citer, mais encore par une lettre de Voiture adressée au Cardinal, dans laquelle il lui dit : « Je voudrois bien, monseigneur, vous entretenir de votre épouse... [1] »

L'intimité de ces deux personnages était même tellement connue alors que l'on fit sur Mme de Combalet, nièce de Richelieu, plus tard duchesse d'Aiguillon, et sur la princesse de Condé, un vaudeville dont voici les premiers vers :

La Combalet et la Princesse
Ne pensent point faire de mal,
Et n'en iront pas à confesse
D'avoir chacune un cardinal....

Quant au cardinal de La Valette, il fut tout à la fois archevêque de Toulouse et commandant des troupes françaises en Allemagne et en Savoie ; mais il fit preuve de très médiocres talents militaires. Bien qu'il fût assez laid, il avait toujours eu la réputation d'être un galant homme. A l'époque où Voiture crut pouvoir le rappeler dans ses vers au souvenir de la Princesse, il avait cessé de vivre depuis près de cinq ans.

Pour en revenir à la pièce de Voiture elle-même, que l'on nous pardonnera d'avoir un instant abandonnée, nous croyons pouvoir dire qu'elle est loin de mériter, selon nous, les éloges qu'on a voulu lui donner ; il est même quelquefois difficile d'en saisir la pensée. Cependant c'est un morceau qui doit rester comme un monument de cette liberté galante qui régnait à la cour d'Anne d'Autriche. On y voit l'homme habitué à la prétention et à la licence ; mais on y reconnait aussi le poète courtisan. Cet écrit nous prouve, en outre, que la reine, si fière et si hautaine, était quelquefois aussi pleine de douceur et de bonté, et qu'elle excusait au besoin la hardiesse des poètes, quand ils avaient assez de tact et d'esprit pour lui dire la vérité, en flattant délicatement sa coquetterie. Dans le cas présent, loin d'en vouloir à Voiture, elle ne cessa de le combler de faveurs,

(1) *Œuvres de Voiture*. Lettre LXVII.

Digitized by Google

et, en 1645, elle lui donna une pension de mille écus sur l'abbaye de Conches.

Après avoir reproduit les vers adressés à la reine Anne d'Autriche, il nous reste à signaler quelques petites pièces de Voiture, également recueillies sur l'exemplaire ayant appartenu à l'évêque d'Avranches. Ce savant, qui parait avoir tenu à compléter les œuvres du poète, nous a ainsi conservé quelques fragments inédits. Nous citerons tout d'abord cette épigramme restée jusqu'à présent inconnue :

Le jour que naquit Châtillon,
L'on sonna double carillon
Dans tous les clochers de Cythère :
Lèrela lère lanlère.

Voiture parle ici d'Elisabeth-Angélique de Montmorency, fille du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627, pour s'être battu en duel. Bussy-Rabutin parle longuement d'elle d'une manière peu avantageuse, et assure pourtant qu'il n'était pas possible de se défendre de l'aimer. « Elle avoit, dit-il, les yeux noirs et vifs, le front petit, le nez bien fait, la bouche rouge, petite et relevée ; le teint comme il lui plaisoit; mais d'ordinaire, elle le vouloit avoir blanc et rouge. Elle avoit un rire charmant, qui alloit réveiller la tendresse jusqu'au fond des cœurs. Elle avoit les cheveux fort noirs, la taille grande, l'air bon.... Elle étoit infidèle, intéressée et sans amitié.... Pour de l'argent et des honneurs, elle se seroit déshonorée et auroit sacrifié père, mère et amant [1]. »

En 1645, époque à laquelle elle se maria avec Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, elle était déjà aimée du jeune prince de Condé, « qui avait de la répugnance à s'éloigner d'elle pour aller faire la guerre. » Le duc de Nemours [2] était également amoureux de Madame de Châtillon, et il fut amant aimé si fidèlement que le duc de Châtillon le remarqua et en prit de la jalousie.

Madame de Châtillon partagea longtemps son amour entre le prince de Condé, qui lui fit don de la terre de Merlon, et le duc

(1) *Histoire amoureuse des Gaules*. Edit. P. Boiteau. T. I, p. 153. Paris 1856.
(2) Charles-Amédée de Savoie né en avril 1624, mort le 30 juillet 1652.

Digitized by Google

de Nemours, qui lui sacrifia toutes ses autres affections. Aussi n'était-elle pas ingrate, et elle ne donna jamais au prince « que l'usufruit de ce dont le duc de Nemours avait la propriété ».

Le duc de Châtillon étant mort le 9 février 1649, à Vincennes, d'une mousquetade qu'il avait reçue à l'attaque de Charenton, le duc de Nemours ayant été également tué par le duc de Beaufort, la duchesse put se livrer entièrement à la galanterie. Nous n'avons pas l'intention de raconter ici ses intrigues que l'on peut lire dans l'ouvrage de Bussy-Rabutin. Nous nous bornerons à dire que de vingt amants qu'elle favorisa pendant sa vie, aucun ne fut aimé comme le duc de Nemours l'avait été.

Chassée de Paris en même temps que Broussel et le duc de Beaufort, après les troubles de la Fronde, elle ne tarda pas à revenir à la cour. Enfin, à l'âge de trente-huit ans, au mois de février 1664, elle se remaria avec Christian-Louis, duc de Mecklembourg Schwerin et mourut le 24 février 1695.

Mais c'est assez parler de Madame de Châtillon. Revenons donc à Voiture. On sait que cet écrivain fut un des premiers membres de l'Académie française fondée en 1635. A cette époque où notre langue tendait à se fixer rapidement vers sa perfection, la ville et la cour se partageaient pour la signification d'un mot. Or, quand la dispute se prolongeait, on en appelait à la décision de l'Académie nouvellement instituée.

Ce fut dans une de ces circonstances que Voiture écrivit à Mademoiselle de Rambouillet une lettre fort curieuse [1], à propos du mot *car*, dont quelques-uns demandaient la suppression. Mais ce n'est pas le seul exemple de ces plaisantes contestations que Voiture nous ait laissé dans ses écrits. Il poursuit encore de ses railleries une singulière querelle qui s'éleva, en 1638, à l'hôtel de Rambouillet, pour savoir s'il fallait dire *muscardins* ou *muscadins*. Il fit alors contre ceux qui voulaient adopter le premier mot l'épigramme suivante qui ne se trouve dans aucune édition de ses œuvres.

(1) *Œuvres de Voiture*, Lettre LIII.

Digitized by Google

Au siècle des vieux palardins,
Soit courtisans, soit citardins,
Femmes de cour ou citardines
Prononçoient toujours muscardins
Et balardins et balardines;
Même l'on dit qu'en ce temps-là,
Chacun disoit une muscarde.
J'en dirois bien plus que cela;
Mais, par ma foi, je suis malarde;
Et même en ce moment voilà
Que l'on m'apporte une panarde [1].

Terminons par une dernière pièce qu'on trouve encore manuscrite dans l'exemplaire des *Œuvres de Voiture* ayant appartenu au savant Huet. C'est une épitaphe entièrement inédite, et dont personne ne paraît avoir parlé jusqu'à ce jour. La voici:

Ci gît un petit Argoulet
Qui mourut par les mains rebelles
De trois méchantes demoiselles
Sur le chemin de Bagnolet.
Mais bien que sa mort fut cruelle,
Son destin fut bien glorieux,
Puisqu'il mourut devant les yeux
De la princesse la plus belle
Qui fut jamais dessous les cieux.

Il est probable que c'est cette pièce dont Voiture veut parler dans une de ses lettres adressées à la belle Lionne, Mademoiselle Paulet, à laquelle il dit: « J'ai lu avec des sentiments de joie qui ne se peuvent exprimer ce que vous me dites de la divine personne devant qui je fis une fois mon épitaphe. Je la puis assurer que, lorsque j'avois deux éventails dans la gorge, et que j'étais entre les mains de mes plus grandes ennemies, je n'étois pas plus à plaindre que je le suis, et qu'il seroit plus à souhaiter de mourir en sa présence que de vivre loin d'elle [2] ».

(1) Huet corrige ainsi le second vers sur sa copie manuscrite:

Tous ceux qui n'etoient pas bardins,

Il propose ensuite le mot *salarde* comme variante au mot *panarde* du dernier vers.

(2) *Œuvres de Voiture*. Lettre XXVIII. A Mademoiselle Paulet.

Digitized by Google

Nous laissons à de plus habiles le soin de rechercher et d'expliquer les faits signalés dans cette épitaphe; mais ce qui nous confirme dans la pensée que l'auteur s'y désignait lui-même, c'est qu'il ne cachait nullement l'exiguité de sa taille, Du reste il ne parait jamais en avoir été honteux. Dans une lettre adressée à une inconnue, il ne craint pas de se peindre de la manière suivante: « Ma taille est deux ou trois doigts au-dessous de la médiocre: j'ai la teste assez belle, avec beaucoup de cheveux gris, les yeux doux, mais un peu égarés, et le visage assez niais [1]. »

Ce portrait se rapporte parfaitement à celui que nous a laissé Tallemant des Réaux qui dit: « Il étoit petit, mais bien fait; il s'habilloit bien. Il avait la mine niaise, et vous eussiez dit qu'il se moquoit des gens en leur parlant. » A quoi le marquis de Rambouillet ajoute: « Il ne falloit pas cependant trop se fier à cette mine entre douce et niaise, qui lui donnait, à ses heures de digestion, l'air d'un mouton qui rêve. » Enfin Tallemant complète le portrait par ces mots: « C'était le plus coquet des humains [2]. »

Les succès de Voiture s'expliqueraient peut-être par ces derniers mots, si l'on ne se rappelait le bonheur qui l'accompagna partout durant sa vie. Personne n'ignore qu'une lettre de lui était un événement de salon. Qu'elle vînt de l'Espagne, du Portugal, de l'Afrique, de Bruxelles, de Nancy, ou seulement de Paris, c'était une faveur que l'on enviait. Mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que sa conversation était encore plus recherchée que ses écrits. Bien rarement gai, le plus souvent rêveur, Voiture était pourtant le plus charmant conteur qu'on pût entendre. C'était un véritable enjôleur. Sachant avec quel plaisir il était accueilli, il gardait souvent peu de retenue avec les grands, et « il étoit quelquefois si familier, qu'on l'a vu quitter ses galoches en présence de Madame la Princesse pour se chauffer les pieds [3] ».

Oser venir avec des galoches, c'était déjà assez sans façon; mais les ôter, cela dépassait la mesure! Aussi un prince disait-il de lui :

(1) Lettre LXXVIII. A une maîtresse inconnue.
(2) *Historiette de Voiture.*
(3) *Historiette de Voiture.*

Digitized by Google

« Si Voiture estoit de notre condition, il n'y aurait pas moyen de le souffrir ! »

Convive agréable, causeur charmant, épistolier enjoué, toujours plein d'originalité, et avec cela homme du monde plutôt qu'écrivain, Voiture était bien le poète folâtre qu'il fallait à ces cercles, où l'on raffinait sur tout. Cotoyant la bouffonnerie et la licence, sans y tomber jamais, il tenait constamment en haleine l'esprit des femmes par ses jeux de pensée et ses équivoques. Audacieux parfois avec elles, il habillait ses désirs des métaphores les plus convenables et parvenait à se faire aimer.

Il aima aussi, et alors ce fut un petit coq très fier, très gaulois, très tyrannique et aussi très jaloux. Comme il était fort à la mode et recherché des dames, il y en avait toujours quelqu'une qui le venait demander chez lui. — Il n'y est pas, criait le père, dès qu'il voyait un carrosse s'arrêter à la porte [1]. — Et le carrosse s'éloignait, rencontrant parfois un autre carrosse qui allait être accueilli de la même manière par le bonhomme de père.

Quoique né dans une condition obscure, Voiture, grâce à sa bonne étoile, parvint de bonne heure à fréquenter les gens de cour. D'abord au collège de Boncour, il fut le condisciple du comte d'Avaux (Claude de Mesmes) qui le prit en affection et le nomma son premier commis, quand lui-même obtint la charge de surintendant des finances. Ainsi lié avec un gentilhomme dont il partagea d'abord les plaisirs, notre jeune poète eut encore le bonheur de plaire à M. de Chaudebonne, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans.

Ce seigneur le rencontrant un jour, lui secoua rudement la main, et lui dit, avec ce ton de bienveillance un peu brutale dont on n'avait alors ni le goût ni le droit de s'offenser : « Monsieur, vous êtes un trop galant homme pour rester dans la bourgeoisie, il faut que je vous en tire. » Et il le présenta à l'hôtel de Rambouillet. Voiture, très porté à la vanité, se crut véritablement alors sorti de la bourgeoisie, et c'est là ce qu'il veut dire dans une de ses lettres [2],

(1) *Menagiana*, t. III, p. 315. Paris, 1729.
(2) Lettre XXIV. A Mlle Paulet.

Digitized by Google

où on lit : « ... Depuis que M. de Chaudebonne m'a *réengendré* avec Mme et Mlle de Rambouillet. »

M. de Chaudebonne conduisit encore Voiture chez Monsieur (Gaston duc d'Orléans), où il devint introducteur des ambassadeurs, gentilhomme ordinaire, maître d'hôtel de Madame et enfin contrôleur général de la maison de Monsieur. Plus tard, le prince de Condé s'attacha à lui et le fit nommer maître d'hôtel de la maison du roi. Enfin, il obtint plusieurs pensions qui auraient dû le mettre dans l'opulence et qui ne servirent qu'à hâter sa mort, en fournissant des aliments à ses vices, car, ainsi que le dit Tallemant, « ses passions dominantes étaient l'amour et le jeu, mais le jeu plus que l'amour. »

C'était en effet un terrible amoureux que ce petit homme tendre, spirituel et séduisant, lançant au milieu des ruelles ses lettres toujours plaisantes, ses madrigaux galants, et ses petits vers, quelquefois d'assez mauvais goût.

Bel esprit écouté et recherché, il était l'un des hommes les plus à la mode, et ne craignait pas d'en conter à toutes les belles, de quelque condition qu'elles fussent. Après la jolie Mme de Sainctot, qui ne cessa de l'aimer jusqu'à son dernier jour, il s'adressa à la fille du gazetier Renaudot, puis à Mme Desloges, à la marquise de Sablé, et surtout à la belle Angélique Paulet, qui ne brillait pas moins par les qualités du cœur que par celles de l'esprit.

Mlle Paulet était une de ces beautés vigoureuses et splendides que le temps même respecte. Elle avait des traits purs et réguliers, dont une blancheur de teint éblouissante relevait encore l'éclat. Sa magnifique chevelure, d'un blond doré, dont elle pouvait s'envelopper tout entière, lui avait fait donner le surnom de *Lionne*, que son courage, son ardeur et sa véhémence dans la discussion justifiaient d'ailleurs parfaitement. Musicienne consommée et douée d'une voix admirable, elle chantait mieux que personne, et, disent ses contemporains, les rossignols mouraient de jalousie auprès d'elle. Voiture de son côté, lui rendait le même témoignage dans ces vers[1] :

(1) *Œuvres de Voiture.* Poésies Chanson LV.

Digitized by Google

Dans le fond d'un bois antique,
Un rossignol disputa
Sur ut, ré, mi, fa, sol, la,
Avec la belle Angélique;
Mais le rossignol perdit
Au doux son qu'elle épandit.

Il n'était donc pas étonnant que Voiture aimât cette charmante femme, lui qui en aimait tant d'autres, à ce point qu'il pouvait dire : « Je suis le meilleur amant du monde, et pour aimer en cinq ou six lieux à la fois, il n'y a personne qui le fasse si fidèlement que moi [1]. » Et Mlle de Scudery était dans le vrai quand elle écrivait : « Il faisoit profession ouverte de galanterie, mais d'une galanterie universelle. »

Né à Amiens en 1598, Vincent Voiture était le fils d'un riche marchand de vins, suivant la cour, homme qui aimait la bonne chère et fort bien auprès des grands qu'il obligeait souvent de sa bourse. Il est probable que les premières années du jeune enfant se passèrent à Amiens; mais, en 1605, il était à Paris chez son père, qui tenait alors boutique ouverte rue Saint-Denis [2].

Le cabaret était alors le rendez-vous de la belle compagnie. C'était le temps des conspirations, des billets doux et des duels, et Voiture fut élevé, pour ainsi dire, sur les genoux des gentilshommes qui se plaisaient à caresser cet enfant délicat, ce petit blondin, dont les questions et les réparties dénotaient déjà un grand esprit d'observation. Son père l'envoya très jeune au collège de Calvi, puis à celui de Boncour, sur la montagne Sainte-Geneviève, et ce fut là qu'il se lia avec Claude de Mesmes d'Avaux, dont l'amitié lui fut d'une si grande utilité dans la suite.

Nous avons dit que Voiture aimait le jeu. Peut-être avait-il hérité cette passion de son père, qui avait un goût particulier pour le piquet : « Sa réputation était telle qu'on avait coutume de dire qu'on avait le quarré de Voiture, quand on tenait soixante-six de

(1) Lettre LXXVIII. A une maîtresse inconnue.

(2) C'est là que naquit son frère Florent, baptisé en l'église Saint-Eustache, le 22 septembre 1605.

Digitized by Google

points, parce que ce bonhomme croyait gaiement gagner quand il avait ce quarré. »

Son fils Vincent, joueur impitoyable, joueur incorrigible, mettait tant d'ardeur à cette passion dominante qu'il fallait qu'il changeât de linge toutes les fois qu'il sortait du jeu. Du reste, il était bon joueur : il perdait galamment ses écus et les prêtait de même. Avec cela il était dévoué à ses amis et ne cherchait qu'à les obliger. Citons un fait :

Un jour, Balzac lui écrit pour lui emprunter quatre cents écus, en lui envoyant son billet. Voiture le lui renvoie avec un autre ainsi libellé : « Je confesse devoir à M. de Balzac huit cents écus pour l'honneur qu'il m'a fait d'avoir pour agréable que je lui en prêtasse quatre cents. »

Cet ingénieux écrivain, qui tient si essentiellement à la première moitié du XVIIe siècle, fut jusqu'à son dernier jour, l'épistolier enjoué, le poète gracieux et le courtisan le plus empressé des ruelles du temps. Il mourut le 25 mai 1648, à l'âge de cinquante ans. Il habitait dans la rue Saint-Thomas du Louvre, et ses funérailles furent célébrées en l'église Saint-Germain l'Auxerrois ; puis son corps fut apporté à Saint-Eustache, pour y être inhumé, selon sa volonté.

A la nouvelle de sa maladie, qui dura à peine quatre jours, Mme de Sainctot et quelques autres dames étaient accourues pour le soigner. Aucune ne voulut le quitter, de sorte que, selon le mot de Mlle Paulet, « il expira, comme le Grand Seigneur, dans les bras de ses sultanes. »

Un mot encore pour constater que si Voiture hérita de son père la terrible passion du jeu, il n'en prit nullement le goût du vin. Buveur d'eau dans son enfance, il resta toujours buveur d'eau : il s'en vante même dans deux jolis rondeaux [1]. Ses amis le raillaient,

(1) Le premier de ces rondeaux commence ainsi :

D'un beuveur d'eau, comme avez débatu,
Le sang n'est pas de glace revestu.

Et les premiers vers du second rondeau sont les suivants :

Un beuveur d'eau, pour aux dames complaire
Suivant l'Amour, dont le seul feu l'éclaire,
Se voit toujours sobre, courtois et doux.

Digitized by Google

et le chansonnier Blot fit un jour sur lui au cabaret quelques couplets qui finissaient ainsi :

Ah ! Voiture, tu dégénères,
Sors d'ici, si tu m'en crois ;
Tu ne vaudras jamais ton père
Tu ne vends du vin ni n'en bois.

Nous avons dit que Voiture était membre de l'Académie française, où il fut reçu au mois de novembre 1634. Ajoutons que l'Académie des Humoristes de Rome lui avait également envoyé des lettres d'académicien. Ses œuvres, qui parurent pour la première fois en 1650, furent accueillies avec tant de faveur qu'il fallut en faire deux éditions en six mois. Cependant ce succès ne donne pas, selon nous, plus de valeur aux ouvrages de ce bel esprit. Ses lettres, sauf quelques-unes que l'on pourrait citer, et où l'on trouve certains passages remarquables, sont généralement affectées et trop minutieuses. Elles fatiguent à force de vouloir plaire et de se faire aimables.

Quant à ses poésies, elles sont assez faibles. En général, sa versification est incorrecte ; il se moque des règles, ou bien il sauve la prosodie aux dépens de la grammaire, accouple des vers d'inégale mesure dans des stances inégales, n'évite pas toujours l'hiatus, et prend la rime comme elle vient, sans trop y regarder. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le reproche qu'on lui fait d'avoir introduit le libertinage dans la poésie. Il se relève pourtant dans le sonnet commençant ainsi :

Sous un habit de fleurs la nymphe que j'adore

On l'aime surtout dans celui-ci :

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie !
L'absence ni le temps ne sauraient m'en guérir,
Et je ne vois plus rien qui me put secourir,
Ni qui sut rappeler ma liberté bannie.

Tallemant qui le juge mieux que la plupart de ses contemporains, dit de cet écrivain : « Il n'étoit pas capable d'un autre style que du style de badinerie et de galanterie [1]. » C'est en effet le jugement

(1) *Historiette de Mme de Montausier.*

Digitized by Google

le plus vrai qu'on puisse porter sur Voiture. Plus occupé de sa pensée que de son style, il fut toujours vif, sémillant, familier, et quelquefois trop libre; mais il ne connut jamais la noblesse, la régularité. On peut vanter sa facilité, son aisance, son naturel; mais toutes les fois qu'on cherche la beauté, on ne trouve chez lui que l'affectation.

L'impartialité nous fait cependant un devoir de dire que l'on peut citer de cet écrivain quelques lettres empreintes d'un caractère de délicatesse et de finesse qui en rendent la lecture assez agréable. Ajoutons encore que les ouvrages de Voiture ont une originalité toute particulière, et, s'il n'imita rien de personne, on sait que personne n'a pu l'imiter. Constatons encore que, malgré l'absence de mots sonores et d'épithètes harmonieuses dans ses écrits, son esprit fin et enjoué rendit quelques services à la langue française. C'est lui qui renouvela, au XVIIe siècle, l'usage des rondeaux, qui était, sinon perdu, du moins abandonné depuis Marot; enfin il contribua à créer en France l'art de la conversation, qui commença à l'hôtel de la marquise de Rambouillet, pour atteindre sa perfection chez mesdames de Coulanges, de Lafayette et de Sévigné.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

DENYS COCHIN

Fondateur des Salles d'asile.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les hautes préoccupations de l'Histoire, l'étude des grands événements politiques qui ont décidé la destinée des nations ne doivent pas nous faire négliger des faits d'un ordre plus modeste qui ont exercé une influence heureuse sur le sort des hommes, et je ne sortirai pas du cadre de nos travaux en vous entretenant aujourd'hui d'une fondation utile aux classes populaires et du philanthrope pieux et sympathique qui y a attaché son nom.

Il y a en effet des hommes dont le souvenir se résume dans une institution. Denys COCHIN a abordé successivement la médecine, le barreau, les affaires municipales, les questions économiques et même la politique, car il fut député, ce philanthrope à qui la reine Marie-Amélie disait un jour : « Vous, député, M. Cochin! La politique n'est pas le pays des bonnes actions. » La rectitude de son jugement, son intelligence et son activité ont permis à son fils de dire de lui avec justice : « Partout où il passa, il laissa sa trace. » Et cependant, à la distance de quelques années, cette trace s'efface; elle se confond avec celle de tant d'autres hommes distingués et oubliés, qui, eux aussi, ont été jurisconsultes, ou économistes, ou philanthropes. Mais un jour, en s'occupant des familles ouvrières, en se demandant ce que deviennent les pauvres petits enfants pendant que le père et la mère, chacun de son côté, travaillent loin du logis, Denys Cochin a organisé la Salle d'asile; voilà ce qui assure à son nom la reconnaissance de la postérité.

Il appartenait à une de ces vieilles familles bourgeoises qui n'ont jamais été rares à Paris, où les générations se transmettent religieu-

Digitized by Google

sement un patrimoine de vertu et d'honneur, et qui passent inaperçues des observateurs superficiels, parce qu'elles ne sont jamais mêlées à ce qui fait du bruit. Depuis saint Louis la famille Cochin avait compté des hommes distingués au barreau, dans les arts, dans le clergé ; la piété, le travail, la charité, le dévouement à la chose publique y étaient héréditaires. Ces traditions invitaient Denys Cochin à s'occuper des pauvres ; ses sentiments personnels l'y portaient ; un grand deuil hâta et décida sa vocation. Jeune encore il eut le malheur de perdre sa femme, la mère d'Augustin Cochin. Les grandes douleurs, comme les grandes joies, ouvrent le cœur à la compassion ; mais les bonheurs sont trop courts pour laisser une empreinte profonde ; les peines durent plus longtemps, et ce sont elles qui inspirent les longs dévouements. Cochin sentit que son deuil durerait toute sa vie, et, renonçant à sa carrière, il se voua désormais à l'amélioration du sort des classes déshéritées, de celles pour qui la vie est matériellement si difficile, et qui ont besoin d'être aidées par les classes déjà parvenues à l'instruction et à l'aisance. Les pauvres, et parmi les pauvres les enfants, voilà quels furent dès lors les objets de sa sollicitude.

Mais il ne tarda pas à comprendre que le meilleur moyen d'assister les pauvres n'est pas d'attendre qu'ils soient tombés dans la misère. Membre du bureau de bienfaisance de l'arrondissement de Paris qui à cette époque comptait le plus grand nombre d'indigents, l'arrondissement des Gobelins, il constata l'inefficacité et le danger des secours tels que les distribuent trop souvent la routine inintelligente et l'indifférence lassée. « Il faut, disait-il, guérir la pauvreté comme on guérit la maladie, et non pas l'entretenir comme un état permanent par une alimentation périodique et imprudemment accordée..... Les distributions d'aumônes sans condition de travail peuvent devenir de tous les secours les plus corrupteurs, les plus dangereux pour la morale et pour la paix publique [1] ». Plus tard, il exprimera plus énergiquement encore la même pensée, et, flétrissant ces secours publics « qui accoutument les citoyens, au lieu de vivre par le travail et de payer l'impôt, à vivre de l'impôt et à menacer la tranquillité de ceux qui le paient », il ajoutera ces paroles sévères : « Les dépositaires de

(1) Rapport fait en 1828 au nom des douze bureaux de bienfaisance de Paris.

Digitized by Google

l'autorité devraient savoir que lorsqu'on se mêle d'influer sur le sort des hommes en créant des secours publics, il faut agir gravement pour ne rien compromettre [1] ». Donner le secours sous forme de travail et de salaire, s'attacher surtout à prévenir l'indigence, tel fut le but de ses efforts.

Un fait bien ordinaire, devant lequel d'autres, rendus indifférents par l'habitude, auraient passé sans même le remarquer, devint pour lui l'occasion d'appliquer ces principes. Un jour il rencontra dans le Luxembourg trois tous petits enfants déguenillés qui semblaient abandonnés. Il les interrogea. Les malheureux n'avaient plus de mère. Leur père était employé, comme manœuvre, à ratisser les allées ; pour ne pas enfermer les enfants seuls au logis, il les emmenait avec lui et les laissait vaguer dans le jardin toute la journée, livrés à eux-mêmes, et mendiant pour ne pas mourir de faim. Etait-ce par l'aumône, était-ce même par l'assistance en travail que l'on pouvait porter remède à de semblables misères, préserver ces pauvres petits et donner à leur père la sécurité? Combien d'enfants dans la classe ouvrière sont ainsi, suivant l'expression d'un rapport américain, « enfermés dans le logis en hiver, enfermés hors du logis en été », toujours exposés à mille dangers, et souvent, par leur seule présence, condamnant leurs parents à la douloureuse nécessité de solliciter ou tout au moins de subir l'aumône!

Cochin n'était pas homme à se contenter de gémir sur le mal ; il chercha le remède ; il voulut l'appliquer lui-même. Il loua deux chambres rue des Gobelins (1826) ; il y réunit quelques petits enfants dans la situation de ceux qu'il avait vus au Luxembourg, puis il vint chaque jour passer plusieurs heures au milieu d'eux, surveillant les soins qu'il leur faisait donner, et cherchant pour eux une méthode appropriée à leur âge. Quelques exercices pour satisfaire leur besoin de mouvement ; des leçons de choses pour éveiller leur attention sans la fatiguer ; quelques prières pour développer dans leur âme l'instinct du bien et pour donner une base à la morale ; voilà ce qu'il établit dans son essai d'asile, ce qui fait encore aujourd'hui le fond de tous les systèmes inspirés par l'étude éclairée de la pédagogie.

Pendant que Cochin, guidé par son seul amour pour les pauvres,

(1) *Manuel des fondateurs de Salles d'asile*, p. 49.

Digitized by Google

faisait cette expérience, d'autres personnes à Paris étaient préoccupées de la même question. M. de Gerando avait retrouvé en Angleterre les *Infants schools*, imitation heureuse des anciennes salles d'asile d'Oberlin et de Mme de Pastoret, et il avait formé un Comité pour étudier les moyens de ramener en France cette institution d'origine française qui réussissait si bien de l'autre côté de la Manche. La passion du bien, comme toute autre passion, amène à se rapprocher les hommes qui en sont également animés ; mais elle a ce mérite particulier que, du moins lorsqu'elle est sincère, elle ne les divise pas par des rivalités. Denys Cochin se mit en rapport avec le Comité de M. de Gerando et aussitôt il en devint l'âme. Il décida Mme Millet à aller en Angleterre étudier les *Infants schools* ; il y alla lui-même, puis il organisa rue des Martyrs une véritable salle d'asile destinée surtout dans sa pensée à contrôler par l'expérience les procédés Anglais, à les approprier aux habitudes de la population Française, et à prouver que l'institution était susceptible de vivre en France.

L'expérience faite, il présenta au Préfet de la Seine le plan d'un établissement primaire complet, où la salle d'asile avait sa place à côté de l'école ; c'était ce que l'on appelle aujourd'hui un *Groupe scolaire*. Le Préfet répondit que ce rêve d'un homme de bien était irréalisable ; que d'ailleurs, si l'on créait à Paris un établissement de ce genre il en faudrait bientôt au moins vingt, ce qui entraînerait, pour la seule construction des locaux, une dépense inadmissible de cinq millions.

Denys Cochin ne se découragea pas ; il résolut de faire lui-même l'essai de cette institution déclarée impraticable, que son intelligence jugeait possible et sa philanthropie nécessaire.

Il s'associa avec des entrepreneurs et obtint d'eux qu'ils construiraient, à frais communs, mais sous sa responsabilité, un établissement dont il donna le plan et qui pourrait recevoir mille enfants de deux à quatorze ans ; il leur laissa à dessein une part indivise de la propriété, pour qu'ils eussent intérêt à bien construire. Trois mois et dix-sept jours après la pose de la première pierre, la maison de la rue St-Hippolyte était ouverte et quatre cent vingt enfants de tous les âges prenaient place dans les diverses classes. L'année suivante les enfants étaient au nombre de mille, le Préfet de la Seine ouvrait les

Digitized by Google

yeux, et la ville de Paris se décidait à acheter le bâtiment, qu'on lui abandonna à prix coûtant. Cochin raconte dans son *Manuel des Salles d'asile* l'histoire de cette fondation, et il termine son récit en adressant aux personnes qui pourraient être tentées d'imiter sa charité cet avis douloureux qui atteste une amère et profonde expérience du cœur humain.

« Peu de personnes pensent qu'on puisse faire le bien pour le bonheur de le faire et pour répandre sur son existence le délicieux sentiment d'une bonne et grande action. Les personnes injustes, malignes ou superficielles, ne manquent pas d'empoisonner les meilleures intentions, lorsque la puissance des chiffres ne les réduit pas au silence. Les fondateurs qui voudront éviter de voir calomnier leurs vues bienfaisantes devront donc calculer généreusement la proportion de leur largesse, pour qu'elle soit évidente à tous les yeux. »

« Pour moi, après avoir procuré une grande économie à la ville de Paris; après avoir passé des années en voyages, en études et en soins quotidiens pour importer dans cette ville des Etablissements qui y étaient imparfaitement ébauchés; après avoir, pour ainsi dire, créé une méthode d'enseignement pour les Asiles et fondé le premier collège royal d'instruction primaire qui ait été organisé en France, j'ai cru devoir ajouter à tous ces sacrifices une donation de mobilier et d'autres valeurs s'élevant à 22,006 fr. 72 c., pour qu'il fût notoire qu'aucun esprit de spéculation ne m'avait dirigé dans cette entreprise [1]. »

Quels cruels mécomptes laissent deviner ces lignes, piquant commentaire de ce triste proverbe belge : « Ne faites pas de bien; on ne vous fera pas de mal. » Mais les amertumes ne découragent pas les âmes généreuses, et d'ailleurs les sacrifices de Cochin n'avaient pas été stériles; l'institution des Salles d'asile était désormais fondée en France.

Peu de temps après fut promulguée la grande loi de 1833 sur l'instruction primaire. Cochin saisit cette occasion pour expliquer que la Salle d'asile est le complément naturel de l'école, et pour fixer définitivement le caractère qu'il voulait donner à son œuvre. Il résuma les résultats de l'expérience déjà acquise dans son *Manuel des fonda-*

(1) Manuel des Fondateurs de Salles d'asile, p. 89.

Digitized by Google

teurs et des directeurs de Salles d'asile, ouvrage remarquable d'un esprit philosophique et pratique qui sait voir à la fois le but et le chemin; toutes les questions y sont prévues, discutées, résolues. Ce livre présente encore aujourd'hui un véritable intérêt à toute personne curieuse de mesurer la route parcourue depuis 1833, et de comparer les préoccupations qui régnaient à cette époque avec celles qui dominent aujourd'hui.

Nous sommes étonnés, par exemple, de voir avec quelle insistance Cochin se croit obligé de démontrer l'importance du rôle des femmes dans les salles d'asile, et avec quelle timidité il se contente de demander qu'on leur laisse au moins une part dans la direction de ces établissements; nous apprenons avec surprise que la première salle d'asile a été confiée par lui à un homme. Il eut d'ailleurs la main heureuse; M. de Kerguidu rendit à l'institution naissante des services aussi précieux que Buchanan en Ecosse; c'est lui qui organisa cette petite discipline, grâce à laquelle une seule maîtresse peut diriger un grand nombre d'enfants.

Ailleurs, nous voyons Cochin développer à plusieurs reprises l'idée que les salles d'asile peuvent être utiles, non seulement pour les familles ouvrières, mais aussi pour les familles aisées ou même riches.

« Les enfants, dit-il, seraient là moins gâtés que chez eux; ils y trouveraient des soins hygiéniques mieux entendus et des maîtres présentant plus de garanties que des bonnes insuffisamment surveillées. » Les inventeurs ont ceci de commun avec les auteurs et avec tous les pères qu'ils sont facilement portés à exagérer les mérites de leur création, et cinquante années d'expérience paraissent avoir condamné sur ce point la pensée de Cochin. Ne nous hâtons pas cependant de lui donner définitivement tort. Je lisais dernièrement dans un rapport adressé à notre ministre de l'Instruction publique à la suite d'une mission officielle, qu'aux Etats-Unis un grand nombre de *Jardins d'enfants* sont destinés aux familles aisées; à Boston seulement, il y en a douze de ce genre sur une quarantaine d'établissements qui existent dans la ville ou dans la banlieue[1]. Et, sans même traverser

(1) Rapport de Mlle Loisillon, inspectrice générale des salles d'asile.

Les chiffres donnés dans ce rapport ne concordent pas complètement avec ceux de la statistique officielle du *Bureau de l'Education* de Washington pour 1883.

Digitized by Google

l'Atlantique, ne voyons-nous pas à Paris, depuis quelques années, s'établir des maisons spéciales où les mères les plus tendres envoient leurs *babies*, à peine âgés de quatre ou cinq ans. Là, ces petits diables qui, dans l'appartement, étaient insupportables et désobéissants, parce qu'ils y manquaient d'air, d'espace et de camarades, deviennent heureux, bien portants et sages ; par surcroît, l'émulation vient s'emparer d'eux ; ils veulent apprendre, pour faire comme les autres. Voilà bien la salle d'asile pour les riches, telle que la rêvait, disons mieux, telle que la prévoyait Denys Cochin.

Un autre point mérite aussi notre attention. Cochin définissait ses établissements « des salles d'*hospitalité* et d'*éducation* en faveur du premier âge. » Il ajoutait que « de ces deux bienfaits, l'hospitalité est sans contredit le plus précieux. » Cependant nous remarquons que, dans l'ensemble de son *Manuel*, il insistait beaucoup plus sur l'enseignement que sur l'hospitalité. Il écrivait pour son temps, et à cette époque c'était l'enseignement qu'il pouvait redouter de voir négliger. Le soin de pourvoir à l'instruction de l'enfance paraissait alors moins un devoir social vis-à-vis de l'ensemble de la classe ouvrière qu'une œuvre d'assistance vis-à-vis des pauvres qui n'auraient pas pu payer l'écolage. La plupart des écoles publiques étaient soutenues par les hospices ou les bureaux de bienfaisance ; on les désignait sous le nom d'*Ecoles de charité*. Lorsque les salles d'asile furent créées, elles furent considérées à plus forte raison comme rentrant dans les attributions des bureaux de bienfaisance. En effet, en gardant les enfants, elles donnaient aux parents le moyen de gagner leur vie au lieu de demander des secours. A Paris, ce fut le Conseil général des hospices, et non la Ville, qui se chargea de les créer, et de faire face à la dépense sur son budget. La dénomination de *Salles d'asile*, qui fut alors adoptée, répondait à cette idée. Cochin ne l'avait acceptée qu'à regret, parce que, disait-il, « elle ne présente pas assez nettement l'idée de l'éducation préparatoire que les enfants reçoivent *accessoirement à l'hospitalité*. » Ne pouvait-il pas craindre que l'éducation, sacrifiée dans le nom, fût bientôt négligée dans le fait, et que les salles d'asile, entretenues sur le budget des pauvres, administrées par des hommes que leurs habitudes portaient à s'occuper d'assistance plutôt que d'instruction, fussent transformées en simples garderies ?

Digitized by Google

S'il vivait aujourd'hui, peut-être aurait-il une préoccupation toute différente. Les progrès de l'industrie, l'étude des questions sociales ont développé les idées dont la loi de 1833 était déjà l'expression, et ont mis en relief, avec l'importance de l'instruction primaire, la nécessité de l'intervention de l'Etat. Les *Salles d'asile*, depuis longtemps enlevées aux établissements de bienfaisance, sont devenues tout récemment des *Ecoles maternelles*, et cette fois encore la dénomination officielle est le signe de l'esprit de l'époque. Les autorités universitaires ne seront-elles pas tentées à leur tour de négliger, dans la double mission des salles d'asile, celle qui rentre le moins dans leurs préoccupations habituelles, celle que Cochin appelait l'*hospitalité*, et qu'il jugeait la plus importante ? Déjà nous voyons, non sans quelque inquiétude, se manifester cette disposition nouvelle. Certains documents recommandent de ne pas admettre dans les Ecoles maternelles les enfants au-dessous de quatre ans ou même quatre ans et demi, par ce motif que « plus bas, l'enfant n'est décidément pas, si l'on peut ainsi dire, *matière scolaire*. Il appartient à sa mère.... [1] » Le ministre de l'Instruction publique lui-même dans ses circulaires [2], combat la tendance « à multiplier inconsidérément les *Ecoles maternelles* [3], au lieu de se borner à établir des Classes enfantines, [4] » et il prescrit non seulement de ne pas créer, mais de ne pas maintenir les établissements « qui ne reçoivent qu'un petit nombre d'enfants, la plupart au-dessous de quatre ans, et qui rendent si peu de services » à l'Instruction publique.

Avons-nous besoin de dire que les Inspectrices générales des salles d'asile luttent contre ces doctrines ; elles sont femmes ; elles comprennent les besoins des mères et ceux des enfants. Elles savent que trop souvent la mère, forcée d'aller gagner sa vie, est absente et que l'enfant vague pendant toute la journée ; qu'avant même qu'il soit *matière scolaire*, il y a en lui une âme qu'il ne faut pas laisser s'atrophier, un futur citoyen dont il ne faut pas livrer la santé et la vie aux périls de l'abandon.

(1) Dictionnaire de pédagogie et d'instruction publique, v°. Ecoles maternelles.
(2) Circulaire du 21 mai 1884.
(3) Enfants de deux ans à sept ans.
(4) Enfants de quatre ou cinq ans à sept ans.

Digitized by Google

Si les idées que depuis quelque temps nous voyons poindre viennent à prédominer; si ce n'est plus « qu'à contre-cœur » que les autorités scolaires « se résignent à ouvrir les portes des Ecoles maternelles à des enfants de deux à quatre ans[1] », il faudra vraiment dans quelques années recommencer l'œuvre d'Oberlin, de Mme de Pastoret et de Denys Cochin, et inventer de nouveau les salles d'asile.

Tandis que je suivais pas à pas les phases diverses de l'œuvre à laquelle Denys Cochin a attaché son nom, que je voyais ses débuts humbles et contestés, et que j'admirais combien il faut de patience et de sacrifices pour faire accepter une institution qui doit un jour être bénie de tous, ma pensée se reportait involontairement sur un autre homme de bien dont le caractère et la carrière offrent avec ceux de Cochin plus d'un point de ressemblance, et qui, s'avançant quelques années plus tard un peu plus loin dans la même voie, a complété la salle d'asile en fondant la crèche. Comme Denys Cochin, Firmin Marbeau avait de bonne heure quitté les travaux du jurisconsulte pour se livrer à l'étude de l'économie sociale et pour se consacrer à l'amélioration du sort des classes souffrantes; comme lui il s'attacha à « substituer le travail à l'aumône[2] », et il porta ses principaux efforts sur l'enfance, afin de conserver à la patrie des citoyens religieux, honnêtes et robustes. Il vit ses crèches avoir le sort de toute chose nouvelle: accueillies avec faveur tant que les éloges qu'on leur adressait pouvaient paraître la critique de ce qui existait avant elles, puis combattues avec animosité aussitôt qu'elles menacèrent de devenir à leur tour une des institutions du pays. Il dut soutenir de longues luttes pour prouver qu'en donnant à l'ouvrière qui vit de son travail le moyen de ne pas envoyer son enfant en nourrice, la crèche ne brise pas le lien maternel; qu'en soignant l'enfant pendant toute la journée elle ne compromet pas sa santé. Firmin Marbeau réussit, comme Denys Cochin, à transformer une bonne œuvre précaire et isolée en une institution durable, et il réussit par les mêmes qualités: l'esprit d'organisation qui sait prévoir, la persévérance infatigable que ne rebute aucune épreuve, le détachement absolu de sa personne. A partir du jour où il a entrevu son œuvre, il s'y consacre tout entier

(1) *Dict. de Pédagogie*, loc, cit.

(2) *Des Crèches*, ouvrage couronné par l'Académie française.

Digitized by Google

et semble désormais ne plus vivre que pour elle. Il ne néglige pas cependant les autres aspects de la vie sociale; il sait que les choses humaines s'enchaînent, et que tout esprit qui s'isole se diminue; mais il rapporte à son œuvre tout ce qu'il observe, tout ce qu'il apprend. Il s'incarne en elle, de telle sorte que si plus tard on veut parler de lui, ce sera, comme pour Denys Cochin, son œuvre plus que sa personne qu'il faudra raconter. C'est ainsi du reste que l'un et l'autre eussent eux-mêmes désiré que l'on écrivît leur histoire. Bien différents des habiles qui ne cherchent dans tous les incidents de la vie que l'occasion de faire valoir leur personnalité, eux s'oublient et s'effacent, et tout entiers à leur but humanitaire, lui sacrifient, sans arrière-pensée, leur amour-propre comme leur intérêt. S'ils éprouvent parfois un regret et un étonnement, c'est quand ils se heurtent à des gens incapables de comprendre leur passion désintéressée pour le bien parce qu'ils ne seraient pas capables de la ressentir, qui, par jalousie contre leur personne, cherchent à entraver une œuvre utile à l'humanité ! Ils ne se plaignent pas, d'ailleurs, de la destinée qu'ils ont choisie; ils obtiennent la seule récompense réservée à l'homme qui consacre sa vie à son prochain : la satisfaction de la conscience. C'est l'un des bonheurs les plus doux qu'il nous soit donné d'espérer sur cette terre, et c'est de tous le plus sûr, car il ne dépend que de nous; on se sent heureux quand on a fait du bien.

Un jour, le grand oncle de Cochin, le fondateur de l'hôpital qui, malgré nos révolutions, porte encore le nom de cette famille bienfaisante, allait à son église St-Jacques du Haut Pas faire un sermon de charité. Il est arrêté par une vieille mendiante, de lui bien connue. « Je n'ai plus rien, lui dit-il ; j'ai tout donné ». — « Mais, Monsieur le Curé, les boucles d'argent de vos souliers me suffiraient pour acheter du pain pendant plusieurs jours ». — « Vous avez raison », dit le saint prêtre, qui se baisse et détache ses boucles d'argent. Mais une réflexion lui vient : « Si je vous les donne, on croira peut-être que vous les avez volées ! Venez avec moi ». — Il conduit la mendiante chez un bijoutier, vend lui-même ses boucles et lui en remet le prix. Puis il se rappelle ses paroissiens qui l'attendaient. Il se hâte, monte en chaire tout essoufflé, et, pour excuser son retard, raconte ce qui vient de lui arriver. Ce jour-là il n'eut pas besoin de parler long-

Digitized by Google

temps pour prêcher la charité, et il trouva dans sa bourse de quêteur plus de bijoux que de gros sous. Hé bien ! ce qu'il a éprouvé en ce moment, n'est-ce pas ce sentiment délicieux que nient, parce qu'ils l'ignorent, les malheureux qui ne se sont jamais occupés que d'eux-mêmes, n'est-ce pas le bonheur ? Et ces dames émues qui venaient de lui donner leur or et leurs bracelets pour ses pauvres, est-ce qu'elles aussi, pendant cet instant, n'avaient pas été heureuses ?

Ecoutez encore. J'ai prononcé tout-à-l'heure le nom de Mme Millet, cette femme intelligente et dévouée qui partagea avec Denys Cochin l'honneur d'organiser les premières salles d'asile, et qui désormais se voua comme lui à cette œuvre. Un jour elle était en omnibus, courant d'un de ses établissements à l'autre. Un voisin la reconnaît, s'informe de sa santé, des nouvelles de sa famille, puis, continuant la conversation, il lui demande combien elle a d'enfants. — « Justement, répond-elle, j'ai fait mon compte ce matin : J'en ai 3,600 ! » Comme son interlocuteur, elle suivait sa pensée, et sa pensée était toute aux pauvres petits enfants que les salles d'asile préservaient de l'abandon et de la misère ! Dans ce mot encore ne devinez-vous pas le bonheur ? Que nous cherchions le bonheur dans l'affection ou dans le dévouement, nous ne le trouverons, croyez-le, que dans ce qui nous arrache à nous-mêmes.

J'ai puisé ces deux anecdotes et la plupart des traits que je vous ai cités sur Denys Cochin dans un livre de notre confrère, M. Émile Gossot, qui semble avoir pris à tâche d'étudier les institutions utiles aux familles ouvrières et les personnages qui ont concouru à en doter notre pays. Un de ses premiers ouvrages était consacré à *Mlle Sauvan et aux Écoles de Paris*; l'Académie française lui a décerné un prix Monthyon. Le dernier est intitulé : *Les Salles d'asile en France et leur fondateur, Denys Cochin*. J'ai tenu à vous dire le nom de M. Gossot, parce qu'il est juste de l'associer aux noms qu'il nous a fait aimer. Écrire la vie d'un homme de bien, c'est aussi faire une bonne action, car c'est éveiller en nous le désir d'imiter sa vertu. Denys Cochin est un de ces modèles que chacun de nous devrait avoir toujours sous les yeux ; heureux qui peut dire avec vérité comme cet homme pieux et doux : « Ma vie ne sera jamais assez longue pour réaliser tout le bien que j'ai dans mon cœur ! »

EUGÈNE MARBEAU.

Digitized by Google

AMBASSADE AUPRÈS D'ACHILLE

(Fragment du Chant IX de l'*Iliade* traduite en vers).

ARGUMENT.

Agamemnon, cédant aux conseils de Nestor, envoie des députés auprès d'Achille pour qu'ils essaient de l'apaiser en lui faisant offre des plus riches présents. Les députés élus, le vieux Phénix, Ulysse et Ajax fils de Télamon se dirigent vers la tente d'Achille.

. . . . . .

Ils cheminent le long des flots retentissants,
Demandant à Neptune, aux bras longs et puissants,
Que leur parole heureuse avec succès attaque
Et persuade le cœur du petit-fils d'Eaque.
Ils arrivent enfin... — Achille, sur ces bords,
Pour tromper ses ennuis, essayait des accords
Sur sa lyre, superbe et d'argent incrustée,
Que naguère il ravit dans Thèbes dévastée :
Avec elle, il chantait la gloire des héros.
Patrocle près de lui se livrant au repos,
Attentif à ses chants, l'écoutait en silence.
Ulysse en tête, alors l'ambassade s'avance....
Leur vue étonne Achille, il se lève à l'instant,
Toujours la lyre en main ; Patrocle en fait autant ;
Le héros les accueille et, d'une voix sereine :
Salut, dit-il, ô vous que le malheur amène ;
Près d'Achille irrité soyez les bienvenus,
Vous m'êtes les plus chers des Grecs que j'ai connus.

Achille les invite à s'asseoir, sous sa tente,
Sur des lits recouverts d'une pourpre éclatante,

Digitized by Google

Puis il dit à Patrocle : Ami, cherche d'abord
Notre plus grand cratère : emplis-le jusqu'au bord
Du meilleur vin ; sers-nous les coupes les plus hautes ;
Mes plus chers compagnons sont aujourd'hui mes hôtes.

Patrocle obéit vite ; alors, près du foyer,
Sur une longue table on voit se déployer
Les dos d'une brebis, d'une chèvre, et l'échine
D'un porc bien gras ; Achille, à la race divine,
Aidé d'Automédon, lui-même a dépecé
Chaque quartier sanglant que la broche a percé.
Par les soins de Patrocle un feu brillant s'allume,
Puis la flamme languit et le bois se consume :
Sur les charbons ardents, avec soin étendus,
Les morceaux embrochés rôtissent suspendus.
Patrocle épand le sel sacré sur les viandes
Et les tables bientôt sont à peine assez grandes
Pour recevoir les mets ; passant de main en main
Une riche corbeille à tous offre le pain.
Achille s'est assis et procède au partage.
Le chef de l'ambassade, Ulysse, à l'esprit sage,
Est en face de lui. Pressé d'un soin pieux
Achille veut d'abord qu'on sacrifie aux Dieux :
Patrocle du festin jette au feu les prémices ;
Puis, quand chacun en a savouré les délices,
Ajax a fait un signe : Ulysse l'aperçoit
Et, remplissant sa coupe, au grand Achille il boit.

DISCOURS D'ULYSSE.

« Salut, fils de Thétis. Les plaisirs de la table
Nous charment ; nous trouvons un repas délectable
Sous la tente d'Atride et sous la tienne aussi,
Mais de plus dignes soins nous amènent ici.

Digitized by Google

Nous tremblons à l'aspect d'un malheur sans remède,
O nourrisson des Dieux, si tu ne viens en aide
A nos calamités; oui, pour comble de maux,
Nous sommes menacés de perdre nos vaisseaux.
Près de nous des Troyens campe l'immense armée:
Par eux de mille feux la flamme est allumée;
Ils se flattent déjà de nous voir expirer
Sur nos nefs que ces feux sont prêts à dévorer.
L'éclair luit à leur droite et Jupin les protège.
Aussi du fier Hector la rage sacrilège,
Bravant hommes et Dieux, n'aspire qu'au retour
Du jour qu'il croit pour nous être le dernier jour.
Brisant poupes et mâts, bientôt sa main hardie
Se dispose à livrer la flotte à l'incendie,
A nous massacrer tous sur ces débris fumants.
Je tremble que les Dieux, pour lui seul trop cléments,
Ne nous fassent périr sur la terre de Troie,
Loin d'Argos. Voudrais-tu lui donner cette joie?
Lève-toi, viens, Achille, arrêter ses progrès:
Ne te prépare pas de stériles regrets
En laissant succomber la Grèce désolée.
Tu sais, ami, tu sais ce que t'a dit Pélée
Alors qu'il t'envoyait auprès d'Agamemnon:
« Pour la valeur, mon fils, et Minerve et Junon
» Peuvent te la donner; mais toi seul es le maître
» De dompter les transports d'un cœur trop fier peut-être.
» Fuis la discorde aux fruits amers; sois animé
» D'un esprit bienveillant, pour rester estimé. »
Achille, c'est ainsi que parlait ton vieux père,
Tu n'as pu l'oublier; à ta juste colère,
Il en est temps encor, renonce, tu le dois;
Ne nous repousse point; et sache, par ma voix,
Tous les riches présents qu'Atride te réserve
Pour calmer le courroux que ton âme conserve:
Sept trépieds, que le feu ne connaît pas encor,
Vingt bassins d'un brillant éclat, dix talents d'or,

Digitized by Google

Douze chevaux, vainqueurs aux luttes de la course :
Un homme ne verrait jamais tarir la source
De ses biens, s'il était seulement possesseur
Des prix que tant de fois lui conquit leur ardeur.
Dans Lesbos quand toi-même apportas le ravage
Il choisit vingt beautés pour prix de son courage,
Il les donne, et tu vas dans leurs rangs retrouver
La fille de Brisès qu'il te fit enlever.
Un serment solennel prononcé par sa bouche
Attestera pour tous que, respectant sa couche,
Avec elle jamais il n'usa de ses droits...
« Si le Ciel quelque jour couronne nos exploits
(A dit encore Atride) et si Pergame expire,
Achille, pour sa part, peut charger un navire
D'or et d'airain ; qu'en outre il choisisse à loisir
Vingt femmes d'Ilion ; et qu'il puisse choisir
Les plus belles après la ravisssante Hélène.
Puis, à notre retour sur la rive Achéenne,
Achille deviendra mon gendre dans Argos.
Oui, je veux honorer et traiter ce héros
Comme mon jeune Oreste, objet de ma tendresse.
Trois filles, de ma cour la première richesse,
S'offriront à ses yeux : celle qui lui plaira
Est à lui ; sans cadeau nuptial, il pourra
La conduire à Pélée en son palais antique,
Et je donnerai même une dot magnifique.
Bien plus, je lui fais don de sept vastes cités,
Enope, Iré, Pédase aux vignobles vantés,
Epéa, puis Anthée et Phères la divine,
Cardamylé ; la mer de chacune est voisine
Et de riches troupeaux ces peuples possesseurs
Voudront tous le combler de tributs et d'honneurs. »
Voilà, pour toi, voilà ce qu'Atride veut faire
Afin de désarmer ta trop longue colère.
Que si tous ses présents te semblent odieux,
Sur tous les autres Grecs jette du moins les yeux,

Digitized by Google

Prends pitié de leur sort ; leur gratitude extrême
Est prête à t'honorer à l'égal d'un dieu même.
Quelle gloire pour toi d'immoler cet Hector
Qui t'affronta de près et qui répète encor
Que nul ne peut lutter avec lui de courage
Parmi tous les guerriers venus sur ce rivage ! »

DISCOURS D'ACHILLE.

« Divin fils de Laërte, à l'esprit sage et fin,
Répond Achille, il faut que tous sachent enfin
Ce que j'ai dans le cœur, afin qu'aucune instance
Ne tente désormais d'ébranler ma constance.
Comme l'enfer je hais qui peut dissimuler :
Je vous parlerai donc comme je dois parler.
Ni les Grecs, ni leur chef ne sauraient me convaincre.
A quoi sert-il ici de combattre et de vaincre ?
Et le brave et le lâche ont part au même sort ;
Ils ont mêmes honneurs, jusqu'au jour où la mort
Frappe à la fois le chef à la valeur insigne
Et l'oisif, amolli dans un repos indigne.
J'ai souffert mille maux, j'ai bravé maint péril...
Et de tous ces travaux quel prix me revient-il ?
L'hirondelle à sa chère et frileuse couvée
Porte les mets si doux dont elle s'est privée.
En combattant pour vous mon sort fut tout pareil :
Ah ! que de jours sanglants ! que de nuits sans sommeil !
Mes vaisseaux sont allés ravager douze villes :
Onze ont eu même sort dans les plaines fertiles
De la riche Ilion ; le fruit de tant d'efforts
Ce fut de recueillir de splendides trésors :
Tous ces biens précieux, pris dans chaque contrée,
Je les remis intacts aux mains du fils d'Atrée.
Lui, près de nos vaisseaux se tenant à l'écart
Et du butin conquis gardant la grosse part,

Digitized by Google

Aux autres chefs sut bien donner la plus modeste.
Mais à ceux-là, du moins, leur récompense reste :
Moi seul, je suis frustré ! — Soit ! que ce ravisseur
Auprès de Briséis savoure le bonheur.
Mais, si contre Ilion la guerre est allumée,
Si dans les champs Troyens il a conduit l'armée,
Quel motif le guida ? Vous ne l'ignorez pas,
C'est pour reprendre Hélène et venger Ménélas.
Ces frères ont-ils seuls l'amour de leurs épouses
Et nous supposent-ils des âmes moins jalouses ?
L'homme de cœur chérit sa femme, il la défend.
Moi, je m'étais épris de cette belle enfant
Que le sort me donna, que me ravit Atride.
Il ne me trompe plus, je connais le perfide.
Avec les chefs et toi qu'il cherche les moyens
De garder les vaisseaux contre les feux Troyens.
Il a bien su, depuis que je fuis la bataille,
Edifier sans moi sa puissante muraille
Et par surcroît de soins, la flanquer d'un fossé
Et d'un rempart de pieux dans le sol enfoncé ;
Mais il ne peut d'Hector arrêter la colère !
Tant que je combattis, ce terrible adversaire
Jusqu'au hêtre avançait, mais sans le dépasser ;
Une fois il l'osa, je sus le repousser.
On ne me verra plus le chercher dans la lice.
Demain, à tous les Dieux j'offre mon sacrifice
Et je pars... — Au matin, tu verras, si tu veux,
Voguer sur l'Hellespont mes rameurs vigoureux ;
Et, si le Dieu des mers m'accorde heureux voyage,
De Phtie, avant trois jours j'aurai vu le rivage.
Là, quand pour mon malheur je vins toucher ici,
Je laissais un grand bien, que je vais voir grossi
Du butin que j'emporte en désertant ces rives,
De l'or, du fer, du cuivre et de belles captives.
Celle que je reçus d'un monarque sans foi,
Il osa la ravir. — Va redire à ce roi,

Digitized by Google

Bien haut et devant tous, les mots que je t'adresse,
Pour qu'il n'abuse plus l'un des fils de la Grèce.
En face l'impudent ne peut me regarder,
Et j'irais de mon bras, de mes conseils l'aider!
Trompé par lui, je n'ai plus foi dans sa parole.
Qu'il me laisse en repos et qu'à sa perte il vole,
Car il est sûrement aveuglé par les Dieux.
Ses présents, comme lui, me sont tous odieux.
M'offrît-il vingt fois plus, son offre serait vaine.
Tous ses trésors, tous ceux de la riche Orchomène,
A fléchir mon courroux n'arriveront jamais,
Ni ceux que Thèbe enferme en ses vastes palais,
Thèbe, cité superbe où l'on compte cent portes,
Où chacune vomit de bruyantes cohortes.
En un mot, fussent-ils plus nombreux que les grains
Du sable de la mer, tous ses dons seraient vains.
Il lui faut expier une injure cruelle.
Je ne m'unirai pas à sa fille, fût-elle
Belle comme Vénus, sage comme Pallas.
Qu'il cherche, s'il le veut, sur la terre d'Hellas
Un plus digne que moi pour en faire son gendre.
Dans mon pays (les Dieux puissent-ils me le rendre!)
Mon père pour son fils saura bien faire un choix
Parmi tant de beautés, filles de puissants rois,
Que recèle la Grèce ou la terre de Phtie;
Puis, avec une femme à mes goûts assortie,
J'irai jouir en paix du bien de mes aïeux;
Car la vie, après tout, rien n'est plus précieux,
Ni les trésors Troyens, ni ceux que l'œil contemple
A Delphe, où d'Apollon brille le fameux temple.
Si l'on peut réparer la perte des troupeaux,
Acquérir des trépieds ou de nobles chevaux,
Nul ne retient la vie, à cette heure fatale
Où le dernier soupir entre les dents s'exhale.
Ma mère me l'a dit, la Parque de sa main
Devant moi vers le but ouvre un double chemin :

Digitized by Google

Sous les murs d'Ilion poursuivant la victoire
Si je reste, je gagne une immortelle gloire
Mais au toit paternel le retour m'est fermé ;
Si, négligeant la gloire, au pays bien-aimé
Je retourne, j'y trouve en échange une vie
Douce et qui de longtemps ne doit m'être ravie.
Donc je conseille aux Grecs de reprendre la mer.
Ilion, que protège aujourd'hui Jupiter,
Ilion en sa force a repris confiance :
De détruire ses murs n'ayez plus l'espérance.
Et vous, prudents guerriers qui comptez de longs jours,
Allez aux chefs des Grecs reporter mes discours ;
Ma résolution nettement affirmée,
Qu'ils songent à sauver et la flotte et l'armée.
Partez donc ; votre espoir était sans fondement,
Je demeure fidèle à mon ressentiment.
Que Phénix, toutefois, couche ici sous ma tente,
Pour s'embarquer demain, si le désir le tente
De me suivre ; du reste, en toute liberté
Qu'il agisse ; je veux faire sa volonté.

C'est ainsi que parla l'impétueux Achille.
Chacun se tient d'abord en silence, immobile :
Dans le fond de leur cœur, les députés confus
Admirent la fierté de ce noble refus.
Enfin le vieux Phénix, l'esprit rempli d'alarmes
Sur le sort des vaisseaux, dit en versant des larmes :

(Suit le discours de Phénix qui ne contient pas moins de 172 vers. Achille résiste à ses instances et congédie les ambassadeurs).

Il dit... et des guerriers pour presser le départ
Il fait un signe, afin que l'on dresse à l'écart
Pour le brave Phénix une couche bien molle.
A son tour le divin Ajax prend la parole :

Digitized by Google

« Sage Ulysse, partons, car nous ne pouvons pas
Atteindre notre but. Il faut hâter nos pas;
Au peuple qui l'attend avec inquiétude
Reportons la réponse; elle est fière, elle est rude,
Mais le grand cœur d'Achille ignore la pitié;
Il oublie en ce jour l'estime et l'amitié
Qu'entre tous il trouva chez ses compagnons d'armes;
Et pourtant, quand le meurtre a fait couler les larmes
D'un frère, quelquefois, ou d'un fils bien-aimé,
Par des dons précieux le sang est rédimé,
Et le meurtrier peut, en rachetant son crime,
Vivre dans le lieu même où périt la victime:
La colère s'apaise au cœur de l'offensé.
Le tien reste de fer, dans son orgueil blessé.
On te prit ta captive... eh! bien, sept des plus belles,
On te les offre, Achille, et de l'or avec elles!
De l'hospitalité connais donc le devoir:
Députés par les Grecs, nous vînmes nous asseoir
En amis sous ton toit; que ton âme cruelle
Cède enfin à la voix d'une amitié fidèle ».

« Ton discours dit Achille, ô fils de Télamon,
Semble, je l'avouerai, dicté par la raison;
Mais, je le dis encor, mon cœur bondit de rage
Au seul ressouvenir du plus sanglant outrage:
Par Atride en public je me vis insulter
Et comme un vil proscrit il osa me traiter.
Allez donc à ce roi reporter ma réponse:
Je ne combattrai pas les Troyens; j'y renonce,
A moins qu'Hector vainqueur, parvenant jusqu'à nous,
Contre les Myrmidons ne dirige ses coups.
A travers mille morts s'il se fraie un passage
Pour porter sur vos nefs la flamme et le carnage;
S'il vient près de ma tente et de mon vaisseau noir,
De le dompter alors je conserve l'espoir ».

Digitized by Google

Pour les libations chacun prend une coupe,
Puis des ambassadeurs s'en retourne la troupe.

. . . . . .

Bientôt les députés parviennent dans le camp.
On se lève, on s'empresse autour d'eux; sur le champ
Le vin a circulé dans la coupe dorée
En leur honneur; alors le puissant fils d'Atrée
Prend la parole et dit: Sage Ulysse, en deux mots
Apprends-nous s'il consent à secourir nos maux
Ou s'il persiste encore en son courroux farouche.
Roi des hommes, répond Ulysse, rien ne touche
Son inflexible cœur; bien plus, chaque moment
Semble ajouter encore à son ressentiment.
Il repousse tes dons et toi-même; il t'invite
A veiller au salut de l'armée au plus vite.
A l'aube, il doit partir sur ses navires creux
Soulevés par les bras de rameurs vigoureux;
Il conseille la fuite à l'armée elle-même;
Elle n'entendra pas sonner l'heure suprême
D'Ilion; Jupiter protège les efforts
De ses fils, confiants et redevenus forts.
Voilà bien le discours d'Achille, j'en atteste
Ajax et ces héraults; quant à Phénix, il reste
Sous la tente, fidèle au héros irrité,
Prêt à partir demain, si c'est sa volonté.

Il se tait et longtemps le peuple est immobile
Et muet; le refus si dur du fier Achille
Attriste tous les cœurs; chacun reste interdit;
Mais Diomède enfin rompt le silence et dit:

Puissant Agamemnon, tu commis une faute
En implorant Achille: il avait l'âme haute,
Tes offres l'ont rendu bien plus superbe encor.
Ne songeons plus à lui pour repousser Hector;

Digitized by Google

Laissons cet orgueilleux, qu'il parte ou qu'il demeure
Ou qu'aux combats un Dieu le ramène à son heure.
Pour vous, amis, prenez, avant votre repos,
Et les mets et le vin qui rend fort et dispos.
Puis, quand reparaîtra l'Aurore parfumée,
Au devant des vaisseaux dispose ton armée ;
Encourage l'ardeur de tes braves soldats,
Noble Atride, et toi-même au premier rang combats !

A ce mâle discours tous les Rois applaudissent
Et les libations sans retard s'accomplissent.
Les Grecs, en attendant le retour du Soleil,
S'empressent de goûter les douceurs du sommeil.

J. C. BARBIER,
Premier Président de la Cour de Cassation,
Président honoraire de la *Société des Études historiques.*

Digitized by Google

LE DIVORCE DE NAPOLÉON Ier

Le 9 mars 1796, Napoléon Bonaparte, général en chef de l'armée intérieure, épousait, devant l'officier de l'état civil du 2e arrondissement du canton de Paris, Marie-Josèphe-Rose de Tascher, âgée de 28 ans; Bonaparte semblait avoir le même âge, étant né, aux termes de l'acte de naissance qu'il produisait, le 5 février 1768; on sait que c'est de la mention de cet acte que s'emparent ceux qui, discutant encore, dans un intérêt tout platonique d'ailleurs, la date de naissance de Napoléon, prétendent que c'est par erreur qu'on lui a assigné généralement le 15 août 1769.

La cérémonie civile du mariage ne fut pas suivie de célébration religieuse, malgré l'affirmation contraire mais timide, du *Mémorial de Sainte-Hélène;* et, peu de jours après, Bonaparte prenait le commandement de l'armée d'Italie.

Le choix qu'avait fait le jeune général ne plut pas à sa famille; Mme Lœtitia, raconte Lucien, n'a pas été contente du mariage de son fils, le général, avec l'ex-marquise de Beauharnais. « La principale » raison, et même la seule dont elle convint avec nous, était qu'elle » était trop âgée pour son fils, et qu'elle ne lui donnerait pas d'en- » fants. »

La froideur, avec laquelle Joséphine fut accueillie par les parents de son mari, ne s'atténua jamais; et, de bonne heure, elle dut se résigner à ne pas compter sur leur sympathie.

A mesure que Napoléon parcourait les différentes étapes de son étrange destinée, et qu'il montait de degrés en degrés jusqu'au sommet de la puissance, l'animosité des frères, des sœurs et des alliés de tout rang s'accentuait, sourde ou déclarée, selon que la faveur de la jeune femme progressait ou diminuait dans l'esprit du chef reconnu de la famille; on suivait avec une attention jalouse les péripéties que traversait cet intérieur troublé, où souvent aux scènes

Digitized by Google

d'expansion affectueuse succédaient, sans transition bien expliquée, les récriminations violentes et les éclats retentissants; et l'on disimulait mal sa joie lorsque sur le visage ou dans l'attitude des époux on croyait trouver les traces de quelque orage d'un ordre tout intime.

Ces sentiments de la famille Bonaparte pour Joséphine se manifestèrent sans retenue dans une circonstance particulièrement notable.

Lorsque, pour consacrer sa prodigieuse élévation, Napoléon eut obtenu du pape qu'il viendrait présider à la cérémonie du couronnement, on se demanda dans quelle mesure l'impératrice serait admise à y prendre part; les frères de l'empereur, et Joseph surtout, s'efforcèrent de lui démontrer qu'elle ne pouvait être, dans tous les cas, que témoin du sacre; on allait même plus loin; et, comme il paraît que déjà l'idée d'une dissolution du mariage contracté avec Joséphine avait germé dans l'esprit de Napoléon, Joseph croyait le moment venu de hâter l'événement. Il y avait grand intérêt pour l'empereur, disait-il, à épouser quelque princesse étrangère, ou au moins, quelque héritière d'un grand nom en France, et son second mariage pourrait lui offrir l'espoir d'une succession directe.

Napoléon prêtait assez volontiers l'oreille à ces suggestions perfides; il fut presque sur le point d'y céder un jour où, surpris par l'impératrice en tête à tête scabreux avec certaine dame qu'il honorait de ses préférences éphémères, il s'était vu l'objet d'une scène un peu vive et d'ailleurs justifiée. Comme cela se voit souvent quand on a tort, l'empereur s'était emporté; il avait de fureur brisé quelques meubles et, au milieu d'un flot de reproches, signifié à sa femme qu'elle devait se préparer à partir. « Je suis fatigué, s'écria-t-il, » d'une surveillance jalouse; je suis décidé à secouer un pareil joug » et à écouter désormais les conseils de ma politique qui veut que je » prenne une femme capable de me donner des enfants. »

Les ennemis de Joséphine crurent un instant qu'ils triomphaient; leur victoire fut de courte durée. L'impératrice avait paru céder sans résistance aux vues de son époux, et cette soumission, peut-être plus apparente que réelle, en tout cas fort habile, avait amené la réconciliation qu'elle désirait de tous ses vœux. D'autre part, la joie trop bruyante et maladroite des Bonaparte, qui se croyaient déjà débarrassés de leur belle-sœur, avait irrité l'empereur, et contribué,

Digitized by Google

dans une certaine mesure, à un dénouement sur lequel ils ne comptaient pas.

On pouvait donc désormais, se livrant, sans arrière-pensée, aux apprêts du sacre, règlementer sa solennité !

Il avait été définitivement arrêté que Joséphine y figurerait à son rang d'impératrice et que ses belles-sœurs porteraient la queue de son manteau. Joseph, se faisant l'écho des réclamations murmurées autour de lui, avait bien essayé de protester contre la mission imposée aux princesses; il dut bientôt se soumettre et, à titre de concession, il fut convenu que le procès-verbal officiel de la cérémonie mentionnerait simplement qu'elles avaient été chargées de « soutenir » le manteau de l'impératrice, ce qui n'empêcha pas qu'au moment où il fallut marcher de l'autel au trône elles montrèrent tant de mauvaise grâce que l'empereur intervint en leur adressant quelques mots secs et fermes, « qui mirent tout le monde en mouvement. »

De ces divers incidents il résulte que la perspective d'un divorce s'était, dès ce moment, très nettement présentée ; c'était comme une idée fixe qui hantait les pensées de l'empereur, et qui gagnait du terrain ou en perdait, selon le cours des événements et les sollicitations dont il était l'objet.

Plusieurs ordres de considération militaient en faveur de la rupture; d'abord, le désir, bien naturel pour Napoléon, de transmettre à un fils l'empire qu'il avait fondé, car la certitude de n'avoir jamais de sa femme un héritier direct de sa puissance le mettait au désespoir, et on l'entendait parfois s'interrompre au milieu d'un travail pour s'écrier : « A qui laisserai-je tout cela » ?

Puis, l'amour propre de l'ancien petit officier d'artillerie était flatté à la perspective de voir un jour à ses côtés, Joséphine ayant disparu, une fille de sang royal ou de noble race.

Enfin, la politique de l'empereur pouvait espérer quelque profit d'une alliance avec une des grandes puissances européennes, qui se trouverait ainsi détachée — on l'espérait du moins — des coalitions formées contre la France.

Napoléon avait toujours entouré d'une affection très franche le prince Louis, fils aîné d'Hortense de Beauharnais et du roi de Hollande ; certains bruits — de ceux que l'on peut répandre sans

Digitized by Google

crainte quand on est sans scrupules, parce qu'on sait qu'ils ne seront jamais absolument vérifiés ou démentis — certains bruits, disons-nous, attribuaient cette affection quasi-paternelle à des raisons... que l'on devine ; toujours est-il que la mort de l'enfant, survenue en 1806, causa un vif chagrin à l'empereur, et qu'il semble que dès lors l'éventualité du divorce ait pris une très sérieuse consistance ; on commençait à en parler tout bas, et les langues allaient leur train.

Napoléon alla même jusqu'à entretenir Joséphine de ses desseins ; c'était, en général, lorsqu'une querelle s'élevait entre les époux que l'empereur jetait à travers la discussion quelques allusions fort claires à ses projets de séparation.

D'autres fois, c'était au contraire aux heures de tendresse qu'il s'efforçait de faire appel aux sentiments généreux de sa femme et de la persuader par la douceur.

« Ce serait à toi, lui disait-il, de m'aider à ce sacrifice ; je comp-
» terais sur ton amitié pour me sauver de tout l'odieux de cette
» rupture forcée. Tu prendrais l'initiative, n'est-ce pas ? et, entrant
» dans ma position, tu aurais le courage de décider toi-même de ta
» retraite ? »

Joséphine ne paraissait pas disposée à se laisser si facilement convaincre ; et, loin « d'entrer dans la position de l'empereur », elle mettait dans sa résistance une patience et une douceur à la fois énergiques et habiles.

« Vous êtes le maître, répondait-elle, et vous déciderez de mon
» sort. Quand vous m'ordonnerez de quitter les Tuileries, j'obéirai à
» l'instant ; mais c'est bien le moins que vous l'ordonniez d'une ma-
» nière positive. Si vous divorcez, la France entière saura que vous
» me chassez ; et elle n'ignorera ni mon obéissance ni ma profonde
» douleur. »

Au fond, l'impératrice souffrait cruellement ; et sachant que son époux ne reculait jamais devant rien pour obéir à ce qu'il appelait les nécessités de la politique, elle se prit même à craindre que quelque entreprise ne fût dirigée contre ses jours ; aussi n'était-elle qu'à demi-rassurée lorsqu'une de ses dames d'honneur lui disait pour toute consolation : « Madame, soyez sûre qu'il n'est pas capable d'aller jusque-là ! » Une défense ainsi présentée valait presque un réquisitoire.

Digitized by Google

Dans le courant de 1807, la cour s'installa à Fontainebleau ; au milieu des distractions légères et des plaisirs frivoles, Joséphine reprenait quelque tranquillité d'esprit, lorsque certaines paroles de Fouché ranimèrent toutes ses alarmes ; il poussa la hardiesse plus loin, et lui remit un jour une sorte de mémoire où il tentait de démontrer que de la dissolution du mariage de Napoléon dépendait l'avenir de la France. C'était la première fois qu'une tierce personne faisait, s'adressant directement à Joséphine, allusion à des projets, qu'elle savait médités par l'empereur, mais qu'elle croyait encore enveloppés de mystère.

Fouché ne s'était certainement pas permis une pareille incartade sans l'assentiment de son maître ; ce qui n'empêcha pas celui-ci, à qui l'impératrice était allée porter ses doléances, d'entrer dans une violente colère et de s'écrier qu'il tancerait le personnage — s'il le trouvait à Fontainebleau ; il n'ignorait pas, sans doute, que, quelques heures auparavant, le ministre était parti pour Paris.

« C'est un excès de zèle, disait Napoléon à sa femme, en manière » d'explication ; il ne faut pas lui en savoir mauvais gré au fond. Il » suffit que nous soyons déterminés à ne pas suivre ses avis, et que » tu croies bien que je ne pourrais pas vivre sans toi. »

A Paris, Fouché essaya, en recourant aux moyens que lui donnaient ses attributions spéciales, de provoquer un mouvement d'opinion publique ; dans certains lieux de réunion on agita la question du divorce ; les cercles commençaient à parler de la nécessité pour l'empereur d'avoir un héritier. On projeta même de se réunir en groupes sous les fenêtres des Tuileries et de demander à haute voix un autre mariage. Il fallut, pour arrêter des manifestations dont la sincérité ne pouvait tromper personne, l'intervention de Talleyrand qui, bien que partisan d'une rupture avec Joséphine, n'en croyait pas le moment venu ; il trouva, pour provoquer l'ordre de faire cesser ces manœuvres un argument qui dut frapper l'esprit de son interlocuteur. « Quand vous aurez, disait-il à l'empereur, accoutumé le » peuple à se mêler de vos affaires par de pareilles tentatives, savez-» vous s'il n'y prendra pas goût, et ce qu'on l'enverra vous demander » ensuite ? »

Les fiévreuses alternatives de crainte et d'espoir, par lesquelles pas-

Digitized by Google

sait alors Joséphine peignaient bien l'irrésolution, en ce point, des pensées de son mari, qui ne craignait pas de dire et de démontrer à ceux qui l'entouraient les avantages d'un divorce, et, l'instant d'après, d'assurer l'impératrice, au milieu d'une scène d'expansion, qu'il ne se déciderait jamais à la quitter. Elle exerçait encore sur lui, par les ressources de son intelligence et la puissance de sa beauté, un irrésistible ascendant.

Cependant, les événements qui se déroulaient à l'extérieur vinrent, pour un temps, faire diversion : la guerre d'Espagne, l'entrevue d'Erfurth, les démêlés avec le pape et la campagne d'Autriche semblèrent détourner l'esprit de Napoléon des préoccupations d'un autre ordre qui l'avaient assiégé.

Mais une nouvelle série de victoires est couronnée, le 14 octobre 1809, par le traité de Vienne, et l'empereur revient en France.

Cette fois, la dissolution du mariage est résolue sans retour ; déjà même, il semble que des négociations secrètes aient été ébauchées en prévision d'une union nouvelle ; le bruit s'en était mystérieusement répandu, et deux officiers autrichiens avaient dit un jour à l'un des aides de camp du prince Eugène : « Peut-être verrez-vous nos archi-» ducs, à Paris, plus tôt que vous ne pensez ; peut-être, la paix faite, » verrez-vous d'autres alliances qui en seront le résultat. »

Napoléon avait annoncé son arrivée à Fontainebleau pour le 27 octobre ; mais le voyage s'accomplit avec une rapidité telle qu'il y parvint dès la veille vers 9 heures du matin. Personne ne se trouvait là pour le recevoir ; Cambacérès se présenta le premier dans la journée ; et, dès que l'empereur l'eût revu, il lui fit part de la détermination qu'il avait prise. Sans doute, il lui était pénible de se séparer de Joséphine ; mais il voulait assurer l'avenir de son trône glorieux.

Cambacérès essaya bien quelques objections tirées, notamment, de la faveur dont jouissait l'impératrice au dehors, et de l'affection qu'elle inspirait ; Napoléon répondit en maître absolu, décidé à renverser tous les obstacles. Il savait bien que rien ne lui résisterait, et, durant cet entretien, dit celui qui le rapporte, il avait l'air de se promener au milieu de sa gloire.

Joséphine ne parut que dans l'après-midi ; elle était parfaitement heureuse et tranquillisée ; quelques jours auparavant, son mari lui

Digitized by Google

avait écrit d'Allemagne qu'il se faisait une fête de la revoir, et qu'il attendait ce moment avec impatience ; elle l'avait cru sur parole; de sa part, c'était une naïveté !

Dès qu'elle apprit l'arrivée prématurée de l'empereur et l'entretien avec Cambacérès, ses pressentiments douloureux se réveillèrent ; le froid accueil de Napoléon la reçevant par ces simples mots « vous voilà, Madame ; vous faites bien, car j'allais partir pour Saint Cloud », confirma ses craintes, qui redoublèrent le soir même, quand elle s'aperçut que la porte de communication secrète entre ses appartements privés et ceux de l'empereur avait été murée. Elle demandait l'explication de cet incident aux personnes qui l'entouraient, mais n'osait pas s'adresser à celui qui seul aurait pu la lui donner.

Le séjour de la Cour à Fontainebleau, où se rencontrait une foule joyeuse et brillante, fut marqué d'une série de fêtes ininterrompues, auxquelles l'empereur prit part avec une sorte d'affectation calculée ; le *Moniteur* enregistrait complaisamment les parties de chasse de Sa Majesté, le nombre de lieues qu'il faisait à cheval et l'air de santé qu'il portait sur le visage, « ce qui, disait la feuille officielle, a » agréablement surpris, vu les faux bruits qui avaient couru, et » qu'avait accrédités le voyage du docteur Corvisart à Vienne ».

Napoléon se montrait particulièrement empressé auprès de quelques-unes de ses belles visiteuses, comme s'il eût voulu exciter la jalousie de celle qu'il ne considérait déjà plus comme sa femme.

Joséphine se voyait perdue et ne conservait pas le moindre doute sur le sort qui lui était réservé. On revint à Paris le 14 novembre ; l'empereur, pour éviter un tête à tête gênant, fit la route à cheval.

Rentré aux Tuileries, il se montra plus froid et plus dur que jamais ; sous le plus futile prétexte, il se livrait à des récriminations sans fin, et semblait vouloir ainsi provoquer un éclat.

Cependant, il avait fait donner au prince Eugène l'ordre d'arriver à Paris, et à Hortense celui d'y rester; il voulait que l'un et l'autre fussent auprès de leur mère aux heures décisives qui se préparaient.

Cambacérès et Champagny furent invités à arrêter les formes du divorce.

On avait d'abord songé à recourir, pour sauver les apparences, à une décision de justice; mais le président du tribunal civil, Berthe-

Digitized by Google

reau, ayant été consulté, s'était prononcé contre les projets de l'empereur, et aurait déclaré que ce qu'il pensait comme jurisconsulte il n'hésiterait pas à l'appliquer comme magistrat; il eût été imprudent d'insister. Le président Berthereau paya d'ailleurs plus tard d'une mise à la retraite brusque et prématurée son acte de fière indépendance.

On se préoccupa bien un peu aussi du sénatus-consulte qui, quelques années auparavant, le 30 mars 1806, avait réglé le statut de l'état-civil de la maison impériale, et décidé que le divorce était interdit aux membres de la famille de tout sexe et de tout âge; le texte était formel: il n'était pas possible de tourner la difficulté; on résolut de la méconnaître; la volonté de l'empereur était, disait-on, plus impérieuse que tous les sénatus-consultes; avec de tels principes rien ne s'opposait à ce que le divorce, fondé sur le consentement mutuel des époux, fût prononcé.

Il s'agissait de prévenir Joséphine; et il fallait trouver quelqu'un voulant bien se charger de cette mission qui était de nature à étonner tous les dévouements; plusieurs de ses familiers, auxquels Napoléon s'adressa, entre autres M. de la Valette, s'étaient respectueusement esquivés.

L'impératrice vivait, depuis plusieurs semaines, dans une perpétuelle angoisse, et l'on remarquait déjà la grande altération de ses traits.

Le jeudi 30 novembre, l'attitude des deux époux, pendant le dîner qui leur était servi, fut plus froide que jamais; on n'échangea que quelques paroles banales, et, le repas achevé, Napoléon, pénétrant dans son cabinet où sa femme le suivait, fit signe qu'il voulait qu'on ne les dérangeât point.

Dans le salon de service se tenaient silencieux M. de Bausset, préfet du Palais impérial, et le valet de chambre Constant.

Soudain, on entend des cris violents; Constant veut s'élancer, mais le Préfet le retient en lui faisant observer que l'empereur appellerait, s'il le jugeait convenable.

Napoléon paraît: « Entrez, Bausset! dit-il vivement, et fermez la porte! »

L'impératrice est étendue sur le tapis et se lamente. « Êtes-vous

Digitized by Google

» assez fort, demande l'empereur, pour enlever Joséphine et la porter » chez elle par l'escalier intérieur qui communique à son apparte- » ment, afin de lui faire donner les soins et les secours que son état » exige? »

« J'obéis, raconte dans ses *Mémoires* M. de Bausset, auquel il » importe de laisser un instant la parole, j'obéis et je soulevai cette » princesse, que je croyais atteinte d'une attaque de nerfs. Avec » l'aide de Napoléon, je l'enlevai dans mes bras, et lui-même, prenant » un flambeau sur la table, m'éclaira et ouvrit la porte du salon, » qui, par un couloir obscur, conduisait au petit escalier dont il » m'avait parlé. Parvenus à la première marche de cet escalier, » j'observai à Napoléon qu'il était trop étroit pour qu'il me fût » possible de descendre sans danger de tomber. Il appela de suite le » gardien du portefeuille qui, jour et nuit, était placé à l'une des » portes de son cabinet, qui avait entrée sur le palier de ce petit » escalier. Napoléon lui remit le flambeau, dont nous avions peu de » besoin, puisque ces passages étaient déjà éclairés. Il ordonna à ce » gardien de passer devant, prit lui-même les deux jambes de Joséphine » pour m'aider à descendre avec plus de ménagement. Mais je vis le » moment où, embarrassé par mon épée, nous allions tous tomber ; » heureusement, nous descendîmes sans accident, et déposâmes ce » précieux fardeau sur une ottomane, dans la chambre à coucher. » L'empereur se porta de suite au cordon des sonnettes et fit venir les » femmes de l'impératrice.

« Lorsque dans le salon d'en haut, poursuit M. de Bausset, » j'enlevai l'impératrice, elle cessa de se plaindre ; je crus qu'elle se » trouvait mal ; mais dans le moment où je m'embarrassai dans mon » épée, au milieu du petit escalier dont j'ai déjà parlé, je fus obligé » de la serrer davantage pour éviter une chute qui aurait été funeste » aux acteurs de cette douloureuse scène, parce que nos positions » n'étaient pas la suite d'un arrangement calculé à loisir. Je tenais » l'impératrice dans mes bras, qui entouraient sa taille ; son dos était » appuyé sur ma poitrine, et sa tête était penchée sur mon épaule » droite. Lorsqu'elle sentit les efforts que je faisais pour m'empêcher » de tomber, elle me dit tout bas : Vous me serrez trop fort ! Je vis

Digitized by Google

» alors que je n'avais rien à craindre pour sa santé, et qu'elle n'avait
» pas perdu connaissance un seul instant. »

A lire ce récit, et à retenir les quelques mots soufflés ainsi à M. de Bausset par Joséphine, on se demande si ces scènes pénibles et ces grands éclats n'étaient pas quelque peu simulés ; disons toutefois que, dans toute la suite d'événements que nous rapportons, c'est le seul incident qui contraste, chez l'impératrice, avec l'expression d'une douleur souvent touchante et une attitude toujours digne.

Le préfet du Palais avait rejoint Napoléon dans un petit salon voisin, où il apprit la cause de ce qui venait de se passer ; le divorce était un devoir rigoureux, disait l'empereur. « Je plains Joséphine de
» toute mon âme, ajouta-t-il ; je lui croyais plus de caractère et ne
» m'étais pas préparé à sa douleur. »

Corvisart, Cambacérès, Fouché et la reine Hortense prévenus étaient accourus auprès de l'impératrice qu'ils réussirent à calmer assez rapidement.

Peu de jours après, le prince Eugène arriva ; Hortense, qui s'était portée au devant de lui jusqu'au-delà de Fontainebleau, lui dit les circonstances qui exigeaient sa présence à Paris ; il supporta courageusement le coup qui, frappant sa mère, l'atteignait lui-même dans les hautes et secrètes espérances qu'il avait pu concevoir ; il se déclara prêt, s'il le fallait, à abandonner la vice-royauté d'Italie pour vivre désormais dans la retraite.

En attendant, il persuada Napoléon et Joséphine de la nécessité d'une entrevue dans laquelle les deux époux s'expliqueraient catégoriquement sur la situation respective qui allait leur être faite.

L'entrevue eut lieu, sombre, énervante, prolongée ; mais l'empereur ayant surtout insisté sur cette pensée que le recours au divorce était pour lui l'accomplissement d'un devoir politique, Joséphine finit par répondre, sur les conseils d'Eugène, que, puisqu'il y allait du bonheur de la France, cette considération dominait toutes les autres.

Quelques jours s'écoulèrent, plus calmes d'apparence, que l'impératrice traversa entourée de ses enfants et de ses amis, s'abstenant d'aller le soir au cercle de la cour, dont Mme Lætitia fit les honneurs.

Depuis le moment où, dans la scène que nous avons reproduite, elle avait été, de la bouche même de son époux, fixée sur son sort,

Digitized by Google

jusqu'au jour, maintenant très proche, où le divorce devait être prononcé, Joséphine ne se montra en public que deux fois : au *Te Deum* célébré à Notre-Dame, à l'occasion de l'heureuse issue de la dernière campagne, et au bal splendide qu'offrit la ville de Paris au souverain victorieux.

Dans ces deux cérémonies, l'infortunée ne put, malgré tous ses efforts, dissimuler ses graves soucis; les larmes de ses yeux démentaient ouvertement le sourire de ses lèvres.

« Joséphine était encore belle; il était impossible, nous dit un » contemporain, d'avoir plus de grâce dans les manières et dans le » maintien; ses yeux et son regard étaient enchanteurs; l'ensemble » de ses traits et de sa voix était d'une douceur extrême; sa taille » était noble, souple et parfaite; le goût le plus pur et l'élégance la » mieux entendue présidaient à sa toilette et la faisaient paraître » beaucoup plus jeune qu'elle n'était en effet. »

C'est le 10 décembre que, pour la première fois, une communication officielle dévoila au public les événements qui allaient s'accomplir : à la réception du Corps législatif, qui lui apportait ses félicitations, Napoléon, répondant au discours du Président, dit : « Moi et » ma famille, nous saurons toujours sacrifier, même nos plus chères » affections, aux intérêts et au bien-être de cette grande nation.

» Avec l'aide de Dieu et le constant amour de mes peuples, je sur- » monterai tout ce qui pourrait s'opposer à mes grands desseins. Je » désire vivre trente ans encore, afin de pouvoir, trente ans, servir » mes sujets, consolider ce grand empire et voir toutes les prospérités » que j'ai conçues embellir cette chère France. »

Les formalités du divorce avaient été réglées par Cambacérès, suivant un cérémonial ordonné jusque dans les plus minutieux détails.

Le 15 décembre, à 9 heures du soir, la famille impériale se réunit, en costume de grande cérémonie, dans le cabinet de l'empereur, aux Tuileries. L'archichancelier et Regnault St Jean d'Angely, remplissant les fonctions d'officiers de l'état-civil, avaient été spécialement convoqués. L'impératrice entra, vêtue d'une robe blanche toute simple, sans le moindre ornement; elle semblait résignée, et, s'appuyant au bras d'Hortense, elle alla s'asseoir sur un fauteuil auprès du prince Eugène, dans le milieu de la pièce.

Digitized by Google

Napoléon se leva, et, d'une voix presque ferme, il lut un discours dans lequel il dit que la politique de sa monarchie, l'intérêt et le besoin de ses peuples voulaient qu'après lui il laissât à des enfants le trône où la Providence l'avait placé.

« Cependant, depuis plusieurs années, ajouta-t-il, j'ai perdu » l'espérance d'avoir des enfants de mon mariage avec ma bien-aimée » épouse, l'impératrice Joséphine. C'est ce qui me porte à sacrifier » les plus douces affections de mon cœur, à n'écouter que le bien de » l'Etat et à vouloir la dissolution de notre mariage.... Il n'est aucun » sacrifice qui ne soit au-dessus de mon courage, lorsqu'il m'est » démontré qu'il est utile au bien de la France. »

Napoléon termina en rendant hommage à l'attachement et à la tendresse de celle qu'il quittait et qui avait embelli quinze ans de sa vie.

Joséphine devait répondre; mais elle ne put lire que les premiers mots du papier qu'elle tenait à la main ; elle le passa, au milieu de sanglots, à Regnault St Jean d'Angely, qui acheva la lecture.

Elle déclarait consentir à la dissolution d'un mariage qui était un obstacle au bien de la France, et qui la privait du bonheur d'être un jour gouvernée par les descendants d'un grand homme.

Cambacérès donna acte des déclarations qui venaient de lui être faites, et en dressa procès-verbal, au bas duquel toutes les personnes présentes apposèrent leurs signatures.

Puis, Napoléon reconduisit Joséphine dans ses appartements où il la laissa, abîmée de douleur, aux soins de ses enfants et de ses femmes.

Quelques instants après, le Conseil privé s'assemblait et dressait le projet de sénatus-consulte qui devait, dès le lendemain, être soumis aux délibérations du Sénat. Il y était dit que le mariage contracté entre l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine, était dissous ; que l'impératrice conserverait les titre et rang d'impératrice-reine couronnée ; que son douaire était fixé à une rente annuelle de deux millions de francs, et enfin que toutes les dispositions qui pourraient être faites par l'empereur en sa faveur sur la liste civile, et qui comprenaient, entre autres choses, l'abandon en toute propriété des domaines de la Malmaison et de Navarre, seraient obligatoires pour ses successeurs.

Le lendemain, 16 décembre, le Sénat se réunit sous la pré-

Digitized by Google

sidence de Cambacérès; par une coïncidence lugubre, le prince Eugène y vint, pour la première fois, prendre séance; il y fut admis avec le cérémonial accoutumé : discours du récipiendaire et réponse du Président, qui le félicita de se montrer vraiment le fils adoptif du héros qui gouvernait la France, en faisant taire les affections privées devant l'intérêt des peuples.

Regnauld St Jean d'Angely déposa le projet de Sénatus-consulte, qu'il accompagna d'une allocution ampoulée.

« Acceptez, Messieurs, dit-il en terminant, au nom de la France » attendrie, aux yeux de l'Europe étonnée, ce sacrifice, le plus grand » qui ait été fait sur la terre ; et, pleins de la profonde émotion que » vous éprouvez, hâtez-vous de porter aux pieds du trône, dans les » tributs de vos sentiments, des sentiments de tous les Français, le » seul prix qui soit digne du courage de nos souverains, la seule con- » solation qui soit digne de leurs cœurs. »

Eugène dut alors reprendre la parole, pour manifester, en quelques mots de commande, les sentiments dont sa famille était animée.

« Il importe au bonheur de la France, dit-il, que le fondateur de » cette quatrième dynastie vieillisse entouré d'une descendance directe, » qui soit notre garantie à tous, comme le gage de la gloire de la » patrie. »

Il semble — à les tenir pour sincères — que la Providence n'ait entendu que d'une oreille distraite les vœux du prince de Beauharnais.

Une commission de neuf membres, nommée séance tenante, examina le projet : on y relève les noms du maréchal Serrurier, de Chaptal, Laplace, Lacépède et Monge. Au bout de deux heures ses travaux étaient achevés, et Laplace avait rédigé son rapport ; en quelques lignes il recherchait les précédents, et rappelait que, parmi les prédécesseurs de Napoléon, on pouvait citer treize rois que leur devoir de souverain avait contraints à dissoudre les nœuds qui les unissaient à leurs épouses, et, « ce qui est bien digne de remarque, » poursuivait-il, parmi ces treize princes, nous devons compter quatre » des monarques français les plus admirés et les plus chéris : Char- » lemagne, Philippe-Auguste, Louis XII et Henri IV. » Il concluait en proposant l'adoption du projet et de deux adresses préparées pour être présentées, l'une à S. M. l'empereur et roi, l'autre à S. M. l'im-

Digitized by Google

pératrice et reine. Après la lecture du rapport, l'abbé Grégoire voulut prendre la parole, mais elle lui fut refusée, les orateurs du gouvernement ayant seuls le droit de parler. On passa au vote, et sur 87 votants, 76 sénateurs se prononcèrent pour l'adoption, 7 contre ; il y eut 4 bulletins blancs.

En somme, la présentation d'un projet, le travail d'une commission, l'examen des conclusions qu'elle formulait et le vote qui s'ensuivit, tout cela n'était que l'accomplissement de formalités réglées d'avance et l'exécution d'un programme convenu ; il n'y avait pas de doute possible sur le résultat, *omnia animalia dicentia amen*, s'écrie irrévérencieusement l'auteur d'un pamphlet du temps, qui s'efforce de démontrer la nullité du second mariage de Napoléon, et d'en déduire toutes les conséquences.

Pendant que le Sénat délibérait, ou — pour parler plus exactement — pendant qu'il votait, l'empereur avait une courte entrevue avec l'impératrice, qui tomba dans un long et douloureux évanouissement ; quand elle eut repris ses sens, elle fit à la hâte quelques derniers apprêts de départ, et, voilée, un bras appuyé sur l'épaule d'une de ses dames, elle quitta les Tuileries pour toujours.

Ce que durent être, dans la berline qui l'emportait à la Malmaison, ses réflexions désespérées, on l'imagine aisément; quel tableau, fantastique et cruel, se déroula dans son esprit, pour peu qu'elle l'ait reporté à des temps qui ne reviendraient plus !

Marquise de Beauharnais, bientôt veuve, mais jeune, charmante et courtisée, puis épouse du général Bonaparte et du premier consul, puis impératrice des Français, impératrice-reine, elle avait connu toutes les joies de l'élévation et toutes les ivresses de la puissance ; et elle ne se voyait plus, à cette heure, que la femme divorcée, — pour mieux dire, répudiée — d'un homme qui la sacrifiait, sans regrets bien sincères, aux calculs d'une ambition sans mesure !

Le lendemain, 17 décembre, le *Moniteur* publiait, en tête de ses colonnes, la note suivante : « S. M. l'Empereur et roi est parti » aujourd'hui à 4 heures pour Trianon ; S. M. l'impératrice Joséphine » est à la Malmaison. » La feuille officielle insérait ensuite le procès-verbal de la séance du Sénat ; puis, elle reprenait le cours de ses informations banales qui se terminaient, comme de coutume, par le

Digitized by Google

programme des spectacles du jour. Au Théâtre français, les comédiens ordinaires de l'empereur annonçaient : *Les châteaux en Espagne*, et sur la scène de l'Ambigu-Comique, on joua une œuvre oubliée, et sans doute digne de l'être ; elle portait pour titre : *Chambre à louer*.

Il restait une autre formalité à remplir : on se souvient que le mariage civil, prononcé en 1796, n'avait été suivi d'aucune consécration religieuse ; mais, à l'époque du couronnement, soit pour dissiper quelques scrupules du pape, soit pour répondre à certaines hésitations de Joséphine, un mariage religieux secret fut célébré, la nuit même qui précédait le sacre, dans la chapelle des Tuileries, par le cardinal Fesch, en présence de Cambacérès et Berthier, selon les uns, de Berthier et Talleyrand, selon les autres.

Napoléon espérait que personne, sauf le cardinal et les témoins, ne savait cette circonstance ; mais Fesch avait parlé, et l'empereur se montra fort irrité de l'indiscrétion ; il prétendit, d'ailleurs, que la cérémonie, nulle en elle-même, n'avait eu pour but que de tranquilliser la conscience du pape. Il n'en fallait pas moins songer à faire dissoudre le lien religieux ; on devait en effet prévoir toutes les difficultés que pourraient soulever certaines Cours étrangères auxquelles on avait projeté de demander la future impératrice, et ne pas s'exposer à un refus.

Cambacérès encore fut chargé de déterminer la marche à suivre.

On assembla une sorte de conseil, composé de sept évêques, qui se heurtèrent dès l'abord à une difficulté grave : les autorités ecclésiastiques ordinaires avaient bien compétence pour prononcer la nullité du mariage d'un simple particulier, mais, pour un souverain, c'était au pape seul que l'on devait s'adresser ; or, l'on ne pouvait en ce moment — et pour cause — compter sur les bons offices du Saint-Père.

L'archi-chancelier de l'Empire écarta l'objection : il prétendit que le pape, investi de l'autorité nécessaire pour dissoudre un mariage régulier, n'avait même pas à intervenir lorsqu'on ne pouvait voir, en définitive, dans la cérémonie, célébrée sans l'observation d'aucune forme habituelle, que l'apparence d'un mariage ; on voulait trop ardemment être convaincu pour ne pas l'être par un argument de cette valeur ; et le conseil des évêques décida que l'officialité diocé-

Digitized by Google

saine, en premier ressort, et l'officialité métropolitaine, en dernier, avaient qualité pour statuer.

On instruisit alors une procédure canonique, et l'on recourut à une enquête.

Fesch y fut appelé; il ne cessa de protester avec énergie contre l'entreprise, affirmant que le mariage avait été contracté en bonne et due forme, et qu'on ne le pourrait rompre que par un acte d'arbitraire; mais les témoins soutinrent que Napoléon ne s'était prêté aux circonstances que sur les injonctions impérieuses du pape et de Joséphine, et qu'il n'avait jamais réellement consenti à un mariage, certain qu'il était déjà de l'obligation où il se trouverait de le faire annuler un jour; encore un peu, et l'on eût argué des faiblesses de ce singulier mineur !

L'autorité ecclésiastique se déclara suffisamment édifiée, et l'officialité diocésaine, ayant considéré que le mariage de Bonaparte et de Joséphine n'avait pas été célébré par le *propre prêtre*, c'est-à-dire par le curé de la paroisse de l'un des époux, en prononça la dissolution; sa décision fut confirmée, le 14 janvier 1810, par l'officialité métropolitaine; Napoléon était condamné envers les pauvres à une amende de six francs.

JULES FABRE.

L'Étude intitulée : **Considérations sur l'histoire politique de l'Irlande**, lue par M. J. FLACH, Professeur au collège de France en séance publique du 19 Avril, a été publiée dans le numéro d'Avril. (Voir page 237).

Digitized by Google

LA LÉGENDE D'ULYSSE

dans la Littérature Portugaise.

MESDAMES, MESSIEURS,

De tout temps et en tout pays la vanité humaine s'est fait sentir. Les Etats, les villes, les grandes familles se sont plu à élever jusqu'au ciel leur arbre généalogique. Dans la Grèce antique, il n'y eut pas de prince qui ne descendît plus ou moins de Jupiter. Chez les Romains, les généalogistes donnent à ces conquérants de l'Univers Mars pour père et pour mère Vénus. Les Gaulois, suivant de si nobles exemples, s'attribuèrent aussi une origine divine : c'est à Pluton qu'ils voulurent remonter. Après les Gaulois, les Francs tombèrent dans les mêmes errements. Ronsard, dans le siècle le plus indépendant de notre histoire, s'efforça de faire admettre, avec les secours de la poésie, que les Francs ont pour ancêtre Francus, fils d'Hector.

Il est plus facile d'accréditer une semblable prétention, quand il ne s'agit que d'une ville ; aussi les exemples ne manquent-ils pas. Thèbes en Béotie devait sa naissance à la lyre d'Amphion, dont les accords harmonieux forçaient les pierres à se ranger d'elles-mêmes pour former les murailles de la ville. Tuy, autrefois Tyde (Tudæ), en Galice, voulait avoir été bâtie par Diomède, fils de Tydée. — Faut-il s'étonner que Lisbonne prétendît être une fondation d'Ulysse? Quelques historiens portugais appuient cette conjecture sur le nom d'*Ulyssipo*, que cette ville a porté de temps immémorial. Il était naturel que le port, resté l'un des plus célèbres par la navigation, fût la création de l'un des plus grands navigateurs des temps héroïques de la Grèce. Son heureuse situation devait, dans l'imagination fantaisiste des

Digitized by Google

habitants, avoir attiré celui qui, après la chute de Troie, « parcourut « tant de contrées et observa les mœurs de tant de peuples divers. » On ne s'inquiétait pas si Ulysse, malgré ses courses vagabondes, (en supposant qu'il eût accompli seulement une partie des voyages que lui attribue Homère), avait pu être jeté sur les côtes de la Lusitanie, en regagnant de la Troade son modeste empire de la mer ionienne. Cette origine, vraie ou fausse, flattait l'orgueil national ; il n'en fallait pas davantage, et l'on admit sans difficulté que la ville d'*Ulyssipo* avait Ulysse pour père, comme toutes les *Alexandrie* sont filles d'Alexandre-le-Grand.

Ces opinions sont aussi incertaines que les témoignages dont elles s'autorisent ; et le temps en aurait fait justice, si les écrivains, et particulièrement les poètes, qui tirent parti de tout ce qui peut servir d'ornement à leurs ouvrages, n'avaient pas pris soin d'en perpétuer le souvenir. Pour ne parler que du petit peuple qui nous occupe, dès le xve siècle, D. Pedro, le vaincu d'Alfarrobeira, qui cultiva la poésie avec quelque succès, a composé un chant patriotique en l'honneur de Lisbonne et de son fabuleux fondateur. On y lit cette invocation : « Asile de ce grec sage et rusé, tu lui dois la beauté de ton site « charmant sur cette agréable colline. »

Camoëns, en qui se personnifie en quelque sorte la gloire littéraire du Portugal, fait descendre les Lusitaniens de Lusus, fils ou compagnon de Bacchus [1] ; et, quand le frère de Vasco de Gama présente au ministre du Samorin de Calicut le second des héros de sa patrie : « Cet autre, lui dit-il, qui foule la rive du Tage, a longtemps sillonné » les mers. Il élève des murs d'une éternelle durée, et consacre un » temple à Minerve. C'est Ulysse. Il rend hommage à la déesse qui lui fit » don de l'éloquence. L'effroi de l'Asie, le destructeur d'Ilion devient » en Europe le fondateur de Lisbonne [2]. »

Lorsque Camoëns consacra dans ces beaux vers la *Légende d'Ulysse*, fondateur de Lisbonne, le temps n'était pas éloigné où la fortune politique et la gloire littéraire de sa patrie allaient sombrer dans un commun naufrage. C'est bien le cas de dire, avec Bossuet, que jamais on n'avait vu les grandeurs de la terre « ni si clairement découvertes

(1) *Lusiades*, ch. VIII, st. 3.
(2) *id.* id. st. 4.

Digitized by Google

ni si hautement confondues ». La funeste journée d'Alcacer-Kébir (4 août 1578) a fait passer la puissance royale des mains de D. Sébastien en celles du cardinal Henri, dernier rejeton de la maison d'Avis. Deux ans plus tard, par la mort de ce dernier, le Portugal est annexé à l'Espagne, et sa *captivité*, presque aussi longue que celle des Juifs, durera soixante ans. Les Hollandais profitent de cet abaissement momentané pour lui enlever une partie de ses colonies; l'Angleterre fera le reste. Le grand poète national vient de mourir dans un hôpital, croit-on, pauvre d'argent, mais riche de gloire et d'immortalité. Après lui, la poésie subit le contre-coup du despotisme étranger; le théâtre ne représente guère que des pièces espagnoles; l'éloquence se tait, faute de chaire ou de tribune; seule la prédication, représentée par Antonio Vieira, jette encore quelque éclat. On n'écrit pas l'histoire nationale, puisqu'il n'y a plus de nation.

Cependant, le patriotisme n'était pas éteint dans ce petit grand peuple, il sommeillait; il espérait contre toute espérance, il attendait l'occasion favorable. Le poème épique, dont un si parfait modèle était dans toutes les mémoires, fut le seul genre qui survécût, il sollicitait même toutes les ambitions: tant le souffle puissant de Camoëns lui avait communiqué de vitalité! C'est qu'aussi, moins une nation a d'origines traditionnelles, plus elle offre d'épopées individuelles. Virgile et Camoëns sont les deux poètes qui ont su le mieux grouper autour d'une action historique les événements légendaires qui avaient cours. Après Virgile, vient cette phalange de poètes-chroniqueurs, qui occupent les premiers siècles de l'empire romain; après Camoëns, se développe une activité factice, par laquelle pour être poète épique, il suffit de mettre l'histoire en vers. Le désastre de l'armée portugaise au Maroc étant épuisé dans les compositions de Luiz Pereira Braudão et de Monsinho Quevedo, sous les titres d'*Elegiada* et d'*Affonso o Africano*, la *Monarchia lusitana* de Francisco Bernardo de Brito devint la source historique à laquelle les poètes puisèrent le plus. On y trouva d'abord cette légende d'Ulysse, si intimement liée aux origines éthnographiques, et si flatteuse pour une nation qui ne veut pas mourir. Il suffisait de mettre en vers, selon les principes d'Aristote, une grande action historique ou une croyance des temps anciens, pour se croire auteur d'un poème épique, digne de rivaliser avec les *Lusiades*. Cette

Digitized by Google

facilité tenta bien des ambitions; c'était une consolation offerte aux douleurs du patriotisme. De là prirent naissance l'*Ulyssea* de Gabriel Pereira de Castro et l'*Ulyssipo* de Antonio de Sousa Macedo.

Issu d'une famille illustre, Gabriel Pereira de Castro (1572-1634) fut d'abord membre du collège de Saint-Paul dans l'Université de Coïmbre, où il professa quelque temps; puis il devint *Desembargador aggravista*, ce qui est à peu près l'équivalent d'un conseiller de Cour d'appel. C'est le meilleur poète épique de ce temps; pour la pureté du style, il a mérité d'être placé non loin du chantre des *Lusiades*. Par le sujet de son poème, *Ulyssea*, ou la fondation de Lisbonne par Ulysse, il put tout à la fois flatter le patriotisme portugais et se rapprocher des fictions antiques. Sa composition est d'une lecture attrayante; elle témoigne d'un souffle poétique auquel on n'était plus habitué, lorsque fut publié son poème, deux ans après sa mort, en 1636. Aussi l'apparition de l'*Ulyssea* fit-elle sensation. On y remarque de riches tableaux, de vigoureux élans patriotiques, des pensées fortes et élevées, telles que celles-ci, que nous prenons au hasard : « La patience » rend tout facile; si tu sais souffrir, tu vaincras la fortune et le » destin; le courage place toujours l'homme à la hauteur des plus » grandes actions; si l'occasion de les accomplir te manque, qu'on » sache au moins que tu étais capable de le faire! [1] » Manuel de Galhegos fut chargé de célébrer cette œuvre; mais, comme il était partisan déclaré du gongorisme, il s'acquitta maladroitement de cette tâche délicate. Les mérites réels du poème lui échappèrent, et ce qu'il vanta est précisément le côté défectueux : un style parfois incorrect, des jeux de mots déplacés, de l'enflure et de l'exagération.

Le même sujet, ou peu s'en faut, tant il était populaire! fut traité par Antonio de Sousa Macedo (1612-1678), sous le titre analogue d'*Ulyssipo*. Cette œuvre n'a pas la valeur littéraire et poétique de l'*Ulyssea*, bien que ce soit le plus célèbre des ouvrages de l'auteur. Celui-ci s'était adonné à des genres trop nombreux et trop variés pour y obtenir une grande distinction : histoire, philosophie, droit, poésie, il a tout abordé. Outre l'impuissance de l'auteur, l'*Ulyssipo* révèle encore les défauts inhérents au sujet, et dont l'*Ulyssea* n'est pas

(1) *Ulyssea*, ch. IV, st. 118.

Digitized by Google

exempt. La grandeur épique peut-elle se rencontrer, quand il ne s'agit pas d'une grande action historique telle que celle de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, ou les aventures d'Enée à la recherche d'une nouvelle patrie, d'où sortira l'empire romain? Le moyen d'intéresser, douze chants durant, sur les péripéties de la fondation, plus que douteuse, d'une ville! Celle-ci fût-elle la capitale d'un important royaume, et le fondateur fût-il Ulysse lui-même. Toutes ces compositions sont encore gâtées par l'emploi d'un merveilleux, qui n'est plus de mise en pareil cas. Camoëns a bien pu faire intervenir Bacchus et Vénus dans le récit poétique de l'expédition de Vasco de Gama ; il s'agissait alors des Indes, que l'antique conquérant ne voulait pas laisser tomber aux mains des Portugais ; il y allait de la puissance de Vénus, dont les descendants par Enée et les Romains devaient triompher dans leur téméraire entreprise. Mais, si les Dieux de l'Olympe interviennent pour la prospérité d'un Etat, ils ne peuvent convenablement entrer en lutte pour la protection d'un simple mortel, ou pour la fondation d'une ville par tel guerrier ou par tel autre : le sujet n'a ni assez de grandeur ni assez d'importance. De là, outre le mauvais goût dominant à cette époque, les causes d'infériorité pour ces poèmes nés de la légende d'Ulysse. — Leur principal mérite est d'attester la persistance de cette opinion, quelque problématique qu'elle soit, qu'Ulysse serait le fondateur de Lisbonne.

Cette croyance a même dépassé les limites du XVIIe siècle, puisque, au commencement de celui-ci, le vicomte d'Almeida Garett, à la fin du Ier chant de son poème intitulé *Camoëns*, appelle poétiquement Lisbonne « l'illustre Ulyssée » ; et ailleurs, quand le vaisseau, qui ramène son héros dans sa patrie, remonte le Tage, nous lisons : « On franchit la bouche étroite par laquelle le fleuve d'Ulysse verse à » l'Océan le tribut de ses ondes. »

Et pourtant, bien des raisons militent contre cette assertion. Comment les Romains, vainqueurs d'une ville due à un ennemi de leur ancêtre, n'ont-ils pas rappelé ce titre de gloire, au lieu de nommer leur conquête *Felicitas Julia*, par allusion sans doute à sa merveilleuse situation? — Plus tard, après que Viriathe l'eut reprise sur les Romains, il lui donna le nom de *Lysipolis*, qui peut venir de λύσις (délivrance), et de πόλις (ville). — La Harpe, plutôt que de croire à une origine si

Digitized by Google

hypothétique, serait tenté de voir dans *Ulyssipo* un souvenir de *Lusus*, le père des Lusitaniens.

La question est toujours pendante; elle le sera probablement longtemps encore. Cette rapide excursion à travers la littérature portugaise n'a donc pas la prétention de la résoudre. Elle s'est proposé simplement de montrer la croyance plus ou moins accentuée, mais toujours vivace, chez ce peuple, de la légende d'Ulysse, et de justifier, à propos du Portugal, cette pensée de Saint-Evremond : « Il en est de l'origine » des peuples comme des généalogies des particuliers; on ne peut » souffrir des commencements bas et obscurs. Ceux-ci vont à la » chimère; ceux-là donnent dans la fable. »

A. LOISEAU.

Digitized by Google

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Dimanche 19 Avril 1885.

Présidence de M. Gustave DUVERT.

Le Dimanche 19 avril, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de la Société d'Encouragement, place Saint-Germain des Prés, la *Société des Etudes historiques* a tenu sa Séance publique annuelle sous la présidence de M. Gustave Duvert. Siégeaient au bureau, à ses côtés: M. J. C. Barbier, premier président de la Cour de Cassation, président honoraire de la *Société des Etudes historiques*, MM. d'Auriac et Wiesener, vice-présidents, Gabriel Desclosières et Georges Dufour, secrétaires généraux, Ludovic Racine, administrateur. On remarquait dans l'hémicycle, MM. le baron Carra de Vaux, colonel Fabre de Navacelle, Bougeault, Jules David, Camoin de Vence, anciens présidents, Vavasseur, avocat à la Cour d'appel, maire du 2e arrondissement de la ville de Paris, ancien vice-président de la *Société des Etudes historiques*, Marbeau, ancien conseiller d'Etat, Flach, professeur au collège de France, général Favé, membre de l'Institut, Loiseau, Prosper Pein, Gossot, professeurs aux lycées de Vanves, Louis-le-Grand et Henri IV. Veyret, du collège Chaptal, Ameline, secrétaire perpétuel-adjoint de la Société philotechnique, l'intendant Montaudon, Pougnet, ancien avocat au Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, Ferdinand Berthier, le docteur S. Le Paulmier, de Boisjoslin, Oscar Falateuf, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Paris, Albert Lefèvre, Jules Fabre, Ernest Cartier, Tournier, Louiche-Desfontaine, avocats à la Cour d'appel, Raphaël Pinset et Delattre-Lenoel.

Les lectures portées au programme ont été entendues suivant l'ordre que nous venons d'adopter dans cette livraison. On doit y comprendre l'*Etude sur l'Irlande*, de M. J. Flach, précédemment insérée dans le numéro d'avril, p. 237.

Ces communications ont été accueillies par les applaudissements d'un

Digitized by Google

auditoire sympathique prouvant par son concours empressé le vif attrait que lui inspirent les études historiques.

Le soir, un banquet confraternel réunissait au Palais-Royal presque tous les membres qui avaient assisté à la Séance publique. M. le président Duvert a porté un toast au développement de la *Société des Etudes historiques*, et à son président honoraire, M. Barbier, qui, en quelques mots émus et pleins d'élévation, a rappelé le souvenir d'anciens confrères décédés et les services par eux rendus.

M. J. Flach dans une éloquente allocution a précisé les qualités de la méthode historique moderne. L'École française avec les A. Thierry, les Guizot, les Thiers, les de Tocqueville, les Mignet, les Henri Martin, les de Barante sans oublier les éminents historiens de nos jours n'a rien à craindre de la comparaison avec les écoles étrangères.

Méthode, clarté, élégance, science des origines, esprit philosophique, elle réunit tous ces mérites. La France a le droit d'être fière de ses historiens, dans cette lutte pacifique « *la force perd son droit et l'esprit règne en maître.* »

CHRONIQUE.

Décès de M. Marc Jubinal.

Nous éprouvons au moment de publier ce numéro le vif regret d'apprendre le décès de notre confrère Marc Jubinal, fils de M. Achille Jubinal l'érudit et sympathique secrétaire général de l'ancien *Institut historique*. Notre jeune confrère vient d'être presque subitement et bien prématurément enlevé à l'affection de sa famille ; il n'était âgé que de 28 ans. Par le mariage de sa sœur, M. Jubinal était allié à la famille de l'éminent historien, M. Duruy, récemment élu membre de l'Académie française. L'admission de M. Jubinal dans la *Société des Etudes historiques* remontait au au 23 février 1877, il était membre libre de la 2e classe ; nous aimions à retrouver sur nos listes un nom qui a laissé dans notre mémoire le meilleur souvenir. Absorbé par les exigences de sa collaboration à la presse périodique, M. Jubinal avait retardé, plus qu'il ne le souhaitait peut-être, le moment où ses communications historiques lui auraient permis, en se faisant élire membre titulaire, de se rattacher plus intimement à notre compagnie si bien servie pendant de longues années par le talent de son père.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Septembre-Octobre. N° 8.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

L'EMPIRE DES FRANCS

depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.

(Suite).

CHAPITRE VI

DE LA MORT DU ROI SIGEBERT A LA MORT DU ROI GONTRAN (575-593).

La mort de Sigebert marque dans l'histoire des Francs la fin d'une période pendant laquelle, malgré des discordes fréquentes, ils n'avaient pas cessé de porter avec succès leurs armes au dehors. Ils vont après cela les tourner l'un contre l'autre avec un acharnement qui donnera à la culture intellectuelle les plus rudes atteintes et l'abaissera tellement qu'il faudra des siècles pour la relever. Grégoire de Tours témoin de ces désastres a épanché la douleur qu'il en éprouvait dans cette page émue : « Je souffre à rappeler tant de guerres civiles qui

Digitized by Google

» écrasent le peuple et l'empire des Francs: et ce qu'il y a de plus
» triste, c'est que nous voyons déjà ce temps prédit par Dieu pour le
» commencement des douleurs: *Le père s'élève contre le fils, le fils*
» *contre le père; le frère contre le frère; le prochain contre le prochain...*
» Plût à Dieu, ô rois, que vous ne fussiez occupés que de combats
» semblables à ceux de vos pères, afin que les nations effrayées par
» votre union fussent obligées de céder à votre force! Rappelez-vous
» les actes de Clovis le victorieux; les rois, ses adversaires, mis à
» mort, les nations dangereuses écrasées, les nations de la patrie
» subjuguées pour vous laisser sur elles un pouvoir entier accepté
» sans réticence. Quand il faisait tout cela, il n'avait ni l'or ni l'argent
» que vous possédez maintenant. Que n'avez-vous pas en abondance?
» Les objets de luxe sont entassés dans vos maisons; le vin, le froment
» dans vos celliers, l'or et l'argent dans vos trésors. Une seule chose
» vous manque parce que la paix n'est pas entre vous, c'est la grâce
» de Dieu.... Craignez donc la discorde, craignez les guerres civiles
» qui vous détruisent vous et votre peuple. »

La reine Brunehaut résidait à Paris quand elle apprit la mort de Sigebert. Elle fut troublée par la douleur, dans les premiers moments, au point de ne pouvoir prendre aucune résolution. Le duc Gondebaud s'emparant de Childebert, l'aîné des enfants, l'emporta secrètement pour le soustraire au danger d'être mis à mort, convoqua tous les hommes libres des pays sur lesquels son père avait régné, et le fit proclamer roi quoiqu'il fût à peine âgé de sept ans.

En prenant pour roi un enfant incapable d'exercer par lui-même les fonctions royales, les Francs de Sigebert renouvelaient, comme nous l'avons déjà fait observer, une coutume qui avait été en usage dans l'empire romain et ils évitaient par là un plus grand morcellement du royaume. Mais en appelant à exercer le pouvoir royal des hommes qui n'avaient pas un rang supérieur à tous les autres, ils attiraient sur eux-mêmes les maux de l'anarchie.

La régence instituée pendant la minorité de Childebert ne fut point exercée par la reine Brunehaut, au commencement du moins; car cette reine fut prise sur le territoire de Paris par Chilpéric, qui l'envoya en exil dans la cité de Rouen, tandis que ses filles furent retenues près de Meaux.

Digitized by Google

La guerre s'éleva non plus seulement entre les royaumes mais d'une cité contre une autre. Grégoire ds Tours nous montre Roccobolen auquel il ne donne aucun titre, venant avec les hommes du Maine piller le territoire de Tours et commettre toutes sortes d'atrocités.

Chilpéric ayant donné à Mérovée, son fils, le commandement d'une armée destinée à soumettre Poitiers, cette armée fit en pays ami des ravages épouvantables. La discipline qui avait été si forte dans les troupes de Clovis avait perdu toute action. Ce défaut provenait en grande partie de ce que les levées faites chez les Gallo-Romains ne remplissaient point la condition indispensable à une bonne organisation, celle d'assurer la subsistance des soldats en marche comme en station.

Cette expédition terminée, Mérovée prétexta le désir d'aller voir sa mère que Chilpéric avait reléguée dans un monastère et se rendit à Rouen où il s'unit à Brunehaut par les liens du mariage. Chilpéric très irrité en apprenant cette nouvelle, se rendit à Rouen pour défaire une union contraire aux règles canoniques. Les époux effrayés se réfugièrent dans la basilique, et le roi respectant l'asile sacré, les invita à sortir de l'Eglise en s'engageant à ne leur faire aucun mal. Il les embrassa en effet et les reçut à sa table; mais il emmena Mérovée à Soissons pour le séparer de Brunehaut.

Pendant que ceci se passait, les hommes de la Champagne s'étaient portés contre la ville de Soissons pour en chasser Frédégonde qui y résidait avec son fils nommé Clovis. Chilpéric leva une armée et repoussa ces ennemis en leur faisant subir de grandes pertes. Le roi ayant eu à se plaindre en cette occasion d'un personnage nommé Godin auquel il avait donné des terres du fisc situées sur le territoire de Soissons, les lui ôta pour les conférer à la basilique de Saint-Médard. Ainsi, on n'en saurait douter, les rois Francs s'étaient approprié les terres du fisc impérial; et ils les aliénaient, à leur volonté, pour récompenser les services qui leur étaient rendus.

Le prince Clovis placé par Chilpéric son père à la tête d'une armée, traversa les territoires des cités de Tours et d'Angers, pour attaquer la ville de Saintes dont il s'empara. Ailleurs, Mummole qui occupait la dignité et les fonctions de patrice dans le royaume du roi Gontran, envahissait le Limousin avec une armée considérable et battait le duc

Digitized by Google

Didier qui commandait les forces du roi Chilpéric. L'armée de Didier perdit 24,000 hommes dans une bataille où l'armée de Mummole n'eut pas plus de 5,000 hommes hors de combat. Les vainqueurs traversèrent l'Auvergne en retournant en Bourgogne et ils dévastèrent tout sur leur passage.

Mérovée, que son père avait maintenu sous bonne garde, fut tonsuré, ordonné prêtre, et dirigé sur un monastère ; mais il s'évada pendant le trajet et se réfugia dans la basilique de St-Martin, à Tours. Chilpéric fit dire à l'évêque Grégoire de chasser de l'asile sacré ce fils apostat ; et, sur son refus, il leva une armée qu'il fit marcher sur Tours. Mérovée avait quitté la basilique lorsque l'armée arriva « brûlant, pillant, dévastant toute cette contrée. » Mérovée rejoignit Brunehaut et ils trouvèrent un lieu de retraite si bien caché que Chilpéric fit vainement envahir la Champagne où il les croyait réfugiés.

Le roi Gontran voulant faire la paix avec son neveu Childebert, se rendit près de lui en compagnie de ses Grands. Il s'engagea à lui laisser son royaume, s'il mourait sans enfants, et, s'il lui naissait des enfants, à le traiter comme un fils en lui léguant une partie de ses Etats. Après que ce traité d'alliance eût été conclu, les deux rois firent sommation à Chilpéric d'avoir à leur restituer les territoires qu'il avait usurpés. Ce fut le point de départ de nouvelles guerres civiles.

Dans la troisième année du règne de Childebert, qui était la dix-septième année de règne des rois Gontran et Chilpéric, ce dernier donna l'ordre que les hommes de la Touraine, du Poitou, du Bessin, du Maine, de l'Anjou et de plusieurs cités dont les noms ne sont pas donnés, formassent une armée levée pour aller en Bretagne attaquer Waroch.

La paix se fit bientôt après par la soumission de Waroch qui fut nommé comte de Bretagne. A cette occasion, Chilpéric avait exigé des pauvres, ainsi que des serviteurs de l'église et de la basilique de Tours, une rétribution représentative du service de guerre. Ici, le texte de Grégoire de Tours ne laisse aucun doute sur les mesures prises par Chilpéric : Il astreignit les Gallo-Romains de son royaume à concourir tous aux charges de la guerre en exigeant une somme d'argent de ceux qui n'allaient pas personnellement en expédition.

Digitized by Google

La levée des Gallo-Romains amenait pour le pouvoir royal la charge d'armer, d'entretenir de vêtements et de pourvoir de vivres les troupes ainsi formées, ou du moins ceux des hommes qui n'étaient pas assez riches pour se pourvoir eux-mêmes : Chilpéric fut donc amené forcément à établir de nouveaux impôts qui furent très pesants, car on vit des habitants de la Touraine abandonner tout ce qu'ils possédaient pour se réfugier dans d'autres royaumes. [1] Parmi les charges qui, dans l'ensemble, étaient devenues accablantes, Grégoire de Tours a cité particulièrement l'impôt d'une amphore de vin par arpent; il a seulement mentionné des impôts analogues sur les autres cultures et un impôt attaché à la possession des esclaves. Il y eut notamment, dans le Limousin, des émeutes contre les percepteurs; mais alors le roi accabla le peuple de cette contrée sous le poids des amendes, l'effraya par des supplices et lui infligea des impôts plus durs encore qu'auparavant.

Chilpéric contracta à son tour un traité d'alliance avec les Grands, qui exerçaient le pouvoir royal pendant la minorité de Childebert, et il s'unit à eux pour enlever au roi Gontran la possession de son royaume. Comme il avait alors perdu tous ses enfants, il s'engagea à laisser sa succession à Childebert.

Le nom de la reine Brunehaut n'est pas prononcé à cette occasion, ce qui montre qu'elle n'exerçait point d'action officielle dans le royaume de son fils. Le récit d'un fait particulier l'établit indirectement. Deux personnages puissants de ce royaume, Ursion et Bertefred, s'étaient mis en guerre contre Loup, duc de Champagne, et au moment où la bataille allait s'engager, la reine se jeta entre les combattants et les supplia de ne pas affaiblir les ressources du royaume ; mais Ursion l'apostropha ainsi : « Femme, retirez-vous : qu'il vous suffise d'avoir » régné sous votre mari : maintenant c'est votre fils qui règne et son » royaume est sous notre protection, non sous la vôtre. Retirez-vous » de peur que les pieds de nos chevaux ne vous écrasent comme la » poussière du sol. » C'est ainsi que les discordes entre les habitants d'un même royaume ajoutaient leurs dévastations à celles des guerres presque incessantes entre les rois mérovingiens. Profitant des hostilités engagées entre les royaumes de Gontran et de Childebert, Chil-

(1) Grégoire de Tours. Lib. V. C. XXIX.

Digitized by Google

péric envoya une armée commandée par le duc Didier, pour exécuter des attaques contre les Etats de Gontran. Le duc s'empara de Périgueux, d'Agen et d'un grand nombre de villes dans cette contrée ; il établit des comtes dans les cités en remplacement de ceux qui y étaient et fit percevoir les contributions au profit de Chilpéric ou au sien propre.

Dans le même temps, le duc Berulf ayant été informé d'un projet qui consistait à faire envahir le territoire de la cité de Tours par les hommes de la cité de Bourges, se hâta de lever des troupes ; mais il ne put pas empêcher que plusieurs cantons de la Touraine fussent dévastés. Les hommes qui avaient manqué à sa convocation eurent à subir des peines cruelles sans qu'on tînt compte de leurs excuses.

Le procédé mis en usage pour lever les troupes et en régler le commandement a été décrit par Grégoire de Tours. Chilpéric irrité d'un acte d'hostilité commis sur le territoire de son royaume par des hommes du roi Gontran « envoya des messagers à tous ses comtes, » ducs et autres officiers, avec ordre de lever une armée et d'envahir » le royaume de son frère. » Cette levée fut contremandée par suite de pourparlers qui amenèrent une réconciliation complète entre les deux frères ; mais leur union ne fut pas de longue durée.

Les grands du royaume de Childebert, qui gouvernaient en son nom, ayant envoyé proposer à Chilpéric de s'entendre avec eux pour faire la guerre à Gontran, une nouvelle alliance fut promptement conclue. Chilpéric fit envahir le Berri, d'un côté par le duc Berulf à la tête des troupes levées sur les territoires de Tours et d'Angers ; de l'autre côté par les ducs Didier et Bladaste avec les troupes levées sur les territoires de Poitiers, d'Agen et des contrées voisines. Les troupes du Berri réunies au nombre de quinze mille hommes livrèrent au duc Didier une bataille dans laquelle chacune des armées perdit plus de sept mille hommes. Après cela eut lieu « une dévastation sans » exemple dans le souvenir des hommes. Il ne restait plus ni maisons, » ni vignes, ni arbres ; tout était coupé, incendié, détruit. On enle- » vait des églises les vases sacrés ; on incendiait les églises elles- » mêmes. » Le roi Chilpéric ne pouvant empêcher ses soldats de se livrer au pillage, tua de sa main le comte de Rouen. « Pareillement » l'armée de Didier et de Bladaste étant entrée sur le territoire de

Digitized by Google

» Tours se signala par des incendies, des pillages, des homicides, » comme on fait ordinairement en pays ennemi. » Ils emmenaient les habitants captifs et les renvoyaient après les avoir entièrement dépouillés. « Ce désastre fut suivi d'une maladie sur les troupeaux, » de sorte qu'il restait à peine une seule tête de bétail, et que c'était » une rareté de voir une tête de bétail ou d'apercevoir une génisse. »

Tels étaient les maux causés par le système de levées en masse quand on l'appliquait à des populations inaguerries qui ne possédaient à l'avance ni bonne organisation hiérarchique, ni moyens de subsistance suffisants, ni discipline.

Les guerres civiles qui avaient sévi successivement sur presque toutes les parties du territoire de l'empire des Francs avaient dès lors amené le besoin de protéger les villes contre toute attaque éventuelle en les entourant de murailles fortifiées; ce fait est constaté par un passage de Grégoire de Tours relatif à une menace de guerre faite à Chilpéric de la part des deux rois Gontran et Childebert dans un moment où ils étaient alliés contre lui. S'étant retiré lui-même à Cambrai où il fit transporter ses trésors, « il envoya aux ducs et aux » comtes des cités l'ordre de mettre les murailles des villes en état » de défense, et de s'y enfermer avec leurs richesses, leurs femmes et » leurs enfants pour s'y défendre vigoureusement. « Si vous perdez » quelque chose, leur dit-il, vous en recouvrerez davantage lorsque » nous nous vengerons de nos ennemis. »

Comme la reine Frédégonde, femme de Chilpéric, était de la race des Francs, et d'une humble origine, on retrouve dans les récits qui la concernent quelques traces des superstitions mentionnées dans la loi salique. La reine venait de perdre un enfant, après plusieurs autres, quand on lui dit que cet enfant avait été victime de maléfices et d'enchantements provoqués par le préfet Mummole ; elle fit aussitôt saisir plusieurs femmes, et les soumit à la torture pour les contraindre à dire ce qu'elles savaient. Ces femmes avouèrent qu'elles étaient sorcières, et qu'elles avaient fait périr plusieurs personnes ; elles ajoutèrent : « nous avons sacrifié ton fils, ô reine ! pour obtenir la » vie de Mummole. » Frédégonde, redoublant leurs tortures, en fit brûler plusieurs et fit mourir les autres attachées à des roues qui leur brisèrent les os. La reine se rendit ensuite sur le territoire de Com-

Digitized by Google

piègne, auprès du roi. Chilpéric ordonna de soumettre Mummole à diverses tortures ; celui-ci persista à nier et fut remis en liberté. Il voulut se faire transporter à Bordeaux, où il était né, mais il y était à peine arrivé qu'il rendit l'âme. Peu après, Chilpéric se trouvant dans une résidence située près de Paris y fut victime d'un meurtre. Sa mort eut lieu en l'an 584.

On acquiert une idée de la divergence des opinions qui s'étaient formées sur le droit de succession aux trônes, à la suite des partages, en observant ce qui s'est passé à la mort de Chilpéric. La reine Frédégonde, sa veuve, entra dans Paris et chercha un refuge dans la cathédrale sous la protection de l'évêque. Elle avait emporté ce qu'elle avait pu prendre des trésors du roi défunt ; mais les trésoriers emportant l'autre partie se rendirent près du roi Childebert qui séjournait alors dans la ville de Meaux. Frédégonde fit dire au roi Gontran qu'elle le priait de venir prendre le royaume qui avait appartenu à son frère, qu'elle-même se plaçait sous sa domination et demandait sa protection pour son petit enfant. Gontran leva une armée qu'il dirigea sur Paris et il venait d'y entrer quand le roi Childebert son neveu se présenta devant la ville par un autre côté.

Les habitants de Paris ayant refusé de recevoir Childebert, il envoya une députation au roi Gontran pour lui demander l'exécution des clauses de l'accord qui avait été fait entre eux immédiatement après la mort de son père ; mais Gontran, s'adressant aux envoyés, qui avaient exercé les pouvoirs de la régence, leur dit : « Misérables[1] » perfides, vous avez conclu un autre traité avec le roi Chilpéric pour » me dépouiller de mon royaume et partager avec lui mes cités. » Comment osez-vous demander que je laisse entrer mon neveu Chil- » debert dont votre perversité m'a fait un ennemi ! » Les envoyés lui répondirent : « Cessez au moins de retenir ce qui lui revient du » royaume de Charibert. Le roi Gontran répliqua que Charibert et Sigebert étaient entrés l'un comme l'autre dans Paris en violant la convention en vertu de laquelle celui qui y entrerait sans l'assentiment de ses frères perdrait sa portion que, par conséquent, il était juste qu'ils perdissent tous deux leurs parts.

(1) Liv. VII, chap. XIV.

Digitized by Google

Ces ambassadeurs partis, il en revint d'autres au nom de Childebert pour demander que Gontran lui livrât Frédégonde, cette femme homicide qui avait fait périr la tante, le père, l'oncle et les cousins de Childebert. Gontran répondit que cette question serait réglée, après en avoir délibéré dans un *placitum*.

Les grands du royaume de Chilpéric se réunirent auprès de son fils âgé de quatre mois et décidèrent que toutes les cités qui avaient appartenu à Chilpéric prêteraient le serment de fidélité au roi Gontran et à Clotaire encore petit enfant. Cette résolution était sans doute prise en vue du double avantage d'éviter l'anarchie en plaçant la régence sous la protection d'un pouvoir royal et de maintenir intact le royaume de Chilpéric jusqu'à ce que le jeune roi fût parvenu à sa majorité.

Mais il y avait déjà, pendant ce temps, des guerres entre cités voisines. Les habitants du territoire d'Orléans, réunis à ceux du territoire de Blois, s'étaient jetés à l'improviste sur le territoire de Dun, pillant et enlevant tout ce qu'ils pouvaient emporter, livrant aux flammes les maisons, les récoltes et tout ce qui n'était pas susceptible d'être emporté. Les Dunois, ayant reçu l'appui des Chartrains, prirent les armes, marchèrent à la poursuite de ces maraudeurs et traitèrent leur pays de la même manière en ne laissant des maisons aucun vestige. Les comtes de ces cités intervinrent pour faire cesser les représailles et l'on s'en remit à la justice du soin de condamner à la composition légale les hommes convaincus d'agression non justifiée.

On voit dans cette circonstance comme dans plusieurs autres, le principe des compositions provenant de la législation des Francs, appliqué aux Gallo-Romains.

Le roi Gontran que Grégoire de Tours représente comme un homme doux, bon et charitable, résidait sur le territoire de Paris où la sûreté de sa personne était si peu assurée qu'il ne se montrait jamais en public sans être armé et accompagné d'une escorte. Un dimanche, il harangua le peuple dans l'église en disant : « Je vous conjure [1], » hommes et femmes qui êtes ici, de m'être fidèles. Ne me tuez pas » comme il a été fait à mes frères. Qu'il me soit permis d'élever, au » moins pendant trois ans, mes neveux qui sont devenus mes fils

(1) Liv. VII, chap. VIII.

Digitized by Google

» adoptifs, de peur qu'après ma mort, ce que Dieu veuille éviter, » vous ne périssiez tous avec ces enfants, quand il n'y aura plus un » seul homme fait de notre famille pour vous défendre. »

Si la guerre civile cessait d'un côté, elle sévissait d'un autre. Elle fut alimentée dans le sud-est de la Gaule par un prétendant qui se disait fils de Clotaire, mais que son père n'avait point voulu reconnaître. Gondovald, trouvant les circonstances favorables à ses prétentions, était revenu de Constantinople où il avait été élevé. Il eut des partisans et partant de la place forte d'Avignon qui avait reconnu sa domination, il s'avança jusqu'en Limousin et fut proclamé roi à Brives sur Corrèze avec la cérémonie usitée qui consistait à parcourir les rangs des guerriers élevé sur un bouclier.

Pendant ce temps, le roi Gontran envoyait des comtes pour gouverner les cités que Sigebert avaient reçues autrefois pour sa part de l'héritage provenant de son frère Charibert. Les hommes des territoires de Tours et de Poitiers voulaient passer sous l'autorité de Childebert, mais ceux du territoire de Bourges ayant envahi le territoire de Tours cela décida les habitants de la Touraine à faire soumission à Gontran pour se soustraire à la continuation des ravages dont ils avaient à souffrir.

Le *placitum* promis par Gontran étant près de s'assembler, le roi Childebert envoya vers son oncle une ambassade qui lui dit : « Votre » neveu Childebert vous supplie [1] de lui faire rendre les cités que » possédait son père. » A cela le roi répondit : « Je vous ai déjà dit » que nos conventions me confèrent ces cités ; je ne veux pas les » rendre. » Un des ambassadeurs reprit : « Votre neveu demande que » Frédégonde, cette méchante femme qui a fait périr tant de rois, lui » soit livrée par vos ordres, pour qu'il venge sur elle la mort de son » père, de son oncle et de ses cousins. » Gontran répliqua : « Elle » ne peut pas être remise en son pouvoir parce qu'elle a un fils qui » est roi ; mais d'ailleurs tous ces crimes que vous lui imputez je ne » les crois pas vrais. » La conférence portée ensuite sur d'autres sujets se termina d'une manière qui caractérise les mœurs du temps. Un des ambassadeurs prononça ces paroles : « Roi, nous vous disons

(1) Liv. VII, chap. XIV.

Digitized by Google

» adieu. Puisque vous ne voulez pas rendre à votre neveu les cités » qui lui appartiennent, la hache qui a frappé vos frères est encore en » bon état, elle vous fera sauter la cervelle. » Irrité de telles menaces le roi fit jeter sur les ambassadeurs pendant qu'ils se retiraient du crottin de cheval, du fumier, du foin pourri, et de la boue des rues.

De grandes plaintes furent portées au roi Gontran contre les hommes qui avaient exercé l'autorité sous le roi Chilpéric. Ils furent accusés d'avoir enlevé des terres et d'autres biens aux légitimes possesseurs. Le roi rendit scrupuleusement la justice et il ordonna à la suite de cela, que Frédégonde se retirât sur un domaine de la cité de Rouen. Quoique cette reine eût perdu à ce moment toute sa puissance, les personnages les plus considérables du royaume de Chilpéric se firent un devoir de la conduire jusqu'à sa demeure et ils lui promirent, en la quittant pour retourner près de son fils, d'élever le jeune prince avec le plus grand soin. Grégoire de Tours attribue à Frédégonde, humiliée de la perte de son influence, le projet arrêté de faire tuer Brunehaut par un sentiment de jalousie. L'esclave chargé de ce meurtre fit des aveux à la torture ; on le laissa libre de retourner près de sa maîtresse à laquelle il raconta ce qui lui était advenu ; Frédégonde le punit de sa faiblesse en lui faisant couper les pieds et les mains.

En l'an 585, Childebert, ayant convoqué les hommes de son royaume, réunit une grande armée dont une partie, comprenant les hommes des territoires d'Orléans et de Bourges, marcha sur Poitiers. « L'armée » étant donc entrée sur le territoire des rebelles, le livra au pillage, » à l'incendie, au meurtre. Ceux qui s'en retournaient les premiers » en emportant leur butin traversaient la Touraine où ils enlevaient » tout ce qu'ils pouvaient trouver. » La guerre était, partout comme ici, une suite de scènes de pillages, de meurtres, de dévastations.

Gondovald, le prétendant, avait étendu sa domination dans le midi de la Gaule et réuni des forces assez considérables pour le mettre en état d'attaquer Gontran. Ce dernier fit venir auprès de lui Childebert et lui ayant mis une lance à la main dans une assemblée publique (*placitum*) prononça ces paroles [1] : « Ceci est le témoignage que je t'ai » remis tout mon royaume, maintenant va et soumets à ta domination

(1) Liv. VII, chap. XXXIII.

Digitized by Google

» toutes mes cités comme si elles étaient à toi ; car, par suite de » mes péchés, il ne me reste de toute ma race que toi seul, le fils de » mon frère. Sois donc mon héritier, mon successeur pour tout mon » royaume. Je déshérite tous les autres. » Quelque temps après, Gondovald attaqué par des forces supérieures, en fut réduit à se renfermer dans une ville fortifiée où il fut pris et tué. Le roi Gontran rendit un édit pour faire condamner par les juges ceux des hommes convoqués pour cette expédition qui n'y étaient pas allés.

Des querelles privées entre deux Francs se transformaient parfois en véritables guerres entre deux parentés. Nous en citerons un exemple devenu instructif par les détails que le chroniqueur a donnés.

Sichaire, fils de feu Jean, célébrait la solennité de la naissance du seigneur dans le bourg de Manthelan, de la cité de Tours, avec Austregisil et d'autres habitants, lorsque le prêtre de l'endroit envoya un esclave pour inviter quelques personnes à venir boire dans sa maison. Austregisil, soit qu'il eût à se plaindre du prêtre, soit qu'il fût pris de boisson, tira son épée et frappa l'esclave qui tomba et mourut sur le champ. Sichaire qui était ami du prêtre prit les armes et se rendit à l'église avec sa bande pour y attendre Austregisil. Celui-ci en étant informé arma de son côté et marcha contre ses adversaires. Les deux bandes en étant venues aux mains, la mêlée fut sanglante. Sichaire n'ayant échappé que par l'aide des clercs à un péril imminent, se réfugia dans sa terre en laissant dans la maison du prêtre de l'argent, des habits et quatre esclaves blessés. Après la fuite de Sichaire, Austregisil attaqua de nouveau ses adversaires, tua les esclaves et s'empara de l'or, de l'argent ainsi que des autres objets.

A la suite de ces faits, les deux parties comparurent au tribunal des citoyens : Austregisil fut condamné pour homicide et pour avoir pillé sans aucun droit les biens de Sichaire. Le procès n'était pas terminé, lorsque Sichaire ayant été informé que les effets pillés par Austregisil étaient entre les mains d'Aunon, de son fils et de son frère Eberulf, s'adjoignit Audin, réunit des hommes armés et, se jetant sur ses adversaires pendant la nuit, força la maison dans laquelle ils avaient reçu l'hospitalité, tua le père, le frère et le fils, enleva les meubles ainsi que les bestiaux, enfin massacra les esclaves.

« En apprenant ces événements, nous en fûmes vivement ému et

Digitized by Google

» nous leur envoyâmes, de concert avec le juge, l'invitation de venir » en notre présence s'expliquer et faire la paix, afin qu'il n'y eût pas » de nouvelles violences. » Ainsi s'exprime Grégoire de Tours, leur évêque. « Quand ils furent arrivés, je leur dis devant les citoyens » réunis : « Gardez-vous, ô hommes, de persévérer dans vos crimes » et d'aggraver le mal. Nous avons perdu des enfants de l'Eglise et » craignons d'en perdre encore d'autres dans cette querelle. Soyez » pacifiques, je vous en conjure, et que celui qui a fait le mal com- » pose, par esprit de charité, afin que vous soyez des enfants paci- » fiques, dignes de posséder, avec la grâce du Seigneur, le royaume » de Dieu. Car il a dit lui-même : Heureux les pacifiques, parce que » le royaume des Cieux leur appartient. Si celui qui sera soumis à payer » manque de moyens, l'église le rachètera de son argent : pendant » ce temps, que l'âme d'un homme ne périsse pas par votre faute. » » Ce disant, j'offris l'argent de l'église, mais Chramnisind qui avait à » requérir pour la mort de son père, de son frère et de son oncle, ne » voulut pas le recevoir. » Quand ils se furent séparés, Sichaire résolu à aller devant le roi, partit pour Poitiers afin de voir sa femme. Arrivé là, il réprimanda un esclave et le battit à coups de verge ; l'esclave ayant saisi l'épée de son maître l'en frappa et Sichaire tomba sans connaissance.

L'esclave fut saisi ; on lui coupa les mains et les pieds avant de le mettre au gibet. Le bruit s'étant répandu, en Touraine, que Sichaire était mort, Chramnisind convoqua ses parents et amis, courut à la maison de son ennemi, dépouilla et tua les esclaves, incendia outre cette demeure celles des propriétaires habitant le territoire de la même villa, et emmena avec les troupeaux tout ce qui était transportable. A la suite de ces faits, les parties furent appelées à défendre leurs causes devant l'assemblée des citoyens. Le jugement porta que celui qui avait refusé de recevoir la composition et qui avait livré des maisons aux flammes perdrait la moitié du prix qui lui avait été adjugé. Ce n'était point conforme à la loi, dit Grégoire de Tours, mais le jugement fut ainsi rendu pour que la paix fût rétablie. L'Eglise fournit l'argent nécessaire à l'exécution du jugement, et les parties ayant signé un acte de sécurité qui était un véritable traité de paix, se promirent par des serments réciproques, de ne jamais rien entreprendre les uns

Digitized by Google

contre les autres. Nous dirons dans un moment comment cette convention fut violée ; mais nous avons quelques observations à présenter immédiatement sur les incidents qui précèdent.

Les hommes qui sont en scène sont des francs ; les mœurs et coutumes le démontrent. D'où l'on est en droit de conclure que le territoire du bourg de Manthelan était occupé par des hommes de cette race devenus propriétaires du sol. Le meurtre de l'esclave tué d'un coup d'épée sans aucune provocation, dénote des habitudes guerrières, puisque l'auteur du meurtre porte une épée ; il dénote aussi des sentiments qui ne reculent pas devant une telle action. On voit immédiatement, après cela, Sichaire se placer à la tête des hommes qui veulent atteindre l'auteur du meurtre, tandis qu'Austregisil réunit ceux qui sont disposés à le défendre. Les deux partis se battent ; Sichaire abandonne sa victoire à ses adversaires et se réfugie dans son domaine. Austregisil, mettant alors son succès à profit, pille la maison qui avait été le théâtre du combat.

Les deux adversaires comparurent devant le tribunal des rachimbourgs, tenant séance dans la réunion des hommes libres, et Austregisil fut condamné pour meurtre et pour enlèvement d'objets ne lui appartenant pas. Mais pendant ce temps et avant que le jugement fût exécuté, Sichaire ayant appris que les objets enlevés à lui et aux siens se trouvaient chez deux hommes nommés l'un Aunon, l'autre Eberulf, et chez un troisième qui était fils d'Aunon, se laissa de nouveau entraîner par un désir de vengeance regardé comme honorable, et, sans attendre l'exécution du jugement, il réunit une bande, attaqua pendant la nuit la maison qui recélait les objets, s'en saisit après avoir tué père, frère, fils, esclaves, et emmena les troupeaux.

C'est alors que l'Evêque se concerte avec le juge civil, et loin de faire appel au pouvoir public pour punir, s'efforce de concilier les parties, non seulement par les paroles qu'il prononce au nom de la religion, mais par l'offre de prêter l'argent de l'église, à l'homme qui, après jugement, aura une composition à payer. Malgré cela Chramnisind dont le père, le frère et l'oncle ont été tués, préfère exercer le droit de vengeance, plutôt que de recevoir les prix de ces meurtres ; il refuse toute conciliation. Sichaire résolu à porter l'affaire devant le roi se rend d'abord en Poitou dans une de ses propriétés où il est

Digitized by Google

frappé d'un coup d'épée par son esclave. Chramnisind informé en Touraine de cet événement et croyant Sichaire mort va attaquer sa maison, la pille, y met le feu et incendie aussi les autres habitations de la même villa. La guerre engagée entre les deux parties s'arrête enfin. La vengeance ayant été satisfaite des deux côtés, les parties comparurent devant un tribunal qui prononça le jugement que l'on a dit et l'église de Tours fournit l'argent nécessaire à l'execution de la sentence. La charte de sécurité qui fut consentie par les deux parties consistait dans un engagement, dont on verra plus loin le modèle, par lequel elles promirent sous la foi du serment de ne rien entreprendre l'une contre l'autre. Cette charte résultait, sans aucun doute, de l'intervention exercée par l'autorité religieuse.

Cette sanglante querelle qui nous a fait voir en action des mœurs que nous avions étudiées dans les lois eut, par la suite, un second acte. Plusieurs années s'étaient passées et Sichaire qui avait survécu à sa blessure s'était lié avec Chramnisind, en dépit des luttes précédentes, d'une si étroite amitié qu'ils mangeaient habituellement ensemble et se couchaient dans le même lit. Un soir, Chramnisind, ayant préparé un souper, invita Sichaire à le partager et celui-ci, étant pris de vin, prononça sans mauvaise intention, des paroles offensantes pour Chramnisind en lui disant: « Tu me dois des » actions de grâces, mon cher frère, d'avoir tué tes parents, car la » composition que tu as reçue fait abonder l'or et l'argent dans ta » maison, tandis que tu serais dans le dénûement et la misère si cet » événement ne t'avait relevé. » Les paroles de Sichaire remplirent d'amertume le cœur de Chramnisind qui se dit en lui-même: « Si je » ne venge pas la mort de mes parents je mériterai de perdre le » nom d'homme et d'être appelé femme infirme. » Éteignant aussitôt les lumières, il fendit la tête de Sichaire qui poussa un cri et tomba mort. Ses serviteurs qui étaient venus avec lui, s'enfuirent. Après cela, Chramnisind ayant dépouillé de ses vêtements le corps inanimé de Sichaire, l'attacha à un pieu de la clôture qui entourait sa maison, puis montant immédiatement sur le cheval de Sichaire, il se rendit auprès du roi. Là étant entré dans l'église il se prosterne aux pieds du roi et dit: « Je demande la vie, ô glorieux roi, ayant tué un des » hommes qui après avoir tué mes parents en secret, ont pillé leurs

Digitized by Google

» biens. » Lorsque l'affaire judiciaire fut exposée, la reine Brunehaut apprenant que Sichaire (*in ejus verbo positus*) placé sous sa protection comme étant un de ses sujets, avait été tué de cette manière, en fut très irritée. Chramnisind alors, voyant qu'elle lui était contraire, gagna le bourg de Vorarens, sur le territoire de Bourges, parce qu'il n'aurait pas été en sûreté dans le royaume de Gontran. Chramnisind comparut plus tard au tribunal du roi où on lui demanda de prouver que Sichaire avait fait périr ses parents; et il en établit la preuve. Malgré cela, la reine Brunehaut ordonna que ses biens fussent confisqués; mais ils lui furent restitués ensuite par Flavien, dignitaire du palais.

Nous avons vu dans cet épisode deux actes atroces : l'un consistant à couper les pieds et les mains a été mentionné dans la loi salique, l'autre consistant à mettre en évidence le cadavre de son ennemi était une conséquence de la même législation. Lorsque Chramnisind attachait à un pieu, au dehors de la clôture de sa maison, le corps de l'homme qu'il avait tué, il cherchait non pas à faire parade du meurtre, mais à éviter le soupçon et l'accusation d'avoir cherché à cacher le cadavre, ce qui aurait aggravé sa faute et triplé la composition à payer.

Nous tirons de cet épisode la preuve incontestable qu'il y avait des Francs établis sur les territoires des cités de Tours, de Bourges, de Poitiers, qu'ils habitaient hors des villes, que leurs demeures étaient entourées d'une clôture et qu'un groupe de ces habitations constituait, avec les terres qui en dépendaient, la circonscription d'une villa. Ainsi les Francs qui, à la suite des conquêtes de Clovis, s'étaient établis au sud de la Loire, n'y étaient point entremêlés individuellement avec les Gallo-Romains; ils y vivaient en groupes, ce qui leur avait permis de conserver leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes et leur organisation militaire.

Nous ne devons pas oublier de mentionner, au nombre des causes qui produisirent des désordres innombrables, les abus de pouvoir des fonctionnaires royaux. Tel duc est chassé par les habitants de la contrée à laquelle il est préposé ; tel comte, le comte Nizier par exemple, destitué de ses fonctions de comte d'Auvergne, sollicite du roi Childebert un duché qu'il obtient au moyen de présents considérables. Ailleurs c'est Théodulf institué comte d'Angers par le roi Gontran,

Digitized by Google

dans les Etats de son neveu Clotaire, qui est expulsé par les habitants. Childebert fit juger, par un synode où les évêques étaient réunis aux Grands du royaume, Gontran-Boson personnage considérable qui était accusé d'avoir fait dépouiller dans son tombeau le corps d'une femme ensevelie avec une grande quantité d'or et de joyaux. On ne doit pas oublier qu'un tel acte était, d'après la loi salique, le plus odieux de tous les crimes. Gontran-Boson réussit à s'enfuir, mais il fut condamné à la perte de tous ses biens, y compris ceux du fisc situés en Auvergne qu'il avait reçus de la munificence royale et ceux dont il avait dépouillé les possesseurs.

Le roi Gontran ayant résolu de porter la guerre en Espagne dans le cours de l'année 586, la levée et la concentration des troupes produisirent des désordres sur toute l'étendue de son royaume. Les meurtres, les pillages, les incendies auxquels les soldats se livrèrent dans leur propre pays, dépouillant les églises, tuant les clercs et les prêtres jusque sur les autels, présageaient l'insuccès qu'eut l'expédition. Quand l'armée revint, les soldats commirent tant de crimes, » de meurtres, de pillages, que le récit en serait très long à faire.... » Après avoir brûlé les récoltes, ils tombaient morts sur les chemins, » exténués de faim et de misère ; quelques-uns se noyèrent dans les » fleuves ; la plupart furent tués par les populations soulevées contre » eux. » Ces funestes conséquences d'une organisation vicieuse n'étaient pas près de finir ; elles expliquent pourquoi le roi Gontran, malgré toute sa bonté personnelle, fut souvent en butte à des tentatives d'assassinat. Ses sujets s'en prenaient à lui des maux qui les accablaient sous son règne par suite de l'impuissance de ses bonnes intentions. Il fut si indigné lui-même des actes de destruction dont on vient de parler qu'il mit les chefs de son armée en accusation. Ces chefs en furent réduits à dire pour toute défense : « Que pouvons-nous faire » quand ceux que nous conduisons se laissent entraîner à toutes sortes » de vices ; quand chacun se complaît à des actes d'iniquité. Aucun » homme ne craint le roi ; aucun ne respecte le duc ou le comte ; et » si quelqu'un de nous blâme une telle conduite, s'il veut la réprimer, » le tumulte commence et cet officier se voit l'objet de dispositions » si menaçantes qu'il est contraint de se taire pour échapper au » danger. »

Digitized by Google

L'évêque de Rouen, Prétextat, était en mésintelligence avec la reine Frédégonde lorsqu'il fut assassiné dans son église pendant l'office divin. L'opinion imputa ce crime à la reine. Le roi Gontran ne pouvant contenir l'indignation que ce forfait lui causait, envoya trois de ses évêques à la résidence du petit Clotaire, avec ordre de s'entendre avec les personnages chargés d'élever le roi enfant pour rechercher l'auteur du crime, et l'amener en sa présence. Les gouverneurs du roi répondirent qu'ils ne pouvaient pas consentir à ce que le coupable, s'il était chez eux, fût conduit devant le roi Gontran, quand ils pouvaient réprimer eux-mêmes tous les crimes avec la sanction royale. Ainsi, ces Grands prétendaient bien au droit d'exercer le pouvoir royal en son entier pendant le temps de la minorité. Ils refusèrent, d'après le même principe, de reconnaître comme évêque de Rouen, Melantius que la reine Frédégonde avait nommé en remplacement de Prétextat. Ces divergences de vue étaient inévitables, alors que le système de la régence mis tout récemment en usage par les Francs, n'était réglé ni par la loi ni par la coutume.

Les principaux personnages du royaume de Clotaire étendirent leurs prétentions ; ils complotèrent de détrôner le roi Gontran et de mettre à mort le roi Childebert pour gouverner eux-mêmes les trois royaumes au nom de deux enfants. La réussite de ce projet aurait abouti à replacer momentanément toutes les possessions des Francs sous un seul gouvernement, celui d'une régence. Lorsque les deux rois eurent été informés de ce dessein, ils se concertèrent dans une entrevue personnelle et paralysèrent par leur accord une conjuration qui n'était pas encore très redoutable.

Peu après, les deux rois s'unirent formellement par un traité de paix dont Grégoire de Tours avait été le négociateur et dont il nous a conservé le texte. Après avoir réglé les droits réciproques des deux rois sur les territoires contestés, et déclaré que le survivant hériterait intégralement du royaume de celui qui mourrait le premier, le traité s'exprimait ainsi : « Il est spécialement convenu, pour être inviolable-
» ment exécuté, que tout ce que le seigneur roi Gontran a donné à
» sa fille Clodielde, ou lui donnera, s'il plaît à Dieu, en biens ou en
» hommes, cités, champs ou rentes demeurera en la propriété de
» celle-ci. Si elle veut disposer de quelque partie des terres du fisc,

Digitized by Google

» comme des objets précieux ou des sommes qu'elle aura amassées, » en faire don à quelqu'un, celui-ci les conservera à perpétuité,.. » Quant aux cités de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Lescar, » de Tarbes, que Galsuinthe, sœur de la reine Brunehaut, obtint, en » venant en France, soit à titre de dot, soit à titre de *morgengabe*, » c'est-à-dire de présent du matin, et que la dame Brunehaut, du » vivant des rois Chilpéric et Sigebert, acquit par un jugement du » seigneur roi Gontran et des Francs, il a été convenu que la dame » Brunehaut recevra dès aujourd'hui en propriété la cité de Cahors » avec son territoire et ses habitants, que les autres cités placées dans » les conditions ci-dessus exprimées appartiendront au seigneur » Gontran, pendant sa vie, mais rentreront intégralement, après sa » mort, sous la domination de la dame Brunehaut ou de ses héri- » tiers... » On voit que les rois aliénèrent dès lors en faveur de leurs filles et de leurs femmes la propriété complète des cités dont ils leur faisaient don ; et par là il faut entendre que la princesse ou reine, après cela, possédait non seulement les terres du fisc avec les produits de tous les impôts, mais en outre des droits de souveraineté comprenant dans chaque cité la nomination du comte et la validation de l'évêque. Cette réunion du droit de propriété avec le droit de souveraineté était destinée à s'étendre et à produire dans la société entière une grande transformation.

La même confusion avait déjà amené, un peu antérieurement, le roi Gontran à admettre qu'il pouvait disposer de ses États, après lui, comme d'un héritage ordinaire ; quand, dans le cours d'une négociation il avait dit : « Je donnerai à Clotaire, si je le reconnais pour » mon neveu, deux ou trois cités dans quelque partie de mon royaume, » afin qu'il n'ait pas l'air d'en être déshérité. »

Grégoire de Tours a raconté un incident qui donne quelque renseignement sur les institutions locales. Un homme appelé Cuppa, qui avait été comte de l'écurie (*comes strabuli*) du roi Chilpéric, ayant fait sur le territoire de Tours une expédition de pillard, fut attaquée par les gens du pays qui tuèrent deux de ses hommes et en firent deux autres prisonniers. Ces deux derniers furent envoyés au roi Childebert qui, les ayant interrogés, apprit que Cuppa avait échappé à ceux qui le poursuivaient par la connivence d'Animodus, vicaire

Digitized by Google

(*vicarius*), qui exerçait l'autorité judiciaire dans le canton. Le roi adressa aussitôt une lettre au comte de Tours, pour lui ordonner d'amener le vicaire en sa présence. Après cela Animodus fut jugé et acquitté. Ce fait serait sans intérêt, s'il n'attestait qu'il y avait dès lors, au-dessous du comte, des vicaires préposés à des subdivisions du territoire. Il est à croire qu'un vicaire, en outre de ses pouvoirs judiciaires, avait la charge de lever les troupes dans sa circonscription.

Grégoire de Tours rapporte que le roi Childebert a fait remise des impôts, dans la cité de Clermont, aux églises, aux monastères, aux clercs, à tous les hommes qui occupaient des emplois ecclésiastiques. A ce moment, les percepteurs des impôts royaux avaient éprouvé de grandes pertes parce que l'impôt ne se percevait qu'incomplètement sur des propriétés dont les produits s'étaient amoindris par des partages successifs. Le roi effectua des réformes après lesquelles la perception ne fut plus onéreuse aux exacteurs. Il faut conclure de là que les curies et par suite les percepteurs avaient été responsables de la rentrée des impôts sous les rois francs comme sous les empereurs.

La reine Frédégonde résidait à Tournay où elle participait sans doute à l'exercice de l'autorité royale au nom de son fils mineur, lorsqu'elle donna une nouvelle preuve de la cruauté de son caractère. Un franc irrité contre son beau-frère pour des mauvais traitements envers sa sœur, l'avait tué et il avait été tué à son tour par les parents du mort. Ce fut l'origine d'une guerre entre les deux parentés. Frédégonde ayant tenté vainement de concilier les deux partis, invita les trois principaux chefs à un festin, et quand on eut assez bu pour que la plupart des convives fussent tombés endormis, elle fit entrer trois hommes, armés chacun d'une hache qui frappèrent les trois convives au même moment et les tuèrent. Les deux parentés voulant se venger de Frédégonde l'arrêtèrent, la firent garder et envoyèrent un messager à Childebert pour demander qu'elle fût jugée et mise à mort. Mais le peuple de la Champagne se souleva en sa faveur; ses partisans parvinrent à l'enlever et à la mettre en sûreté.

Dans une circonstance antérieure, Frédégonde s'adressant au roi Gontran lui avait fait dire: « Que le roi [1], mon seigneur, vienne jusqu'à

(1) Liv. X, chap. XXVII.

Digitized by Google

» Paris, qu'il y mande mon fils, son neveu, qu'il le fasse consacrer » par le baptême, et qu'après l'avoir tenu sur les fonds sacrés, il dai- » gne le traiter comme son fils. » Gontran se rendant au désir ainsi exprimé, était venu sur le territoire de Paris et il avait déjà fait les préparatifs du baptême de son neveu lorsque des envoyés de Childebert vinrent le trouver pour se plaindre qu'il manquait aux engagements contractés envers Childebert en se liant avec ses ennemis. Le roi Gontran répondit qu'il ne violait aucun traité en tenant l'enfant sur les fonds sacrés et qu'il maintiendrait intact le traité antérieur. Il donna à l'enfant le nom de Clotaire en disant: « Qu'il remplisse la » destinée que ce nom lui présage et qu'il s'élève à la puissance de » celui qui l'a porté. »

La cérémonie de ce baptême eut lieu, non dans la ville même de Paris, mais dans le *vicus* de Nanterre dont la villa de Ruel où Frédégonde résidait, faisait sans doute partie. Ces renseignements que Grégoire de Tours a donnés ne sont point sans intérêt car ils prouvent qu'à cette époque encore les rois francs n'avaient point leurs résidences dans les villes mais sur des domaines ruraux. Leurs habitudes de vie étant toujours celles de leurs ancêtres à l'époque de la première rédaction de la loi salique.

Le plus grand mal de la période de temps que nous traversons provenait de l'indiscipline des troupes, et l'on y aurait pu remédier si la royauté avait eu le moyen de pourvoir à leurs besoins; on ne saurait donc s'étonner de voir Childebert, à son tour, diriger ses préoccupations principales sur les produits des impôts. Il désigna Florentin, maire de la maison royale ou comme on dira bientôt, maire du palais, et Romulf, comte du palais, comme commissaires du cadastre, pour rectifier les rôles d'après les changements survenus, et pour régler le cens comme il l'avait été sous le roi son père. Les commissaires, procédant avec ordre dans la cité de Poitiers, déchargèrent les pauvres et les infirmes, mais soumirent les autres habitants au tribut, conformément à la loi. Dans la cité de Tours, l'évêque obtint la continuation des exemptions accordées précédemment par égard pour la vénération portée à Saint-Martin.

(1) Livre IX, chap. XXXVI.

Digitized by Google

En l'an 589, le roi Childebert avait sa résidence sur le territoire de Strasbourg, lorsque des hommes puissants de Soissons et de Meaux se présentèrent devant lui et dirent : « Donnez-nous un de vos fils [1] pour » que nous le servions ; ayant au milieu de nous quelqu'un de votre » race, nous résisterons mieux à vos ennemis et nous défendrons » plus sûrement le territoire. » Le roi satisfait de cette demande, se prépara à leur envoyer Théodebert son fils aîné, auquel il donna des comtes, des domestiques, des intendants et des gouverneurs, avec tout le personnel nécessaire au service royal. On voit par là qu'un roi Franc était alors entouré d'officiers dont les titres étaient empruntés, pour la plupart, aux charges du palais des empereurs romains.

Les guerres civiles, malgré toutes leurs désastreuses conséquences, auraient pu, en aguerrissant les Gallo-Romains, accroître la force nationale contre l'étranger; mais il en fut autrement à cause des défectuosités persistantes dans l'organisation des troupes et dans la constitution des armées. En effet, le roi Childebert ayant, à la suite d'un traité d'alliance avec l'empereur d'Orient, fait entrer en Italie une armée qui ne comptait pas moins de vingt ducs, pour aller combattre les Lombards et reprendre les possessions de son père, cette entreprise échoua complètement. Les troupes ayant commencé par commettre des pillages, des violences et des meurtres dans les contrées de l'intérieur qu'elles avaient traversées, parcoururent ensuite les plaines de la Lombardie sans rencontrer les ennemis réfugiés dans leurs places fortes; mais là elles furent accablées par les maladies et tellement tourmentées par la faim, qu'avant de rentrer chez eux les soldats en furent réduits à vendre leurs armes et leurs vêtements pour acheter des vivres.

Le roi Gontran éprouva des revers plus grands encore contre les Visigoths qu'il eut à combattre sur le territoire même de la Gaule pour leur reprendre Carcassonne et quelques autres cités. Comme le roi ne commandait point son armée en personne la discorde se mit entre les ducs Austrovald, Royon et Antestius, qui subirent une sanglante défaite. Les Visigoths qui leur avaient tendu une embuscade les enveloppèrent de telle sorte que « ceux qui purent échapper eurent à » peine le temps, en montant à cheval, de se dérober par la fuite, et ils » abandonnèrent tout leur bagage au milieu du camp, sans rien

Digitized by Google

» emporter même de ce qui leur appartenait en propre, mais s'esti-
» mant heureux s'ils pouvaient seulement sauver leur vie. Les Goths
» les poursuivant ramassent et pillent tous leurs effets et ils emmènent
» captifs tous les piétons. »

Gontran, le dernier survivant des fils de Clotaire I, et des petit-fils de Clovis, mourut le 28 mars 593, et les récits de Grégoire de Tours s'arrêtent un peu avant. A partir de ce moment, l'histoire ne possède plus sur les événements qui suivirent, d'autres renseignements que ceux d'une chronique abrégée ne donnant qu'une sèche et incomplète nomenclature des faits avec quelques noms des hommes qui y ont pris part. Nul ne se préoccupe plus de transmettre des souvenirs et des renseignements à la postérité. La distance qui sépare l'œuvre écrite par Grégoire de Tours de la chronique rédigée par un inconnu habituellement désigné sous le nom de Frédegaire, fait voir que les guerres civiles dont nous avons signalé les dévastations avaient éteint le flambeau de la civilisation.

(A suivre). Général FAVÉ.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. Le Droit international hispano-américain public et privé, par M. R. F. Seijas. — **2 Notes historiques sur la Vendée,** biographies vendéennes, par M. Benjamin Fillon. — **Un Commandant en chef des provinces d'Aunis, Poitou et Saintonge en 1788,** par M. Eugène Louis. *Rapport* de M. Marbeau. — **3. Société philotechnique.** *Rapport* de M. Louis-Lucas. — **4. Orient,** traduction et imitation de poésies arabes et persanes, par M. Jules David. — **5. Histoire des Banques en France,** par M. Alphonse Courtois, fils. *Rapport* présenté par M. Gustave Duvert. — **6. Les Belges au Congo.** *Rapport* de M. Fabre de Navacelle. — **7.** Académie des poètes. **Les Olympiades,** poésies. — M. de Boisjoslin.

1. — Le Droit International hispano-américain public et privé (El derecho internacional hispano-americano, publico y privado) par M. R. F. Seijas. — Ouvrage publié à Caracas en 1884 sous les auspices du général Joaquin Crespo, président des Etats-Uuis de Venezuela, et offert à la *Société des Etudes historiques*, par M. Torres-Caicedo, ministre plénipotentiaire du Salvador.

Notre honoré confrère, M. Torres-Caicedo, a offert à la *Société des Etudes historiques* quatre volumes in-8°, formant un ensemble de 2,200 pages, ayant pour titre: *Le Droit international hispano-américain public et privé.*

Cet ouvrage non encore achevé est dû à la plume d'un jurisconsulte vénézuelien, M. R. F. Seijas, dont le nom est bien connu dans la science juridique; il a pour but de préparer la codification des lois internationales de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale, c'est-à-dire du pays où le fond du droit repose principalement sur l'ancienne législation espagnole.

La pensée de l'auteur peut être féconde pour ces contrées qui ont

Digitized by Google

fait, pour la plupart, de rapides progrès, malgré les guerres civiles qui les ont trop souvent entravés; elles gagneraient assurément à unifier une législation s'appliquant à une population que M. Seijas évalue à 50 millions d'Américains.

Depuis quelques années, il y a dans le sud du Nouveau-Monde une tendance prononcée à modifier les lois dans le sens de l'unification. L'ouvrage qui nous est offert en est une nouvelle preuve. Peu à peu, les lois apportées par les conquérants sont changées; le pays est moins espagnol, mais l'empreinte du droit romain est ineffaçable. Nous citerons comme exemple des modifications subies par les lois civiles, l'âge de majorité de l'homme et de la femme qui n'est resté fixé à 25 ans, comme en Espagne, qu'en Bolivie, au Chili, au Nicaragua et dans trois des vingt-sept états Mexicains, tandis que la République Argentine, et le Paraguay l'abaissaient à 22 ans; que la Colombie, Costarica, l'Equateur, Guatemala, le Honduras, le Pérou, le Salvador, l'Uraguay et presque tous les Etats mexicains, le fixaient à 21 ans, et que le Vénézuela adoptait ce même âge de 21 ans pour l'homme, en conservant celui de 25 ans pour la majorité de la femme.

L'auteur fait remarquer avec justesse que l'unification de la législation internationale sera facilitée par des conditions particulièrement favorables. En effet, la race latino-américaine est homogène; une même langue est parlée, sans dialectes; les populations ont les mêmes croyances religieuses, les mêmes besoins, les mêmes aspirations.

En lisant l'ouvrage de M. Seijas qui fait très bien connaître l'état scientifique de la question, on voit qu'il a étudié non seulement les travaux publiés en France et en Allemagne, même qu'il a examiné avec soin les difficultés qui se sont élevées dans les relations internationales, tant en Europe qu'en Amérique.

Nous regrettons que le cadre de ce rapport ne nous permette pas de suivre M. Seijas dans les savants développements qu'il a donnés à son œuvre dans laquelle il s'est inspiré des meilleurs principes modernes de droit international. Un esprit libéral et juste l'a guidé et lui a fait voir l'utilité d'accorder aux étrangers la jouissance de tous les droits civils qui ne sont pas en contradiction avec les lois d'ordre public et les conditions économiques, morales et politiques du pays. Son ouvrage est digne d'attirer l'attention de ceux qui s'occupent

Digitized by Google

d'études juridiques; il jette surtout une vive lumière sur l'état de transformation des anciennes colonies espagnoles, et nous devons remercier M. Torres-Caicedo de nous avoir fait connaître ces quatre volumes pleins de faits et d'enseignements utiles.

G. DUVERT.

---

2. — Notes historiques sur la Vendée; biographies vendéennes, par M. Benjamin Fillon. — **Un Commandant en chef des provinces d'Aunis, Poitou et Saintonge en 1788**, par M. Eugène Louis.

Notre confrère M. Eugène Louis, professeur au lycée de La Roche-sur-Yon, se plaît à étudier les provinces de l'ouest de la France, le Poitou, la Vendée, la Saintonge, et les îles si curieuses et si peu connues qui bordent de ce côté notre littoral. Ses dernières notices ont été publiées dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*; elles nous racontent la biographie de divers personnages qui ont fait honneur à leur pays natal, et l'histoire de trois communes du département de la Vendée qui ont eu leur moment de célébrité. Les études de ce genre présentent un véritable intérêt, même en dehors des limites de la province à laquelle elles se rattachent plus particulièrement; elles éclairent et elles complètent l'histoire générale de notre pays. Le récit des grands événements politiques, les hauts faits des rois et des capitaines ne satisfont en effet qu'imparfaitement notre curiosité, et souvent ce sont les petits détails, les détails locaux, qui nous font le mieux comprendre ce qu'étaient à diverses époques les mœurs et la vie de nos ancêtres, et qui rendent saisissable pour nous l'œuvre du temps et de la civilisation.

Ce n'est pas seulement dans les institutions et les coutumes, c'est dans la constitution même du sol que l'histoire du bourg de Maillezais et celle des deux communes de Bonin et de Saint-Gervais constatent de curieux changements. Maillezais était jadis une petite île couverte de bois, dont la mer baignait les rivages. Les alluvions de l'Autire et de la Sèvre Niortaise comblèrent peu à peu ses lagunes, et un certain

Digitized by Google

jour, le 31 octobre 1360, les eaux de la mer se retirèrent et ne reparurent plus. Bonin se composait primitivement de quelques rochers épars dans la baie de Baragneuf; là, ce sont les dépôts apportés par la Loire qui ont envahi la baie, et qui ont formé un terrain bas et plat, coupé de rigoles, que des digues élevées à grands frais n'empêchent pas d'être quelquefois encore submergées par la mer.

Dans les quelques pages que M. Eugène Louis consacre à ces petits coins de la France nous voyons passer rapidement devant nous des reflets de toute notre histoire. Les premiers habitants de Maillezais avaient élevé dans leur île un temple du Soleil; arrive un apôtre qui prêche l'Evangile, et le temple devient une chapelle chrétienne.

Quelques siècles plus tard les Normands portent la terreur sur toutes les côtes; le rocher de Bonin a le triste honneur de recevoir en 813 une de leurs premières visites, et ils en font un de ces repaires d'où ils s'élancent chaque printemps pour remonter les fleuves, saccager les villes et ravager les campagnes.

Puis la paix et l'abondance reviennent avec les Bénédictins, qui défrichent les forêts, cultivent la terre, étudient l'histoire, et réunissent une précieuse bibliothèque; leur abbaye de Maillezais relevait directement du Saint-Siège; elle jouissait du droit d'asile. Plusieurs personnages célèbres vinrent dans ses cloîtres chercher le repos, et trois ducs d'Aquitaine voulurent que leur dépouille mortelle fût déposée dans la basilique. Alors reviennent les hommes de proie, toujours jaloux des hommes de labeur, toujours attirés par l'épargne comme les frelons par le miel. Au XIVe siècle ce ne sont plus les Normands qui, dédaigneux de produire, ne savent que prendre. C'est, nous raconte M. Eugène Louis, « le terrible Geoffroy de Lusignan, surnommé la Grand'Dent », qui, bravant l'interdit lancé contre lui par la Cour de Rome, dévaste à plusieurs reprises le monastère; puis, saisi, non par le regret de ses déprédations, mais par l'effroi de son sacrilège, il comble le monastère de ses dons. Les moines miséricordieux et indemnisés lui pardonnent, et lorsqu'il meurt, ils lui élèvent un superbe mausolée dans l'église même qu'il avait pillée. Rabelais put voir ce tombeau, car il fut quelque temps bénédictin à Maillezais, après avoir été cordelier à Fontenay-le-Comte, et avant de quitter définitivement le cloître pour la vie séculière.

Digitized by Google

Pendant les guerres religieuses l'abbaye devient une forteresse que se disputent les huguenots et les catholiques. Le Béarnais la prend deux fois de vive force, y fait construire par Sully de nouveaux retranchements, et y enferme son rival d'un jour, le roi des ligueurs, Charles X, cardinal de Bourbon. Puis il la confie à un de ses compagnons d'armes dont la destinée fut aussi étrange que le caractère, à cet Agrippa d'Aubigné, poète, historien, capitaine, dont la petite-fille devait un siècle plus tard épouser le petit-fils d'Henri IV, le Roi-Soleil! D'Aubigné vécut là trente ans dans la retraite; tout en écrivant son *Histoire universelle* et ses poésies mordantes, il finit par se tailler dans ce pays reculé une espèce de principauté, et un beau jour, las du repos, il la vendit tout à coup au duc de Rohan pour aller à Genève se faire une fois de plus condamner à mort et se remarier. Les longs désordres des guerres civiles avaient ramené la France à ces temps où les gouverneurs de province se transformaient en petits souverains. Mais Richelieu paraît, et cet impitoyable niveleur, qui a promis à Louis XIII de faire de lui le prince le mieux obéi de la chrétienté, démantèle monastères et châteaux, tout ce qui peut mettre en échec l'autorité royale et l'unité française; les retranchements de Maillezais sont rasés.

L'esprit de rébellion n'est pourtant pas encore définitivement dompté; il se réveille un instant pendant la Fronde, et, cette fois encore, nous retrouvons dans les marais de la Vendée l'écho de nos troubles civils. Le célèbre coadjuteur, évadé de sa prison de Nantes, repoussé du pays de Retz par son frère qui craignait la colère de la Cour, vient à Bonin s'embarquer pour ce voyage dont les Mémoires nous racontent avec tant d'esprit et de verve les curieuses péripéties: menacé tour à tour par les pirates, par les tempêtes, par les galères de Mazarin, jeté en prison à son arrivée en Espagne et prêt d'être pendu, puis traité comme un prince aussitôt qu'il parvient à se faire reconnaître, il arrive enfin à Rome au moment de la mort d'Innocent X, devient par son génie d'intrigue le meneur du Conclave, et, malgré Mazarin, malgré les Espagnols, malgré les cardinaux italiens, réussit à faire élire Pape, son candidat, Alexandre VII, qui, à peine proclamé, le met en disgrâce! Cet épisode ne résume-t-il pas toute la vie, si agitée et si stérile du cardinal de Retz?

Digitized by Google

Après un siècle et demi de silence le tableau change encore. La Révolution gronde, les Vendéens se soulèvent pour défendre leur Roi et leur foi, et de nouveau ces contrées ne nous présentent plus, pendant quelques années, que des scènes de guerre civile, que la lutte à mort de deux fanatismes.

Aujourd'hui, tous ces souvenirs sont relégués dans les lointains de l'histoire; Maillezais pleure son abbaye, son château, son évêché, mais il participe à la sécurité générale de notre siècle prosaïque; c'est un chef-lieu de canton, résidence paisible, pittoresque et peu salubre, d'un juge de paix, d'un percepteur et d'un brigadier de gendarmerie.

Les *Biographies Vendéennes* de M. Eugène Louis nous font connaître M. Benjamin Fillon, savant érudit dont Fontenay-le-Comte pleure la perte récente; le comte de la Tour du Pin, gouverneur, commandant en chef de cette région sous Louis XVI; et trois personnages du XVIe siècle, un homme de guerre, un jurisconsulte, un mathématicien.

L'homme de guerre, c'est Chabot de Thion, amiral de France, favori de François Ier dont il avait partagé les jeux au château d'Amboise, et dont il fut le compagnon d'armes à Pavie, le compagnon de captivité en Espagne. Le roi le chargea de négocier sa délivrance, et après le traité de Madrid il lui fit le grand honneur de lui donner pour récompense la main de sa sœur naturelle Françoise de Longui. Beau-frère du roi, partageant, dit-on, avec lui les bonnes grâces de la duchesse d'Etampes, enrichi par les dons de la munificence royale et aussi par les malversations que lui permettaient les usages du temps, Chabot était au faîte de la puissance quand une intrigue de cour le renversa. « Les dames avaient aidé à sa faveur, disent les Mémoires de Tavannes; par les dames il se perd. » Deux favorites, la maîtresse du roi et la maîtresse du dauphin, luttaient alors d'influence. Pour humilier Diane de Poitiers, la duchesse d'Etampes fit éloigner de la cour le connétable de Montmorency; Diane, pour se venger, accusa Chabot de concussion, et obtint qu'il fût jeté dans le donjon de Vincennes et condamné à la perte de ses biens et de ses dignités. Quelque temps après, la duchesse d'Etampes prit sa revanche; le chancelier Poyet, qui avait jugé Chabot, fut mis en juge-

Digitized by Google

ment à son tour, et Chabot de Thion rentra en grâce; puis il mourut, et ce fut son neveu Chabot de Jarnac qui devint à sa place l'objet des rancunes de Diane.

Le jurisconsulte se nommait André Tiraqueau; il est encore quelquefois cité dans les écoles. Ce personnage ne buvait que de l'eau; il eut, dit-on, vingt-sept enfants, et ce fut pour les doter qu'il se mit à écrire à peu près autant de traités de jurisprudence; il réussit à conquérir ainsi la fortune en même temps que la réputation; du produit de chaque ouvrage il achetait un domaine et établissait un fils. Sous d'autres rapports il se rapproche plus de notre temps; nous trouvons en lui un touriste, un curieux, un collectionneur. Entraîné par l'exemple de son ami Rabelais, il fit un voyage à Rome pour son plaisir et pour son instruction. Il en rapporta ces goûts qui alors étaient encore rares en France et qui un peu plus tard se répandirent assez pour exciter la colère et les railleries de Sully, cet intraitable ennemi du luxe: « Il n'appartenait, disait dans la retraite, le vieux ministre, qu'à un homme qui ne peut se résoudre à vivre et à s'entretenir avec lui-même, de penser éternellement galeries, colonnes, dorures, et de courir toute sa vie après des statues, des antiques et des médailles. Sachez vous contenter d'un tableau commun; la délicatesse de ramasser avec de grandes dépenses et d'aussi grandes inquiétudes d'esprit des originaux et toute autre pièce rare, ne vient que de préoccupation [1]. » — Tiraqueau avait réfuté d'avance par son exemple ces observations moroses; magistrat intègre, infatigable travailleur, père de famille fécond et fort ménager de son bien, il trouva moyen cependant de réunir dans sa modeste habitation de Belesbat les collections les plus variées: plantes rares, objets d'histoire naturelle, objets d'art, médailles, bibelots anciens, tout attirait son intelligente curiosité. Malheureusement ses goûts étaient trop avancés pour son temps; ses précieuses collections furent dispersées après sa mort. Que ne donneraient pas aujourd'hui nos amateurs pour retrouver ce que recherchait un amateur du XVIe siècle!

François Viète, le mathématicien, eut une physionomie plus intéressante encore. Son don merveilleux de résoudre les problèmes les plus

(1) *Mémoires de Sully*, l. XXIII.

Digitized by Google

difficiles en fit le héros d'aventures singulières. Un jour, il parvint à découvrir la clé de plusieurs dépêches espagnoles écrites avec un chiffre d'une complication prodigieuse. L'Espagne stupéfaite, crut à de la magie; elle accusa Henri III d'avoir à ses gages les diables et les sorciers, et elle dénonça Viète au pape comme nécromant. Une autre fois, dans une soirée à Fontainebleau chez Henri IV qui l'aimait beaucoup et qui l'avait fait entrer dans son Conseil privé, il résolut en quelques instants une équation du 45e degré que le hollandais Adrianus Romanus avait envoyée, comme un défi, à tous les savants d'Europe. Adrianus, aussi étonné que l'avaient été les diplomates espagnols, mais moins naïf, sans doute parce que, quoique savant, il n'était pas jaloux, voulut voir son vainqueur. Il quitte Wurzbourg et vient à Paris; Viète venait de partir pour Fontenay-le-Comte. Il continue son voyage et va à Fontenay. Quand il frappa à la porte de Viète, celui-ci était sorti. Il lui laisse, non pas sa carte de visite, mais un problème, puis il revient quelques heures après. Viète était rentré et reparti, mais au bas du problème il avait écrit la solution. Cette fois le hollandais émerveillé attend son rival, puis il se jette à ses genoux, l'appelant son maître et presque son Dieu. On ajoute qu'il demeura à Fontenay-le-Comte six semaines, n'ayant plus le courage de quitter un homme aussi habile.

Ce fut Viète, s'il faut en croire ses biographes, qui inventa l'algèbre moderne et qui le premier appliqua l'algèbre à la géométrie. Sa réputation était européenne; il passait pour le plus grand mathématicien qui eût jamais existé. Et pourtant, combien de nous aujourd'hui connaissent son nom et pourraient citer ses œuvres!

Qu'est-ce donc que la renommée, si des dons aussi heureux, des découvertes aussi importantes ne suffisent pas pour l'assurer? Faut-il couvrir de morts les champs de bataille pour vivre dans le souvenir des hommes? Mais non; bien des capitaines sont aussi tombés dans l'oubli.

Chabot de Thion n'est guère aujourd'hui plus célèbre que Viète, tandis que son neveu Chabot de Jarnac lui a laissé une légende, pour avoir eu l'heureuse chance de triompher dans un duel où l'on s'attendait à le voir succomber. Le nom de l'amiral Chabot ne serait peut-être jamais prononcé sans l'admirable tombeau que le hasard des

Digitized by Google

temps a épargné, que le hasard des démolitions a fait placer au Louvre. Et l'artiste qui a sculpté ce chef-d'œuvre, nous ne pouvons pas même le désigner avec certitude! Comme l'esprit ou la grâce, la gloire souffle où elle veut. Bien sage est l'homme qui, sans viser un but aussi incertain, se contente d'accomplir sur la terre l'œuvre humble ou brillante que le sort assigne à sa bonne volonté, et d'être, dans la mesure de ses forces, utile à son prochain ou à son pays!

EUGÈNE MARBEAU.

---

3. — Société philotechnique, année 1883 et 1er trimestre de 1884, t. XLIII.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La Société philotechnique nous a fait hommage du volume qu'elle a publié pour l'année 1883 et le premier trimestre de 1884. C'est le 43e de sa collection.

Malgré un éloignement que je veux croire momentané

« Tant le jour me dure
» Passé loin de vous,

vous m'avez désigné pour vous rendre compte de cet annuaire; je viens vous en remercier.

Toujours fidèle à sa devise, « *vita sine litteris mors est* » l'aimable Société ne vit pas en égoïste. Elle n'enfouit pas ses trésors pour les dérober au jour. Elle répand autour d'elle le parfum suave des fleurs qu'elle cultive, et choisit, dans ses gerbes et parmi les gemmes — prose ou vers — que l'année a effeuillées ou égrenées sous ses yeux, les fleurs les plus pures, les perles du plus bel orient, pour en composer un écrin libéralement offert aux esprits délicats.

D'apporter, quels que soient mes efforts, un dessin nouveau, personnel, primesautier, dans la sertissure de ces joyaux, je n'ose m'en

Digitized by Google

flatter. La plume élégante et fine, solide et enjouée, littéraire et poétique, originale et abondante, nerveuse et verveuse, *ondoyante et diverse* de MM. Jules David et Ernest Ameline m'en défend l'espoir. Ils ont, pour leurs « *Comptes-rendus des travaux de la Société* », en 1883 et pendant les premiers mois de 1884, choisi celles des œuvres de leurs confrères qui auraient fait l'objet de ma sélection.

Ils ont broyé sur leur palette les couleurs les plus vives pour peindre leurs gloires; ils ont, pour les chanter, fait appel à toutes les Muses. Ils ont évoqué leurs ancêtres, j'allais dire leurs dieux.

Aussi, voyez quelle galerie! Les Cuvier, les Ducis, les Andrieux, les Viennet, les Casimir Delavigne — et quand les aînés ont franchi le seuil de l'Immortalité, les Camille Doucet, les Viel Castel, les d'Aumale, les de Lesseps, les Mézières, les Abadie, les Corroyer, les Guillaume, les Bouguereau, toute la couronne littéraire, artistique et industrielle de notre belle France.

Honneur à la Société, qui après les Berville, les Mongis, les Paringault, ces précurseurs, ont pour secrétaires généraux les David et les Ameline.

C'est l'apologue transporté dans la vie réelle,
C'est le Phénix qui renaît de ses cendres.

Et nous aussi, mes chers Confrères, rendons grâces au Ciel! De cette brillante pléïade dont je viens de détacher quelques étoiles, plusieurs ont brillé ou brillent encore parmi nous.

Par les Michaud, les de Pongerville, les Lamartine, les Doucet, les de Lesseps — et nous aussi, nous confinons avec l'Académie française.

Après les *Comptes-rendus* des Secrétaires perpétuels, sorte de livre d'or des travaux de l'année, le volume que j'ai sous les yeux étale, comme à plaisir, les pièces à conviction des jugements qu'ils ont portés. Véritable mosaïque aux tons chauds, aux chatoyantes arabesques, aux reflets variés; je vais essayer de ne laisser dans l'ombre aucune de ses brillantes facettes.

Un *rapport* sur le prix du concours Auguste Martin, à décerner à l'auteur de la meilleure poésie « *sur de récentes découvertes importantes* » fournit à M. Elie de Biran, l'occasion toute naturelle de

Digitized by Google

célébrer dignement l'ampleur et la portée des conceptions et des travaux dus au génie d'un grand citoyen: Ferdinand de Lesseps! Ne vous semble-t-il pas que la Providence ait voulu confier à ce « grand français » le soin de terminer son œuvre, et, comme si elle ne lui en eût livré que l'ébauche, de parfaire, pour le bien de l'humanité, l'œuvre du troisième jour, le partage biblique des terres et des ondes?

Sept villes se sont disputé le berceau d'Homère, l'Ancien et le Nouveau-Monde se disputeront l'honneur d'élever à M. de Lesseps sa première statue.

« *Légende grecque* », tel est le titre sous lequel M. le comte de Trogoff relève Pygmalion de sa longue station dans le domaine de la fable, pour l'incarner dans l'âme et dans le cœur du poète.

« Pygmalion c'est le poète
» . . . . . .
» Son prodige s'opère au feu du sentiment.

« *La poésie dans la science* », donne au talent de M. de Trogoff une victoire de plus. Il se rit des difficultés; si le génie décompose les astres, asservit la nature et dévore l'espace

« Poète, il prend son luth, et lui donne un baiser. [1] »

Mais la science, cet Ahasvérus des temps modernes ne s'arrête et ne s'arrêtera pas. M. de Trogoff n'a mis en vers que le prologue d'un long poème que d'autres reprendront sans cesse et qui sera sans fin.

« *Moralité* » est une poésie dans laquelle, nous semble-t-il, l'auteur a été moins inspiré que dans les précédentes.

M. Germain Picart nous fait assister au village à « *Une élection* » dont le résultat pourrait, à bon droit, provoquer le sourire. Les voix, qui le croira? se sont portées sur le plus capable, malgré les largesses bachiques de l'autre. N'oublions pas que nous sommes à la Société philotechnique, dans le domaine de la poésie et de la fiction.

Dans « *Quelle erreur!* » (monologue) M. Germain Picart nous

(1) Alfred de Musset, *la Nuit de Mai.*

Digitized by Google

donnera une sage leçon : ne point ouvrir une lettre avant d'en avoir bien lu l'adresse.

La « *Biographie de Schiller* » pleine d'aperçus nouveaux, se recommande par un style élevé. Elle est due à la plume de M. le docteur Savoye; il l'a extraite de sa nouvelle traduction d'une partie des œuvres du poète allemand. On ne lira pas sans émotion les lignes que l'auteur consacre à la rencontre de Schiller, dans la famille de Lengefeld, avec cette Charlotte bien aimée qui fut sa muse, et qui devint en février 1790, la compagne de sa vie.

Le portrait que M. Savoye nous a tracé de la femme vertueuse et des sentiments qu'elle inspire, nous a particulièrement frappé.

« Sans vouloir se l'avouer à lui-même, l'historien, le penseur, le » philosophe, le savant avait ressenti l'influence suprême de la femme » vertueuse et chaste, de celle que l'on n'aperçoit, pour la première » fois, qu'avec un doux serrement de cœur; de celle que l'on n'aborde » qu'avec un saint respect, de celle dont la présence transforme tout » notre être, et donne naissance à cette sensation sublime de l'âme, » idéal du bonheur que Dieu puisse nous accorder sur cette terre, » lorsqu'il veut bien nous désigner cette compagne qui saura nous » soutenir dans nos travaux, nous adoucir le chemin de la vie, et, » dans un sourire, nous récompenser de nos labeurs et de nos » peines; cet ange du foyer, cette moitié de nous-même, cette » sublime incarnation de l'amitié, du dévouement et de l'amour tout » ensemble, cet être adoré et vénéré qui va devenir la mère de nos » enfants... »

Ou je me trompe fort, ou ces lignes ont été dictées, d'après nature, par une âme sensible, éprise d'un cœur d'or.

J'aime, de M. l'abbé C. Patriat, le « *Terze Rime* ». J'aime son « *Roitelet* » qui chante

» En décembre sur un pommier.

J'aime ses « *Saules* »

» Et leurs troncs noirs de vétusté,
» Frileux, s'enguirlandant de lierre,
» Où la brise des soirs d'été
» Module à mi-voix sa prière.

Digitized by Google

Et comme lui, je me pose cette question : Sous l'haleine mortelle de l'hiver,

» Le buis, seul narguant les frimas

est peut-être un sage.

M. C. Patriat a droit de Maitrise dans plus d'un genre. Son sonnet, « *Soir d'automne* », « vaut un long poëme » car il est sans défaut. Il lui sert de cadre à enchâsser une idée vraiment belle d'espérance et de charité.

» Un vieux pauvre, que nul n'attend dans sa maison

est assis, « las et le cœur sans joie sous un vieil ormeau dont le tronc contrefait

» Balance au vent du soir sa maigre frondaison.
» . . . . . .
» Et ces deux débris ont le même air suppliant,
» Tandis que le soleil qu'attendent d'autres mondes,
» Transperce de traits d'or les feuilles moribondes
» Et met une auréole au front du mendiant !

Ce sont là de beaux vers !

Sous le titre de « *Fantaisie municipale* » j'ai plaisir à signaler une véritable fantaisie que la table de l'annuaire met au compte de la verve un peu moqueuse de M. Le Vavasseur.

Sur un thème fort simple, l'auteur module des variations où le maire, le curé, le magister, les écoliers, le fossoyeur, le tavernier, les gros bonnets, les indigents, les vieux, les commères, les jeunes gens, les jeunes filles, les nouveaux-nés, fort nombreux, paraît-il,

» On naît beaucoup dans la commune !

Les moribonds, *rara avis*

» On vit si vieux dans la commune !

tiennent gaiement et dignement leur partie. La logique, dans ces strophes, est-elle toujours bien serrée? — n'insistons pas — où serait

Digitized by Google

alors la fantaisie? Je voudrais bien connaître le pays de ces gais compagnons

» Dont le plus gueux ne voudrait pas
» Etre enfant d'une autre commune.

Dans « *Marie* » jeune paysanne normande,

» Un peu haute à la main, brune

M. Gustave Le Vavasseur esquisse un joli tableau :

» . . . . . .
» La famille est sans tache et dans ses alliances
» Elle a fait constamment passer jusqu'à ce jour
» L'honneur avant l'argent, et même avant l'amour.

N'importe ; le vent du siècle a pénétré :

» Les parents de Marie ont vu dans leur chaumière
» Se glisser, je ne sais quel filet de lumière.
» Eblouis, ils ont fait une concession
» Au soleil ; ils ont mis leur fille en pension
» A la ville, où la douce et naïve Marie
» Epela la grammaire et la coquetterie.

Bien pourrait leur en cuire, comme on dit au village ; et le pauvre Jean ! le cousin, l'ami d'enfance ! Je m'intéresse à lui :

» . . . . . Il aime sans façon
» Comme un loyal jeune homme et comme un bon garçon.

Mais ses doigts sont calleux ! mais il mord à même dans du pain bis. Et puis, pour *un peu*, ne dit-il pas *un brin !*

Pourtant j'ai bon espoir. Marie est une fille de sens et de réflexion.

» . . . . En attendant les bans sont publiés.

Il nous serait bien difficile de ne pas croire à une réminiscence de Jean Valjean et de Myriel, en lisant « *l'ancien Forçat* » véritable épopée, dans laquelle M. Ameline s'est plu à verser des flots de poésie.

Sans doute, la charité de l'évêque se retrouve dans le cœur de

Digitized by Google

l'humble curé de village : sans doute, les vertus de Jean Valjean sont le prototype de celles de « l'ancien forçat » ; mais, à l'encontre de ces inéluctables souvenirs, quelle personnalité, quelle invention, quel attrait et quel charme dans le récit de M. Ameline ! quel souffle puissant et inspiré ! quelle émotion vraie ! quelles belles strophes pour les gloires de la Patrie, quels accents de tristesse et de larmes, sur ses blessures et sur ses revers !

Des sommets de la Victoire aux abîmes de la défaite, son forçat ne se dément point.

Héros à Wagram, Pierre Dumont refuse la croix :

» . . . . . à ses yeux se dresse le passé ;
» *Verrait-il*, de sang-froid, misérable insensé,
» L'insigne de l'honneur s'accoler aux galères ?

Puis vient la première abdication. Au presbytère, il refuse du vieux prêtre la main de sa nièce, Marie, non pas qu'il ait pu

» . . . . . vivre auprès de deux beaux yeux
» Sans jamais en sentir la brûlante étincelle,

Mais

» . . . . . il faut, avant tout,
» Inspirer le respect et non pas le dégoût.

Il faut

» Que les enfants n'aient pas à rougir de leur père.

Nous le retrouvons à Waterloo :

» Ce fut là, qu'en chargeant l'artillerie anglaise,
» Pierre par les boulets jusqu'alors respecté,
» Tomba, le ventre ouvert, dans l'ardente fournaise ;
» Et, singulier hasard, douce complicité,
» Aux clartés de la lune, infidèle à son rôle,
» Le détrousseur des morts n'osa pas mettre à nu
» Ce débris répugnant... et Dieu seul a connu
» Le stigmate infamant marqué sur son épaule.

Hélas ! Je le crains fort. Ce poème encore est plein de belles et

Digitized by Google

nobles fictions ; Myriel et le curé, Valjean et Dumont ont égaré nos pas avides dans les sentiers toujours perdus du verger d'Esope.

M. Amable Cochin, dans un apologue finement versifié, « *Le papillon et le vermisseau* » flagelle la sotte vanité :

» Toujours, par quelque endroit, si bien qu'il dissimule,
» Un parvenu hautain décèle son passé.
» L'orgueil des grands est déplacé,
» Celui des petits ridicule.

« *Le cèdre et l'épi de blé* » est un autre apologue qui évoque le souvenir de la fable « Le chêne et le roseau. » La destinée est la même : le cèdre est abattu par la tempête ; l'épi

» . . . . . en sa graine légère
» Renfermait la force et le sang.

Il résiste et l'auteur en tire cette moralité :

» N'envions ni dignité ni rang
» . . . . . .
» Le plus utile est le plus grand.

Quelle envergure la brillante imagination de M. Zénon Fière a su donner à « *L'arbre de Noël.* »

» Il a pour chariot la grande ourse,
» Le zodiaque pour cerceau,
» Pégase pour cheval de course,
» L'arc de Saturne pour anneau.

Quelle vision de l'infini et des joies du ciel pour le pauvre enfant abandonné, quand à ses yeux éblouis et charmés

» Jésus allume brusquement
» Un arbre dont les feux sans nombre
» Embrasent tout le firmament.

C'est la vision de l'autre vie ; c'est l'entrée au concert des anges ; mais quand

Digitized by Google

» Le lendemain, — deuil qui le navre —
» Un passant vit avec effroi
» La neige enfouir le cadavre
» D'un petit enfant mort de froid !

J'ai pleuré. Que celui-là me jette la première pierre, qui saura lire « *L'arbre de Noël* » sans que

» Une larme ait perlé sous sa paupière humide [1]. »

Ecoutons M. Emile Loubens dans son étude en prose sur « *Le Duel.* »

Ce qui nous séduit, dans cet article un peu écourté, (je n'en saurais dire autant de tous les morceaux en vers) ce qui nous frappe, c'est le bon sens :

« Le duel est un usage barbare, » voilà le principe posé ; voyez la suite : « Mesurez-vous avec votre ennemi, — un être grossier, un » étourdi, peut-être. — Il vous a outragé, il vous tuera. Il triom- » phera doublement et restera impuni. Innocent, vous serez une » seconde fois sa victime. Si c'est là pour vous une satisfaction, » prenez-la toute entière ; mais, à l'époque où nous sommes, beau- » coup de gens d'honneur fort raisonnables disent que c'est une » folie. »

M. Loubens constate que jusqu'à présent, les tribunaux ont été impuissants à désarmer les duellistes, et dans son désir de voir abolir le duel, il voudrait que fût instituée une juridiction nouvelle et spéciale. Ce n'est point ici le lieu d'en décrire le double mécanisme, fort ingénieux, qui fonctionnerait divisément pour les civils et pour les militaires.

« *Quinze ans.* » C'est la vie, c'est la joie, c'est l'espérance, c'est l'avenir ! C'est le regard étonné sur l'inconnu. C'est le premier souci d'un secret à confier à Vénus ! C'est la timide question de la Jouvencelle : qu'est-ce que l'amour ? — M. Sage le lui dévoile sans ménagement :

» . . . . . C'est le bonheur !
» C'est un charmant mais cruel supplice.
» C'est de la vie un complet sacrifice.

(1) M. Ernest Ameline. — *L'ancien Forçat.*

Digitized by Google

Il met, il est vrai, cette réponse sur les lèvres d'une grand'mère qui a eu ses quinze ans, sans doute, mais qui n'a plus l'avenir !

Serions-nous, comme le dit M. Julien Travers, dans le siècle de la prose ? Doit-il, avec ses « *Poètes modernes* », nous convaincre que

» . . . . . Nos richards avec ennui
» Croupissent dans leur ignorance ?

Et nos poètes sont-ils bien fondés à se demander

» Qui s'intéresse à leurs sujets ?
» A leurs chants, qui prête l'oreille ?

Je fais des réserves. — Et d'abord, il n'y a pas que les richards. — Il y a aussi.... les autres.

Puis, à voir combien de volumes de vers ! Et combien les Alde, les Elzeviers, les Cazin.... et autres, qui les éditent de nos jours, ont de la tendance à faire nombre avec les richards, je crois pourtant au débit des livres.

— Soit ! me répondra peut-être M. Julien Travers, -- les livres se vendent. Est-ce une raison pour que les vers se lisent ?

Eh ! morbleu, lui dirai-je à mon tour :

» . . . . . Lorsque tant de poèmes,
» De drames, de recueils, de romans, de pamphlets,
» De manuscrits trouvés, de mémoires secrets,
» D'épisodes rêveurs, palpitants, fantastiques
» Et de proses et de vers délirants, sataniques,
» S'empilent sans relâche et sans nombre et partout,
» Que le temps est trop court pour qu'on en vienne à bout,

Convenez

» Que des livres nouveaux, prônés de toutes parts,
» Il faut, bon gré malgré, laisser là les trois quarts. [1]

Nous avons, au début, trouvé sous notre plume le nom du secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, M. Jules David. Il a enrichi l'annuaire de deux légendes arabes : « *La ville invisible* » et « *Houd et Cheddad.* »

(1) Louis Dessain, de Reims. D'Alvaire. Acte I. Scène IV.

Digitized by Google

Dans la première, il voue aux tortures d'un éternel remords, Dhid, la cité inhospitalière

» N'ayant d'amour que l'or.

Dans l'autre, il abaisse la superbe

» De ce Roi, dont l'orgueil insensé,
» Par l'éclat du soleil se jugeant offensé,
» Debout, le poing levé, lui déclara la guerre.

Dire que les images abondent dans les vers de M. David, dire à ceux qui ont été sous le charme de sa parole, que son nom seul éveille le souvenir de la poésie orientale, de ses chatoiements, de ses éblouissements, c'est dire que le soleil éclaire.

Nous sera-t-il permis, toutefois, de hasarder devant un tel Maître, une légère critique? N'a-t-il pas, en dictant ce vers, le dernier de « Houd et Cheddad » :

» C'est ainsi qu'est par Dieu l'orgueil humilié. »

un peu méconnu les lois de l'euphonie.

Que M. David essaye de le prononcer, et je me porte garant que le « C'est ainsi qu'est » sera dur à son oreille pourtant si harmonique et si tendre aux douceurs de la mélodie.

Les deux légendes arabes, confiées d'abord à l'annuaire par M. David, se retrouvent dans un charmant volume, « Orient. » Très coquet, très luxueux, dirai-je très oriental; ce bijou que M. David vient de livrer au public, est « illustré », c'est le terme consacré — de charmants et spirituels dessins de M. Auguste Sage. Ainsi se donnent la main, la poésie et les beaux-arts, à la Société philotechnique.

Cher aux lettrés, ce joli volume, sous sa couverture rose, ne sera pas moins cher aux bibliophiles, et ce nous fut un précieux gage, de nous le voir gracieusement offrir par M. J. David.

Notons au passage, un ingénieux paradoxe de M. G. Dufour, sur ce qu'il appelle l'une des plus belles facultés de l'homme : « *Le Mensonge.* » Il lui donne pour titre, « *l'Art de la Réclame* », ce perpétuel mensonge, mille fois plus changeant que le Protée de la Fable. Le Caméléon litté-

Digitized by Google

raire, dont M. Dufour s'est fait l'historiographe, lui a valu, nous n'en doutons pas, « la bonne fortune » qu'il souhaitait, celle de recueillir les suffrages de ses auditeurs.

« *Promenade d'Automne.* » — *(Le drame des tout petits).* Avec ce titre au double attrait, M. Ernest Allard, dans une prose à la fois élégante et sobre, nous remet sous les yeux, mais en l'égayant, ce sombre *Memento :* « La vie et la mort ne font qu'un, et l'une est la pourvoyeuse de l'autre. »

De « *l'Horoscope* » de M. F. E. Adam, je ne veux rien citer. Il me le faudrait transcrire tout en entier. Quelle fraîcheur dans ces strophes embaumées ! Quelle douce atmosphère d'innocence et de pureté. Mais qu'elle est poignante la fin ! Et qu'avons-nous fait à M. Adam, pour qu'il incline notre âme

» Pleine encore des clartés du ciel

sur le berceau de Marie, et ne voile pas à nos yeux bouffis de larmes

» . . . . . sa couche encore fleurie,
» Mais des fleurs pâles du cercueil.

Le 43e et fécond annuaire de la Société philotechnique comprend encore deux ouvrages en vers, une saynète à deux personnages, — un proverbe lyrique qui en compte trois.

Dans la saynète, « *Chambre à louer* », M. E. Mathieu d'Auriac, le gendre de notre confrère de la Société des Études historiques, un jeune poète aux ailes d'or nous donne un regain plein d'humour, de l'éternelle idylle qu'au bon vieux temps on appelait « La malice des filles contre les garçons. »

« *Qui se ressemble* », le proverbe de M. Montini, musique de M. Tiercelin, — deux membres de la Société, — renferme quelques leçons bonnes à méditer :

» Écouter à propos est souvent un grand art.
» Ce n'est qu'en écoutant qu'on séduit un bavard.

Digitized by Google

Et la description du chic à Paris, est-elle assez.... chic ! Et la chanson qu'il inspire à Jeanne !

» J'avais du chic et ne le savais pas !
» J'en ai beaucoup et j'en veux davantage
» Pour qu'on le dise en suivant tous mes pas.

Le proverbe n'a que trois scènes ; peut-être la seconde est-elle un peu longue. J'en veux citer encore cet aphorisme, dois-je dire cette vérité :

» . . . . . sans chercher partout un adversaire,
» Les époux ont chez eux de quoi se satisfaire.

C'est pour cela, sans doute, que l'auteur nous invite aux noces de Jeanne et de Chicaneau.

Il est bien temps, ce me semble, de terminer un compte-rendu dont la longueur m'a permis d'esquiver la difficulté de choisir dans un recueil qui n'est composé que de morceaux de choix.

LOUIS-LUCAS.

---

4. — Orient, traductions et imitations de Poésies arabes et persanes, par M. Jules David, maître ès-jeux floraux, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique. — Dessin par M. Auguste Sage, membre de la Société philotechnique, — Paris, 1884.

Messieurs,

L'Orient vrai est une impression dont l'attente, souvent déçue, ne pouvait être remplie que par l'œuvre d'un poète qui fût en même temps, voyageur, orientaliste et historien. Car il fallait peindre un monde de formes et d'images, avoir vu de ses yeux les villes, les peuples et les mœurs, connaître la langue, la littérature et leur génie, enfin être en possession d'un principe de critique qui permît

Digitized by Google

de choisir les œuvres distinctives de cette civilisation spéciale, qui lui font une place à part dans l'évolution de l'esprit humain.

Le volume de vers que nous donne aujourd'hui M. Jules David est un recueil de pièces arabes et persanes. Nous prions qu'on en lise avec attention la préface, pour considérer l'Orient du point de vue où s'est placé le traducteur, ou pour mieux dire, l'auteur, car souvent la traduction fait place à une imitation libre, ou à l'inspiration personnelle.

I.

Il est évident d'abord que pour M. Jules David, l'Orient, c'est l'Islam. Il n'y fait entrer ni l'Inde, ni l'Ethiopie chrétienne, et si nous le pressons encore il le réduit à l'Arabie, à l'Empire ottoman et à la Perse musulmane. Rien de la Perse nossayrie ou gnostique, qui en effet confine par son génie à l'Inde ou à l'Europe alexandrine. Rien de la vaste région des vrais Turcs, hunniques ou mongoliques, qui, quoique musulmans orthodoxes, ont des mœurs toutes différentes des Ottomans. Rien du Maghreb, ni du Soudan ou Éthiopie chrétienne, pays nègres ou berbères qui sont pour les Arabes une région de superstition et de Barbarie. Nous restons dans l'Arabie, la Syrie, chez les Schiites de Perse, à peine chez les Opuanlis, qui ne fournissent que deux pièces au recueil, la 1re Kacidèh et les *deux Amis*. Et de ces quatre régions, c'est l'Arabie qui tient la tête ; la plupart des pièces sont de l'époque où elle dominait l'Islam, elles ne sont pas plus décentes que le dixième Abbasside.

M. J. David le dit formellement : « les Arabes sont plus qu'une nation, c'est une race ; ils remplissent le monde et l'histoire. » Ils sont les fils d'Ismaël, des patriarches de la Bible. Leur vie errante, indépendante, c'est aussi le réservoir de vie où vient se rajeunir la civilisation épuisée dans les villes, et la source de leur poésie. Mahomet est surtout un grand poète, le représentant le plus complet de sa race. Son Coran est une Encyclopédie qui a civilisé les Mongols, les Huns, les Turcs. « La vertu des Arabes, dit encore l'auteur, c'est la fidélité à leurs traditions. Leur mérite, c'est l'amour de la poésie. » Quel est le caractère de cette poésie ? Est-ce monotonie, sobriété forcée ? On

Digitized by Google

le croirait d'abord, mais peu à peu on voit combien la simplicité des sujets et la netteté du dessin s'allient à la vérité des détails, à l'ardeur de la passion, à l'ampleur du paysage. « Elle a, (cette poésie), des espaces vides et des fonds lumineux, comme pendant les nuits la route céleste que sépare de notre globe une atmosphère incolore, pour aboutir à des étoiles. » Nous sommes loin de la surcharge de couleurs, de tons violents, bizarres, de l'accumulation confuse de formes et d'images que depuis notre romantisme, nous identifions avec ce nom d'Orient. Dante avait mieux deviné cette simple beauté du climat arabe, lui qui, sans avoir vu d'autres régions qu'Italie et France, disait : *Couleur de saphir comme le ciel d'Orient.*

Et le drame ? – Des amours fugaces et douloureuses. » Les personnages ordinaires du conte oriental sont les amants séparés. Des passions simples, fortes : la colère, la haine, la vengeance. « Le poète est perplexe, agité, violent. » Rien de métaphysique en son langage ; ses yeux voient l'infini et ses oreilles entendent l'harmonie éternelle.

II.

Les maouals sont de petites pièces courtes, une strophe, exprimant un sentiment, une idée unique. On pense à *l'épigramme* grecque, à ces fleurs de l'Anthologie qui ne sont point, comme nous entendons l'épigramme depuis les Latins, une moquerie en quelques vers, mais les plus petits des poèmes, une réflexion, une impression, quelquefois une critique d'art ou de littérature, comme en ont fait Anacréon et Agathias. Mais l'intensité du sentiment et le génie d'expression sont bien différentes. Nous regrettons de ne pouvoir citer ici la comparaison que nous avons lue, de M. Jules David, dans la *Revue de France*, entre l'épigramme grecque et le maoual, œuvres de deux génies, l'un qui a divinisé la forme et aiguisé la logique, l'autre a donné, en tout ordre d'activité, une expression précise et forte à quelques sentiments simples. Les mouvements imprévus, étranges métaphores de cette poésie, ne pouvaient les rendre avec notre versification, et cependant une traduction en prose, mot à mot, était plus infidèle encore, M. David s'est donc arrêté à des imitations libres. Voici deux *maouals d'amour.*

Digitized by Google

Une feuille de la forêt,
Un grain de sable du rivage,
Une écume qui ne surnage
Qu'un instant et qui disparaît :
Tel je suis pour toi, belle almée.
Qu'importent donc à tes attraits
Mes vœux, mes espoirs, mes regrets ?
Qu'importe au brasier sa fumée ?
Le vent du désert dessèche la fleur ;
Le vent du désert découronne l'arbre;
Mais il ne peut rien, malgré sa rigueur,
Contre le granit et contre le marbre.
Le vent du désert, c'est la passion ;
La neige est la fleur et la femme est l'arbre.
Prends pour t'épargner toute affliction,
Un cœur de granit, une âme de marbre.

Le maoual descriptif est encore plus éloigné de nos habitudes. Chaque poète arabe a sa ville de prédilection, à laquelle il adresse une strophe enthousiaste. C'est ainsi qu'Abd-el-Kader a chanté Tlemcen.

Au pays du désert, il est mille cités
Dont on vante à l'envi le luxe et les beautés.
Erzeroum a sa double enceinte,
Van son lac aux flots argentés,
Grande est Stamboul, la Mekke est sainte.

Autre :

Je demeure au confin des songes
Et des tristes réalités ;
Derrière moi sont les mensonges
Du culte par Dieu rejetés.
Autour de moi, j'ai le prestige
Du ciel, des eaux et des forêts.
Je suis Lahore, et je m'afflige
De voir tes derniers minarets.

Nous ne trouverons pas dans ce recueil un exemple de chacun des genres de *maouals* qui sont des défis belliqueux, des sarcasmes religieux ou politiques, tels qu'en supporta Mahomet. Ceux qui nous sont

Digitized by Google

offerts sont, selon la définition du traducteur, de très douces ironies morales sur le caractère commun des hommes, en tout temps et en tout pays.

Voici deux jolis vers sur le paresseux :

Son seau paraît sur la margelle
Quand l'eau tarit dans le puisard.

Autre :

Pour lui la vie est un mensonge
Et la mort la réalité.
Au fort du combat même, il songe ;
Au désert il s'est arrêté ;
Il préfère au soleil, l'étoile,
L'ombre au matin, la nuit au jour,
Il a devant les yeux un voile.
Tu n'es qu'un rêveur, Almansour.

Les *Ghazaths* sont des poèmes analogues à nos stances, à la *canzone* italienne, aux courtes odes philosophiques des latins ou des classiques modernes. Souvent leur coupe antithétique, la précision de l'idée enfermée en quelques strophes de vers bien frappés, donnent une idée du sonnet, et c'est en sonnets que M. Jules David a traduit trois des plus belles pièces de ce genre. Mais il est bien entendu que la forme même du sonnet, pure invention italienne, n'a nullement une origine arabe.

Je rêvais l'autre jour, je me croyais heureux....

Quand le hadji s'asseoit au sommet d'un coteau...

Les poètes souvent aux derniers jour d'automne,
Quand tout est dépouillé, les plaines et les bois,
Que les buissons sont noirs, les prés nus, les vents froids,
Quand les arbres partout ont perdu leur couronne,

Gémissent en voyant la teinte monotone
De la morne nature où tout meurt à la fois !..
Mais l'hôte du Liban, sous ses rustiques toits,
Aime, au bruit de la bise, un feu clair qu'il tisonne ;

Digitized by Google

Il aime en plein hiver la solitaire fleur,
Et quand le Ciel est pur, un soleil sans chaleur,
Il lui semble qu'alors il craint moins sa misère ;

Qu'à contempler longtemps, cette pâleur, ce deuil
Profond, universel, il craint moins le cercueil,
Et que son âme est prête à quitter cette terre.

La *Kaçidèh* nous paraît être l'Élégie, ou l'Ode romantique, la *Méditation*. Certaines tiennent de l'Apologue, moins le tour trop nettement allégorique que l'Inde et l'Europe y ont donné, et l'abus d'esprit que les modernes y font entrer. Mais surtout c'est la poésie gnomique ou morale, (lire par exemple la *Source*, les *Paroles*), mais sous une forme beaucoup plus picturale et moins didactique que chez les Européens anciens ou modernes. Nous ne pouvons citer que quelques vers d'une kacidèh où le poète compare Constantinople qu'il va quitter, avec le désert qu'il doit traverser dans un pèlerinage à La Mekke.

Je ne peux pas vous dire à quel point je vous aime,
Forêts aux arbres verts, toujours jeunes et beaux...
Minarets de Stamboul, si blancs sous le ciel bleu.

. . . . . .

Allah seul peut compter les larmes que je verse,
Pauvre exilé qui part pour tenir son serment,
Car pour gagner l'Hedjaz, il faut que je traverse
Le désert de l'égarement.

. . . . . .

Le soleil est un feu dont le vent est la flamme
Dans la fournaise du néant.

C'est l'image pourtant de notre destinée.
La vie est un désert et Stamboul est le Ciel...

Nous devons cependant tirer d'autres kacidèhs ou des poèmes qui suivent, quelques vers isolés dont le génie d'expression révèle d'une manière tout-à-fait inattendue le caractère de la poésie orientale. Tantôt une métaphore à la fois violente et précise.

La solitude, cette lance,
A chassé loin de moi mes amis, mes parents.

Digitized by Google

Tantôt une personnification nullement anthropomorfique, comme l'auraient faite les Grecs ou les Hindous, ou les Scandinaves, mais au contraire restée abstraite, et dont la forme est un trait fin, léger, impondérable. Telle est cette animation de la montagne Tchatirdagh :

Le musulman pieux baise en tremblant ton roc,
Sublime Tchatirdagh, mât du vaisseau taurique.

Drogman du monde, exempt de la moindre souillure.

Voilà un vers prestigieux, dont on ne trouverait pas l'analogue dans toutes nos *Orientales* imaginées par des Européens. Devons-nous ici admirer seulement le génie de l'Orient même, en son expression littérale ? Le sens subtil du traducteur a compris qu'il fallait conserver l'image dans son étrangeté, sans y attacher aucune illustration matérielle.

Et cet autre vers qu'on croirait de Ronsard :

Et cependant ma vie eut son aube parée !

Quatre poèmes assez étendus suivent. La *Tour du Tigre*, épisode de la guerre des Atides et des Abassides, est comme un grand bas-relief qu'aurait tracé sur les rochers l'imagination plus plastique des Iraniens. Les *Deux Amis*, les *Deux Amants* montrent en action l'Amour absolu de l'Orient, l'amitié, la jalousie, l'avarice, si semblables à eux-mêmes dans tout le cours de la poésie biblique. Les *Avatars d'une Ame* sont curieux par le mélange d'érudition hindoue et de couleur locale arabe. C'est bien l'Inde vue de l'Islam, et l'enseignement moral que doit tirer un musulman de l'exemple des incarnations d'un Ange dans chacune des castes de la société brahmanique.

Voici de ces poèmes quelques vers qui donnent le ton du style :

La tour

Morne comme un tombeau, *triste comme un blasphème*,

Le regard du Prophète aurait sondé le vide
Jusqu'au seuil éternel où Dieu gouverne en paix.

Ils partirent ensemble, en automne, au matin.
Le ciel était couvert d'une robe de lin
D'un soleil sans ardeur, diaphane promesse.

Digitized by Google

Songe au Dieu du Koran.
Sa générosité ressemble à l'Océan,
On y puise sans cesse et sans cese elle est pleine.

Le volume se termine par six légendes arabes. *Houd et Cheddad* présente l'antithèse du saint et du puissant, permanente en Orient. Nous voudrions citer en entier les *Djorhoms, premiers gardiens de la Caaba*, qui se voient déchus de leur privilège.

Avoir été mille ans la tribu préférée !
Avoir ouvert à tous l'enceinte consacrée !
Avoir vu dans les airs les Anges s'assembler,
Les prophètes sacrés tour à tour défiler.
(Suit l'énumération).

La reprise est étonnante de mouvement :

Avoir été conduit par Abraham le juste,
Avoir fait avec lui le sacrifice auguste,
Avoir été les seuls, aux versants des hauts monts,
Malgré le bruit des Djinns, des Goules, ces noirs démons,
A distinguer les sons d'une voix inégale
Plus faible que les cris d'une jeune cigale.
(C'était la plainte du petit Ismaël)
Avoir sauvé l'enfant qui devint notre émir,
Sous ses ordres, avoir combattu sans frémir
Les Adites géants et les Chamites nègres,
Les avoir poursuivis avec nos chevaux maigres
Jusqu'au fond du désert, loin de toutes cités,
Avoir été les grands, les purs, les respectés,
Avoir été des saints et devenir des hommes,
Voilà pourtant l'abîme insondable où nous sommes !

La *Ville invisible* nous paraît s'élever par sa valeur poétique au-dessus de toutes les autres pièces du recueil; c'est une inspiration devant laquelle pâlit tout l'Orient *peint*. L'effet ici est obtenu par des moyens moraux, et il serait trop difficile de faire comprendre à nos réalistes *intenses* que ce dédain du *rendu* extérieur n'enlève rien à la précision de l'image.

La ville de Dhib est devenue invisible en punition de son insensibilité

Digitized by Google

pour les malheureux. Les caravanes qui l'ont aperçue la prennent pour un mirage, et la traversent sans la voir ni la sentir.

Et depuis ce grand jour qui punit ses démences
Jamais île perdue au fond des mers immenses,
Jamais tribu bannie aux confins du désert,
Ou marabout qui voit le ciel à découvert,
Jamais fakir priant au sommet des montagnes,
Ne fut plus séparé, dans ses mornes campagnes,
De la terre et du ciel, de la vie et la mort,
Que la cité vouée à l'éternel remords.

III.

Comme nos idées sur l'Orient ont varié ! Les Grecs, les premiers de notre race qui aient considéré l'Orient du dehors et par curiosité, ne paraissent pas avoir senti comme nous les différences extérieures : le ciel au-dessus des villes d'Orient était trop semblable au leur, et ils n'avaient pas pénétré jusqu'au désert. Mais ils furent fortement frappés de la différence des civilisations, l'Asie étant *inventive* et l'Europe *critique*, l'Orient vie et désordre, la Grèce règle et raison. L'impression qui dominait était celle du colossal, de l'abondance des faits et des idées, de la superposition des époques, comme de celle des étages de la société. Ils avaient devant eux un Orient plus varié que le nôtre, plus près de l'Europe aussi, car les Chaldéens, les Mèdes, les Perses étaient des sociétés complexes, plus semblables à l'Inde et au Moyen-Age chrétien que ne l'est le simple Orient musulman. Pour le Moyen. Age, l'Orient était anathème ; la science seule allait lui demander ses secrets. C'est après la Renaissance confirmée que la curiosité sympathique se réveilla. Qui pourrait oublier les *Mille et une Nuits ?* Appropriés au goût français, par Lesage, ces récits n'en contenaient pas moins un fond oriental vrai. Mais ce qui plaisait dans ces « Contes arabes », c'était la passion chevaleresque, le rôle dominant des femmes, les intrigues romanesques, tout ce qui est plus persan qu'arabe. De la donnée des Mille et une nuits procède évidemment l'Orient impossible et charmant des romans de Voltaire. Montesquieu, qui eut le génie des comparaisons, revient, comme les Grecs à l'antithèse de l'Europe et de l'Asie, et démontre, en cent façons, le divorce des deux mondes.

Digitized by Google

Volney jeta sur l'Orient le premier regard de la science moderne. Il en conserva quelque couleur dans ses *Ruines*, où la mode ne veut plus voir qu'une allégorie surannée, où l'histoire reconnaît cependant une haute et sagace synthèse. Les peintres et les poètes ont suivi. L'Orient de Delacroix contient la quantité de mouvement qu'il met partout. Decamps a fait un Orient fauve, tourmenté. Fromentin y mêle le brouillard de son rêve néerlandais. Les *Orientales* et les poèmes bibliques ou islamiques de la *Légende des siècles* réunissent l'intensité des couleurs et l'acuité des formes, l'éclat des visions et l'empreinte des réalités. Il y manque une chose simple, qui est aussi une bonne part de l'Orient, le calme, le repos, le vague. Bien des peintres, le jeune Regnault en tête, sont de grands organisateurs de lumière, de couleur et d'ombre, mais justement on nous assure que l'Orient, dans l'emploi de ces moyens, est un peintre plus discret. Le livre que nous analysons, composé de pièces authentiques, nous permet de dire que dans l'Orient la variété du monde extérieur est peut-être moindre qu'elle n'apparaît à nos artistes, mais que l'effet de cette nature simple est puissante sur l'homme, qui lui-même est moins bizarre et plus naïf.

Quant à l'âme intérieure, nous voulons dire l'Histoire, nous serions facilement amenés à penser, avec M. J. David, que l'Islam résume l'Orient, qu'il en est le principe enfin révélé, la suprême fleur. Il n'est qu'un retour aux origines patriarcales, à la simple vie du désert et aux conceptions religieuses qui en dérivent. Mais aussi cet Orient, à force de se purifier, se réduit un peu chaque jour. La Perse lui échappe. Déjà la religion d'Ali est un demi-christianisme ; combien font la Gnose des Nossayris, ces tribus turques ou même aryanes qui ont constitué jusqu'à notre temps la force militaire et morale de la Perse ! L'Égypte, sous l'influence de l'Europe, est peut-être à la veille de redevenir cophte, pharaonique. Les Mogols sont plus dociles à l'Islam. Mais toute religion est bien reçue d'eux et leurs mœurs sont loin d'être arabes. Nous ne parlons pas du Cahy Osmanli, si peu turc par la race et qui ne proclame l'unité de foi que pour maintenir l'unité de gouvernement.

Mais tant que l'Islam aura régné sur les âmes, il leur aura imposé la même morale et la même poésie. Bien plus que dans notre Occident,

Digitized by Google

l'action, le mouvement, les passions regardent l'individu et s'arrêtent à lui. La psychologie y est moins collective. A société simple, art simple. La mélancolie n'y a point le même caractère que chez nous ; rien qui ressemble à l'ironie grecque, à l'amertume schopenhaverienne. Le poète arabe s'attendrit sur lui-même, pour des maux définis, et ne s'indigne point du désordre du monde. Le mot d'Islam nous paraît définir le système : il veut dire *résignation*, conformément à la volonté de Dieu. Le mahométisme est aussi un mouvement de l'humanité vers le repos, comme le fut peut-être à son origine le christianisme, plus tard emporté par l'autorité des races du Nord. L'Église chrétienne, en majorité, regarde le quiétisme comme une hérésie. Ce ne sont pas non plus nos philosophies négatives qui nous donneront l'idée du plein repos d'Orient. Les Épicuriens n'ont jamais paru très sincères dans leur fameux *ataraxie*, et nos pessimistes viennent de s'apercevoir que l'action, tout comme l'abstention, conduit au *nirvâna*. Le rhythme de l'humanité est, comme celui de la musique, une oscillation de deux mouvements, ἄρσιφ et θῆσιφ, élévation et position. L'Islam est une de ces périodes où l'humanité suit le courant des choses, accepte l'organisation du monde, sans recherche de perfection ni de connaissance qui doivent changer sa condition. Certes, avant l'Islam, l'Orient était autrement vivant. Volney l'avait bien vu, quand il faisait honte aux peuples du Livre de l'activité des infidèles.

Ces temps de recueillement, de calme et de silence, ne sont peut-être pas aussi nuls que se le figure l'inquiétude de notre Occident ; ils ont le même rôle dans l'histoire que, dans la nature, le repos, la nuit et le sommeil.

Si le poète de ces chants arabes nous donne prochainement le recueil de prose qui doit compléter l'œuvre, nous y trouverons sans doute la réponse, au moins ingénieuse ou profonde, aux doutes que l'histoire de l'Orient ne cesse de suggérer. Mais nous exprimons aussi l'espérance qu'il ne s'en tienne pas là, que, des nombreuses pièces de vers qu'il a recueillies et traduites, il compose un second recueil conçu dans la même méthode et le même sentiment, et qu'enfin, parlant en son nom, et de son autorité d'historien, il énonce dans un livre de doctrine, la formule générale de l'Orient.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

8. — Histoire des Banques en France, par M. Alphonse Courtois, fils, Secrétaire perpétuel de la *Société d'Economie politique.* — Rapport présenté par M. Gustave Duvert.

Si le passé est la source intarissable à laquelle l'historien puise des leçons, au profit de tous, ces leçons ne peuvent être profitables que lorsqu'il a soin d'observer et de comparer les faits, en tenant compte et des temps et des lieux, et de grouper avec méthode le résultat de ses patientes recherches.

A ces principes fondamentaux, il faut ajouter que dans les matières spéciales, telles que les questions financières, la simplicité et la précision s'imposent. Ainsi que le dit Colbert : « Il faut rendre la matière des » finances si simple qu'elle puisse être facilement entendue par toutes » sortes de personnes. »

C'est en s'inspirant de ces principes que M. Alphonse Courtois, fils, a écrit l'*Histoire des Banques en France.*

Ancien professeur d'économie politique à Lyon, M. Courtois a succédé à Paris, comme secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, à Joseph Garnier, membre de l'Institut.

A chaque page du livre, on reconnaît l'expérience qui permet à l'auteur d'apprécier les faits qu'il rapporte et les institutions qu'il décrit. Il fait l'histoire des banques, mais non l'histoire économique du pays, ni celle du crédit, quoique, dans quelques parties de l'œuvre, l'état du crédit public ou la situation économique en France y soient exposés, notamment à la mort de Louis XIV et à la suite des événements de 1870 et 1871. Ces digressions sont utiles pour faire comprendre au lecteur le rôle de la Banque de Law sous la Régence, et les services rendus par la Banque de France pendant et après la guerre avec l'Allemagne.

L'ouvrage de M. Courtois est divisé en trois parties, plus un appendice ; la première partie est la plus importante au point de vue historique. Il constate d'abord qu'aucune tentative sérieuse de fondation de banque de circulation ou de dépôt n'apparaît en France avant le règne de Louis XV ; il rappelle ensuite qu'à la mort du grand roi, il existait à l'étranger de nombreux établissements, ou banques de dépôt, qui émettaient des billets au porteur contre dépôt intégral

Digitized by Google

de métaux précieux, notamment à Vienne et à Gênes, à Barcelone, à Nuremberg, à Amsterdam et à Rotterdam. Enfin, il ajoute que quatre banques de circulation avaient été fondées à Stockolm, à Londres, à Edimbourg et à Vienne avant 1715.

A cette époque, une institution de ce genre aurait pu rendre de grands services en France, mais avant tout ses finances auraient eu besoin d'être gérées par un Sully ou par un Colbert qui eût rétabli l'ordre, utile surtout à un moment où le trouble politique de la nation venait compliquer la situation économique et financière du pays.

Le Trésor était tellement obéré qu'une voix osa s'élever pour proposer de sortir des difficultés en refusant de tenir les engagements pris par le dernier règne ; mais le Conseil des finances, présidé par le duc de Noailles, repoussa avec indignation, et comme une insulte fait à l'honneur français, cette proposition qui révoltait les consciences au commencement du XVIIIe siècle, et devait, avant qu'il ne s'achevât, trouver des hommes plus faciles pour admettre qu'on n'était pas obligé de payer toutes les dettes de la France, et qu'on pouvait faire banqueroute des deux tiers.

Si le sentiment exprimé par le Conseil des finances était honorable, les mesures prises furent mauvaises. Au lieu de rechercher l'origine de la fortune de quelques financiers, il eût été préférable de poursuivre ceux contre lesquels on avait des preuves de malversation. Il fallait surtout diminuer les dépenses et donner au pays, par une sage administration, le calme dont il avait besoin.

C'est dans ces circonstances que la première banque fut fondée en France, par Law [1] qui formait un singulier mélange d'éminentes qualités et de passions dangereuses : intelligent et désintéressé, il était en même temps joueur ; son esprit était inventif, mais léger. Il avait beaucoup appris ; son savoir comme praticien était considérable, seulement la théorie lui manquait et les principes qu'il prenait pour base de ses systèmes étaient tantôt d'une solidité remarquable, tantôt complètement dépourvus de logique.

(1) John Law de Lauriston descendant de la célèbre maison d'Argyle par Jeanne Campbell, sa mère, né à Edimbourg en 1671. Il résulte des savantes recherches de M. Robert de Massy, que c'est à tort qu'on prononce souvent son nom Lass, rien ne justifiant cette prononciation. Ce nom de Lauriston à lui transmis par son père, venait d'un important domaine que ce dernier avait acheté en Écosse.

Digitized by Google

Law avait conçu l'idée de créer une Banque de France 80 ans avant la fondation qui devait en être faite. Sa pensée était de mettre en valeur le crédit né de la confiance qui se pose elle-même sur la bonne foi ; mais il ignorait le rôle que joue le temps pour établir une œuvre dont le fondement ou le crédit, c'est-à-dire cette faculté sociale basée sur la réputation, l'estime, qu'on ne peut acquérir en un jour. L'idée était excellente, mais l'inventeur ne tenait compte ni du temps, ni de la nécessité qui s'impose de commencer par inspirer la confiance avant de créer ce que nous nommons aujourd'hui la monnaie fiduciaire.

Les fautes commises par Law ne provenaient pas toutes d'erreurs personnelles ; beaucoup étaient communes aux meilleurs esprits du temps. Il croyait, et beaucoup partageaient encore son erreur, que le capital consistait seulement dans le numéraire, et quoique considérant avec raison ce numéraire comme ayant une valeur intrinsèque à l'égal des autres marchandises, il se figurait que la monnaie fiduciaire créée en grande quantité devait augmenter la richesse du pays. Il croyait ainsi que la Banque d'État était préférable à l'institution privée, et c'est à défaut d'autorisation, qu'il créa le 2 mai 1716, sa Banque générale, administrée par lui seul avec le titre de directeur. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails de cette histoire si connue, mais pleine d'intérêt, dans l'étude spéciale qu'il en fait. Néanmoins, il est intéressant de constater qu'on devait prendre beaucoup des dispositions figurant alors dans les statuts de la Banque générale, pour organiser plus tard la Banque de France et d'autres établissements de crédit ; mais à côté de sages mesures, une faute grave fut commise par la non fixation d'une proportion à établir entre la mise en circulation des billets et la somme de numéraire existant en caisse.

Le crédit ne peut pas plus être illimité pour une banque qu'il ne l'est pour un État ou pour un particulier, quelle que soit d'ailleurs la confiance qu'on inspire.

Il y avait du bon et du mauvais dans l'œuvre qui était comme l'image de son fondateur. Tandis que la passion du jeu perdait Law, une spéculation effrénée faisait sombrer la Banque qu'il avait transformée en Banque royale, nouvelle faute aussi grave que celle de la non limitation dans l'émission des billets. Sa création qui eût pu rendre

Digitized by Google

d'éminents services au pays, avait été minée plus encore par la jalousie que par les idées erronées de son fondateur.

L'imagination du célèbre financier ne s'était pas contentée de chercher les moyens de développer le crédit, d'améliorer les monnaies et la circulation fiduciaire; s'il se fût arrêté là, il eût fait tant de bien que l'envie eût été désarmée. Il eût pu même établir un lien avec les pays où fonctionnaient les diverses compagnies privilégiées de commerce fondées par Sully, Richelieu et Colbert, et sauver peut-être ces établissements qui maintenaient l'influence de la France dans de lointaines régions.

Il groupa malheureusement ces diverses sociétés dont plusieurs ne faisaient que végéter, et il en forma la Compagnie d'Occident, nom auquel le public substitua celui de Compagnie du Mississipi. Cette nouvelle Compagnie réunissait les privilèges accordés pour la Louisiane, le Canada, le Sénégal et la Guinée. Il en fut fait autant plus tard pour les contrées orientales; l'édit de mai 1719, attribuait en effet à la Compagnie d'Occident le privilège exclusif du commerce depuis le cap de Bonne Espérance jusque dans les mers du Sud. Seule, elle avait le droit de fréquenter Madagascar, Bourbon, l'île de France, Sofala (sur la côte africaine), la mer Rouge, la Perse, le Mogol, Siam, la Chine et le Japon.

Cette compagnie de commerce était, suivant l'expression du savant M. Levasseur, un souverain-commerçant, un royaume par association.

M. Courtois retrace l'histoire du *Système* de Law et celle de la lutte que ce financier eut à soutenir, lui, créature du Régent, contre les auteurs de l'*Antisystème*, les frères Paris, soutenus, d'une manière moins ostensible que réelle, par le Parlement, par la minorité du Conseil des finances et par le chancelier d'Argenson.

L'Antisystème avait obtenu la concession des Fermes royales, c'est-à-dire le droit de percevoir la majeure partie des impôts indirects; mais le bail en fut cassé à la demande de Law qui offrit à l'Etat de meilleures conditions. Il remportait ainsi une double victoire, en s'emparant d'une affaire importante, et en détruisant la fortune naissante de ses adversaires.

Law voulait obtenir deux résultats : délivrer le Gouvernement des embarras financiers qui l'étreignaient, et donner à ses entreprises

Digitized by Google

un crédit de premier ordre. Ce but était louable, mais pour l'atteindre, il fallait une patience qui lui faisait défaut, et se concilia difficilement avec la passion du joueur.

La Banque Royale, fondue dans le système, devait disparaître avec lui malgré les services réels rendus par Law qui était parvenu à abolir des droits plus vexatoires que productifs et facilitait les échanges en abaissant les barrières et en ouvrant les routes. Il n'eut pas le temps de réaliser ses projets, et si de graves reproches ne devaient lui être adressés au sujet des promesses qu'il fit à ceux qu'il envoyait peupler la vallée du Mississipi, on serait tenté de regretter cet homme. Il semblait être en avance d'un siècle, et pour le bien et pour le mal.

L'élection de Law comme membre de l'Académie des sciences, sa nomination aux fonctions de contrôleur général des finances, après sa conversion au catholicisme, le rétablissement fait en sa faveur de la dignité de surintendant des finances, qui n'avait pu sauver Fouquet, rien ne le garantit contre la haine de d'Argenson, ni contre ses propres fautes.

Les utiles mesures qu'il prit, les services qu'il sut rendre, son désintéressement, tout fut oublié. On ne vit que ses erreurs et le mal qu'il avait fait. Il fut enveloppé dans la déconsidération causée par cette fièvre du jeu qui fit ses ravages dans tous les rangs de la société.

L'auteur de l'histoire des Banques raconte avec talent la chute du système et l'injustice qui poursuivit le célèbre écossais ; il indique les causes et signale les conséquences économiques et financières jusqu'à la peste de Marseille, apportée de Syrie le 14 juin 1720. Cette terrible épidémie joua un rôle important en mêlant ses horreurs au bouleversement de ce cataclysme après lequel certains esprits ne retenaient plus que deux noms caractérisant la douloureuse période : Law, cet étranger chargé des malédictions de tous, dont les fautes ont effacé le niveau des services rendus, et l'évêque de Belzunce, ce français, ce saint bienfaisant entouré de son auréole, que le renversement d'une statue ne saurait faire oublier ; l'un personnifiant le vice du jeu, l'autre la vertu chrétienne.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur nous fait connaître l'histoire et le fonctionnement de la caisse d'Escompte de 1767 et de celle de 1776; il retrace la crise de 1783 pendant laquelle le contrôleur

Digitized by Google

général d'Ormesson compromît le crédit de cette caisse par ses exigences, et la crise de 1787 où le contrôleur général Laurent de Villedeuil commit la même faute.

M. Courtois, parcourant rapidement la période révolutionnaire, démontre que les mesures violentes ont détruit cette caisse, institution féconde, qui avait rendu d'importants services et qui succomba parce que les hommes qui tenaient entre leurs mains les destinées de la France eurent l'idée fatale de recommencer les tentatives de Law, c'est-à-dire d'absorber, au profit de l'État, l'instrument de circulation, puis, gênés par la concurrence irrésistible du métal, de proscrire les espèces monétaires ; enfin d'essayer, pour la seconde fois dans le courant du siècle, de leur substituer une valeur de circulation ne reposant que sur le papier.

Les sages débuts de Calonne, le projet de Banque nationale de Necker, rien n'est oublié dans cette partie de l'œuvre qui forme l'époque intermédiaire entre la liquidation du système et la fondation de la Banque de France.

L'auteur fait l'historique de l'émission des assignats, de la loi du maximum et de l'institution du Grand-Livre, du retour à la liberté des transactions et aux paiements en numéraire, enfin de la création des mandats territoriaux. Ces mandats n'étaient pas autre chose que de nouveaux assignats dont le nom seul était changé.

Les conséquences des événements de la fin du XVIIIe siècle furent lamentables. Malgré les leçons de l'expérience, on croyait pouvoir se passer des métaux précieux et les remplacer par un papier sans valeur; on oubliait qu'il en est de la confiance comme de toutes les convictions : elles ne peuvent être imposées par la violence.

La troisième partie de l'Histoire des Banques est principalement consacrée à la Banque de France, à cette fondation qui est l'un des grands événements de l'histoire financière de notre pays. On ne saurait trop louer la sage organisation de cet établissement et les services qu'il a rendus. M. Courtois fait remarquer que la Banque royale de Law et la Caisse d'Escompte, bien dirigées, auraient pu rendre les mêmes services comme banques de circulation, en s'isolant de l'Etat, et en restant dans les limites de leur institution première. Son observation est juste, mais ce qui caractérise surtout, suivant nous, le grand

Digitized by Google

établissement, c'est la sage lenteur qu'il sait mettre à toutes ses réponses, c'est l'aversion qu'il témoigne pour les folies qui ont fait sombrer les deux banques du dernier siècle : les scandales de la rue Quincampoix et les lois révolutionnaires. L'auteur fait un historique intéressant de l'origine de la Banque de France et des incidents qui accompagnèrent sa fondation. Il retrace savamment la situation relative à la faculté d'émission de billets au porteur payables à vue, qui était retombée dans le domaine commun, Il énumère tous les faits remarquables, les difficultés résultant des nombreuses crises que la France a traversées, les bienfaits de l'institution et les embarras, souvent graves, qui compromettaient sa position.

On voit se former successivement ces Banques de province qui devaient se transformer par un décret de 1848 en succursales de la Banque de France et en services importants qui en ont fait les premiers établissements de crédit du monde.

Nous regrettons de n'être pas d'accord avec M. Courtois relativement à l'absorption des banques de province qu'il qualifie de regrettable; nous avons la conviction que la multiplicité des banques, ayant la faculté d'émettre des billets au porteur, déprécie la valeur de la monnaie fiduciaire, chacune des banques en pouvant avoir le degré de crédit d'un établissement unique.

Enfin l'auteur, après avoir énuméré les traités conclus par la Banque de France avec l'Etat, et avec la Ville de Paris, rappelle la belle conduite de ceux qui la représentaient pendant la guerre de 1870 et 1871. Il nous fait assister ensuite à la fondation du Crédit Foncier de France dont les combinaisons sont dues aux savants travaux de Louis Wolowski; il démontre l'utilité de cet instrument puissant de la fortune qui consiste à mobiliser la valeur hypothécaire. Il relate ensuite la création de nombreuses sociétés de crédit que le cadre de ce rapport ne nous permet pas de mentionner.

Outre les trois parties qui composent l'œuvre de M. Courtois, on trouve à la fin du volume un appendice contenant des annexes d'un haut intérêt. Ce sont des documents historiques qui complètent ce travail, fruit de longues recherches et de savantes appréciations.

Ce compte-rendu, quoique trop long déjà, ne peut faire connaître la valeur réelle du livre de M. Courtois au point de vue économique et

Digitized by Google

financier. Il est plein d'enseignements utiles, d'aperçus ingénieux et de renseignements très bons à consulter pour l'étude des questions multiples qui se rattachent à la fondation et au développement de l'institution des banques.

GUSTAVE DUVERT.

---

6. — Les Belges au Congo.

« *Les Belges au Congo* » Tel est le titre du monument que l'Institut national de géographie de Bruxelles consacre à l'œuvre magnifique que le roi des Belges a inaugurée et suivie avec un zèle, un dévouement qu'un admirable succès récompense quant à présent.

Si nous trouvions dans l'histoire, à quelques siècles en arrière, le récit de la conquête d'un continent nourrissant cent millions d'âmes ; si nous apprenions que cette conquête s'est accomplie, pour ainsi dire sans effusion de sang ; qu'elle n'a laissé après elle ni haines, ni colères ; que bien loin de là, l'influence des conquérants uniquement bienfaisante, à mis fin aux guerres entre les vaincus, à l'institution de l'esclavage ; promis, à bref délai, la cessation de l'anthropophagie ; si nous constations, comme conséquence de la paix rétablie et maintenue, la naissance d'un commerce, tous les jours agrandi, avec le reste du monde, nous n'aurions pas assez d'admiration pour une telle œuvre de la civilisation. Nous nous rappellerions involontairement ces fondateurs d'empire dont la reconnaissance des nations faisait le « *major elonginquo reverentia.* » Se reproduira-t-il ici ; et méconnaîtrons-nous la grandeur de l'œuvre parce qu'elle s'est accomplie de nos jours.

Oui, sous nos yeux, depuis moins de dix ans, a commencé et grandi cette immense entreprise : nous avons applaudi Brazza et Stanley, après Livingstone, Speke et Burke et Compiègne ; puis nous nous sommes pris à détourner notre attention, comme s'il s'agissait seulement d'une spéculation scientifique destinée à rester dans le domaine de la théorie. L'institut de Bruxelles a raison de ramener nos esprits vers la conquête pacifique de l'Afrique centrale, en illustrant son récit de tout le luxe que comporte la typographie.

Digitized by Google

C'est de tout cœur que nous applaudissons à l'énergie des découvreurs de la Société internationale ; et, entre tous, nous admirons le vaillant gallois, devenu américain, Stanley, dont la biographie, à peu près complète, nous est ici donnée pour la première fois, et l'impulsion donnée par le roi Léopold, et les intelligents sacrifices dont il l'a appuyée ; les Belges ont eu, vis à vis de l'Afrique à conquérir, deux bonheurs qui ont manqué à la France : la constance d'un roi mettant au service d'une grande idée l'autorité de sa couronne et une fortune privée considérable : puis l'absence de guerres possibles, d'entreprises lointaines qui eussent enlevé à la grande conquête le concours de la plupart des natures ardentes et dévouées. Marins, officiers de terre, savants, se sont présentés en foule pour seconder le roi : et cette affluence me paraît devoir compter pour beaucoup dans le succès.

Je voudrais terminer ici le compte-rendu des impressions que m'a laissées la lecture du récit, la vue des cartes qu'a éditées l'Institut de Bruxelles. Il en est quelques autres qui devront trouver place ici.

Il est impossible de passer sous silence l'histoire parallèle des conquêtes françaises dans les mêmes régions. La France avait pris, la première, l'initiative des investigations ayant le Congo pour objet. Les Compiègne, les Marche, croyaient avoir trouvé, dans l'Ogowé, une embouchure du Congo : ils ont mis un admirable courage à l'explorer, et leur successeur plus heureux, de Brazza, est parvenu à se faire accepter par les indigènes et à gagner les populations en même temps qu'il découvrait et parcourait le premier, la vallée entière de l'Ogowé et celle de l'Alima jusqu'aux rives même du Congo. Le premier, il est arrivé pacifiquement jusqu'au Congo et a traité avec le Makoko qui règne sur les deux rives. Ce sont ses procédés qu'a adoptés le Roi des Belges et qu'ont imités avec succès les Agents de l'Association nationale.

Stanley, après avoir employé son indomptable énergie à retrouver Livingstone puis à descendre le fusil en main, le Congo depuis le lac Tangangka, s'était mis à la disposition du Roi des Belges et remontait le fleuve à l'aide des ressources de toute nature que lui prodiguait le *Comité d'Etudes du haut Congo*. Parti d'Europe en 1879, il employa deux années à recruter des hommes à Zanzibar, puis à remonter le Congo, par bateaux jusqu'à Vivi (janvier 1880) ; par terre, en faisant

Digitized by Google

la route jusqu'à Manyenga et à Stanley Pool (juillet 1881), au-dessus d'une partie du fleuve inaccessible à la navigation. Le Congo peut être remonté jusqu'à Vivi, à 184 kilomètres de la côte; puis, jusqu'à Stanley Pool (Brazzaville), sur une longueur de 201 kilomètres, il cesse d'être navigable, à raison de ses chutes et de l'état de son lit. Au-dessus enfin de Stanley Pool, la masse immense de ses eaux se développe sur un lit de 1700 kilomètres, d'une énorme profondeur, d'une largeur qui atteint fréquemment 2 kilomètres et davantage. Stanley a fondé des stations jusqu'à cette limite de Stanley Gallo, où l'on retrouve la traversée d'une chaîne de montagnes et l'impossibilité de remonter par bateaux.

En arrivant à Stanley Pool, il avait trouvé Brazza déjà en possession de son traité avec Makoko, mais dépourvu des ressources que lui-même apportait : on se rappelle ses railleries d'assez mauvais goût sur le dénûment de son généreux rival; et la mauvaise humeur qu'il ressentit en se voyant devancé, se traduit aussi dans l'ouvrage même que nous analysons; il est certain que Brazza, embrassant même une partie de la rive gauche par son traité avec Makoko, croisait l'entreprise de l'agent du Comité d'études, et la confusion des deux découvertes se retrouvait encore dans la région maritime au nord du Congo, sur le Nouctou, dont la vallée avait été signalée par Brazza comme le chemin le plus propre, à l'exclusion de l'Ogowé, à atteindre le Congo au-dessus des grandes chutes. — Il faut parler sans doute de ces compétitions qui ont changé en mauvaise humeur la sympathique et mutuelle estime qu'auraient dû inspirer aux deux parties, les admirables qualités dépensées des deux parts. Il suffit de rappeler ici les résultats qu'a consacrés la Conférence africaine de Berlin. Grâce à la sagesse du Roi des Belges et du Gouvernement français, aux excellentes dispositions des Nations européennes qui réunirent leurs délégués sous la présidence du prince de Bismark, les grandes entreprises africaines aboutissent à des résultats dont l'humanité et la civilisation ne peuvent que se réjouir.

D'abord (5 février 1885) la France s'entend avec l'Association internationale : elle constate l'utilité de favoriser dans son voisinage, l'organisation d'un pouvoir régulier. Dans ce but, elle consent des sacrifices territoriaux considérables et règle ses droits et ses frontières avec l'Association.

Digitized by Google

Le 14, sous sa médiation, le Portugal en fait autant, si bien que les questions de territoires, qui auraient certainement, autrefois, soulevé des guerres entre ces voisins, se trouvent résolues pacifiquement.

La France occupe le rivage de l'Atlantique, au Nord de la rivière Chiloango ; ses frontières suivent cette rivière, puis la ligne de partage des eaux du Niadi Quillou et du Congo jusqu'au delà du méridien de Manyenga, près de laquelle elles rejoignent le grand fleuve ; puis la ligne médiane de celui-ci, y compris celle de l'épanouissement appelé Stanley-Pool, jusqu'au confluent de la rivière Likona Nkundja, (près de la station de l'Équateur de l'Association) enfin la ligne de partage des eaux entre le Congo et la Likona, dont le bassin reste français, jusqu'au 17° de longitude Est de Greenwich, (c'est, sauf erreur, une cinquantaine de degrés carrés, presque l'équivalent de la France).

L'Association remettra à la France, sur estimation par experts, les propriétés, que dans ses limites, elle possède à titre privé. — Les difficultés, s'il en naissait, seraient soumises à l'arbitrage de la Commission internationale que crée la Conférence.

Maintenant, Messieurs, nous abordons l'œuvre de la Conférence de Berlin, et cette œuvre est si grande, elle doit tenir une place si importante dans l'histoire de l'humanité, qu'il est impossible de ne pas vous la signaler avec quelques développements.

Disons d'abord qu'elle traite avec toutes les puissances qu'elle rencontre dans l'immense territoire compris entre le 2° de latitude Nord, et le 12° latitude Sud sur l'Atlantique (environ), l'Équateur et le Zambèse sur l'Océan Indien : c'est un territoire de 6,250,000 kilomètres carrés à peu près, soit une étendue 12 fois plus grande que la France. — L'un de ces Etats sera l'Association africaine que reconnaît la Conférence et dont l'avènement est sanctionné par surcroît, par le titre de Roi du Congo que vient de s'attribuer le Roi des Belges.

Elle proclame, par complément aux déclarations du Congrès de Vienne en 1815 :

« *Qu'un cours d'eau, dans toute son étendue navigable, doit être considéré comme un débouché nécessaire pour tous les Etats qu'il longe ou qu'il traverse, et particulièrement pour les Etats situés vers l'amont.* — C'est l'extension, aux nations, des règles appliquées aux

Digitized by Google

propriétés particulières. La France riveraine du haut Niger et du moyen Congo avait tout à gagner à la consécration de ce principe.

Le reste de ses résolutions s'inspire du même esprit de libéralisme; leur effet s'étend, sauf le respect des droits nationaux déjà consacrés, aux immenses bassins du Congo et du Niger (3,600 kilomètres carrés et 4,200 kilomètres carrés) accrus de 150,000 kilomètres carrés sur l'Atlantique et de 2,500,000 kilomètres carrés entre les sources orientales du lac Tanganyka et l'Océan Indien.

Là, d'accord avec les possesseurs du sol et, notamment, l'Association internationale dont le chef est le roi Léopold, l'acte général du 26 février 1885 consacre :

1° Une déclaration de liberté du commerce dans le bassin du Congo, avec dispositions connexes.

2° Une déclaration concernant la traite et les mesures à prendre pour l'annuler le plus tôt possible.

3° Une déclaration de neutralité du bassin du Congo, défini comme précédemment.

4° Un acte de navigation, suivant les principes du Congrès de Vienne, tels qu'ils sont appliqués au Danube, au Rhin, à la Plata, etc., améliorés dans le sens libéral.

5° Un acte de navigation pour le Niger.

6° Une déclaration introduisant dans les rapports internationaux des règles relatives aux occupations qui pourront avoir lieu, à l'avenir, sur les côtes du continent africain.

Ainsi : libre et égal accès de toutes ces eaux par tous les pavillons ; point de taxe d'entrée pendant 20 ans, les marchandises d'importation étant considérées comme monnaie pour les transactions.

Réduction des autres taxes (de sortie ; de pilotage, de phares, de ports, etc., égales d'ailleurs pour nationaux et étrangers) à ce qui est nécessaire au commerce et à la police.

Professions, achats territoriaux et accessibles à tous, étrangers ou nationaux.

Protection des indigènes, missionnaires, voyageurs.

Régime postal (révision de Paris du 1er juin 1878).

Aucun péage maritime ni fluvial basé sur le seul fait de la navigation. — Les taxes utiles décrétées par la Commission internationale,

Digitized by Google

contrôlées tous les cinq ans par les puissances signataires ou adhérentes.

Les routes, canaux, chemins de fer, sont dépendances du fleuve et libres comme lui.

L'exécution et la surveillance des mesures édictées sont confiées à une Commission internationale, formée de délégués nommés par les Puissances signataires ou adhérentes, rétribués par elles, inviolables dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que leurs offices, bureaux et archives.

Cette Commission exerce les droits de souveraineté, même partout où celle-ci n'a pas de titulaire; elle fait, sauf le contrôle quinquennal des Puissances, les règlements de police, pilotage, quarantaine; réprime conjointement avec les puissances riveraines, les infractions aux règlements, et surveille, sous ce rapport, les Puissances indigènes; édicte les travaux à faire pour la navigabilité du fleuve; administre les revenus et les quarantaines — concerte, avec les Riverains, la nomination des sous-inspecteurs, — peut, enfin, faire des emprunts en les votant aux deux tiers des voix, sans intervention ni responsabilité des gouvernements.

Ces règles seront appliquées sur le Niger; mais l'Angleterre sur le bas du fleuve, la France en amont, suppléent la Commission du Congo.

Toute puissance qui occupera un point nouveau de l'Afrique, en donnera avis aux autres et provoquera leurs observations; elle y assurera la police et la liberté du commerce.

Les modifications commandées par l'expérience à cet acte général y seront introduites d'un commun accord.

La Traite, poursuivie exclusivement sur mer dans le passé, le sera désormais, autant que possible, dans le bassin du Congo.

Enfin le commerce, sauf celui de la contrebande de guerre, restera libre, même en temps de guerre. En Afrique, la paix subsistera même entre les Puissances qui se feront la guerre ailleurs.

Si cette œuvre, Messieurs, n'est pas, ce qu'à Dieu ne plaise! détruite avant d'avoir donné tous ses fruits; si nos neveux doivent trouver le monument encore debout, et pouvoir comparer à la conquête européenne en Amérique la conquête européenne de l'autre côté de l'Atlantique, — n'est-il pas vrai qu'ils béniront la sagesse et l'humanité de leurs pères, et trouveront là le plus beau titre d'honneur de notre siècle!

Digitized by Google

Malheureusement, l'Association internationale n'en a pas fini avec les difficultés et les obstacles, après avoir si heureusement surmonté ceux qui se présentaient d'abord. L'absence des communications a son effet ordinaire : les famines partielles. Et, en ce moment même, sur le plateau où se disent adieu les eaux du Congo, du Nil et du Zambèse, nombre de malheureux vont, volontairement, s'offrir à un maître et demander à l'esclavage la nourriture qu'ils ne peuvent trouver par eux-mêmes.

Dans le bassin du Nil, la lutte religieuse menace le territoire libre des mêmes calamités qui ont désolé le Soudan après l'Algérie, la Chine et l'Inde; on parle d'une expédition de quelque mahdi nouveau dans la région des lacs.

Bien des courages seront encore mis à l'épreuve et la race des héros qui ont préparé l'œuvre de l'Association, devra se continuer. Souhaitons-leur heureuse chance et ne leur ménageons pas notre admiration !

« Les Belges au Congo » n'est pas exempt de tout reproche et nous déplorons qu'ayant tant de belles vérités à dire, les auteurs de ce travail aient quelquefois compromis l'autorité de leurs récits en négligeant de s'imposer la plus complète, la plus impartiale sincérité. Tel qu'il est, toutefois, il est plein d'un intérêt que nous nous empressons de reconnaître, soit qu'il nous raconte la série des efforts faits, sous l'impulsion du roi Léopold, et de l'association qu'il a fondée depuis neuf ans, à partir des deux Océans; soit qu'il nous donne la vie de Stanley, l'intrépide gallois, devenu américain sous le nom d'un bienfaiteur de sa jeunesse (il s'est appelé Rowland jusqu'à dix-huit ans) servant alternativement les deux partis dans la guerre de la sécession; puis devenant l'éminent reporter du *New-York Herald* et suivant, à ce titre, le général Hancock contre les Indiens, les Anglais dans l'Afghanistan et l'Abyssinie. Enfin, dans la force de l'âge et d'une imperturbable santé, abordant ce terrible continent africain, si souvent funeste à ses visiteurs, retrouvant Livingstone, traversant de Zanzibar à Loango; enfin, le remontant aidé de tous les moyens de la civilisation qu'il implante, chemin faisant, sur une vallée de 2,200 kilomètres de longueur, jalonnée aujourd'hui par les stations établies par lui ou ses vaillants compagnons.

L'Association est internationale de fait comme de nom, et le per-

Digitized by Google

sonnel blanc réuni dans ses rangs au nombre de 171 personnes (décembre 1884) comprend, avec 46 Belges, des Anglais et des Suédois en nombre à peu près égal, 20 Allemands et 19 autres Européens, ou Américains dont 6 Français. Mais, après avoir constaté que la France, malgré les premiers succès de Brazza et de ses vaillants compagnons, a cédé le premier rang à l'Association Africaine, nous ferons remarquer qu'elle appelle au Tonkin les hommes d'entrain et d'initiative ; tandis que le roi Léopold voit répondre à son appel des hommes appartenant surtout aux nations qui n'offrent pas un pareil appât à leurs citoyens. La Belgique a fourni des hommes à la conquête de l'Afrique centrale; comme son Roi lui donnait l'esprit de suite, la recherche d'une gloire exempte de sang et de deuil, et les ressources d'une fortune privée considérable, c'est à d'autres qu'à la France qu'ira la plus grande part de gloire. Mais la France a assez d'esprit de justice pour applaudir à tous les succès de l'Association qui l'a devancée !

24 mai 1885.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

---

7. — Académie des poètes. — **Les Olympiades,** poésies, 31e année, XIIe volume.

Recevant d'une Académie de poètes un recueil de pièces de vers, la Société des Études historiques ne prétend pas juger de leur valeur ; elle en retire ce qui lui appartient d'après son institution : l'examen de l'état de la poésie selon l'époque, et de la direction où les esprits sont orientés.

On s'est amusé de Pline le Jeune qui écrivait : nous avons eu beaucoup de poètes cette année, comme il aurait dit : la récolte a été satisfaisante ; et J.-J. Rousseau signalait, comme un indice de la décadence des Turcs le nombre de quatre cents poètes qui florissaient chez eux, de son temps ; ce qui ne veut pas dire qu'ils eussent moins de sentiment poétique ou de talent que les rares auteurs des grands siècles, et ce qui n'est pas non plus pour diminuer le mérite d'une

Digitized by Google

Académie qui en est à sa trente-et-unième année d'existence et à son douzième volume ; mais enfin, il existe un rapport entre l'âge des peuples et la suite des périodes d'art.

L'imitation est tellement la loi de certaines époques, qu'à la fin les seules œuvres dignes de remarque sont des œuvres imitées ; elles ne sont pas de premier ordre, c'est bien naturel, mais ce qui n'est pas imité est nul. Par une apparente contradiction, la nécessité de copier est d'autant plus impérieuse que la prétention de s'affranchir de la raison générale est plus répandue.

La langue française des deux derniers siècles, abstraite, impersonnelle, était un lien de l'auteur au public, et ne désespérait personne au point de réduire chacun à se constitner pour lui seul une autre langue. Et cependant chacun n'en avait pas moins son style. Le style était ce que l'auteur ne pouvait arracher de soi et fondre dans la correction qu'il devait chercher avant toutes choses : de là l'originalité, de là l'énergie, de là la grâce, toutes puissances personnelles et comme involontairement soulevées contre la convention que, d'ailleurs, nul ne songeait à enfreindre. Aujourd'hui, chacun appelle style la manière d'écrire de celui qu'il imite. Il veut être cet autre, de peur d'être tout le monde, et par un secret désespoir de ne jamais être lui-même. Sans doute, les œuvres expriment beaucoup d'idées sous des formes savantes. Mais les idées sont dans l'air, plus qu'elles ne le furent en aucun temps, et les formes sont apprises, l'enseigne d'une école.

Il est intéressant d'observer, dans le recueil des *Olympiades*, la netteté rigoureuse des compartiments où se rangent eux-mêmes les poètes de ce temps.

Peu, très peu remontent à une manière plus ancienne que le romantisme. Et cependant, s'il faut imiter, c'est plutôt une forme disparue qui peut produire une impression neuve. Ainsi nous voyons reparaître l'ode selon la formule de Lefranc de Pompignan dans *Résurrection*, de M. G. Hariet. C'est de la France qu'il s'agit, de la régénération par l'esprit militaire ; l'expression grave, l'allure ferme et correcte, l'affectation de sévérité, rappellent tout-à-fait le lyrisme dogmatique du XVIIe siècle. Les *Stances à la Nuit*, de M. E. de Calonne, sont une poésie fugitive, mélancolique et souriante, qu'on croirait de Ducis.

Digitized by Google

Mais voici les imitateurs du romantisme.

M. Lucien Paté a écrit le *Vieux Pêcher*, jolie églogue philosophique, dans une forme libre et souple, négligée, où l'influence de Sainte-Beuve traverse celle de Lamartine. *Dans les Prés*, de M. Émile Adam, est encore une idylle lamartinienne, et M. Charles Mando *(Jeune homme et Phalène)*, associe à cette facture quelque chose de Millevoye. M. Siredey rend hommage à A. de Musset par une *Nuit d'Avril*, dédiée à la mémoire de ce poète, dont il combat la doctrine en s'appropriant ses formes dans le plus étonnant pastiche. C'est la grande poussée de l'alexandrin libre, lyrico-bouffe, la philosophie déclamatoire, le désordre apparent des interjections, des lamentations et des apostrophes. S'il se borne à quelques 160 vers, c'est pure réserve et non fatigue, car il semble que le procédé étant trouvé, l'application en puisse être indéfinie. Victor Hugo commande une phalange compacte et disciplinée. L'*Eglogue*, de M. Jules Lemaire, est une variation sur la campagne et l'amour, comme on en admire quelques centaines dans *les Contemplations*. C'est une *contemplation* historique et patriotique que *Larmes des choses*, de M. Félicien Maurel; Victor Hugo est là, de même que dans *Premier brin de mousse*, de M. Girard. Cette pièce est *une Légende des siècles*. M. Emmanuel des Essarts procède aussi de Victor Hugo par la trame même de sa phrase poétique ; mais il est plus tempéré de style, il enchaîne plus honnêtement les idées et il mêle à son lyrisme je ne sais quoi de raisonnable et de sensé, qu'il tient de l'École du bon sens de MM. Augier et Ponsard, et dont il n'a jamais voulu se défaire.

D'autres suivent les *Epigones* du romantisme.

Ainsi, ce n'est point la Pléiade qu'imite M. Justin Bellanger, dans *Barlet*, agréable description d'une campagne, c'est plutôt M. Théodore de Banville qui a rajeuni les mètres de Baïf. M. Adolphe Thalasso copie Baudelaire et M. Leconte de Lisle, et à travers eux, les poètes malais, japonais, chinois. *Hirondelle* et *Fleur de Pêcher* sont des échantillons du lyrisme intime de l'Extrême-Orient. Qui que ce soit qui ait importé le japonisme dans nos arts, il nous a rendu difficile pour la perfection de la forme. Tout près de Baudelaire, se tient M. Achille Caro, dans le *Bal* et dans le *Sonnet*. Idées noires, facture ferme, fine et dure. De Baudelaire aussi procède M. Frédéric Bataille, en des *terze rime*, mètre cher aux

Digitized by Google

seconds romantiques, *Voix de Colombes*. Mais Baudelaire et Gautier rimaient plus richement, quoique pas autant qu'on a dit. Les *terze rime* sont un mètre italien dont l'effet n'est pas heureux en français, parce que les rimes dans notre langue ont des sonorités trop différentes ; le son nouveau, qui arrive à la rime tous les six vers, cause une surprise mal euphonique. Cependant on s'y habitue, et c'est l'excuse des artistes, de plus en plus enclins à compter sur les secondes auditions. De même M. F. Bataille nous donne aussi dans les *Taureaux de la mer* un Leconte de Lisle très méritoire. On voit d'ici le parti qu'on pourrait tirer de ce sujet mythique, si l'idée n'était enfermée en un sonnet, forme étriquée qui exige une perfection impossible. Cependant l'effet est encore suffisamment « immense », « sombre », « hérissé », « vert », « monstrueux », « harcelé », « tordu ». Pas un homme de plus de trente-cinq ans, a part l'inventeur du genre, n'écrit aujourd'hui de vers semblables, mais beaucoup de jeunes gens de moins de dix-sept y réussissent aussi. Le *Fragment*, de M. Alfred Dalibaud, est un pur Baudelaire. Nous y trouvons « un pauvre cœur pourri. »

M. Hippolyte Buffenoir dédie à M. Jules Prudhomme *le Soleil et l'Homme*. C'est bien au philosophe-poète que peuvent plaire ces idées élevées, cette vague inquiétude, ce vocabulaire mêlé de termes nobles, souvent les mêmes, qu'on ne voit que dans les livres, et quelquefois de termes précis jusqu'à la technicité. En adressant à *M. X.*, une épitre positiviste, M. Achille Caro a fort habilement uni la facture de Sully-Prudhomme à celle de Musset. La pièce est semée de lignes de points, parce que le Recueil, ouvert à toutes les opinions, n'admet cependant pas ce qui, dans l'expression, peut blesser des croyances répandues. Il en reste assez pour qu'on suive la trace de raisonnements justes, si justes qu'on se demande où est l'intérêt de rédiger dans la langue des illusions et des images, ce que nous pouvons tous lire, en pleine lucidité, dans l'excellente prose de Littré.

Telles sont les sources d'imitation. Cette poésie retarde, cependant, au moins de dix-huit mois. Il y manque une école qui complète le cycle Baudelairien et qui y fait pénétrer l'influx verlainien, les Intenses, les Décadents, les peintres de la tache, appelons les tachistes. Leur poésie se confond avec la tapisserie, la peinture sur émail, la sculpture

Digitized by Google

sur bois, l'orfèvrerie d'art et la faïence ; mais tout le prestige en est perdu si on ne sait la lire très lentement, en plaçant un accent sur chaque syllabe et en poussant d'intimes sanglots.

Les érudits, les dilettantes que nous sommes forcés d'être, n'exigent pas qu'un poète n'imite jamais. La curiosité sympathique est ouverte sur trop de choses. Et même, il est un genre d'imitation qui nous paraît trop peu cultivé. C'est la traduction libre qui fait connaître les chefs-d'œuvre étrangers, en dehors du mot-à-mot dont l'utilité incontestable est toute différente. Aussi, n'avons-nous pas de réserve à faire à l'égard des *Deux Amis*, conte osmanli, traduit par notre confrère M. Jules David et qui figure aussi dans son *Orient*. Fort justement, le traducteur use de la versification française classique, qui, souple encore et moins esclave qu'aujourd'hui des mots à effet, s'adaptait sans efforts à ce qu'il y de général dans la pensée de l'original, ne sacrifiait pas l'impression d'ensemble à l'intensité du détail. On ose ici indiquer cette voie à nos jeunes versificateurs. L'imitation des contemporains est stérile, la connaissance de l'étranger est précieuse ; et le talent qui se concentre sur un sujet déjà traité supérieurement, acquiert des ressources imprévues.

On ne se résout pas à terminer cette note sans faire une remarque qui peut surprendre les détracteurs de notre temps. Celui qui lirait ce recueil de vers, au point de vue des sources de l'inspiration morale, ne croirait jamais de notre littérature le mal qu'elle dit d'elle-même. On pense, en vrai classique, à ces deux vers du bon Despréaux, qui nous ont toujours paru empreints d'une gravité touchante :

« Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images. »

J. DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

Au cours de l'impression de ce numéro, nous avons reçu la circulaire ministérielle suivante que nous nous empressons de publier avec le programme qui l'accompagne.

Paris, le 7 septembre 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886, en vous priant de lui donner toute la publicité désirable. Comme les années précédentes, il comprend cinq parties distinctes afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Les Sociétés savantes ont collaboré dans une large mesure à l'ensemble de ce programme; en réponse à ma circulaire du 12 mai dernier, elles m'ont transmis un grand nombre de sujets qu'elles jugeaient dignes de figurer à l'ordre du jour du Congrès, et le Comité, en arrêtant la rédaction définitive, a essayé de tenir compte de tous les vœux, s'attachant seulement à généraliser les termes de certaines questions quand elles ne semblaient viser qu'un intérêt local.

Un assez grand nombre de sujets d'études, surtout ceux qui intéressent les historiens et les archéologues, vous avaient été déjà soumis dans des sessions antérieures; vos sociétés ont compris que les nombreuses et intéressantes communications auxquelles ils ont donné lieu n'avaient fait qu'en accentuer l'intérêt, et, devant les vœux émis, le Comité a cru devoir, cette année encore, les maintenir au programme.

L'initiative prise par vos sociétés et que je tiendrai toujours à leur laisser, m'est une garantie précieuse pour l'avenir: j'ai la confiance que l'an prochain, sur tous les points qui constituent ce programme et que j'ai choisis d'accord avec vous, MM. les Délégués apporteront les résultats de leurs travaux et seront prêts à soutenir des discussions qui assureront l'éclat de votre Congrès et en démontreront de plus en plus la haute importance scientifique.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
RENÉ GOBLET.

Pour copie conforme:
Le Directeur du Secrétariat,
CHARMES.

Digitized by Google

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1886

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen-âge.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

9° Etude des anciens calendriers.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses.

14° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

15° L'histoire des mines en France avant le XVIIe siècle.

16° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane.

17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

Digitized by Google

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Dresser la liste des sarcophages païens sculptés de la Gaule. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes militaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

Digitized by Google

11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandés soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen-âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

13° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues?

III. — SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Des procédés de mobilisation de la propriété foncière expérimentés ou proposés en France ou à l'Étranger (cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.).

2° De la propriété en pays musulman.

3° Analyse des dispositions prises, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la prestation en nature; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

4° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

5° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

6° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises? Y aurait-il avantage à créer des universités régionales? Quels services pourraient-elles rendre?

7° De l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

8° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

9° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen-âge à la Révolution.

10° La diminution de la population rurale.

11° Étudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIIIe siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

Digitized by Google

12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits; ne serait-ce pas là le moyen de résoudre la question du crédit agricole et des banques agricoles?

13° Etude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie.

14° Pourrait-on reprendre la frappe des pièces de 5 francs en argent sans avoir à redouter un rapide drainage de l'or?

15° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines établies par le Code pénal et par la loi de 1885.

IV. — SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES, CHIMIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES.

1° Étude du mistral.

2° Méthodes d'observation des tremblements de terre.

3° Électricité atmosphérique.

4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement du climat.

7° Études relatives à l'aérostation.

8° Étude de la gamme musicale, au point de vue historique.

V. — SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

1° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

2° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et dans ce dernier cas les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

Digitized by Google

3° Étude des migrations des oiseaux. Indiquer les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

4° Étude des phénomènes périodiques de la végétation; dates du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidences de ces époques avec celles de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

5° Examiner et discuter l'influence qu'exercent sur les insectes les températures hibernales et leur durée plus ou moins longue.

6° Étude des insectes producteurs de miel et de cire.

7° Étudier, au point de vue de l'anthropologie, les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

8° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen-âge et dans les temps modernes.

9° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies.

10° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

11° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

12° Influence des plantations d'eucalyptus au point de vue de l'assainissement des terres marécageuses. Utilisation de ces arbres.

13° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha. Quelles sont les conditions propres à leur culture? De leur introduction dans nos colonies.

14° Étudier l'influence de la chaîne des Cévennes dans les limites apportées à la propagation vers le nord des espèces végétales et animales de la région méditerranéenne.

15° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique.

16° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes.

Digitized by Google

17° Étudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent.

18° Etudier les résultats géographiques obtenus à la suite de grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin.

CHRONIQUE.

M. Veyret élu Président de l'Association Polytechnique de Lagny. Publication de deux Conférences.

Nous avons le plaisir d'apprendre que notre confrère M. A. Veyret, professeur au collège Chaptal, a été élu pour trois ans Président du corps enseignant et Directeur des cours de l'Association Polytechnique cantonale de Lagny. Déjà, précédemment, nous avons eu l'occasion de signaler des conférences professées à cette Association par M. Veyret. Il vient d'enrichir cette collection de deux nouvelles études: l'une sous le titre de biographie de Beaumarchais, d'après l'ouvrage de M. de Loménie; l'autre intitulée : étude sur la puissance du travail. M. Veyret a fait hommage de ces deux opuscules à la *Société des Études historiques*, il en sera rendu compte.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Novembre. N° 9.

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

LE PESSIMISTE ET L'OPTIMISTE

SCHOPENHAUER ET JOUBERT.

Plutarque se plaisait aux parallèles: c'est parfois un exercice de rhéteur, mais c'est parfois aussi un moyen très utile de renforcer par le contraire le sens d'une chose ou le caractère d'un homme. Il ne s'agit donc que de mener à bonne fin une tâche littéraire jadis recherchée et curieuse, aujourd'hui plus facile sans être banale. Le parallèle ne permet pas seulement d'opposer deux contraires, il permet aussi d'analyser deux caractères assez dissemblables pour se faire contraste. C'est ce que nous avons essayé dans les biographies de Schopenhauer et de Joubert, opposés de tendances et de vues, de tempérament et d'esprit. Il pourrait résulter de notre étude un sens et un agrément, un sens si nous parvenions à pénétrer deux hommes aussi éloignés par les actes que par la pensée, un agrément, si nous le faisions avec conscience, sinon avec talent. Aussi n'hésitons-nous pas à entreprendre ce sujet qui offre par lui-même tant d'attraits divers et tant de curiosité psychologique. Commençons hardiment ce parallèle, un peu long, mais laborieusement étudié, et confions-nous à la bienveillance du lecteur, qui sait proportionner son indulgence à la capacité de l'écrivain.

Digitized by Google

SCHOPENHAUER.

Schopenhauer est né en 1788, et, il est mort en 1860. Outre son livre de métaphysique paru en 1819, et refondu en 1844, époque où, froissé par l'insuccès de ses œuvres, il injuria ses prédécesseurs, tout en honorant Kant comme le père de la philosophie allemande, il a publié en 1851 sous le titre de *Parerga* et *Paralipomena,* deux volumes de petits essais sur différents points de métaphysique et de morale. Est-ce là un chef-d'œuvre? quelques-uns le croient, entre autres MM. Léon Dumont, Franck, Weilh, Challemel-Lacour, Foucher de Careil. Certes il nous faut un grand courage pour combattre de pareils adversaires; mais le bon sens nous commande, et nous protestons sous sa dictée. Le bon sens a des droits imprescriptibles ; il permet d'attaquer le plus brillant par le plus obscur, le géant par le pygmée. Chose étrange, Schopenhauer avait été négligé par ses compatriotes jusqu'à l'époque de cette dernière publication. Il nous suffira donc d'analyser cet ouvrage pour faire connaître l'auteur dans ses défauts et dans ses qualités, et pour le ranger au moins parmi les fantaisistes les plus bizarres et les plus excentriques.

Schopenhauer semble avoir été prédestiné à devenir un type de pessimiste acharné et convaincu. Né d'un père, commerçant hardi, et sans trop de scrupule, énergique par tempérament, actif par intérêt, brutal par caractère, et d'une mère, femme d'esprit, quoique plutôt bavarde que véritablement intelligente, et dont Fuerbach a dit qu'elle n'avait ni cœur ni âme: fruit glacé d'un mariage de convenance, il ne goûta jamais ni les délices de l'amour maternel, ni la tendresse d'un père heureux d'élever un rejeton de son sang, de lui inculquer ses principes et de le suivre dans la vie, en le protégeant et en le dirigeant. Bien au contraire, dès qu'il eut dix ans on le fit voyager pour l'initier au négoce, et on le laissa vingt mois au Hâvre, chez des étrangers, et parmi des ballots de marchandises. Or, s'il est pour la jeunesse une douleur sourde mais pesante, inconsciente mais lamentable, c'est d'être privé du foyer familial, c'est de ne rencontrer autour de soi qu'indifférence et froideur, c'est d'être sevré avant l'âge de toutes ces douceurs, de toutes ces gâteries, de tous ces petits bonheurs dont se

Digitized by Google

compose la félicité enfantine. Jamais un sourire, jamais une caresse; des soins vulgaires, nul jeu partagé; rien que de sages conseils, aucune confidence amicale: tout sévère et positif à l'époque du rire et des illusions. Comment voulez-vous qu'un enfant, étouffé sous une pareille atmosphère, n'en contracte pas une souffrance interne, où l'âme froissée se révolte d'abord et ne se résigne plus tard que pour réagir contre la destinée humaine!

Cependant le père de notre philosophe étant mort, et sa mère s'étant faite femme de lettres, composant des romans, écrivant des articles d'art, et frayant avec Klopstock et Goethe, Schopenhauer obtint de quitter le commerce, et d'entrer au gymnase de Gotha, et de là à l'Université de Gœtingue. Ce fut pour lui une précieuse délivrance; plus de chiffres à accumuler, des idées à acquérir, au contraire, de l'air et de la lumière. Néanmoins il n'entreprit d'abord que l'étude de la médecine et des sciences naturelles, et ne s'adonna ensuite à la philosophie qu'incité par un disciple de Kant. Bientôt son esprit pointu et hargneux se manifesta en entendant Fichte. Loin de goûter ce philosophe, il le critiqua, le railla, et passa outre. Où allait-il ainsi? A ces ténèbres épaisses de la métaphysique la plus opaque, à laquelle, pour notre part, nous avouons humblement ne rien entendre. Il commence par une thèse dont le titre seul fait tressaillir tout lecteur ignorant, et que critiquent même certains initiés: *De la quadruple racine du principe de la raison suffisante.* De ces quatre racines, il paraît plus juste de n'en admettre qu'une seule, celle de la *causalité*, ainsi que l'établit Leibnitz, et ainsi que le croient les deux vulgarisateurs de Schopenhauer en France, MM. Ribot et Dumont. Belle entrée en lice de notre lutteur, qui, après avoir *tombé* Fichte, Schelling et Hégel, ses trois célèbres rivaux, finit par créer à son tour une philosophie qui n'eut aucun succès, et ne lui laissa au cœur que l'amertume d'une lourde chute.

Combien de temps resta-t-il sous le poids de cet insuccès? Des années et des années, jusqu'à l'époque lointaine où un acharné chercheur découvrit enfin un volume de sa philosophie oubliée, le lut, crut le comprendre, et le lui apporta pour obtenir quelques explications. Cet unique et bienheureux disciple en fit naître d'autres; et comme l'Allemagne, si féconde d'ordinaire en philosophes, en manquait alors, faute de mieux, on adopta Schopenhauer, et, les sots aidant, on lui

Digitized by Google

bâtit une réputation qu'on s'est empressé d'admettre en France. C'est qu'elle-même, depuis la mort de Cousin, était privée d'un chef d'école bruyant et audacieux; et, chez nous, quand on ne possède pas ce phénix, on n'éprouve aucun scrupule à le demander à l'étranger. Voilà comment Schopenhauer, gagnant de jour en jour des partisans parmi nous, finit par s'y créer des disciples, presque une école, et put impunément y distiller son fiel et y répandre son poison. Sa philosophie, le pessimisme, dont la souffrance est le principe, fut une nouveauté, sinon un succès, et ses autres volumes de pensées et de maximes ne sont lus, à l'heure qu'il est, qu'à cause même de leur excentricité maladive et exorbitante. La première partie de l'un d'eux: *douleurs du monde*, contient toutes ses théories, ses rêves, ses hallucinations; la seconde sur l'*amour*, *les femmes et le mariage*, est bien la diatribe la plus violente, la plus excessive, la plus insolente, la plus grossière, qu'on ait jamais imaginée, qu'un cerveau malade ait pu concevoir et une main fiévreuse écrire.

Cette diatribe contre les femmes, lourde, épaisse, sans justesse, sans esprit, devait en effet sortir du cerveau plus ou moins détraqué de ce vieux garçon, qui déteste les femmes parce qu'elles n'ont jamais fait attention à lui, parce qu'il n'en connaît que les filles de taverne et n'en fréquente que les belles du trottoir. Sans famille, sans compagne, sans intérieur, il nie comme les bêtes ce qu'il ne voit pas. Condamné à la polygamie de la rue, il ne peut comprendre, ni le rôle de la femme dans un salon, ni la douceur de l'épouse dans le gynécée. Parlez donc à un pareil infirme de cette union des âmes qui survit aux séductions de la jeunesse, qui transforme les rapports conjugaux en partage exact et sympathique de la vie dans ses chances comme dans ses déboires, dans ses luttes comme dans ses triomphes, qui concourt avec vous à établir votre maison et à la mener. Précieuse dans ses conseils, ardente à vous inspirer des idées et des actes excellents, attentive à vos besoins, empressée dans ses soins, dévouée dans vos défaillances, cette inspiratrice du bien vous aide et vous réconforte à chaque pas que vous faites. Son intelligence, plus souple que la vôtre, parce qu'elle n'a qu'un but, votre bonheur; sa raison droite et sincère, généreuse autant que logique, vous ramène bien souvent au vrai et au juste, calme vos ressentiments et vous rappelle à l'indulgence.

Digitized by Google

Les femmes ont particulièrement le don des grâces, et le charme de l'esprit et du cœur. Élevées dans leurs sentiments, convaincues dans leurs tendresses, elles savent encourager et inspirer les sacrifices les plus nobles et les dévouements les plus sincères. Elles dominent le cœur par la bonté, elles dominent l'esprit par la justesse. Elles ont la main douce et l'âme délicate, et pansent aussi bien les plaies du corps que celles du cœur. Tout en elles a ce caractère d'apaisement, de modération, de sensibilité, qui calme l'homme dans ses souffrances et offre à sa nature plus rude cette noble résignation, seul bouclier contre les chagrins de la vie. Nos joies, en les partageant, elles les multiplient; nos peines, en en prenant leur part, elles les allègent et les effacent. Rien ne diffère entre époux qui s'aiment: les actes, les pensées, les jugements, tout s'accorde et s'harmonise. Vous retrempez sans cesse vos idées dans une sympathie affectueuse qui les épure et les fortifie. C'est votre conscience que vous interrogez dans celle de votre femme, et elle sait toujours diriger votre vie avec cette sûreté qui double toute puissance. Ne craignez pas sa domination, elle règne sans effort et triomphe sans lutte; et dans ces heures de découragement qui sont le lot de chacun, sa seule présence rassérène vos esprits et vous rend à vous-même.

Que notre philosophe, aussi dépourvu d'expérience que de sensibilité, ignore cette coopération de la femme à notre existence qu'elle illumine et enchante, rien de plus naturel et de plus conséquent. Mais qu'il lui refuse toutes les aptitudes de l'esprit, le pouvoir de la pensée, le goût de la poésie, le charme du style, le sentiment de l'âme, ceci dépasse tout droit à la liberté d'être absurde. Quoi! ne compter pour rien Mme de Sévigné et ses adorables lettres, qui, tout en prodiguant à sa fille une tendresse inépuisable, peint une cour et juge des événements avec le tact du plus fin journaliste; Mme Dacier et sa science hellénique, si extraordinaire pour son temps; ces grandes dames du XVIIIe siècle, dans le salon desquelles Voltaire lui-même allait puiser de l'esprit; cette pauvre Mme de Staël, cœur généreux, âme libérale, grand écrivain, qui n'a eu qu'une faiblesse, celle de louer les Allemands; Mme Georges Sand, qui restera un modèle de style dans la langue la plus riche et la plus ample à la fois; Mme Valmore dont le cœur débordait de tendresse; Mme Tastu dont l'âme débordait de

Digitized by Google

poésie; et encore, chez nos voisins les Anglais, ces miss et mistriss qui font du roman une œuvre de morale, défaut que n'ont plus nos romans d'aujourd'hui.

Puis, dans les arts, dans la peinture, est-ce que Mme Vigée-Lebrun n'a pas fait de ces portraits pleins de sentiment et de vérité, qui la classent parmi les plus grands portraitistes? Dans la musique surtout peut-on dire que les femmes ne sont pas les plus admirables interprètes de ce que cet art a de plus exquis, de plus élevé et de plus grandiose? Il est vrai que selon Schopenhauer, les femmes n'ont jamais plus de *dix-huit ans* pour la raison et le goût, et restent toute leur vie de *grands enfants*. C'est à peine s'il épargne la mère, à laquelle il veut bien accorder un certain instinct de prévoyance et de dévouement, utile à la *propagation de l'espèce*.

Savez-vous pourquoi Schopenhauer dit tant de mal des femmes, c'est qu'il ne comprend rien à l'amour. Ce n'est qu'inconsciemment, selon lui, que l'amour s'allume dans les yeux de deux amants, pénètre dans leur âme, se développe par la passion. La nature veut avant tout la *propagation de l'espèce*, et c'est par un instinct grossier et bas que ce philosophe matériel et obtus, traduit ces adorations éthérées, ces dévouements successifs, ces aspirations vers l'idéal, ces élans vers le ciel qui sont pour des amoureux, dignes de l'être, la préface sublime de leur tendresse éternelle.

Ne dites pas que de pareils amoureux soient une exception; l'exception ici, c'est la règle; l'exception, c'est l'épuration, c'est le perfectionnement, c'est le progrès, loi qu'admet notre philosophe têtu, — et qu'il n'écarte, que lorsqu'elle le gêne dans ses paradoxes. On n'est pas plus naïf que ce bonhomme; il croit traiter de l'amour, et il ne parle que de l'appétit le plus ignoble, que de l'instinct le plus vil; il nous ravale malgré nous jusqu'à l'état des bêtes, et s'y complaît pour sa part jusqu'à nous prouver sa descendance controversée, mais qu'il affirme, avec les orang-outans. On voit bien qu'il a la mémoire de ses aïeux, et que c'est sous leur inspiration qu'il écrit. Cet éclair d'intelligence qui surgit de son cerveau opaque ne lui sert qu'à préciser ses erreurs, accentuer sa déraison, faire épanouir sur sa face béate et satisfaite toutes les platitudes qu'il débite.

Et ne croyez pas aux exagérations de notre critique, n'accusez pas

Digitized by Google

nos sarcasmes d'aigreur ou d'emportement. Nous étions tout prêt à l'indulgence envers cette illustration d'outre-Rhin, née et nourrie dans la forêt noire, s'il n'eût que calomnié les femmes, faute de les comprendre, injurié l'amour, faute de le sentir ; mais, logique dans ses inconséquences, après avoir nié les sentiments humains dans ce qu'ils ont de pur et d'élevé, il s'attaque aux idées religieuses, il les conspue sans les étudier, il les condamne sans les admettre ; il guerroie contre Dieu avec cette tranquillité germanique, cette outrecuidance de philosophe, cette sérénité du non-sens qui caractérise les athées de nos jours. Aussi ses blasphèmes sont-ils encore plus niais qu'odieux.

Rien de plus commun, de plus creux, de plus pauvre que ses déclamations contre les religions. C'est le scepticisme bourgeois le moins imaginatif qui se puisse rencontrer : Il a emprunté à tort et à travers, à d'Holbach et à Helvétius, sans l'énergie audacieuse de l'un, sans l'apparence de raisonnement de l'autre. Les a-t-il lus seulement, les a-t-il compris ? Rien ne l'indique dans cette pitoyable déclamation. Il va écrasant toute pensée religieuse sous son lourd sarcasme, tout vœu de l'âme sous son ironie pesante. Il raille quand il faudrait raisonner ; il se moque quand il faudrait prouver. Rien de plus terne, de plus fade, de plus écœurant que cette prétendue philosophie qui parodie la souffrance sous l'atteinte d'une vaine souffrance, laquelle est une paresse d'esprit plutôt qu'une angoisse du cœur.

Nous n'avons jamais vu les traits de notre philosophe ; mais nous savons qu'il n'était ni beau, ni fort. De là les vices et les défauts de son tempérament. Il est laid, et il ne plaît à aucune femme ; il est faible, et il fuit la lutte, le combat, et jusqu'à la guerre pour la délivrance de l'Allemagne. Il préfère nier le sentiment de la patrie plutôt que de s'engager à la servir ou à la venger. Egoïste par caractère, pessimiste par système, il laisse vagabonder son âme à travers mille contradictions : ce qui déroute à tout instant nos idées, et nous rend son portrait si difficile.

Nous savons seulement qu'au moral il est plutôt timoré que vaillant, malgré sa parole qui le grise et sa vanité qui l'étouffe. Il n'a rien de la fougue de la jeunesse ; à vingt ans, il semble vieux ; à vingt-cinq, il fuit la bataille. Il est même lâche devant la maladie, ce contempteur de l'existence, ce railleur, ce bravache ; il évite de ville en ville le

Digitized by Google

choléra, quand il arrive en Allemagne en 1832, et finit par s'établir à Francfort-sur-Mein où il se fixa jusqu'à sa mort. Ce n'est pas, du reste, qu'avant ces vingt-neuf années où il ne quitta pas sa dernière résidence, il n'ait voyagé souvent à la rive prochaine, en Italie, par exemple, où il promène ses ennuis qu'il prend pour des désenchantements, sa nonchalance pour une vertu, sa mauvaise humeur pour du pessimisme.

Mais il ne modifie en rien son système : son principe, c'est la douleur, ou plutôt c'est l'ennui. Il gronde, il geint, il se lamente, il s'efforce de nous prouver ses tortures morales ; mais il a beau faire, il ne nous démontre que son profond ennui. Il doute de tout ; il nie chaque élan du cœur, chaque inspiration de l'âme. L'idéal, il n'en veut pas entendre parler, le surnaturel, il ne le voit ni ne le sent, il n'admet que le scepticisme le plus désespérant. Pour lui, la vie est *une mauvaise plaisanterie* ; et pourtant il tient à cette rapsodie qu'il mime si mal, mais qu'il joue au sérieux. Triste baladin, qui donne en spectacle ses propres sentiments, sa propre nature, sans souci de sa dignité d'homme. Ainsi vécut et mourut le chef, non du pessimisme, mais du misérablisme, si l'on peut donner ce nom nouveau à une philosophie qui n'existe pas.

JOSEPH JOUBERT.

Villeneuve-sur-Yonne est une ville charmante dans un pays charmant. Propre, rectiligne, entourée de murailles jadis guerrières, devenues aujourd'hui de pacifiques promenades, elle n'a que deux rues dont l'une servait comme grande route de Paris à Lyon, et dont l'autre part d'une jolie église pour aboutir à un pont sur l'Yonne, dont les nombreuses arches ne donnent d'écoulement qu'aux grandes eaux. Gagnez le milieu de ce pont, accoudez-vous à la croix marinière de Saint-Nicolas, et vous aurez à droite et à gauche le plus délicieux paysage ; en aval, sur la rive gauche, côté du faubourg, ce sont les prairies de Marsangy, toutes coupées de lignes de peupliers, et toutes remplies de presles, de boutons d'or, et de ces tulipes sauvages d'un rose ou d'un violet si tendre. Puis, au delà du village de Véron, le

Digitized by Google

courant de la rivière avec ses ondes limpides comme de l'eau de roche, aux verts roseaux et aux nénufars s'étalant au soleil; plus loin enfin les côteaux d'Etigny qui ferment la vallée au nord, tandis que le village de Passy la ferme à l'est. De l'autre côté, en amont, quoique plus rétrécie, la vue s'étend à droite sur des hauteurs boisées, et à gauche, sur des vignes dont le raisin n'a pas la saveur de celui de Joigny, mais dont l'aspect n'est pas moins gai et la récolte moins abonndante, au temps des vendanges.

La ville, proprement dite, située sur la rive droite de l'Yonne, offre une destinée non moins limpide que sa rivière. Tout d'abord Louis VII l'adopta en lui accordant une charte d'affranchissement, et en l'entourant de bonnes murailles bien flanquées de tours de combats, et terminées par des ponts-levis à ses deux bouts. Ce prince, quelque peu craintif quoique brave, se bâtissait là une forteresse capable de le défendre contre son futur beau-père, l'un des Thibault de Champagne, contre Henri II d'Angleterre, son redoutable suzerain, contre les Burgondes de Dijon, contre tant d'ennemis qui le pressaient de toutes parts. Etait-ce à ces fortifications qui en bornaient l'étendue, tout en répondant de son avenir, que Villeneuve dut plus tard sa sécurité? Assurément oui, car aux règnes suivants, on la trouva si bien située, si bien gardée, si forte par elle-même, si pacifique par sa proximité avec Sens, la ville de la primatie des Gaules, qu'on y éleva un château royal, dont il ne reste qu'une tour, une sorte de maison de campagne de princes, un *retiro* à l'abri des fureurs de la guerre et des pillages des Pastoureaux, des Maillotins, des Cabochiens, des révoltés de toutes sortes. Cette situation fut cause d'un véritable prodige, celui de la bonté relative, de la douceur bientôt innée de ses habitants. Ils étaient si séparés des désordres de ces siècles de douleurs, qui furent comme la Passion de la France, que peu à peu ils se sont claquemurés chez eux, mettant leur indifférence inoffensive sous le couvert de leur égoïsme bienveillant. Ce prodige n'alla qu'en croissant jusqu'aux temps modernes, jusqu'à la Révolution. Aussi n'eût-on pas trouvé un seul Jacobin parmi eux, et offrirent-ils un lieu de refuge dans nos plus mauvais jours.

C'est là, dans cette oasis de paix et de concorde, que dès 1788, Joubert, attiré par un de ses parents, capitaine de cavalerie en retraite,

Digitized by Google

vint s'établir; c'est dans ce milieu si favorable, si approprié à ses goûts, si discret, si modeste, que notre optimiste vint développer sa doctrine, ou plutôt vivre sa vie heureuse malgré mille déboires, satisfaite malgré mille infortunes, réagissant contre les douleurs pour les changer en joie, versant parfois des larmes, mais luttant contre elles, sortant enfin vainqueur de sa nature et de la destinée.

Il s'était fait une obligation d'être heureux, et les consolations qu'il adresse tout autour de lui sont aussi ingénieuses que convaincues. Peu lui importent les événements de la vie, peu lui importent ses accidents, il les tourne tous au bien, les accepte en les transformant, et se forge un bonheur de l'ensemble même de ces adversités. Il voudrait choyer également tous les hommes, et il aime mieux accuser d'étroitesse nos sentiments personnels, notre vue d'être trop courte, notre action d'être trop débile que de renoncer à nous porter tous dans son cœur. Ce n'est donc pas un optimiste par raisonnement, mais par nature. Il voudrait qu'à sa mort on ne pensât à lui qu'avec satisfaction, jamais avec regret; qu'on rappelât sa mémoire à table, dans les réunions intimes, dans des agapes d'amis, pour citer quelques traits de bon sens et de bonne humeur, exciter à la joie de tous, et raffermir le contentement de chacun.

Mais il est temps d'esquisser la vie de cet optimiste quand même, qui malgré le plus chétif des tempéraments, la santé la plus délabrée, les maladies les plus imminentes, persiste à tout dissimuler de ses maux pour garder intact son éternel sourire. Ce phénomène est du midi, et voici quelle fut son existence jusqu'à sa retraite d'adoption, Villeneuve-sur-Yonne. Né à Montignac, petite ville du Périgord entre Sarlat et Périgueux, le 6 mai 1754, fils d'un médecin de campagne aux nombreux enfants, sept, il fait ses études à Montignac jusqu'à 14 ans, et les achève à Toulouse chez les Pères de la Doctrine chrétienne, où lui-même il enseigne. Mais la fatigue le prenant, il retourne à Montignac, auprès de sa mère qu'il adorait, et y reste de 1776 à 1778, menant la vie la plus douce entre les caresses maternelles et les charmes sévères de la lecture.

Malheureusement, si son cœur était satisfait, il n'en fut pas de même de son esprit. Plus ce dernier s'instruisait, s'étendait, plus il avait besoin du concours et de l'émulation des autres pour progresser

Digitized by Google

encore. A Montignac, il ne trouva nul condisciple, nul confident capables d'aider à la culture de son intelligence, et lui qui allait avoir pour amis Fontanes, Chateaubriand, Chênedollé, ne possédait pas dans son pays un seul être avec qui causer. Il lui fallut donc, dès 1778, partir pour Paris, courir les aventures littéraires, fréquenter les philosophes, entrer dans cette atmosphère torride où l'on respirait le mépris de l'ancien régime, et le doute de Dieu. Il vit Laharpe, Marmontel, d'Alembert et Diderot. Ce dernier devint son maître, au génie désordonné, qui absorba quelque temps les facultés de son élève. Joubert pensa par lui, vécut de ses idées, et fut même sur le point de traiter un sujet que le pénétrant écrivain lui indiquait, *de la bienveillance universelle*.

N'est-ce pas toute une révélation que ce mot de *bienveillance universelle?* Ne traçait-il pas son devoir à Joubert, tout en démontrant la perspicacité de Diderot ? Le premier n'y reconnut-il pas le signe de sa mission, le second la preuve de la justesse de son jugement ? Joubert, d'ailleurs, sans rien accepter des opinions de son maître temporaire sur les hommes et les choses, sans sacrifier ses croyances intimes à un scepticisme de commande ou plutôt d'uniforme, ne s'inquiéta pas plus des paradoxes de l'école des philosophes que des blasphèmes de la secte des athées ; seulement il se montra à tous conciliant, généreux, aimable, et développa dès lors ce caractère d'indulgence complète, qui devait un jour l'amener à un optimisme raisonné, et plus tard passionné.

Cependant la Révolution approchait, on allait transformer en actes des principes longtemps débattus et souvent contradictoires. Les faits allaient se succéder plus promptement que les idées, les déborder, les vaincre, et la régénération sociale, appelée par tous, dominer chacun de tout son poids. Notre optimiste eut toutes les peines du monde à se maintenir calme au milieu de l'effervescence générale, juste à travers tant d'injustices, heureux dans la peine de tous. Il obtint d'abord la récompense de ses vertus ; en 1790 il fut nommé, en son absence, juge de paix à Montignac ; mais deux ans après, on l'obligea à démissionner presque comme un traître, et à se retirer, pour n'en plus sortir, dans la retraite qu'il s'était ménagée à Villeneuve-sur-Yonne.

Heureusement qu'en 1784, depuis la mort de son mauvais génie,

Digitized by Google

Diderot, il avait définitivement rompu avec les auteurs de l'Encyclopédie pour frayer avec une société toute contraire. La noblesse d'épée et de robe s'y joignait aux amateurs des lettres les plus distingués, les Vintimille, les Duras, les Lévis, les Pasquier, les Molé, aux Rivarol, aux Fontanes et aux Chênedollé. Joubert y fut bientôt, grâce à son esprit aussi souple que fin, aussi gracieux que charmant, goûté par les dames, recherché par les hommes. Son caractère fit aussi des miracles ; sa mansuétude, sa douceur, sa discrétion plurent à tous ; il s'y créa des protecteurs, qui ne l'oublièrent en aucun temps, et des amis qui lui durèrent toute la vie. Il faisait déja fonction d'optimiste, et chacun s'en trouvait bien.

En 1793 et 94, le problème pour Joubert était de vivre ; or la vie seule étant son bonheur, il l'obtint dans sa bienheureuse retraite de Villeneuve-sur-Yonne, oublié ou plutôt ignoré par tous. Ce n'est pas que son esprit et son cœur fussent inactifs, bien au contraire : ils s'employaient plus que jamais à secourir et à consoler la plus extrême des infortunes, celle de Mme de Beaumont, fille de l'ancien ministre de Montmorin, l'une des premières victimes de la Terreur. Un jour, les Terroristes des environs vinrent faire une perquisition violente au château de Passy, y arrêtèrent et y emmenèrent tout le monde, moins une jeune femme maladive et éplorée, qui s'était évanouie sur le seuil de la maison paternelle, et qui ne reprit ses sens que pour se trouver désormais seule et impuissante. Mais M. Joubert était à une lieue de là, il accourut et lui prodigua tous ses soins et reconforts. Chose étrange ! au lieu de lui faire maudire la vie, il s'efforçe de la lui faire aimer. Il lui remonte le moral par la contemplation de la nature, en lui vantant ses aspects magnifiques comme ses charmes les plus simples, les étoiles aussi bien que les roses; c'est une conversion par les fleurs.

Pourtant, loin d'être l'amour qui l'inspire, (il est marié, et il aime sa femme), c'est la sincérité de son amitié, c'est la conviction à son système qui lui dictent des paroles entraînantes dans la conversation, et cette correspondance délicate qu'il entama avec sa malade. Dans cette correspondance, son chef-d'œuvre, avant tout il l'incite à vivre ; il lui persuade qu'il faut aimer la vie par *devoir*, pour être heureux, et rendre heureux les autres ; par *courage*, pour supporter ses maux

Digitized by Google

et guérir ceux de ses semblables ; qu'il faut enfin travailler sans cesse afin d'acquérir la *capacité* d'être heureux. C'est donc là, pour lui, l'objet perpétuel de ses pensées, de ses réflexions, de ses méditations, et à force d'y songer, à force d'en occuper son cœur, il finit par se le persuader à lui-même, et il est heureux rien que de le vouloir.

Quelle que fût, du reste, le succès de sa doctrine, Joubert ne se contentait pas de la propager, il en appliquait les maximes. Ne perdant aucune occasion de servir ses amis, il s'occupait, avec le zèle le plus désintéressé de leur établissement, de leur fortune. C'est ainsi qu'il maria Fontanes à une riche héritière, dont la famille passait un été à Villeneuve. Il fit lui-même toutes démarches et toutes dépenses nécessaires, il prôna son ami, parla de son père qui s'était fait, par ses travaux en agriculture, une réputation méritée, pronostiqua l'avenir de son protégé, loua ses talents et son cœur, et finit par lui assurer une de ces positions personnelles qui vous ouvrent les carrières les plus honorables. Il rendit plus tard à Chênedollé des services analogues, il le retira de sa province, le produisit dans les salons de Paris, lui procura des travaux lucratifs, le mit en rapport avec ceux qui pouvaient l'apprécier et le servir, et fonda sa réputation. Ce fut encore lui qui présenta Chateaubriand à Mme de Beaumont, qui poussa l'auteur d'*Atala* à écrire *le Génie du Christianisme* ; enfin, M. Molé, qui l'avait choisi pour Aristarque et pour maître, lui dut assurément quelque chose du grand rôle qu'il joua dans le monde. N'était-ce pas pour Joubert couronner dignement son système, et ne pouvait-il pas justement se dire heureux du bonheur des autres.

Cependant la mort prématurée de Mme de Beaumont, le 4 novembre 1803, porta un rude coup à l'état de l'âme de M. Joubert. Son optimisme en fut cruellement atteint, sinon ébranlé ; mais après mille larmes répandues, la réflexion reprit le dessus sur ses sens, et sa pensée se rasséréna peu à peu. Il lui fallait désormais admettre les accidents douloureux, dans sa vie si régulière et si calme, seulement il ne les considérait que comme des nuages ne produisant qu'une éclipse passagère dans son existence azurée. Il savait toujours tourner à son système favori chaque événement qui lui survenait, comme chaque homme qu'il rencontrait. Ses amis eux-mêmes, quelles que fussent les bizarreries de leur caractère, l'égoïsme de leurs vues, les froideurs de

Digitized by Google

leur affection, participaient à cet esprit de bienveillance générale : Fontanes, cet oublieux, ce grand maître de l'Université si froid et si guindé, était tenu par Joubert pour le plus aimable des hommes; Chateaubriand, ce génie si grincheux, si maussade, était défendu par notre optimiste jusque dans ses humeurs les plus noires et ses plus extravagants caprices. Il pardonnait à Molé son orgueil héréditaire, ses prétentions exagérées à la Métaphysique, et sa parole déjà glorieuse et ampoulée. Il plaçait Chênedollé parmi les plus grands poètes, et s'étonnait de ne pas le voir encore au pinacle. Enfin, de tous, il s'était formé une société d'amis irréprochables, liés par des affections ou des bienfaits, et rien ne put jamais altérer son illusion à cet égard.

Plus tard, quand il devint de par Fontanes inspecteur général de l'Université, quand il vit les hommes de plus près, il ne changea en rien sur leur compte. Les envies, les jalousies, les perfidies n'étaient pour lui qu'un voile momentané qui dissimulait un instant leur perfection innée. Il les aimait, et les croyait aimants. Les natures entièrement mauvaises l'offusquaient, mais ne le convainquaient pas. Son expérience était rebelle à leur trouver des vices; et s'il se voyait parfois forcé dans ses retranchements, il n'y rentrait jamais que plus persuadé de la perfectibilité humaine. C'est ainsi que partout et toujours sa confiance éclatait, soit dans la vie intérieure, soit dans la vie publique; ce qui faisait sa physionomie toujours calme, sa bouche souriante, son front serein, quels que fussent les événements à intervenir et les gens à se succéder. C'était un sage de l'antiquité grecque, un Socrate, ou plutôt un Platon, transporté dans nos âges troublés, sans conserver même une apparence de leurs inquiétudes et de leurs misères. Joubert vivait en dedans de lui, et en dehors de son siècle.

Jusqu'à présent, nous l'avons placé à Villeneuve-sur-Yonne, son centre de prédilection, dans cette petite ville tranquille qu'il avait découverte et choisie. Nous ne devons pas négliger pourtant Paris où il séjournait aussi. Il y possédait une maison à l'endroit où s'ouvre maintenant le passage Delorme, et au sommet de cette maison, tout près des Tuileries et de son délicieux jardin, une bibliothèque de choix, que lui-même avait formé, et qui, outre les livres d'un classicisme sévère, contenait force volumes reliés dont quelques-uns ne

Digitized by Google

conservaient qu'une page sauvée de l'ostracisme du maître, lequel ne pouvait point passer une seule nuit dans la même chambre qu'un livre dont il avait répudié des parties. Il n'en était pas de même des ouvrages anciens; c'est par multiples éditions qu'on les comptait: il estimait, de préférence aux modernes, les premiers essais de traduction dans la langue d'Amyot, et en offrait plusieurs exemplaires. Quant aux textes mêmes, il les présentait en abondance et sous plusieurs formats. C'était partout des Virgile et des Platon, des œuvres anciennes en préférence aux œuvres modernes, des éditions rares, des ouvrages d'un goût tout personnel, et auquel leur propriétaire seul savait conformer l'ensemble à ses sentiments, à ses préférences, à ses humeurs: œuvres qui, d'ailleurs, le développaient et le résumaient lui-même, qui faisaient partie de sa vie, qui étaient la nourriture de son esprit, et le pain de son âme.

Ainsi, à la campagne comme à Paris, dans sa bibliothèque comme dans son cabinet, Joubert n'avait qu'à choisir entre les manières d'être heureux. Comment avec un pareil caractère ne pas offrir le type le plus pur de ce que nous appelons l'optimiste. Ne nous en a-t-il pas montré les particularités et les habitudes diverses, et ne pouvons-nous pas le présenter en contraste parfait avec Schopenhauer, qui se donne lui franchement comme pessimiste. De là naît tout naturellement le parallèle que nous voulions établir, et qui sert notre pensée en la contrastant. Les contraires, plus ils sont accentués, plus ils frappent l'esprit. Et voilà comment nous sommes arrivés à opposer deux figures si disparates, deux caractères si ennemis, deux existences si différentes, qui ne pouvaient se rencontrer qu'en les évoquant l'une après l'autre.

Et si maintenant, après son esquisse au moral, nous cherchons à apprécier Joubert comme écrivain, nous n'avons guère plus que des éloges à en faire. L'imagination semble dans l'esprit de Joubert la qualité la plus saillante. Il s'efforce à la raison, il s'abandonne à l'imagination. Chez lui cette folle du logis s'impose des règles, sans être moins dominatrice. Elle lui teint en rose les époques les plus douteuses et les événements les plus graves. Elle lui inspire l'urbanité et la grâce dans ce qu'elles ont de plus tendre et de plus fin à la fois. Elle l'habitue à supporter avec une résignation douce les souffrances physiques aussi

Digitized by Google

bien que les déboires moraux. Elle lui fait voir au delà du texte des anciens des idéalités qu'ils n'ont pas rêvées, des délicatesses qu'ils n'ont pas conçues. Aussi est-il trop sévère pour les modernes et n'admet-il presque rien du XVIIIe siècle. Voltaire l'agace, Rousseau l'ennuie. Sa nature trop délicate ne peut supporter ni la raillerie de l'un, ni l'acrimonie de l'autre. C'est véritablement un homme *sensible* dans la réelle acception du mot, optimiste par tempérament, critique avec regret, trop fin pour être vulgaire dans l'expression, mais volontiers banal dans le sentiment. Platon est sa religion, et le Christianisme son culte. Il voudrait ce dernier moins exclusif, moins austère ; il en repousse les souvenirs de rigidité aussi bien que de violence, et condamne presque autant l'interdit que l'inquisition. Religieux, il l'est par conviction, libéral, il l'est par tendance. Mais si sa foi en Dieu n'a jamais eu de refroidissement, sa confiance dans les principes de 1789 a été fortement ébranlée par la Terreur et par le Directoire. Il exècre les crimes de l'un ; il déteste les orgies de l'autre. Son humanité et sa morale sont froissées également, et il devient réactionnaire sans passion, sinon sans volonté. Rien de sceptique en lui ; il s'écarte, il s'isole, il se renferme dans la solitude et dans la famille, faisant mystère de sa pensée, et dérobant ses écrits. En littérature il a du goût, en philosophie il a du bon sens, qualités négatives, mais relevées par une finesse de perceptions et d'idées qui font de l'œuvre qu'il ne songeait pas à nous laisser une quintessence pure où toute banalité a disparu. Son imagination paresseuse quoique vive, se promène, en méditant, dans le domaine immense de la pensée, lui demandant des jouissances plutôt que des consolations dont il n'a pas besoin. Esprit bien assis, il ne craint pas de divaguer un peu. Recherche-t-il les fleurs, c'est moins pour le miel qu'il en pourrait tirer que pour leur couleur et leur parfum. Il est calme, serein, contemplatif par nature, et s'il prend des notes, c'est moins pour écrire à son tour, que pour renforcer sa mémoire où il met son bonheur.

Je remplis de mon mieux, dans toutes les circonstances, l'obligation d'être heureux, dit Joubert dans une de ses lettres. Voyez quel service peut lui rendre à ce sujet son imagination qui n'a pas d'autre emploi que de lui présenter les choses par leur bon côté, les hommes par leurs agréments, la pensée par ses charmes. Aussi est-il le meilleur

Digitized by Google

des amis, comme le plus ardent des lecteurs. Ses amis, il les a triés sur le volet ; ses livres, il les a choisis un par un ; et il cultive les uns et les autres avec cette assiduité cordiale qui rend tout rapport agréable et toute lecture intéressante. Sans être poète, il aime la poésie ; il en admire les élans et les élévations ; il en goûte le langage imagé ; il en perçoit l'harmonie intime ; mais il ne la suit pas dans l'espace, et la traite plutôt en miroir qui reflète la nature qu'en foyer qui l'éclaire. Il cherche dans la philosophie tout ce qui mène au grand et au beau. Il ne se rebute même pas en face des abstractions de la métaphysique. Tout sert d'aliment à son esprit et de jouissance à son âme. Ne craignez pas qu'il se fourvoie : s'il est patient à chercher le bien, il est prompt à le saisir et à se l'incorporer. C'est un chasseur d'idées, et il connaît les bons endroits. Aussi le voyait-on, parfois, dans ces inventaires en plein vent, que certains libraires étalent sans choix sur le parapet des quais, plonger une main intelligente, et retirer une perle d'un fumier. Ce n'était pas un bibliomane, c'était mieux, un bibliophile. Il se plaisait à s'entourer de tous les ouvrages qui sympathisaient avec ses idées, et savait en tirer le suc propre à nourrir son âme ou à réjouir son cœur.

Là seulement où Joubert manque de fougue et de portée, c'est lorsqu'il parle d'amour. Il y est précieux au lieu de passionné, transi au lieu d'ardent, embarrassé au lieu de franc. Il en traite avec ce calme, presque cette indolence qui impliquent une nature froide et hésitante, condamnant chez les autres les émotions et les sentiments qu'il n'éprouve pas. Sans chaleur comme sans tempérament, il ne fait pas ainsi que le sceptique Stendhal, un système de l'amour, une cristallisation ; mais il le confond volontiers avec l'amitié, et le glace à jamais par cette comparaison. L'amour est pour Joubert la façon d'amitié qu'il a pour les femmes, pour Mme de Beaumont, par exemple : sentiment mixte qu'il ne s'explique pas à lui-même, qui se serait sans doute développé et transformé si Mme de Beaumont avait vécu plus longtemps, mais auquel il a manqué par sa mort hâtive le temps et l'occasion de se produire, de s'étudier et de se connaître.

Pourquoi avoir imprimé ses jugements littéraires ? Pour quelques traits plus ou moins ingénieux, pour quelques lieux communs rajeunis, que de notes sans portée, que de recherche, que de préciosité !

Digitized by Google

Assurément, il eût complété sa galerie pleine de vides ; assurément il eût retouché ses esquisses, mis de l'ordre dans ses dessins et dans ses ébauches, avant de les livrer au public. En croyant le grandir, on le rapetisse ; on en fait un écolier accumulant des cahiers de corrigés, plutôt qu'un lecteur sérieux se rendant compte de l'œuvre des siècles. Combien cet esprit fin et délicat eût été froissé de la révélation intempestive de ses sensations les plus fugaces ; c'est pénétrer incongrûment dans le cabinet de toilette d'une grande coquette, et y dévoiler tous les artifices qu'elle emploie pour plaire.

Il n'y a dans Joubert aucun corps de doctrine ; il se cherche sans se trouver toujours ; il s'étudie sans finir par se connaître : tout lui est objet de réflexion, il veut pénétrer dans la pensée des autres au profit de la sienne propre, il les juge d'après lui ; ce sont des jalons qu'il place, sans avoir au préalable tracé sa route. Méfiant de son esprit, sinon de son cœur, il hésite souvent sur le mérite des gens, sur la valeur des idées, sur la tendance des écrits. Qui sait, si en se relisant, il n'eût pas effacé une partie de ses notes sans prétention, et de ses appréciations au jour le jour. Songez qu'il ne composait pas ; il choisissait ses matériaux sans les employer encore, ses pierres avant de bâtir. Croyez-vous que l'indécision dans la pensée, la contradiction dans les jugements, les incohérences même les plus naïves, les personnalités même les plus originales soient de bon exemple et profitent au lecteur ? Peut-il en naître une véritable gloire pour un homme aussi distingué, pour un esprit aussi rare que Joubert ? Chaque écrivain a sa pudeur, Joubert en a plus que tout autre ; et n'est-ce pas la violer que de montrer un homme aussi paré dans le déshabillé le moins galant. Passe encore s'il avait composé un premier ouvrage, comme Pascal ses *Provinciales* : Rassembler les matériaux du second serait curieux et instructif. Mais non ! il n'a pas voulu ou n'a pas osé se produire ; il n'a pas eu foi en ses essais, il ne les a pas développés comme Montaigne a fait des siens, et vous nous donnez dans un ordre pédantesque les ébauches à peine revues de l'esprit le plus modeste et le plus défiant. Ce n'était pas dans son caractère, ce n'eût pas été dans ses intentions.

Joubert n'est que convenable envers Corneille, il est injuste envers Racine. Quant à Lafontaine, il l'exalte trop comme poète, et ne semble

Digitized by Google

pas discerner dans son œuvre toutes les cordes de la lyre. Molière est à peine ébauché, comme en prose Bossuet et Pascal. Buffon chez lui a le sort de Racine ; Montaigne, Larochefoucault sont oubliés, et tant d'autres dont il ne souffle mot. Il parle assez longuement de Berquin sans se souvenir de Perrault ; il traite cavalièrement de Mme de Staël, et complaisamment de Mme de Genlis. Que conclure ? Que Joubert n'avait certainement pas l'idée d'écrire sur la littérature, malgré ses remarques sur le style. Il passe le XVIe siècle sous silence, c'est que sans doute Rabelais l'offusque et que Montaigne le gêne ; pourtant il loue la langue d'Amyot. Quant aux anciens, tous sont plus ou moins sacrifiés à Platon et à Virgile, ses deux pôles, ses deux maîtres, ses deux adorations, ou plutôt les deux poètes qui allaient le mieux à sa nature essentiellement flottante et bénigne, rêveuse et tendre, morale et pure.

Nous disions plus haut que Joubert se cherchait parfois sans se trouver, la preuve en est qu'il ne se reconnaît pas dans son prototype. Il critique la prétendue mollesse du style de Fénelon, son esprit généreux jusqu'à la faiblesse, son idéal poussé jusqu'au mysticisme, son âme si épurée qu'elle aspire la vertu et respire le bien ; et lui-même a de pareilles tendances, plusieurs qualités semblables ; et il possède beaucoup comme écrivain de l'élégance naturelle, de la phrase lucide, et de l'inspiration grecque du noble archevêque. Nous craignons qu'il n'ait pas approfondi le Télémaque, car nous qui l'avons édité, c'est-à-dire lu et relu, nous n'y trouvons rien de cette indécision, de cette pâleur qu'il dénonce mal à propos. C'est un lieu commun aussi manifeste d'en louer la rhétorique que d'en critiquer la débonnaireté : les pédants n'en comprennent ni le style ni la pensée, et Joubert nous chagrine en les imitant.

Oserons-nous dire que Joubert nous semble avoir manqué sa vocation : au lieu d'un inspecteur de l'Université, sans ponctualité, sinon sans pénétration, il eût été le confesseur le plus rempli d'onction et de perspicacité, à la fois. Quel charmant directeur de nobles dames il eût fait ! et combien eussent profité de ses conseils plus efficacement sous cette forme que sous celle d'ami parfois gêné et inquiet, qui court sur les surfaces du cœur au lieu d'y pénétrer.

Dans ce qu'il a écrit sur le style, Joubert est essentiellement rudi-

Digitized by Google

mentaire ou abstrait. Sans exemple, ses préceptes sont obscurs ; sans développement, ses idées sont vagues. Tout cela flotte dans un brouillard rarement traversé d'éclairs, et l'on distingue à peine la pensée de l'auteur sans profiter de ses remarques. Il commence par s'occuper des mots qui sont pour lui l'objet d'une sorte de culte, quant ces mots sont beaux, sonores, majestueux, exprimatifs ; mais il ne dit nulle part quels sont ces mots, dotés pour lui de tant de vertu et de charme. N'est-ce pas plutôt leur place que leur sonorité, leur justesse que leur amplitude qui le frappent et l'enthousiasment ? Cela n'apprend rien, parce que cela ne se voit, ni ne se sent, ni ne se touche. C'est un fluide qui coule de notre esprit comme l'eau de la main. On n'en retient miette, ni saveur. Etincelles d'esprit, phosphorescence d'imagination qui fatiguent l'attention et impatientent au lieu d'instruire. Quel singulier dictionnaire on ferait avec ces mots attrayants, pompeux, vifs, délicats, choisis, qui ne laisseraient au style que des tons apprêtés, une harmonie fastidieuse, un coloris brillanté, rien de rude, rien d'osé, rien d'inattendu. Qu'importe qu'un ruisseau coule sur des cailloux ou sur des diamants, s'il est monotone ! On demanderait volontiers un galet dans le ruisseau de Joubert, comme un loup dans les bergeries de Florian. Rabelais était aussi un amateur de mots, mais au moins il les rassemblait, il les énumérait pour vous fixer sur leur valeur, en vous étonnant par sa verve.

Après les mots Joubert étudie les phrases. Là, il est un peu plus clair, tout en s'abstenant d'exemples que sans doute il eût donnés, s'il avait coordonné ses remarques. Mais véritablement ce ne sont là que des pierres d'attente sans édifice, et il est presque impossible de s'imaginer ce qu'il en aurait fait. Il ne s'occupe d'ailleurs que de la forme, de l'instrument, indiquant des beautés ou des défauts d'une évidence trop absolue, se refusant toute comparaison lumineuse, toute voie ouverte et prolongée. Puis, il semble admettre qu'il en est des phrases comme des mots, qui ont un sens déterminé, une propriété indiscutable : les phrases ne sont pas des moules fixés d'avance, des récipients de grandeurs diverses où l'on coule les idées. Elles ont, au contraire, des allures tout individuelles : quand elles sont trop arrêtées, trop convenues, elles deviennent des formules à l'usage tout au plus des sciences exactes ; en littérature au contraire, elles appartiennent

Digitized by Google

plutôt à l'homme qu'à la syntaxe. Tout en se conformant aux règles de cette dernière, elles prennent une latitude qui n'est limitée que par le caractère de l'écrivain, son humeur, ses passions, ses inspirations, son tempérament ; elles font partie de son entité : le style c'est l'homme, a dit Buffon. La phrase se moule sur la personne, elle est brève, lente, précipitée, calme à l'image de son auteur ; et encore cela n'est vrai que pour la contexture générale, car un grand écrivain sait user de toutes les formes dont la langue dispose, et au besoin il en crée.

JULES DAVID.

Digitized by Google

LES MAISONS D'ÉDUCATION
D'ÉCOUEN ET DE SAINT-DENIS
ET
LES VASSAUX DE COPPENBRÜGGE
en 1811 [1]

Le comté de Spiegelberg, [2] composé d'un bourg et de cinq villages, formait le bailliage de Coppenbrügge, [3] situé à environ 25 kilomètres au sud de la ville de Hanovre, et avait en 1806, une population d'environ 2,400 âmes. Bien qu'enclavé dans l'Electorat de Hanovre, il appartenait à la maison d'Orange, et, dans son administration comme dans ses finances, il était indépendant de cet électorat. Des liens de vas-

(1) De 1848 à 1854, mon père fut chargé du classement des archives de la Direction générale (alors administration) de l'Enregistrement et des Domaines, pour lequel on plaça sous ses ordres douze employés et quatre surnuméraires. Lorsque l'incendie du Ministère des finances en 1871 eut détruit les collections qu'il avait formées, il put offrir à cette Direction générale 74 volumes de notes, rapports et documents qui avaient servi à son travail de classement. (V. Polybiblion, partie littéraire, juillet 1884, p. 79). Mais il avait conservé d'autres notes sur des matières domaniales qui ne présentaient pas exclusivement un intérêt administratif. C'est dans celles-ci que nous avons trouvé la matière de cette notice. Aucun dépôt d'archives, croyons-nous, ne possède aujourd'hui ces renseignements qui nous ont paru assez curieux pour être publiés.

(2) *Spiegelberg*, comté du royaume et du gouvernement de Hanovre, principauté de Kalenberg, 2,200 âmes. Coppenbrügge en est le chef-lieu. (*Dict. géog. universel*, Paris, 1826).

(3) *Coppenbrügge*, bourg du royaume de Hanovre, gouv. et à 6 l. 3/4 S.-O. de Hanovre, princip. de Kalenberg, chef-lieu du comté de Spiegelberg. Il y a château, on y fabrique de la toile, 944 habitants. (Id.)

Digitized by Google

salité seuls l'y rattachaient, ils avaient été contractés volontairement à une époque où les princes de Coppenbrügge avaient demandé contre leurs voisins une protection aux souverains du Hanovre, et s'étaient engagés, en échange de leur appui, à entretenir quelques hommes dans les cadres de leurs troupes ; mais cette charge avait été convertie ensuite en une redevance annuelle de vingt-sept rations de fourrage.

Les possesseurs du comté de Spiegelberg jouissaient de tous les droits utiles et honorifiques attachés à la souveraineté en Allemagne.

Ainsi, il existait à Coppenbrügge, outre une chancellerie, une chambre appelée régence, dirigeant l'administration et la justice civile et criminelle, et dont les attributions financières consistaient à régir les biens domaniaux, les forêts, les douanes, les chaussées, les houillières, la briqueterie, les accises de toute nature ; elle était pourvue d'un receveur.

De la cour féodale du comté relevaient quarante-huit maisons des plus illustres du nord de l'Allemagne ; on remarquait parmi ces vassaux : le duc de Brunswick-Wolfenbuttel, les comtes de Metternich, d'Hardenberg, de Munckhaussen, etc. L'inféodation, outre qu'elle donnait un certain éclat à la qualité de comte de Spiegelberg ou de Coppenbrügge, formait encore une branche accidentelle de revenu ; car il était d'usage que les vassaux payassent, à l'occasion de l'hommage-lige dû au souverain, ce que l'on nommait les *cas impériaux*.

Pour exiger cet hommage, lorsque le souverain venait à mourir, ou à être dépossédé (car le cas était prévu), on faisait parvenir aux vassaux une circulaire, par laquelle on les prévenait de la vacance, et on les invitait à se présenter en personne devant la cour féodale, et à y prêter l'hommage-lige dû au nouveau souverain. Au reçu de cet avis, chaque vassal faisait connaître son intention de se présenter en personne, ou par un fondé de pouvoir ; ou bien il demandait un délai, si quelque obstacle s'opposait à sa comparution.

De son côté, le juge féodal, mandataire du souverain, répondait à chaque partie, en lui indiquant le jour fixé pour sa comparution devant lui. Le serment se prêtait entre les mains du juge féodal assis dans son tribunal, mais l'absence assez ordinaire des princes d'Orange empêchait de donner à la cérémonie de l'hommage, tout l'éclat dont elle était susceptible, à raison de la haute position des feudataires. Après le serment, chacun des vassaux recevait la lettre d'investiture, en

Digitized by Google

échange de laquelle il remettait au juge une lettre de reversalité. Lorsque la cérémonie était terminée, on se rendait au château, où les vassaux étaient traités au nom du prince ; mais, avant la fin du repas, ils acquittaient ce que l'on nommait les *reliefs*, dont le montant était plus que suffisant autrefois au paiement des frais de représentation [1].

Le traité de la confédération du Rhin du 12 juillet 1806, [2] auquel adhérèrent primitivement quatorze, et ensuite trente-six souverains, eut pour effet de médiatiser les princes et comtes qui relevaient immédiatement de l'empire d'Allemagne, c'est-à-dire de les soumettre à la souveraineté de l'État dans lesquels se trouvaient situés leurs fiefs. Les articles 7 et 31 les obligèrent, en outre, à renoncer au service de toutes autres puissances que celles des Etats confédérés, ou alliés de la Confédération.

Ces dispositions, restrictives d'une autorité quasi-souveraine, mécontentèrent vivement un grand nombre de maisons allemandes, et ne contribuèrent pas médiocrement à amener la guerre qui éclata au commencement de 1809 entre la France et l'Autriche. Aussi Napoléon crut-il devoir frapper cette noblesse, et, par décret rendu à Ratisbonne le 24 avril 1809, il ordonna d'apposer le séquestre sur les biens de toute nature que possédaient, dans les Etats confédérés du Rhin, ceux des princes et comtes immédiats et des membres de l'ordre équestre, [3] qui ne s'étaient pas conformés aux articles 7 et 31 de l'acte de confédération, et avaient continué à occuper des emplois, soit civils, soit militaires, au service de l'Autriche.

Dans les provinces réservées de l'Allemagne, on apposa également le séquestre sur les biens d'un grand nombre de princes, comtes et membres de l'ordre équestre, et notamment, dans le Hanovre, sur le domaine de Coppenbrügge et le comté de Spiegelberg appartenant au prince de Nassau-Orange. Le procès-verbal de prise de possession de ces terre et seigneurie fut dressé le 3 juillet 1810.

Le même jour, Napoléon rendit un décret par lequel il donna le

(1) Ces reliefs consistaient dans une somme équivalant à 1454 fr. environ.

(2) Moniteur du 13 août 1806, n° 225, p. 1020.

(3) La noblesse immédiate d'Allemagne formait sous le nom d'*Ordre équestre* une corporation qui était subdivisée par provinces.

Digitized by Google

domaine de Coppenbrügge aux maisons impériales d'Ecouen et de St-Denis, dont il avait réglé définitivement l'organisation le 29 mars 1809. Les anciennes constitutions du comté exigeaient l'hommage à chaque mutation de suzerain ; Napoléon n'eut garde d'omettre de le requérir. Le 25 octobre suivant, M. Daubignose, Directeur des Domaines, Commissaire impérial et Conservateur des droits des donataires du Domaine extraordinaire, invita les quarante-huit vassaux du comté de Spiegelberg à se présenter, afin de remplir leurs devoirs de vassalité envers les maisons d'Ecouen et de St-Denis. Nous ne savons si on obtint le serment de tous les feudataires, mais au 1er février 1811, dix-huit d'entre eux l'avaient déjà prêté [1].

On ne peut s'empêcher de remarquer que les membres de la Légion d'honneur, pères ou parents des jeunes filles élevées dans les maisons impériales d'éducation [2], appartenaient à cette génération d'hommes qui avaient aboli en France la noblesse héréditaire et la féodalité, et qu'eux-mêmes avaient juré, comme légionnaires « de combattre par » tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute » entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres » et qualités qui en étaient l'attribut, enfin de concourir de tout leur

(1) Voici la copie de l'un des procès-verbaux :

Cejourd'hui 1811, le 21 janvier. Nous soussignés Bergmann, régisseur impérial du comté de Spiegelberg, Schuster, bailli de justice, Hambeck, employé de la régie impériale et Kœnig, secrétaire de la chancellerie, Présens à l'effet de recevoir au nom des deux maisons impériales Napoléon d'Ecouen et de St-Denis, l'hommage lige dû à chaque mutation par les possesseurs des 48 fiefs ou terres seigneuriales relevant du comté de Spiegelberg, a été introduit le Sr Ferlinden, fondé de pouvoirs de la famille du lieutenant colonel Belhing à Celle, présentant 1° une procuration de son commettant qui l'autorise à agir et à remplir au nom de la dite famille tous les devoirs d'un feudataire, 2° une désignation des parageaux, 3° une désignation des dépendances tenues à titre de fiefs, 4° la plus ancienne et la dernière lettre d'investiture en original, ainsi que des copies légalisées. Le Sr Ferlinden, après avoir acquitté les reliefs ordinaires, pour lesquels nous lui avons donné quittance, a prêté le serment de vassalité dans les formes d'usage. Et à toute fin que de raison, avons dressé le présent procès-verbal signé de nous et de MM. Schuster, Hambeck et Kœnig.

Fait à Coppenbrugge les jour, mois et an que dessus.

Signé : Bergmann, Kœnig, Hambeck, Schuster.

(2) Les maisons d'Ecouen et de Saint-Denis étaient destinées aux filles, sœurs, nièces et cousines germaines des membres de la Légion d'honneur, et placées sous la protection de la reine Hortense.

Digitized by Google

» pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. »[1] Et cependant, par suite de leurs conquêtes, leurs filles se virent appelées à recevoir le dernier hommage de la féodalité expirante, le dernier serment de la noblesse héréditaire allemande ! Napoléon avait fait de la Légion d'honneur une des bases du nouvel ordre social, il voulut sans doute grandir l'institution nouvelle, en exigeant que les représentants des vieilles races vinssent lui rendre hommage, au moment où d'ailleurs il venait de créer une nouvelle noblesse. Et ce ne fut que plus d'un an après la prise de possession du comté de Spiegelberg, que par le décret du 9 décembre 1811, il abolit la féodalité dans le Hanovre, comme il l'avait fait précédemment dans les autres parties de l'Allemagne soumises à la puissance de ses armes et de son influence. Les anciens feudataires avaient eu le temps de remplir leurs nouveaux devoirs de vassalité.

Mais déjà le domaine de Coppenbrügge n'était plus la propriété des maisons d'Ecouen et de Saint-Denis. Le Hanovre avait été cédé au royaume de Westphalie par le traité du 14 janvier 1810, et le gouvernement westphalien, se fondant sur ce que le comté de Spiegelberg était possédé autrefois par le prince d'Orange, comme relevant de l'électorat de Hanovre, fit prendre possession du domaine de Coppenbrügge vers la fin de l'année 1810, nonobstant le décret de donation du 3 juillet précédent : cette prise de possession violente et à main armée par les agents westphaliens munis de l'ordre de faire arrêter le régisseur impérial, s'il opposait quelque résistance, nécessitait une répression immédiate, et le ministre des relations extérieures chargea le ministre de l'empereur à Cassel, de demander que le Domaine extraordinaire et la Légion d'honneur fussent immédiatement et pleinement réintégrés dans la possession du domaine de Coppenbrügge, et de tous les droits, sans exception, dont jouissait précédemment le prince d'Orange. C'est ce qui eut lieu.[2]

Plus tard, Napoléon décida que, aux termes de l'article 34 de l'acte de confédération du Rhin, la dotation qu'il avait faite du comté de

(1) Texte du serment exigé de « chaque individu admis dans la Légion », par la loi du 29 floréal an X, titre I, article 8.

(2) C'est là un nouvel exemple des nombreux démêlés que Napoléon eut avec ses frères.

Digitized by Google

Spiegelberg au profit des maisons d'Ecouen et de Saint-Denis ne comprenait que les domaines, et que la souveraineté appartenait au gouvernement westphalien ; puis, par l'article 22 de la convention du 10 mai 1811, l'empereur consentit à ce que le roi de Westphalie acquît de la Légion d'honneur la propriété des biens domaniaux de Coppenbrügge, en versant, au moment de l'échange des ratifications dix bons de cent mille francs, payables avec intérêts et remboursables par dixième : en exécution de cette convention, on rédigea, le 5 novembre 1811, le procès-verbal de remise de Coppenbrügge au gouvernement westphalien, et on prit inscription hypothécaire sur ce domaine, pour sûreté de la créance de un million, et de l'intérêt annuel de 50,000 francs, dus à la Légion d'honneur.

PAGART D'HERMANSART.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Histoire du Portrait en France**, par MM. Raphaël Pinset et Jules d'Auriac. *Rapport* de M. Georges Dufour. — 2. **Précis d'histoire de la langue française depuis ses origines jusqu'à nos jours**, par M. A. Pellissier, Professeur de l'Université. *Rapport* de M. Bougeault. — 3. **Documents inédits sur les armoiries de Bernay**. *Rapport* de M. H. Montaudon.

1. — Histoire du Portrait en France, par MM. Raphaël Pinset et Jules d'Auriac. — *Rapport* de M. Georges Dufour.

Il y a environ sept ans, la Société des Etudes historiques récompensait, en leur décernant des médailles, les auteurs des deux meilleurs mémoires sur l'*Histoire du Portrait en France*. Ce sont ces mémoires qui, réunis et fondus ensemble, forment aujourd'hui l'ouvrage que nous offrent les lauréats de 1878, devenus nos confrères : MM. Raphaël Pinset et Jules d'Auriac. De leurs premiers travaux individuels déjà fort intéressants, les auteurs ont fait une œuvre plus intéressante encore, mettant en commun leurs aptitudes diverses, leurs recherches variées, évitant tout ce qui pouvait avoir le caractère d'une juxtaposition, préoccupés, enfin, de ne laisser aucun nom de valeur, aucun fait important dans l'oubli, sans tomber toutefois dans l'écueil d'une nomenclature biographique aussi sèche que fastidieuse.

Il faut lire ce magnifique volume grand in-8, publié par les soins de la Société d'Encouragement pour la propagation des livres d'art, orné de nombreuses gravures d'une grande souplesse de burin, et qui sont comme autant de témoignages de la justesse d'appréciation des auteurs. Il faut lire ces trois cents pages, environ, pleines de rensei-

Digitized by Google

gnements précieux, de documents curieux, de jugements fins, délicats, écrits dans une langue nette, concise qui n'exclue ni la force, ni l'élégance. De leurs efforts ainsi combinés, MM. PINSET et d'AURIAC ont accompli une œuvre dont l'unité ne se dément pas un seul instant. Aucune trace de soudure, aucune attache n'apparaît. Il n'est point jusqu'au style qui ne conserve partout la même égalité d'allure. Suivant le conseil que donnait si justement dans son rapport sur le prix Raymond notre ancien président, M. LOUIS-LUCAS, tout est ici classé méthodiquement, par siècle et par genre. Peinture, sculpture, dessin, miniature, pastel, tout se trouve groupé par époque, toutes les branches de l'art partent d'un même tronc et concourent ainsi à l'étude synthétique de l'ensemble. Seules la glyptique et la numismatique ont été volontairement écartées. Les auteurs nous en donnent le motif : la glyptique n'offre pas assez de documents ; la numismatique ne présente dans ses médailles, monnaies ou pierres gravées que des œuvres souvent remarquables par l'habileté d'exécution mais dépourvues de cette expression morale qui constitue le vrai portrait. Cette opinion, qui n'est pas celle de tout le monde, MM. PINSET et d'AURIAC la rappellent et la confirment plus d'une fois dans le courant de leur ouvrage, et nous les en félicitons. Nous sommes de ceux, en effet, qui pensent avec Joubert qu'il ne suffit pas de prendre la vie pour dernier but de l'art et de ne faire que des corps vivants. Tout peintre et tout statuaire qui ne sait pas montrer, dans toutes ses figures, l'immatérialité et l'immortalité de l'âme, ne produit rien qui soit vraiment beau.

Le champ d'étude ainsi bien délimité, nous trouvons au frontispice du livre cette déclaration qui met à leur vraie place nos artistes, trop souvent sacrifiés dans un enthousiasme excessif pour les Ecoles étrangères : l'art du portrait est, sinon exclusivement, du moins éminemment français. Tout l'ouvrage n'est du reste que le développement de cette idée, la preuve offerte à côté de l'affirmation initiale, la déduction à travers les siècles de ces prémisses une fois posées.

Nous appartient-il, maintenant, creusant et fouillant plus avant dans cette forte et vigoureuse étude, de donner une analyse complète de l'*Histoire du Portrait en France ?* Notre prétention ne va pas jusque là, et, d'ailleurs, nulle analyse de cet ouvrage ne saurait équivaloir à la lecture qu'il convient d'en faire.

Digitized by Google

Qu'il nous soit permis seulement, remplissant ici le modeste office du sinet qui marque le livre aux endroits préférés, de faire ça et là quelque courte station, butinant à loisir dans le champ si fécond de la pensée artistique. Ce sera moins une critique du livre, qu'une sorte de causerie à côté, l'ouvrage de MM. PINSET et d'AURIAC étant de ceux qui éveillent en foule les idées accessoires, parce qu'ils contiennent les principes essentiels.

Une chose me frappe tout d'abord, c'est à quel point l'Histoire du Portrait correspond au développement de la personnalité humaine. Plus l'individu prend de place dans la vie des nations, plus le portrait progresse. Partout cette loi se vérifie et se confirme. Elle est ici particulièrement manifeste. A chaque grande époque de notre Histoire, à chaque éclosion d'individualités de toutes sortes correspond une école de portraitistes remarquables.

Par une sorte d'affinité mystérieuse, peintre et modèle se rencontrent à la même heure, au même instant nécessaire. L'un appelle l'autre, et tous deux contribuent à la grandeur de notre vie nationale. Richelieu évoque Philippe de Champagne, Rigaud fait penser à Bossuet. Le portrait n'est qu'une histoire, souvent la meilleure et la plus impartiale de toutes.

Qu'importe celui qui le premier en fit usage, qu'on lui assigne une origine poétique comme dans la légende de Dibutade reproduisant sur la muraille les traits reflétés de son amant ; qu'on en recherche les premières manifestations dans les statues des dieux et des rois égyptiens de la douzième dynastie, ce n'est guère qu'au XVIIe siècle qu'apparaissent en France les peintres exclusivement portraitistes. Jusqu'alors le portrait resta dans le domaine des peintres imagiers et des peintres d'histoire. Mais quelle figure curieuse déjà que celle du grand enlumineur, Jean Fouquet, que la critique moderne a tiré d'un trop long et trop injuste oubli ! Il précède de peu les Clouet, ces véritables chefs de la primitive école française, et déjà laisse entrevoir cette recherche de la ressemblance morale qui deviendra la note dominante des portraitistes de l'avenir. Il faut l'étudier dans la plupart de ces figurines microscopiques qui ornent le livre d'heures d'Etienne Chevalier, autant de portraits pris sur le vif parmi les princes et seigneurs du temps. Toujours il cherchait autour de lui le modèle des

Digitized by Google

personnages historiques ou religieux dont il remplissait ces missels devenus trop rares aujourd'hui. S'il figurait dans l'*Adoration des rois mages* l'un d'eux sous les traits de Charles VII, il représentait aussi dans un dyptique, que contenait autrefois l'église Notre-Dame de Melun, la Vierge sous les traits purifiés d'Agnès Sorel. Nul n'y trouvait, d'ailleurs, à redire, estimant qu'il est des privilèges spéciaux qui n'appartiennent qu'aux artistes, *ces essences divines*, comme les appelait Cosme de Médicis.

N'était-ce point encore une des plus originales galeries de contemporains, auxquelles se soit jamais essayé le pinceau d'un artiste, que cette série de 91 miniatures intitulées *les Cas* (nous dirions aujourd'hui les Infortunes) *des nobles hommes et femmes malheureux*, inestimable illustration d'un manuscrit de Boccace !

A peine cet essai timide de la peinture de portraits se fut-il manifesté avec Jean Fouquet, que l'invasion du goût italien se répandit par toute la France, entraînant comme un fleuve impétueux dans son cours toutes les tentatives individuelles, tous les essais indépendants. Grande et profonde fut l'impression que produisit sur l'esprit des rois de France leur passage à travers les cités italiennes. Cette Italie qu'ils voyaient pour la première fois leur faisait l'effet d'une terre promise. Une abondante prospérité matérielle, une vie de mœurs faciles et brillantes, un climat d'une inaltérable douceur, le contact d'intelligences vives et variées, tout, jusqu'à cet air chaud et parfumé du midi qu'on respirait comme une *odeur du paradis*, c'était plus qu'il n'en fallait pour laisser de cette terre bénie du soleil un souvenir impérissable. Aussi quand les Valois se virent contraints par les nécessités de la politique de rentrer en France, pour se consoler de quitter l'Italie, ils emmenèrent avec eux ses peintres et ses sculpteurs : Léonard de Vinci, André del Sarto, le Primatice, le Rosso, Benvenuto Cellini suivirent François Ier. Dès lors l'art français se fit italien pour complaire au roi et à ses ministres, Jean Cousin imita le Rosso ; Jean Goujon et Germain Pilon puisèrent de l'autre côté des monts leurs plus fécondes inspirations. La sculpture française qui se personnifiait, à l'aurore du xve siècle, dans les maîtres de Rouen, procéda bientôt de Benvenuto Cellini, de Paul Ponce Trebatti ; l'influence italienne est ici très sensible et le ciseau

Digitized by Google

de Jean Goujon semble, en bien des endroits, conduit par la main du Primatice.

Seule la famille des Clouet, imbue du tempérament national, résista au courant qui poussait toutes les admirations vers l'école de Fontainebleau. L'infiltration du goût italien rendait plus courageux encore ces essais individuels d'émancipation artistique, et si les Clouet n'osaient se mesurer directement avec les grands génies de la Renaissance italienne qui produisaient alors tant de chefs-d'œuvre, du moins savaient-ils être maîtres chez eux. Ils s'étaient conquis à force de patience une véritable originalité, et François Clouet, le plus grand de cette famille, pouvait, en montrant le délicieux portrait de la femme de Charles IX, Elisabeth d'Autriche, d'une touche si personnelle et si fine, s'écrier au moins avec le poète :

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre ! »

« Les Clouet, disent nos auteurs, n'étaient ni Italiens, ni Espagnols, ni Allemands, ni même Flamands, ils étaient Français, ils affirmaient par leur pinceau l'existence d'un art français original, déjà affranchi des tâtonnements du moyen-âge et qui, tout en acceptant l'influence salutaire de l'art italien, pouvait néanmoins vivre par lui-même et n'être pas simplement le reflet de l'art des autres. »

De progrès en progrès, l'*Histoire du Portrait en France*, avec son cortège de peintres, de sculpteurs, de graveurs, de pastellistes, de dessinateurs, de miniaturistes, nous conduit à Simon Vouet, professeur du roi Louis XIII, pressenti à son début par le pape Urbain et les Doria. Puis nous voyons défiler devant nous tous les maîtres de l'art français ; le Poussin, en tête ; Philippe de Champagne, si près de la nature et si grand ; Nicolas Mignard, le peintre des affections douces plutôt que des passions violentes, dont le pinceau semblait parfois trempé dans les couleurs de l'Albane ; Pierre Mignard, son frère, plus courtisan encore que Lebrun, le vrai portraitiste de Louis XIV, et de qui l'on cite cette réplique si pleine d'à propos et de courtoisie : « N'est-ce pas que vous me trouvez vieilli ? » disait le Grand Roi à Mignard, un jour que celui-ci faisait son portrait pour la dixième fois : « Sire, répondit l'artiste, je vois quelques victoires de plus sur le front de votre Majesté. » Ce jour là Mignard dut rajeunir le portrait de son Souverain. La ressemblance y fut peut-être encore. Qui sait si

Digitized by Google

à cette heure la victoire de Denain n'avait point effacé les rides creusées par le combat de Malplaquet !

J'ai cité Lebrun, le peintre des *Batailles d'Alexandre*, où Louis XIV est toujours présent sous la figure du héros macédonien. Peintre d'Histoire plutôt que portraitiste, il avait besoin de toiles immenses pour donner libre carrière à son pinceau que tourmentait le souvenir d'Annibal Carrache.

Mais les vrais portraitistes, ceux dont la renommée est pure de tout alliage et qui ont conquis tous leurs grades dans cet art spécial, Rigaud et Largillière apparaissent déjà comme des étoiles de première grandeur. Rigaud, le peintre de toutes les célébrités du XVIIe siècle, avait assez le sentiment de sa valeur personnelle pour conserver, au milieu de cette cour servile de Versailles, la plus complète indépendance. Il répondait au Roi qui lui demandait le portrait de ses maitresses : « Je n'aime pas à peindre les femmes, si je les représente telles qu'elles sont, elles ne se trouveront pas assez belles, si je les flatte trop, elles ne seront point ressemblantes. » On connait aussi cette anecdote que rappellent MM. PINSET et d'AURIAC. Rigaud faisait le portrait d'une vieille coquette, horriblement fardée. Comme il en était aux joues qu'il essayait de rendre vraisemblables, « il me semble, s'écria la dame, que vous n'employez pas d'assez belles couleurs, quand vous en êtes à la figure. Où achetez-vous donc votre rouge? » — « Je crois, Madame, répliqua l'artiste, que nous nous fournissons au même endroit. »

Rigaud, au faîte de la renommée, avait été admis au nombre des citoyens nobles de Perpignan, sa ville natale. Louis XV confirma sa nomination, « tant, dit l'arrêté du Roi, en considération de la réputation acquise dans son art que pour avoir peint la famille royale jusqu'à la 4e génération. » C'est assez dire ce que fut la fécondité de cet artiste qui a rendu à l'Histoire aussi bien qu'à la peinture de si précieux services.

Largillière, surnommé le Van-Dyck français, l'émule de Rigaud, est bien digne aussi d'occuper l'attention. Nos auteurs lui consacrent des pages excellentes, animées d'un véritable sentiment de l'art. Qu'ajouterons-nous de plus ? l'éloquence d'un chiffre. On doit à Largillière quinze cents portraits !

Digitized by Google

Bien d'autres noms illustres viennent se ranger à côté de ces deux maîtres du portrait, et nul n'est oublié dans cette galerie, si bien observée par MM. PINSET et d'AURIAC, qui mène du XVIIe au XVIIIe siècle.

La tâche serait difficile, d'ailleurs, de trouver un terme de comparaison à la fécondité merveilleuse en tous genres du XVIIIe siècle ! Le règne autoritaire de Louis XIV avait fini par user les ressorts de l'énergie française. A sa mort, chacun crut pouvoir respirer librement. La Cour, sevrée de plaisirs dans les dernières années du vieux roi, s'abandonna aux plus extravagantes fantaisies de la volupté, et dans cette tragi-comédie qui a pour prologue les folies de la Régence et pour dénouement terrible l'échafaud de la Révolution, on vit la majesté royale déchirée en lambeaux et la quenouille détrôner le sceptre. Le roi règne, la courtisane gouverne, et les caprices de la femme s'infiltrant dans les moindres régions de l'art, chassent *le beau* et créent *le joli*. Admettez l'art cotillon, vous ne pouvez plus refuser à ses nombreux disciples une somme énorme d'imagination et d'originalité. « N'est pas Boucher qui veut, disait David à ses élèves incrédules, et David avait raison. » Boucher est l'expression la plus complète de cette étonnante facilité du siècle qui a rempli de ses ravissants détails les boudoirs du monde entier. Son œuvre est immense et les dessins seuls dépassent le chiffre de dix mille. Et parmi eux, que de portraits charmants, que de silhouettes exquises, que de figures coquettes et friponnnes, expression véritable de ce siècle qui versait tout entier dans les plaisirs !

Au dessus de Boucher il y avait encore Watteau et Van Loo ; Watteau, auteur tendre, aimable, un peu berger, véritable créateur de la grâce, cette chose subtile qui semble le sourire de la ligne, l'âme de la forme et, comme on l'a dit encore, la physionomie spirituelle de la manière. Watteau, l'étincelant coloriste, était la passion des plus belles marquises du temps. La grâce de son dessin, l'élégance de sa touche lui conciliaient tous les suffrages. Sa promptitude d'exécution était mise à profit, et il n'y avait pas jusqu'aux éventails qui ne tirassent toute leur valeur de sa signature. Carl Van Loo, étrange mélange de fraîcheur et d'incorrection, de naturel et de fausseté, était loin encore de tomber dans les bergeries de Boucher. Son style,

Digitized by Google

agréable et moëlleux manquait peut-être de précision et de franchise. Dans sa *Halte de chasse*, comme dans beaucoup d'autres peintures du même genre, ses figures Pompadour jurent avec la simplicité de ses fonds. C'est de l'esprit de Voltaire dans un paysage de Rousseau ; mais tout cela si charmant, si aimable que le goût des arts envahissait à la fois souverains, princes, ministres et seigneurs. Aussi quelle abondance de portraits, et quel prix on attachait à la signature d'un Boucher, d'un Watteau ou d'un Van Loo !

Avec MM. Pinset et d'Auriac, on entre dans le détail de toutes ces œuvres exquises, et les figures du bon vieux temps, comme on dit, surgissent devant nos yeux étonnés.

Les évocations de la peinture de portraits ne sont pas toujours très morales, et si les physionomies de Lafontaine, Fénelon, Racine, La Bruyère, Bossuet sont bonnes et réconfortantes pour l'âme, la vue de la douce et aimante Lavallière, de Fontanges, si jolie mais un peu sotte avec son minois triste d'enfant boudeur, de Mme de Montespan, la belle poitevine, étalant en toute sécurité de maîtresse reconnue les charmes consacrés de sa plénitude opulente, de la gracieuse Pompadour, ce morceau de roi, de la rondelette Dubarry, et de toutes celles enfin pour qui le grand roi et son arrière petit-fils eurent quelques bontés, cette vue n'a peut-être pas, sauf à un point de vue spécial, le caractère d'un véritable enseignement historique. Mais qu'importe ! l'art purifie tout, et cette partie de l'*Histoire du portrait en France* n'est pas la moins riche, ni la moins attrayante à étudier.

D'ailleurs, tout en peignant le portrait des maîtresses du Roi, nos portraitistes anciens n'agissaient point en courtisans, et leur franc-parler nous est souvent un sûr garant de leur indépendance. Ecoutez ce trait de Latour, le grand peintre de pastel. Un jour qu'il avait à peindre Mme de Pompadour, il ne consentit à se rendre chez elle qu'à la condition de conserver toutes ses libertés. A peine arrivé chez la favorite, voilà notre artiste qui se met à son aise. Il détache les boucles de ses escarpins, ses jarretières, son col, ôte sa perrupe, l'accroche à une girandole, tire de sa poche un petit bonnet en taffetas, le met sur sa tête. Ainsi préparé, Latour commence son portrait. Mais voilà Louis XV qui entre dans l'appartement. Le peintre ôte son bonnet et dit à la favorite : « Vous aviez promis, Madame,

Digitized by Google

que votre porte serait fermée. » Le roi rit de l'observation de Latour, s'amuse de son costume et l'engage à continuer. Mais le peintre de répliquer : « Il ne m'est pas possible d'obéir à votre Majesté, je reviendrai quand Madame sera seule. » Et il se lève, emporte sa perruque, ses jarretières et va s'habiller dans une autre pièce en répétant plusieurs fois : « Je n'aime point à être interrompu. » Mme de Pompadour dut céder à la volonté de son peintre, et le portrait put ainsi s'achever.

Mais c'est assez nous attarder, à notre tour, dans ces douces contrées où la pensée s'égare et s'oublie. Bien des choses resteraient à dire si nous voulions épuiser tout ce que contient, même en germe, l'*Histoire du Portrait en France*. Quoi qu'il en soit, après avoir franchi la fin du XVIIIe siècle avec Greuze et la grande école de David, après avoir creusé davantage encore l'âme humaine avec l'école romantique de 1830, nous abordons la période actuelle, qui possède, elle aussi, des maîtres en l'art du portrait. Aucun nom n'est à citer. Ils sont sur les lèvres de tous.

Bien du chemin a été parcouru. Quel enseignement faut-il tirer de toute cette étude du passé? Quelle route auront à suivre les portraitistes de l'avenir ? Deux écoles également dangereuses par leurs exagérations semblent se partager le monde des artistes : L'école des abstractions et des entités ; l'école du réalisme et de l'imitation servile de la nature. Dans l'une, la simplification excessive des formes et le dédain absolu des signes extérieurs favorise la métaphysique au détriment de l'art. On arrive avec cette doctrine à supprimer toute représentation de l'humanité, pour ne produire que des œuvres dépourvues de sentiment et qu'une recherche abusive de la généralisation a fini par priver de ce caractère expressif qui est une des plus importantes nécessités de la peinture. Les adeptes du réalisme, au contraire, semblent ne pas placer leur gloire en dehors de l'habileté du copiste. L'absence de subordination des traits dans une figure quelconque les éloigne d'autant de la vérité idéale. Ils savent modeler dans la perfection, mais ils ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre que la forme, les mouvements, la couleur ne sont que des symboles destinés à reproduire les phénomènes intérieurs.

C'est entre ce double écueil de l'altération des signes naturels et de

Digitized by Google

leur imitation servile qu'il faut se placer. L'avenir de la peinture du portrait est là. C'était, du moins, notre conviction déjà dans le passé; c'est plus que jamais la conclusion à laquelle notre esprit tout naturellement arrive, après la lecture si intéressante et si substantielle de l'*Histoire du Portrait en France* par MM. Raphaël PINSET et Jules D'AURIAC.

GEORGES DUFOUR,

---

2. — Précis d'histoire de la langue française depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. A. PELLISSIER, Professeur de l'Université.

Quoique la première édition de cet ouvrage remonte déjà loin, à l'année 1866, il n'est pas sans intérêt d'en parler encore aujourd'hui, car le sujet qu'il traite offre pour ainsi dire une actualité permanente. De même que l'histoire d'un peuple se prolonge et se renouvelle d'une manière continue, celle de sa langue, tant qu'il existe, se perpétue et se développe sans cesse ; c'est comme la sève intérieure d'un arbre séculaire dont les racines plongent au plus profond du sol, pour produire à son sommet de jeunes et verdoyantes frondaisons.

En relisant cet ouvrage, je me reportais naturellement à notre concours du prix Raymond pour l'année 1880, et je pensais que M. PELLISSIER en avait d'avance rempli le programme, en allant même au-delà des proportions que nous pouvions alors exiger. Son livre est en effet un tableau complet, très clair et très méthodique, de l'histoire de notre langue, et à part ce mérite intrinsèque, il a celui d'avoir devancé tous les ouvrages et manuels classiques dont cette matière a été l'objet depuis quelques années. Je ne dirai pas que M. PELLISSIER a inventé l'histoire de la langue française, déjà préparée et commencée par les travaux d'Ampère et d'autres érudits connus, mais il a été le premier à en sentir le besoin dans notre enseignement classique, il a été le premier à l'appliquer dans les classes confiées à ses soins ; c'est lui qui, il y a plus de 40 ans, a secoué la routine et l'indifférence des maîtres à l'égard des sources de notre langue, et son initiative, aussi

Digitized by Google

hardie qu'heureuse et féconde, n'a pas été sans influence sur la décision prise un peu plus tard par le haut Conseil universitaire, d'introduire enfin dans nos écoles « l'étude sommaire de la langue française dans son origine et son développement. » En rappelant ces faits, nous croyons rendre une justice impartiale à l'habile professeur dont les divers ouvrages témoignent d'une activité infatigable et d'un zèle éclairé pour les progrès de l'éducation publique.

Le livre de M. Pellissier est un de ceux que l'on ne peut guères analyser, tant est grande la diversité des matières et des détails qu'il aborde pour y faire pénétrer la lumière. Le sujet, si vaste en lui-même, a été réduit aux proportions d'un livre classique d'une utilité pratique incontestable. L'auteur s'appuie naturellement sur les travaux antérieurs ; il cite les autorités de Raynouard, d'Ampère, de Villemain, de Fauriel, de Chevallet, de Littré, de Diez, etc. Mais l'ensemble et les détails n'en constituent pas moins un travail personnel d'une réelle valeur.

Rien n'est oublié dans ce tableau historique. Après avoir indiqué les éléments celtiques, ibériens et germaniques, l'auteur insiste surtout, et avec raison, sur les origines latines de notre langue, qui en constituent la base fondamentale ; il précise avec soin la part qui revient au latin dans la formation des diverses langues romanes ; il nous montre la vieille langue française bégayant ses premiers accents à partir du vie siècle et se greffant péniblement sur le tronc décomposé de la langue latine, réduite à l'état de patois provincial. Les plus anciens textes connus, tels que les serments de Strasbourg, la cantilène de Sainte Eulalie, la vie de Saint Alexis, puis la chanson de Roland, lui fournissent matière à démonstration pour les altérations successives du latin et sa transformation en dialecte roman, base du français actuel. On suit ainsi pas à pas, d'un siècle à l'autre, le développement lent et continu de notre idiome, jusqu'à l'étape du xiiie siècle, qui est l'apogée de notre vieille langue. L'auteur marque fort bien le temps d'arrêt et de décadence qui se produit au xive siècle, pour indiquer ensuite l'évolution accomplie au xvie, sous l'influence de la Renaissance et de l'étude des lettres anciennes. Enfin, il suit et signale le progrès définitif accompli au xviie siècle, grâce aux modèles donnés par nos plus grands génies littéraires, et il met en relief les

Digitized by Google

innovations qui se sont accomplies au XVIIIe siècle, puis au XIXe jusqu'à nos jours.

Parallèlement à cette étude de la langue française, et comme complément obligé à cette histoire de la linguistique, M. PELLISSIER tient compte, dans la mesure de son cadre restreint, de la marche, du développement de l'esprit national et de la littérature. La langue étant l'instrument de la pensée, ces aperçus littéraires sont bien là à leur place, et nous trouvons que l'auteur y a fait preuve d'une remarquable sagacité et d'un goût parfait dans ses appréciations. Il ne perd pas plus de vue le côté moral et religieux que l'idée nationale, et ses jugements font preuve d'une connaissance approfondie des matières qu'il traite. Arrivé aux temps modernes, il aurait pu, ce nous semble, avoir une sévérité plus grande encore pour l'audace et les écarts de certains écrivains, surtout des romanciers ; mais il faut dire à sa décharge qu'au moment où il écrivait son livre, l'école naturaliste, celle du document humain, ou plutôt du document malpropre et malsain, n'avait pas encore déployé les écarts, les licences de plume qu'elle a depuis érigés en système.

En résumé, nous trouvons que tout lecteur, jeune ou même d'âge mûr, n'a qu'à gagner à la lecture attentive de ce livre, où tout est pesé, étudié, exposé avec un soin consciencieux, à l'aide d'une méthode scientifique dont la clarté n'est pas le moindre mérite. Il y a un demi-siècle, les sources, les origines de notre langue n'étaient étudiées et connues que par un petit nombre de philologues et de savants qui en sondaient péniblement les secrets à force de patience et d'érudition. Peu à peu la lumière s'est faite sur cette importante matière, et c'est un honneur pour M. PELLISSIER d'avoir été l'un des premiers à la répandre dans l'enseignement et à la mettre par son ouvrage à la portée de tous.

BOUGEAULT.

Digitized by Google

3. Documents inédits sur les armoiries de la ville de Bernay.

M. Veuclin, imprimeur à Bernay, directeur d'un journal dit « le Bernayen » fait hommage à votre Société d'une brochure publiée par lui, en 1881, sous le titre qui précède.

Il y rappelle que le premier document où il soit fait mention des armoiries de Bernay, fut un état dressé en exécution de l'édit de 1696, et que dans le volume consacré à la généralité d'Alençon, on lit : « La ville de Bernay porte d'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules. »

L'ouvrage de d'Hozier les figure : d'azur à trois besants d'or 2 et 1 et un lambel de même en chef. (Malte-Brun, 1er volume, Eure, page 15). D'autres auteurs y introduisent une variante, et blasonnent cette armoirie dans les termes ci après : de gueules au lion grimpant d'argent; d'un autre côté, on porte : d'azur au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules, dans le volume donnant le dessin des armoiries, volume que cite M. Veuclin, sans reproduire ni décrire le dessin qui concerne Bernay.

Nous en avons trouvé un dans l'ouvrage de M. Traversier sur l'armorial de France [1]. Il présente la forme de l'écu français ou carré long, arrondi aux deux angles inférieurs et terminé en pointe au milieu de la base. Cet écu « d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules » est surmonté d'une couronne murale.

Quelle est l'origine de ces armoiries de Bernay, à quelle époque ont-elles été concédées ou adoptées par la ville, quelle en a été la cause déterminante? A cet égard, les recherches de l'auteur n'ayant rien fait découvrir jusqu'à ce jour, les ouvrages spéciaux ne fournissant aucun renseignement précis, on est réduit à faire des conjectures, à procéder par induction.

Si l'on considère qne les armoiries en usage dans les municipalités, conservées dans les villes depuis une époque très ancienne, ne sont pas de simples hiéroglyphes, mais qu'elles se lient à l'histoire des localités, qu'ainsi les armes de Paris sont l'emblême figuré sur le

(1) Au titre de la Normandie, villes de 2e ordre, page 22 et planche 9, figure 34

Digitized by Google

sceau de la corporation qui précéda les échevins, des marchands d'eau, que celles de Calais sont flanquées de chaque côté d'une croix de Lorraine, pour rappeler la mémoire du prince de Lorraine qui délivra cette ville du joug des Anglais, que celles de Châlon-sur-Saône et de Saint-Jean de Losme portent la croix de la Légion d'honneur, en récompense de la résistance héroïque de la ville contre l'invasion de 1814, on est amené à reconnaître que l'on retrouve dans les armoiries l'esprit, les tendances de l'époque où elles ont été concédées, et qu'elles ont, en conséquence, une signification guerrière, mystique ou industrielle.

Celles de Bernay, telles qu'elles figurent dans l'ouvrage de M. Traversier, procèdent des armoiries de l'ancienne maison Saulx de Tavannes [1], qui a fourni de grands généraux, plusieurs maréchaux de France et de hauts dignitaires de l'Eglise. Elles n'en diffèrent que par la couronne murale.

La famille Saulx de Tavannes avait ses domaines dans la Bourgogne; un de ses membres, Guillaume, fut lieutenant du roi dans cette province et se déclara pour Henri IV, dès 1589; son frère Jean, vicomte de Tavannes, fut fait maréchal par le duc de Mayenne, et ne déposa les armes qu'en 1595. Il serait possible qu'avant cette époque, il ait pris temporairement Bernay comme centre de résistance, et qu'alors on y ait adopté ses armoiries, comme l'emblème du Seigneur qui dominait le pays.

Il est probable que, dans tous les cas, elles furent déterminées par suite des luttes guerrières auxquelles prirent part les habitants de Bernay. Les occasions du reste ont pu s'en produire fréquemment, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, dans le cours des grandes guerres des combats héroïques soutenu par la France, car Bernay, qui, dès le XIIIe siècle était une ville fortifiée, se trouvait occupée en 1378, par Pierre du Tertre, ancien secrétaire de Charles le Mauvais, et alors gouverneur d'Evreux, lorsque cette place fut attaquée par Duguesclin et dut, après 15 jours de lutte, capituler le 13 avril 1378; Du Tertre se rendit alors au duc de Bourgogne [2].

(1) *Traité de la science du blason* par M. Jouffroy d'Eschavannes, page 114.
(2) Histoire de Henri Martin, 4e édition, tome V, page 318.

Digitized by Google

En 1418, cette ville est tombée au pouvoir des Anglais, puis après avoir été prise par les Français en 1421, reprise ensuite par les Anglais, elle a été recouvrée définitivement par la France en 1449, à la suite de la capitulation de Rouen, signée le 4 novembre de cette année, par le duc de Somerset [1].

Plus tard, cette ville emportée d'assaut par Coligny, en 1563, fut pillée et brulée ; enfin en décembre 1589, la forteresse fut rasée, après la défaite des paysans soulevée par Mayenne.

La proscription qui en 1789 et 1849 frappa tout ce qui consacrait le souvenir de l'aristocratie ne pouvait atteindre les armoiries des villes, ni les emblêmes de même nature dont chaque plébéien pouvait réclamer sa part ; les diverses localités tinrent à honneur d'en orner les drapeaux de leurs gardes nationales et les boutons de leurs habits.

M. Veuclin nous apprend qu'à Bernay, le 25 août 1789 eut lieu la bénédiction des deux drapeaux offerts aux cinq compagnies de volontaires Bernayens, que l'un d'eux était aux armes de la France et l'autre aux armes de la Ville.

En mai 1792, les officiers municipaux, pour prévenir des troubles, ordonnèrent l'anéantissement des armoiries et écussons de Bernay. Les décrets et ordonnances rendus à partir de 1809, au sujet des armoiries des Villes n'avaient pas remis en faveur celles de Bernay.

A la restauration, une ordonnance du roi Louis XVIII en date du 24 septembre 1814, relative au blason, ayant arrêté que les Villes, Communes et Corporations reprendraient les armoiries qui leur avaient été accordées par les rois ses prédécesseurs, et que les autorités municipales auraient à justifier les droits des Communes, pour le plus grand nombre de ces dernières, on ne put produire aucun titre et l'on invoqua seulement la notoriété publique.

A Bernay, en 1826, M. le Maire Dulac fit établir par M. Le Prévost, homme très érudit, une notice historique dont l'original fut revêtu, au moyen d'une empreinte à la cire, du sceau employé à la Mairie de Bernay, jusqu'en 1792, pendant plus d'un siècle. Il figure à la 1re page de la brochure de M. Veuclin.

Au lieu de l'écusson ci-dessus décrit, d'après l'ouvrage de

(1) Histoire de Henri Martin, 4e édition, tome VI, page 441.

Digitized by Google

M. Traversier, le sceau usité à Bernay représente : d'armes au lion d'or armé et lampassé de gueules, dans un cartouche ovale, surmonté de la couronne de comte, soutenu par deux larges palmes, timbré d'une coquille portant en exergue les mots : Ville de Bernay, le tout enveloppé d'ornements de fantaisie.

Des armoiries ainsi composées, avec la couronne de comte, semblent reproduire celles d'une famille plutôt que celles d'une ville, qui sont ordinairement surmontées d'une couronne murale.

Pour en adopter une autre, la ville de Bernay ne pourrait pas s'autoriser de l'article 60 de la charte de 1830, aux termes duquel chacun peut à son gré s'affubler d'un titre ou se donner des armoiries sans aucune espèce de contrôle, car depuis, une loi du 28 mai 1858 a rétabli légalement les titres de noblesse, un décret impérial du 8 janvier 1859 a institué un conseil du sceau, et la Constitution du 25 février 1875, ne modifiant pas les décisions antérieures sur les armoiries et distinctions diverses, laisse subsister celles de 1858, et par conséquent conserve aux villes la faculté de maintenir l'usage des armoiries dont elles étaient autrefois en possession.

Nous pensons comme l'auteur, qu'il n'y a pas lieu d'adopter l'opinion qui faisait consister celles de Bernay, en un monton d'argent sur un champ d'azur, avec la devise : Baron de Bernay, et si les recherches de M. Veuclin ont pour effet de faire rétablir sur l'Hôtel de Ville de Bernay ainsi que sur le sceau de la Mairie, les armoiries qui s'y trouvaient avant 1792, il est à désirer que sans s'arrêter, dans tous les détails, à des usages locaux dont on ne justifie pas la légalité, on se conforme aux principes établies par la science du blason, en remplaçant, pour les armoiries de Bernay, la couronne de comte par la couronne murale, qui timbre ordinairement les armoiries des Villes.

Les Confréries des Captifs.

M. Veuclin adresse, en hommage, à la Société des Etudes historiques une brochure, sur les Confréries des Captifs, qu'il a fait imprimer en 1877, et dans laquelle il expose que, dans les XIIe et XIIIe siècles, à l'époque où les musulmans possédaient encore une grande partie de l'Espagne, et ravageaient tour à tour les côtes de la France, de l'Italie,

Digitized by Google

emmenant en esclavage les hommes, les femmes et les enfants dont ils pouvaient s'emparer, il se forma en 1198, avec l'approbation du pape Innocent III, un Ordre religieux, sous le nom de frères de la Ste Trinité ou de Trinitaires, qui se donna pour mission la charge d'employer les aumônes des fidèles au rachat des captifs chrétiens.

Quelques années plus tard, un Ordre analogue, celui des pères de la Mercy fut institué en Espagne.

Pendant plusieurs siècles, ces deux ordres rivalisaient d'activité, de dévouement, et l'on a dit que le nombre des esclaves rachetés par les Trinitaires seuls, en six siècles, s'est élevé à neuf cent mille.

Cette indication serait à justifier, pour permettre d'apprécier l'étendue des services rendues à l'humanité par les Trinitaires, appelés aussi les Mathurins, dont les couvents furent nombreux dès le principe dans le Midi, puis s'établirent à Verneuil, Lisieux, Rouen et Gisors. Ils portaient des casaques blanches marquées de croix rouges et bleues.

L'entreprise du rachat des esclaves devenant trop considérable pour des ordres religieux seulement, le pape jugea, vers 1680, qu'il convenait d'y faire participer le plus de fidèles possible.

Telle fut l'origine des Confréries de Captifs qui, à partir du XVIIe siècle, se répandirent dans les villes et les campagnes de la Normandie ; leur existence est constatée, soit par des tableaux plus ou moins bien conservés, soit par leurs statuts et autres documents qui mentionnent les rentes possédées par certaines confréries ou les donations qui leur étaient faites.

Il semblerait que les Confréries se bornaient à recueillir et à administrer les dons et aumônes, que les pères Mathurins conservaient seuls la mission de les utiliser, en traversant la mer, pour aller, souvent au péril de leur vie, racheter des esclaves, en traitant directement avec les chefs des Etats barbaresques, et quelquefois en s'adressant à l'intermédiaire des Consuls.

L'Auteur se borne à citer diverses relations de voyages, pour chacun desquels il eût été intéressant d'apprendre, par un récit sommaire, les phases successives, les obstacles rencontrés et les résultats obtenus.

Le retour des Trinitaires et des esclaves rachetés, était naturellement l'objet de fêtes populaires, dont le caractère religieux laissait dans les esprits un profond souvenir.

Digitized by Google

L'auteur cite la relation de l'une d'elles, qui eut lieu à Rouen le 21 mai 1720, et celles de diverses processions faites dans plusieurs autres localités.

Il rappelle que 313 esclaves rachetés par les soins des chanoines réguliers de la Sainte Trinité et des frères de Notre Dame de la Mercy, avec l'intervention du Consul de France à Alger, arrivèrent à Marseille le 9 juillet 1785, que parmi eux se trouvaient plusieurs habitants de la Normandie restés en esclavage pendant des périodes de 6, 10, 11 et 28 ans.

La révolution, en supprimant tous les ordres religieux, fit disparaître ceux des Trinitaires, des frères de la Mercy et les Confréries des Captifs.

Il y avait cependant encore beaucoup de chrétiens retenus en esclavage dans les États d'Algérie, car, en 1815, le prince Jérôme envoyé en ambassade auprès du dey d'Alger, en ramena 250, et lord Exmouth, après le bombardement d'Alger, fit délivrer 300 esclaves chrétiens et conclut avec le Dey, le 31 août 1816, un traité stipulant l'abolition à perpétuité de l'esclavage des chrétiens.

La brochure de M. Veuclin retrace le souvenir de sentiments inspirés par un ardent patriotisme, par la charité chrétienne. Elle fait connaître des œuvres méritoires qui sont d'autant plus recommandables, qu'accomplies sans ostentation, elles rendaient à la liberté, à la vie, beaucoup de nos compatriotes, retenus en esclavage dans les États barbaresques, où ils avaient subi les plus cruelles tortures.

Cette brochure nous paraît susceptible d'exciter un grand intérêt, bien qu'il y ait des lacunes, qu'on n'y trouve pas tous les renseignements désirables sur la constitution de ces ordres religieux, les devoirs qui leur étaient imposés, l'importance de leur personnel, de celui qui voyageait, sur le montant des sommes recueillies et leur emploi. On aimerait à voir le récit animé par l'exposé succinct des principaux voyages et le tableau des souffrances endurés par les chrétiens esclaves.

Dans une nouvelle édition, M. Veuclin qui sait chercher et mettre en bel ordre ce qu'il trouve, voudra donner ces renseignements complémentaires.

Digitized by Google

L'Imprimerie à Bernay.

Enfin dans une 3e brochure qu'il adresse à la Société, M. VEUCLIN, décrit les progrès de l'imprimerie à Bernay depuis la fin du XVIIIe siècle, époque où elle y fut établie.

Il donne des détails qui montrent que, dans le principe, la belle invention de Gutenberg fut propagée fort lentement, et qui du reste ne présentent qu'un intérêt entièrement local.

Paris, le 28 mai 1885.

H. MONTAUDON,
Intendant militaire en retraite.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 11 ET 28 MAI, 10 ET 25 JUIN 1885.

SÉANCE DU 11 MAI. — *Présidence de* M. Gustave Duvert. — Le procès-verbal de la séance du 25 avril est adopté ; il est fait observé qu'il a été inséré à la page 317 sans indication de sa date, cette omission doit être rectifiée.

M. le Président exprime les remercîments de son frère, M. Duvert, architecte, à l'occasion de son admission comme membre associé libre ; il présente également les excuses et les regrets de M. Desclosières, empêché d'assister à la séance de ce soir.

Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettre émanant de la rédaction du journal : la France militaire et annonçant que l'ouvrage en cours de lecture : L'Empire des Francs par M. le général Favé y sera annoncé.

Lettre de M. Albert de Montet, correspondant de Vevey (Suisse) indiquant qu'il a obtenu dans la Gazette de Lausanne la reproduction des Sommaires de la Revue.

Lettre de M. Louis-Lucas exprimant le désir de connaître l'opinion définitive de la Société sur le projet de tables générales depuis 1833 de l'ancien Investigateur et de la Revue actuelle, travail considérable dont il a bien voulu se charger.

Une commission est désignée pour examiner cette question ; elle se compose du Bureau et de MM. d'Auriac, Camoin de Vence et Colonel Fabre de Navacelle.

Lettre de M. Loiseau, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Digitized by Google

Livres offerts. — Histoire de la langue française. — Les grands monuments de la Philosophie. — Les grandes leçons de l'antiquité classique. — Les grandes leçons de l'antiquité chrétienne par M. Pellissier. M. Bourgeault est nommé rapporteur.

Revue de Comminges (Pyrénées Orientales) paraissant tous les trois mois.

Bulletin mensuel de la Société des gens de lettres présenté par M. Racine.

Ouvrages de Mgr Jacopo Bernardi et de M. Damiano-Muoni. Rapporteur M. de Boisjoslin.

Candidature. — M. Amédée Tissot, bibliothécaire de la ville de Lisieux, est présenté en qualité de membre associé libre par MM. d'Auriac et Racine. Sont nommés membres de la commission d'examen : MM. Marbeau, Camoin de Vence, Intendant Montaudon.

Lectures. — L'*Empire des Francs* par M. le Général Favé, chapitre VI (suite) *de la mort de Sigebert à la mort du roi Gontran.*

Histoire des Prisons dans le Milanais d'après M. Serafino Biffi, rapport de M. Camoin de Vence. Ce travail rempli de vues générales sur le régime pénitentiaire et d'informations précieuses est, ainsi que les lectures précédentes, renvoyé au comité de la Revue.

Monographie sur la chasse au Faucon, par M. d'Auriac.

M. le colonel Fabre de Navacelle fait observer que la chasse au Faucon est encore pratiquée en Algérie, et rappelle le beau tableau de Fromentin sur ce sujet.

Rapport de M. de Boisjoslin sur la légende de Sainte Catherine et divers ouvrages en langue italienne. Ces deux dernières lectures sont également renvoyées au comité de la Revue.

SÉANCE DU 28 MAI. — Le procès-verbal de la séance du 11 est lu et adopté.

Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de M. Jules Fabre s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce soir et proposant à la Société d'admettre M. Turpin en qualité de membre associé libre ; — de M. Desclosières indiquant la composition des prochains numéros de la Revue et proposant de nommer une commission permanente chargée, pendant les vacances, de préparer les candidatures nouvelles qui pourraient ainsi être admises dès la rentrée, et annonçant le décès de notre confrère M. d'André membre libre correspondant de la 2e classe, demeurant à Toulouse. Il appartenait à la Société depuis le 18 juillet 1879.

Digitized by Google

La Société exprime les regrets que lui inspire la perte de M. d'André et autorise le bureau à examiner et à proposer les candidatures qui se présenteraient pendant les vacances.

M. le Président pourra, s'il y a lieu, désigner plusieurs membres pour faire partie de cette commission.

Lecture est donnée d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique recommandant aux Sociétés savantes la préparation de questions en vue du congrès de la Sorbonne en 1886. D'après l'information transmise par M. Desclosières, il est prié de préparer les deux questions proposées par lui pour le prochain Congrès à savoir : *Historique des mesures adoptées sous l'ancien régime et dans les temps modernes pour assurer la conservation des forêts. Historique du développement de la vicinalité et critiques adressées à la prestation en nature.*

M. Camoin de Vence s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. Louis-Lucas demande, par une nouvelle lettre, que la Société lui indique d'une façon précise le mode qui lui paraît préférable pour dresser les tables générales de la Revue.

M. d'Auriac indique, à titre de spécimens, plusieurs tables comme celles de : Vapereau dans l'année littéraire ; le Bulletin mensuel de la Bibliothèque nationale ; la table de la Revue des deux Mondes. La Société décide qu'il sera adressé à M. Louis-Lucas un exemplaire de la table de la Revue des deux Mondes.

A propos de la prochaine composition des numéros de la Revue, M. Marbeau fait observer qu'il y a le plus grand intérêt a publier le plus tôt possible les lectures entendues dans la séance publique, pour répondre au désir exprimé par des auditeurs qui assistaient à cette séance.

M. le Président fait remarquer que ce désir a été prévu par M. le Secrétaire général qui, dès le lendemain de la séance, a fait parvenir à M. Delattre-Lenoel tous les manuscrits communiqués à la séance publique; ils seront tous compris dans un numéro unique qui paraîtra fin juillet, les articles commencés en cours de publication et dont l'édition ne pouvait être suspendue ont nécessité ce retard ; si à l'avenir, on désire donner une satisfaction immédiate à la très juste observation de M. Marbeau, le Comité de lecture devra se préoccuper de ne pas commencer dans la livraison précédant la date de la séance publique, de lecture comportant une suite.

Livres offerts. — Sont déposés sur le bureau : un numéro de la *Revue*

Digitized by Google

des Sociétés dirigée par notre confrère M. VAVASSEUR et contenant un compte-rendu de la séance publique du 19 avril ; — un exemplaire du bulletin de la société Franklin présidée par notre éminent confrère le général FAVÉ et rendant compte de la séance publique annuelle de cette utile association qui a tant contribué, par la création de bibliothèques populaires, à la diffusion de bons livres pour les classes ouvrières et les bibliothèques de l'armée ; — un volume intitulé le Droit international Hispano-Américain par M. LEIJAS, ouvrage offert par notre confrère M. TORRÈS-CAÏCÉDO. M. DUVERT est nommé rapporteur.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Bulletin de la Société des antiquaires de Zurich.

Le théâtre à Bernay au XVIII*e siècle* par M. VEUCLIN. M. RACINE, rapporteur.

Candidatures. — Sur le rapport favorable de M. Jules FABRE, M. TURPIN est élu en qualité de membre associé libre.

M. TISSOT, bibliothécaire de la ville de Lisieux, est élu en qualité de membre associé libre de la 4e classe. Rapporteur M. MONTAUDON.

Lectures. — M. le général FAVÉ communique la fin du chapitre VI de son histoire de l'Empire des Francs, fragment qui s'étend jusqu'à la mort du roi Gontran.

M. MARBEAU présente un rapport sur les *biographies vendéennes et les notes historiques sur la Vendée* de M. Eugène LOUIS.

M. le colonel FABRE DE NAVACELLE donne communication d'un rapport sur un ouvrage offert par M. DELESSERT et intitulé *les Belges au Congo.*

M. le général FAVÉ exprime la crainte que l'Association internationale fondée par STANLEY au Congo n'assure pas une sécurité suffisante aux colonisateurs ; elle ne paraît avoir ni finances, ni juges, ni police.

M. le colonel FABRE DE NAVACELLE répond que l'association se pose en arbitre pour toutes les querelles intérieures, qu'elle remplit les fonctions d'un véritable juge de paix pour tous les conflits entre les nations nègres qui viennent se soumettre à son arbitrage. Elle a aussi le droit d'établir des impôts dans l'intérêt de la navigabilité du Congo.

M. le général FAVÉ estime que cette association internationale ne pourra civiliser le pays qu'à la condition de le dominer matériellement.

M. l'Intendant MONTAUDON lit un rapport sur l'*histoire de l'imprimerie à Bernay et les Confréries de captifs*, études communiquées par M. VEUCLIN. Ces diverses lectures sont renvoyées au Comité du journal avec cette double observation, en ce qui concerne les communications de M. VEUCLIN, que la notice sur l'imprimerie à Bernay sera réduite aux proportions d'un

Digitized by Google

simple bulletin bibliographique et que la dernière phrase du second rapport devra être supprimée comme ayant trait à la politique contemporaine, allusions interdites par nos statuts.

Sur la proposition de M. l'Administrateur RACINE, la Société des Etudes historiques décide qu'elle se fera inscrire sur le registre ouvert à la maison mortuaire de Victor HUGO.

M. le Président DUVERT, après avoir énuméré la liste importante des lectures qui sont encore inscrites à l'ordre du jour des séances, propose de retarder jusqu'à la fin du mois de juin la clôture de la première session qui, l'année dernière, s'était terminée en mai.

Cette proposition est adoptée ; en conséquence la Société des Etudes historiques tiendra séances les 10 et 25 juin.

SÉANCE DU 10 JUIN. — *Présidence de* M. Gustave DUVERT. — M. G. DUFOUR analyse la correspondance et donne communication notamment d'une lettre de M. LOUIS-LUCAS indiquant qu'il adoptera, pour la rédaction des tables qu'il prépare, le type de la table de la Revue des deux Mondes.

M. LE PRÉSIDENT présente à la Société MM. WELSCHINGER et Abel CLARIN nouvellement élus, qui assistent pour la première fois à nos séances.

M. Abel CLARIN informe la Société des Etudes historiques qu'il a transmis à M. le Secrétaire général une étude manuscrite sur la Société Mérovingienne.

Cette lecture sera portée à l'ordre du jour de la rentrée.

Livres offerts. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Savoie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin trimestriel de la Société académique de Boulogne sur Mer. Rapporteur M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Publications de l'Institut Smithsonien. M. WIESENER, rapporteur.

Lectures. — La Société entend la lecture du rapport de M. DE BOISJOSLIN sur le volume de poésies de M. Jules DAVID, l'*Orient.*

Cette étude est renvoyée au Comité de la Revue.

M. WELSCHINGER donne ensuite lecture de son travail intitulé : l'*Europe et la Révolution française*, d'après l'ouvrage de M. Albert SOREL.

A l'occasion de cette lecture M. le Général FAVÉ fait remarquer que, jusqu'à la Révolution française, il n'y avait que des armées payées et recrutées à prix d'argent. A partir de 1792, tout le monde est soldat : c'est l'inauguration du service obligatoire. Aussi est-ce avec un nombre de

Digitized by Google

soldats plus considérable que celui des armées coalisées que la France a vaincu ses ennemis.

Mais l'exemple donné par la France a été plus tard suivi par les autres nations qui ont, à leur tour, triomphé de la France en écrasant nos armées sous des forces supérieures. L'extension du service obligatoire produisit la destruction de l'équilibre européen, en faisant de la Prusse une puissance si redoutable au point de vue militaire. Chose curieuse d'ailleurs, la Révolution en établissant le service militaire obligatoire allait contre ses propres principes, inscrits dans la déclaration des droits de l'homme, puisqu'il y est dit qu'aucun citoyen ne doit être enlevé à ses juges naturels, et que c'est précisément la situation du soldat d'avoir des juges spéciaux qui ne sont pas ceux de tous les citoyens.

Le renvoi du travail de M. Welschinger à la Revue est prononcé.

M. Georges Dufour donne lecture du manuscrit de M. l'Abbé Poupin : *la musique chez les Grecs.*

Adopté avec renvoi au Comité de lecture qui aura à s'entendre avec l'Imprimeur pour savoir si le travail de M. l'Abbé Poupin peut être intégralement inséré avec ses tableaux spéciaux.

M. Dufour donne ensuite lecture du rapport de M. Louis-Lucas sur *les travaux de la Société philotechnique* ; renvoi au Comité de la Revue. Même décision pour le rapport de M. l'Intendant Montaudon sur le *bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

SÉANCE DU 25 JUIN. — *Présidence de* M. Gustave Duvert. — M. le Secrétaire général adjoint communique des lettres de MM. Desclosières, Racine, Marbeau s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'Administrateur ayant fait inscrire la Société pour être représentée aux obsèques de Victor Hugo, a reçu une lettre de remercîments de M. Lockroy.

M. Delessert, membre correspondant adresse une notice sur *la Société d'histoire de la Suisse romande.*

M. Bougeault adresse son rapport sur *le précis d'histoire de la langue française* de M. Pellissier.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Georges Dufour sur l'*histoire du portrait en France* par MM. Raphaël Pinset et Jules d'Auriac. Renvoi au Comité de la Revue.

M. Gossot lit le commencement de son étude sur l'ouvrage de M. Wallon, *Saint Louis et son temps.* La suite de cette lecture est renvoyée à la séance de rentrée.

Digitized by Google

M. Duvert communique son rapport sur l'*histoire des Banques en France* d'après l'ouvrage de M. Courtois, fils. Le renvoi au Comité de la Revue est prononcé.

M. le Président lit encore un rapport sur *le droit international hispano-américain privé et public* par M. Leijas ouvrage publié en 1884, sous les auspices du général Joaquim Crespo, président des États-unis de Vénézuéla et offert à la Société des Études historiques par notre éminent confrère M. Torrès Caicédo, ministre plénipotentiaire du Salvador. La Société vote le renvoi de ce rapport au Comité de la Revue.

M. Dufour lit ensuite les chapitres 3 et 4 de l'étude de M. l'Abbé Gabriel, intitulée : l'*Evêque de Verdun, prince temporel.* La suite de cette lecture est renvoyée à la séance de rentrée.

M. Bougeault lit son rapport sur *le précis d'histoire de la langue française depuis ses origines jusqu'à nos jours* par M. Pellissier, professeur de l'Université.

M. Duvert fait à ce sujet quelques observations sur le bas latin et l'ouvrage si précieux de M. Brachet sur la même question.

La Société vote le renvoi au Comité de la Revue du rapport de M. Bougeault. On entend ensuite la lecture de M. de Boisjoslin sur un recueil de vers : *les Olympiades.*

Le rapport de M. de Boisjoslin est renvoyé au Comité de la Revue. La Séance est terminée par la lecture de la notice de M. Delessert *sur la Société de l'histoire de la Suisse romande.* Renvoi au Comité de la Revue.

M. d'Auriac présente une observation concernant l'intérêt qu'il y aurait à diminuer, autant que possible, l'étendue des rapports concernant les publications des sociétés avec lesquelles nous faisons l'échange. Les travaux personnels et originaux trouveraient ainsi plus de place dans la Revue.

Renvoi à M. le Secrétaire Général pour qu'il avise à trouver une combinaison favorable.

M. le Président Duvert prononce la clôture des séances de la première session de 1885 ; il constate qu'elle a été utilement et laborieusement remplie et donne rendez-vous à ses confrères à la séance de rentrée du 10 Novembre.

Le Secrétaire général adjoint,
Georges DUFOUR.

Digitized by Google

DEUXIÈME SESSION DE 1885.

SÉANCE DE RENTRÉE DU 10 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. Gustave DUVERT. — La reprise des travaux de la deuxième session de la *Société des Etudes historiques* a été inaugurée sous la présidence de M. Gustave DUVERT, le 10 novembre au milieu d'un concours empressé des membres qui donnent leur collaboration assidue à notre Compagnie.

Etaient présents: MM. Gustave DUVERT, président; MM. D'AURIAC ET WIESENER, vice-présidents; Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES et Georges DUFOUR, secrétaires généraux; Ludovic RACINE, administrateur; CAMOIN DE VENCE, Colonel FABRE DE NAVACELLE, Jules DAVID, BOUGEAULT, anciens présidents; M. le Général FAVÉ, membre de l'Institut, MM. R. PINSET, LOISEAU, POUGNET et LOUICHE-DESFONTAINES.

M. le premier président BARBIER exprime par lettre ses regrets de ne pouvoir se réunir à ses confrères; M. MARBEAU, absent de Paris, s'excuse également de ne pouvoir assister à la Séance.

L'empressement de ces honorables sociétaires à reprendre des relations confraternelles comportant les relations les plus agréables, est de bon augure pour le développement de la *Société des Études historiques* pendant l'exercice 1885-1886.

Les procès-verbaux des Séances complémentaires tenues les 10 et 25 juin rédigés par M. DUFOUR sont lus et adoptés.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne communication d'une volumineuse correspondance échangée avec des membres de la Société pendant les mois de juillet à novembre, et prouvant que nos confrères de province ne cessent de porter intérêt à nos travaux. L'ordre du jour de la présente Séance qui comprend des communications de MM. DELESSERT, abbé GABRIEL, PAGART D'HERMANSART, DE VAUDICHON et CLARIN, membres correspondants, prouve manifestement le zèle de nos Sociétaires de province.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit ensuite un relevé des ouvrages offerts parvenus par l'intermédiaire du ministère de l'Instruction publique; ces publications sont au nombre de 52.

A cette occasion, M. D'AURIAC reproduit une observation qu'il a formulée dans une précédente séance; il est absolument impossible d'entreprendre de donner un compte-rendu détaillé de ces Mémoires, Bulletins, Revues des sociétés savantes de province, autrement il ne resterait plus de place dans notre journal pour l'insertion des travaux personnels des membres de la

Digitized by Google

Société. On pourrait adopter la mesure suivante : lorsque M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fera connaître les titres des publications offertes, les membres présents pourront, s'ils y trouvent un intérêt particulier, réclamer la remise du volume et l'examiner pour présenter un compte-rendu sommaire ; quant aux autres volumes, ils seront mentionnés dans une liste des ouvrages offerts avec un index des articles se rapportant particulièrement à l'histoire.

Cette proposition est adoptée.

M. D'AURIAC fait part à ses confrères de la réception de M. Jules D'AURIAC, son fils, et notre confrère, aux épreuves de la licence ès-lettres. M. LE PRÉSIDENT dit que la nouvelle de ce succès est accueillie par la Société avec tous les sentiments de sympathie qu'elle porte à M. D'AURIAC et à sa famille.

Deux candidatures sont proposées, celle de M. le Docteur BONNEJOY, présenté par MM. VAUDIN et DESCLOSIÈRES, celle de M. QUARRÉ DE REYBOURBON présenté par MM. DUVERT et RACINE.

M. LE PRÉSIDENT désigne deux commissions qui déposeront leur rapport à la Séance du 25 novembre.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL explique que le numéro de Novembre est sous presse, les membres de la Société ont dû recevoir exactement le numéro de Septembre-Octobre comprenant une bonne partie des travaux communiqués jusqu'au 25 juin, fin de la première session de nos travaux. En plus des communications qui figurent à l'ordre du jour de la Séance d'aujourd'hui et dont il importera d'entendre la lecture avant le 31 décembre 1885, nous avons en portefeuille de rédaction destinés à l'impression : 1. *La musique chez les Grecs*, de M. l'abbé POUPIN. 2. *Le précis de la Langue française*, d'après M. PELLISSIER, rapport de M. BOUGEAULT. 3. Le rapport sur l'*Histoire du Portrait en France*, par M. G. DUFOUR. 4. *La recherche de la vérité sur les causes de la mort du commandant Beaurepaire*, défenseur de Verdun en 1792. 5. *La chasse au Faucon*, par M. D'AURIAC. 6. *La passion de Sainte-Catherine*, d'après une traduction communiquée par M. TALBERT, compte-rendu de M. DE BOISJOSLIN. 7. *Rapports de* M. MONTAUDON.

Le service de la Revue est donc, quant à présent, largement assuré pour les premiers mois de 1886. Sans compter le contingent de l'avenir dans lequel il faut comprendre la suite de la savante étude de M. le général FAVÉ sur l'*Empire des Francs*. Notre préoccupation doit donc se concentrer particulièrement sur les voies et moyens d'assurer matériellement la publication d'un volume qui, comme celui de 1885, paraît devoir comprendre 684 pages.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT exprime le regret d'être obligé de communiquer à la Société la démission d'un de nos membres correspondants de province dont le nom, d'après le désir exprimé par lui-même, ne doit pas être inséré au procès-verbal. M. X. dont le nom est resté inconnu des membres du jury, était l'auteur du *Mémoire sur l'histoire de la musique* ajourné à 1887 ainsi que le concours prorogé. M. X a été froissé des termes et des conclusions du rapport, et par trois lettres successives il a insisté près du Président pour faire accepter d'urgence, et pendant les vacances, une démission qui, d'après nos usages, est toujours confraternellement délibérée entre nous pour que les membres plus personnellement en rapport avec le correspondant puissent interposer leur amicale intervention, s'il y a lieu.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau la correspondance de M. X. les lettres qu'il lui a répondues et dans lesquelles il croit avoir usé de formes les plus conciliantes, enfin la correspondance échangée entre M. X. et M. le Secrétaire général.

La Société tout en regrettant que, par une précipitation excessive, M. X. n'ait pas cru pouvoir attendre l'époque de la réunion générale du 10 novembre, considérant que sa démission étant, dès à présent, définitivement donnée et acceptée, il n'y a plus lieu de s'occuper en séance publique des incidents qui l'ont fait naître, passe à l'ordre du jour.

Lectures.

Sont entendues, dans l'ordre du programme, les communications suivantes: *L'Optimiste et le Pessimiste*: JOUBERT et SCHOPENHAUER, par M. J. DAVID. Renvoi au comité de la Revue. *Les maisons d'éducation d'Ecouen et de Saint-Denis et les vassaux de Coppenbrügge en* 1811. Renvoi au comité de la Revue.

Sont indiquées, pour figurer à la suite de l'ordre du jour de la prochaine séance, les lectures suivantes: M. BOUGEAULT, rapports sur trois ouvrages de M. PELLISSIER; M. DAVID, *le Sultan, juste;* M. CAMOIN DE VENCE *la vérité sur la condamnation du chancelier Bacon;* M. Paul ODENT, rapport sur les *Tomes XXI et XXII, miscellanées de l'histoire d'Italie;* M. WIESENER, une lecture dont le titre sera ultérieurement formulé.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. LECOULTRE A L'OCCASION DE LA FÊTE CÉLÉBRÉE LE 17 JUILLET 1885 PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHATEL.

Neuchâtel, 14 *Septembre* 1885.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

Vous avez accueilli récemment une correspondance relative à l'avant-dernière réunion de la *Société d'histoire de la Suisse romande*. Ceci m'encourage à vous adresser quelques détails sur la fête que célébrait vendredi 17 juillet la *Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel*. Ces deux Sociétés ont chacune leur physionomie bien marquée et diffèrent entre elles à bien des égards. Dans la première, on ne rencontre guère que des savants ou du moins des gens lettrés qui ont fait de l'histoire ou des antiquités une étude spéciale, qui connaissent l'art de lire les vieux parchemins et que la poussière des archives n'effraie pas. La Société neuchâteloise a un caractère beaucoup plus populaire. La plupart de ses membres n'y sont pas bacheliers et l'on peut même dire que, dans ce canton, quiconque se pique d'une instruction un peu supérieure à celle qu'on acquiert dans les écoles primaires en fait partie. A la fête dont je vais vous parler, j'ai aperçu, par exemple, plus d'un négociant et plus d'un industriel, même des moins huppés, s'asseoir à côté de professeurs, de pasteurs et d'avocats, et le président désigné pour l'année prochaine est un grand fabricant de Locle, M. Jurgenun, qui a su se faire une réputation littéraire à côté de celle dont il jouit dans le monde de l'horlogerie. Tous ces Messieurs ne sont guère historiens que quelques heures par année; néanmoins, ils aiment à entendre parler du passé de leur pays, et la Société d'histoire est devenue un terrain de ralliement où se rencontrent bien des gens que séparent, soit leurs occupations, soit leurs opinions politiques et religieuses. Il y a peu de pays au monde où les citoyens soient parqués en coteries plus étroites et en partis plus exclusifs. Ce n'est qu'aux fêtes

Digitized by Google

annuelles de la Société d'histoire que les conservateurs et les radicaux, les hommes de l'ancien régime et ceux du nouveau viennent de toutes les parties du canton se grouper autour des anciens souvenirs et des anciennes gloires. L'on a même vu des prêtres catholiques du canton de Fribourg passer le lac, ou des habitants de la Franche-Comté passer le Doubs pour témoigner par leur présence de cet esprit de largeur que l'histoire inspire à ses disciples.

Cependant cette Société n'est pas une société d'amateurs. Entre autres services, elle publie un recueil fort estimable, le Musée neuchâtelois qui renferme toujours des articles intéressants sur l'histoire du pays. Je vous signalerai, par exemple, en 1881 ceux de M. Paul Jacottet sur le procès de 1707 qui donne la principauté de Neuchâtel à la maison de Prusse. La Société d'histoire fait procéder à des fouilles ou à des recherches partout où elle croit trouver quelque chose de nouveau, notamment pour ce qui concerne les antiquités lacustres si abondantes dans cette contrée. L'année passée, elle a publié une nouvelle édition de la chronique des chanoines de Neuchâtel et en particulier les fragments du chanoine de Pierre sur les guerres de Bourgogne dont Michelet, qui s'y connaissait, admirait le style pittoresque et énergique.

Cette Société se réunit à Neuchâtel cinq ou six fois par hiver, mais ces séances n'attirent qu'un petit nombre d'habitués. En revanche, la fête, qui se célèbre toutes les années, tantôt dans une localité, tantôt dans une autre, réunit toujours de trois à quatre cents participants. Cette fois-ci, le rendez-vous avait été fixé à Bevaix, charmant village tout enfoui dans la verdure, situé au pied du Jura, sur la ligne du chemin de fer de Neuchâtel à Lausanne. Un assistant le comparait à un morceau de la Normandie perdu au milieu de nos vignobles. Le président de la fête était M. le baron Alfred de Chambrier, père de cette aimable jeune fille dont les poésies hélas! posthumes ont obtenu, il y a trois ans, un si légitime succès. M. du Chambrier est lui-même professeur d'histoire et recteur de l'Académie de Neuchâtel.

Le village s'était paré de ses plus beaux atours pour recevoir ses hôtes. Je ne réponds pas que tous les habitants se fissent une idée très exacte de la fête qui se préparait. Une bonne femme, m'a-t-on dit, avait confondu la Société d'histoire avec un cortège historique et s'attendait à voir tous les visiteurs arriver, qui avec les peaux de bêtes de l'époque lacustre, qui avec les cuirasses du moyen-âge. Néanmoins la bonne volonté a suppléé à tout, et rien n'était plus gracieux que ces fenêtres toutes garnies de fleurs et de drapeaux et que ces rues où les arcs de triomphe de verdure se succé-

Digitized by Google

daient à chaque pas. Le soleil qui brillait dans toute sa splendeur rehaussait l'éclat de la fête et faisait valoir toute la parure de ces maisons rustiques. Partout des devises rimées adressaient la bienvenue aux amis de l'histoire. Ces vers ont dû faire sourire maint littérateur, mais ils ajoutaient au charme naïf de la réception. Je ne citerai que ceux-ci, qui étaient à l'entrée du temple :

Cher et précieux héritage,
Monument d'un siècle effacé,
La vieille église vous engage
A fêter les jours du passé.

N'oublions pas, du reste, que Bevaix est un centre littéraire ; c'est de là que l'un des enfants de la contrée, le poète Ribaux dirige une revue qui compte en France de nombreux collaborateurs et qui s'intitule la *Suisse romande*.

L'usage veut que la fête consiste d'abord dans une séance dont le morceau principal est un discours du président sur l'histoire de la localité où l'on se trouve, puis dans un banquet suivi d'une visite à quelque site historique.

Dans les villages, le local le plus vaste est le temple ; et pourtant, le 17 juillet, celui de Bevaix était trop étroit pour la foule qui s'y pressait. Après les souhaits de bienvenue, M. de Chambrier a retracé les origines de cette commune et caractérisé les diverses phases de son existence. La localité avait déjà son nom lorsque Rodolphe, *vir nobilissimus*, y établit en 918 un prieuré dont les avoués furent probablement ses descendants. L'acte de fondation en est conservé à l'abbaye de Cluny. Une colline maintenant couverte d'une vigne qui produit un fort bon vin, porte encore le nom de Châtelard. On y voyait au commencement de ce siècle la tour d'un manoir qui, sans doute, appartenait aux seigneurs de la contrée, tandis que le monastère est aujourd'hui converti en ferme. Quelle fut l'histoire de la *laïcisation* (pour employer un mot moderne) de ce couvent ; quand et comment s'éteignit la famille des seigneurs de Bevaix, c'est ce que l'histoire ne nous dit pas. M. de Chambrier a cité quelques traits qui font connaître l'esprit que les gens de Bevaix apportaient dans leur administration intérieure et dans leurs rapports avec leurs voisins. En 1525, la commune de Bevaix se forma comme toutes celles de la principauté. On ne put en faire partie qu'en donnant une grosse somme d'argent, et ceux qui résidaient sur son territoire sans être communiers devaient payer un tribut considérable tout en étant exposés à des désagréments de toute

Digitized by Google

nature. De nos jours, tout Suisse est libre de s'établir où bon lui semble et il exerce partout ses droits politiques. Mais l'égoïsme qui avait animé les communes subsiste encore à bien des égards et a poussé ces antiques institutions jusqu'au bord de leur ruine. A l'heure qu'il est, plus de la moitié des habitants du pays y sont étrangers; car ils viennent des cantons voisins et n'appartiennent à aucune commune neuchâteloise où la naturalisation est encore assez onéreuse. Cela nous mènerait trop loin de dire quelles mesures on a proposées pour remédier à cet état de choses; il suffit de vous avoir montré quelle actualité présentait le discours de M. de Chambrier.

L'orateur qui lui succéda fut M. Ph. Godet, le poète bien connu, qui, ce jour, s'était fait historien. Il a retracé l'histoire d'une famille neuchâteloise de gens de robe et d'épée aujourd'hui disparue, celle des Osterwald. Le plus illustre de ses membres, celui qu'on a appelé le grand Osterwald est connu dans le monde protestant français par sa révision du texte français des livres saints, révision qui a joui jusqu'à nos jours d'une grande autorité.

Je ne vous ferai pas la liste des toasts qui ont été portés au banquet. Tous ceux qui ont vécu en Suisse savent que l'éloquence y fleurit surtout entre la poire et le fromage; mais, d'ordinaire, autant en emporte le vent. Je vous signalerai seulement deux choses : d'abord, la présence à la tribune d'un Français, M. Barbier, président de la *Société d'émulation du Doubs*, ensuite les acclamations qui ont accueilli l'apparition de l'ancien drapeau de Neuchâtel. — Ceci a besoin d'une explication. Les armoiries du comté, puis principauté de Neuchâtel, portaient *d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent*. La dynastie nationale s'éteignit; des familles étrangères la remplacèrent; les chevrons se combinèrent successivement avec les lys de la première famille d'Orléans et avec l'aigle prussienne. En 1848, vient la république, proclamée aux premières nouvelles de la révolution de février. Le nouveau gouvernement proscrivit ces armes comme un souvenir de la monarchie et inventa un nouvel écusson à trois couleurs longitudinales : rouge, blanc, vert, avec la croix fédérale *cantonnée* dans le rouge, au grand scandale des conservateurs patriotes qui voyaient dans les chevrons le symbole du pays et non celui de la famille régnante. Telles sont les armoiries officielles, mais, depuis quelque temps, un mouvement de réaction s'opère, surtout parmi la jeunesse, qui ne comprend pas qu'on ait renié les traditions nationales. Elle est appuyée non seulement par ceux qui regrettent l'ancien régime, mais encore par beaucoup de gens qui se réclament de la révolution de 1848.

Digitized by Google

La promenade qui suivit le banquet eut naturellement pour but le Châtelard et le prieuré de Bevaix. Le soleil dardait ses rayons les plus ardents sur ces historiens d'occasion qui durent bientôt céder aux appels du bâteau à vapeur.

Si je me suis permis, Monsieur, d'attirer votre attention sur cette modeste fête, c'est pour vous montrer quelle influence heureuse une société de ce genre peut avoir sur l'esprit d'une nation. Il est à souhaiter que les recherches des érudits ne fassent pas seulement la joie d'un petit nombre d'adeptes, mais que tous les citoyens en profitent et se convainquent de cette loi inéluctable que le présent n'est qu'une conséquence du passé.

Agréez, Monsieur, mes salutations respectueuses.

J. LECOULTRE.

P. S. — Au moment de vous envoyer cette correspondance, j'apprends que la *Société d'histoire de la Suisse romande*, réunie à Fribourg a décidé la création d'une association *pro Aventico*. Vous savez qu'Aventicum (auj. Avenches) était, à l'époque romaine, la capitale de l'Helvétie. On y voit des ruines intéressantes qui, malheureusement, tendent à disparaître par suite de l'incurie du gouvernement vaudois et de l'indifférence de la population. En outre, l'on n'a jamais fait de fouilles systématiques et les nombreuses trouvailles qu'on y fait sont dues, pour ainsi dire, au hasard. Conserver les vestiges d'un passé glorieux, organiser des recherches sérieuses, enfin développer le musée déjà très riche d'Avenches, tel est le but de la nouvelle association. Puissent ses efforts être couronnés de succès.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société nationale d'Encouragement au Bien.

CONCOURS LITTÉRAIRE 1884-1885.

Médaille d'honneur à MM. Marcel LALLEMEND et Alfred BOINETTE, pour leur ouvrage intitulé : *Jean Errard, de Bar-le-Duc, ingénieur du roi Henri IV.*

NOTE SUR UNE RECTIFICATION HISTORIQUE CONTENUE DANS LES BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — LA STATUE DE JACQUELINE ROBINS.

Notre Société, aux yeux de laquelle la sincérité en histoire est le premier des mérites, doit savoir un gré particulier à la Société des Antiquaires de la Morinie d'avoir fait justice d'une légende qu'un patriotisme peu éclairé avait fait accepter par la ville de St-Omer.

Nous avons vu, à l'exposition de 1884, une statue élevée à Jacqueline Robins, femme de M. de Boyaval, qui aurait, en 1710, sauvé la ville de St-Omer en assurant son ravitaillement, malgré des obstacles en apparence insurmontables. Cette statue a été érigée sur une des places de St-Omer, et une inscription sur le piédestal présente Jacqueline comme une émule de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette.

La vérité est tout autre, et il est probable que Mme de Boyaval, riche propriétaire de bateaux sur le canal de la Colme, les aura mis avec désintéressement au service du Ministère de la Guerre et des Maréchaux de Villars et d'Harcourt, qui firent faire ce ravitaillement avec beaucoup de sollicitude ; en sorte qu'il serait à regretter pour elle que l'éloge qu'elle avait réellement mérité ait été exagéré au point d'appeler la réfutation de l'histoire mieux informée.

St-Omer ne fut point assiégée, la résistance de M. de Goëbriant dans Aire ayant prolongé le siège de cette ville jusqu'à l'hiver. Les convois qui amenaient de Dunkerque à St-Omer les munitions de guerre et de bouche ne furent même menacées sérieusement qu'une seule fois le 4 octobre, par

Digitized by Google

un gros d'ennemis qui se retirèrent sans coup férir devant le détachement du comte d'Estaing, qui protégeait le canal de son camp de Pont l'Abbesse, près Watten.

Cette rectification a donné lieu à un intéressant travail sur les événements qui suivirent la bataille de Malplaquet et sur les sièges que les alliés entreprirent jusqu'à la fin de l'année.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

La Direction du musée de Cluny vient de communiquer à la Presse la note suivante :

« Le directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny prie la personne qui, le 6 novembre courant, a déposé chez le concierge du musée un rouleau cacheté à son adresse, de vouloir bien se faire connaître. »

La publication de cet avis a été occasionnée par un fait des plus singuliers.

Le rouleau dont il s'agit a été apporté au musée de Cluny par un inconnu qui l'a remis au concierge en disant : « Donnez ceci à M. Darcel ; j'en fais cadeau au musée de Cluny. » M. Darcel, conservateur du musée, a ouvert le rouleau. Qu'on juge de sa surprise : le paquet était formé d'une collection de manuscrits de la plus grande rareté et dont la valeur spéciale est encore augmentée par les superbes miniatures du quatorzième et du quinzième siècle qui les ornent.

Enchanté du cadeau pour son musée, M. Darcel fut cependant pris de scrupules faciles à comprendre.

Il se rendit chez le procureur de la République pour lui soumettre ses hésitations à accepter. Ayant entendu le récit de M. Darcel, M. le procureur de la République déclara que la donation était valable. En conséquence, M. Darcel mettra bientôt sous les yeux des visiteurs de Cluny le contenu du rouleau si singulièrement donné par un inconnu.

L'Académie des Sciences, cruellement éprouvée cette année, vient de subir un nouveau deuil.

M. Henri BOULEY, président de l'Académie des sciences, est décédé le 30 Novembre. Depuis quelques jours déjà, il était souffrant : mais rien ne faisait prévoir une fin aussi prompte.

Digitized by Google

Il était âgé de soixante et onze ans.

Malgré son grand âge, jusqu'à ses derniers jours il fut un de nos savants les plus laborieux et les plus actifs. Sa vie tout entière a été consacrée aux découvertes de la science biologique.

Il était grand admirateur et ami de Pasteur. Il eut plusieurs fois l'honneur de lire à l'Académie les communications des découvertes de ce savant. Sa réputation avait été consacrée de bonne heure.

Dès 1855, il était élu membre de l'Académie de médecine (section de médecine vétérinaire). Il était, à cette époque, professeur de clinique et de chirurgie à l'Ecole d'Alfort. En 1866, il était nommé inspecteur général des écoles vétérinaires. Deux ans après, il devenait membre de l'Académie des sciences en remplacement de Rayer.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 25 décembre 1844, et avait été promu officier le 9 décembre 1865.

Il rédigeait depuis 1844 le *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire*, où il publiait de nombreux articles. Les principaux ouvrages qu'il a publiés ont surtout rapport aux sciences de médecine vétérinaire. C'était un grand savant, aussi éminent que modeste, qui sera regretté par tous ceux qui l'ont approché.

(Extrait du *Moniteur universel*).

TRAVAUX DES MEMBRES CORRESPONDANTS PORTÉS A L'ORDRE DU JOUR DES LECTURES.

Le comité de rédaction de la REVUE a pensé qu'il serait agréable à nos confrères de province, qui ne reçoivent pas la lettre de convocation aux séances bi-mensuelles d'être tenus au courant de l'ordre occupé à notre programme des lectures, par les communications qu'ils nous ont adressées. — Voici l'état actuel de cet ordre du jour :

N° 1, M. MIGNARD, Bourguignons et Francs au v° et vi° siècles; n° 4, MM. Paul LOUIS-LUCAS et WEISS, Compte rendu à propos de leur étude sur l'extradition; n° 6, M. VAUDIN, Gérard de Roussillon; n° 8, M. DE VAUDICHON, Lettre à propos de la ville de Carpentras; n° 9, M. CLARIN, La société Mérovingienne; n° 17, M. le Dr BONNEJOY, Communication d'un manuscrit.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

51e Année. Décembre. N° 10

REVUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

M. PAUL ODENT

Adieux prononcés sur sa tombe,

le 11 Décembre 1885,

AU NOM DE LA *Société des Études historiques.*

M. Paul ODENT, le dernier Préfet français du département de la Moselle, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé à Paris, en sa demeure, rue de St-Pétersbourg n° 2, le mercredi 9 décembre. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 11, en l'église St-Louis d'Antin, au milieu d'un nombreux concours d'amis qui avaient tenu à rendre les derniers devoirs à cet homme de bien dont le cœur était éminemment français.

Au cimetière du Père Lachaise, le secrétaire-général de la *Société des Études historiques*, M. Gabriel DESCLOSIÈRES, a prononcé au nom de cette Compagnie dont M. ODENT était membre, les adieux suivants.

MESSIEURS,

La famille d'un de nos anciens Présidents de la *Société des Études historiques*, M. CAMOIN DE VENCE, pleure son chef vénéré, M. Paul ODENT. Notre Compagnie suit le deuil d'un confrère sympathique et dévoué.

Digitized by Google

M. Paul Odent était venu chercher parmi nous l'occasion d'études qui satisfaisaient son activité et l'aidaient à oublier de douloureux souvenirs.

Fonctionnaire de l'ordre administratif, dès les premières années de sa jeunesse, M. Paul Odent avait vu rapidement grandir sa situation.

Préfet de Colmar, après dix années de services comme sous-préfet, il se conciliait à tel point l'amour de ses administrés que sa nomination à la Préfecture de l'Isère devenait l'occasion d'une touchante manifestation populaire,

De Grenoble, M. Paul Odent vint à Metz.

La destinée le donnait à cette chère Alsace-Lorraine vers laquelle ses pensées restèrent fixées jusqu'à la fin de sa vie.

Dans cette noble cité de Metz, ville militaire, animée, élégante, M. Paul Odent fut un Préfet merveilleusement choisi, affectueusement secondé par les mérites de la femme distinguée, compagne de sa brillante carrière.

Hélas! aux jours heureux des fêtes et des courtoises réceptions succédèrent les angoisses du blocus et les douleurs de la capitulation.

Les salons de l'hôtel de Préfecture transformés en ambulance recueillirent les blessés et les mourants de Borny, Gravelotte, Rézonville, Mars la Tour. — Les infirmières comptèrent une sœur de charité de plus, Mme Paul Odent.

Jusqu'à la dernière heure, le dernier Préfet français du département de la Moselle ne désespéra pas du salut. On le vit se multiplier dans la sphère de ses fonctions civiles, entretenir l'espérance, relever les volontés. Mais lorsqu'il fallut courber les fronts sans incliner les courages, sous le fatal dénouement qui ravissait à la France la citadelle réputée par un renom séculaire, Metz l'imprenable, M. Paul Odent s'éloigna le cœur brisé; la cruelle et profonde blessure ne s'était jamais cicatrisée, elle s'est rouverte et M. Paul Odent a cessé de vivre.

Comme il ne lui était plus donné de servir son Pays, il lui consacra ce qu'il avait de plus cher, la vie et l'intelligence de ses enfants.

Dévouement à la France! Telle avait été la devise de M. Paul Odent. Il continua de la pratiquer dans les alliances recherchées pour ses deux filles et par la carrière que ses trois fils embrassèrent.

Un de ses gendres, M. Camoin de Vence, fonctionnaire éminent du ministère public a laissé dans la magistrature un nom honoré. MM. Maurice, Jules et Paul-André Odent servent tous les trois dans l'armée française avec le grade de capitaines.

L'un d'eux fait partie de l'armée expéditionnaire du Tonkin, il éprouvera la douleur de ne pouvoir ici adresser à son père le suprême adieu.

Digitized by Google

Un autre gendre de M. Odent, M. Fernand Montaudon, est capitaine d'état-major.

Cette direction donnée à sa famillé honore grandement le chef qui a su l'imprimer.

Il voulait, en toute circonstance, se montrer fidèle à la belle devise de la Légion dont il avait été promu commandeur : Honneur et Patrie.

Connaissant bien, Messieurs, les inspirations qui dirigèrent la vie de M. Paul Odent nous redirons dans nos réunions, les mérites de son aménité, de sa parfaite courtoisie, son goût pour les études littéraires, pour les occupations utiles et élevées.

Adieu, cher et regretté confrère, nous parlerons de vous, comme on aime à rappeler les nobles cœurs, les belles intelligences, le dévouement et le patriotisme.

---

§ Extrait de la liste des Membres de la Société des Etudes historiques, pour l'année 1884.

ODENT (Paul), C. ✻, ✿ O. né à Paris, octobre 1811; Sous-Préfet, admission du 18 mars 1881. septembre 1847; Préfet, mars 1857; Commandeur de la Légion d'honneur, 15 août 1869; Officier de l'Université 1860, Préfet de Colmar, de Grenoble et de Metz jusqu'au 29 octobre 1870. Membre de la Société des Agriculteurs de France.

A publié la traduction du commentaire sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique. Note sur les bulletins de la Société de Béziers, 1881. *Revue* p. 208. — Compte-rendu des tomes XX, XXI et XXII de l'Histoire d'Italie. Elu Président de la 2e classe 1883.

Digitized by Google

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

RELATIVE A LA CRÉATION D'UNE SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

Paris, le 10 novembre 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté du 5 novembre courant, j'ai créé, au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques, une section de *Géographie historique et descriptive*. En même temps, j'ai rattaché les sciences naturelles à la 4e section (Sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques) à laquelle j'ai donné le titre général de *Section des sciences*. Le rapport ci-inclus vous fera connaître les motifs d'une modification que mon prédécesseur aurait désiré introduire lui-même dans l'organisation du Comité en mars 1883, et que des raisons de haute convenance ont seules fait différer jusqu'à présent.

La création d'une section de Géographie historique et descriptive donne satisfaction à des vœux qu'avaient émis depuis longtemps diverses sociétés savantes, et en particulier les sociétés de géographie, d'origine plus récente, mais dont le nombre et l'importance s'accroissent tous les jours. La certitude de voir leurs travaux et leurs communications soigneusement étudiés, analysés, publiés par les soins d'une section spéciale, ou mis en lumière devant le congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, sera pour elles un précieux encouragement; elle ne peut qu'augmenter l'élan des nombreux travailleurs qui s'adonnent à cet ordre de sciences et qui n'auront plus à regretter de ne pas savoir où diriger, pour les faire mieux connaître, les résultats de leurs études et de leurs recherches.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'appeler sur cette nouvelle

Digitized by Google

organisation l'attention des membres de votre société, et de lui donner, par les moyens en votre pouvoir, toute la publicité désirable.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Signé : René GOBLET.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat,
Signé : CHARMES.

Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Paris, le 3 novembre, 1885.

Monsieur le Ministre,

Lorsque, en 1883, votre prédécesseur a modifié l'organisation du Comité des travaux historiques et scientifiques et en a distribué les sections comme elles sont demeurées depuis, j'avais cru devoir lui proposer la création d'une section de géographie historique et descriptive. « La Géographie, » lui disais-je dans le rapport que j'avais l'honneur de lui adresser le 5 mars 1883, « est aujourd'hui la plus cultivée de toutes les sciences : elle joue de nos jours le rôle que l'histoire jouait en 1834; aussi le nombre des Sociétés de géographie augmente-t-il sans cesse, et, comme on y travaille avec une ardeur prodigieuse, il en sort chaque année des milliers d'informations et de documents qui méritent d'être mis en lumière. Il semble que le génie national se tourne enfin avec passion vers l'étude du globe qu'on a si longtemps reproché aux Français de négliger. »

Il n'y avait donc point à craindre qu'une section de géographie manquât d'aliments : les informations, les documents venus des sociétés savantes auraient suffi pour l'occuper, et les travaux laissés inachevés

Digitized by Google

par la *Commission de géographie historique de l'ancienne France* offraient à son activité des ressources qu'elle n'aurait pas épuisées de longtemps.

M. Ferry s'était rendu à ces raisons, et il avait décidé la création que je lui proposais de faire; mais l'illustre savant qui présidait alors la section des sciences le pria de la différer. M. Milne Edwrrds suivait avec trop d'attention le progrès des sciences géographiques dans nos sociétés savantes pour se priver sans regrets d'un moyen de les surveiller et de les seconder; d'autre part, il avait rendu à l'histoire naturelle de si éminents services qu'on ne pouvait confier à un autre que lui dans le Comité le soin d'en diriger l'étude. Votre prédécesseur renonça donc à diviser, comme je lui demandais de le faire, l'ancienne section des sciences en deux sections, l'une des sciences mathématiques, physiques, chimiques, météorologiques et naturelles, l'autre de géographie historique et descriptive; il réunit les sciences géographiques et naturelles, qui au reste ont entre elles tant de liens, et forma une section distincte avec les sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques. M. Milne Edwards, auquel le Ministre était heureux de donner un témoignage de déférence, garda la présidence de la section des sciences géographiques et naturelles; et, jusqu'à son dernier jour, il l'anima de son ardeur scientifique, de sa passion pour les découvertes, de son dévouement absolu à la vérité.

Néanmoins cette division des sections scientifiques du Comité avait des inconvénients sur lesquels il était impossible de se faire illusion et que la pratique a mis en pleine lumière. Quel que soit l'importance des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques, elles ne sauraient suffire à alimenter une section du Comité. Les difficultés qu'elles présentent ne permettent qu'à très peu de personnes en province de se consacrer à leur étude; les découvertes sont rares dans nos départements en cet ordre de travaux, et la plupart d'entre elles sont faites par les professeurs, mieux outillés pour les recherches, et non par les membres des sociétés savantes. Aussi l'activité de la quatrième section du Comité est-elle restée presque sans emploi. La direction de M. Berthelot, sous laquelle cette section est placée, l'aurait fait vivre à coup sûr si elle avait été

Digitized by Google

organisée pour la vie. L'expérience faite est donc décisive; et c'est avec la certitude d'être utile au Comité et aux intérêts scientifiques que j'ai l'honneur de vous proposer aujourd'hui, Monsieur le Ministre, d'accomplir le projet différé, mais non abandonné, en 1883, de rattacher les sciences naturelles à la quatrième section du Comité, qui prendrait le titre général de *Section des Sciences*, et de former une cinquième section de *géographie historique et descriptive.*

Le Directeur du Secrétariat,
Signé : CHARMES.

Digitized by Google

LA CHASSE AU FAUCON.

L'art de la fauconnerie a été en honneur de temps immémorial, tant en Europe qu'en Asie, mais il n'est plus guère en usage de nos jours que chez quelques tribus de Tartares, à la cour des princes indiens, et dans le nord de l'Afrique.

Il était pratiqué du temps des Mérovingiens, et, en 506, le concile d'Agde défendait aux gens d'église de se livrer avec trop d'ardeur à cet exercice.

Au XIIe siècle, tous les souverains de l'Europe rivalisaient de luxe dans la chasse au faucon ; mais il est à croire qu'ils étaient surpassés par le khan de Tartarie, dont le célèbre voyageur Marco Polo nous a retracé la magnificence au siècle suivant.

Les monarques qui ont montré le plus d'ardeur pour cette chasse ont été les empereurs Charlemagne, Frédéric Ier, dit Barberousse, et Frédéric II, qui nous a laissé un curieux traité sur ce sujet : *De arte venandi cum avibus ;* Alfred le Grand, roi d'Angleterre; Edouard III, le fondateur de l'ordre de la Jarretière ; Henri VII, le chef de la maison de Tudor ; Jacques Ier, qui bannit les Jésuites de son royaume ; puis en France, Philippe-Auguste, Charles-le-Bel, Charles VIII, François Ier et Louis XIII. Il faut ajouter à ces noms celui de Gaston Phœbus, comte de Foix, qui, dans ses *Déduits de la Chasse*, nous dit que le vol au faucon « est très plaisant pour hommes et pour femmes. »

La loi salique punissait d'une amende celui qui volait un épervier ou tout autre oiseau dressé pour la chasse, et une ordonnance de Charles-le-Bel, en date de 1326, interdit à toute personne, noble ou roturière, de prendre un épervier dans le nid ou avec des filets sur les terres et dans les forêts royales.

On était plus rigoureux encore en Angleterre.

Digitized by Google

Sous Edouard III, le meurtre d'un faucon était réputé crime capital, et Henri VII punissait d'un an de prison le vol d'un œuf, le délinquant l'eût-il pris sur ses propres terres. Elisabeth réduisit cette peine à trois mois, moyennant qu'on fournirait caution pour sept ans.

Tel était l'amour de la chasse au faucon sous Jacques Ier que sir Th. Monson paya mille livres (25,000 francs) une couple de ces oiseaux. L'invention de la poudre fit peu à peu tomber cet usage, et il est aujourd'hui presque abandonné. Pourtant il y a encore en Angleterre cinq ou six fauconneries importants, et un *grand fauconnier* qui touche à ce titre 1,372 livres (34,300 fr.) de traitement.

En France, on appelait fauconniers ceux qui étaient chargés de dresser des faucons pour la chasse. Le grand-fauconnier était un des principaux officiers de la maison du roi : cette charge remontait à une époque fort ancienne.

Jean de Beaune était *maître-fauconnier* du roi en 1250, et tous ses successeurs portèrent le même titre jusqu'à Eustache de Jaucourt qui, en 1406, prit le titre de *grand-fauconnier*. Les chefs de la fauconnerie royale conservèrent ce titre jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie.

Le grand-fauconnier prêtait serment entre les mains du roi, et nommait à toutes les charges d'officiers de chasse à l'oiseau. Tous les marchands fauconniers étaient obligés, sous peine de confiscation de leurs faucons, de les présenter à cet officier qui pouvait choisir ceux qu'il voulait pour la fauconnerie royale.

C'était un art difficile que celui de bien choisir et de bien dresser les faucons.

De tous les oiseaux de proie, les faucons sont les plus beaux de forme, les plus courageux et les plus agiles ; ils réunissent toutes les qualités disséminées dans les autres êtres de ce groupe. Ils sont organisés pour un vol long et soutenu : ils nagent dans l'air, pour me servir de l'expression favorite des anciens fauconniers. La rapidité avec laquelle ils parcourent les distances est telle qu'un faucon, échappé de la fauconnerie de Henri IV, franchit en une seule journée la distance qui sépare Paris de Malte, c'est-à-dire plus de 300 lieues.

Il est d'abord à remarquer que, chez ces oiseaux, la femelle est plus grande, plus forte et plus hardie que le mâle : elle doit en consé-

Digitized by Google

quence être préférée. L'espèce se divise en deux classes : les nobles oiseaux de proie qui servent à la fauconnerie, et les ignobles qui ne peuvent pas se priver, et parmi lesquels figurent l'aigle et le vautour.

A l'exception de l'autour et de l'épervier, qui ont les ailes courtes et qu'on apppelle oiseaux du poing, tous les autres ont les ailes longues et sont désignées sous le nom d'oiseaux du leurre.

On distingue plusieurs variétés de faucons. L'islandais est le plus estimé de tous, en ce qu'il est à la fois le plus doux et le plus fort de toute l'espèce. Puis viennent le *lanier*, que l'on tirait de la Sicile, le *gerfaut* de Norwège, si respecté des habitants du nord de l'Europe, qu'ils l'ont nommé le faucon sacré (*hiero falco*), l'*émerillon* et le *sacre* du Levant. Il y avait encore le *tagarot*, l'*alète*, l'*afavet* et plusieurs autres qui sont mentionnés dans les traités de fauconnerie.

L'épervier étant l'oiseau de proie de notre climat, il est probable que c'est celui qu'on a employé primitivement pour la chasse. La loi salique en parle sous le nom de *sparvus*, et les poètes du moyen-âge sous celui de *mouchet* ou *émouchet* que l'on a conservé au mâle.

Il y a des termes techniques pour chaque membre et même pour chaque mouvement des faucons. C'est une langue à part et qui n'est pas moins compliquée que celle des jockeys de nos jours. Le faucon entrant en chasse a les yeux couverts d'un *chaperon* en cuir fortement attaché. Les *jets* sont de petits liens en soie de six à sept pouces de long qui tiennent à ses pattes, respectueusement appelées *ses bras*, et qui ont à leur extrémité un anneau passé dans la *laisse*. Les *grésillons* ou *grillets* sont de petites clochettes adhérentes à ses bras, et J. Strutt nous apprend qu'il faut avoir soin qu'elles ne soient pas trop lourdes. D'après ce savant antiquaire anglais, les clochettes doivent avoir un poids parfaitement égal ; il faut les choisir sonores, argentines et harmonieuses. Loin de les prendre du même ton, il faut qu'il y ait entre elles un demi-ton de différence ; enfin les meilleures se fabriquent à Milan.

Le chasseur tient d'une main une image d'oiseau qu'on nomme le *leurre*, et qui sert à rappeler le faucon ; de l'autre, il tient un bout de corde appelée la *créance*, qui aide à l'empêcher de s'envoler de nouveau.

Il n'est pas dans la nature de ces oiseaux de s'attacher à leurs gar-

Digitized by Google

diens. On ne saurait les apprivoiser par la douceur ni par les caresses ; on ne peut s'en rendre maître que par la faim.

Le faucon pris dans le nid est plus aisé à priver, ou en termes de l'art, à *réclamer*, que celui qui a déjà ses ailes. Il ne faut pas cependant l'en retirer trop tôt, sans quoi ses plumes pousseraient mal, et ses bras resteraient faibles. On doit le prendre avec ses jeunes plumes, le placer en plein air sous un abri, et le nourrir abondamment de bœuf crû, sans peau ni graisse, qu'on mélange de temps en temps avec des œufs crus.

On doit observer la plus grande régularité dans la nourriture, car le manque d'aliments pendant un seul jour produirait dans les plumes des défauts dits *traces de faim* qui les feraient casser aisément. Il faut manier le moins possible l'animal, lui parler et le siffler pendant toute la durée de son repas. Quand le faucon commence à voler hors de son juchoir, il faut lui attacher le chaperon, les grillets et les jets, puis le lier à un bloc de bois peu élevé, au moyen d'une laisse qui lui permet de se promener à terre. Quand il a eu le temps de se remettre de sa frayeur, on le prend sur le poing, on le repose et on le reprend alternativement en le frappant sur le dos et les pattes à l'aide d'une plume ou d'un petit bâton.

Quand on croit pouvoir le déchaperonner sans danger, on essaie de lui donner à manger, en lui replaçant son chaperon presque à chaque bouchée.

Pour habituer le faucon à venir sur le poing, on se met à quelques pas de lui, et on le siffle, en lui montrant de la viande. Les jours suivants, on lui donne à manger devant du monde, puis enfin on l'accoutume à faire son repas au milieu des chiens et des chevaux.

Une fois *affaité* et *réclamé*, le faucon n'a plus besoin que d'être fait au *leurre*. Le leurre doit être disposé d'après la *curée* à laquelle l'oiseau est destiné, et selon qu'il doit chasser au poil ou à la plume.

Dans ce dernier cas, le leurre se compose d'un morceau de bois recouvert de drap rouge et garni de débris de volaille. Si, au contraire, l'animal doit chasser à poil, le leurre se compose d'une peau de lapin bien bourrée et garnie de viande à la tête.

Quand l'éducation du leurre est terminée, on conduit le faucon aux

Digitized by Google

champs, après avoir eu soin de le *curer*. On prend le vent, on le déchaperonne et on lui donne la volée. S'il est de bonne race, il s'élève à tire d'aile, puis il plane en décrivant des cercles sur la tête du chasseur. Lorsqu'il est ainsi sur ses gardes, on peut lâcher une perdrix dans le champ. Le faucon s'abattra sur elle et il faudra la lui laisser manger, en ayant toujours soin de le siffler et de lui parler. S'il manque la perdrix, on se dépêchera d'en remettre une nouvelle à sa portée, car il arrive souvent qu'un premier échec dégoûte le faucon qui s'envole et emporte ses grézillons.

Ce que nous venons de dire s'applique à l'oiseau pris dans son nid. Le *hagard*, c'est-à-dire le faucon qui a vécu dans les bois, est naturellement plus difficile à *affaiter*. On y parvient en l'enfermant dans une boutique de forgeron, où le battement continuel du fer l'étourdit et le rend docile.

Quand on prend un hagard, il faut lui couper le bec et les serres, et lui mettre sur les yeux un large chaperon. On doit le porter sans cesse sur le poing, le frapper souvent et le nourrir peu. Son juchoir doit être une perche et non pas un bloc de bois, le hagard ayant pris l'habitude des branches d'arbres.

La manière de *réclamer* ces oiseaux est à peu près la même pour tous, à l'exception de l'autour, dont l'éducation est plus simple, en ce qu'au lieu de planer, il va droit à sa curée, et revient au sifflet sans l'emploi du leurre. L'autour, qui est un oiseau de poing, ne se chaperonne qu'en voyage. Il juche, comme le hagard, sur une perche.

La nourriture des faucons varie d'un tiers à une demi-livre de bœuf par jour. Une fois par semaine, il faut avoir soin de leur faire prendre un bain.

Constatons en terminant que la fauconnerie, sous le règne de Louis XIII, fut portée à son plus haut degré de perfection. Les équipages du roi « étaient tellement servis qu'il ne s'est rien vu de pareil en notre siècle », dit l'auteur d'un traité de vénerie du temps. Du reste, la chasse au vol plaisait tout particulièrement aux femmes. Sans s'exposer à la fatigue et au danger des courses à travers les forêts, elles pouvaient se rendre dans la plaine, le faucon ou l'épervier sur le poing, et elles se donnaient alors le plaisir de le lancer sur sa proie. Quelquefois même elles jouissaient de ce spectacle sans sortir de leur

Digitized by Google

appartement, quand les fenêtres du château donnaient sur la campagne : l'émerillon chassait l'alouette sous leurs yeux.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la chasse au faucon fut en honneur. Louis XIV donnait quelquefois ce plaisir aux dames de la cour, ainsi que le prouve Dangeau ; mais sous Louis XV et Louis XVI ce genre de divertissement paraît avoir été assez négligé. Cependant la grande fauconnerie exista jusqu'en 1787. Le comte de Vaudreuil a été le dernier grand-fauconnier de la maison du roi.

Nous avons dit, en commençant, que la chasse au faucon était encore pratiquée dans nos possessions de l'Afrique. Ajoutons qu'en Algérie elle est restée l'apanage des grandes familles du pays, de la véritable aristocratie arabe.

Le général A. Margueritte, qui a beaucoup pratiqué cette chasse, pendant qu'il commandait le cercle de Laghouat, en parle avec enthousiasme. C'est, dit-il, l'une des plus attrayantes que l'on puisse faire en ce monde. Parmi les grandes familles qui chassent particulièrement au faucon, il cite les Ouled-Moktar, les Ouled-Chaïd, les Ouled-Nayls, les Bou-Aïche, les Ouled-Aicha. Les indigènes les désignent sous le nom de *Hell-el-Thiour*, gens d'oiseaux.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. La Passion Sainte Catherine, poème du XIIIe siècle, en dialecte poitevin, par Aumeric, moine du Mont St-Michel. *Rapport* de M. DE BOISJOSLIN. — 2. Etude sur Ambroise Paré. *Rapport* de M. DESCLOSIÈRES.

1. — La Passion Sainte Catherine, poème du XIIIe siècle, en dialecte poitevin, par Aumeric, moine du Mont St-Michel, publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Tours, par M. F. TALBERT, docteur ès-lettres, professeur au Prytanée militaire de La Flèche. — Paris. — Niort, 1885.

La *Société des Études historiques* partagera le regret de l'érudit qui se voit forcé, en publiant ce poème, d'ajourner son propre travail. Il avait écrit une introduction, une phonétique, une morphologie, des commentaires et un glossaire; cette publication, présentée au concours de philologie institué par la *Société des Langues romanes*, obtint une mention très honorable dans la Séance tenue par cette Société à Montpellier le 13 mai 1883. Mais le mémoire a disparu dans les archives de la Société, soustrait, sans doute, dit l'auteur, par quelque romaniste peu scrupuleux. M. Talbert n'ajoute aujourd'hui au texte que quelques explications et conjectures brèves; il n'a pas eu le courage de rechercher ses notes pour recommencer le long travail perdu. Notre Société ne saurait trop l'engager à surmonter ce découragement lorsqu'il trouvera le loisir de revoir les matériaux de son œuvre, à moins que le romaniste trop épris du XIIIe siècle ne se décide, sur la publicité de nos rapports, à restituer le mémoire qu'il détient, et si même la perte du mémoire ne provient pas seulement d'un peu de désordre, facile à réparer, dans les archives de la *Société des Langues romanes*.

Digitized by Google

Le manuscrit de la *Passion Sainte Catherine* forme un petit volume de 66 feuilles de parchemin, contenant 1660 vers de huit syllabes à rimes plates, écrits dans le dialecte poitevin, qui tient le milieu entre la langue d'Oil et la langue d'Oc, plus près cependant de la langue du midi, dans les ouvrages en vers comme celui-ci.

Le commencement du poème fait défaut, environ 200 vers. M. Talbert a voulu combler cette lacune en reproduisant la partie correspondante de la vie de Ste-Catherine d'Alexandrie par Jacques de Varaggio, dont l'œuvre d'Aumeric est la paraphrase. Le poème ne traite que du martyre, il ne parle pas des deux actes très connus de la vie de sainte Catherine, son abnégation de la philosophie payenne et son mariage mystique avec Jésus-Christ.

L'hagiographe et le poète se représentent naturellement la société alexandrine et romaine sous les couleurs de leur temps. Catherine est fille de Cestin, ou plutôt du tyran Cestias, sans doute l'un des Césars qui s'élevèrent à la fin de l'empire prétorien. Le ton des conversations est celui du moyen-âge. La foi chrétienne vient de Rome. Le ministre Porphyre a les allures d'un chevalier germain. L'impératrice est une reine d'Occident, occupée à convertir son époux barbare. Cependant bien des traits nous rendent la physionomie de l'antiquité pâlissante, à sa rencontre avec les temps apostoliques. L'empereur est un homme de gouvernement : il adresse à Catherine le reproche, ordinaire chez les payens, qu'étant de naissance illustre, elle ait adopté une secte populaire; il lui représente que si elle avait écouté les sages, *(si elle était allée en France,)* elle aurait pénétré le sens des rites qui constituent le culte public et ne s'en scandaliserait pas. L'auteur a donc lu les polémiques que rapportent les Pères de l'Eglise; mais il paraît ignorer la profonde terreur qu'inspiraient aux premiers chrétiens, préoccupés de la résurrection, les supplices qui détruisaient la forme du corps, comme le feu ou la dent des bêtes sauvages; car lorsque les docteurs payens, convertis par Sainte Catherine, sont condamnés aux flammes et regrettent de n'avoir pas reçu le baptême, la Sainte leur explique que le martyre en tiendra lieu. Ainsi il n'est pas question de l'inquiétude que ressentaient les martyrs du feu. Du reste la difficulté est détournée par le fait que les flammes ne touchent à aucun de leurs cheveux.

Digitized by Google

Donc l'empereur Maxence (ou plutôt Maximin Daïa), a convoqué les riches et les pauvres d'Alexandrie pour sacrifier aux idoles. Catherine, âgée de dix-huit ans, et restée en son palais plein de richesses et d'esclaves, entend les mugissements des hécatombes et l'applaudissement des hymnes. Elle envoie un messager s'informer de ce que c'est. L'apprenant, elle se rend au lieu du sacrifice où nombre de Chrétiens se laissaient conduire par crainte de la mort. Elle s'avance vers l'empereur et lui dit : Je te saluerais empereur selon le devoir de mon rang et la raison si tu reconnaissais le Créateur des cieux et si tu abjurais les dieux. Et se tenant près de la porte du temple, elle discuta avec César, disertement et mystiquement, allégoriquement et méthodiquement, par diverses conclusions de syllogismes. Ici commence ce que nous avons du poème. Catherine expose le symbole de la foi, la création :

Esgardez del soleil lo cors
Et de la luna les decors
Chacun fait so que Deus li laisa
Sempres l'auce, sempres l'abeisa.
Agardez el cel les esteles
Quand Deus vout aparei sent elles.

L'empereur convoque à Alexandrie, par lettres bien scellées, les philosophes, les clercs et les rhétoriciens, et ceux qui ont bonne grammaire et littérature, et il les invite à discuter avec la Chrétienne. En les attendant, elle entreprend encore l'empereur, à l'aide de cet argument qui a suffi à toutes les critiques élevées au cours de l'histoire religieuse, sur la représentation figurée des êtres surnaturels; on la retrouve dans *Polyeucte* :

Adorez-vous des dieux ou de pierre ou de bois ?

Les dieux dit-elle,

Sunt de fust, d'or et d'argent.

Mais l'argument est à longue portée, il finit par atteindre l'anthropomorphisme lui-même :

En semblanza d'ome sunt fait.
Les uns sont bons, autres mauvais.

Digitized by Google

C'est par des raisonnements de ce genre que le paganisme lui-même avait peut-être détruit ou modifié les anciennes religions, et que le libre examen moderne a repris la critique de l'idée divine, prétendant éliminer de plus en plus de la conception de l'Etre absolu tout ce qui rappelle les sentiments d'une conscience individuelle.

Cependant les sages arrivent, très arrogants, mais comme Sainte Catherine a appris

Les syllogismes Aristotile,
Les inventions Galien,
E lo grammaire Precien
E guerpi Tulle e Platon,

elle confond les docteurs et les convertit.

Le poète semble alors vouloir quitter la discussion scolastique pour retrouver la grande imagination des temps miraculeux. L'empereur, après avoir essayé de fléchir Catherine par l'offre du pouvoir souverain, la fait battre de verges et plonger dans un cachot. Elle y souffre douze jours la faim et la soif, mais ensuite elle est nourrie par les anges, puis par une colombe. L'impératrice a une vision qui lui montre Catherine lui envoyant une couronne d'or. Elle s'en ouvre à son fidèle chevalier, le ministre Porphyre, qui séduit les gardes et amène l'impératrice dans le cachot : cette prison est devenue lumineuse et se remplit de parfums de fleurs. Dieu vous appelle tous deux, dit la Sainte, et vous serez martyrisés sous trois jours. Elle leur explique le sens des récompenses célestes qui sont d'échapper au changement et à la douleur, formule qui semble plutôt bouddhiste que chrétienne et où se retrouve certaine part des idées orientales introduites dans Alexandrie. L'empereur la condamne à mort; il commande un supplice inusité, quatre roues de fer traversées de dents aigües. C'est là en effet l'instrument de martyre qui accompagne ordinairement l'image de la Sainte dans l'iconographie chrétienne. Elle y est attachée, mais demeure saine et sauve. Ce miracle enhardit l'impératrice, qui intercède auprès de son mari, mais il lui fait trancher la tête en interdisant de lui donner la sépulture. Porphyre y contrevient, il confesse la foi chrétienne avec plusieurs seigneurs qu'il a convertis; il est mis à mort avec eux le 4 novembre. Catherine a la tête tranchée hors des murs

Digitized by Google

devant une foule de tout rang, 15 (ou 25) novembre. Une voix du Ciel l'appelle et trois miracles suivent sa mort. Car il ne coule pas de sang de sa plaie; les anges transportent son corps sur le mont Sinaï, et il sort du tombeau une source d'huile qui ferme les blessures.

Tel est ce poème touchant, quoique aride de style et coupé de longs discours. Pas plus que les autres poèmes du moyen-âge, il n'atteint la forme supérieure de l'épopée : la langue manquait, une langue ferme et colorée indispensable au génie épique. Les poèmes du moyen-âge ont l'humilité d'accent, l'aspect terne, la tournure gauche et disgracieuse. La poésie religieuse s'est réfugiée dans la prose liturgique, la poésie profane dans les chansons féodales.

Nous ne savons rien du moine Aumeric. Ecrivit-il cette légende pour le remède de son âme, ou pour l'édification de ceux qui l'entouraient? Pensa-t-il traverser les siècles et vivre dans la gloire humaine ? Une vie, même d'homme de lettres, se renfermait très bien au moyen-âge, dans le bonheur obscur d'une profession acceptée : c'est depuis que la Renaissance a fait du monde un théâtre, que l'artiste rêve à l'éclat lointain de son nom. Si le Père du mont St-Michel reparaît aujourd'hui à la lumière, c'est que l'érudition moderne, promenée parmi des ruines, relève les plus humbles fragments.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

---

2. — Etude sur Ambroise Paré.

M. Stéphen LE PAULMIER, docteur de la faculté de Paris, que vous avez admis il y a quelques mois au nombre des membres titulaires de la *Société des Etudes historiques* a publié, en 1884, un livre sur Ambroise PARÉ d'après de nouveaux documents découverts aux archives nationales et des papiers de famille conservés au château de Paley.

Dans l'avertissement qui précède cette étude, M. LE PAULMIER dit que, sans songer à reprendre la tâche magistralement accomplie par M. le professeur Malgaigne, dans son introduction aux œuvres com-

(1) Paris. Charavay frères, éditeurs, 4, rue de Furstenberg. 1 vol. in-8° de 418 p. avec portrait inédit d'Ambroise PARÉ; prix 10 fr.

Digitized by Google

plètes d'Ambroise PARÉ et concernant l'œuvre scientifique du grand chirurgien, il s'est proposé de reconstituer sa vie intime, son existence privée, de faire connaître à l'aide de documents inédits ses alliances, ses amitiés, sa descendance.

Ambroise PARÉ naquit au Bourg-Hersent, village situé près de Laval. La date de sa naissance a été l'occasion d'indications contradictoires. Doit-on la placer aux années 1509, 1510, 1513, 1517?

M. LE PAULMIER estime que la véritable date doit être 1510, d'après le témoignage de Pierre de l'Estoile qui dit que PARÉ mourut le 20 décembre 1590 à l'âge de quatre-vingts ans, (journal t. v. p. 65).

Les renseignements sur les premières années de PARÉ sont obscurs; ce n'est guère qu'en 1537 que nous commençons à suivre le développement de sa vie active, à dater du jour où il est attaché, en qualité de chirurgien, à M. de Montejean, colonel général des gens de pied.

En octobre de cette même année, PARÉ assiste au combat du Pas de Suze et là il révèle, pour la première fois, les qualités d'initiative et et de génie inventif dont il devait donner de si nombreuses preuves.

Manquant d'huile bouillante de Sambuc, il imagina d'appliquer sur les plaies des blessés l'onguent digestif simple. Cet essai réussit tellement bien qu'il renonça pour l'avenir à « brusler ainsi cruellement les pauvres blessés des harquebusades. »

Heureuse innovation, dit M. le Docteur LE PAULMIER, que la ligature des artères devait compléter dans la suite. Depuis cette époque, le biographe de PARÉ signale le moment précis où il exposa sa nouvelle théorie des plaies d'arquebuse ainsi que sa méthode pour procéder à la recherche des projectiles.

M. LE PAULMIER signale, à la date du 20 août 1545, la première publication d'Ambroise PARÉ : « Méthode de traiter les plaies faictes par hacquebutes et autres bastons à feu. » En 1550, il habitait à Paris une maison située au pont St-Michel; c'est là qu'il conservait le corps d'un supplicié dont une moitié était disséquée de façon à lui permettre de repasser l'anatomie et de préparer ses opérations.

Notre confrère se livrant à l'analyse des titres et contrats qu'il a consultés avec autant de patience que de sagacité, entre dans des détails fort intéressants sur le soin que PARÉ apportait à l'administration de sa fortune privée et à la direction de sa famille.

Digitized by Google

Mais M. LE PAULMIER nous intéresse plus vivement encore lorsqu'il nous montre PARÉ pénétrant dans Metz assiégé par le duc d'Albe en 1552, et répondant à l'appel de l'héroïque duc de Guise cruellement éprouvé par la perte du plus grand nombre des blessés de son armée.

La réception de PARÉ comme maître en chirurgie, la consultation qu'il est appelé à donner en présence du célèbre André Vésale mandé de Bruxelles au sujet du roi Henri II blessé à mort par Montgommery dans le fameux tournoi du faubourg St-Antoine, le procès qu'il soutint contre la Faculté de Paris, s'opposant à la mise en vente de ses œuvres, sont autant de détails biographiques du plus vif intérêt racontés par M. le Dr LE PAULMIER avec une exactitude et une précision appuyées de nombreuses pièces justificatives.

Le procès soulevé par la Faculté de Paris voyant de mauvais œil l'édition des œuvres de PARÉ donne une idée particulièrement intéressante des mœurs scientifiques et judiciaires de son époque.

Le doyen Gourmelen, jaloux de ce que les ouvrages de PARÉ avaient fait oublier ses traités de chirurgie, prétendit qu'il avait composé un livre contenant beaucoup de choses abominables et nuisibles aux bonnes mœurs et à l'Etat; il demandait que le volume déféré au Parlement fût examiné avant que d'être mis en vente (p. 89).

Le mémoire signifié par PARÉ existe à la bibliothèque nationale. Les deux arguments principaux qu'il formule sont : 1° que le véritable motif des plaintes des médecins et chirurgiens était tiré de la facilité laissée au public de comprendre l'ouvrage. Ecrit en français et non en latin, il devenait accessible à tous, les simples barbiers pouvaient donc en savoir tout autant que les chirurgiens et leur faire concurrence; — 2° que la liberté d'expression et d'exposition dont s'était servi l'auteur ne pouvait être reprochée dans une étude scientifique. « C'est tout autre chose, dit PARÉ, avec un pratique bon sens, *de traitter de la ciuilité des mœurs en philosophe moral pour l'instruction de la tendre jeunesse et autre chose de parler des matières naturelles en vrai médecin et chirurgien pour l'instruction des hommes ja tous faicts.* »

Nous n'avons pas besoin d'autre note pour juger l'étendue de la supériorité d'esprit d'Ambroise PARÉ. S'il ne savait pas, comme les chirurgiens de la Faculté, écrire et comprendre le grec et le latin, il

Digitized by Google

possédait la faculté maîtresse qui, dans tous les temps et à travers les âges, fait les hommes forts ; il était doué d'observation et se rendait un compte exact des choses. Comment l'étudiant deviendrait-il homme de science si le professeur, sous prétexte de convenance, omettait de lui signaler ce qu'il lui importe de connaître. La science est œuvre de sincérité. Ambroise PARÉ affirmait cette vérité essentielle dans un siècle de réticences, de privilèges, d'exclusivisme, et par ce côté, tout autant que par les ingénieux procédés de son art, il s'est montré supérieur à ses contemporains.

On ne sait, au juste, quelle fut l'issue de ce procès. M. LE PAULMIER pense qu'un arrangement amiable intervint, car le volume mis en vente s'épuisa rapidement. Une deuxième édition subit encore l'examen de la Faculté qui ne donna pas de très bonne grâce son autorisation à la publication de l'œuvre qu'elle qualifiait de « *lourd* volume. »

M. LE PAULMIER suit, d'après l'ordre chronologique, les diverses et nouvelles éditions des œuvres de PARÉ ; il constate qu'il figurait avec le titre de premier chirurgien dans le personnel médical attaché à la personne du roi en 1584, qu'il touchait un traitement de 266 écus et deux tiers.

Lorsqu'il sentit le poids des ans, PARÉ, en homme prévoyant, ne voulant laisser après lui rien d'imprévu et de désordonné, fit son testament. Il porte la date du 1er juillet 1587. Nous connaissons, par ces dispositions dernières, l'étendue de sa fortune qui, pour le temps, était importante. Il possédait deux maisons rue Garancière, des maisons rue de l'Hirondelle, un domaine à la Ville-du-Bois près de Montlhéry, et l'hôtel situé Quai-des-Augustins, paroisse Saint-André des Arts.

Lorsque le roi Henri III quitta Paris, au lendemain de la journée des Barricades, PARÉ retenu par son grand âge ne put le suivre, mais il conserva jusquà la mort de ce prince le titre, sinon la fonction de premier chirurgien, ainsi que cela résulte de l'*Extrait* général de la Maison du feu Roy, expédié pour l'année 1589.

Nous touchons aux derniers jours de cette belle existence. Malgré les années, Ambroise PARÉ n'avait rien perdu, nous apprend M. LE PAULMIER, de son énergie. « Resté à Paris pendant le long siège dont il subit toutes les horreurs, il rencontra, vers le 20 octobre, au bout du pont Saint-Michel, l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac devenu

Digitized by Google

Guisard par dépit de n'avoir pas été fait cardinal ; PARÉ l'adjura dans un langage aussi ferme qu'élevé de s'employer activement à la conclusion de la paix. Il n'eut pas la consolation de voir son vœu exaucé ; deux mois après il succombait.

Le journal de l'*Estoile*, t. v, p. 65 enregistre, en ces termes, la mort du grand chirurgien : « *Le jeudi 20 de décembre 1590, veille de la Saint-Thomas, mourut en sa maison, maistre Ambroise Paré, chirurgien du Roy âgé de quatre-vingts ans, homme docte et des premiers de son art.* »

Les auteurs qui ont écrit sur la vie de PARÉ ont longuement discuté la question de savoir s'il était catholique ou huguenot. PARÉ était trop sincèrement dévoué à l'humanité et trop profondément spiritualiste, comme le prouve ce mot fameux qui lui a été attribué « je le pansai Dieu le guérit » pour se mêler activement aux querelles de son temps tout autant inspirées par l'ambition politique que par le zèle ou le fanatisme religieux. M. LE PAULMIER à l'aide des correspondances de PARÉ établit péremptoirement qu'il appartenait à la religion réformée.

M. LE PAULMIER termine sa savante et intéressante recherche sur Ambroise PARÉ par l'indication des portraits peints, gravés, sculptés du célèbre chirurgien ; il n'a découvert qu'un seul portrait peint authentique dont il reproduit en tête de son livre un *fac simile*. Les portraits gravés sont nombreux, nous en trouvons à la page 135 la nomenclature et deux reproductions à la suite p. 137 et 139. L'auteur donne aussi un autographe unique du célèbre chirurgien, p. 24, et le *fac simile* de sa signature p. 253.

C'est seulement au XIXe siècle, que l'image de PARÉ fut reproduite par la sculpture. Le ciseau de David d'Angers nous a légué une magnifique statue érigée sur une des places de Laval, un buste en marbre appartenant à l'Académie de médecine, enfin un médaillon.

D'autres statuettes ont été exécutées dans ces dernières années.

Les pièces justificatives et notes, pour la plus grande partie inédites, annexées au livre de M. le Dr S. LE PAULMIER occupent 263 pages ; leur importance indique le soin apporté par l'auteur dans ses investigations; elles offrent, comme nous l'avons déjà dit, le plus vif intérêt au point de vue de la constitution de la famille de PARÉ, de l'adminis-

Digitized by Google

tration de sa fortune, et des procès qu'il eut à soutenir avec la Faculté de Paris. M. le Dr Le Paulmier a donc accompli un labeur considérable qui profitera, comme il le dit avec trop de modestie, aux écrivains voulant bien connaître la vie de Paré et qui entreprendront de la redire après M. Malgaigne et lui-même le Dr Le Paulmier. C'est qu'en effet, ces deux ouvrages se complètent l'un par l'autre et après les avoir lus, il doit rester bien peu à révéler sur Paré, chirurgien et homme privé [1].

Gabriel DESCLOSIÈRES.

---

3. — Gérard de Rousillon, histoire et légende par M. Eugène Vaudin (2).

L'étude que nous a adressée notre confrère M. Vaudin a été l'objet d'une récompense décernée par la Société des Sciences historiques de l'Yonne. Les suffrages de cette Société sont exprimés en des termes qui nous fixent déjà sur le mérite du livre de M. Vaudin. Le mémoire, disent les juges du concours, est écrit d'un style ferme et élégant. L'auteur paraît posséder une érudition solide. Bien qu'il se soit inspiré des publications antérieures de MM. Mignard et Chérest, il a fait des recherches fort étendues sur l'histoire réelle du personnage et sur la légende. Il signale, entre autres faits nouveaux, une chanson de Geste du XIIe siècle, qui a inspiré le moine de Vézelay ou de Pothières, auteur de *Vita Gerardi de Rossillon*, œuvre qui enfanta, à son tour, les poèmes en langue d'oc et d'oil, qui ont fait du comte Gérard l'un des héros du cycle carlovingien.

« Son introduction annonce un homme érudit. L'histoire est rapidement déduite. L'origine de Gérard, ses attaches avec nos contrées, ses luttes contre Charles-le-Chauve et son rôle politique sont exposés avec ampleur et bien racontés.

(1) Depuis la rédaction de ce compte-rendu nous avons eu le plaisir d'apprendre que l'Institut, Académie des inscriptions, a récompensé par une mention honorable le livre de M. le Docteur Le Paulmier ; concours des antiquités en France, séance du 13 novembre 1885.

(2) 1884. Auxerre. Rouillé, éditeur. Paris. Champion, quai Malaquais, 45.

Digitized by Google

» La deuxième partie, consacrée à la légende, y tient autant de place que l'histoire. Il y a (p. 57 du manuscrit) une analyse fort érudite des œuvres consacrées à Gérard par nos premiers poètes et nos vieux romanciers... En somme, quoique ce travail soit peu étendu, sa valeur incontestable lui donne droit à une récompense bien méritée. »

La publication intitulée Gérard de Roussillon éditée avec le soin qui caractérise les écrits communiqués par M. VAUDIN au public, n'a été tirée qu'à 194 exemplaires, elle donne à la première page, le fac-simile d'une gravure curieuse représentant la scène qui détermina la reprise des hostilités entre Charle-le-Chauve et Gérard de Roussillon. L'écrit de M. VAUDIN est divisé en trois chapitres : 1. Histoire de Gérard. 2. Romans et poèmes. 3. La légende de Gérard. Un appendice comprend, sous cinq paragraphes, des pièces justificatives et des documents intéressant la vie de Gérard de Roussillon.

Dix siècles, nous dit l'auteur dans son introduction, se sont écoulés depuis la mort de Gérard de Roussillon et de la comtesse Berthe sa femme, et leur souvenir est resté vivant dans les traditions des pays sénonais et avallonnais. L'auréole dont leur nom y est encore entouré reflète, à n'en point douter, l'une des plus belles pages de nos annales.

Fidèle à la cause de Lothaire, Gérard devint l'appui des princes de sa famille et de leurs jeunes héritiers contre les perpétuelles tentatives de spoliation de Charles le Chauve. On aimerait à trouver dans le chapitre premier, avant les considérations générales et les notions pleines d'érudition, un précis historique nous fixant sur le développement de la vie de Gérard; il nous faut, pour avoir un enchaînement satisfaisant de la suite des faits, recourir au chapitre III, c'est une gêne qui ne satisfait pas l'esprit du lecteur ami de la méthode et de la limpidité dans l'exposition. Nous nous permettons de signaler cette légère observation à M. VAUDIN, pensant d'avance qu'il la prendra en bonne part. Il sait combien ses études sont appréciées chez nous, et comme il est grand travailleur, il ne manquera pas de reconnaître toute l'importance que nous devons attacher à voir des communications aussi distinguées et aussi érudites que les siennes précédées d'un exposé net, lumineux, nous montrant dès les premiers mots, où

Digitized by Google

l'auteur veut nous conduire, ce qu'il va nous montrer et nous apprendre. Il nous parle un peu trop de Gérard de Roussillon, dès les premières pages, comme s'il était pour nous une vieille connaissance. Le chapitre Ier, histoire de Gérard, ne tient donc pas tout ce qu'il promet; ce n'est vraiment qu'au chapitre III que nous saisissons une suite et un enchaînement des faits se rattachant à la vie de Gérard de Roussillon. Mais, cela dit, nous réservons toutes nos félicitations pour la conclusion insérée aux pages 48, 49 et 50. Il y a là un bon et beau fragment historique sur Gérard de Roussillon qui sut par ses qualités morales conquérir l'affection et la reconnaissance des peuples confiés à sa sagesse par l'empereur Lothaire. Droiture, générosité, justice, telles furent les qualités qui le recommandèrent à la reconnaissance des peuples par lui gouvernés ; l'histoire ne fouillera jamais trop l'âme humaine pour offrir des exemples à imiter ou faire craindre de sévères jugements. Opposer la droiture de Gérard à l'astuce de Charles-le-Chauve est une étude du plus vif attrait, on doit donc particulièrement remercier M. Vaudin de nous avoir fourni le texte de cette comparaison.

---

4. — La seigneurie et l'église de Champcueil
(arrondissement de Corbeil *Seine-et-Oise*).

Notre confrère, M. Albert Lefèvre, a publié, en 1884, chez Bourges à Fontainebleau, une très intéressante brochure intitulée: *La seigneurie et l'église de Champcueil*, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise.) Cette étude prouverait, si cela était nécessaire, que l'habitude de manier les dossiers est un bon apprentissage pour explorer les archives. C'est qu'en effet, lire attentivement un manuscrit parfois obscur dans sa rédaction, presque toujours difficile à déchiffrer, ne diffère pas beaucoup de l'analyse d'une pièce de procédure. Ce qui importe plus encore, l'habitude de reconnaître la valeur des documents, de peser les témoignages, de discuter les probabilités, de s'inspirer des présomptions graves, précises, concordantes, développe chez les esprits familiarisés avec les pratiques judiciaires, des qualités nécessaires à l'historien. Le lecteur retrouve avec plaisir,

Digitized by Google

ces mérites dans l'Opuscule de 57 pages, très bien exécuté typographiquement, consacré par M. Lefèvre à la seigneurie et à l'église de Champcueil.

Nous y voyons racontés les incidents historiques dont le comté de Corbeil fut le siège. Séjour de Marguerite de Provence, de la reine Blanche, d'Henri II, occupation militaire par le prince de Condé en 1562, résistance à l'invasion allemande en 1587, prise de Corbeil au nom du roi Henri IV. Tous ces faits sont présentés avec mouvement par l'auteur et captivent l'intérêt. Il n'est pas moins curieux de lire les noms des villes et villages qui dépendaient de la chastellenie de Corbeil, ainsi que celui des paroisses du duché de Villeroy au commencement du XVIIIe siècle.

Un extrait de l'ouvrage de Jean de la Barre publié en 1647, nous donne la description, à cette époque, et une sorte d'inventaire statistique du pays de Champcueil ; on y voit l'état des paysans et on se rend compte des causes de leur pauvreté. M. Lefèvre traite de l'exercice du droit de chasse dans la seigneurie de Champcueil et rappelle les prescriptions générales de l'Ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts. — La révolution amena le démembrement du duché-pairie de Villeroy. Plusieurs des fiefs qui le composaient, notamment Champcueil, furent compris dans le domaine appartenant à Mme Charles Leroy. Si pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, Champcueil ne présente pas d'histoire intéressante, il n'en fut pas de même en 1870-71. — Les Allemands y commirent des actes de cruauté et de pillage. L'assassinat d'un vieillard de 78 ans, le sieur Avril, et la destruction de la riche collection d'instruments d'optique qui se trouvait au château de Buisson, appartenant alors à M. Bréguet, sont restés comme des témoignages d'une sauvagerie sans excuse.

Le chapitre II, consacré par l'auteur à la description de l'église de Champcueil, nous fait connaître cet intéressant monument qui remonte dit M. Lefèvre, au XIIe siècle ou tout au moins au XIIIe. M. Lefèvre n'a pas fait seulement œuvre spéculatrice et d'érudition, il a plaidé avec succès la cause de l'église de Champceuil, et obtenu pour son intéressante cliente une opulente subvention qui assure sa conservation et son existence. L'étude de notre confrère, œuvre savante, est donc devenue ainsi un acte utile.

Digitized by Google

8. — Le droit d'extradition appliqué aux délits politiques d'après le Dr H. LAMMASCH par MM. A. WEISS et P. LOUIS-LUCAS, professeurs agrégés à la Faculté de droit de Dijon.

Les premières lignes de cette étude nous indiquent nettement l'étendue et l'importance du grave sujet qu'elle traite : « Parmi les questions touchant au droit criminel et au droit international, qui puisent dans les événements de ces dernières années une regrettable actualité, un intérêt particulièrement douloureux s'attache à celle de savoir si un Etat est tenu de poursuivre et de punir l'individu qui, coupable d'un attentat politique contre une puissance étrangère, s'est réfugié sur son territoire, ou si, tout au moins, il ne doit pas le livrer à l'Etat que son entreprise a lésé. »

MM. A. WEISS et LOUIS-LUCAS, que nous nous honorons de compter parmi nos confrères, ont pensé avec raison qu'ils rendraient un réel service en publiant, avec l'autorisation de l'auteur, M. H. LAMMASCH, une traduction de ce traité sur le droit d'extradition appliqué aux délits politiques.

On conçoit combien une pareille matière est pleine de difficultés; il est absolument impossible de poser, en principe, que toute infraction politique commise à l'étranger contre une autre puissance tombera sous le coup d'une poursuite ou d'une extradition. Une semblable affirmation serait souvent contraire aux intérêts matériels ou moraux du pays de refuge.

Pour éclairer les difficultés du problème, le traité que nous analysons examine dans un chapitre (le chapitre III) l'exposé historique de la non-extradition des criminels politiques. Dès 1174, le roi d'Angleterre Henri II concluait avec le roi d'Ecosse un traité pour l'extradition réciproque des traitres et félons des deux pays.

De nombreux exemples sont tirés de l'histoire de France, d'Angleterre et d'autres pays depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.

A dater de 1830, il devient particulièrement intéressant de suivre le développement du principe de la non-extradition des criminels politiques. C'est à cette recherche qu'est consacré le chapitre IV. Le traité qui nous a été offert par nos deux confrères est tellement substantiel, que pour le bien faire connaître, il faudrait le citer en entier. Comment,

(1) Ernest THORIN, éditeur. Paris, 1885.

Digitized by Google

en effet, donner une idée des objections formulées récemment contre la non-extradition des criminels politiques et qui sont reproduites dans le chapitre V. Les légistes philosophes qui concluent à la nécessité absolue de l'extradition supposent l'avènement de l'âge d'or où règne la paix éternelle et la radieuse solidarité des peuples. Nous sommes loin de cet idéal, les législations positives formulent le plus ordinairement le principe de la non-extradition dans les traités internationaux modernes. Cependant la théorie est moins absolue que la pratique, et la plupart des auteurs reconnaissent aujourd'hui qu'il est exagéré de refuser systématiquement l'extradition pour les *délits politiques relatifs*. — Que doit-on exactement entendre par le *délit politique relatif?* Le chapitre VII du traité est consacré à cette recherche qui paraît rester environnée de beaucoup d'obscurité. Le lecteur, livré aux incertitudes qui divisent les meilleurs esprits, éprouve la hâte d'arriver à la conclusion de ce savant travail. Le bon sens, la morale lui disent qu'aucun acte coupable ne devrait rester sans répression, que les sociétés comme les individus devraient avoir le droit de se protéger et que, sous prétexte d'affranchir des peuples qui ne le demandent pas, des ambitieux et des illuminés ne peuvent puiser dans les suggestions de leurs cerveaux en délire, l'autorisation de se livrer impunément au meurtre, à l'incendie, à des machinations explosives, qui causent la perte de plusieurs, sous prétexte d'atteindre une seule tête. Mais les raisons politiques mettent en avant l'excuse tirée de la souveraineté du but. Rien d'étonnant, qu'au milieu de ces incertitudes, la conclusion reste indécise.

Nos auteurs nous l'indiquent assez par ces dernières lignes qui terminent le traité offert à la *Société des Etudes historiques* : « *C'est donc en vain, croyons-nous, que la philosophie du droit cherche à donner une solution accessible à tous et de nature à satisfaire tous les esprits.* »

Devant un pareil point d'interrogation, ne doit-on pas se demander si l'avenir, moins hésitant que le présent, plus pratique, plus utilitaire, n'organisera pas un grand jury international, qui, statuant sur les conditions de l'extradition, connaîtra de la gravité des faits, de la légitimité de l'excuse et dira « s'il y a lieu ou non à extradition. » On éviterait ainsi ce que peut avoir de passionné ou d'arbitraire, l'appréciation livrée aux seuls gouvernements intéressés.

GABRIEL DESCLOSIÈRES.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. Gustave Duvert. — M. le colonel Fabre transmet les excuses de M. le général Favé qui ne peut assister à la séance.

Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettre de M. Montaudon, annonçant un prochain travail, intitulé : *la Vérité sur le Masque de fer.*

En 1868, dit à ce propos, M. Desclosières, la Société a entendu la lecture d'un travail de M. André de Bellecombe sur le même sujet, publié dans le volume 68, page 161 de l'*Investigateur*. L'auteur pourra le consulter.

Lettre du ministère de l'Instruction publique contenant une circulaire à propos d'une réforme introduite dans le sein du Comité des Études historiques. Cette Lettre ministérielle sera insérée dans la *Revue*.

M. Jules Fabre et M. Wiesener, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de M. Pagart d'Hermansart, remerciant la Société d'avoir bien accueilli son dernier travail.

M. Desclosières informe la Société qu'il a envoyé à plusieurs journaux une note autographiée indiquant la reprise des travaux de la Société.

M. Mermeix écrit pour demander l'indication exacte du titre de la Société pour le faire figurer dans son annuaire de la Presse française.

M. Desclosières a reçu une lettre de M. Landrin, du musée ethnographique au Trocadéro, demandant si on pourrait offrir à la bibliothèque de ce musée la collection des publications de la Société.

La demande de M. Landrin est adoptée.

M. d'Auriac annonce la lecture prochaine d'un rapport sur l'Académie de Bruxelles.

Digitized by Google

M. Bougeault est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage de M. Loiseau intitulé : *Histoire de la littérature portugaise.*

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Tournier sur la candidature de M. Quarré-Reybourbon.

La Société après avoir admis le candidat comme membre titulaire correspondant de la 1re classe, décide, sur la proposition de M. d'Auriac, qu'il y aura lieu de détacher du rapport de M. Tournier pour être inséré dans la *Revue*, les passages concernant l'étude d'une maison lilloise et de ses mutations, qui ont un caractère historique fort intéressant.

Lectures. — M. Desclosières lit la suite et la fin de l'étude de M. l'abbé Gabriel : l'*Evêque de Verdun, prince temporel.*

M. d'Auriac lit un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences et arts de Modène,* et indique un catalogue de tous les fabricants d'instruments de musique utile à consulter par tous ceux qui s'occupent de l'Histoire de la musique.

M. le colonel Fabre analyse les *Mémoires de l'Académie de Boulogne*, des *Antiquaires de Picardie*, d'*Hippone*, ainsi que les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, rectifiant les événements à l'occasion desquels une statue a été élevée à Mme de Boyenval. Ces lectures sont renvoyées au Comité de la *Revue.*

M. Desclosières saisit la Société de plusieurs communications relatives à la situation budgétaire ainsi qu'à l'emploi qui pourrait être fait des des collections de l'ancien *Investigateur* devenues rares et de la *Revue des Etudes historiques* depuis 1872.

Après un échange d'observations, il est décidé sur la proposition de M. le Président, que M. l'Administrateur offrira aux membres admis depuis 1872, de leur compléter les collections de la *Revue* dans des conditions de prix très favorables.

SEANCE DU 10 DECEMBRE 1885. — *Présidence de* M. Duvert. — Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à ses collègues de la perte douloureuse que la Société vient de faire en la personne de M. Paul Odent, un de ses membres et beau-père de notre collègue M. Camoin de Vence.

Une députation de la Société se rendra aux obsèques.

MM. Pinset, Colonel Fabre et Marbeau s'excusent de ne pouvoir assister à la Séance.

Digitized by Google

Correspondance imprimée et manuscrite. — M. Desclosières a reçu de MM. Quarré-Reybourbon, Turpin et Tissot, des lettres remerciant la Société de leur admission et de l'envoi de leurs diplômes.

Remercîments exprimés par M. Lecoultre, pour l'insertion de sa dernière correspondance ; de M. Landrin, du musée ethnographique du Trocadéro, à l'occasion de la concession qui a été faite à ce musée d'une collection entière de l'*Investigateur* et de la Revue de la *Société des Etudes historiques*.

Lettre de M. Louis-Lucas qui s'occupe activement d'achever la confection des tables de la Revue.

M. Desclosières propose d'offrir à M. l'Administrateur une de nos collections à partir de 1872. Adopté.

Il est ensuite donné connaissance des négociations engagées avec M. Thorin, le libraire de la Société à Paris, pour le placement des collections de la Revue, ainsi que pour la publicité nécessaire à la vente et aux abonnements.

M. Racine communique une lettre de M. Thorin, qui accepte, en principe, les propositions de la Société, sauf quelques questions de détail à régler ultérieurement.

Il est, dès à présent, admis que la quatrième page de la Revue pourra contenir l'annonce des ouvrages édités chez M. Thorin et par des membres de la Société.

M. le Secrétaire général fait observer qu'il conviendra d'éviter, autant que possible, des remaniements trop fréquents de la quatrième page.

Ouvrages offerts. — *Bulletin de l'Académie des Poètes*, M. Georges Dufour, rapporteur. *Mémoires de la Société d'Etudes diverses havraises*, M. Desclosières veut bien se charger d'en faire le rapport.

Opuscules de M. Henri Lizeray : *les Francs descendants des Cimbres*, — *la France celtique*, etc.

Ces différentes brochures sont confiées à l'examen de M. le général Favé.

Lectures. — M. Loiseau lit l'étude de notre collègue M. Gossot sur l'ouvrage de *St-Louis* de M. Wallon (*suite et fin.*)

Le travail de M. Gossot est renvoyé au Comité de la Revue, après un échange d'observations entre MM. d'Auriac, Loiseau et Bougeault, tendant à introduire dans ce rapport quelques modifications.

Digitized by Google

M. Bougeault lit son rapport sur l'ouvrage de M. Loiseau : *Histoire de la Littérature portugaise.* Renvoi au Comité du Journal.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du grand bureau de la Société.

Sont nommés pour l'année 1886 :

MM. Eugène d'Auriac, président.

Wiesener, Général Favé, } vice-présidents.

Dufour et de Boisjoslin, secrétaires généraux adjoints.

M. le Secrétaire général Desclosières et M. l'Administrateur Racine, n'étant pas soumis à l'élection, cette année, conservent leurs fonctions.

M. d'Auriac remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui confèrent en l'appelant au fauteuil de la Présidence ; il fera tous ses efforts pour se rendre digne de cette marque de confiance. Il n'aura qu'à continuer les traditions de son prédécesseur M. Duvert.

M. Duvert souhaite la bienvenue à M. d'Auriac qui prendra possession du fauteuil à partir du mois de Janvier prochain.

M. Loiseau informe la Société qu'il a reçu de M. Clément Sipierre, président de la Société hispano-portugaise de Toulouse, une lettre écrite en réponse à l'envoi qu'il lui avait fait de son dernier ouvrage, et dans laquelle M. Sipierre parle en termes fort obligeants de la Société.

M. Desclosières donne lecture du rapport qu'il a rédigé sur l'ouvrage de M. le docteur Le Paulmier : *Ambroise Paré.*

La Société vote le renvoi au Comité de la Revue.

M. d'Auriac, à l'occasion de cette lecture, exprime le regret que le nom d'Ambroise Paré ne figure pas sur la statue qui lui a été élevée à Laval.

La Société entend ensuite la lecture du rapport de M. d'Auriac sur les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* Renvoi au Comité de la Revue.

Les élections des Classes sont ajournées à la prochaine Séance.

M. d'Auriac annonce la prochaine lecture d'un travail intitulé : *l'Administration sous Louis XIV.* L'agriculture.

SEANCE DU 26 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. Gustave Duvert. — Le procès-verbal de la dernière séance rédigé et lu par M. Dufour est adopté.

M. le Secrétaire général communique les paroles d'adieu qu'il a prononcées au nom de la *Société des Etudes historiques* sur la tombe de M. Paul Odent, et que nous avons reproduites en tête de ce numéro.

Digitized by Google

Dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de M. Camoin de Vence remerciant la Société de la part qu'elle a prise au deuil de sa famille; de M. de Boisjoslin acceptant avec reconnaissance l'élection dont il a été l'objet en qualité de Secrétaire général-adjoint; de M. Quarré-Reybourbon, de Lille, faisant savoir à M. le Secrétaire général que, d'après les indications qu'il lui a données, il va s'occuper de préparer un travail sur le *Siège de Lille en* 1790.

M. le Président informe la Société que M. le Secrétaire général a reçu une nouvelle lettre de l'auteur du Mémoire sur l'*Histoire de la Musique dramatique en France*, concours prorogé en 1887 ; la Société se rappelle qu'à la séance de rentrée du 10 novembre (procès-verbal, p. 612) elle a considéré que la démission qui lui était adressée avec persistance devait être acceptée. M. le Président relit les termes du procès-verbal. La Société a renvoyé l'incident à la commission du prix Raymond pour qu'elle fournît, s'il y avait lieu, des explications.

M. Georges Dufour, secrétaire général-adjoint, rapporteur du jury du concours Raymond pour 1885, dit que les membres de la Commission sont unanimes à déclarer que dans les observations et critiques formulées à l'occasion du Mémoire non récompensé aucune intention d'hostilité personnelle contre l'auteur dont le nom était demeuré secret ne pouvait et ne devait se produire, il l'a donc pensé et écrit à tort.

Qu'en ce qui concerne les réclamations sur le jugement dont le mémoire a été l'objet, l'auteur se trompe également; il attache une importance excesive à des points de détails qui n'ont pas été décisifs ponr la Commission. Le mémoire a été ajourné et prorogé ainsi que le concours en 1887, parce qu'il est trop rapide et incomplet. En ce qui concerne notamment l'omission des noms de Nicolo et de Grisar, énumérer des noms ne peut équivaloir à l'analyse du génie propre au compositeur; enfin parler de Massenet en 1870, comme destiné à perpétuer les brillantes traditions des maîtres de la période précédente n'eût pas dépassé les limites du programme. Mais encore une fois, s'il n'y avait eu que ces détails, les membres de la commission n'auraient pas été unanimes à considérer le travail qui leur était présenté seulement comme un canevas susceptible d'être complété pour le concours prorogé de 1887.

Livres offerts. — *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, rapporteur M. le colonel Fabre. *La question de Madagascar*, par M. Hallez, ancien président de tribunal, rapporteur le général Favé.

Digitized by Google

Lectures. — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit le manuscrit de M. MIGNARD, *Bourguignons et Francs* aux ve et vi^e^ siècles.

On fait remarquer que ce travail, en bien des parties, comporte des allusions aux événements politiques qui nous sont racontés par M. le général FAVÉ dans son étude: l'*Empire des Francs.* Pour ne pas publier, en même temps, des récits sur la même période, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est invité à faire pour la revue des extraits du manuscrit de M. MIGNARD, dans les parties qui ne feraient pas double emploi avec les lectures communiquées par M. le général FAVÉ.

M. le général FAVÉ, avant de continuer la lecture de son étude portée à l'ordre du jour, *Empire des Francs* suite, présente un rapport sur plusieurs brochures offertes par M. LISERAY, concernant la France celtique; il en sera parlé à la bibliographie.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit, au nom de M. DE VAUDICHON membre correspondant, une lettre intitulée: à propos de *Carpentras.* Cette communication pleine d'esprit et d'humour sera reproduite à la correspondance dans un prochain numéro.

M. l'intendant MONTAUDON donne lecture de la première partie de son étude intitulée: *La vérité sur le masque de fer.*

Une discussion s'engage à l'occasion de cette intéressante communication; plusieurs membres estiment que le masque de fer cachait un membre d'une famille princière, M. MONTAUDON est d'un avis opposé, il s'efforcera de le démontrer dans la suite de son étude.

Election des bureaux des classes pour 1886. — Les bureaux des classes sont constitués pour 1886 de la manière suivante:

Première Classe.

Président: MM. Gustave DUVERT.
Vice-Président: POUGNET.
Secrétaire: Jules FABRE.

Deuxième Classe.

Président: MM. LOISEAU.
Vice-Président: MONTAUDON.
Secrétaire: TOURNIER.

Digitized by Google

Troisième Classe.

Président: MM. Camoin de Vence.
Vice-Président: Vavasseur.
Secrétaire: Louiche-Desfontaines.

Quatrième Classe.

Président: MM. Rouxel.
Vice-Président: Destouches.
Secrétaire: R. Pinset.

La Société s'occupe ensuite de la fixation de la date de la Séance publique. Il est dès à présent arrêté que la séance aura lieu dans la première semaine du mois d'avril, sauf à fixer ultérieurement la date précise.

M. le général Favé, président de la société Franklin pour la propagation et le développement des bibliothèques populaires, répond à la proposition faite par M. Desclosières de mettre des collections de notre Revue à la disposition de la société Franklin, que cette association pourrait, en effet, faire figurer la *Revue des Etudes historiques* sur son catalogue, qu'il y a lieu de s'entendre à cet effet avec l'agent de la société Franklin.

M. le Président Duvert, avant de quitter le fauteuil et de remettre les pouvoirs présidentiels à son successeur M. d'Auriac, prononce l'allocution suivante qui est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Messieurs et chers Confrères,

Avant de quitter ce fauteuil, ou votre seule bienveillance m'a fait l'honneur de m'appeler à siéger, avant de me séparer du bureau, où vos suffrages m'ont maintenu pendant treize années, je tiens à vous exprimer ma gratitude et à vous dire que je conserverai toujours le souvenir de rapports pleins de cordialité qui ont rendu mes fonctions aussi agréables que faciles à remplir.

Je suis heureux de constater que grâce à vos efforts, grâce au dévouement éclairé de nos secrétaires généraux, au zèle constant de notre administrateur, notre vieil Institut devenu la jeune *Société des Etudes historiques* reprend plus de vitalité et vos travaux plus d'intérêt.

Ce progrès et la venue de nouveaux confrères n'ont pas effacé les souve-

Digitized by Google

nirs qui nous sont chers. Vous êtes restés fidèles à de saines traditions pieusement conservés par les anciens; elles viennent autant de l'esprit dont vos fondateurs se sont inspirés que de cette vertu particulière, née de l'amour des lettres et de l'étude de l'histoire, qui a pour effet de calmer les impatiences, d'adoucir les pensées, de porter au respect de toutes les convictions sincères.

Je n'aurais qu'à me louer de l'année qui finit, si nous n'avions eu la tristesse de perdre deux confrères des plus distingués, MM. Mariano Balcarce et Paul Odent. M. Balcarce le savant diplomate argentin, ami de notre pays, et l'administrateur si méritant, si patriote, du département de la Moselle, qui éprouva la douleur de voir arracher la Lorraine à la France. Ils laissent l'un et l'autre de vifs regrets parmi nous, mais pour le second, nous sommes doublement frappés, car son deuil atteint dans ses liens de famille l'un de vos anciens présidents les plus aimés.

Je me félicite, Messieurs, du choix judicieux que vous avez fait de ceux qui doivent présider à vos travaux, en 1886, de ces trois confrères éminents qui représentent d'une manière si digne notre grande bibliothèque nationale, l'université et l'institut. Je suis convaincu que sous cette haute direction, et avec le concours de dévoués collaborateurs dont le nombre s'est accru heureusement d'un de nos jeunes confrères les plus appréciés, le développement de la *Société des Etudes historiques* prendra un nouvel essor.

G. Dufour,
Secrétaire général adjoint.

Digitized by Google

NOMS ET ADRESSES

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(*Les listes biographiques et bibliographiques seront publiées, en Février, dans un numéro à part.*)

Adriani, Turin (*Italie*).

Ameline (Ernest), Paris, rue Chaptal, 31.

Auriac (Eugène d'), Paris, rue Ventadour, 3.

Auriac (Jules d), Loudéac (*Côtes-du-Nord*).

Azéma, Toulouse (*Haute-Garonne*), rue Joux-Aigues).

Baissac (de), Port-Louis (*Ile Maurice*).

Barbier (J.-C.), Paris, r. de la Bruyère, 53.

Beauvoir (de), rue de Miromesnil, 15.

Bernardi, (Pignerol *Italie*).

Berthier (Ferdinand), Paris, boulevard Saint-Germain, 133.

Biran (Élie de), Paris, rue Portalis, 2.

Boisjoslin (de), id. rue de Duras, 10.

Boinette, Bar-le-Duc (*Meuse*), rue des Fossés.

Bonnemain (Nogent-sur-Seine (*Aube*).

Bougeault, Paris-Auteuil, rue Michel-Ange, 15.

Bouniceau-Gesmond, Paris, boulevard St-Germain, 144.

Bouquet (l'Abbé), Paris, rue Monsieur le Prince, 48.

Bournat (Victor), Paris, rue Jacob, 20.

Bressolles, Toulouse), r. Joux-Aigues, 6.

Brocard Langres (*Haute-Marne*).

Brunetière (de la), Paris, boulevard Malesherbes, 52.

Calvet-Rogniat, Paris, rue St-Honoré, 374.

Camoin de Vence, id. rue de Rome, 53.

Carra de Vaux (le Baron), Paris, rue de Tournon, 4.

Cartier (Ernest), Paris, rue du Cirque, 11 *bis*.

Chapus, Volvic (*Puy-de-Dome*).

Chauveau (le Comte de), Paris, avenue et parc des Princes.

Clarin (Abel), Dijon (*Côte-d'Or*).

Claeys de Thielt, Hyon-sur-Mons (*Belgique*).

Combier (le Président), Laon (*Aisne*).

Colmet d'Aage, Paris, rue d'Assas, 5.

Coultre (Le), Neufchâtel (*Suisse*).

Czajewski (le Dr), aux Aydes près Orléans (*Loiret*).

Daussy, Paris, rue de Rivoli, 11.

David (Jules), Paris-Neuilly, rue d'Orléans, 1.

Delattre-Lenoel, Amiens (*Somme*).

Delattre (Charles), Poissy (*Seine-et-Oise*).

Delessert, Croix (*Nord*).

Delignières, Abbeville (*Somme*).

Desrateaux, Loudun (*Vienne*).

Desclosières (V. Joret-Desclosières).

Destouches, rue de Luxembourg, 51.

Doneaud du Plan, Brest (*Finistère*), à l'Ecole navale.

Digitized by Google

Doucet (Camille), Paris, palais de l'Institut.

Duclos, id. rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (G.), Paris, rue d'Amsterdam, 99.

Duvert (Gustave), Paris, rue des Martyrs, 41-47.

Duvert (Auguste), Paris, place du Havre, 16.

Fabre de Navacelle (le Colonel), Paris, rue de Lille, 47.

Fabre (Jules), Paris, rue des Petits-Hôtels, 24.

Falateuf (Oscar), boulevard des Capucines, 6.

Favé (le Général), Paris, rue de l'Université, 83.

Flach (J.), Paris, rue d'Enghien, 27.

Gabriel, Verdun-sur-Meuse.

Gainet, Cormontreuil (*Marne*).

Goepp (Edouard), Paris, rue de Grenelle-St-Germain), et au ministère de l'Instruction publique.

Gossot, Paris, rue Victor-Cousin, 14.

Hoffmann (le Dr), rue Choron, 12.

Jadart, Reims (*Marne*).

Joret-Desclosières (Gabriel), Paris, carrefour Odéon, 2.

Kohler, Porrentruy (*Suisse*).

Landre (Marcel), Gourdon (*Hérault*).

Lecocq (Georges), Amiens (*Somme*).

Lefèvre (Albert), Paris, rue du Monthabor, 40.

Le Paulmier (le Dr), Paris, r. Taitbout, 48.

Lèques, Mamers (*Sarthe*).

Lesseps (Ferdinand de), Paris, rue St-Florentin, 7.

Liégeard (Stéphen), Paris, rue de Marignan, 21, et à Cannes, villa des Violettes.

Loiseau, Vanves près Paris, rue du Collège.

Louiche-Desfontaines, Paris, rue du Sommerard, 19.

Louis (Eugène), La Roche-sur-Yon (*Vendée*).

Louis-Lucas, Dijon (*Côte d'Or*), rue Lepelletier de Chambure.

Louis-Lucas (Paul), Dijon, boul. Carnot.

Louïse, Sedan (*Ardennes*), au Collège.

Lusignan (le prince de), Paris, avenue d'Eylau, 130.

Maffre de Beaugé, Marseillan (*Hérault*).

Marbeau, Paris, rue de Londres, 27.

Mantovani, Bergame (*Italie*).

Marion-Brésillac (de), château de Laurraguet, près Toulouse (*Haute-Garonne*).

Menu, Laon.

Meunier (Camille), Bourges (*Cher*).

Mignard, Dijon (*Côte-d'Or*), rue Franklin.

Minoret, Paris, rue Murillo, 6.

Montaudon (de), Paris, rue Chomel, 2.

Montet (Albert de), Vevay canton de Vaud (*Suisse*).

Morel, Saint-Gaudens (*Hte-Garonne*).

Muoni (Damiano), Milan (*Italie*).

Muray (le Président), Loudun (*Vienne*).

Nettancourt (le Marquis de), Poitiers (*Vienne*), rue d'Oléron, 6.

Digitized by Google

PAGART D'HERMANSART, St-Omer (*Pas-de-Calais*).

PERRET (H.), Paris, rue Ambroise Paré, 11.

PORZOU (LE MESLE DU), château de la Noé-Verte (*Côtes-du-Nord*).

PEIN (Prosper), Paris, boulevard Saint-Michel, 71.

PINSET (Raphaël), Paris, r. St-Bernard, 11.

POUGNET, Paris), rue St-Benoist, 5.

POUPIN, Nevers (*Nièvre*).

PRAROND, Paris, rue de Tournon, 14, et à Abbeville (*Somme*), rue de Lillier.

QUARRÉ-REYBOURBON, Lille (*Nord*).

RACINE (Administrateur), Paris, boulevard de Courcelles, 92.

RAUNIÉ, Paris, avenue des Gobelins, 65.

ROUSSEN DE FLORIVAL, Laon (*Aisne*).

ROUXEL, Paris, avenue Percier, 10.

SAVIGNY (DE), Paris, rue de Varennes, 24.

TARTARIN (le Dr), Bellegarde (*Loiret*).

TALBERT, La Flèche (*Sarthe*).

TISSOT, Lisieux (*Calvados*).

TOLRA DE BORDAS, Ille-sur-Tet (*Pyrénées-Orientales*), ou à Toulouse (*Haute-Garonne*), faubourg Matabian.

TORRÈS-CAICÉDO, Paris, rue Fortuny, 20.

TOURNIER, Paris, rue de Vaugirard, 35.

TURPIN, Bernay (*Eure*).

VAUDICHON (DE), château des Tourailles près la Carneille (*Orne*).

VAUDIN, Auxerre (*Yonne*), rue des Consuls.

VAVASSEUR, Paris, rue du Caire, 10.

VEYRET, Paris, boulev. des Batignolles, 30.

VIDAL (Alfred), Carcassonne (*Aude*).

VINCENS, Marseille (*Bouches-du-Rhône*), boulevard Longchamps, 1.

WEISS (Charles-André), Dijon (*Côte-d'Or*).

WELSCHINGER, Paris, palais du Sénat.

WIESENER, Paris, boulevard St-Michel, 147.

WHITZ, Montréal (*Canada*).

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION.

(La liste contenant les notices biographiques et bibliographiques sera publiée dans un supplément.)

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833.

1834,	24 mars.	Berthier (Ferdinand)
1845,		Lesseps (Ferdinand de)
—	25 juillet.	Smith
1846,	7 juillet.	Barbier (J.-C.)
1849,	29 novembre.	Carra de Vaux
1850,	24 mai.	Czajewski
1854,	novembre.	Morel
—		Kohler
1855,	27 juillet.	Adriani
1858,	28 mai.	Louïse
1859,	25 février.	Joret-Desclosières (Gabriel)
—	—	Torrès-Caicédo
—		Chapus (Ernest)
—		Nar Bey
1861,	29 novembre.	Muoni Damiano
—	26 mai.	Savigny
1863,	27 mai.	Duclos (l'Abbé)
—		Camoin de Vence
—		Le Mesle du Porzou

Digitized by Google

1864,	février.	DESTOUCHES
—	8 novembre.	BERNARDI
—	25 —	BONNEMAIN
1865,	27 janvier.	MINORET
1866,	26 janvier.	VAVASSEUR
—		MURAY
1867,	30 août.	NETTANCOURT (Constantin)
1868,	mai.	BEAUVOIR (le Marquis DE)
—	11 novembre.	BOURNAT (Victor)
1869,		SAULINI
1870,	mars.	LOUIS-LUCAS
—	24 juin.	VIDAL (Alfred)
—	23 juillet.	MENU

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Membres admis depuis la reconstitution du 13 mars 1872.

1872,	21 mai.	DUVERT (Gustave)
—	13 juin.	LANDRE (Marcel)
—	10 juillet.	BOUQUET (l'Abbé)
—	27 décembre.	TOLRA DE BORDAS
1873,	31 janvier.	LÈQUES
—	11 juin.	CLAEYS DE THIELDT
—	29 novembre.	CARTIER (Ernest)
—	26 décembre.	DAVID (Jules)
1874,	27 avril.	LIÉGEARD (Stéphen)
—	13 mai.	HOFFMANN (le Docteur)
—	31 juillet.	COMBIER
—	4 novembre.	CHAUVEAU (Comte DE)
—	27 —	GAINET
1875,	23 mars.	PRAROND
—	26 novembre.	MARION DE BRÉSILLAC
—		BOUGEAULT
—	29 décembre.	LOUIS (Eugène)
1876,	28 janvier.	DUFOUR (Georges)
—	31 mars.	BRESSOLLES (Gustave)
—		TALBERT

Digitized by Google

1876,	28 avril.	Azéma . . . . .
—	10 mai.	Goepp (Edouard) . . . . .
—	14 juin.	Fabre de Navacelle (le Colonel) . . . . .
—		Doneaud du Plan . . . . .
—		de la Brunetière . . . . .
—	30 juin.	Delignières . . . . .
—		Vallée. . . . .
—		Calvet-Rogniat . . . . .
—	12 juillet.	Lecocq . . . . .
—	24 novembre.	Brocard . . . . .
—	29 décembre.	Wiesener . . . . .
1877,	14 février.	Flach . . . . .
—		Vincent . . . . .
—	27 avril.	Mantovani . . . . .
—	21 décembre.	Maffre de Beaugé. . . . .
—		Daussy . . . . .
1878,		Raunié . . . . .
—		Meunier (Camille). . . . .
—	1er mai.	Pein (Prosper) . . . . .
—	17 —	Pinset (Raphaël) . . . . .
—	21 juin.	d'Auriac (père). . . . .
—	19 juillet.	d'Auriac (Jules-Eugène), fils. . . . .
1879,	avril.	Doucet (Camille), Membre honoraire . . . . .
—	16 mai.	Desrateaux . . . . .
—		Vaudichon (Gustave de). . . . .
—	21 novembre.	Veyret . . . . .
—	19 décembre.	Frassi. . . . .
1880,	16 janvier.	Gabriel (l'abbé) . . . . .
—	7 avril.	Rouxel . . . . .
—	2 juin.	Loiseau (Arthur) . . . . .
—	16 juillet.	Coultre (Le). . . . .
1881,	18 mars.	Marbeau . . . . .
—	18 mai.	Tournier. . . . .
—	—	Delattre-Lenoel . . . . .
—	1er juin.	Duchemin. . . . .
—	22 juillet.	Delessert . . . . .
—	7 décembre.	Biran (Elie de) . . . . .
—		Clarin (Abel) . . . . .

Digitized by Google

1882,	1er février.	PAGART D'HERMANSART. . . . .
—	17 mars.	POUGNET . . . . .
—	juillet.	ROUSSEN DE FLORIVAL . . . . .
—	6 décembre.	BOINETTE . . . . .
1883,	10 février.	DE BOISJOSLIN. . . . .
—	10 mai.	MIGNARD . . . . .
—	11 juin.	DE BAISSAC. . . . .
—	25 juin.	VINCENS . . . . .
—	26 novembre.	RACINE (Ludovic) . . . . .
—	10 décembre.	LOUICHE DESFONTAINES. . . . .
—		Général FAVÉ. . . . .
1884,	10 janvier.	JADART. . . . .
—		VAUDIN . . . . .
—	25 janvier.	POUPIN (l'Abbé). . . . .
—	25 février.	FABRE (Jules) . . . . .
—	10 mars.	LOUIS-LUCAS (Paul). . . . .
—		WEISS. . . . .
—	10 avril.	GOSSOT (Emile) . . . . .
—	25 avril.	MONTAUDON . . . . .
—	26 mai.	WHITZ (Canada) . . . . .
—	25 novembre.	MONTET (Albert DE) . . . . .
—	26 décembre.	COLMET D'AAGE . . . . .
1885,	26 janvier.	TARTARIN (le Dr) . . . . .
—	25 février.	DELATTRE (Charles). . . . .
—	10 mars.	LEFÈVRE (Albert) . . . . .
—	—	LE PAULMIER (Stéphen le Dr) . . . . .
—	25 mars.	PERRET (H.). . . . .
—	10 avril.	BOUNICEAU-GESMOND . . . . .
—		WELSCHINGER. . . . .
—		FALATEUF (Oscar) . . . . .
—	25 avril.	AMELINE (Ernest) . . . . .
—	—	DUVERT . . . . .
—	28 mai.	TISSOT (Amédée) . . . . .
—		TURPIN . . . . .
—	25 novembre.	QUARRÉ-REYBOURBON . . . . .

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

CITÉS DANS LE VOLUME DE 1885.

Pages.

AMELINE (Ernest). — Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique. Son admission, voyez le compte-rendu des travaux de 1884. Offre son rapport sur les travaux de la Société philotechnique.

AURIAC (Eugène D'). — Élu président de la *Société des Études historiques* pour 1886 647

Publie un rapport sur les mémoires de l'Académie de Modène. Correspondance de Galilée. 39

Etude sur Nicolas Rienzi. 82-138-208- 289

Vincent Voiture. 412

La Chasse au Faucon 628

AURIAC (Jules). — Histoire du Portrait en France en collaboration avec M. Pinset, rapport de M. G. Dufour 584

BALCARCE (Notice sur M. Mariano). — Par M. Gustave Duvert. 173

Cité dans le compte-rendu des travaux de l'année 1884 par le Secrétaire général 401

BARBIER. — Premier président de la Cour de cassation, Président honoraire de la *Société des Études historiques*, lit à la séance publique un fragment de sa traduction en vers de l'Iliade, l'ambassade auprès d'Achille 442

BOINETTE ET LALLEMEND. — Errard de Bar-le-Duc, compte-rendu de M. Desclosières 43

Médaille d'honneur décernée à ces auteurs par la Société nationale d'encouragement au bien 618

BOISJOSLIN (DE). — Orient, traduction et imitation de poésies arabes et persanes par M. J. David, compte-rendu 520

Les Olympiades, poésies 545

Elu Secrétaire-général adjoint 647

La Passion Sainte Catherine, rapport. 634

BOUGEAULT. — L'ordre de Saint François d'Assise en Rousillon par M. TOLRA DE BORDAS 186

Précis d'histoire de la langue française depuis sa fondation jusqu'à nos jours par M. A. Pellissier 593

Rapports sur deux autres ouvrages du même auteur. (Voyez insertion vol. 1886).

Digitized by Google

Pages.

BORDAS (TOLRA DE). — (Voyez le rapport de M. Bougeault) 186

BOUNICEAU-GESMOND. — Juge au tribunal de la Seine. Son admission. (Voyez à la liste des membres).

CAMOIN DE VENCE. — Souvenirs et impressions de voyage en Norwège. 13-101-227-257

Etude sur l'histoire des Prisons dans le Milanais par M. Serafino Biffi. (Voyez insertion vol. 1886).

CATT (Henri DE). — Ses mémoires sur le grand Frédéric 320

CHARMES. — Directeur du Secrétariat au Ministère de l'Instruction publique. Sa lettre adressant le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. 550

Sa lettre à l'occasion de la création de la Section de Géographie . . 624

CLARIN (Abel). — La Société Mérovingienne. (Voyez insertion vol. 1886).

COURTOIS. — Histoire des Banques en France, compte-rendu présenté par M. G. Duvert. 531

DAVID (Jules). — Orient, compte-rendu de M. de Boisjoslin 520

Le Pessimiste et l'Optimiste 557

DELESSERT. — Ses communications : Agenda éphémérides géographiques ; Congrès de géographie de Lyon ; Ateliers monétaires du lac de Constance 119

La Société d'histoire de la Suisse Romande. 371

DESCLOSIÈRES (Gabriel JORET). — Secrétaire-général de la *Société des Etudes historiques*. Compte-rendu du livre de MM. Boinette et Lallemend, ERRARD DE BAR-LE-DUC 43

Rapport sur les communications de M. Delessert 119

Compte-rendu des travaux de l'année 1884 391

Discours prononcé sur la tombe de M. Paul Odent 621

Compte-rendu du livre de M. le Dr S. Lepaulmier, Ambroise PARÉ . 638

Compte-rendu des ouvrages présentés par MM. Vaudin, Lefèvre, Paul Louis-Lucas et Weiss 645-647

Recherche de la vérité sur les causes de la mort du commandant Beaurepaire, défenseur de Verdun en 1790. (Voyez insertion vol. de 1886).

DUFOUR (Georges). — Secrétaire-général adjoint de la *Société des Etudes historiques*. Sully, soldat, homme public, écrivain. . . . 148-353

Rapport sur le concours, Prix Raymond, histoire de la musique dramatique en France 403

Histoire du Portrait en France par MM. Pinset et J. d'Auriac . . . 584

Rédige les procès-verbaux des séances.

DUVERT. — Président de la *Société des Etudes historiques* en 1885. Notice sur M. Mariano Balcarce 173

Allocution prononcée à la Séance publique, 385. Id. le 26 décembre. 655

Digitized by Google

Pages.

Droit international hispano-américain public et privé par M. Seijas, rapport 500
Compte-rendu du livre de M. Courtois, histoire des Banques en France. 531
DUVERT. — Architecte à Paris. Frère de M. Gustave Duvert. Son admission.
FABRE (Jules). — Le divorce de Napoléon Ier 453
Les Prussiens à Bernay en 1815. (Voyez le vol. 1886).
FABRE DE NAVACELLE (le Colonel). — Fastes de la Sénonie par M. E. Vaudin. 182
Bulletin de l'Académie d'Hippone 184
Coligny, d'après une étude de M. de Laubespin. 249
La vérité historique sur Gustave III. 308
Trois lettres inédites de Racine publiées par M. Minoret. 314
Les Belges au Congo 538
FALATEUF (Oscar). — Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. Son admission annoncée dans le compte-rendu des travaux. 399
FAVÉ (le Général). — Membre de l'Institut. L'empire des Francs. 1-65-129-193-279-321-477
Elu vice-président pour 1886. 647
FILLON (Benjamin). — Notes historiques sur la Vendée. 502
FLACH (Jacques). — Professeur au Collège de France. Considération sur l'histoire politique de l'Irlande 237
GABRIEL (l'Abbé). — Histoire du 12e régiment de dragons, rapport de M. Mautaudon 47
L'Evêque de Verdun, prince temporel. (Voyez insertion vol. 1886).
GOSSOT (Emile). — Lit une étude sur Saint Louis et son temps, d'après M. Wallon. (Voyez insertion vol. 1886).
JADART. — D. Mabillon et la réforme des Prisons, d'après une correspondance inédite 335
LECOULTRE. — Sa lettre à l'occasion de la fête célébrée par la Société d'histoire du canton de Neuchatel 613
LEFÈVRE (Albert) — Son admission. Etude sur la seigneurie et l'église de Champceuil, rapport de M. Desclosières 645
LE PAULMIER. — (Voyez Paulmier).
LOISEAU. — Origines du théâtre en Portugal 31
La légende d'Ulysse dans la littérature portugaise. 469
LOUICHE-DESFONTAINES. — Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie 175
LOUIS (Eugène). — Un commandant en chef des provinces d'Aunis, Poitou et Saintonge en 1788 502
LOUIS-LUCAS (Père). — Communique un projet de table méthodique pour la collection de l'*Investigateur* et de la *Revue*. (V. aux procès-verbaux).
Présente un compte-rendu des travaux de la Société philotechnique. 508

Digitized by Google

Pages.

LOUIS-LUCAS (Paul). — Le droit d'extradition appliqué aux délits politiques d'après le Dr Lammasch, traduit de l'allemand et annoté en collaboration avec M. A. Weiss 647

MAHBEAU. — Denys Cochin, fondateur des Salles d'asile 431

Présente un rapport sur les publications offertes par MM. Fillon et Eugène Louis. 502

MIGNARD. — Communique un manuscrit intitulé Etudes historiques sur les divers Etats de Bourgogne au ve et vie siècles. (Voyez insertion vol. 1886).

MONTAUDON. — Rapport sur l'histoire du 12e régiment de dragons par M. l'Abbé Gabriel 47

Présente le rapport sur les comptes de 1884 . . . . . .

Présente le rapport sur les documents inédits concernant les armoiries de Bernay. 596

Lit une recherche de la vérité sur le Masque de Fer. (Voyez insertion vol. 1886).

MONTET (Albert DE). — Le mari de Mme de Warens 127

PAGART D'HERMANSART. — Les maisons d'Ecouen et de Saint-Denis et les vassaux de Coppenbrügge en 1811 578

PAULMIER (le Dr Stéphen Le Paulmier). — Son admission, avril 1885. Son ouvrage sur Ambroise Paré, rapport de M. Desclosières 638

Mention honorable décernée par l'Institut. . . . . .

PERRET. — Son admission. (Voyez à la liste des membres) . . . . . .

PINSET (Raphaël). — Histoire du portrait en France, rapport de M. G. Dufour. 584

POUPIN (l'Abbé). — Communique un manuscrit sur l'histoire de la musique chez les Grecs. (Voir insertion vol. de 1886).

QUARRÉ REYBOURBON. — Son admission. (Voyez la liste des membres).

Etude historique sur une Maison lilloise, rapport de M. Tournier. (Voyez vol. 1886).

RACINE (Ludovic), administrateur de la *Société des Etudes historiques*. (Voyez procès-verbaux, les actes de son administration).

SEIJAS. — Droit international hispano-américain publié et privé, rapport de M. Duvert. 500

SOREL. — L'Europe et la Révolution française, rapport de M. Welschinger. 376

TALBERT. — La Passion de sainte Catherine, d'après un manuscrit inédit. (Voyez rapport de M. Boisjoslin) 634

TISSOT. — Bibliothécaire de la ville de Lisieux. Son admission. (Voyez la liste des membres).

TOURNIER. — Rapport sur la candidature de M. Quarré Reybourbon . . .

Compte-rendu de l'histoire d'une Maison lilloise. (Voyez insertion volume de 1886).

Digitized by Google

Pages.

TOLRA DE BORDAS. — L'ordre de saint François d'Assise en Roussillon, rapport de M. Bougeault 186

TURPIN. — Son admission. (Voyez la liste des membres).
Les Prussiens à Bernay en 1815, rapport de M. J. Fabre. (Vol. 1886).

VAUDICHON (DE). — Lettre à la *Société des Etudes historiques* à propos de Carpentras. (Voyez insertion vol. 1886).

VAUDIN (Eugène). — Sa correspondance. Ses présentations de membres. (Voyez procès-verbaux).
Gérard de Roussillon, histoire et légende 1885, compte-rendu de M. Desclosières 643

VEYRET. — Elu président de l'Association polytechnique de Lagny. Ses deux conférences sur Beaumarchais et la puissance du travail 556

WEISS. — Professeur à la Faculté de droit de Dijon, publie en collaboration avec M. Paul Louis-Lucas l'étude sur le droit d'extradition. . . 647

WELSCHINGER. — Son admission. Rapport sur l'Europe et la Révolution française, par M. Albert Sorel 376

WIESENER. — Elu vice-président de la *Société des Etudes historiques* pour l'année 1886 652
Les Pays-Bas au milieu du XVIe siècle Maguerite de Parme, le duc d'Albe. (Voyez insertion vol. de 1886).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Pages.

ACHILLE (Ambassade auprès d'Achille), fragment de l'Iliade, chant IX, traduit en vers par M. J. C. Barbier 442

ARMOIRIES DE BERNAY d'après des documents inédits publiés par M. Veuclin. Rapport de M. Montaudon 596

BALCARCE (Mariano), ministre plénipotentiaire de la République argentine. Notice par M. Duvert 173

Ses études sur les colonies espagnoles. Ouvrages par lui offerts à la *Société des Etudes historiques*, p. 173. — Mentionné dans le rapport du Secrétaire général, p. 401. — Son décès, 1884.

BANQUES. Histoire des Banques en France par M. A. Courtois. Compte-rendu de M. G. Duvert 531

Origines. — Le conseil des finances et le duc de Noailles. — Exemple de probité financière, p. 531. — Banque de Law. — Son portrait. — Comment le nom doit être prononcé. — Première idée d'une banque de France. — 2 mai 1716. Causes de la ruine de la banque de Law. — Compagnie du Mississipi. — Chute du système. — Projet de banque nationale de Necker. — Les assignats. — Loi du maximum. — Le grand livre. — Mandats territoriaux. — La banque de France, p. 536. — Services par elle rendus. — Complications financières de 1870. — Fondation du crédit foncier. — M. Louis Wolowski.

BELGES. Les Belges au Congo, ouvrage publié par l'Institut national géographique de Bruxelles. Compte-rendu de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE 538

Organisation et développement de cette conquête pacifique. — Biographie de Stanley.

BERNAY. Les armoiries de Bernay, d'après une communication de M. Veuclin. 596

CHAMPCEUIL, seigneurie et église (Voyez Ouvrages offerts).

CHRONIQUE. — INFORMATIONS HISTORIQUES.

Aérostation. Conférence de M. Jamin, p. 320. — Agriculture. Inauguration par M. Tisserand, directeur de l'Agriculture d'une école à Beaune (*Côte-d'Or*). Progrès de l'enseignement agricole, p. 256. — Algérie. La conquête de l'Algérie de 1830 à 1831, p. 319. — Allemagne. La population de l'empire allemand, p. 319. — Architecture. Les fers à cheval de Saint-Severin, p. 127. — Ballons. Conférence de M. Jamin. Les dernières expériences de MM. Renard et Krebs. M. Dupuy de Lôme, p. 320. — Bibliothèques municipales de la ville de Paris, p. 384. — Exposition projetée pour 1889, p. 63. — Fournier. Legs Fournier, p. 64. — Géographie (Société de) séance de rentrée du 7 novembre 1884, p. 126. — Statue élevée à Lapérouse

Digitized by Google

Pages.

en Australie, p. 192. — L'île de Robinson, p. 192. — Frédéric le grand, d'après le journal et les mémoires de Henri de Catt, p. 320. — Hôpital français de Londres, ses origines, p. 319. — Jubinal (M. Marc) Son décès, p. 476. — Œuvres de Gustave Doré, p. 64. — Prix décernés à l'Institut en novembre 1884, p. 125. — Roudaire, le colonel. Son décès, p. 126. — Sénat Romain. Ses origines, p. 192. — Théodora (le drame de) et la critique théâtrale, p. 384. — Vaudin (M. Eugène), officier d'académie, p. 192. — Veyret, élu président de l'Association polytechnique de Lagny. Ses conférences sur Beaumarchais et sur la puissance du travail, p. 556. — Warens. Le mari de Madame de Warens d'après une communication de M. de Montet, p. 127.

Cochin (Denis), fondateur des salles d'asile, étude par M. Marbeau . . . 431

Mot de la reine Amélie : « La politique n'est pas le pays des bonnes actions. » — Famille de Denis Cochin. — Difficultés rencontrées au début de sa fondation. — Résultats obtenus. — M. Marbeau, fondateur des crèches.

Coligny, d'après une étude de M. de Laubespin. Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle 249

Coligny, grand citoyen et excellent patriote. — Comment il prépara le succès du duc de Guise dans l'attaque contre Calais. — Sa généreuse et libérale communication du plan conçu par lui — Sa coopération à la fondation des colonies françaises dans les Amériques du Nord et du sud. — Parallèle entre François de Guise et Coligny. — Coligny a-t-il pris part à l'assassinat de François de Guise ? Opinion de d'Aubigné. — Rétractation de Poltrot. — Doute et certitude. — Conclusion.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886. Programme . . . 551

Coppenbrügge. (Voyez Maisons d'Ecouen et de Saint-Denis). 578

Correspondance. (Voyez Procès-verbaux). Lettre de M. Lecoultre. . . . 613

Comptes-rendus d'ouvrages. (Voyez Ouvrages offerts et Bibliographie). — Compte-rendu des travaux de 1884 par M. Desclosières 391

Congo (Voyez Belges au Congo).

Denis Cochin. (Voir Cochin) 431

Discours d'ouverture de la séance publique par M. Gustave Duvert, président. 386

Id. en quittant la fauteuil de la présidence 655

Divorce (le) de Napoléon Ier par M. Jules Fabre 453

Dragons. Histoire du 12e régiment de Dragons par M. l'abbé Gabriel. . . 47

Droit international hispano-américain public et privé publié par M. R. T. Seijas, compte-rendu de M. G. Duvert 500

Ecouen et St-Denis (Les Maisons d') et les Vassaux de Coppenbrugge, par M. Pagart d'Hermansart 578

Origine de la possession du comté de Spiegelberg. — Circonstances dans lesquelles le domaine de Coppenbrügge fut donné aux maisons de la légion d'honneur 1810, p. 581. — Singulier rapprochement : les descendants de la génération qui avait aboli la noblesse reçoivent l'hommage de la féodalité allemande. — Cession au royaume de Westphalie, p. 582.

Elections pour 1886. . . . . 652 et 654

Empire des Francs depuis sa fondation jusqu'a son démembrement par M. le général Favé. . . . . p. 1, 65, 129, 193, 279, 321, 477

Livre deuxième. — Les temps mérovingiens, Chapitre Ier, Clovis. — Les francs saliens. — Childéric. Sa résidence à Tournay. Cause de son exil. Egidius. — Syagrius. Il est livré par Alaric et mis à mort par Clovis. Episode du vase de Soissons. Conséquences déduites de cet incident sur l'étendue du pouvoir royal à cette époque chez les Francs. Mariage de Clovis. Clotilde, son influence. — Bataille et victoire de Tolbiac. — Saint-Remi. Baptême

Digitized by Google

Pages.

de Clovis et de trois mille de ses Francs. Les Burgondes. — Gondebaud et Godégisèle. — Lois des Burgondes. Les Visigoths et Alaric II. Sa mort à la bataille de Vouglé, 507. — Anastase, empereur d'Orient, confère à Clovis le titre de *Consul*, il est acclamé par la population gallo-romaine. Clovis établit sa résidence sur le territoire de la cité de Paris et devient roi de tous les Francs. Meurtre des autres rois Francs Clodéric, Chararic, Regnacaire. Comment Grégoire de Tours juge ces crimes. Pouvoirs étendus donnés par Clovis au comte dans la circonscription ancienne de la cité. — Le comte comparé au grafio. — Les Gallo-romains protégés par les Francs. Influence du gouvernement de Clovis. — Les Visigoths. Leurs incursions dans les IIIe et IVe siècle, leur vie pastorale. — L'empereur Valens. — Conventions avec l'empereur Théodose, p. 68. Les Goths passent les Alpes en l'an 412, traité de paix avec Honorius. — Ils occupent la Provence et l'Espagne. — Lois des Visigoths. Fin du royaume de Toulouse, 507. — Juristes Gallo-romains, premiers rédacteurs du code des Visigoths. — Analyse de cette législation, p. 68 à 75. Organisation militaire des Visigoths. — Les Gallo-romains exemptés du service militaire, p. 75 à 81.

Chapitre III. Les Ostrogoths. — Théodoric le Grand. — Son éducation à la Cour de Constantinople. Il est nommé au consulat par l'empereur Zénon. Il marie une de ses filles à Alaric roi des Visigoths et épouse une sœur de Clovis. Son code. — Comment il respecte les lois civiles des Romains. Analyse de cette législation, p. 130 à 137. Création du comte de la Cité. — Les Burgondes, chap. IV. Durée de leur royaume 120 ans. Bassin du Rhône. Loi Gombette. Analyse de ses dispositions. — Partage des terres avec les Romains. — La cavalerie, principal élément de la force militaire des Burgondes, p. 200. Les esclaves. — Place importante par eux occupée dans la Société des Francs, p. 279. Protection des femmes. — Loi relative au Divorce. Partages de succession. Dispositions particulières concernant les filles vouées à la vie religieuse. Lois protectrices de la propriété. Vignes. — Lois de l'hospitalité. — Envoyés des nations étrangères. — Pénalités contre le calomniateur et les faux témoins. Lois sur l'impôt et le service militaire. Les Burgondes ont-ils imposés le service militaire aux Gallo-romains? p. 288. — Chapitre V. De la mort de Clovis à la mort de Sigeberl, p. 511-575. — Système des colonies franques. Indivisibilité de l'Empire. — Résidences des fils de Clovis. Guerre avec les Burgondes. — Meurtre des enfants de Clodomir. Guerre contre les Saxons. Sigebert épouse Brunehaut, fille du roi des Visigoths — Frédégonde. — Rivalité des deux reines. Mort de Gontran. Imperfections et lacunes des chroniques à dater de 593.

Errard de Bar-le-Duc (Voyez Ouvrages offerts). 39

Europe (l') et la Révolution française. Rapport sur un ouvrage de M. Albert Sorel par M. Henri Welschinger 376

Les mœurs politiques et les traditions. — Comparaison avec l'ouvrage de M. de Sybel. — L'histoire de l'Europe pendant la Révolution française. — Motifs qui ont dirigé la France et l'Europe dans la lutte de 1789 à Waterloo. — Examen de trois problèmes historiques : I. Comment la France désorganisée s'est-elle trouvée si forte devant l'Europe et comment l'Europe coalisée s'est-elle trouvée si faible devant la France en Révolution? II. Comment la Révolution française qui annonçait solennellement aux peuples la paix, la liberté, la fraternité a-t-elle dégénéré en une série de guerres qui ont amené en France le despotisme militaire? p. 379. — III. Comment la Révolution française, qui propageait partout les mêmes idées, a-t-elle produit sur les pays des effets si différents? p. 381. — Les idées de réforme. — Ruine des anciennes institutions, influence et traditions de la France, p. 382.

Extradition (Droit d'). (Voyez Ouvrages offerts).

Faucon (La chasse au) par M. d'Auriac 628

Gérard de Roussillon par M. Vaudin. Rapport M. Desclosières 643

Digitized by Google

Pages.

GUSTAVE III. La vérité historique sur Gustave III. Question proposée par M. le colonel FABRE DE NAVACELLE 308

Deux portraits différents de Gustave III ; fut-il un héros de l'idée monarchique ou un prince coupable de véritables attentats contre la morale et son peuple? — Discussion de M. Camoin de Vence.

HIPPONE (Académie). (Voyez Ouvrages offerts).

HISPANO-AMÉRICAIN (Voyez Droit international) 500

IRLANDE. Considérations sur l'histoire politique de l'Irlande par M J. Flach. 237

Logique des faits. — Etat de l'Irlande — Recherche des causes. — Régime agraire. — Résultante politique et non économique. — Histoire politique de l'Irlande depuis la conquête anglaise jusqu'au XVIIIe siècle. — Henri II investi du royaume d'Irlande par une bulle du pape Adrien IV. — Il agit comme propriétaire de l'Irlande. — Concessions aux chevaliers anglais, les tribus irlandaises sont dépouillées. — Origine de la lutte agraire. — L'occupation anglaise procède autrement que ne firent les Germains en France. — Conflit organisé se perpétuant pendant six siècles, p. 240. — Naissance d'une classe intermédiaire. — Trois sociétés en hostilité ouverte sur le sol de l'Irlande. — Etat d'anarchie constaté par une supplique adressée en 1319 au pape Jean XXII, p. 241. — L'Irlande de 1215 à 1485. — Henri VII, la loi Poynings. — Henri VIII, la lutte religieuse. — Droits de la conscience humaine, p. 244. — Citation empruntée à l'écrivain John Callender, p. 245. — Coup d'Etat agraire réalisé par la confiscation. — Privation des droits sociaux. — Cause de la résistance de l'Irlande, p. 247. — Comparaison avec la politique de l'ancienne France, p. 247. — Conclusion.

JOUBERT (Voyez Pessimiste et Optimiste) 564

LANGUE FRANÇAISE (Précis d'histoire de la) depuis sa fondation jusqu'à nos jours par M. A. Pellissier. Rapport de M. Bougeault 593

MABILLON (Dom) et la réforme des prisons d'après sa correspondance avec M. Marquette, conseiller au présidial de Laon, 1689-1699, par M. Henri Jadart. 335

Origine de ce traité. — Correspondance de Mabillon avec M. Marquette relativement au frère Denis. — Utilité des réflexions sur les prisons, leur date, leur valeur morale.

NAPOLÉON Ier (Le divorce de), par M. J. Fabre. — Lu en séance publique . 453

NORWÈGE (Souvenirs et impressions de) par M. Camoin de Vence 13

Malmo, Stockolm : Le palais, souvenirs de Bernadotte, le musée. — Excursion à Vaxholm. — Upsala. — La cathédrale. — Souvenirs de Gustave Wasa. — Tombeau de Linnée. — L'Université d'Upsala. — Falun. — Les mines de cuivre. — Les Dalécarliens. — Costumes nationaux. — Christiania. — Les campagnes environnantes. — De Christiania à Trondyem. — Aspect général de Christiania. — Modèle d'installation de la caserne des Pompiers. — Le Storthing. — Constitution politique. — L'Université. — Une Exposition norwégienne. — L'industrie. — La section de peinture. — Les ports. — L'armée. — Caractère des Norwégiens, p. 103. — Conditions de l'union avec la Suède — Minne. — Stangen, Rena, aspect du pays. — Koppang, p. 105. — Roros. — Les constructions de bois. — Trondyem à Bergen. — L'histoire de S. Olof. — L'entrée du Froyflord, p. 116. — L'éducation des femmes en Norwège. — Bergen, p. 227. — Vue du Harbour. — Les factories de la Ligue hanséatique. — Le musée. — Section de la Laponie. — Collection des monstres marins. — Excursions aux environs de Bergen, p. 236. — De Laedarlsoren à Goteborg. — Détails d'architecture. — Trollhattan. — Chutes d'eau et écluses. — Goteborg. — Le Jutland. — Les Norwégiens. — Appréciations de leur caractère, p. 271. — Edités chez Thorin, Paris.

NOTES HISTORIQUES (Voy. Vendée).

Digitized by Google

Pages.

ODENT (M. Paul), ses obséques. Discours de M. Desclosières 621

OLYMPIADES. Rapport de M. de Boisjolin 545

ORIENT par M. Jules David. Compte-rendu de M. de Boisjoslin. . p. 520 à 530

Littérature orientale. — Analyse et critique.

ORIGINES DU THÉATRE EN PORTUGAL par M. Loiseau. (Voyez au mot Portugal le sommaire). 31

OUVRAGES OFFERTS.

Académie de Savoie. Rapport de M. L. Desfontaines, p. 175. — Académie de Modène, lettres de Galilée, p. 39. — Agenda éphéméride géographique belge, p. 119. — Ateliers monétaires du lac de Constance, p. 119. — Banques (Histoire des) par M. A. Courtois. Rapport de M. Duvert. — Bulletin analytique des mémoires adressés par des Sociétés correspondantes. — Congo (V. Belges au Congo). — Congrès national de Géographie tenu à Lyon en 1881, p. 119. — Coligny, étude par M. de Laubespin. Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle, p. 249. — Errard de Bar-le-Duc par MM. Lallemend et Boinette. Compte-rendu de M. Desclosières, p. 43.— Hist. du 12e régiment de dragons par M. l'abbé Gabriel. Rapport de M. Montaudon, p. 47. — Hippone (Académie). Rapport de M. Fabre de Navacelle, p. 184. — Olympiades, académie des poètes. Rapport de M. de Boisjoslin, p. 545.— Orient, poème par M. J. David. Rapport de M. de Boisjoslin, p. 520. — Philotechnique (Compte-rendu des travaux de la Société) par M. Louis-Lucas, p. 508. — Racine (Trois lettres inédites de) communiquées par M. Minoret. Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle, p. 314. — Révolution française (l'Europe et la) par M. A. Sorel. Rapport de M. H. Welschinger, p. 376. — S. François d'Assise en Roussillon, fondation de son ordre, étude de M. T. de Bordas. Rapport de M. Bougeault, p. 186. — Sénonie (fastes de la) par M. E. Vaudin. — Rapport de M. Fabre de Navacelle, p. 182. — Vendée (Notes historiques sur la). Un commandant en chef des provinces d'Aunis par M. E. Louis, p. 502. — Gérard de Roussillon par M. Vaudin. Rapport de M Desclosières, p. 643. — Champceuil (seigneurie et église) par M. A. Lefèvre. Rapport de M. Desclosières, p. 645. — Droit d'extradition appliqué aux délits politiques par MM. Weiss et Louis-Lucas. Compte-rendu de M. Desclosières, p. 647. — Passion Sainte Catherine. Rapport par M. de Boisjolin, p. 634. — Etude sur Ambroise Paré. Rapport de M. Desclosières, p 638.

PARÉ (Ambroise). Compte-rendu par M. Desclosières du livre de M. le Dr Le Paulmier 638

PASSION de Sainte Catherine. Compte-rendu de l'ouvrage de M. Talbert, par M. E. de Boisjolin. 634

PESSIMISTE ET OPTIMISTE. Schopenhauer et Joubert, par M. J. David . . . 557

Premières années de Schopenhauer, influence de son éducation. — Son malheureux caractère, néant de sa philosophie. — Joubert, p. 564. Sa retraite à Villeneuve-sur-Yonne. — Son obligation d'être heureux. — Ses amitiés, sa philosophie. — Sa bienveillance universelle. Madame de Beaumont. — Joubert, écrivain, p. 571. Appréciations de ses écrits, p. 573 et suiv.

PHILOTECHNIQUE (la Société) compte-rendu des travaux par M. Louis Lucas. . . . . p. 508 à 520

PORTRAIT. Histoire du Portrait en France, rapport sur l'ouvrage de MM. R. Pinset et J. d'Auriac, rapport de M. G. Dufour. 584

L'école française, ses origines, ses développements jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Pages.

PORTUGAL (Origines du théâtre en), par M. Loiseau 31

XVIe siècle, âge d'or de la littérature portugaise. Gloire littéraire du Portugal coïncidant avec la fortune politique. Les représentations théâtrales se sont fait attendre longtemps en Portugal. Circonstances qui en déterminèrent l'origine, p. 32. Deuil de la cour de Lisbonne, 1498. — Secondes noces de Dom Emmanuel. — Naissance du prince Jean, monologue composé par Gil-Vicente. (Juin 1502). Son autre poème : l'Auto pastoral castillan, suivi de l'Auto des Rois mages, de la Sybille Cassandre, de Saint-Martin, de l'Auto des Quatre Temps, de celui de l'Ame, etc., p. 33. — La farce d'*Ignez de Pereira*. — « Mieux vaut un cheval qui vous porte qu'un cheval qui vous désarçonne ». — 1536 mort de Gil-Vicente. Jugement de Théophilo Braga sur Gil-Vicente. Analyse et critique des œuvres de Gil-Vicente, p. 36 à 38, il est surnommé le Plaute portugais. — Appréciation d'Erasme lui trouvant plus de ressemblance avec Térence.

PRISONS. Dom Mabillon et la réforme des Prisons. (Voyez Mabillon).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Correspondance. Livres offerts. Candidatures. Lectures. (Voyez à la fin de chaque livraison, p. 61, 123, 190, 253, 317, 475, 603, 652).

QUESTIONS CONTROVERSÉES. Opinion sur Gustave III, compte-rendu de M. Fabre de Navacelle, discussion. 308

RACINE. Trois lettres inédites de Racine publiées par M. Minoret, compte-rendu de M. le colonel Fabre de Navacelle. 314

Récit de la bataille de Nerwinde. — Le prince d'Orange. — Les dragons de Pomponne, le Régiment de Bourgogne.

RAYMOND (Concours). Rapport de M. Dufour 403

RÉVOLUTION FRANÇAISE. (Voyez l'Europe et la Révolution française, par M. Albert Sorel) 376

RIENZI (Nicolas) (Etude historique sur) par M. E. d'Auriac. . p. 82, 138, 208

Chronique publiée par Louis Antoine Muratori. — Résumé des institutions municipales de Rome depuis la chute et la restauration de l'Empire romain jusqu'à la moitié du XIVe siècle. Tableau des mœurs et des idées à cette époque. — Oppression du peuple par la noblesse. Séditions. — 1305. Rome abandonnée par la Papauté. Tableau de l'Italie présenté par Pétrarque en 1335, p. 87, confirmé par le P. Ducerceau. — Naissance de Rienzi, fils d'un cabaretier, ses premières années, p. 89. — Son éloquence naturelle. — Il choisit la profession de notaire. — Assassinat de son frère resté impuni. — Cause de la révolte de Rienzi contre la société de son temps. — Son ambassade auprès de Clément VI à Avignon. — Son amitié avec Pétrarque. Son retour à Rome, son action sur le peuple. Conjuration de 1347. — Rienzi propose et fait acclamer par le Peuple une nouvelle constitution. Il est nommé Tribun et libérateur du Peuple. — Son gouvernement, p. 99. Approbation du Pape Clément VI. — Rienzi assure la sécurité dans Rome. — Apogée de sa gloire attestée par Pétrarque. — Les conseils qu'il lui adresse. — Orgueil de Rienzi. — Il se fait consacrer chevalier et couronner quelques jours plus tard. — Une coalition se forme contre lui. — Correspondance avec Pétrarque, p. 208. — Lutte de Rienzi contre la coalition des Barons. — Victoire de Rienzi. — Ses excès, p. 215. Révolte du peuple. Rienzi se démet du pouvoir. Sentence d'excommunication prononcée contre lui. — Il se retire au monastère de Monte-Majello. — 1350, la prédiction de l'Ermite Fra-Angelo. — Son voyage à Rome et à Prague, il expose sa mission à l'Empereur Charles IV. Son arrestation. — Sa mise en liberté. — Son séjour à Prague. — Ses disputes avec les docteurs en théologie, p. 226. Rienzi ramené à Avignon, 1351, p. 289, il y est détenu. — Son procès. — Intervention de Pétrarque. Avènement du pape Innocent VI. — Rienzi gracié et relégué à Pérouse. Rentrée triomphale de Rienzi à Rome. Son nouveau gouvernement. Ses excès. — Sédition du 8 octobre 1354. Mort de Rienzi, p. 305. Jugement sur Rienzi.

Digitized by Google

Pages.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE. (Voyez Ouvrages offerts) 186

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE. 385

SÉNONIE (Fastes de la). (Voyez Ouvrages offerts) 177

SUISSE ROMANDE (Société d'histoire de la). Compte-rendu de la réunion tenue le 18 septembre 1884, par M. Delessert 371

Fouilles à Martigny. — Etat du Valais.

SCHOPENHAUER (Voy. Pessimiste et Optimiste).

SULLY, soldat, homme public, écrivain, par M. G. Dufour 148

Tableau de l'état politique de la France à la fin du règne de François II : Huguenots et catholiques. — Les *politiques* partisans de la tolérance et de la liberté. — Henri IV et Sully. — Qualités militaires de Sully, p. 151 à 156. — Administration des finances, p. 157. — Réformes, p. 163 à 165. — Protection de l'agriculture. — Opposition au progrès industriel et au développement des colonies. — Divergence de la manière de voir du roi et de son ministre, p. 169. — Ambassade de Sully en Angleterre, p. 171. — Engagement secret pris par le roi de secourir les provinces unies, p. 353. — Traité commercial de 1606. — Sully, nommé duc et pair. — Réformes financières. — Réduction de l'intérêt de l'argent. — Création et développement du matériel de guerre, p. 355. — Ouverture de la succession des duchés de Clèves et de Juliers. — Préparatifs de guerre. — Assassinat de Henri IV, p. 356. — Disgrâce de Sully ; il rédige dans sa retraite, qui dura trente années, les *Œconomies royales*. — Procédé suivi. — Les secrétaires de Sully, analyse et examen critique des *Œconomies royales*, p. 362 et suiv.

TABLE DES NOMS DES MEMBRES de la *Société des Etudes historiques* par ordre alphabétique avec les adresses 657

TABLE DES NOMS DES MEMBRES de la *Société des Etudes historiques* par ordre d'admission 660

TABLE DES NOMS DES AUTEURS. 664

TABLE DES MATIÈRES. 669

ULYSSE. La légende d'Ulysse dans la littérature portugaise par M. A. Loiseau. 469

Prétention de la ville de Lisbonne à tirer son origine d'une fondation d'Ulysse. — La légende accréditée par Camoëns. — Discussion des origines, p. 472. — Conclusion. — Mot de Saint-Evremond, p. 474.

VENDÉE. Notes historiques sur la Vendée par M. B. Fillon. Un commandant en chef des provinces d'Aunis et Saintonge en 1788 par M. E. Louis. Compte-rendu de M. Marbeau 502

VOITURE (Vincent), sa vie, son œuvre littéraire, par M. Eugène d'Auriac. . 412

Esprit facile, ingénieux, badin. — Vers adressés à la reine Anne d'Autriche, 1644 ; personnages cités dans ces vers. — Epitaphe entièrement inédite, p. 423. — Relations de Voiture à la cour. — Origine de sa fortune. — Sa naissance, ses relations, ses premières années, p. 427 à 429. — Membre de l'Académie française, 1634. — Appréciation de son mérite littéraire.

Digitized by Google

ERRATUM.

Pages	502,	*lire* Bouin,	*au lieu de*	Bonin.
—	503,	— Bourgneuf,	—	Baragneuf.
—	504,	— ses mémoires,	—	les mémoires.
—	505 et 507,	— Chabot de Brion,	—	Thion.
—	506,	— il n'appartient,	—	appartenait.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC1
.S6
Revue de la Société des Études Hist.
382107
P0 28 27
N121F
F. J. Hinkhaus
Hist. R.R.

Digitized by Google